

UNITED STATES SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION
WASHINGTON, D.C. 20549

FORMULAIRE 40-F

DÉCLARATION D'INSCRIPTION CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 12 DE LA LOI
INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*

OU

RAPPORT ANNUEL CONFORMÉMENT À L'ALINÉA 13(a) OU 15(d) DE LA LOI
INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*

Pour l'exercice terminé le **31 octobre 2013**

Numéro de dossier de la Commission **1-14446**

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

(Dénomination exacte de l'inscrit telle qu'elle est indiquée dans sa charte)

Canada

(Province ou autre territoire de constitution ou d'organisation)

6029

(Numéro de code de la classification industrielle standard primaire (le cas échéant))

13-5640479

(Numéro d'identification d'employeur de l'I.R.S. (s'il y a lieu))

a/s Bureau du chef du contentieux

C.P. 1

Toronto Dominion Centre

Toronto (Ontario) M5K 1A2

416-308-6963

(Adresse et numéro de téléphone des principaux bureaux de la direction de l'inscrit)

Brendan O'Halloran, The Toronto-Dominion Bank

31 West 52nd Street

New York, NY

10019-6101

212-827-7000

(Nom, adresse (y compris le code postal) et numéro de téléphone (y compris l'indicatif régional)
du représentant pour signification aux États-Unis)

Titres inscrits ou devant être inscrits conformément à l'alinéa 12(b) de la loi.

Titres de chaque catégorie

Actions ordinaires

Dénomination de chaque Bourse
où les titres sont inscrits

New York Stock Exchange

Titres inscrits ou devant être inscrits conformément à l'alinéa 12(g) de la loi.

Sans objet

(Titre ou catégorie)

Titres pour lesquels il existe une obligation de déclaration conformément à l'alinéa 15(d) de la loi.

Sans objet

(Titre ou catégorie)

Pour les rapports annuels, indiquez en cochant la case pertinente l'information déposée avec le présent formulaire :

Notice annuelle États financiers annuels audités

Indiquez le nombre d'actions en circulation de chacune des catégories d'actions du capital-actions ou d'actions ordinaires de l'émetteur à la fin de la période visée par le rapport annuel

Actions ordinaires	919 449 161
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série O	17 000 000
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série P	10 000 000
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série Q	8 000 000
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série R	10 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série S	5 387 491
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série T	4 612 509
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série Y	5 481 853
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série Z	4 518 147
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AA	10 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AC	8 800 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AE	12 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AG	15 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AI	11 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AK	14 000 000

Indiquez en cochant la case pertinente si l'inscrit 1) a déposé tous les rapports dont le dépôt est exigé en vertu de l'article 13 ou l'alinéa 15(d) de la loi de 1934 au cours des 12 mois qui précèdent (ou d'une période plus courte pour laquelle le déposant était tenu de déposer ces rapports) et 2) a été visé par de telles exigences de dépôt pendant les 90 derniers jours.

Oui Non

Indiquez en cochant la case pertinente si l'inscrit a présenté par voie électronique et affiché sur son site Web, le cas échéant, tous les fichiers de données interactifs qui doivent être présentés et affichés conformément à la *Rule 405* et au *Regulation S-T* (au sens de l'expression *Interactive Data File*) (article 232.405 de ce chapitre) au cours des 12 mois précédents (ou de la période plus courte au cours de laquelle l'inscrit était tenu de présenter et d'afficher ces fichiers).

Oui Non

Contrôles et procédures de communication de l'information

L'information fournie sous la rubrique *Normes et méthodes comptables – Contrôles et procédures - Contrôles et procédures de communication de l'information* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

L'information fournie sous la rubrique *Normes et méthodes comptables – Contrôles et procédures – Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Rapport d'attestation du cabinet d'experts-comptables agréés

L'information fournie sous la rubrique *Rapports des auditeurs indépendants du cabinet d'experts-comptables inscrit aux actionnaires - Rapport sur le contrôle interne selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis)* de l'annexe 99.3 : États financiers annuels 2013 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière

L'information fournie sous la rubrique *Normes et méthodes comptables – Contrôles et procédures – Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Expert financier du comité d'audit

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Comité d'audit* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 4 décembre 2013 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Code d'éthique

L'inscrit a adopté le *Code de conduite et d'éthique professionnelle à l'intention des employés et des administrateurs* (le « code ») comme son code d'éthique applicable à l'ensemble de ses employés et administrateurs, y compris le président du groupe et chef de la direction, le chef de groupe, Finances, Approvisionnement et Communications et chef des finances, et le premier vice-président et chef comptable de l'inscrit. L'inscrit affiche le code sur son site Web au www.td.com et s'engage également à remettre sans frais un exemplaire de son code d'éthique à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être faite par la poste, par téléphone, par télécopieur ou par courriel à l'adresse suivante :

La Banque Toronto-Dominion
Relations avec les actionnaires de TD
C.P. 1, Toronto-Dominion Centre
Toronto (Ontario) Canada M5K 1A2
Téléphone : 1-866-756-8936
Télécopieur : 416-982-6166
Courriel : tdshinfo@td.com

Le 17 janvier 2013, une version modifiée du code a été déposée auprès de la SEC sur formulaire 6-K et affichée sur le site Web de l'inscrit.

Les principales modifications alors apportées au code comportaient notamment l'ajout de dispositions : a) à la rubrique 2G – *Comportements professionnels inadéquats*, afin de rappeler aux employés les comportements susceptibles de constituer des infractions criminelles, notamment à la rubrique *Opération d'initié et divulgation interdite d'information* et les comportements inacceptables, notamment à la rubrique *Fraude et falsification de comptes, de documents et de dossiers*, et aussi de leur rappeler la Politique relative aux sanctions internationales qui est conforme à la réglementation en matière de sanctions applicable et promeut un comportement éthique et professionnel en affaires; et b) à la rubrique 3 – *Conflits d'intérêts*, afin de donner des précisions sur ce qui constitue un conflit d'intérêts et la gestion efficace des conflits au sein de TD. En plus de ces modifications, certaines autres modifications rédactionnelles, techniques, administratives et mineures ont été apportées au code.

Aucune dispense des dispositions du code n'a été accordée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013 au président du groupe et chef de la direction, au chef de groupe, Finances, Approvisionnement et Communications et chef des finances, et au premier vice-président et chef comptable de l'inscrit.

Principaux honoraires et services comptables

L'information relative aux honoraires d'audit, aux honoraires pour services liés à l'audit, aux honoraires pour services fiscaux et aux autres honoraires qui est fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 4 décembre 2013 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Politiques d'approbation préalable des services d'audit et des services non liés à l'audit

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 4 décembre 2013 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013, la dispense des dispositions d'approbation préalable stipulées dans les règles applicables de la SEC n'a pas été utilisée pour des services se rapportant à des honoraires pour services liés à l'audit, des honoraires pour services fiscaux ou d'autres honoraires, et le comité d'audit n'a pas approuvé de tels honoraires visés par la dispense des dispositions d'approbation préalable.

Heures consacrées à l'audit attribuées à des personnes autres que les employés du comptable principal

Sans objet.

Arrangements hors bilan

L'information fournie sous la rubrique *Situation financière du groupe – Titrisation et arrangements hors bilan* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Présentation sous forme de tableaux des obligations contractuelles

L'information présentée dans l'annexe 99.5 *Calendrier des échéances d'obligations contractuelles* est intégrée par renvoi dans les présentes.

Identification des membres du comité d'audit

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Comité d'audit* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 4 décembre 2013, identifiant les membres du comité d'audit de la personne inscrite est intégrée par renvoi dans les présentes.

Information sur la sécurité dans les mines

Sans objet.

Engagement

L'inscrit s'engage à fournir, en personne ou par téléphone, des services de représentants pour répondre aux demandes d'information faites par le personnel de la Commission, et à transmettre dans les plus brefs délais, lorsque le personnel de la Commission le lui demande, de l'information relative aux titres inscrits conformément au formulaire 40-F, aux titres à l'égard desquels découle l'obligation de déposer un rapport annuel sur formulaire 40-F ou aux opérations effectuées sur ces titres.

Comparaison avec les règles en matière de gouvernance du NYSE

Une comparaison entre les règles en matière de gouvernance du NYSE que doivent suivre les émetteurs nationaux des États-Unis et les pratiques en matière de gouvernance de la Banque Toronto-Dominion (dont la divulgation est requise en vertu de l'article 303A.11 du Manuel des sociétés inscrites au NYSE (NYSE Listed Company Manuel)) peut être consulté à la page de régie d'entreprise du site Web de la personne inscrite au www.td.com/francais/governance.

Signatures

Conformément aux exigences de la loi de 1934, l'inscrit atteste qu'il respecte toutes les exigences de dépôt sur formulaire 40-F et qu'il a dûment fait signer le présent rapport annuel en son nom par le soussigné qui est dûment autorisé à cette fin.

Inscrit : LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Par : (signé) *Norie C. Campbell*

Nom : Norie C. Campbell

Titre : Chef de groupe, Services juridiques, Conformité et Lutte
contre le blanchiment d'argent et chef du contentieux

Date : Le 5 décembre 2013

UNITED STATES SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION
Washington, D.C. 20549

FORMULAIRE 40-F

RAPPORT ANNUEL CONFORMÉMENT AUX

ALINÉAS 13(a) ou 15(d) DE

LA LOI INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

N°	Annexes
99.1	Notice annuelle datée du 4 décembre 2013
99.2	Rapport de gestion
99.3	États financiers annuels 2013
99.4	<i>Industry Guide 3</i> – Rendement de l’actif, ratio de distribution et ratios des fonds propres/actif
99.5	Calendrier des échéances d’obligations contractuelles
99.6	Code d’éthique
99.7	Consentement du cabinet d’experts-comptables indépendant inscrit aux actionnaires
99.8	Attestation conformément à l’article 302 de la loi des États-Unis intitulée <i>Sarbanes-Oxley Act of 2002</i>
99.9	Attestation conformément à l’article 1350 du titre 18 du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l’article 906 de la loi des États-Unis intitulée <i>Sarbanes-Oxley Act of 2002</i>

ANNEXE 99.1

NOTICE ANNUELLE



La Banque Toronto-Dominion

Toronto-Dominion Centre

Toronto (Ontario) Canada

M5K 1A2

Le 4 décembre 2013

Documents intégrés par renvoi

Des parties de la présente notice annuelle (la « notice annuelle ») sont présentées dans les états financiers annuels consolidés (les « états financiers annuels ») et le rapport de gestion de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013 (le « rapport de gestion 2013 ») et sont intégrées par renvoi à la présente notice annuelle.

	Pages de renvoi	Pages intégrées par renvoi	
		États financiers annuels	Rapport de gestion 2013
	Notice annuelle		
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE			
Dénomination sociale, adresse et constitution.....	4		
Liens intersociétés	4		
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ			
Historique des trois derniers exercices.....	4		3-36
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS			
Revue des activités, y compris les placements à l'étranger		4-8	18-36
Participation dans TD Ameritrade.....	5	55-56, 85	27, 70, 112
Concurrence.....			75
Actifs incorporels.....		57 à 59	
Nombre moyen d'employés	6		
Prêt			43-56, 81-91
Politiques sociale et environnementale			111-112
Facteurs de risque	6		72-112
DIVIDENDES			
Dividendes par action de la Banque.....	6		
Dividendes de TD Ameritrade.....	7		
Restrictions et politique en matière de dividendes de La Banque Toronto-Dominion		63-68	62
STRUCTURE DU CAPITAL			
Actions ordinaires.....	7	65	
Actions privilégiées	8	63, 65-69	
Restrictions.....	8		
Notations	9		
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES DE LA BANQUE			
Inscriptions sur les marchés	12		
Cours et volume des opérations	12		
Placements antérieurs	14		
ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION			
Administrateurs et comités du conseil de la Banque	14		
Comité d'audit	18		
Membres de la haute direction de la Banque.....	20		
Actions détenues par les administrateurs et les membres de la haute direction	21		
Information supplémentaire relative aux administrateurs et membres de la haute direction	21		
Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires.....	22		
POURSUITES ET MESURES REGLEMENTAIRES			
Poursuites	23		
Mesures réglementaires	23		
MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	23		
AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES			
Agent des transferts	24		
Co-agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres.....	24		
INTÉRÊTS DES EXPERTS	24		
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	25		

À moins d'indication contraire, la présente notice annuelle donne des renseignements à jour au 31 octobre 2013.

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, dans le rapport de gestion 2013 de la Banque à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques » et, pour chacun des secteurs d'activité, aux rubriques « Perspectives et orientation pour 2014 », ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2014 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, ainsi que les attentes en matière de rendement financier pour la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme « croire », « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir » et de verbes au futur ou au conditionnel.

De par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique, financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner de tels écarts incluent les risques notamment de crédit, de marché (y compris le risque lié aux actions, le risque sur marchandises, le risque de change et le risque de taux d'intérêt), de liquidité, opérationnel (y compris les risques liés à la technologie), d'atteinte à la réputation, d'assurance, de stratégie et de réglementation ainsi que les risques juridiques, environnementaux, d'adéquation des capitaux propres et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent notamment la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; les interruptions ou attaques (y compris les cyberattaques) visant la technologie informatique, l'Internet, les systèmes d'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communications voix-données de la Banque; l'évolution de divers types de fraude auxquels la Banque est exposée; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou les membres de son groupe relativement au traitement et au contrôle de l'information; l'incidence des récentes modifications législatives et réglementaires; le contexte de contentieux globalement difficile, y compris aux États-Unis; les changements apportés aux notations de crédit de la Banque; les variations des taux de change et d'intérêt; l'augmentation des coûts de financement de crédit causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent. Nous avisons le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion de 2013, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à l'une ou l'autre des transactions dont il est question à la rubrique « Événements importants » dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web www.td.com. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2013 à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques » et, pour chacun des secteurs d'exploitation aux rubriques « Perspectives et orientation pour 2014 », telles qu'elles seront mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les

analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Dénomination sociale, adresse et constitution

La Banque Toronto-Dominion (la « Banque » ou « TD ») et ses filiales sont collectivement connues sous la dénomination de « Groupe Banque TD ». La Banque, banque à charte de l'annexe 1 sous le régime de la *Loi sur les banques* (Canada) (la « Loi sur les banques »), a été constituée le 1^{er} février 1955 par suite de la fusion de The Bank of Toronto (constituée en 1855) et de The Dominion Bank (constituée en 1869). Le siège social de la Banque est situé au Toronto-Dominion Centre, King Street West et Bay Street, Toronto (Ontario) M5K 1A2.

Liens intersociétés

L'information relative aux liens intersociétés entre la Banque et ses principales filiales se trouve à l'appendice A de la présente notice annuelle.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Historique des trois derniers exercices

Au 31 octobre 2013, TD était la deuxième banque canadienne en importance selon la capitalisation boursière. Groupe Banque TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales et sert plus de 22 millions de clients dans des centres financiers partout dans le monde dans quatre principaux secteurs d'exploitation : les services bancaires personnels et commerciaux au Canada, incluant TD Canada Trust et Financement auto TD Canada; Gestion de patrimoine et Assurance, incluant Gestion de patrimoine TD, Placements directs TD, une participation dans TD Ameritrade et TD Assurance; les services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, incluant TD Bank, America's Most Convenient Bank et TD Auto Finance U.S.; et les services bancaires en gros, incluant Valeurs Mobilières TD. TD se classe également parmi les plus importantes sociétés de services financiers en ligne du monde et compte environ 8 millions de clients en ligne et mobiles. Le 31 octobre 2013, l'actif de TD atteignait 862,5 milliards de dollars CA. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la cote de la Bourse de Toronto et à la cote de la Bourse de New York sous le symbole « TD ».

Pour de plus amples renseignements sur les secteurs d'exploitation de TD, voir les descriptions faites ci-après et aux pages 18 à 41 du rapport de gestion 2013.

Développement de l'activité canadienne

Le 1^{er} décembre 2011, la Banque a acquis la quasi-totalité du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada, filiale en propriété exclusive de Bank of America Corporation, de même que certains autres éléments d'actif et de passif moyennant un contrepartie au comptant de 6 839 millions de dollars.

Le 5 août 2013, la Banque a mené à terme l'acquisition de la quasi-totalité du portefeuille de cartes de crédit de commerçants de Services aux détaillants HSBC Limitée, filiale en propriété exclusive indirecte de HSBC Holdings PLC.

Le 12 août 2013, la Banque et Aimia Inc. (« Aimia ») ont annoncé que la Banque deviendra le principal émetteur de cartes de crédit Aéroplan, un programme de fidélisation détenu par Aimia, à compter du 1^{er} janvier 2014. Le 16 septembre 2013, la Banque, Aimia et Banque Canadienne Impériale de Commerce (« CIBC ») ont conjointement annoncé des ententes aux termes desquelles la Banque fera aussi l'acquisition d'environ 50 % du portefeuille existant de cartes de crédit Aéroplan de la CIBC, qui se compose essentiellement de comptes que détiennent des clients qui ne sont pas des clients des services bancaires au

public existants de la CIBC. L'acquisition, dont la clôture devrait avoir lieu au premier trimestre de 2014, est sous réserve des modalités de clôture habituelles.

Le 12 novembre 2013, TD Waterhouse Canada Inc., filiale de la Banque, a mené à terme la vente de l'entreprise de services institutionnels de la Banque, connue sous la dénomination Services institutionnels TD Waterhouse, à une filiale de Banque Nationale du Canada.

Développement de TD Bank, America's Most Convenient Bank®

TD Bank, N.A., exploitée sous la dénomination TD Bank, America's Most Convenient Bank®, est l'une des dix plus importantes banques aux États-Unis. Elle offre à ses clients une gamme complète de produits et services financiers par l'intermédiaire d'un réseau de plus de 1 300 succursales pratiques sur toute la côte Est, du Maine jusqu'à la Floride. TD Bank, N.A. est une filiale en propriété exclusive de la Banque.

Le 1^{er} avril 2011, la Banque a annoncé la clôture de son acquisition de Services financiers Chrysler. Aux termes de l'entente, TD Bank, N.A. a fait l'acquisition de Chrysler Financial aux États-Unis et la Banque a fait l'acquisition de Services financiers Chrysler au Canada. Les résultats de Services financiers Chrysler aux États-Unis sont comptabilisés au poste des services bancaires aux particuliers et commerciaux aux États-Unis de la Banque. Les résultats de Services financiers Chrysler au Canada sont comptabilisés au poste des services financiers aux particuliers et commerciaux au Canada de la Banque. Le 10 juin 2011, la Banque a annoncé le regroupement de son entreprise de financement automobile existant avec Services financiers Chrysler sous une nouvelle marque de financement automobile nord-américaine, Services de financement auto TD.

Le 13 mars 2013, la Banque, par l'entremise de sa filiale TD Bank USA, N.A., a fait l'acquisition de la quasi-totalité des portefeuilles de cartes de crédit Visa et de cartes de crédit de marque privée de Target Corporation (« Target »), dont la créance brute s'élève à 5,8 milliards de dollars. TD Bank USA, N.A. a aussi conclu une entente s'étalant sur une période de sept ans dans le cadre de laquelle elle devient l'émetteur exclusif de la carte Visa de Target et des cartes de crédit de marque privée à l'intention des clients de Target aux États-Unis.

Le 27 mars 2013, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation d'Epoch Holding Corporation et de sa filiale en propriété exclusive, Epoch Investment Partners, Inc. (« Epoch »), une entreprise de gestion d'actifs établie à New York. TD a fait l'acquisition d'Epoch moyennant une contrepartie au comptant de 674 millions de dollars US, et les actionnaires d'Epoch Holding Corporation ont reçu 28 \$ US au comptant par action.

Participation dans TD Ameritrade

La Banque a investi dans TD Ameritrade Holding Corporation (« TD Ameritrade »). TD Ameritrade est un des premiers fournisseurs de services de courtage en valeurs mobilières et de services financiers par le truchement de la technologie à des petits investisseurs, à des négociateurs et à des conseillers en valeurs inscrits indépendants. TD Ameritrade offre ses services notamment par Internet, au moyen d'un réseau national de succursales et de ses liens avec des conseillers en valeurs inscrits indépendants. TD Ameritrade est une société américaine cotée en Bourse, et ses actions ordinaires sont inscrites à la cote du NYSE. En date du 31 octobre 2013, la Banque était propriétaire d'environ 42,22 % des titres avec droit de vote en circulation de TD Ameritrade. On peut obtenir des renseignements supplémentaires au sujet de TD Ameritrade sur le site Internet EDGAR (« EDGAR ») de la Securities and Exchange Commission des États-Unis au www.sec.gov.

La participation de la Banque D dans TD Ameritrade fait l'objet d'une convention d'actionnaires qui renferme des dispositions quant à certaines questions, notamment la gouvernance, la composition du conseil, l'actionnariat, la cession d'actions et le vote. Aux termes de la convention d'actionnaires, la Banque n'exercera pas les droits de vote se rattachant aux actions qu'elle détient au-delà de 45 % des actions ordinaires en circulation de TD Ameritrade.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La description des principaux secteurs d'activité de TD et l'information s'y rapportant sont données à la page 3 et aux pages 18 à 36 du rapport de gestion de 2013.

Nombre moyen d'employés

Au cours de l'exercice 2013, TD comptait en moyenne 78 748 employés équivalent plein temps.

Facteurs de risque

La Banque estime qu'il est très important d'évaluer régulièrement sa structure d'exploitation et de recenser les risques prépondérants et émergents, soit les risques qui peuvent avoir une incidence importante sur la Banque et qui monopolisent l'attention des cadres supérieurs par leurs répercussions potentiellement généralisées ou immédiates. Les risques prépondérants et émergents comprennent, notamment : la conjoncture économique en général des régions dans lesquelles la Banque exerce ses activités; la prolifération, le perfectionnement et la constante évolution de la technologie et les risques d'atteinte à la sécurité de l'information pour les grandes institutions financières comme la Banque; le perfectionnement, la complexité et l'évolution des différents types de fraude dont la Banque est régulièrement victime; le fait que la Banque est tributaire de fournisseurs de services indépendants et de ses propres systèmes de technologie de l'information pour la commercialisation efficace de ses produits et services; l'adoption d'une nouvelle législation ou réglementation et des modifications à la législation et à la réglementation en vigueur et aux politiques fiscales, économiques et monétaires des différents organismes de réglementation du Canada, des États-Unis et d'autres pays, et des changements quant à leur interprétation ou application; et la mise en cause de la Banque ou de ses filiales, le cas échéant, notamment en tant que défenderesses dans des recours collectifs et d'autres litiges ou différends avec des tiers, y compris, notamment des instances en exécution de la réglementation, visant les entreprises et les activités de la Banque et qui peuvent s'étaler sur plusieurs années et être extrêmement complexes. Les autres facteurs de risque pouvant avoir une incidence sur les résultats à venir comprennent, notamment : la pertinence du cadre de gestion des risques de la Banque; le succès relatif de la Banque quant à la réalisation et à l'intégration d'acquisitions et à l'exécution de plans stratégiques; l'aptitude de la Banque à recruter, à former et à fidéliser des membres clés de la direction; des révisions des notes et des perspectives des agences de notation à l'égard de la Banque; des variations des cours du change et des taux d'intérêt au Canada, aux États-Unis et dans d'autres territoires dans lesquels la Banque exerce ses activités; les conventions et méthodes comptables qu'utilise la Banque et leur incidence au moment de la publication des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Banque; et l'aptitude de la Banque à exercer ses activités dans un secteur extrêmement concurrentiel.

De plus amples renseignements concernant les types de risques susmentionnés et les façons dont la Banque les gère figurent à la rubrique « Facteurs de risque et gestion des risques » aux pages 72 à 112 du rapport de gestion 2013, laquelle rubrique est intégrée par renvoi aux présentes. La Banque donne une mise en garde selon laquelle la discussion sur les risques qui précède n'est pas exhaustive. Au moment de décider s'il y a lieu de souscrire des titres de la Banque, les investisseurs et autres personnes intéressées devraient examiner attentivement ces facteurs ainsi que les autres incertitudes, événements potentiels et facteurs propres au secteur d'activité et à la Banque qui sont susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur les résultats futurs de la Banque.

DIVIDENDES

Dividendes par action de la Banque (fin de l'exercice le 31 octobre)

Type d'actions	2013	2012	2011
Actions ordinaires	3,24 \$	2,89 \$	2,61 \$
Actions privilégiées			
Série M ¹	—	—	1,18 \$
Série N ²	—	—	1,15 \$
Série O	1,21 \$	1,21 \$	1,21 \$

Type d'actions	2013	2012	2011
Série P	1,31 \$	1,31 \$	1,31 \$
Série Q	1,40 \$	1,40 \$	1,40 \$
Série R	1,40 \$	1,40 \$	1,40 \$
Série S ³	1,15 \$	1,25 \$	1,25 \$
Série T ³	0,16 \$ ⁴	—	—
Série Y ⁵	1,28 \$	1,28 \$	1,28 \$
Série AA	1,25 \$	1,25 \$	1,25 \$
Série AC	1,40 \$	1,40 \$	1,40 \$
Série AE	1,56 \$	1,56 \$	1,56 \$
Série AG	1,56 \$	1,56 \$	1,56 \$
Série AI	1,56 \$	1,56 \$	1,56 \$
Série AK	1,56 \$	1,56 \$	1,56 \$

¹ Le 31 octobre 2011, la Banque a racheté la totalité de ses 14 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série M en circulation.

² Le 31 octobre 2011, la Banque a racheté la totalité de ses 8 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série N en circulation.

³ Le 31 juillet 2013, la Banque a converti 4,6 millions de ses 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série S, au pair, en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif, série T de la Banque.

⁴ Représente le montant des dividendes en espèces versés par action entre le 31 juillet 2013 et le 31 octobre 2013.

⁵ Le 31 octobre 2013, la Banque a converti 4,5 millions de ses 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série Y, au pair, en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif, série Z de la Banque.

Dividendes de TD Ameritrade (fin de l'exercice le 30 septembre)

TD Ameritrade a déclaré un dividende en espèces trimestriel de 0,09 \$ US par action sur ses actions ordinaires à chaque trimestre de l'exercice 2013. TD Ameritrade a aussi déclaré et versé un dividende en espèces spécial de 0,50 \$ US par action sur ses actions ordinaires au cours du premier trimestre de l'exercice 2013. Le 29 octobre 2013, TD Ameritrade a déclaré un dividende en espèces trimestriel de 0,12 \$ US par action sur ses actions ordinaires pour le premier trimestre de l'exercice 2014, dividende payable le 19 novembre 2013 à tous les porteurs inscrits d'actions ordinaires de TD Ameritrade au 7 novembre 2013, et un dividende en espèces spécial de 0,50 \$ US par action sur ses actions ordinaires, payable le 17 décembre 2013 à tous les porteurs inscrits d'actions ordinaires de TD Ameritrade au 3 décembre 2013. Le versement de dividendes futurs se fera au gré du conseil d'administration de TD Ameritrade et sera tributaire de nombreux facteurs que le conseil d'administration juge pertinents, notamment, les bénéfices futurs, le succès des activités commerciales de TD Ameritrade, les besoins en capital, la situation financière générale et les perspectives d'avenir de son entreprise et la conjoncture économique.

STRUCTURE DU CAPITAL

Le résumé qui suit de la structure du capital de la Banque est présenté entièrement sous réserve des règlements de la Banque et des conditions générales réelles se rattachant à ses actions.

Actions ordinaires

Le capital d'actions ordinaires autorisé de la Banque se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Sous réserve des restrictions énoncées à la rubrique « Restrictions » ci-après, les porteurs d'actions ordinaires sont habilités à voter à toutes les assemblées des actionnaires de la Banque, sauf les assemblées où uniquement les porteurs d'une certaine catégorie ou série d'actions sont habilités à voter. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes à mesure qu'ils sont déclarés par le conseil d'administration de la Banque, sous réserve de la priorité des porteurs des actions privilégiées de la Banque. Après le paiement aux porteurs d'actions privilégiées de la Banque du ou des montants auxquels ils peuvent avoir droit, et après le remboursement de toutes les dettes en cours, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir le reliquat des biens de la Banque lors de la liquidation ou de la dissolution de la Banque.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées de premier rang, catégorie A (les « actions privilégiées ») de la Banque peuvent être émises de temps à autre en une ou plusieurs séries et comporter les droits, privilèges, restrictions et conditions que le conseil d'administration de la Banque peut déterminer.

Les actions privilégiées ont priorité de rang sur les actions ordinaires et toutes les autres actions de la Banque de rang inférieur aux actions privilégiées quant au versement des dividendes et à la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de la Banque. Chaque série d'actions privilégiées est de rang égal aux autres séries d'actions privilégiées.

Aux termes de la Loi sur les banques, la Banque ne peut, sans l'approbation des porteurs des actions privilégiées, créer de catégories d'actions de rang supérieur ou égal aux actions privilégiées.

L'approbation de modifications aux dispositions relatives aux actions privilégiées en tant que catégorie peut être donnée par écrit par les porteurs de toutes les actions privilégiées en circulation, ou par résolution adoptée par le vote affirmatif d'au moins les deux tiers des voix exprimées à une assemblée à laquelle les porteurs d'une majorité des actions privilégiées alors en circulation sont présents ou représentés par procuration ou, à défaut de quorum à cette assemblée, lors d'une reprise d'assemblée à laquelle les actionnaires alors présents ou représentés par procuration peuvent traiter des affaires pour lesquelles l'assemblée avait été convoquée à l'origine.

En cas de liquidation ou de dissolution de la Banque, avant que tout montant ne puisse être payé ou que des biens puissent être distribués parmi les porteurs d'actions ordinaires ou d'actions de toute autre catégorie de la Banque de rang inférieur aux actions privilégiées, le porteur d'une action privilégiée d'une série aura le droit de recevoir, dans la mesure où cela est ainsi stipulé à l'égard de ces actions privilégiées dans les conditions se rattachant à la série concernée : i) un montant correspondant au montant versé sur l'action en cause; ii) la prime, le cas échéant, stipulée à l'égard des actions privilégiées de cette série; et iii) tous les dividendes cumulatifs non versés, le cas échéant, sur ces actions privilégiées et, dans le cas d'actions privilégiées à dividendes non cumulatifs, tous les dividendes non cumulatifs déclarés et non versés. Après le paiement aux porteurs des actions privilégiées des montants qui leur sont ainsi payables, ceux-ci n'ont pas le droit de prendre part à toute autre distribution des biens ou de l'actif de la Banque.

Les actions privilégiées ne comportent pas de droit de vote, sauf dans la mesure stipulée à l'égard d'une série en particulier ou prévue dans la Loi sur les banques.

La Banque ne peut, sans l'approbation préalable des porteurs d'actions privilégiées, créer ni émettre i) des actions de rang supérieur ou égal aux actions privilégiées, ou ii) une série supplémentaire d'actions privilégiées, à moins que, à la date d'une telle création ou émission, tous les dividendes cumulatifs et tous les dividendes non cumulatifs déclarés mais non versés n'aient été versés ou qu'une réserve n'ait été créée pour leur versement à l'égard de chaque série d'actions privilégiées alors émises et en circulation.

En décembre 2012, le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada a publié la nouvelle version de sa ligne directrice sur les normes de fonds propres (la « ligne directrice sur les NFP »), qui est entrée en vigueur en janvier 2013. La ligne directrice sur les NFP met en œuvre les normes de fonds propres révisées de BÂLE III, notamment l'obligation selon laquelle tous les titres d'instruments de fonds propres non ordinaires émis après la date d'effet contiennent des dispositions visant leur conversion en actions ordinaires en cas de non-viabilité de la Banque. Toutes les futures séries d'actions privilégiées émises par la Banque doivent désormais inclure de telles dispositions.

Restrictions

Aucune restriction n'est imposée quant à la propriété de titres de la Banque pour s'assurer que la Banque respecte un niveau de propriété canadienne requis. Toutefois, la Loi sur les banques contient des restrictions sur l'émission, le transfert, l'acquisition, la propriété effective et le vote relativement à toutes les actions d'une banque à charte. Par exemple, aucune personne ne doit être un actionnaire principal d'une banque si la banque a des capitaux propres de 12 milliards de dollars ou plus. Une personne est un actionnaire principal d'une banque lorsque i) le total des actions de toute catégorie d'actions comportant droit de vote détenues en propriété effective par une personne, les entités contrôlées par cette personne et toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 20 % de cette

catégorie d'actions comportant droit de vote; ou ii) l'ensemble des actions de toute catégorie d'actions sans droit de vote détenues en propriété effective par cette personne, les entités contrôlées par cette personne et toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 30 % de cette catégorie d'actions sans droit de vote. Aucune personne ne doit avoir un intérêt substantiel dans une catégorie d'actions d'une banque, y compris la Banque, sans l'agrément préalable du ministre des Finances (Canada). Pour l'application de la Loi sur les banques, une personne a un intérêt substantiel dans une catégorie d'actions d'une banque à charte canadienne lorsque l'ensemble de toutes les actions de la catégorie appartenant en propriété effective à cette personne, aux entités contrôlées par cette personne et à toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 10 % de toutes les actions en circulation de cette catégorie d'actions de cette banque.

La Loi sur les banques interdit également l'inscription d'un transfert ou d'une émission d'actions de la Banque à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou l'un de ses mandataires ou organismes ou tout gouvernement d'un pays étranger ou d'une de ses subdivisions politiques ou tout mandataire ou organisme d'un tel gouvernement, et l'exercice, en personne ou par voie de procuration, des droits de vote rattachés aux actions de la Banque qui sont détenues en propriété effective soit par Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou un mandataire ou un organisme de celle-ci, soit par le gouvernement d'un pays étranger ou d'une de ses subdivisions politiques ou par un organisme d'un tel gouvernement. Par dérogation à ce qui précède, le ministre des Finances du Canada peut approuver l'émission d'actions d'une banque, y compris la Banque, à un mandataire qui est un « mandataire admissible », soit un mandataire ou un organisme de Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou tout mandataire ou organisme d'un gouvernement d'un pays étranger ou d'une de ses subdivisions politiques qui remplit les critères suivants : i) son mandat est accessible au public; ii) il contrôle les titres d'un fond de placement de manière à maximiser le rendement corrigé du risque à long terme, si le Fonds soit bénéficie d'un apport de Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou du gouvernement d'un pays étranger ou de la subdivision politique, soit est établi pour procurer l'indemnisation, l'hospitalisation, les soins médicaux, la retraite, la pension ou des prestations analogues à des personnes physiques; et iii) les décisions prises à l'égard des titres du Fonds visés à l'alinéa ii) ne sont influencées d'aucune façon importante par Sa Majesté du chef du Canada ou de la province ou du gouvernement du pays étranger ou de la subdivision politique. La Banque et le mandataire admissible présentent conjointement la demande en vue d'obtenir l'agrément du ministre.

Notations

Les notations revêtent une importance particulière quant à nos frais d'emprunt et à notre capacité de réunir des capitaux. Une dévaluation des notes pourrait potentiellement entraîner une augmentation des frais de financement et réduire l'accès aux marchés financiers. Une diminution des notes pourrait également nuire à notre capacité d'effectuer des opérations sur dérivés et des opérations de couverture dans le cours normal et avoir une incidence sur les frais associés à ces opérations. Nous révisons régulièrement le niveau de sûretés accru dont nos contreparties auraient besoin dans le cas d'une dévaluation de la note de TD. Nous estimons qu'une dévaluation d'un niveau n'aurait qu'une incidence minimale et pourrait être facilement gérée dans le cours normal des affaires, mais que des dévaluations plus marquées pourraient avoir une incidence beaucoup plus considérable, notamment une augmentation de nos frais d'emprunt et/ou une obligation pour nous de consentir d'autres sûretés à nos contreparties.

On trouvera de l'information supplémentaire sur les notes sous la rubrique « Risque de liquidité » de la rubrique « Gestion des risques » commençant à la page 76 du rapport de gestion 2013.

En date du 31 octobre 2013

	DBRS	Moody's Investors Service	Standard & Poor's	Fitch Ratings
Titres de créance à long terme (dépôts)	AA	Aa1	AA-	AA -
Titres de créance subordonnés de catégorie 2B	AA (bas)	A1	A	A+
Titres de créance subordonnés de catégorie 2A		A2	A-	
Titres de créance à court terme (dépôts)	R-1 (haut)	P-1	A-1+	F1+
Actions privilégiées	Pfd-1 (bas)	A3	P-1 (bas)	BBB
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable

Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention d'une obligation financière dans la mesure où elles ne portent pas sur le cours du marché ni sur l'opportunité pour un investisseur en particulier. Les notations peuvent être révisées ou révoquées à tout moment par l'agence de notation. Les notations de crédit et perspectives fournies par les agences de notation se veulent une indication de leur opinion et peuvent varier de temps à autre en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment la santé financière, la position concurrentielle et la liquidité de TD et en fonction de facteurs absolument indépendants de la volonté de TD, notamment les méthodes qu'utilisent les agences de notation et les situations touchant le secteur des services financiers en général.

TD a fait des paiements dans le cours normal aux agences de notation applicables relativement à l'attribution de notes aux titres de la Banque. De plus, TD a fait des paiements usuels à l'égard de certains autres services que les agences de notation applicables ont fournis à TD au cours des deux dernières années.

Les descriptions suivantes des catégories de notation préparées par les agences de notation respectives ne sont fournies que parce que la législation canadienne le prescrit. TD ne sanctionne pas les catégories de notation ni l'application des critères et analyses des agences de notation respectives. La description des catégories de notation de chaque agence de notation, obtenue sur le site Web public des agences de notation respectives, est donnée ci-après.

Description des notations de DBRS sur son site Web public

Le barème des notations à long terme de DBRS^{MD} donne une indication du risque de défaillance, c'est-à-dire le risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières conformément aux conditions auxquelles elles ont été contractées. Toutes les autres catégories de notation que les catégories AAA et D comptent également des sous-catégories « (haut) » ou « (bas) ». La notation qui n'est pas modifiée par une désignation « (haut) » ou « (bas) » se situe au milieu de la catégorie. AA : cote de solvabilité supérieure. La capacité de paiement des obligations financières est jugée élevée. La cote de solvabilité n'est que légèrement différente de celle correspondant à la notation AAA. Des événements futurs risquent peu de la compromettre de façon importante.

Le barème de notation des titres de créance à court terme de DBRS^{MD} donne une indication du risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières à court terme en temps opportun. R-1 (haut) : la cote de solvabilité la plus élevée. La capacité de paiement des obligations financières à court terme à échéance est exceptionnellement élevée. Des événements futurs risquent peu de la compromettre de façon importante.

Le barème de notation des actions privilégiées de DBRS^{MD} est utilisé dans le marché canadien des valeurs mobilières et se veut une indication du risque qu'un emprunteur ne s'acquitte pas intégralement de ses obligations en temps opportun, tant quant aux versements de dividendes que quant aux remboursements du

capital. Chaque catégorie de notation compte des sous-catégories « haut » et « bas ». Une notation qui n'est pas modifiée par une désignation « haut » ou « bas » se situe dans le milieu de la catégorie. Les actions privilégiées notées Pfd-1 présentent une qualité de crédit supérieure et sont soutenues par des entités qui affichent de solides caractéristiques quant aux bénéficiaires et au bilan. Les titres notés Pfd-1 correspondent en général à des sociétés dont les obligations de premier rang sont notées dans les catégories AAA ou AA. Comme c'est le cas dans toutes les catégories de notation, le lien entre les notations attribuées à des titres d'emprunt de premier rang et les notations attribuées à des actions privilégiées doit être interprété comme un où la notation des titres d'emprunt de premier rang fixe effectivement un plafond pour les actions privilégiées émises par l'entité. Toutefois, il existe des cas où la notation attribuée aux actions privilégiées peut être inférieure à la notation normalement attribuée aux titres d'emprunt de premier rang de l'émetteur.

Description des notations de Moody's Investors Service sur son site Web public

Les notations à long terme de Moody's sont attribuées à des émetteurs ou à des obligations d'une échéance initiale d'un an ou plus et donnent une indication de la possibilité de défaillance à l'égard de paiements faisant l'objet d'une promesse contractuelle et de la perte financière prévue en cas de défaut. Les obligations notées Aa sont jugées de qualité supérieure, avec un très faible risque de crédit. Les obligations notées A sont jugées au-dessus de la moyenne, avec un faible risque de crédit. Moody's rattache des modificateurs numériques 1, 2, et 3 à chaque catégorie de notation générique de Aa à Caa. Le modificateur 1 indique que l'obligation se situe dans la partie supérieure de sa catégorie de notation générale; le modificateur 2 indique un rang moyen; et le modificateur 3 indique un rang dans la partie inférieure de la catégorie de notation générale.

Moody's attribue des notations provisoires aux programmes de billets à moyen terme (BMT) et des notations définitives à chacun des titres d'emprunt qui sont émis dans le cadre de ceux-ci (appelés prélèvements ou billets). Les notations attribuées aux programmes de BMT sont censées faire état des notations susceptibles d'être attribuées aux prélèvements émis à partir du programme au sein du rang de créance indiqué (c.-à-d. de premier rang ou subordonné). Pour donner une idée de la nature conditionnelle de la notation d'un programme, Moody's attribue des notations provisoires au programme de BMT. Une notation provisoire est dénotée par un (P) devant la notation.

Les notations à court terme de Moody's sont attribuées à des obligations d'une échéance initiale d'au plus 13 mois et donnent une indication de la possibilité de défaillance à l'égard de paiements faisant l'objet d'une promesse contractuelle. Les émetteurs notés P-1 (ou les institutions qui les soutiennent) ont une capacité supérieure de remboursement des obligations à court terme.

Description des notations de Standard & Poor's sur site Web public

Une notation de crédit de Standard & Poor's à l'égard d'une émission se veut une opinion prospective quant à la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une obligation financière en particulier, d'une catégorie d'obligations financières en particulier ou d'un programme financier en particulier (notamment des notations attribuées aux programmes de billets à moyen terme ou programmes de papier commercial).

Une obligation à long terme notée « AA » n'est que très légèrement différente des obligations mieux notées. La capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de l'obligation est très élevée. Une obligation notée « A » est en quelque sorte plus vulnérable aux effets défavorables des changements de situation et de conjoncture que des obligations dans les catégories de notation supérieures. La capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de l'obligation est cependant toujours élevée. Les notations « AA » à « CCC » peuvent être modifiées par l'ajout d'un signe plus (+) ou d'un signe moins (-) afin d'indiquer la position relative dans la catégorie de notation principale. Une obligation à court terme notée « A-1 » se situe dans la catégorie la plus élevée de Standard & Poor's. La capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de l'obligation est élevée. Dans cette catégorie, un signe plus (+) est rattaché à certaines obligations afin d'indiquer que la capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de ces obligations est extrêmement élevée.

Le barème de notation des actions privilégiées canadiennes de Standard & Poor's s'adresse aux émetteurs, aux investisseurs et aux intermédiaires des marchés financiers canadiens, ces notations des actions privilégiées (établies conformément à des critères de notation mondiaux) constituant des symboles de notation qui ont été largement utilisés dans le marché canadien depuis bon nombre d'années. Les notes que Standard & Poor's attribue aux actions privilégiées selon le barème canadien constituent un avis prospectif quant à la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une action privilégiée en particulier émise sur le marché canadien, par rapport aux actions privilégiées émises par d'autres émetteurs sur le marché canadien. Il existe

une correspondance directe entre les notations particulières attribuées au moyen du barème de notation des actions privilégiées canadiennes et les différents niveaux de notation au moyen du barème de notation des titres d'emprunt mondiaux de Standard & Poor's. P-1(bas) correspond à A.

Description des notations de Fitch Ratings sur son site Web public

Les notations de crédit de Fitch Ratings sont une opinion sur la capacité relative d'une entité de respecter ses engagements financiers, notamment le paiement de l'intérêt, le versement de dividendes privilégiées, le remboursement du capital, les réclamations d'assurance ou les obligations de cocontractants. Les modificateurs « + » ou « - » qui peuvent être rattachés à une notation indiquent la position relative dans les catégories de notation principales.

Notation à long terme AA : cote de solvabilité très élevée. Les notations « AA » indiquent un très faible risque de défaillance. Elles indiquent une capacité très élevée de paiement des engagements financiers. Cette capacité n'est pas susceptible d'être compromise outre mesure par des événements prévisibles.

Notation à long terme A : cote de solvabilité élevée. Les notations « A » indiquent un faible risque de défaillance. La capacité de paiement des engagements financiers est jugée élevée. Cette capacité peut néanmoins être davantage compromise par des conditions commerciales ou économiques défavorables que dans le cas de notations plus élevées.

Notation BBB : bonne cote de solvabilité. Les notations « BBB » indiquent un faible risque de défaillance actuel. La capacité de paiement des engagements financiers est jugée acceptable, mais est plus susceptible d'être compromise dans l'éventualité d'une conjoncture commerciale ou économique défavorable.

Notation à court terme F1 : cote de solvabilité à court terme la plus élevée. Cette notation indique la capacité intrinsèque la plus élevée de payer en temps opportun les engagements financiers; un signe « + » peut y être ajouté afin d'indiquer une cote de solvabilité exceptionnellement élevée.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES DE LA BANQUE

Inscriptions sur les marchés

Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la cote des bourses suivantes :

1. la Bourse de Toronto; et
2. le New York Stock Exchange.

Les actions privilégiées de la Banque sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

Cours et volume des opérations

Le cours des titres de la Banque et le volume des opérations sur ceux-ci au cours de la dernière année sont indiqués dans les tableaux ci-après :

		BOURSE DE TORONTO						
Actions ordinaires		Actions privilégiées (séries O à Y)						
		Série O	Série P	Série Q	Série R	Série S	Série T ¹	Série Y
Novembre 2012								
Haut (\$)	82,98	25,90	26,49	26,54	26,99	25,10		25,38
Bas (\$)	78,05	25,48	26,10	26,43	26,56	24,65		24,63
Volume (000)	23 568	160	150	218	107	732		342
Décembre 2012								
Haut (\$)	84,26	26,28	26,70	26,80	27,16	25,16		25,22
Bas (\$)	79,73	25,73	26,26	26,44	26,64	24,70		24,65
Volume (000)	38 382	273	67	119	78	524		348
Janvier 2013								
Haut (\$)	84,25	26,28	26,60	26,85	27,19	25,17		25,24
Bas (\$)	81,39	25,61	26,20	26,30	26,38	24,75		24,85
Volume (000)	31 560	161	440	175	129	420		311

BOURSE DE TORONTO

	Actions ordinaires	Actions privilégiées (séries O à Y)					
		Série O	Série P	Série Q	Série R	Série S	Série T ¹
Février 2013							
Haut (\$)	86,20	26,26	26,69	26,76	26,75	25,16	25,43
Bas (\$)	82,62	25,66	26,35	26,46	26,50	25,00	25,10
Volume (000)	27 542	151	127	87	158	375	375
Mars 2013							
Haut (\$)	86,08	26,30	26,80	26,78	26,92	25,33	25,50
Bas (\$)	83,22	25,60	26,46	26,52	26,52	25,00	25,21
Volume (000)	33 990	201	110	104	82	389	229
Avril 2013							
Haut (\$)	84,45	26,17	26,80	26,85	26,94	25,32	25,47
Bas (\$)	79,59	25,64	26,36	26,50	26,40	24,63	24,73
Volume (000)	34 776	105	191	75	140	664	496
Mai 2013							
Haut (\$)	84,68	26,00	26,68	26,87	27,20	25,24	25,43
Bas (\$)	81,51	25,63	26,36	26,53	26,57	24,90	24,92
Volume (000)	40 025	127	154	168	204	260	288
Juin 2013							
Haut (\$)	84,94	25,87	26,39	26,60	26,70	25,35	25,53
Bas (\$)	80,47	24,96	25,70	25,76	25,78	25,01	25,10
Volume (000)	43 495	272	135	286	242	534	241
Juillet 2013							
Haut (\$)	89,11	25,65	26,34	26,43	26,40	25,29	25,65
Bas (\$)	83,20	24,89	25,72	26,00	26,05	24,40	25,50
Volume (000)	41 247	188	336	214	189	676	240
Août 2013							
Haut (\$)	91,01	25,15	25,93	26,01	26,15	24,80	25,49
Bas (\$)	86,06	24,03	25,04	25,57	25,25	24,13	24,90
Volume (000)	33 075	488	68	122	342	141	478
Septembre 2013							
Haut (\$)	93,20	25,65	25,97	26,22	26,38	24,98	25,38
Bas (\$)	89,75	25,01	25,26	25,70	25,69	24,32	25,01
Volume (000)	31 038	187	79	120	153	173	288
Octobre 2013							
Haut (\$)	96,71	25,78	26,16	26,30	26,25	24,90	25,58
Bas (\$)	90,78	24,90	25,68	25,80	25,85	24,47	25,11
Volume (000)	26 774	181	159	95	250	520	438

¹ Le 31 juillet 2013, la Banque a converti 4,6 millions de ses 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série S, au pair, en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif, série T de la Banque.

BOURSE DE TORONTO

Actions privilégiées (séries Z à AK)

	Série Z ¹	Série AA	Série AC	Série AE	Série AG	Série AI	Série AK
Novembre 2012							
Haut (\$)		25,75	26,13	26,75	26,68	26,88	26,99
Bas (\$)		25,33	25,93	26,40	26,41	26,65	26,65
Volume (000)		433	102	219	155	342	520
Décembre 2012							
Haut (\$)		25,68	26,33	26,96	26,90	27,00	27,00
Bas (\$)		25,25	26,00	26,45	26,51	26,75	26,65
Volume (000)		135	108	85	187	251	179
Janvier 2013							
Haut (\$)		25,75	26,44	26,94	26,90	27,10	27,23
Bas (\$)		25,41	25,73	26,19	26,20	26,40	26,45
Volume (000)		141	112	307	612	145	464
Février 2013							
Haut (\$)		26,07	26,28	26,43	26,45	26,65	26,72
Bas (\$)		25,50	25,77	26,25	26,25	26,46	26,52
Volume (000)		274	91	248	364	233	177
Mars 2013							
Haut (\$)		25,85	26,05	26,48	26,57	26,84	26,77
Bas (\$)		25,51	25,70	26,31	26,34	26,47	26,53
Volume (000)		233	154	145	273	129	221
Avril 2013							
Haut (\$)		25,98	26,09	26,57	26,58	26,81	26,79
Bas (\$)		25,24	25,56	26,02	25,96	26,21	26,21
Volume (000)		166	121	170	360	163	177

BOURSE DE TORONTO							
Actions privilégiées (séries Z à AK)							
	Série Z¹	Série AA	Série AC	Série AE	Série AG	Série AI	Série AK
Mai 2013							
Haut (\$)		25,69	25,85	26,20	26,15	26,49	26,48
Bas (\$)		25,50	25,55	25,95	25,83	26,25	26,24
Volume (000)		117	238	258	237	172	274
Juin 2013							
Haut (\$)		25,65	25,76	26,09	26,09	26,37	26,38
Bas (\$)		25,04	25,40	25,90	25,86	26,21	26,20
Volume (000)		82	103	245	286	652	582
Juillet 2013							
Haut (\$)		25,59	25,75	26,10	26,13	26,36	26,36
Bas (\$)		24,93	25,25	25,53	25,50	25,79	25,85
Volume (000)		230	136	185	227	126	252
Août 2013							
Haut (\$)		25,41	25,46	25,74	25,74	25,95	25,90
Bas (\$)		24,95	25,25	25,40	25,39	25,55	25,53
Volume (000)		189	415	175	233	93	159
Septembre 2013							
Haut (\$)		25,63	25,50	25,90	25,90	26,24	26,19
Bas (\$)		25,15	25,34	25,70	25,62	25,88	25,86
Volume (000)		216	199	240	171	127	217
Octobre 2013							
Haut (\$)	25,09	25,47	25,79	25,85	25,85	26,19	26,22
Bas (\$)	25,00	25,10	25,05	25,30	25,32	25,52	25,47
Volume (000)	0	229	348	186	283	146	227

¹ Le 31 octobre 2013, la Banque a converti 4,5 millions de ses 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série Y, au pair, en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif, série Z de la Banque.

Placements antérieurs

Au cours du dernier exercice terminé, la Banque n'a pas émis d'actions qui ne sont pas inscrites ou cotées sur un marché. Pour de plus amples renseignements sur les débetures subordonnées de la Banque, il y a lieu de se reporter à la note 18 afférente aux états financiers annuels pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013.

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Administrateurs et comités du conseil de la Banque

Le tableau ci-dessous donne, en date du 4 décembre 2013, les noms des administrateurs de la Banque, leur poste principal et domaine d'activités actuels, leur municipalité de résidence et la date à laquelle chacun des administrateurs est devenu administrateur de la Banque.

Nom de l'administrateur	Administrateur depuis
Poste principal et municipalité de résidence	
William E. Bennett Administrateur de sociétés et ancien président et chef de la direction, Draper & Kramer, Inc. Chicago, Illinois, É.-U.	Mai 2004
Hugh J. Bolton Président du conseil non membre de la direction, EPCOR Utilities Inc. (société d'énergie intégrée) Edmonton (Alberta) Canada	Avril 2003
John L. Bragg Président du conseil, président et co-chef de la direction, Oxford Frozen Foods Limited (fabricant de produits alimentaires) Collingwood (Nouvelle-Écosse) Canada	Octobre 2004

Nom de l'administrateur Poste principal et municipalité de résidence	Administrateur depuis
Amy W. Brinkley Conseillère, AWB Consulting, LLC (firme d'experts-conseils en gestion des risques et mentorat des cadres) Charlotte, Caroline du Nord, É.-U.	Septembre 2010
W. Edmund Clark Président du groupe et chef de la direction, La Banque Toronto-Dominion Toronto (Ontario) Canada	Août 2000
Colleen A. Goggins Ex-présidente mondiale de la branche de produits de grande consommation de Johnson & Johnson Princeton, New Jersey, É.-U.	Mars 2012
David E. Kepler* Vice-président à la direction, Services commerciaux Chef de la viabilité écologique et chef de l'information The Dow Chemical Company (fabricant de produits chimiques, de plastiques et de matériaux de pointe) Midland, Michigan, É.-U.	Décembre 2013
Henry H. Ketcham Président-directeur du conseil, West Fraser Timber Co. Ltd. (société de produits forestiers intégrée) Vancouver (Colombie-Britannique) Canada	Janvier 1999
Brian M. Levitt Président du conseil de La Banque Toronto-Dominion et co-président du conseil non membre de la direction d'Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. (cabinet d'avocats) Westmount (Québec) Canada	Décembre 2008
Harold H. MacKay Avocat-conseil, MacPherson Leslie & Tyerman LLP (cabinet d'avocats) Regina (Saskatchewan) Canada	Novembre 2004
Karen E. Maidment Administratrice de sociétés et ancienne chef des finances et des affaires administratives, BMO Groupe Financier Cambridge (Ontario) Canada	Septembre 2011
Irene R. Miller Chef de la direction, Akim, Inc. (firme de conseils et de gestion de placements) New York, New York, É.-U.	Mai 2006
Nadir H. Mohamed Ex-président et chef de la direction Rogers Communications Inc. (société canadienne diversifiée du secteur des communications et des médias) Toronto (Ontario) Canada	Avril 2008

Nom de l'administrateur Poste principal et municipalité de résidence	Administrateur depuis
Wilbur J. Prezzano Administrateur de sociétés et vice-président du conseil à la retraite, Eastman Kodak Company Charleston, Caroline du Sud, É.-U.	Avril 2003
Helen K. Sinclair Chef de la direction, BankWorks Trading Inc. (entreprise de télécommunications par satellite) Toronto (Ontario) Canada	Juin 1996
<i>M. Kepler a été nommé au conseil d'administration le 4 décembre 2013.</i>	

Sauf tel qu'il est indiqué ci-après, tous les administrateurs ont occupé le même poste au cours des cinq dernières années. Avant juillet 2009, M^{me} Brinkley était gestionnaire principale, Risques mondiaux, de Bank of America Corporation. Avant mars 2011, M^{me} Goggins était présidente mondiale de la branche de produits de grande consommation de Johnson & Johnson. Avant mars 2013, M. Ketcham était président du conseil et chef de la direction de West Fraser Timber Co. Ltd. Entre janvier 2011 et septembre 2012, M. Levitt était avocat-conseil chez Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. et, avant janvier 2011, M. Levitt était co-président du conseil de Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. Avant août 2009, M^{me} Maidment était chef des finances et chef de l'administration, BMO Groupe financier. Entre mars 2009 et le 2 décembre 2013, M. Mohamed était président et chef de la direction de Rogers Communications Inc., et, avant mars 2009, M. Mohamed était président et chef de l'exploitation du Groupe des communications, Rogers Communications Inc. Chaque administrateur demeurera en poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Banque, qui devrait avoir lieu le 3 avril 2014. Des renseignements sur les candidats proposés en vue de leur élection aux postes d'administrateur figureront dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Banque se rapportant à l'assemblée.

Le tableau suivant présente, en date du 4 décembre 2013, les comités du conseil de la Banque, les membres de chaque comité et les principales responsabilités de chaque comité.

Comité	Membres	Principales responsabilités
Comité de gouvernance	Brian M. Levitt (président) William E. Bennett Harold H. MacKay Karen E. Maidment Wilbur J. Prezzano	Gouvernance de TD : <ul style="list-style-type: none"> établir les critères de sélection des nouveaux administrateurs et les lignes directrices du conseil d'administration en matière d'indépendance des administrateurs; repérer des personnes qualifiées pour siéger au conseil d'administration et recommander à ce dernier les mises en candidature aux postes d'administrateur pour la prochaine assemblée annuelle des actionnaires; élaborer et, le cas échéant, recommander au conseil d'administration un ensemble de principes de gouvernance, y compris un code de conduite et d'éthique professionnelle, conçus pour favoriser une saine culture de gouvernance au sein de TD; examiner et recommander la rémunération des administrateurs non membres de la direction de TD; s'assurer que TD communique efficacement avec ses actionnaires, d'autres parties prenantes et le public au moyen d'une politique de communication attentive; superviser l'évaluation du conseil

Comité	Membres	Principales responsabilités
		<p>d'administration et de ses comités; et</p> <ul style="list-style-type: none"> • superviser un programme d'orientation pour les nouveaux administrateurs et faciliter la formation continue des administrateurs.
Comité des ressources humaines	<p>Wilbur J. Prezzano (président) Amy W. Brinkley Henry H. Ketcham Brian M. Levitt Nadir H. Mohamed Helen K. Sinclair</p>	<p>Évaluation du rendement, rémunération et planification de la relève des dirigeants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'acquitter, et aider le conseil d'administration à s'acquitter de la responsabilité du conseil d'administration en ce qui a trait au leadership, à la planification des ressources humaines et à la rémunération, de la manière énoncée dans la présente charte du comité; • établir les objectifs de rendement du chef de la direction, qui favorisent le succès financier à long terme de TD, et évaluer régulièrement le rendement du chef de la direction par rapport à ces objectifs; • recommander la rémunération du chef de la direction au conseil d'administration aux fins d'approbation et déterminer la rémunération de certains cadres supérieurs en collaboration avec des conseillers indépendants; • superviser un processus solide de planification des compétences aux fins de la planification de la relève du chef de la direction et des autres hauts dirigeants. Étudier les candidatures au poste de chef de la direction et recommander au conseil d'administration le meilleur candidat à ce poste dans le cadre du processus de planification de la relève et examiner périodiquement la structure organisationnelle de TD afin qu'elle soit conforme aux objectifs de l'entreprise et aux exigences en matière de planification de la relève; • superviser la sélection, l'évaluation, le perfectionnement et la rémunération des autres membres de la haute direction; et • produire un rapport sur la rémunération à l'intention des actionnaires, lequel est publié dans la circulaire de procuration annuelle de TD, et passer en revue, le cas échéant, toute autre divulgation publique importante et pertinente de la rémunération.
Comité du risque	<p>Karen E. Maidment (présidente) William E. Bennett Hugh J. Bolton Amy W. Brinkley Colleen A. Goggins David E. Kepler Harold H. Mackay Helen K. Sinclair</p>	<p>Supervision de la gestion des risques de TD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • approuver le cadre de gestion des risques et les cadres et politiques relatifs aux catégories de risques connexes qui établissent les niveaux d'approbation appropriés pour les décisions et les autres mesures afin de gérer le risque auquel TD est exposée; • examiner et recommander la prise de position de TD en matière de tolérance du risque et les mesures qui s'y rattachent aux fins

Comité	Membres	Principales responsabilités
		<p>d'approbation par le conseil et faire le suivi des principaux risques de TD comme le prévoit le cadre de gestion des risques;</p> <ul style="list-style-type: none"> • examiner le profil de risque de TD en regard des mesures de tolérance aux risques; et • fournir une tribune à l'analyse globale de la vision d'entreprise en matière de risque, y compris l'évaluation des tendances et des risques émergents.
Comité d'audit	William E. Bennett* (président) Hugh J. Bolton* John L. Bragg Harold H. MacKay Karen E. Maidment* Irene R. Miller*	<p>Supervision de la qualité et de l'intégrité de l'information financière de TD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • assurer la présentation aux actionnaires d'une information financière claire, exacte et fiable; • superviser les contrôles internes – les mesures de protection nécessaires doivent être en place; • être directement responsable de la sélection, de la rémunération, du maintien en poste de l'auditeur nommé par les actionnaires et de la supervision de son travail, celui-ci étant directement sous les ordres du comité; • être à l'écoute des auditeurs nommés par les actionnaires, de l'auditeur en chef, du chef de la conformité et du chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et évaluer l'efficacité et l'indépendance de chacun; • assurer l'établissement et le maintien de processus permettant à TD de respecter les lois et règlements qui le régissent ainsi que ses propres politiques; • agir à titre de comité d'audit et de comité de révision pour certaines filiales de TD qui sont des sociétés d'assurance et des institutions financières sous réglementation fédérale; et • recevoir les rapports et approuver, s'il y a lieu, certaines opérations entre personnes apparentées.

* Désigné comme expert financier du comité d'audit.

Comité d'audit

Le comité d'audit du conseil d'administration de la Banque exerce ses activités conformément à une charte écrite qui énonce ses responsabilités et ses exigences en matière de composition. Un exemplaire de la charte est joint à la présente notice annuelle en tant qu'appendice B. La charte du comité prévoit que tous les membres doivent posséder des compétences financières ou être disposés et aptes à acquérir les connaissances nécessaires très rapidement. Posséder des compétences financières signifie être capable de lire et de comprendre des états financiers qui présentent des questions de nature comptable dont l'étendue et le niveau de complexité sont généralement semblables à l'étendue et à la complexité des questions qui devraient raisonnablement être soulevées par les états financiers de la Banque.

De plus, la charte du comité prévoit des exigences en matière d'indépendance applicables à chaque membre et, à l'heure actuelle, chaque membre se conforme à ces exigences. Plus précisément, la charte prévoit qu'aucun membre du comité ne peut être dirigeant ou dirigeant à la retraite de la Banque et que chaque membre doit être indépendant de la Banque au sens de l'ensemble des lois, règles et règlements applicables, y compris ceux qui s'appliquent tout particulièrement aux membres des comités d'audit, et de

toutes autres considérations pertinentes qu'établit le conseil d'administration, y compris la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque (dont un exemplaire est accessible sur le site Web de la Banque au www.td.com).

Comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus, les membres du comité d'audit sont : William E. Bennett (président), Hugh J. Bolton, John L. Bragg, Harold H. MacKay, Karen E. Maidment et Irene R. Miller. Les membres du comité d'audit de la Banque apportent d'importantes compétences et une vaste expérience à leurs responsabilités, notamment dans le secteur des affaires et de l'enseignement en matière de comptabilité, d'affaires et de finances. Le conseil a établi que MM. Bennett et Bolton ainsi que M^{mes} Maidment et Miller ont chacun les qualités d'un expert financier du comité d'audit au sens de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act*; tous les membres du comité ont des compétences financières et sont indépendants en vertu des normes d'inscription à la cote applicables du New York Stock Exchange, de la charte du comité, de la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque et des lignes directrices en matière de gouvernance des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le texte qui suit donne des renseignements quant à la formation et l'expérience de chacun des administrateurs qui s'avèrent pertinentes dans le cadre de l'exécution de leur mandat en tant que membre du comité :

William E. Bennett est président du comité d'audit de la Banque. M. Bennett est administrateur de sociétés. Il est l'ancien président et chef de la direction de Draper & Kramer, Inc., société immobilière et de services financiers établie à Chicago. Il était auparavant vice-président directeur et chef du crédit de First Chicago Corp. et de sa principale filiale, la First National Bank of Chicago. M. Bennett occupe actuellement la fonction de président des comités d'audit des conseils de TD Bank US Holding Company (la société de portefeuille de TD Bank, N.A. et de TD Bank USA, N.A.) et de Capital Power Corporation et a déjà été président du comité d'audit du conseil de Nuveen Investments Bond and Mutual Funds. Il est titulaire d'un diplôme de premier cycle en science économique du Kenyon College et d'une maîtrise en administration des affaires de l'University of Chicago. M. Bennett est l'un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

Hugh J. Bolton est le président du conseil d'administration non membre de la direction d'EPCOR Utilities Inc., société énergétique intégrée. M. Bolton est l'ex-président du conseil d'administration non membre de la direction de Matrikon Inc. et le président du conseil et chef de la direction et associé retraité de Coopers & Lybrand Canada, comptables agréés. M. Bolton est actuellement président des comités d'audit des conseils de Ressources Teck Limitée et de WestJet Airlines Ltd. Il est titulaire d'un diplôme de premier cycle en économie de l'Université de l'Alberta. M. Bolton est comptable agréé et Fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Alberta. M. Bolton est l'un des experts financiers du comité d'audit.

John L. Bragg est président, fondateur et co-chef de la direction d'Oxford Frozen Foods Limited et propriétaire fondateur de Bragg Communications Inc. M. Bragg est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'un baccalauréat en éducation de l'Université Mount Allison.

Harold H. MacKay est avocat conseil au sein du cabinet d'avocats MacPherson Leslie & Tyerman LLP. Auparavant, il a été l'un des associés du cabinet de 1969 jusqu'à sa retraite en 2004. M. MacKay a présidé le Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadien et a été économiste invité Clifford Clark du ministère des Finances du Canada. M. MacKay détient un diplôme de premier cycle en économie et en sciences politiques de l'Université de la Saskatchewan, un diplôme de droit de l'Université Dalhousie et un doctorat honorifique en droit de l'Université de Regina.

Karen E. Maidment est administratrice de sociétés et ex-chef des finances et administratrice principale de BMO Groupe Financier. M^{me} Maidment est la présidente du comité d'audit et du risque du conseil de TransAlta Corporation et membre du comité d'audit du conseil de TD Ameritrade. Elle est titulaire d'un diplôme de premier cycle en commerce de l'Université McMaster, est comptable agréée et, en 2000, a été reçue Fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario. M^{me} Maidment est l'un des experts financiers du comité d'audit.

Irene R. Miller est chef de la direction d'Akim, Inc. Jusqu'en juin 1997, M^{me} Miller était vice-présidente du conseil et chef des finances de Barnes & Noble, Inc. Avant d'entrer au service de Barnes & Noble, Inc., en 1991, elle a occupé des postes de cadre supérieur relatifs aux services bancaires d'investissement et au financement des sociétés chez Morgan Stanley & Co. et Rothschild Inc., respectivement. Auparavant,

M^{me} Miller a présidé le comité d'audit du conseil d'Inditex, S.A., d'Oakley, Inc., de The Body Shop International plc et de Benckiser N.V. M^{me} Miller préside actuellement le comité d'audit du conseil de Coach Inc. M^{me} Miller est titulaire d'un diplôme de premier cycle en sciences de l'Université de Toronto et d'une maîtrise en sciences (en chimie et génie chimique) de l'Université Cornell. M^{me} Miller est un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

Membres de la haute direction de la Banque

Les personnes suivantes sont membres de la haute direction de la Banque :

Membre de la haute direction	Poste principal	Municipalité de résidence
Riaz Ahmed	Chef de groupe, Assurance, Cartes de crédit et Stratégie d'entreprise, Groupe Banque TD	Oakville (Ontario) Canada
Norie Campbell	Chef de groupe, Services juridiques, Conformité et Lutte contre le blanchiment d'argent et chef du contentieux, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Mark R. Chauvin	Chef de groupe et chef de la gestion des risques, Gestion du risque, siège social, Groupe Banque TD	Burlington (Ontario) Canada
W. Edmund Clark	Président du groupe et chef de la direction, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Theresa L. Currie	Chef de groupe, Canaux directs, Marketing, Services communs de l'entreprise et Stratégies liées aux effectifs, Groupe Banque TD	Oakville (Ontario) Canada
Robert E. Dorrance	Chef de groupe, Services bancaires de gros, Groupe Banque TD et président du conseil, chef de la direction et président, Valeurs Mobilières TD	Toronto (Ontario) Canada
Timothy D. Hockey	Chef de groupe, Services bancaires canadiens, Financement auto et Gestion de patrimoine, Groupe Banque TD et président et chef de la direction, TD Canada Trust	Toronto (Ontario) Canada
Colleen M. Johnston	Chef de groupe, Finances, Approvisionnement et Communication, chef des finances, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Bharat B. Masrani	Chef de l'exploitation, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Frank J. McKenna	Président suppléant du conseil, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Michael B. Pedersen	Chef de groupe, Services bancaires aux États-Unis, Groupe Banque TD, et président et chef de la direction, TD Bank US Holding Company, TD Bank, N.A. et TD Bank USA, N.A.	Bryn Mawr, Pennsylvanie, É.-U.

Sauf tel qu'il est indiqué ci-après, tous les membres de la haute direction ont occupé le même poste au cours des cinq dernières années.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe le 1^{er} juillet 2013, M. Ahmed a été chef de groupe, Développement interne, Stratégies d'entreprise et Trésorier et Trésorier, siège social, Groupe Banque TD du 27 mai 2010 au 1^{er} juillet 2013 et vice-président à la direction, Développement interne et Gestion de la trésorerie et du bilan, siège social, Groupe Financier Banque TD avant le 27 mai 2010.

Avant sa nomination de chef de groupe le 15 avril 2013, M^{me} Campbell a été vice-présidente à la direction et chef du contentieux, Groupe Banque TD du 1^{er} novembre 2011 au 15 avril 2013, et première vice-présidente et chef du contentieux adjointe, Groupe Financier Banque TD avant le 1^{er} novembre 2011.

Avant sa nomination de chef de groupe le 27 mai 2010, M. Chauvin a été vice-président à la direction, Gestion du risque et chef de la gestion des risques, siège social, Groupe Financier Banque TD.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe le 15 avril 2013, M^{me} Currie a été chef de groupe, Canaux directs et Stratégies liées aux effectifs et à l'entreprise, siège social, Groupe Banque TD du 4 juillet 2011 au 15 avril 2013, chef de groupe, Marketing, Stratégies liées à l'entreprise et aux effectifs, Siège social, Groupe Banque TD du 1^{er} novembre 2010 au 4 juillet 2011, chef de groupe, Marketing, Affaires internes et publiques, et Stratégies liées aux effectifs, Siège social, Groupe Financier Banque TD du 27 mai 2010 au 1^{er} novembre 2010 et vice-présidente à la direction, Ressources humaines et Affaires internes et publiques, siège social, Groupe Financier Banque TD avant le 27 mai 2010.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe le 1^{er} juillet 2013, M. Hockey a été chef de groupe, Services bancaires canadiens, Financement auto et Cartes de crédit, Groupe Banque TD et président et chef de la direction, TD Canada Trust du 3 octobre 2011 au 1^{er} juillet 2013, et chef de groupe, Services bancaires canadiens et Financement auto TD, Groupe Banque TD et président et chef de la direction, TD Canada Trust avant le 3 octobre 2011.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe le 15 avril 2013, M^{me} Johnston a été chef de groupe, Finances et chef des finances, siège social, Groupe Banque TD.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de l'exploitation le 1^{er} juillet 2013, M. Masrani a été chef de groupe, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, Groupe Banque TD et président et chef de la direction, TD Bank US Holding Company et TD Bank, N.A. Le 3 avril 2013, le conseil d'administration de TD a annoncé, conformément au plan de relève de TD, son intention de nommer M. Masrani président du Groupe et chef de la direction, Groupe Banque TD, le 1^{er} novembre 2014.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe le 1^{er} juillet 2013, M. Pedersen a été chef de groupe, Gestion de patrimoine, Assurance et Services communs de l'entreprise, Groupe Banque TD du 4 juillet 2011 au 1^{er} juillet 2013, chef de groupe, Gestion de patrimoine, Canaux directs et services communs de l'entreprise, Groupe Banque TD du 1^{er} novembre 2010 au 4 juillet 2011, chef de groupe, Activités de la société et Canaux directs, Groupe Financier Banque TD du 27 mai 2010 au 1^{er} novembre 2010 et chef de groupe, Activités de la société, Groupe Financier Banque TD avant le 27 mai 2010.

Actions détenues par les administrateurs et les membres de la haute direction

À la connaissance de la Banque, en date du 31 octobre 2013, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Banque étaient collectivement propriétaires véritables, directement ou indirectement, au total, de 1 498 465 actions ordinaires de la Banque ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur celles-ci, soit environ 0,16 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque.

Information supplémentaire relative aux administrateurs et membres de la haute direction

À notre connaissance et après enquête raisonnable, la Banque confirme, en date du 4 décembre 2013, ce qui suit :

- i) aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque n'est, ni n'a été au cours des dix dernières années, administrateur ou dirigeant d'une société (y compris la Banque) qui :
 - a) a fait l'objet d'une ordonnance (y compris une interdiction d'opération ou une ordonnance similaire à une interdiction d'opération ou une ordonnance interdisant à la société de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs), qui a été émise pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances;
 - b) fait l'objet d'une ordonnance qui été émise après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'occuper des fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et qui était le résultat d'un événement survenu pendant que cette personne agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances; ou

- c) a, au cours de l'exercice suivant la cessation des fonctions de la personne, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens;
- ii) au cours des dix exercices précédant la date de la notice annuelle, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction n'a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou si un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens; et
- iii) aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque ne s'est vu imposer d'amendes ou de sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité de réglementation en valeurs mobilières, ni n'a conclu une entente de règlement avec celle-ci, ni ne s'est vu imposer d'autres amendes ou sanctions par un tribunal ou un organisme de réglementation qui seraient susceptibles d'être considérées comme importantes par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires

Le comité d'audit de la Banque a mis en œuvre une politique restreignant les services qui peuvent être fournis par l'auditeur nommé par les actionnaires et les honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires. Tout service que doit fournir l'auditeur nommé par les actionnaires doit être autorisé par la loi et par la politique, et doit être préautorisé par le comité d'audit conformément à la politique, tout comme les honoraires prévus pour ces services. La politique prévoit la préautorisation annuelle de certains types de services et établit le montant maximum des honoraires qui peuvent être payés pour de tels services en vertu des politiques et procédures adoptées par le comité d'audit, en plus de donner à la direction des directives détaillées quant aux services précis qui sont admissibles à une préautorisation annuelle. Tous les autres services et les honoraires qui s'y rattachent doivent aussi être préautorisés expressément par le comité d'audit au fur et à mesure qu'ils se présentent au cours de l'exercice. S'il s'agit de services que doit fournir l'auditeur nommé par les actionnaires, le comité d'audit s'assure que sa décision est conforme à sa politique et que la prestation des services n'a pas d'incidence sur l'indépendance de l'auditeur. Cela consiste notamment à examiner les exigences et les lignes directrices réglementaires applicables et à déterminer si la prestation des services amènerait l'auditeur à auditer son propre travail, à agir comme s'il était dirigeant de la Banque ou à se poser comme défenseur des intérêts de la Banque. En vertu de la loi, l'auditeur nommé par les actionnaires ne peut fournir certains services à la Banque ou à ses filiales. Chaque trimestre, les services rendus par l'auditeur nommé par les actionnaires depuis le début de l'exercice et tous les mandats proposés sont présentés au comité d'audit pour fins d'examen et de préautorisation, le cas échéant.

Les honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires, Ernst & Young s.r.l., au cours des trois derniers exercices financiers sont présentés en détail dans le tableau qui suit.

(en milliers de dollars CA)	Honoraires versés à Ernst & Young s.r.l.		
	2013	2012	2011
Honoraires d'audit	19 649	20 445	20 774
Honoraires pour services liés à l'audit	1 915	1 501	2 313
Honoraires pour services fiscaux	3 588	2 851	2 495
Autres honoraires	933	976	1 706
Total	26 085	25 773	27 288

Les honoraires d'audit se rapportent aux services professionnels relatifs à l'audit des états financiers de la Banque et à l'audit de ses filiales, à d'autres services normalement offerts par l'auditeur nommé par les actionnaires en ce qui concerne les dépôts légaux auprès des autorités de réglementation ou les mandats

prévus par la loi et à l'exécution de procédures précises à l'égard des exigences visant les intermédiaires qualifiés pour les rapports présentés à l'*Internal Revenue Service* des États-Unis.

Les honoraires pour services liés à l'audit se rapportent aux services de certification et aux services connexes rendus par l'auditeur nommé par les actionnaires. Ces services comprennent les audits des régimes d'avantages sociaux, les consultations comptables et fiscales et les services d'attestation dans le cadre de fusions, d'acquisitions et de désinvestissements, notamment les procédures d'audit relatives aux bilans d'ouverture et à la répartition du prix d'achat, les examens des contrôles d'application et des contrôles généraux, les services d'attestation non exigés en vertu d'une loi ou d'une réglementation, la traduction des états financiers et des rapports dans le cadre d'audits ou d'examens, l'interprétation des normes comptables, des normes fiscales et des normes de présentation de l'information financière et des services de conseils en technologie de l'information.

Les honoraires pour services fiscaux se rapportent aux services en matière d'observation fiscale en matière d'impôt sur le revenu et d'impôt indirect qui comprennent en général la préparation des déclarations de revenus initiales et modifiées de même que des demandes de remboursement; de conseils fiscaux, y compris l'assistance relative aux contrôles, aux appels et aux décisions en matière d'impôt, et les conseils fiscaux fournis dans le cadre de fusions, d'acquisitions et de structures de financement; de publications fiscales sous forme électronique et sur papier; et de planification fiscale, y compris les services se rapportant aux questions touchant les prix de transfert.

Tous les autres honoraires se rapportent essentiellement aux honoraires liés aux questions d'insolvabilité et de viabilité, limités aux cas où la Banque est participant minoritaire à un syndicat et n'est pas en mesure d'exercer une influence sur le choix ni d'arrêter le choix de la firme d'audit externe à utiliser. Dans ces cas, les services de l'auditeur nommé par les actionnaires sont retenus pour fournir de l'aide dans le cadre de revues des activités d'exploitation, de négociations avec les prêteurs, d'évaluations des plans d'affaires, d'une restructuration de la dette et d'un recouvrement des actifs. Entrent également dans cette catégorie les honoraires relatifs aux auditeurs des organismes de bienfaisance, aux rapports qui traitent des procédures de contrôle des organismes de service, aux services d'audit de certaines structures d'accueil que la Banque administre, aux audits de fonds inscrits à la SEC, aux études de référence, aux services de bases de données aux fins de conformité fiscale et aux services d'amélioration du rendement et du fonctionnement.

POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES

Poursuites

Certaines poursuites auxquelles la Banque est partie sont plus amplement décrites sous la rubrique « Litiges » de la note 29 afférente aux états financiers annuels pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013.

Mesures réglementaires

De temps à autre, certaines filiales de la Banque se voient imposer des droits ou des amendes par un organisme de réglementation des valeurs mobilières relativement à des questions d'ordre administratif, notamment des dépôts ou des déclarations en retard, qui peuvent être considérés comme des pénalités ou des sanctions conformément à la réglementation canadienne en valeurs mobilières mais qui sont, individuellement ou globalement, négligeables pour la Banque. Au cours du dernier exercice, TD Waterhouse Canada Inc. a payé des droits administratifs pour dépôt tardif à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario totalisant 8 900 \$; Services d'investissement TD Inc. a payé des droits administratifs pour dépôt tardif à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario totalisant 3 700 \$; et TD Bank N.A. a conclu des ententes de règlement avec la *Securities and Exchange Commission*, *The Financial Crimes Enforcement Network* et l'*Office of the Comptroller of the Currency* d'un montant totalisant 52,5 millions de dollars US dans le cadre du litige Rothstein. Le litige Rothstein est décrit à la rubrique « Litiges » de la note 29 afférente aux états financiers annuels pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013 à la page 82.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À notre connaissance, la Banque confirme qu'au 4 décembre 2013, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque, ni aucune personne ayant des liens avec eux ou membre de leur

groupe, n'a eu un intérêt important dans une opération au cours des trois derniers exercices terminés ou au cours de l'exercice en cours, qui a eu ou dont on pourrait s'attendre à ce qu'il ait une incidence importante sur la Banque.

AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES

Agent des transferts

La Société de fiducie CST
C.P. 700
Succursale B
Montréal (Québec)
H3B 3K3

Téléphone : 416-682-3860 ou sans frais au 1-800-387-0825 (Canada et États-Unis seulement)
Télécopieur : 1-888-249-6189
Courriel : inquiries@canstockta.com
Site Web : www.canstockta.com

Co-agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Computershare
P.O. Box 43006
Providence, Rhode Island
02940-3006

ou

250 Royall Street
Canton, Massachusetts 02021

Téléphone : 1-866-233-4836
ATS pour personnes malentendantes : 1-800-231-5469
Actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6578
ATS pour actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6610
Site Web : www.computershare.com

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Les états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013 déposés en vertu du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, dont certaines parties sont intégrées par renvoi à la présente notice annuelle, ont été audités par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables agréés, experts-comptables autorisés, de Toronto (Ontario), sont les auditeurs externes qui ont préparé le *Rapport des auditeurs indépendants du cabinet d'experts-comptables inscrit aux actionnaires – Rapport sur le contrôle interne selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board* (États-Unis). Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. est indépendante de la Banque au sens des règles de déontologie des Comptables professionnels agréés de l'Ontario et également des lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et de leurs règles et règlements, y compris les règles sur l'indépendance que la Securities and Exchange Commission a adoptées aux termes de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*, et conformément à la *Rule 3520 du Public Company Accounting Oversight Board*.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires concernant la banque figurent sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sur EDGAR à l'adresse www.sec.com.

Des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Banque, les options d'achat de titres et l'intérêt des initiés dans des opérations importantes, dans chaque cas le cas échéant, sont contenus dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Banque concernant sa dernière assemblée annuelle des actionnaires à laquelle il y a eu élection d'administrateurs. Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers comparatifs et le rapport de gestion de la Banque pour son dernier exercice financier terminé, soit, à la date des présentes, l'exercice terminé le 31 octobre 2013.

Appendice A

Liens intersociétés

PRINCIPALES FILIALES¹

(en millions de dollars)

Au 31 octobre 2013

	Emplacement du siège social ou du bureau principal ²	Valeur comptable des actions détenues par la Banque
Amérique du Nord		
L'Assurance financière CT	Toronto (Ontario)	127 \$
Meloche Monnex inc.	Montréal (Québec)	1 589
Sécurité Nationale compagnie d'assurance	Montréal (Québec)	
Primum compagnie d'assurance	Toronto (Ontario)	
TD assurance directe inc.	Toronto (Ontario)	
Compagnie d'assurances générales TD	Toronto (Ontario)	
Compagnie d'assurance habitation et auto TD	Toronto (Ontario)	
Gestion de Placements TD Inc.	Toronto (Ontario)	703
Gestion privée TD Waterhouse Inc.	Toronto (Ontario)	
Financement auto TD (Canada) inc.	Toronto (Ontario)	1 193
Services de financement auto TD Inc.	Toronto (Ontario)	1 302
Financement d'équipement TD Canada Inc.	Oakville (Ontario)	2
Services de Financement TD Résidentiel Inc.	Toronto (Ontario)	34
Services de financement TD inc.	Toronto (Ontario)	93
Services d'investissement TD Inc.	Toronto (Ontario)	54
TD, Compagnie d'assurance-vie	Toronto (Ontario)	52
La Société d'hypothèques TD	Toronto (Ontario)	10 753
La Société d'Hypothèques Pacifique TD	Vancouver (Colombie-Britannique)	
La Société Canada Trust	Toronto (Ontario)	
Valeurs Mobilières TD Inc.	Toronto (Ontario)	1 520
TD US P & C Holdings ULC	Calgary (Alberta)	28 069
TD Bank US Holding Company	Cherry Hill (New Jersey)	
Epoch Investment Partners, Inc. ³	New York (New York)	
TD Bank USA, National Association	Wilmington (Delaware)	
TD Bank, National Association	Wilmington (Delaware)	
TD Auto Finance LLC	Farmington Hills (Michigan)	
TD Equipment Finance, Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	
TD Private Client Wealth LLC	New York (New York)	
TD Wealth Management Services Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	
TD Vermillion Holdings ULC	Calgary (Alberta)	18 262
TD Financial International Ltd.	Hamilton (Bermudes)	
Canada Trustco International Limited	St. James (Barbade)	
TD Reinsurance (Barbados) Inc.	St. James (Barbade)	
TD Reinsurance (Ireland) Limited	Dublin (Irlande)	
Toronto Dominion International Inc.	St. James (Barbade)	
TD Waterhouse Canada Inc.	Toronto (Ontario)	2 139
TDAM USA Inc.	Wilmington (Delaware)	11
Toronto Dominion Holdings (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	1 845
TD Holdings II Inc.	New York (New York)	
TD Securities (USA) LLC	New York (New York)	
Toronto Dominion (Texas) LLC	New York (New York)	
Toronto Dominion (New York) LLC	New York (New York)	
Toronto Dominion Capital (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	
Autres pays		
NatWest Personal Financial Management Limited (50 %)	Londres (Angleterre)	62
NatWest Stockbrokers Limited (50 %)	Londres (Angleterre)	
TD Bank International S.A.	Luxembourg (Luxembourg)	51
TD Bank N.V.	Amsterdam (Pays-Bas)	280
TD Ireland	Dublin (Irlande)	1 014
TD Global Finance	Dublin (Irlande)	
TD Luxembourg International Holdings	Luxembourg (Luxembourg)	5 300
TD Ameritrade Holding Corporation (42,22 %) ⁴	Omaha (Nebraska)	
TD Wealth Holdings (UK) Limited	Leeds (Angleterre)	83
TD Direct Investing (Europe) Limited	Leeds (Angleterre)	
Toronto Dominion Australia Limited	Sydney (Australie)	219
Toronto Dominion Investments B.V.	Londres (Angleterre)	1 019
TD Bank Europe Limited	Londres (Angleterre)	
Toronto Dominion Holdings (U.K.) Limited	Londres (Angleterre)	
TD Securities Limited	Londres (Angleterre)	
Toronto Dominion (South East Asia) Limited	Singapour (Singapour)	798

¹ À moins d'indication contraire, la Banque Toronto-Dominion (la «Banque») détient directement, ou par l'entremise de ses filiales, 100 % de l'entité et/ou 100 % des actions avec droit de vote et sans droit de vote émises et en circulation des entités énumérées.

² Chaque filiale est constituée en société ou structurée dans le pays où se situe son siège social ou son bureau principal, à l'exception de Toronto Dominion Investments B.V., une société constituée aux Pays-Bas dont le bureau principal est situé au Royaume-Uni.

³ Réflète la structure de participation au 1^{er} novembre 2013.

⁴ TD Ameritrade Holding Corporation n'est pas une filiale de la Banque étant donné que la Banque ne la contrôle pas. TD Luxembourg International Holdings et sa participation dans TD Ameritrade Holding Corporation sont incluses étant donné l'importance de la participation de la Banque dans TD Ameritrade Holding Corporation.

Appendice B

CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE TORONTO-DOMINION

~ ~ *Superviser la qualité et l'intégrité de l'information financière de la Banque* ~ ~

Principales responsabilités

- assurer la présentation aux actionnaires d'une information financière claire, exacte et fiable;
- superviser les contrôles internes; les mesures de protection nécessaires doivent être en place;
- être directement responsable de la sélection, de la rémunération, du maintien en poste de l'auditeur nommé par les actionnaires et de la supervision de son travail, celui-ci étant directement sous les ordres du comité;
- être à l'écoute de l'auditeur nommé par les actionnaires, de l'auditeur en chef, du chef de la conformité et du chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et évaluer l'efficacité et l'indépendance de chacun;
- assurer l'établissement et le maintien de processus permettant à la Banque de respecter les lois et règlements qui la régissent, ainsi que ses propres politiques;
- agir à titre de comité d'audit et de comité de révision pour certaines filiales de la Banque qui sont des sociétés d'assurances et des institutions financières sous réglementation fédérale;
- recevoir les rapports et approuver, s'il y a lieu, certaines opérations entre personnes apparentées.

L'indépendance est essentielle :

- le comité est composé uniquement d'administrateurs indépendants;
- le comité se réunit régulièrement sans la présence de la direction;
- le comité a le pouvoir d'engager des conseillers indépendants, rémunérés par la Banque, pour l'aider à prendre les meilleures décisions possibles relativement à la présentation de l'information financière, aux conventions et pratiques comptables, aux pratiques de présentation de l'information et aux contrôles internes de la Banque.

Composition et indépendance, connaissances financières et pouvoirs

Le comité est composé de membres du conseil d'administration dont le nombre est déterminé par le conseil, conformément aux règlements de la Banque ainsi qu'aux lois, aux règles et aux règlements applicables et à toute autre considération pertinente, sous réserve d'un minimum de trois administrateurs.

Aux fins de la présente charte, « Banque » désigne La Banque Toronto-Dominion dans son ensemble.

Aucun membre du comité n'est un dirigeant ou un dirigeant à la retraite de la Banque. Chaque membre du comité est indépendant de la Banque au sens des lois, des règles et des règlements applicables, y compris ceux qui s'appliquent particulièrement aux membres d'un comité d'audit, et de toute autre considération pertinente que détermine le conseil d'administration, y compris la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque. Aucun membre du comité ne peut siéger au comité d'audit de plus de trois sociétés ouvertes sans le consentement du comité de gouvernance et du conseil.

Les membres du comité sont nommés par le conseil et demeurent en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Un président est nommé par le conseil suivant la recommandation du comité de gouvernance, faute de quoi les membres du comité peuvent désigner un président par vote de la majorité. Le comité peut, à l'occasion, déléguer à son président certains des pouvoirs ou responsabilités qui lui sont confiés en vertu des présentes.

En plus des qualités énoncées dans la description de poste d'administrateur, tous les membres du comité doivent posséder des compétences financières ou avoir la volonté et la capacité d'acquérir rapidement les connaissances nécessaires. Par « compétences financières », on entend la capacité de lire et de comprendre des états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Banque. Au moins un membre du comité doit avoir une formation en comptabilité ou une expérience connexe en gestion financière, par exemple, toute expérience ou formation au cours de laquelle le membre a acquis un haut niveau de compétences financières, notamment toute expérience présente ou passée à titre d'auditeur, chef de la direction ou haut dirigeant ayant des responsabilités de supervision financière.

Pour s'acquitter des responsabilités énoncées dans la présente charte, le comité peut mener toute enquête nécessaire et interroger tout dirigeant, employé ou mandataire approprié de la Banque, y compris l'auditeur nommé par les actionnaires. Le comité d'audit peut obtenir des conseils ou de l'aide de conseillers externes, notamment des conseillers juridiques ou comptables, qu'il juge nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions, et peut retenir les services de tels conseillers indépendants ou externes et établir la rémunération qui leur sera versée par la Banque, à son gré, sans obtenir l'approbation du conseil.

Les membres du comité doivent approfondir leurs connaissances en finance, en comptabilité et dans d'autres domaines liés à leurs responsabilités en assistant à des séances de formation ou à tout autre type de perfectionnement.

Réunions

Le comité se réunit au moins quatre fois par année ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent. Chaque trimestre, le comité rencontre l'auditeur nommé par les actionnaires et la direction afin d'examiner les états financiers de la Banque, conformément à la rubrique intitulée « Présentation de l'information financière » ci-dessous. Le comité réserve une partie de chaque réunion trimestrielle courante en vue d'une rencontre séparée avec le chef des finances, l'auditeur en chef, le chef de la conformité, le chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et l'auditeur nommé par les actionnaires, respectivement, et une partie doit être tenue sans la présence des membres de la direction et de l'auditeur nommé par les actionnaires. Un membre du comité peut demander au président qu'une réunion ou une partie d'une réunion du comité se déroule sans la présence de la direction. Le comité se réunit également avec le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (« BSIF ») pour examiner les résultats de l'examen du contrôle annuel de la Banque par le BSIF si le BSIF demande de se réunir avec le comité plutôt qu'avec l'ensemble du conseil.

Pour favoriser une communication ouverte entre ce comité et le comité du risque et lorsque le président du comité du risque n'est pas un membre de ce comité, celui-ci recevra un avis de convocation et participera sur invitation de ce comité, en tant qu'observateur sans droit de vote, à chaque réunion de ce comité et il recevra la documentation relative à chacune de ces réunions.

Tous les administrateurs non membres de la direction qui ne sont pas des membres du comité ont reçu une invitation permanente pour assister aux réunions du comité mais ne peuvent pas y voter. De plus, le comité peut inviter à ses réunions un administrateur, un membre de la direction et de la Banque ou les autres personnes qu'il juge appropriées pour s'acquitter de ses responsabilités. Le comité peut aussi exclure de ses réunions des personnes s'il juge opportun de le faire pour s'acquitter de ses responsabilités.

Devoirs spécifiques

Présentation de l'information financière

Le comité est chargé de superviser la présentation aux actionnaires d'une information financière fiable, exacte et claire, notamment en passant en revue et en analysant les états financiers annuels et intermédiaires de la Banque, et le rapport de gestion, avant leur approbation et diffusion publique par la Banque, et en examinant, au besoin, les communiqués à caractère financier de la Banque portant sur de l'information non publique d'importance. Un tel examen des rapports financiers de la Banque doit comprendre, s'il y a lieu, mais au moins une fois par année, un entretien avec la direction et l'auditeur nommé par les actionnaires au sujet de questions importantes liées aux normes et méthodes comptables et aux estimations et opinions clés de la direction.

Le comité examine les communiqués de presse sur les résultats et s'assure que des procédés adéquats sont en place pour examiner la présentation de l'information financière de la Banque extraite ou tirée des états financiers de la Banque, autre que l'information contenue dans les états financiers annuels et intermédiaires et le rapport de gestion de la Banque, et doit évaluer périodiquement la pertinence de ces procédés.

Processus de présentation de l'information financière

Le comité seconde le conseil dans sa supervision du processus de présentation de l'information financière de la Banque, notamment en accomplissant les tâches suivantes :

- travailler avec la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et la Direction de l'audit interne pour s'assurer de l'intégrité des processus de présentation de l'information financière de la Banque;
- examiner le processus associé à l'attestation par le chef de la direction et le chef des finances de l'intégrité des états financiers trimestriels et annuels consolidés de la Banque et des autres renseignements dont la divulgation est exigée;
- prendre connaissance des principales conventions comptables de la Banque et des estimations et opinions clés de la direction, et aborder ces sujets avec la direction et/ou l'auditeur nommé par les actionnaires;
- rester au fait des tendances et des pratiques exemplaires en matière de présentation de l'information financière, notamment en s'informant sur les questions d'actualité, à mesure qu'elles surviennent, comme l'utilisation d'entités à détenteurs de droits variables et de structures d'accueil, et l'application de ces tendances et pratiques à la Banque;
- examiner, avec la direction et l'auditeur nommé par les actionnaires, les principaux principes et conventions comptables, ainsi que toutes les conventions et pratiques comptables essentielles utilisées et tout redressement important après l'audit;

- étudier et approuver, s'il y a lieu, les modifications importantes aux conventions de présentation de l'information comptable et financière de la Banque, telles qu'elles sont suggérées par la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires ou la Direction de l'audit interne;
- établir des systèmes de présentation régulière au comité par la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et la Direction de l'audit interne, au sujet des principales opinions exprimées dans le cadre de la préparation des états financiers par la direction, et de toute difficulté d'importance éprouvée pendant l'examen ou l'audit, y compris toute restriction relative à la portée du travail ou à l'accès aux renseignements nécessaires.
- examiner les questions de fiscalité et de planification fiscale qui sont importantes pour les états financiers.

Rôle du comité d'audit dans le processus de présentation de l'information financière

L'auditeur nommé par les actionnaires est responsable de la planification et de l'exécution, conformément aux normes professionnelles, de l'audit des états financiers annuels de la Banque et de l'examen de l'information financière trimestrielle de la Banque. La direction de la Banque est responsable de la préparation, de la présentation et de l'intégrité des états financiers de la Banque, et de la mise en œuvre des principes et des conventions appropriés en matière de présentation de l'information comptable et financière ainsi que des contrôles et procédés internes conçus pour assurer le respect des normes comptables et des lois et règlements applicables. Le comité d'audit supervise le processus de présentation de l'information financière à la Banque et reçoit les rapports trimestriels relatifs au processus entrepris par la direction et aux résultats de l'examen de l'auditeur nommé par les actionnaires. Il n'appartient pas au comité d'audit de planifier ou d'effectuer les audits, ni de déterminer que les états financiers de la Banque sont complets, exacts et conformes aux Normes internationales d'information financière.

Contrôles internes

Le comité est chargé de superviser la mise en œuvre du cadre de contrôle interne et de surveiller son efficacité, en accomplissant notamment les tâches suivantes :

- examiner des rapports de la direction se rapportant à la mise en œuvre et au maintien d'un système et de procédés de contrôle interne suffisants et efficaces (notamment des contrôles liés à la prévention, à l'identification et à la détection d'actes frauduleux) qui sont conçus pour apporter une certitude à l'égard de certains aspects, notamment la présentation de l'information (relative aux finances, à l'exploitation, au risque), l'efficience et l'efficacité de l'exploitation et la protection des actifs, la surveillance de la conformité avec les lois, les règlements et les lignes directrices, ainsi que les politiques internes, y compris la conformité avec l'article 404 de la loi américaine intitulée Sarbanes-Oxley Act et les règles analogues des Autorités canadiennes en valeurs mobilières;
- rencontrer la direction, l'auditeur en chef et l'auditeur nommé par les actionnaires pour évaluer la pertinence et l'efficacité des contrôles internes de la Banque, notamment les contrôles liés à la prévention, à l'identification et à la détection d'actes frauduleux;
- veiller à ce que soient en place des structures de gouvernance et des méthodes de contrôle suffisantes à l'égard de tous les instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur aux fins de la présentation de l'information financière;
- recevoir les rapports du comité du risque qui sont jugés nécessaires ou souhaitables à l'égard de toute question liée aux procédés de contrôle interne évaluée par ce comité dans le cadre de l'exécution de ses responsabilités;
- examiner l'information présentée par la Banque à ses actionnaires au sujet du contrôle interne relatif à la présentation de l'information financière.

Direction de l'audit interne

Le comité supervise la Direction de l'audit interne de la Banque, notamment en examinant et en approuvant les mandats de la Direction de l'audit interne et de l'auditeur en chef au moins une fois par année. Le comité doit s'assurer que la Direction de l'audit interne a les ressources et l'indépendance nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités. En outre, le comité doit :

- examiner et approuver le plan d'audit annuel ainsi que les modifications importantes qui y sont apportées;
- examiner et approuver le budget financier annuel et examiner les mises à jour périodiques;
- confirmer la nomination et la révocation de l'auditeur en chef;
- évaluer au moins une fois par année l'efficacité de la Direction de l'audit interne;
- examiner les résultats du rapport indépendant sur l'examen d'assurance de la qualité de la division de l'audit interne qui est effectué tous les cinq ans;
- communiquer au moins une fois par année son opinion sur le rendement de l'auditeur en chef au chef de la direction à titre de commentaire dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération;
- examiner les rapports courants préparés par l'auditeur en chef ainsi que la réponse de la direction, et assurer le suivi des questions non résolues, s'il y a lieu;
- fournir une tribune permettant à l'auditeur en chef de soulever des questions liées à l'audit interne ou aux rapports qu'entretiennent la Direction de l'audit interne, la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et/ou les autorités de réglementation ainsi qu'à leur interaction;
- examiner les rapports portant sur les lacunes relevées par les autorités de surveillance en ce qui a trait à la fonction d'audit interne, y compris de l'information visant à démontrer l'avancement des mesures de correction et de redressement nécessaires, prises par la direction, dans des délais raisonnables.

Supervision de l'auditeur nommé par les actionnaires

Le comité est chargé d'examiner et d'évaluer le rendement, les compétences et l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires, y compris les principaux associés, et, une fois par année, il doit recommander au conseil et aux actionnaires des candidats au poste d'auditeur nommé par les actionnaires, à élire par les actionnaires. Le comité est chargé d'approuver la rémunération de l'auditeur. Le comité doit également faire des recommandations au conseil en ce qui concerne, s'il y a lieu, la révocation de l'auditeur nommé par les actionnaires. L'auditeur nommé par les actionnaires est tenu de rendre compte au comité et à l'ensemble du conseil, en tant que représentant des actionnaires, de son examen des états financiers et des contrôles de la Banque. De plus, le comité doit :

- examiner et approuver les plans d'audit annuels et les lettres de mission de l'auditeur nommé par les actionnaires;
- passer en revue les procédés utilisés par l'auditeur nommé par les actionnaires pour assurer la qualité de ses services d'audit, notamment toute question susceptible de nuire à la capacité du cabinet d'audit d'agir à titre d'auditeur nommé par les actionnaires;
- discuter des questions devant être communiquées au comité par l'auditeur nommé par les actionnaires, conformément aux normes établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés et le Public Company Accounting Oversight Board, lorsque ces questions s'appliquent à la Banque;

- examiner avec l'auditeur nommé par les actionnaires toute question pouvant être soulevée par lui, y compris tout problème ou toute difficulté d'audit, comme des restrictions liées à ses activités d'audit ou à l'accès aux renseignements demandés, et les réponses de la direction;
- examiner avec l'auditeur nommé par les actionnaires les préoccupations, s'il en est, concernant la qualité des normes comptables de la Banque, et non seulement leur acceptabilité, telles qu'elles appliquent à sa présentation de l'information financière;
- fournir une tribune permettant à la direction et à l'auditeur interne et/ou à l'auditeur nommé par les actionnaires d'aborder des questions relatives à leurs relations ou à leur interaction. Si des différends concernant la présentation de l'information financière ne sont pas résolus, voir au règlement de ces différends entre la direction et l'auditeur interne et/ou l'auditeur nommé par les actionnaires.

Indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires

Le comité est chargé de surveiller et d'évaluer l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires par différents mécanismes, notamment en effectuant les tâches suivantes :

- examiner et approuver (ou recommander au conseil aux fins d'approbation) la durée des missions d'audit et les honoraires d'audit ainsi que les autres services pouvant légalement être fournis par l'auditeur nommé par les actionnaires pour la Banque, cette approbation devant être donnée spécifiquement ou aux termes d'une procédure de préapprobation adoptée par le comité;
- recevoir les rapports écrits officiels préparés régulièrement par l'auditeur nommé par les actionnaires, décrivant les relations qui existent entre l'auditeur nommé par les actionnaires et la Banque, conformément aux normes de conduite professionnelles établies par les instituts de comptables agréés provinciaux canadiens ou d'autres organismes de réglementation, s'il y a lieu;
- une fois par année ou plus fréquemment si cela est nécessaire, prendre connaissance et discuter avec le conseil et l'auditeur nommé par les actionnaires de tout service ou de tout lien existant entre l'auditeur nommé par les actionnaires et la Banque ou de tout facteur pouvant nuire à l'objectivité et à l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires;
- examiner, approuver et surveiller les politiques et les procédés relatifs à l'embauche d'associés ou d'employés actuels ou anciens de l'auditeur nommé par les actionnaires, conformément aux lois applicables;
- examiner, approuver et surveiller les autres politiques et procédures mises en œuvre pour favoriser l'indépendance des auditeurs, comme la rotation des membres de l'équipe de mission d'audit, au besoin.

Service des finances

Le comité est chargé de superviser le service des finances de la Banque, notamment :

- examiner et approuver le mandat du service des finances et le mandat du chef des finances au moins une fois l'an;
- examiner et approuver au moins une fois l'an, le plan budgétaire et des ressources du service des finances, notamment recevoir de la direction des rapports portant sur la suffisance des ressources;
- évaluer annuellement l'efficacité du service des finances;
- examiner les résultats d'un examen indépendant de l'efficacité du service des finances réalisé par un tiers tous les cinq ans;

- communiquer chaque année au chef de la direction son avis quant au rendement du chef des finances dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération;
- confirmer la nomination et la révocation du chef des finances;
- offrir au chef des finances une tribune permettant de soulever des questions relatives à la présentation de l'information financière ou des questions se rapportant aux relations et à l'interaction qui existent entre le service des finances, la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et/ou les organismes de réglementation.

Examen et opérations entre personnes apparentées

Le comité est responsable de l'examen et de la supervision des opérations entre personnes apparentées (sauf l'approbation de facilités de crédit de personnes apparentées à un dirigeant de la Banque, lesquelles sont examinées par le comité des ressources humaines, et de facilités de crédit de personnes apparentées à un administrateur de la Banque, lesquelles sont examinées par le comité du risque, s'il y a lieu), y compris s'assurer que la direction met en place des procédés et des pratiques en matière de révision et d'opérations entre personnes apparentées, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), à la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada), à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et aux Normes internationales d'information financière (plus précisément, IAS 24 – Information relative aux parties liées), et vérifier, à l'occasion, l'observation et l'efficacité de ces procédés et pratiques.

Conduite des affaires et éthique

Le comité doit superviser le respect des politiques relatives à l'éthique et à la conduite des affaires, notamment les procédés de communication de l'information et de traitement des plaintes de la Banque, sa Politique anticorruption et son Code de conduite et d'éthique professionnelle, ainsi que les procédés en matière de conflits d'intérêts énoncés dans ce code, et doit notamment approuver, le cas échéant, toute dispense de l'application du Code de conduite et d'éthique professionnelle de la Banque dont pourra bénéficier un administrateur ou un membre de la haute direction de la Banque.

Observation des lois

Le comité est chargé de superviser l'établissement et la mise en œuvre de processus et de politiques qui assurent l'observation des lois et des règlements qui régissent la Banque, de même que ses propres politiques, en accomplissant notamment les tâches suivantes :

- s'assurer, de concert avec la direction, que la Banque respecte les exigences réglementaires, et les procédés de gestion de la conformité réglementaire;
- mettre en œuvre des procédés conformes aux exigences réglementaires applicables, à l'égard de la réception, de la conservation et du traitement des plaintes reçues par la Banque à l'égard de questions liées à la comptabilité, aux contrôles comptables internes ou à l'audit, et recevoir les rapports relatifs à ces plaintes et à ces soumissions, conformément à la politique applicable;
- examiner un rapport annuel préparé par le chef de la gestion des risques concernant les examens de la Banque effectués par le BSIF, et assurer auprès de la direction le suivi de l'état des recommandations et des suggestions, le cas échéant;
- passer en revue les avis professionnels et les modifications apportées aux principales exigences réglementaires relatives aux normes comptables, dans la mesure où elles s'appliquent au processus de présentation de l'information financière de la Banque.

Service de la conformité

Le comité supervise le service de la conformité de la Banque et l'exécution de son mandat, notamment en examinant et en approuvant son plan annuel ainsi que les modifications importantes apportées à celui-ci et/ou à sa méthodologie. Le comité s'assure que le service de la conformité a les ressources et

l'indépendance nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités. En outre, le comité doit faire ce qui suit :

- examiner et approuver chaque année le mandat du service de la conformité et du chef de la conformité;
- évaluer au moins une fois l'an l'efficacité du service de la conformité;
- examiner les résultats d'un examen indépendant de l'efficacité du service de la conformité réalisé par un tiers tous les cinq ans;
- confirmer la nomination et la révocation du chef de la conformité;
- communiquer chaque année au chef de la direction son avis quant au rendement du chef de la conformité dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération;
- examiner régulièrement les rapports préparés par le chef de la conformité à l'intention du comité d'audit et assurer le suivi de toute question non résolue;
- fournir une tribune permettant au chef de la conformité de soulever des questions liées à la conformité ou aux rapports qu'entretiennent le service de la conformité, la direction et/ou les autorités de réglementation, ainsi que leur interaction.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes

Le comité effectue la surveillance et le suivi de la mise en œuvre, du maintien et de l'efficacité soutenue du programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes (LBA/FAT) qui vise à faire en sorte que la Banque se conforme aux lois et règlements qui s'appliquent à elle ainsi qu'à ses propres politiques, notamment :

- examiner avec la direction la conformité de la Banque avec les exigences des organismes de réglementation applicables;
- examiner un rapport annuel du chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent concernant l'évaluation de l'efficacité du programme LBA, et effectuer un suivi avec la direction de l'état des recommandations et des suggestions, s'il y a lieu;
- examiner un rapport annuel de l'auditeur en chef concernant les résultats de la vérification de l'efficacité du programme LBA, et faire un suivi avec la direction de la situation des recommandations et suggestions, s'il y a lieu.

Service de lutte mondiale contre le blanchiment d'argent

Le comité supervise le service de la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent de la Banque et la réalisation de son mandat, et il veille à ce que le service de lutte mondiale contre le blanchiment d'argent dispose des ressources et de l'indépendance suffisantes lui permettant de s'acquitter de ses responsabilités. La supervision et la surveillance seront effectuées de la manière suivante :

- examiner et approuver le plan annuel du service de la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et toute modification importante touchant le plan annuel;
- examiner et approuver le programme LBA/FAT, sa conception et toutes les politiques importantes de LBA/FAT, y compris la politique relative aux sanctions internationales de TD;
- au moins une fois l'an, évaluer l'efficacité de la fonction de LBA/FAT;
- examiner les résultats d'un examen indépendant portant sur l'efficacité du service LBA effectué par un tiers tous les cinq ans;

- examiner et approuver annuellement le mandat du service de la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et le mandat du chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent;
- confirmer la nomination et la révocation du chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent;
- communiquer annuellement au chef de la direction, dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération, son avis quant au rendement du chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent;
- examiner régulièrement les rapports préparés par le chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent destinés au comité d'audit et portant sur la conception et le déroulement des programmes LBA/FAT, la suffisance des ressources (humaines, informatiques, budgétaires), et toute recommandation à cet égard, et effectuer un suivi des enjeux en cours; et
- offrir une tribune au chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent lui permettant de soulever toute question de conformité se rapportant aux relations et interactions entre le service de la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent, la direction et/ou les organismes de réglementation.

Généralités

Le comité assume également les tâches et responsabilités générales suivantes :

- agir à titre de comité d'audit et de comité de révision pour certaines filiales canadiennes de la Banque qui sont des sociétés d'assurance et des institutions financières sous réglementation fédérale, y compris rencontrer au moins une fois par année les actuares en chef des filiales de la Banque qui sont des sociétés d'assurance sous réglementation fédérale;
- mettre en place une marche à suivre conformément aux exigences des organismes de réglementation aux fins de la communication confidentielle et anonyme des préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit, et recevoir des rapports sur ces plaintes et communications comme l'exige la politique applicable;
- examiner avec le chef des services juridiques de la Banque toute question de nature juridique découlant de litiges, de réclamations ou de non-conformité à la réglementation, qui pourrait avoir un effet important sur la situation financière de la Banque;
- s'acquitter de toute autre fonction ou tâche qui incombe à un comité d'audit et à un comité de révision, conformément aux exigences réglementaires, ou qui est déléguée par le conseil;
- une fois par année, diriger une autoévaluation permettant au comité d'évaluer son apport et son efficacité quant à la façon de s'acquitter de son mandat;
- revoir et évaluer la pertinence de la présente charte au moins une fois l'an et soumettre la présente charte au comité de gouvernance et au conseil aux fins d'approbation;
- tenir des procès-verbaux ou d'autres rapports des réunions et des activités du comité;
- faire rapport au conseil sur les questions importantes soulevées lors des réunions du comité d'audit après chaque réunion du comité et, s'il y a lieu, faire également au comité du risque un compte rendu des questions le concernant.

ANNEXE 99.2

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion est présenté pour aider le lecteur à évaluer les changements importants survenus dans la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe Banque TD (la TD ou la Banque) pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 comparativement aux exercices précédents. Il doit être lu avec nos états financiers consolidés audités et les notes complémentaires pour l'exercice clos le 31 octobre 2013. Le présent rapport de gestion est daté du 4 décembre 2013. À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés annuels de la Banque dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS	SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE
8 Résultat net	42 Revue du bilan
9 Produits	43 Qualité du portefeuille de crédit
13 Charges	58 Situation des fonds propres
15 Impôts et taxes	67 Titrisation et arrangements hors bilan
16 Information financière trimestrielle	70 Transactions entre parties liées
	71 Instruments financiers
ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION	FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES
18 Description des activités	72 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs
22 Services bancaires personnels et commerciaux au Canada	76 Gestion des risques
25 Gestion de patrimoine et Assurance	
29 Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	
33 Services bancaires de gros	NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES
36 Siège social	113 Estimations comptables critiques
	115 Modifications de méthodes comptables courantes et futures
APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2012	116 Contrôles et procédures
37 Sommaire du rendement de 2012	
39 Rendement financier de 2012 par secteur d'exploitation	INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES
	117 Informations financières supplémentaires

Les renseignements additionnels concernant la Banque, y compris la notice annuelle de la Banque, sont disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.td.com/francais>, sur le site SEDAR à l'adresse <http://www.sedar.com>, et sur le site de la Securities and Exchange Commission des États-Unis à l'adresse <http://www.sec.gov> (section EDGAR Filers).

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, dans le rapport de gestion du rapport annuel 2013 de la Banque à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques» et, pour chacun de ses secteurs d'activité, aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2014», ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2014 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, ainsi que les attentes en matière de rendement financier pour la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme «croire», «prévoir», «anticiper», «avoir l'intention de», «estimer», «planifier» et «pouvoir» et de verbes au futur ou au conditionnel.

De par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique, financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner de tels écarts incluent les risques notamment de crédit, de marché (y compris le risque de position sur titres de propriétés, le risque sur marchandises, le risque de change et le risque de taux d'intérêt), de liquidité, opérationnel (y compris les risques liés à la technologie), d'atteinte à la réputation, d'assurance, de stratégie et de réglementation ainsi que les risques juridiques, environnementaux, d'adéquation des capitaux propres et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent notamment la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; les interruptions ou attaques (y compris les cyberattaques) visant la technologie informatique, l'Internet, les systèmes d'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communications voix-données de la Banque; l'évolution de divers types de fraude auxquels la Banque est exposée; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées relativement au traitement et au contrôle de l'information; l'incidence des récentes modifications législatives et réglementaires; le contexte de contentieux globalement difficile, y compris aux États-Unis; les changements apportés aux notations de crédit de la Banque; les variations des taux de change et d'intérêt; l'augmentation des coûts de financement de crédit causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent. Nous avisons le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section «Facteurs de risque et gestion des risques» du rapport de gestion de 2013, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à l'une ou l'autre des transactions dont il est question à la rubrique «Événements importants» dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web www.td.com/francais. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2013 à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques» et, pour chacun de nos secteurs d'exploitation aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2014», telles qu'elles seront mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Aperçu de la société

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD. La TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales et elle offre ses services à plus de 22 millions de clients. Ces services sont regroupés dans quatre grands secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada; Gestion de patrimoine et Assurance; Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis; et Services bancaires de gros. En outre, la TD figure parmi les principales sociétés de services financiers en ligne du monde, avec quelque 8 millions de clients du service en ligne et du service mobile. Au 31 octobre 2013, les actifs de la TD totalisaient 862,5 milliards de dollars. La Banque Toronto Dominion est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole «TD».

Présentation de l'information financière de la Banque

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les IFRS, les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels, et désigne les résultats établis selon les IFRS «comme présentés». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR désignées comme résultats «rajustés», pour évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les «éléments à noter», après impôt sur le résultat, des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement de l'entreprise sous-jacente. La Banque croit que les résultats rajustés permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance de la Banque. Les éléments à noter sont présentés dans le tableau de la page suivante. Comme expliqué, les résultats rajustés sont différents des résultats comme présentés selon les IFRS. Les résultats rajustés, les éléments à noter et les termes semblables utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

Le tableau qui suit donne les résultats d'exploitation – comme présentés de la Banque.

TABLEAU 1 : RÉSULTATS D'EXPLOITATION – COMME PRÉSENTÉS

(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012	2011
Produits d'intérêts nets	16 078 \$	15 026 \$	13 661 \$
Produits autres que d'intérêts ¹	11 184	10 520	10 179
Total des produits¹	27 262	25 546	23 840
Provision pour pertes sur créances	1 631	1 795	1 490
Indemnités d'assurance et charges connexes ¹	3 056	2 424	2 178
Charges autres que d'intérêts	15 042	13 998	13 047
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée	7 533	7 329	7 125
Charge d'impôt sur le résultat	1 143	1 092	1 326
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	272	234	246
Résultat net – comme présenté	6 662	6 471	6 045
Dividendes sur actions privilégiées	185	196	180
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	6 477 \$	6 275 \$	5 865 \$
Attribuable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle	105 \$	104 \$	104 \$
Actionnaires ordinaires	6 372	6 171	5 761

¹ Avec prise d'effet en 2013, les produits d'assurance et les indemnités d'assurance et charges connexes sont présentés au montant brut à l'état du résultat consolidé. Les montants comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à cette présentation.

TABLEAU 2 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT NET RAJUSTÉ ET DU RÉSULTAT NET COMME PRÉSENTÉ

(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012	2011
Résultats d'exploitation – rajustés			
Produits d'intérêts nets ¹	16 078 \$	15 062 \$	13 661 \$
Produits autres que d'intérêts ^{2, 3}	11 113	10 615	10 052
Total des produits	27 191	25 677	23 713
Provision pour pertes sur créances ⁴	1 606	1 903	1 490
Indemnisations d'assurance et charges connexes ³	3 056	2 424	2 178
Charges autres que d'intérêts ⁵	14 363	13 162	12 373
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée	8 166	8 188	7 672
Charge d'impôt sur le résultat ⁶	1 334	1 404	1 545
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat ⁷	326	291	305
Résultat net – rajusté	7 158	7 075	6 432
Dividendes sur actions privilégiées	185	196	180
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales – rajusté	6 973	6 879	6 252
Attribuable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, après impôt sur le résultat	105	104	104
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	6 868	6 775	6 148
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat			
Amortissement des immobilisations incorporelles ⁸	(232)	(238)	(391)
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente ⁹	57	(89)	128
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés aux acquisitions effectuées par les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ¹⁰	–	(9)	(82)
Juste valeur des swaps sur défaut de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, après provision pour pertes sur créances ¹¹	–	–	13
Frais d'intégration, coûts de transaction directs et variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle liés à l'acquisition de Services financiers Chrysler ¹²	–	(17)	(55)
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada ¹³	(92)	(104)	–
Charges/provision pour litiges et liées aux litiges ¹⁴	(100)	(248)	–
Réduction de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées ¹⁵	–	120	–
Incidence positive attribuable aux modifications des taux d'imposition prévus par la loi ¹⁶	–	18	–
Incidence des inondations en Alberta sur le portefeuille de prêts ¹⁷	(19)	–	–
Incidence de la mégatempête Sandy ¹⁸	–	(37)	–
Frais de restructuration ¹⁹	(90)	–	–
Frais de préparation en prévision de la relation déjà annoncée avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation Aéroplan pour les cartes de crédit Visa et de l'acquisition connexe des comptes ²⁰	(20)	–	–
Total des rajustements pour les éléments à noter	(496)	(604)	(387)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté	6 372 \$	6 171 \$	5 761 \$

¹ Les produits d'intérêts nets rajustés excluent les éléments à noter suivants : 2012 – certaines charges totalisant 36 millions de dollars (27 millions de dollars après impôt) portées en diminution des produits qui sont liées aux activités de lancement de cartes à taux promotionnel, comme expliqué à la note 13 ci-dessous.

² Les produits autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants : gain de 71 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente, comme expliqué à la note 9 ci-dessous; 2012 – perte de 2 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des swaps sur défaut de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, comme expliqué à la note 11 ci-dessous; perte de 89 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente; perte de 3 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle relative à Services financiers Chrysler, comme expliqué à la note 12 ci-dessous; perte de 1 million de dollars attribuable à l'incidence de la mégatempête Sandy, comme expliqué à la note 18 ci-dessous; 2011 – profit de 19 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des swaps sur défaut de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises; profit de 158 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente; perte de 50 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle relative à Services financiers Chrysler.

³ Avec prise d'effet en 2013, les produits d'assurance et les indemnisations d'assurance et charges connexes sont présentés au montant brut à l'état du résultat consolidé. Les montants comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à cette présentation.

⁴ La provision pour pertes sur créances rajustée exclut les éléments à noter suivants : 2013 – 25 millions de dollars découlant de l'incidence des inondations en Alberta sur le portefeuille de prêts, comme expliqué à la note 17 ci-dessous; 2012 – ajustements de 162 millions de dollars de la provision pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, comme expliqué à la note 15 ci-dessous; 54 millions de dollars découlant de l'incidence de la mégatempête Sandy, comme expliqué à la note 18 ci-dessous.

⁵ Les charges autres que d'intérêts rajustées excluent les éléments à noter suivants : 2013 – amortissement d'immobilisations incorporelles de 272 millions de dollars, comme expliqué à la note 8 ci-dessous; frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada de 125 millions de dollars, comme expliqué à la note 13 ci-dessous; charges de 127 millions de dollars relatives aux litiges, comme expliqué à la note 14 ci-dessous; 129 millions de dollars liés aux initiatives visant à réduire les coûts, comme expliqué à la note 19 ci-dessous; frais de préparation en prévision de la relation déjà annoncée avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation Aéroplan pour les cartes de crédit de 27 millions de dollars, comme expliqué à la note 20 ci-dessous; 2012 – amortissement d'immobilisations incorporelles de 277 millions de dollars; frais d'intégration liés aux acquisitions effectuées par les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis de 11 millions de dollars, comme expliqué à la note 10 ci-dessous; frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition de Services financiers Chrysler de 24 millions de dollars, comme expliqué à la note 12 ci-dessous; frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada de 104 millions de dollars; charges de 413 millions de dollars relatives aux litiges; 7 millions de dollars découlant de l'incidence de la mégatempête Sandy, comme expliqué à la note 18 ci-dessous; 2011 – amortissement d'immobilisations incorporelles de 496 millions de dollars; frais d'intégration de 141 millions de dollars liés aux acquisitions effectuées par les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis; frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition de Services financiers Chrysler de 37 millions de dollars.

⁶ Pour un rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat rajustée, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat rajustée» à la section «Impôts et taxes» du présent document.

⁷ La quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée rajustée exclut les éléments à noter suivants : 2013 – amortissement d'immobilisations incorporelles de 54 millions de dollars, comme expliqué à la note 8 ci-dessous; 2012 – amortissement d'immobilisations incorporelles de 57 millions de dollars; 2011 – amortissement d'immobilisations incorporelles de 59 millions de dollars.

⁸ L'amortissement des immobilisations incorporelles se rapporte principalement à l'acquisition de TD Banknorth en 2005 et à sa privatisation en 2007, aux acquisitions par TD Banknorth de Hudson United Bancorp en 2006 et d'Interchange Financial Services en 2007, à l'acquisition de Commerce en 2008, à l'amortissement des immobilisations incorporelles compris dans la quote-part du résultat net de TD Ameritrade, à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada en 2012, à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de Target Corporation aux États-Unis en 2013 et à l'acquisition d'Epoch Investment Partners, Inc. en 2013. L'amortissement des logiciels est inclus dans l'amortissement des autres

immobilisations incorporelles; toutefois, il n'est pas inclus aux fins des éléments à noter, qui ne comprennent que l'amortissement des autres immobilisations incorporelles acquises par suite d'acquisitions d'actifs et de regroupements d'entreprises.

⁹ Au cours de 2008, en raison de la détérioration des marchés et des bouleversements profonds du marché du crédit, la Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance détenus à des fins de transaction. Puisque la Banque n'avait plus l'intention de négocier activement cette catégorie de titres de créance, elle a reclassé, en date du 1^{er} août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente. Dans le cadre de la stratégie de négociation de la Banque, ces titres de créance sont couverts sur le plan économique, principalement avec des swaps sur défaut de crédit et des contrats de swaps de taux. Cela comprend le risque lié à la conversion des monnaies étrangères pour le portefeuille de titres de créance et les dérivés qui le couvrent. Ces dérivés ne sont pas admissibles au reclassement et sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont passées en résultat de la période. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des dérivés et celui des titres de créance reclassés entraîne une volatilité périodique des résultats, qui n'est pas représentative des caractéristiques économiques de la performance de l'entreprise sous-jacente du secteur Services bancaires de gros. La Banque peut à l'occasion remplacer des titres dans le portefeuille pour mieux utiliser le financement à échéance déterminée initial. Par conséquent, les dérivés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes sur les dérivés, en sus des montants comptabilisés selon la comptabilité d'engagement, sont comptabilisés dans le secteur Siège social. Les résultats rajustés de la Banque excluent les profits et les pertes relatifs aux dérivés qui dépassent le montant comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

¹⁰ Par suite des acquisitions effectuées par les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, la Banque a engagé des frais d'intégration et des coûts de transaction directs. Les frais d'intégration se composent des frais liés à la technologie informatique, des coûts de maintien de l'effectif, des honoraires de consultation de professionnels externes, des coûts de marketing (notamment pour les communications avec la clientèle et la diffusion de la nouvelle marque), des frais de déplacement liés à l'intégration, des indemnités de départ, des frais liés à la modification des contrats d'emploi et de prime de certains dirigeants, des coûts de résiliation de contrats, et de la dépréciation d'actifs à long terme. Les coûts de transaction directs sont les frais engagés directement pour effectuer le regroupement d'entreprises et se composent principalement des commissions d'apporteurs d'affaires et des honoraires de conseillers et de juristes. Le premier trimestre de 2012 a été le dernier trimestre d'inclusion de nouveaux frais d'intégration ou de nouveaux coûts de transaction directs par les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis parmi les éléments à noter.

¹¹ La Banque achète des swaps sur défaut de crédit pour couvrir le risque de crédit du portefeuille de prêts aux grandes entreprises des Services bancaires de gros. Ces swaps ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture et sont évalués à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période considérée. Les prêts connexes sont comptabilisés au coût amorti. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des swaps sur défaut de crédit et celui des prêts entraînerait une volatilité du résultat net périodique, qui n'est représentative ni des caractéristiques économiques du portefeuille de prêts aux grandes entreprises ni du rendement de l'entreprise sous-jacente des Services bancaires de gros. Par conséquent, les swaps sur défaut de crédit sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes relatifs aux swaps sur défaut de crédit, en sus des coûts comptabilisés, sont comptabilisés dans le secteur Siège social. Lorsqu'un incident de crédit se produit dans le portefeuille de prêts aux grandes entreprises qui comporte des swaps sur défaut de crédit comme couverture connexe, la provision pour pertes sur créances liée à la portion qui était couverte au moyen des swaps sur défaut de crédit est portée en diminution de cet élément à noter.

¹² Par suite de l'acquisition de Services financiers Chrysler au Canada et aux États-Unis, la Banque a engagé des frais d'intégration et des coûts de transaction directs. De plus, la Banque a connu une volatilité des résultats en raison des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle. Les frais d'intégration se composent des frais liés à la technologie informatique, des coûts de maintien de l'effectif, des honoraires de consultation de professionnels externes, des coûts de marketing (notamment pour les communications avec la clientèle et la diffusion de la nouvelle marque), des frais de déplacement liés à l'intégration, des indemnités de départ, des frais liés à la modification des contrats d'emploi et de prime de certains dirigeants, des coûts de résiliation de contrats, et de la dépréciation d'actifs à long terme. Les coûts de transaction directs sont les frais engagés directement pour effectuer le regroupement d'entreprises et se composent principalement des commissions d'apporteurs d'affaires et des honoraires de conseillers et de juristes. La contrepartie éventuelle est définie aux termes du contrat d'acquisition et établit que la Banque devra verser une contrepartie au comptant additionnelle s'il arrivait que les montants réalisés sur certains actifs excèdent un seuil préétabli. La contrepartie éventuelle est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations de juste valeur postérieures à l'acquisition sont comptabilisées dans l'état du résultat consolidé. Le résultat rajusté exclut les profits et les pertes sur la contrepartie éventuelle, en sus de la juste valeur à la date d'acquisition. Bien que les frais d'intégration et les coûts de transaction directs liés à cette acquisition aient été engagés au Canada et aux États-Unis, la plus grande partie de ces frais sont liés aux initiatives d'intégration entreprises pour les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Le quatrième trimestre de 2012 a été le dernier trimestre d'inclusion de nouveaux frais d'intégration ou de nouveaux coûts de transaction directs liés à Services financiers Chrysler par les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis parmi les éléments à noter.

¹³ Par suite de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada, de même que de certains actifs et passifs, la Banque a engagé des frais d'intégration et des coûts de transaction directs. Les frais d'intégration se composent des frais liés à la technologie informatique, des coûts de maintien de l'effectif, des honoraires de consultation de professionnels externes, des coûts de marketing (notamment pour les communications avec la clientèle et la diffusion de la nouvelle marque) et certaines charges portées en diminution des produits qui sont liées aux activités de lancement de cartes à taux promotionnel), des frais de déplacement liés à l'intégration, des indemnités de départ, des frais liés à la modification des contrats d'emploi et de prime de certains dirigeants, des coûts de résiliation de contrats, et de la dépréciation d'actifs à long terme. Les coûts de transaction directs sont les frais engagés directement pour effectuer le regroupement d'entreprises et se composent principalement des commissions d'apporteurs d'affaires et des honoraires de conseillers et de juristes. Les frais d'intégration et les coûts de transaction directs liés à cette acquisition sont engagés par les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada. À ce jour, les frais d'intégration sont plus élevés que prévu au moment de l'annonce de la transaction, surtout en raison des coûts additionnels engagés (autres que les montants capitalisés) pour concevoir des plateformes technologiques pour l'entreprise.

¹⁴ Par suite de certains jugements défavorables et de règlements aux États-Unis en 2012 et après une évaluation continue de cet ensemble de cas tout au long de l'exercice en question, la Banque a pris des mesures de prudence pour déterminer, d'après les normes comptables applicables, qu'une provision pour litiges de 413 millions de dollars (248 millions de dollars après impôt) était nécessaire. En 2013, la Banque a réévalué de façon plus détaillée ses provisions pour litiges et a déterminé que des charges pour litiges et liées aux litiges additionnelles de 97 millions de dollars (70 millions de dollars après impôt) et de 30 millions de dollars (30 millions de dollars après impôt) étaient nécessaires par suite de nouvelles circonstances et de règlements conclus aux États-Unis.

¹⁵ Compte non tenu de l'incidence liée au portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada et à d'autres portefeuilles de prêts à la consommation (qui est comptabilisée dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada), la «Réduction de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées», connue auparavant comme «Augmentation (reprise) de la provision générale dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et les Services bancaires de gros», a été de 162 millions de dollars (120 millions de dollars après impôt) pour l'exercice 2012, la réduction étant attribuable en entier au secteur des Services bancaires de gros et aux portefeuilles de prêts autres que ceux de MBNA liés aux Services bancaires personnels et commerciaux au Canada. À compter de 2013, la variation de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées dans le cadre normal des activités est incluse dans le résultat net du secteur Siège social et n'est plus comptabilisée comme un élément à noter.

¹⁶ Cet élément représente l'incidence des modifications du taux d'imposition prévu par la loi sur les soldes d'impôt sur le résultat différé nets.

¹⁷ Au cours du troisième trimestre de 2013, la Banque a comptabilisé une provision pour pertes sur créances de 65 millions de dollars (48 millions de dollars après impôt) pour couvrir les pertes sur prêts résidentiels causées par les inondations survenues en Alberta. Au quatrième trimestre de 2013, une provision de 40 millions de dollars (29 millions de dollars après impôt) a été reprise. La réduction de la provision reflète une estimation mise à jour tenant compte de renseignements plus récents à l'égard de l'ampleur des dommages, des défauts de paiement réels dans les régions touchées et une plus grande certitude quant aux paiements à recevoir en vertu du programme de reprise après catastrophe de l'Alberta et de l'assurance habitation et de l'assurance-prêt.

¹⁸ La Banque a provisionné 62 millions de dollars (37 millions de dollars après impôt) au cours de l'exercice 2012 pour certaines pertes estimatives découlant de la mégatempête Sandy qui sont principalement liées à l'augmentation de la provision pour pertes sur créances, des dépréciations des immobilisations corporelles et des charges portées en diminution des produits liées à des reprises de frais.

¹⁹ La Banque a mis en place certaines mesures au quatrième trimestre de 2013, et qui devraient se poursuivre au cours de l'exercice 2014, dans le but de réduire les coûts à long terme et d'obtenir de meilleurs gains d'efficacité opérationnels. Pour mettre en place ces mesures, la Banque a comptabilisé une provision de 129 millions de dollars (90 millions de dollars après impôt) pour les initiatives de restructuration dans le cadre principalement d'initiatives d'optimisation des investissements dans les succursales et les biens immobiliers de détail.

²⁰ Le 16 septembre 2013, la Banque i) a confirmé qu'elle avait conclu une entente en vertu de laquelle la TD deviendra le principal émetteur des cartes de crédit Visa Aéroplan à compter du 1^{er} janvier 2014 («relation à l'égard du programme de fidélisation»); et ii) a annoncé qu'elle acquerra environ 50 % du portefeuille existant de cartes de crédit Aéroplan existantes auprès de la CIBC. Au cours du quatrième trimestre de 2013, en prévision de la relation à l'égard du programme de fidélisation avec Aimia Inc. et de l'acquisition attendue d'une partie du portefeuille de cartes de crédit de la CIBC, la Banque a engagé des frais de préparation relatifs à l'entente qui se rapportent à la technologie informatique, à la consultation de professionnels externes, au marketing, à la formation et à la gestion du programme. Ces frais sont inclus dans un élément à noter dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

TABLEAU 3 : RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT PAR ACTION COMME PRÉSENTÉ ET DU RÉSULTAT PAR ACTION RAJUSTÉ¹

(en dollars canadiens)

	2013	2012	2011
Résultat de base par action – comme présenté	6,93 \$	6,81 \$	6,50 \$
Rajustements pour les éléments à noter ²	0,54	0,66	0,44
Résultat de base par action – rajusté	7,47 \$	7,47 \$	6,94 \$
Résultat dilué par action – comme présenté	6,91 \$	6,76 \$	6,43 \$
Rajustements pour les éléments à noter ²	0,54	0,66	0,43
Résultat dilué par action – rajusté	7,45 \$	7,42 \$	6,86 \$

¹ Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.² Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.**TABLEAU 4 : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, APRÈS IMPÔT SUR LE RÉSULTAT¹**

(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012	2011
Canada Trust	– \$	– \$	168 \$
TD Bank, N.A.	117	122	134
TD Ameritrade (compris dans la quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée)	54	57	59
MBNA	36	33	–
Divers	25	26	30
	232 \$	238 \$	391 \$
Logiciels	176	141	116
Amortissement des immobilisations incorporelles, après impôt sur le résultat	408 \$	379 \$	507 \$

¹ L'amortissement des immobilisations incorporelles, à l'exception des logiciels, est inclus dans les éléments à noter. Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.**PROFIT ÉCONOMIQUE ET RENDEMENT DES FONDS PROPRES SOUS FORME D' ACTIONS ORDINAIRES**

La méthode de répartition des fonds propres de la Banque à ses secteurs d'exploitation est alignée sur les exigences de Bâle III en matière de fonds propres sous forme d'actions ordinaires, soit un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7 %. Les mesures du rendement des secteurs d'exploitation reflètent une méthode fondée sur le rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires.

La Banque utilise le profit économique comme outil de mesure de la création de valeur pour les actionnaires. Le profit économique représente le résultat net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires moins une imputation au titre des fonds propres sous forme d'actions ordinaires moyens. Le taux utilisé pour l'imputation au titre des fonds propres sous forme d'actions ordinaires moyens correspond au coût du capital calculé à l'aide du modèle d'évaluation des actifs financiers. L'imputation représente un rendement minimum présumé exigé par les actionnaires ordinaires sur les fonds propres sous forme d'actions ordinaires de la Banque. Le but de la Banque est de générer un profit économique positif et croissant.

Le rendement rajusté des fonds propres sous forme d'actions ordinaires est le résultat net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des fonds propres sous forme d'actions ordinaires moyens. Le rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires est un pourcentage et une variante du profit économique qui est exprimé en dollars. Si le rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires excède le coût du capital, le profit économique est positif.

Le profit économique et le rendement rajusté des fonds propres sous forme d'actions ordinaires sont des mesures financières non conformes aux PCGR, puisque ce ne sont pas des termes définis par les IFRS. Les lecteurs doivent prendre note que les résultats rajustés et d'autres mesures rajustées par rapport à une base autre que les IFRS n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS et qu'ils pourraient donc ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

TABLEAU 5 : PROFIT ÉCONOMIQUE ET RENDEMENT DES FONDS PROPRES SOUS FORME D' ACTIONS ORDINAIRES

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2013	2012	2011
	Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires	Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires	Rendement du capital investi
Fonds propres sous forme d'actions ordinaires moyens	45 676 \$	41 535 \$	35 568 \$
Montant cumulatif moyen de l'amortissement du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, après impôt sur le résultat	s. o.¹	s. o. ¹	5 309
Fonds propres sous forme d'actions ordinaires moyens / Capital investi moyen	45 676 \$	41 535 \$	40 877 \$
Coût des fonds propres sous forme d'actions ordinaires moyens / Capital investi moyen	9,0 %	9,0 %	9,0 %
Imputation au titre des fonds propres sous forme d'actions ordinaires moyens / Capital investi moyen	4 111 \$	3 738 \$	3 679 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté	6 372 \$	6 171 \$	5 761 \$
Éléments à noter ayant une incidence sur le résultat, après impôt sur le résultat ²	496	604	387
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	6 868 \$	6 775 \$	6 148 \$
Profit économique³	2 757 \$	3 037 \$	2 469 \$
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – rajusté / Rendement du capital investi	15,0 %	16,3 %	15,0 %

¹ Sans objet.² Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.³ Le calcul du profit économique repose sur les fonds propres sous forme d'actions ordinaires moyens. Avant 2012, le profit économique était calculé d'après le capital investi moyen. Si ce changement avait eu lieu rétrospectivement, le profit économique de la Banque, calculé selon les fonds propres sous forme d'actions ordinaires moyens, aurait été de 2 947 millions de dollars pour 2011.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS EN 2013

Acquisition du portefeuille de cartes de crédit de Target Corporation aux États-Unis

Le 13 mars 2013, la Banque, par l'entremise de sa filiale TD Bank USA, N.A., a acquis la quasi-totalité des portefeuilles existants de cartes de crédit Visa et de cartes de crédit de marque privée de Target Corporation (Target) aux États-Unis, dont l'encours brut était de 5,8 milliards de dollars. TD Bank USA, N.A. a également conclu une entente s'étalant sur une période de sept ans aux termes de laquelle elle deviendra l'émetteur exclusif de la carte Visa Target et des cartes de crédit de marque privée à l'intention des clients de Target Corporation aux États-Unis.

Aux termes de cette entente, la Banque et Target Corporation ont droit à une quote-part du bénéfice généré par ces portefeuilles. Target Corporation est responsable de tous les aspects de l'exploitation et du service à la clientèle et assume la plus grande part des coûts d'exploitation des actifs en question. La Banque, pour sa part, supervise les politiques de gestion des risques, en plus de s'assurer du respect de la conformité réglementaire et d'assumer tous les coûts liés au financement des créances clients pour les comptes Visa Target existants et pour tous les comptes de cartes de crédit de marque privée existantes et nouvellement émises à l'intention des clients de Target aux États-Unis. La Banque a comptabilisé cette opération comme une acquisition d'actifs. Les résultats de cette acquisition à compter de la date d'acquisition jusqu'au 31 octobre 2013 ont été comptabilisés dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

À la date d'acquisition, la Banque a comptabilisé les créances sur cartes de crédit acquises à leur juste valeur de 5,7 milliards de dollars et des immobilisations incorporelles d'un montant total de 98 millions de dollars. Depuis cette date, le montant brut des produits et des pertes sur créances a été comptabilisé dans l'état du résultat consolidé. Un pourcentage fixe des produits et des pertes sur créances subies est attribué à Target Corporation. La quote-part nette des produits et des pertes sur créances de Target Corporation est comptabilisée dans les charges autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé et les montants connexes à recevoir de Target Corporation ou à payer à Target Corporation sont comptabilisés respectivement dans les autres actifs ou dans les autres passifs au bilan consolidé.

Acquisition d'Epoch Investment Partners, Inc.

Le 27 mars 2013, la Banque a acquis la totalité des titres de participation en circulation d'Epoch Holding Corporation, y compris sa filiale en propriété exclusive Epoch Investment Partners, Inc. (Epoch), cabinet de gestion d'actifs dont le siège social est situé à New York. Epoch a été acquise pour une contrepartie au comptant de 674 millions de dollars. Les actionnaires d'Epoch Holding Corporation ont reçu 28 \$ US au comptant par action.

L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Les résultats de la société acquise à compter de la date d'acquisition ont été consolidés avec les résultats de la Banque et sont présentés dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance. Au 27 mars 2013, l'acquisition avait contribué à hauteur de 34 millions de dollars aux immobilisations corporelles et à hauteur de 9 millions de dollars aux passifs. L'excédent de la contrepartie sur la juste valeur des actifs nets acquis de 649 millions de dollars a été attribué aux immobilisations incorporelles liées aux relations avec les clients à hauteur de 149 millions de dollars et au goodwill, à hauteur de 500 millions de dollars. Le goodwill ne devrait pas être déductible aux fins de l'impôt. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, l'acquisition a apporté une contribution de 96 millions de dollars aux produits d'exploitation et de 2 millions de dollars au résultat net.

Vente des Services institutionnels TD Waterhouse

Le 12 novembre 2013, TD Waterhouse Canada Inc., une filiale de la Banque, a conclu la vente du secteur de services institutionnels de la Banque, connue sous le nom de Services institutionnels TD Waterhouse, à une filiale de la Banque Nationale du Canada. Le prix de la transaction s'est établi à 250 millions de dollars, sous réserve d'un certain mécanisme d'ajustement du prix. Cette vente sera comptabilisée au cours du premier trimestre de l'exercice 2014.

Entente avec Aimia Inc. et acquisition de certains comptes de cartes de crédit Aéroplan de la CIBC

Le 12 août 2013, la Banque et Aimia Inc. (Aimia) ont annoncé que la Banque deviendra le principal émetteur de cartes de crédit Aéroplan, un programme de fidélisation détenu par Aimia, à compter du 1^{er} janvier 2014. Le 16 septembre 2013, la Banque, Aimia et la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la CIBC) ont annoncé conjointement des ententes en vertu desquelles la Banque fera également l'acquisition d'environ 50 % du portefeuille existant de cartes de crédit Aéroplan de la CIBC, lequel comprendra essentiellement les comptes détenus par les clients qui ne font pas affaire avec la CIBC. La Banque prévoit acquérir environ 550 000 comptes de titulaires de cartes, ce qui représente quelque 3 milliards de dollars de soldes de cartes de crédit et 20 milliards de dollars d'achats au détail annuels. La Banque paiera un prix d'acquisition égal à la valeur au pair majoré d'un montant de 50 millions de dollars pour les comptes Aéroplan de la CIBC. En outre, la Banque versera à la CIBC un montant supplémentaire de 112,5 millions de dollars plus TVH sur trois ans en vertu d'une entente de subvention commerciale. Selon la migration des comptes de cartes de crédit Aéroplan entre la CIBC et la TD au cours des cinq prochaines années, la TD, Aimia et la CIBC ont convenu d'effectuer possiblement des paiements supplémentaires pouvant atteindre 400 millions de dollars. La TD aura la responsabilité de verser, ou sera en droit de recevoir, jusqu'à 300 millions de dollars de ces paiements.

De plus, la TD effectuera un versement initial de 100 millions de dollars à Aimia, montant qui sera affecté à la mise en œuvre et au maintien du nouveau programme Distinction. L'engagement relatif au nombre minimal d'achats de milles a été remplacé par un engagement de volume sur une période de cinq ans, en fonction de l'achat de milles Aéroplan par la TD et la CIBC. Dans l'ensemble, ces versements effectués par la TD ne dépasseraient pas 95 millions de dollars. En outre, la TD et Aimia engageront des dépenses de marketing conjointes d'environ 140 millions de dollars au cours des quatre premières années de l'entente pour publiciser les nouvelles cartes de crédit Visa Aéroplan comarquées et les caractéristiques du programme de fidélisation.

L'acquisition du portefeuille de la CIBC devrait être conclue au cours du premier trimestre de l'exercice 2014, sous réserve des modalités de clôture d'usage.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Résultat net

APERÇU

- Le résultat net comme présenté a atteint 6 662 millions de dollars, soit une hausse de 191 millions de dollars, ou 3 %, en regard de l'exercice précédent.
- Le résultat net rajusté a atteint 7 158 millions de dollars, soit une hausse de 83 millions de dollars, ou 1 %, en regard de l'exercice précédent.

Le résultat net comme présenté pour l'exercice a été de 6 662 millions de dollars, une hausse de 191 millions de dollars, ou 3 %, en comparaison de 6 471 millions de dollars à l'exercice précédent. Le résultat net rajusté pour l'exercice a été de 7 158 millions de dollars, une hausse de 83 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à 7 075 millions de dollars à l'exercice précédent. La hausse du résultat net rajusté provient principalement des augmentations des résultats dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, contrebalancées en partie par des baisses des résultats dans les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance et Services bancaires de gros. L'augmentation du résultat net des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada s'explique surtout par une croissance appréciable des volumes, le bon rendement du portefeuille de prêts et une gestion efficace des dépenses. Le résultat net des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis a augmenté surtout sous l'effet d'une croissance solide des volumes de prêts et de dépôts, d'une hausse des produits tirés des comptes à honoraires et des profits tirés de la vente de valeurs mobilières et de titres de créance classés comme prêts, en partie contrebalancées par une diminution des marges et une augmentation des charges engagées pour appuyer la croissance des activités. Le résultat net de Gestion de patrimoine et Assurance a diminué en raison de l'augmentation des indemnités et charges connexes dans le secteur Assurance, contrebalancée en partie par une hausse des produits tirés des comptes à honoraires du secteur Gestion de patrimoine et une hausse des bénéfices de TD Ameritrade. Le résultat net des Services bancaires de gros a diminué surtout sous l'effet de la baisse des produits liés aux activités de négociation et de la diminution des profits tirés des valeurs mobilières dans le portefeuille de placements.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice est de 6,91 \$, en hausse de 2 %, par rapport à 6,76 \$ il y a un an. Le résultat dilué par action rajusté pour l'exercice a été de 7,45 \$, par rapport à 7,42 \$ il y a un an.

Incidence du taux de change sur les résultats convertis des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et de TD Ameritrade

Le résultat des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et la quote-part du résultat de TD Ameritrade revenant à la Banque ont été touchés par les fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien par rapport à l'exercice précédent.

La dépréciation du dollar canadien a eu un effet favorable sur les résultats consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, comparativement à l'exercice précédent, comme présenté dans le tableau ci-après.

TABLEAU 6 : INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE SUR LES RÉSULTATS CONVERTIS DES SERVICES BANCAIRES PERSONNELS ET COMMERCIAUX AUX ÉTATS-UNIS ET DE TD AMERITRADE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2013 par rapport à 2012	2012 par rapport à 2011
Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis		
Augmentation du total des produits – comme présenté	114 \$	108 \$
Augmentation du total des produits – rajusté	114	108
Augmentation des charges autres que d'intérêts – comme présentées	74	77
Augmentation des charges autres que d'intérêts – rajustées	76	65
Augmentation du résultat net comme présenté, après impôt	22	19
Augmentation du résultat net rajusté, après impôt	23	25
TD Ameritrade		
Augmentation de la quote-part du résultat, après impôt	3 \$	5 \$
Augmentation du résultat de base par action – comme présenté (en dollars)	0,03 \$	0,02 \$
Augmentation du résultat de base par action – rajusté (en dollars)	0,04 \$	0,03 \$

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Produits

APERÇU

- Les produits comme présentés se sont établis¹ à 27 262 millions de dollars, une hausse de 1 716 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Les produits rajustés¹ se sont établis à 27 191 millions de dollars, une augmentation de 1 514 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Les produits d'intérêts nets comme présentés ont augmenté de 1 052 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Les produits d'intérêts nets rajustés ont augmenté de 1 016 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Les produits autres que d'intérêts comme présentés¹ ont augmenté de 664 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Les produits autres que d'intérêts rajustés¹ ont augmenté de 498 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à l'exercice précédent.

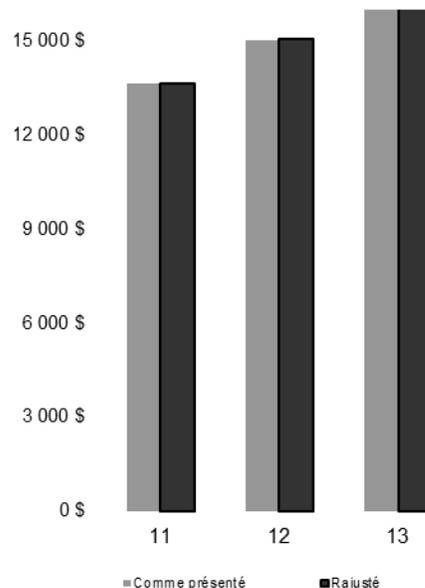
PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

Les produits d'intérêts nets comme présentés et rajustés pour l'exercice ont atteint 16 078 millions de dollars, soit une augmentation de 1 052 millions de dollars, ou 7 %, des produits d'intérêts nets comme présentés, et de 1 016 millions de dollars, ou 7 %, des produits d'intérêts nets rajustés. La hausse des produits d'intérêts nets rajustés est principalement attribuable aux augmentations dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires de gros. Les produits d'intérêts nets des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont monté principalement du fait de l'inclusion des produits tirés de Target et de la solide croissance des prêts et des dépôts, éléments en partie contrebalancés par le rétrécissement de la marge et l'accroissement de valeur des prêts. Les produits d'intérêts nets des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada ont progressé surtout grâce à la croissance appréciable des volumes en portefeuille, contrebalancée par le rétrécissement de la marge. Les produits d'intérêts nets des Services bancaires de gros se sont accrus essentiellement en raison de la hausse des produits d'intérêts nets liés aux activités de négociation.

MARGE D'INTÉRÊTS NETTE

La marge d'intérêts nette a baissé de 3 points de base (pdb) pour l'exercice pour s'établir à 2,20 % par rapport à 2,23 % à l'exercice précédent. Le rétrécissement de la marge des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada a été contrebalancé en partie par une augmentation de la marge des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. La marge des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis a augmenté en raison de l'incidence de Target, contrebalancée en partie par la compression de la marge sur les activités de base.

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS
(en millions de dollars canadiens)



¹ Avec prise d'effet en 2013, les produits d'assurance et les indemnités d'assurance et charges connexes sont présentés au montant brut à l'état du résultat consolidé. Les montants comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

TABLEAU 7 : PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS SUR LES SOLDES PRODUCTIFS MOYENS^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2013			2012			2011		
	Solde moyen	Intérêts ³	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts ³	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts ³	Taux moyen
Actifs productifs d'intérêts									
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques									
Canada	4 552 \$	23 \$	0,51 %	8 950 \$	41 \$	0,46 %	5 580 \$	52 \$	0,93 %
États-Unis	17 748	32	0,18	13 580	42	0,31	13 438	316	2,35
Valeurs mobilières									
Détenues à des fins de transaction									
Canada	54 384	1 398	2,57	48 342	1 332	2,76	40 561	1 129	2,78
États-Unis	16 781	321	1,91	13 201	231	1,75	8 948	148	1,65
Détenues à des fins autres que de transaction									
Canada	20 551	336	1,63	18 855	288	1,53	16 157	212	1,31
États-Unis	66 675	1 384	2,08	66 089	1 671	2,53	61 497	1 299	2,11
Valeurs mobilières prises en pension									
Canada	24 207	230	0,95	25 944	249	0,96	22 145	193	0,87
États-Unis	31 422	94	0,30	27 025	90	0,33	24 016	77	0,32
Prêts									
Prêts hypothécaires ⁴									
Canada	176 856	5 390	3,05	163 016	5 141	3,15	145 052	5 040	3,47
États-Unis	41 744	1 710	4,10	36 910	1 671	4,53	32 947	1 524	4,63
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers									
Canada	91 729	4 718	5,14	93 622	5 270	5,63	93 667	5 348	5,71
États-Unis	26 206	1 016	3,88	22 568	1 018	4,51	17 288	864	5,00
Cartes de crédit									
Canada	14 582	1 828	12,54	14 128	1 699	12,03	8 139	965	11,86
États-Unis	4 697	834	17,76	1 043	124	11,89	855	109	12,75
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ⁴									
Canada	43 025	1 243	2,89	32 287	1 111	3,44	26 412	1 045	3,96
États-Unis	33 452	1 340	4,01	29 451	1 362	4,62	25 295	1 525	6,03
Autres pays	62 402	719	1,15	59 101	898	1,52	51 144	1 063	2,08
Total des actifs productifs d'intérêts	731 013 \$	22 616 \$	3,09 %	674 112 \$	22 238 \$	3,30 %	593 141 \$	20 909 \$	3,53 %
Passifs portant intérêt									
Dépôts									
Particuliers									
Canada	168 369 \$	1 660 \$	0,99 %	160 947 \$	1 819 \$	1,13 %	150 802 \$	1 886 \$	1,25 %
États-Unis	130 378	211	0,16	119 605	264	0,22	102 345	254	0,25
Banques									
Canada	6 134	11	0,18	4 984	28	0,56	3 983	27	0,68
États-Unis	6 565	14	0,21	5 278	10	0,19	5 622	12	0,21
Dépôts des entreprises et des gouvernements ^{5, 6}									
Canada	118 671	1 119	0,94	113 066	1 303	1,15	89 675	1 046	1,17
États-Unis	111 787	1 248	1,12	88 962	1 226	1,38	78 879	1 150	1,46
Billets et débiteures subordonnés									
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension									
Canada	40 874	472	1,15	37 875	432	1,14	26 333	367	1,39
États-Unis	37 534	102	0,27	30 161	96	0,32	23 797	71	0,30
Passifs au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital									
	1 879	154	8,20	2 253	174	7,72	2 811	208	7,40
Passifs de titrisation⁷									
	50 591	927	1,83	53 032	1 026	1,93	52 823	1 235	2,34
Autres passifs⁸									
Canada	5 563	79	1,42	5 523	78	1,41	6 185	89	1,44
Autres pays	19 966	94	0,47	17 964	144	0,80	17 848	240	1,34
Total des passifs portant intérêt	706 834 \$	6 538 \$	0,92 %	651 159 \$	7 212 \$	1,11 %	573 506 \$	7 248 \$	1,26 %
Total des produits d'intérêts nets sur les actifs productifs moyens	731 013 \$	16 078 \$	2,20 %	674 112 \$	15 026 \$	2,23 %	593 141 \$	13 661 \$	2,30 %

¹ Les produits d'intérêts nets comprennent les dividendes sur les valeurs mobilières.² Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.³ Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.⁴ Comprennent les prêts classés comme détenus à des fins de transaction que la Banque entend vendre immédiatement ou dans un avenir proche d'une juste valeur de 24 millions de dollars (25 millions de dollars en 2012, 259 millions de dollars en 2011) et d'un coût amorti de 24 millions de dollars (25 millions de dollars en 2012, 253 millions de dollars en 2011), ainsi que des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 9 millions de dollars (13 millions de dollars en 2012, 14 millions de dollars en 2011) et d'un coût amorti de néant (néant en 2012, 5 millions de dollars en 2011).⁵ Comprennent des dépôts détenus à des fins de transaction d'une juste valeur de 47 593 millions de dollars (38 774 millions de dollars en 2012, 29 613 millions de dollars en 2011).⁶ Comprennent les frais de marketing engagés à l'égard des comptes de dépôt assurés de TD Ameritrade de 821 millions de dollars (834 millions de dollars en 2012, 762 millions de dollars en 2011).⁷ Comprennent des passifs de titrisation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 21 960 millions de dollars (25 324 millions de dollars en 2012, 27 725 millions de dollars en 2011) et d'un coût amorti connexe de 21 757 millions de dollars (24 600 millions de dollars en 2012, 26 578 millions de dollars en 2011). Comprennent aussi des passifs de titrisation au coût amorti de 25 144 millions de dollars (25 224 millions de dollars en 2012, 25 133 millions de dollars en 2011).⁸ Les autres passifs comprennent du papier commercial adossé à des actifs et des billets à terme dont le coût amorti est de 5,1 milliards de dollars (4,6 milliards de dollars en 2012, 5,1 milliards de dollars en 2011).

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la variation des produits d'intérêts nets découlant de la variation des volumes et des taux d'intérêt. Dans cette analyse, les variations découlant des variations des volumes et des taux d'intérêt ont été affectées au taux d'intérêt moyen.

TABLEAU 8 : ANALYSE DE LA VARIATION DES PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS^{1,2}

(en millions de dollars canadiens)

	2013 par rapport à 2012			2012 par rapport à 2011		
	Variation favorable (défavorable) attribuable à la variation du			Variation favorable (défavorable) attribuable à la variation du		
	Volume moyen	Taux moyen	Variation nette	Volume moyen	Taux moyen	Variation nette
Actifs productifs d'intérêts						
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques						
Canada	(20) \$	2 \$	(18) \$	32 \$	(43) \$	(11) \$
États-Unis	13	(23)	(10)	3	(277)	(274)
Valeurs mobilières						
Détenues à des fins de transaction						
Canada	166	(100)	66	216	(13)	203
États-Unis	62	28	90	70	13	83
Détenues à des fins autres que de transaction						
Canada	26	22	48	36	40	76
États-Unis	14	(301)	(287)	97	275	372
Valeurs mobilières prises en pension						
Canada	(16)	(3)	(19)	33	23	56
États-Unis	14	(10)	4	10	3	13
Prêts						
Prêts hypothécaires ³						
Canada	436	(187)	249	624	(523)	101
États-Unis	219	(180)	39	183	(36)	147
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Canada	(106)	(446)	(552)	(2)	(76)	(78)
États-Unis	164	(166)	(2)	264	(110)	154
Cartes de crédit						
Canada	55	74	129	710	24	734
États-Unis	435	275	710	24	(9)	15
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ³						
Canada	370	(238)	132	233	(167)	66
États-Unis	185	(207)	(22)	251	(414)	(163)
Autres pays	65	(244)	(179)	91	(256)	(165)
Total des actifs productifs d'intérêts	2 082 \$	(1 704) \$	378 \$	2 875 \$	(1 546) \$	1 329 \$
Passifs portant intérêt						
Dépôts						
Particuliers						
Canada	(85) \$	244 \$	159 \$	(127) \$	194 \$	67 \$
États-Unis	(24)	77	53	(43)	33	(10)
Banques						
Canada	(6)	23	17	(6)	5	(1)
États-Unis	(2)	(2)	(4)	1	1	2
Dépôts d'entreprises et de gouvernements ^{4,5}						
Canada	(65)	249	184	(274)	17	(257)
États-Unis	(315)	293	(22)	(147)	71	(76)
Billets et débiteures subordonnés						
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension						
Canada	(34)	(6)	(40)	(161)	96	(65)
États-Unis	(24)	18	(6)	(19)	(6)	(25)
Passifs au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital						
Passifs de titrisation ⁶						
Autres passifs ⁷						
Canada	(1)	–	(1)	10	1	11
Autres pays	(27)	77	50	4	92	96
Total des passifs portant intérêt	(367) \$	1 041 \$	674 \$	(678) \$	714 \$	36 \$
Total des produits d'intérêts nets sur les actifs productifs moyens	1 715 \$	(663) \$	1 052 \$	2 197 \$	(832) \$	1 365 \$

¹ Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.

² Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

³ Comprennent les prêts classés comme détenus à des fins de transaction que la Banque entend vendre immédiatement ou dans un avenir proche d'une juste valeur de 24 millions de dollars (25 millions de dollars en 2012, 259 millions de dollars en 2011) et d'un coût amorti de 24 millions de dollars (25 millions de dollars en 2012, 253 millions de dollars en 2011), ainsi que des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 9 millions de dollars (13 millions de dollars en 2012, 14 millions de dollars en 2011) et d'un coût amorti de néant (néant en 2012, 5 millions de dollars en 2011).

⁴ Comprennent des dépôts détenus à des fins de transaction d'une juste valeur de 47 593 millions de dollars (38 774 millions de dollars en 2012, 29 613 millions de dollars en 2011).

⁵ Comprennent les frais de marketing engagés à l'égard des comptes de dépôt assurés de TD Ameritrade de 821 millions de dollars (834 millions de dollars en 2012, 762 millions de dollars en 2011).

⁶ Comprennent des passifs de titrisation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 21 960 millions de dollars (25 324 millions de dollars en 2012, 27 725 millions de dollars en 2011) et d'un coût amorti connexe de 21 757 millions de dollars (24 600 millions de dollars en 2012, 26 578 millions de dollars en 2011). Comprennent aussi des passifs de titrisation au coût amorti de 25 144 millions de dollars (25 224 millions de dollars en 2012, 25 133 millions de dollars en 2011).

⁷ Les autres passifs comprennent du papier commercial adossé à des actifs et des billets à terme dont le coût amorti est de 5,1 milliards de dollars (4,6 milliards de dollars en 2012, 5,1 milliards de dollars en 2011).

PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS¹

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice se sont élevés à 11 184 millions de dollars, une hausse de 664 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à l'exercice précédent. Les produits autres que d'intérêts rajustés pour l'exercice ont été de 11 113 millions de dollars, une hausse de 498 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des produits autres que d'intérêts rajustés provient principalement des hausses dans les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, contrebalancées en partie par des baisses dans les secteurs Services bancaires de gros et Siège social. Les produits autres que d'intérêts du secteur Gestion de patrimoine et Assurance ont augmenté du fait surtout de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires amenée par la croissance des actifs de clients et l'ajout d'Epoch dans le secteur Gestion de patrimoine et de l'accroissement des primes dans le secteur Assurance, contrebalancés en partie par la vente de notre entreprise d'assurance aux États-Unis. Les produits autres que d'intérêts des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont augmenté du fait surtout de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires et des profits sur la vente de valeurs mobilières et de titres de créance classés comme prêts. Les produits autres que d'intérêts des Services bancaires de gros ont diminué essentiellement en raison de la baisse des profits sur valeurs mobilières dans le portefeuille de placement et de la baisse des honoraires de fusions et acquisitions et des honoraires de services-conseils. Les produits autres que d'intérêts du secteur Siège social ont diminué surtout par suite de la baisse des profits tirés des activités de trésorerie et des autres activités de couverture.

TABLEAU 9 : PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

(en millions de dollars canadiens)

	2013 par rapport à 2012			
	2013	2012	2011	Variation en %
Services de placement et de valeurs mobilières				
Honoraires et commissions de TD Waterhouse	403 \$	384 \$	459 \$	5 %
Service de courtage traditionnel et autres services de valeurs mobilières	596	562	631	6
Honoraires de prise ferme et de conseil	365	437	378	(16)
Frais de gestion de placements	326	241	215	35
Gestion de fonds communs	1 141	997	941	14
Total des services de placement et de valeurs mobilières	2 831	2 621	2 624	8
Commissions sur crédit	785	745	671	5
Profits nets sur valeurs mobilières	304	373	393	(18)
Produits (pertes) de négociation	(281)	(41)	(127)	(585)
Frais de services	1 863	1 775	1 602	5
Services de cartes	1 345	1 039	959	29
Produits d'assurance ¹	3 734	3 537	3 345	6
Honoraires de fiducie	148	149	154	(1)
Autres produits	455	322	558	41
Total	11 184 \$	10 520 \$	10 179 \$	6 %

¹ Depuis l'exercice 2013, les produits d'assurance et les indemnités d'assurance et charges connexes sont présentés au montant brut à l'état du résultat consolidé. Les montants comparatifs, y compris certains ratios, ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les produits liés aux activités de négociation représentent le total des produits d'intérêts nets sur les positions de négociation, des produits (pertes) de négociation, et des produits provenant des instruments financiers qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et gérés dans un portefeuille de négociation. Les produits liés aux activités de négociation ont diminué de 76 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à 2012. La diminution est principalement attribuable aux portefeuilles d'actions et autres, en partie contrebalancée par une hausse dans les portefeuilles d'instruments à taux d'intérêt et de crédit en regard de l'exercice précédent. Les produits tirés des portefeuilles d'actions et autres ont diminué, étant donné que les produits de l'exercice précédent englobaient des profits sur des positions de négociation considérées auparavant comme douteuses. Les instruments à taux d'intérêt et de crédit ont amené une hausse due à l'activité accrue de la clientèle en 2013.

La proportion des produits liés aux activités de négociation qui est attribuable aux produits d'intérêts nets et celle qui est attribuable aux produits de négociation dépendent beaucoup du niveau des taux d'intérêt, qui influe sur les coûts de financement des portefeuilles de négociation de la Banque. De façon générale, lorsque les taux d'intérêt montent, les produits d'intérêts nets diminuent et les produits de négociation comme présentés dans les produits autres que d'intérêts augmentent. La direction estime que le total des produits liés aux activités de négociation est une mesure appropriée du rendement des activités de négociation.

TABLEAU 10 : PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012	2011
Produits d'intérêts nets	1 230 \$	1 050 \$	818 \$
Produits (pertes) de négociation	(281)	(41)	(127)
Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	(6)	10	4
Total des produits liés (des pertes liées) aux activités de négociation	943 \$	1 019 \$	695 \$
Par produit			
Portefeuilles d'instruments à taux d'intérêt et de crédit	554 \$	534 \$	212
Portefeuilles de monnaies étrangères	368	374	428
Portefeuilles d'actions et autres	27	101	51
Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	(6)	10	4
Total des produits liés (des pertes liées) aux activités de négociation	943 \$	1 019 \$	695 \$

¹ Excluent les montants relatifs aux valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net qui ne sont pas gérées dans un portefeuille de négociation, mais qui ont été combinées à des dérivés pour former des relations de couverture économiques.

¹ Avec prise d'effet en 2013, les produits d'assurance et les indemnités d'assurance et charges connexes sont présentés au montant brut à l'état du résultat consolidé. Les montants comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Charges

APERÇU

- Les charges autres que d'intérêts comme présentées ont été de 15 042 millions de dollars, en hausse de 1 044 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Les charges autres que d'intérêts rajustées ont été de 14 363 millions de dollars, en hausse de 1 201 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Le ratio d'efficacité comme présenté¹ s'est détérioré pour s'établir à 55,2 % comparativement à 54,8 % à l'exercice précédent.
- Le ratio d'efficacité rajusté¹ s'est détérioré, s'établissant à 52,8 %, en regard de 51,3 % à l'exercice précédent.

CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont été de 15 042 millions de dollars, en hausse de 1 044 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à

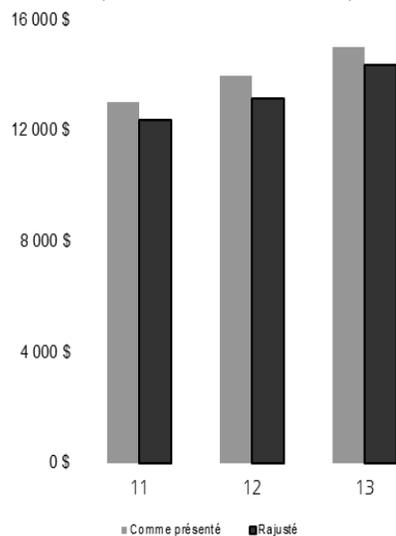
l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées ont été de 14 363 millions de dollars, en hausse de 1 201 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse des charges autres que d'intérêts rajustées est attribuable aux augmentations dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Siège social. Les charges des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont monté principalement en raison de la hausse des charges liées à Target, des investissements dans de nouvelles succursales et d'autres initiatives planifiées, en partie compensés par des gains de productivité. Les charges du secteur Gestion de patrimoine et Assurance ont augmenté surtout sous l'effet de la hausse des charges variables en fonction des revenus et de l'ajout d'Epoch dans le secteur Patrimoine, contrebalancés en partie par la vente de l'entreprise d'assurance aux États-Unis. L'augmentation des charges des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada est essentiellement attribuable à la hausse des charges causée par l'inclusion de MBNA pour un exercice complet, à la croissance des volumes, à la hausse de rémunération fondée sur le mérite et aux investissements dans des initiatives conçues pour faire croître le secteur, contrebalancés en partie par des gains de productivité. Les charges du secteur Siège social ont augmenté principalement du fait de la hausse des charges liées aux régimes de retraite et aux initiatives stratégiques.

RATIO D'EFFICIENCE¹

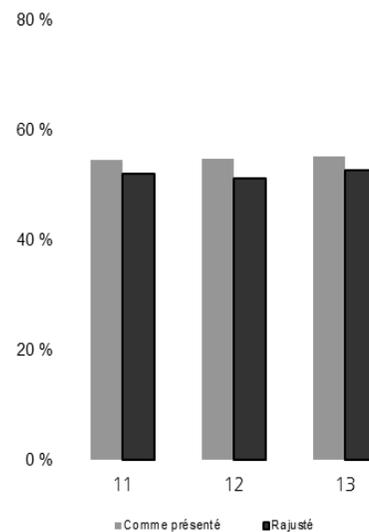
Le ratio d'efficacité mesure l'efficacité opérationnelle et est calculé d'après les charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits. Un pourcentage plus faible indique une meilleure efficacité de nos activités.

Le ratio d'efficacité comme présenté s'est détérioré pour s'établir à 55,2 % comparativement à 54,8 % à l'exercice précédent. Le ratio d'efficacité rajusté s'est détérioré, s'établissant à 52,8 % en regard de 51,3 % à l'exercice précédent, surtout en raison de la baisse des produits des Services bancaires de gros.

CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS
(en millions de dollars canadiens)



RATIO D'EFFICIENCE¹
(en pourcentage)



¹ Avec prise d'effet en 2013, les produits d'assurance et les indemnités d'assurance et charges connexes sont présentés au montant brut à l'état du résultat consolidé. Les montants comparatifs, y compris certains ratios, ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

TABLEAU 11 : CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS ET RATIO D'EFFICIENCE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2013	2012	2011	2013 par rapport à 2012 Variation en %
Salaires et avantages du personnel				
Salaires	4 752 \$	4 647 \$	4 319 \$	2
Rémunération au rendement	1 634	1 561	1 448	5
Prestations de retraite et autres avantages du personnel	1 236	1 033	962	20
Total des salaires et des avantages du personnel	7 622	7 241	6 729	5
Charges liées à l'occupation des locaux				
Loyers	755	704	659	7
Amortissement	330	324	306	2
Impôt foncier	65	57	56	14
Divers	306	289	264	6
Total des charges liées à l'occupation des locaux	1 456	1 374	1 285	6
Charges liées au matériel et au mobilier				
Loyers	216	210	218	3
Amortissement	188	184	161	2
Divers	443	431	422	3
Total des charges liées au matériel et au mobilier	847	825	801	3
Amortissement d'autres immobilisations incorporelles	521	477	657	9
Marketing et développement des affaires	685	668	593	3
Frais de restructuration	129	–	–	100
Frais liés aux activités de courtage	317	296	320	7
Services professionnels et services-conseils	1 010	925	944	9
Communications	281	282	271	–
Autres charges				
Impôt sur le capital et taxes d'affaires	147	149	154	(1)
Affranchissement	201	196	177	3
Déplacements et déménagements	186	175	172	6
Divers	1 640	1 390	944	18
Total des autres charges	2 174	1 910	1 447	14
Total des charges	15 042 \$	13 998 \$	13 047 \$	7
Ratio d'efficience – comme présenté ¹	55,2 %	54,8 %	54,7 %	40 pdb
Ratio d'efficience – rajusté ¹	52,8	51,3	52,2	150

¹ Avec prise d'effet en 2013, les produits d'assurance et les indemnités d'assurance et charges connexes sont présentés au montant brut à l'état du résultat consolidé. Les montants comparatifs, y compris certains ratios, ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Impôts et taxes

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 112 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à 2012. La charge d'impôt sur le résultat comme présentée a augmenté de 51 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à 2012. Les autres impôts et taxes ont monté de 61 millions de dollars, ou 6 %, en regard de 2012. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a diminué de 9 millions de dollars par rapport à 2012. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat a baissé de 70 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à 2012.

Le taux d'imposition effectif de la Banque comme présenté a été de 15,2 % pour 2013 par rapport 14,9 % pour 2012.

La Banque présente sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'impôt de TD Ameritrade, de 168 millions de dollars pour l'exercice, comparativement à 131 millions de dollars pour 2012, ne faisait pas partie du taux d'imposition de la Banque.

TABLEAU 12 : IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2013		2012		2011	
Impôt au taux d'imposition canadien prévu par la loi	1 978	\$ 26,3	1 938	\$ 26,4	2 005	\$ 28,1
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :						
Dividendes reçus	(253)	(3,4)	(262)	(3,6)	(214)	(3,0)
Écarts de taux liés aux activités internationales	(468)	(6,5)	(481)	(6,6)	(468)	(6,6)
Modifications des taux d'imposition	–	–	(18)	(0,2)	–	–
Divers	(94)	(1,2)	(85)	(1,1)	3	0,1
Charge d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif – comme présentés	1 143	\$ 15,2	1 092	\$ 14,9	1 326	\$ 18,6

Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque s'est élevé à 16,3 % pour 2013, comparativement à 17,1 % en 2012. La baisse sur douze mois est essentiellement attribuable à la taille relative et à la nature des éléments à noter.

TABLEAU 13 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – RAPPROCHEMENT DE LA CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT COMME PRÉSENTÉE ET DE LA CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT RAJUSTÉE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2013	2012	2011
Charge d'impôt sur le résultat – comme présentée	1 143	\$ 1 092	\$ 1 326
Rajustements pour les éléments à noter : Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat^{1,2}			
Amortissement des immobilisations incorporelles	94	96	164
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	(14)	–	(30)
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés aux acquisitions effectuées par les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	–	2	59
Juste valeur des swaps sur défaut de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	–	2	(6)
Frais d'intégration, coûts de transaction directs et variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle liés à l'acquisition de Services financiers Chrysler	–	10	32
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada	33	36	–
Charges/provision pour litiges et liées aux litiges	26	165	–
Réduction de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	–	(42)	–
Incidence positive attribuable aux modifications des taux d'imposition prévus par la loi	–	18	–
Incidence des inondations en Alberta sur le portefeuille de prêts	6	–	–
Incidence de la mégatempête Sandy	–	25	–
Frais de restructuration	39	–	–
Frais de préparation en prévision de la relation déjà annoncée avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation Aéroplan pour les cartes de crédit Visa et de l'acquisition connexe des comptes	7	–	–
Total des rajustements pour les éléments à noter	191	312	219
Charge d'impôt sur le résultat – rajustée	1 334	1 404	1 545
Autres impôts et taxes			
Charges sociales	404	383	367
Impôt sur le capital et sur les primes	140	141	147
TPS, TVH et taxes de vente provinciales	380	352	339
Taxes municipales et taxes d'affaires	169	156	149
Total des autres impôts et taxes	1 093	1 032	1 002
Total des impôts et taxes – rajusté	2 427	\$ 2 436	\$ 2 547
Taux d'imposition effectif – rajusté³	16,3	% 17,1	% 20,1

¹ Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

² L'incidence fiscale pour chaque élément à noter est calculée au moyen du taux d'imposition effectif prévu par la loi pour l'entité juridique en question.

³ Le taux d'imposition effectif rajusté correspond à la charge d'impôt sur le résultat rajustée avant les autres impôts et taxes en pourcentage du résultat net rajusté avant impôt.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Information financière trimestrielle

SOMMAIRE DU RENDEMENT DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2013

Le résultat net comme présenté pour le trimestre a atteint 1 622 millions de dollars, soit une hausse de 25 millions de dollars, ou 2 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat net rajusté pour le trimestre a été de 1 821 millions de dollars, soit une hausse de 64 millions de dollars, ou 4 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat dilué par action comme présenté s'est établi à 1,68 \$ pour le trimestre, par rapport à 1,66 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat dilué par action rajusté s'est élevé à 1,90 \$ pour le trimestre, par rapport à 1,83 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits ont été de 7 001 millions de dollars pour le trimestre considéré, en hausse de 424 millions de dollars, ou 6 %, comme présentés, et de 7 018 millions de dollars sur une base rajustée, en hausse de 403 millions de dollars, ou 6 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. L'augmentation des produits rajustés reflète les hausses dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et Gestion de patrimoine et Assurance, contrebalancées en partie par des baisses dans les secteurs Services bancaires de gros et Siège social. Les produits des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont monté principalement du fait de l'inclusion des produits tirés de Target et de la solide croissance interne des prêts et des dépôts, éléments en partie contrebalancés par le rétrécissement des marges. La hausse des produits du secteur Gestion de patrimoine et Assurance s'explique essentiellement par la hausse des produits tirés des comptes à honoraires amenée par la croissance des actifs de clients et l'ajout d'Epoch dans le secteur Gestion de patrimoine et la croissance des primes du secteur Assurance, le tout contrebalancé en partie par la vente de l'entreprise d'assurance aux États-Unis. Les produits des Services bancaires de gros ont diminué du fait surtout de la baisse des profits sur valeurs mobilières dans le portefeuille de placements, contrebalancée en partie par la hausse des produits liés aux activités de négociation. La diminution des produits du secteur Siège social est principalement attribuable à la diminution des profits des activités de trésorerie et d'autres activités de couverture.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre s'est établie à 352 millions de dollars, en baisse de 213 millions de dollars, ou 38 %, comme présentée, et à 392 millions de dollars sur une base rajustée, en baisse de 119 millions de dollars, ou 23 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. La baisse reflète principalement les baisses dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. La provision pour pertes sur créances des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada a diminué en raison surtout de la performance de crédit favorable, du faible nombre des faillites et du fait que la provision pour pertes sur créances avait été haussée au quatrième trimestre de l'exercice précédent compte tenu d'un ajustement pour des comptes en souffrance. La diminution de la provision pour pertes sur créances des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis s'explique principalement par l'incidence des nouvelles lignes directrices réglementaires comptabilisées au quatrième trimestre de l'exercice précédent et l'amélioration de la qualité de crédit des prêts commerciaux, contrebalancées en partie par les provisions constituées pour les prêts sur cartes de crédit acquis de Target et une augmentation des provisions pour les prêts-auto.

Les charges autres que d'intérêts pour le trimestre se sont établies à 4 157 millions de dollars, en hausse de 551 millions de dollars, ou 15 %, comme présentées, et à 3 883 millions de dollars sur une base rajustée, en hausse de 390 millions de dollars, ou 11 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. La hausse des charges autres que d'intérêts rajustées s'explique surtout par une augmentation dans les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis attribuable à la hausse des charges liées à Target, aux investissements dans de nouvelles succursales et à d'autres initiatives de croissance, le tout contrebalancé en partie par des gains de productivité.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 13,5 % pour le trimestre, contre 10,4 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'augmentation sur douze mois est due en grande partie à une diminution des résultats comme présentés par nos filiales qui exercent leurs activités dans des territoires où les taux d'imposition sont moins élevés. Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque a été de 15,0 % pour le trimestre, contre 12,3 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'augmentation sur douze mois est due en grande partie à une diminution des résultats comme présentés par nos filiales qui exercent leurs activités dans des territoires où les taux d'imposition sont moins élevés.

ANALYSE DES TENDANCES TRIMESTRIELLES

La Banque a profité d'une croissance solide des résultats rajustés sous-jacents tout au long des huit trimestres précédents. Les résultats des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada ont été soutenus, grâce à la croissance appréciable des volumes de prêts et de dépôts, à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada et à l'amélioration de la performance de crédit, toutefois contrebalancées en partie par une baisse des marges. Les résultats des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont tiré parti d'une solide croissance interne des volumes de prêts et de dépôts, des profits élevés tirés des valeurs mobilières et de Target, en partie neutralisés par une baisse des marges et une hausse des charges engagées pour appuyer la croissance du secteur. Les résultats du secteur Gestion de patrimoine et Assurance ont subi les répercussions des sinistres survenus au cours d'années antérieures dans le marché de l'assurance auto en Ontario et d'une hausse des sinistres attribuables aux événements météorologiques dans le secteur Assurance, atténuées par la croissance des produits tirés des comptes à honoraires du secteur Gestion de patrimoine. La contribution aux résultats de la participation comme présentée dans TD Ameritrade a augmenté au cours des deux derniers exercices en raison de la hausse des résultats de base de TD Ameritrade. Après un exercice 2012 relativement solide, les résultats des Services bancaires de gros ont suivi une tendance de baisse en 2013 qu'expliquent principalement une baisse des profits sur valeurs mobilières et un ralentissement de l'activité sur les marchés financiers.

Les résultats de la Banque sont touchés par certains facteurs saisonniers; en particulier, les résultats du deuxième trimestre sont désavantagés par le nombre moins élevé de jours ouvrables.

Les résultats de la Banque sont également touchés par les événements sur le marché et les variations des taux de change.

TABLEAU 14 : RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Trois mois clos les</i>							
	2013				2012			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits d'intérêts nets	4 184	\$ 4 146	\$ 3 902	\$ 3 846	\$ 3 842	\$ 3 817	\$ 3 680	\$ 3 687
Produits autres que d'intérêts ¹	2 817	2 939	2 707	2 721	2 735	2 669	2 582	2 534
Total des produits	7 001	7 085	6 609	6 567	6 577	6 486	6 262	6 221
Provision pour pertes sur créances	352	477	417	385	565	438	388	404
Indemnités d'assurance et charges connexes ¹	711	1 140	609	596	688	645	512	579
Charges autres que d'intérêts	4 157	3 764	3 626	3 495	3 606	3 471	3 372	3 549
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	240	252	291	360	178	291	351	272
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	81	75	57	59	57	62	54	61
Résultat net – comme présenté	1 622	1 527	1 723	1 790	1 597	1 703	1 693	1 478
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat²								
Amortissement des immobilisations incorporelles	59	59	58	56	60	59	59	60
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	15	(70)	22	(24)	35	–	9	45
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés aux acquisitions effectuées par les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	–	–	–	–	–	–	–	9
Juste valeur des swaps sur défaut de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	(2)	1	1
Frais d'intégration, coûts de transaction directs et variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle liés à l'acquisition de Services financiers Chrysler	–	–	–	–	3	6	3	5
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada	14	24	30	24	25	25	30	24
Charges/provision pour litiges et liées aux litiges	30	–	–	70	–	77	–	171
Réduction de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	–	–	–	–	–	(30)	(59)	(31)
Incidence positive attribuable aux modifications des taux d'imposition prévus par la loi	–	–	–	–	–	(18)	–	–
Incidence des inondations en Alberta sur le portefeuille de prêts	(29)	48	–	–	–	–	–	–
Incidence de la mégatempête Sandy	–	–	–	–	37	–	–	–
Frais de restructuration	90	–	–	–	–	–	–	–
Frais de préparation en prévision de la relation déjà annoncée avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation Aéroplan pour les cartes de crédit Visa et de l'acquisition connexe des comptes	20	–	–	–	–	–	–	–
Total des rajustements pour les éléments à noter	199	61	110	126	160	117	43	284
Résultat net – rajusté	1 821	1 588	1 833	1 916	1 757	1 820	1 736	1 762
Dividendes sur actions privilégiées	49	38	49	49	49	49	49	49
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales – rajusté	1 772	1 550	1 784	1 867	1 708	1 771	1 687	1 713
Attribuable aux :								
Participations ne donnant pas le contrôle – rajusté	27	26	26	26	26	26	26	26
Actionnaires ordinaires – rajusté	1 745	\$ 1 524	\$ 1 758	\$ 1 841	\$ 1 682	\$ 1 745	\$ 1 661	\$ 1 687

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Résultat de base par action								
Comme présenté	1,69	\$ 1,59	\$ 1,79	\$ 1,87	\$ 1,67	\$ 1,79	\$ 1,79	\$ 1,56
Rajusté	1,90	1,65	1,91	2,01	1,84	1,92	1,84	1,87
Résultat dilué par action								
Comme présenté	1,68	1,58	1,78	1,86	1,66	1,78	1,78	1,55
Rajusté	1,90	1,65	1,90	2,00	1,83	1,91	1,82	1,86
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – comme présenté	13,3 %	12,5 %	14,8 %	15,3 %	14,0 %	15,3 %	16,2 %	14,0 %
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – rajusté	15,0 %	13,0 %	15,8 %	16,4 %	15,5 %	16,4 %	16,6 %	16,8 %

(en milliards de dollars canadiens)

Actifs productifs moyens	748	\$ 742	\$ 723	\$ 710	\$ 689	\$ 681	\$ 667	\$ 660
Marge d'intérêts nette en pourcentage des actifs productifs moyens	2,22 %	2,22 %	2,21 %	2,15 %	2,22 %	2,23 %	2,25 %	2,22 %

¹ Avec prise d'effet en 2013, les produits d'assurance et les indemnités d'assurance et charges connexes sont présentés au montant brut à l'état du résultat consolidé. Les montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

Description des activités

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, l'exploitation et les activités de la Banque s'articulent autour des secteurs d'exploitation suivants : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, et Services bancaires de gros.

Les **Services bancaires personnels et commerciaux au Canada** comprennent les services bancaires aux particuliers et aux entreprises de la Banque au Canada, Financement auto TD au Canada ainsi que les activités de cartes de crédit au Canada. Sous la marque TD Canada Trust, les services bancaires personnels offrent un éventail complet de produits et services financiers à environ 14 millions de clients par l'intermédiaire d'un réseau de 1 179 succursales et de 2 845 guichets bancaires automatiques et des services bancaires par téléphone, en ligne et par application mobile. Les Services bancaires commerciaux TD répondent aux besoins uniques des moyennes et grandes entreprises canadiennes en leur offrant une vaste gamme personnalisée de produits et services financiers pour aider les propriétaires d'entreprise à trouver des solutions pour leurs besoins de financement, de placement, de gestion de trésorerie, de commerce international et de produits et services bancaires courants. Financement auto TD offre aux clients des options de financement souples aux points de vente pour l'achat de véhicules automobiles et récréatifs par l'entremise de notre réseau de concessionnaires automobiles. Les activités de cartes de crédit de la TD, qui comprennent Visa et le portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada, offrent une gamme attrayante de cartes de crédit, y compris des cartes de crédit d'affinité et de promotion conjointe.

Gestion de patrimoine et Assurance comprend les activités mondiales de Gestion de patrimoine et Assurance de la Banque, y compris au Canada, aux États-Unis et en Europe.

Gestion de Patrimoine TD offre une vaste gamme de produits et services de gestion de patrimoine à un large éventail diversifié de clients de détail et institutionnels au Canada, aux États-Unis et en Europe. Gestion de Patrimoine TD offre des services de placement direct, des services-conseils et des services de gestion de placements. Chacune de ces activités vise à offrir une expérience client exceptionnelle à la mesure de la notoriété de la marque TD.

Dans le cadre des activités mondiales de Placement direct, la TD occupe une importante part du marché grâce à son offre complète de produits et services aux clients de détail au Canada et au Royaume-Uni. Aux États-Unis, la TD détient une participation dans TD Ameritrade, leader du secteur du placement direct selon le nombre moyen de transactions quotidiennes. Les services-conseils de la TD en Amérique du Nord comprennent la planification financière, le service de courtage traditionnel, les services bancaires privés et les conseils de placements privés. Dans chaque cas, les activités de conseils de la TD sont concentrées sur la prestation d'une proposition de valeur qui répond aux besoins du client et est livrée de façon intégrée. Gestion de Placements TD (GPTD), un des principaux gestionnaires de placements d'Amérique du Nord, offre des services de placement à des investisseurs de détail (p. ex., des fonds communs de placement) et des investisseurs institutionnels. Nos clients institutionnels comprennent des caisses de retraite, des sociétés, des fonds de dotation et des fondations de premier plan au Canada et aux États-Unis.

TD Assurance conçoit et distribue des produits d'assurances multirisques et d'assurance de personnes au Canada. Le secteur Assurances multirisques offre des produits d'assurance habitation et auto aux particuliers par l'entremise de canaux de distribution directe et est le premier assureur pour ce qui est des souscriptions directes, l'acteur principal auprès des groupes d'affinités et le premier assureur bancaire au Canada, et occupe le deuxième rang pour les souscriptions d'assurances multirisques auprès des particuliers. Le secteur Assurance de personnes offre des produits de protection de crédit autorisé et d'assurance voyage distribués principalement par les succursales de TD Canada Trust. Il offre également d'autres produits d'assurance de personnes simples comme l'assurance temporaire, les maladies graves, les accidents et la maladie, et des produits de protection du solde de carte de crédit distribués par les canaux de distribution directe.

Les **Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis** comprennent les activités de services bancaires de détail et commerciaux de la Banque qui sont menées par TD Bank, America's Most Convenient Bank. Les activités de détail offrent un large éventail de produits et services financiers par l'entremise de multiples modes de prestation, y compris un réseau de 1 317 succursales situées tout le long de la côte Est, du Maine jusqu'à la Floride, des solutions bancaires par téléphone, en ligne et par application mobile, et des guichets bancaires automatiques, qui permettent aux clients d'avoir accès, de presque partout et en tout temps, à des services bancaires. Les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis répondent également aux besoins des entreprises, en leur offrant une vaste gamme personnalisée de produits et de services financiers, de placement, de gestion de trésorerie et de commerce international, sans oublier des produits et services bancaires courants.

Les **Services bancaires de gros** offrent une vaste gamme de produits et services pour les marchés financiers et les placements, dont les suivants : prise ferme et distribution de nouvelles émissions de titres d'emprunt et d'actions, conseils sur les acquisitions et dessaisissements stratégiques, et solutions pour les besoins de transactions courantes, de financement et de placement de nos clients. Les clients de notre marque Valeurs Mobilières TD comprennent des sociétés, des gouvernements et des institutions de première qualité, et sont présents sur les principaux marchés des capitaux du monde. Les Services bancaires de gros font partie intégrante de la stratégie de la TD, en offrant un accès au marché pour les activités de gestion de patrimoine et de détail de la TD et en offrant des solutions bancaires de gros à nos partenaires et à leurs clients.

Les autres activités commerciales de la Banque ne sont pas considérées comme des secteurs d'exploitation isolables et sont, par conséquent, regroupées au sein du secteur Siège social. Le secteur Siège social comprend l'incidence des activités de gestion de la trésorerie et du bilan, de la provision générale pour pertes sur créances, des éléments fiscaux au niveau de l'entreprise, l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale et d'autres rajustements intersociétés ainsi que des produits et des charges résiduels non répartis.

Avec prise d'effet le 1^{er} décembre 2011, les résultats de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada (MBNA) sont présentés principalement dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Gestion de patrimoine et Assurance. Les frais d'intégration et les coûts de transaction directs liés à l'acquisition de MBNA sont présentés dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada. Les résultats de Financement auto TD au Canada sont présentés dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada. Les résultats de Financement auto TD aux États-Unis sont présentés dans les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Les frais d'intégration, les coûts de transaction directs et les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui se rapportent à l'acquisition de Services financiers Chrysler ont été présentés dans le secteur Siège social.

Avec prise d'effet le 13 mars 2013, les résultats de l'acquisition de Target sont présentés dans les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Avec prise d'effet le 27 mars 2013, les résultats d'Epoch sont présentés dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance.

Les résultats de chaque secteur reflètent les produits, les charges, les actifs et les passifs du secteur. La Banque mesure et évalue le rendement de chaque secteur d'après les résultats rajustés, le cas échéant, et, pour ces secteurs, la Banque indique que la mesure est rajustée. Le résultat net des secteurs d'exploitation est présenté avant tout élément à noter non attribué à ces secteurs. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du présent rapport de gestion. Pour de l'information sur les mesures du profit économique et du rendement rajusté des fonds propres sous forme d'actions ordinaires de la Banque, lesquelles sont des mesures non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique «Profit économique et rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires». De l'information sectorielle est également présentée à la note 31 des états financiers consolidés de 2013.

Les produits d'intérêts nets au sein des Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un produit non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est ajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. La hausse en équivalence fiscale des produits d'intérêts nets et de la charge d'impôt sur le résultat présentée dans le secteur Services bancaires de gros est reprise dans le secteur Siège social. Le rajustement de l'équivalence fiscale pour l'exercice s'est établi à 332 millions de dollars, en regard de 327 millions de dollars à l'exercice précédent.

Comme il est mentionné à la note 8 des états financiers consolidés de 2013, la Banque continue de titriser des prêts de détail et des créances; toutefois, selon les IFRS, la quasi-totalité de ces prêts et créances demeure au bilan.

La rubrique «Perspectives et orientation pour 2014» figurant pour chaque secteur dans les pages qui suivent est fondée sur les opinions de la Banque et sur les hypothèses décrites à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques», et les résultats réels pourraient être très différents. Pour de l'information détaillée, voir la rubrique «Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs» et la section «Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs».

TABLEAU 15 : RÉSULTATS SECTORIELS

(en millions de dollars canadiens)

	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada		Gestion de patrimoine et Assurance		Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis		Services bancaires de gros		Siège social		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	8 345	\$ 8 023	\$ 579	\$ 583	\$ 5 172	\$ 4 663	\$ 1 982	\$ 1 805	\$ –	\$ (48)	\$ 16 078	\$ 15 026
Produits (pertes) autres que d'intérêts ¹	2 695	2 629	6 358	5 860	1 957	1 468	425	849	(251)	(286)	11 184	10 520
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	929	1 151	–	–	779	779	26	47	(103)	(182)	1 631	1 795
Indemnités d'assurance et charges connexes ¹	–	–	3 056	2 424	–	–	–	–	–	–	3 056	2 424
Charges autres que d'intérêts	5 136	4 988	2 821	2 600	4 550	4 125	1 541	1 570	994	715	15 042	13 998
Produits (pertes) avant charge d'impôt sur le résultat	4 975	4 513	1 060	1 419	1 800	1 227	840	1 037	(1 142)	(867)	7 533	7 329
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 321	1 209	153	261	273	99	192	157	(796)	(634)	1 143	1 092
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	–	–	246	209	–	–	–	–	26	25	272	234
Résultat net – comme présenté	3 654	3 304	1 153	1 367	1 527	1 128	648	880	(320)	(208)	6 662	6 471
Rajustements pour les éléments à noter, déduction faite de l'impôt sur le résultat²												
Amortissement des immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	232	238	232	238
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de titres reclassés comme disponibles à la vente	–	–	–	–	–	–	–	–	(57)	89	(57)	89
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés aux acquisitions effectuées par les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	–	–	–	–	–	9	–	–	–	–	–	9
Frais d'intégration, coûts de transaction directs et variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle liés à l'acquisition de Services financiers Chrysler	–	–	–	–	–	–	–	–	–	17	–	17
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada	92	104	–	–	–	–	–	–	–	–	92	104
Charges/provision pour litiges et relatives aux litiges	–	–	–	–	100	248	–	–	–	–	100	248
Réduction de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(120)	–	(120)
Incidence positive attribuable aux modifications des taux d'imposition prévus par la loi	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(18)	–	(18)
Incidence des inondations en Alberta sur le portefeuille de prêts	–	–	–	–	–	–	–	–	19	–	19	–
Incidence de la mégatempête Sandy	–	–	–	–	–	37	–	–	–	–	–	37
Frais de restructuration	–	–	–	–	–	–	–	–	90	–	90	–
Frais de préparation en prévision de la relation déjà annoncée avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation Aéroplan pour les cartes de crédit Visa et de l'acquisition connexe des comptes	20	–	–	–	–	–	–	–	–	–	20	–
Total des rajustements pour les éléments à noter	112	104	–	–	100	294	–	–	284	206	496	604
Résultat net – rajusté	3 766	\$ 3 408	\$ 1 153	\$ 1 367	\$ 1 627	\$ 1 422	\$ 648	\$ 880	\$ (36)	\$ (2)	\$ 7 158	\$ 7 075
(en milliards de dollars canadiens)												
Fonds propres ordinaires moyens	7,8	\$ 7,7	\$ 6,1	\$ 6,6	\$ 18,9	\$ 17,6	\$ 4,2	\$ 4,1	\$ 8,7	\$ 5,5	\$ 45,7	\$ 41,5
Actifs pondérés en fonction du risque	82	78	17	9	132	111	47	43	8	5	286	246

¹ Avec prise d'effet en 2013, les produits d'assurance et les indemnités d'assurance et charges connexes sont présentés au montant brut à l'état du résultat consolidé. Les montants comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

² Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

SOMMAIRE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

L'économie canadienne est actuellement en situation de croissance modérée et de faible inflation. Après une faible croissance de 1 % au deuxième semestre de 2012, l'économie canadienne s'est raffermie pendant le premier semestre de 2013, le PIB réel ayant progressé de 2,5 % de janvier à mars et de 1,7 % d'avril à juin. À terme, l'économie canadienne devrait s'améliorer, mais sa croissance sera modérée.

Plus précisément, la demande intérieure demeurera probablement modeste, les consommateurs comme les gouvernements s'efforçant de limiter leurs dépenses afin de rééquilibrer leurs finances. Les consommateurs ont déjà commencé à freiner leurs achats à crédit, l'endettement des ménages ayant ralenti pour atteindre sa plus faible croissance en plus de dix ans. Un secteur de l'habitation plus faible dans l'ensemble ne pourra contribuer que modestement à la croissance de l'économie canadienne. Le secteur canadien de l'habitation a repris de la vigueur en 2013, après un ralentissement en 2012 dû au resserrement des règles de crédit hypothécaire. Cependant, on prévoit qu'une détérioration de l'accessibilité au logement limitera la hausse des ventes et des prix dans un avenir prévisible. Dans l'ensemble, la construction a ralenti dans le secteur résidentiel par rapport à l'année précédente, et tout laisse croire que cette tendance se poursuivra au cours des deux prochaines années.

L'inflation au Canada a été faible, la croissance ayant été modérée en 2012 et le marché de détail ayant été tendu à cause de la vive concurrence. Étant donné que des capacités excédentaires devraient persister au cours des prochains trimestres, les tensions inflationnistes ne devraient augmenter que très progressivement. Dans ce contexte, il est à prévoir que la Banque du Canada maintiendra les taux d'intérêt à court terme aux niveaux actuels jusqu'à la moitié de 2015, après quoi une augmentation graduelle des taux est probable.

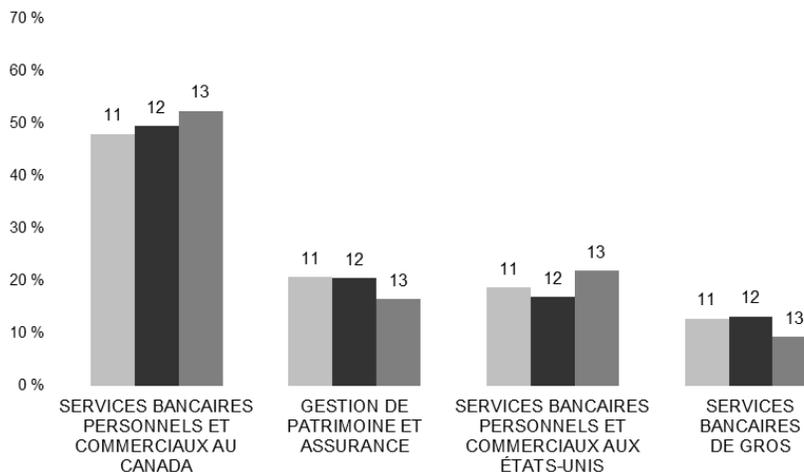
Après une année 2012 difficile, le secteur canadien des exportations s'est amélioré. Une hausse plus notable est prévue l'an prochain, stimulée par une croissance plus forte aux États-Unis et à une dépréciation du dollar canadien. Une fois la tendance des exportations mieux établie, les entreprises canadiennes devraient également augmenter leurs investissements. Récemment, la baisse des bénéfices a freiné les dépenses en immobilisations, mais une reprise de la croissance des bénéfices est attendue dans un proche avenir.

L'économie américaine continue de s'améliorer, grâce au rebond du secteur privé et du secteur de l'habitation.

Toutefois, les hausses d'impôt et les compressions des dépenses gouvernementales ont freiné la croissance économique générale des États-Unis. Malgré ces contraintes budgétaires, la croissance de l'emploi est demeurée relativement forte et le taux de chômage devrait reculer encore au cours des deux prochaines années. Dans ce contexte d'amélioration des facteurs économiques fondamentaux, la Réserve fédérale des États-Unis pourrait bien réduire son programme extraordinaire d'achats d'actifs dès le début de 2014. L'inflation a été faible et toute hausse devrait être progressive au cours des prochains trimestres. Par conséquent, on s'attend à ce que le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis (la Réserve fédérale des États-Unis) maintienne vraisemblablement les taux d'intérêt aux niveaux actuels jusqu'à la moitié de 2015. La croissance économique des États-Unis devrait continuer de dépasser celle du Canada au cours des prochaines années.

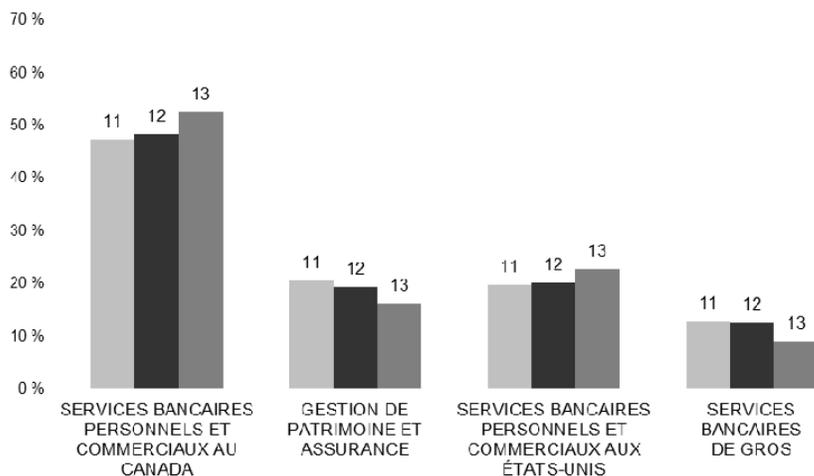
RÉSULTAT NET – COMME PRÉSENTÉ PAR SECTEUR D'EXPLOITATION

(en pourcentage du résultat net total)



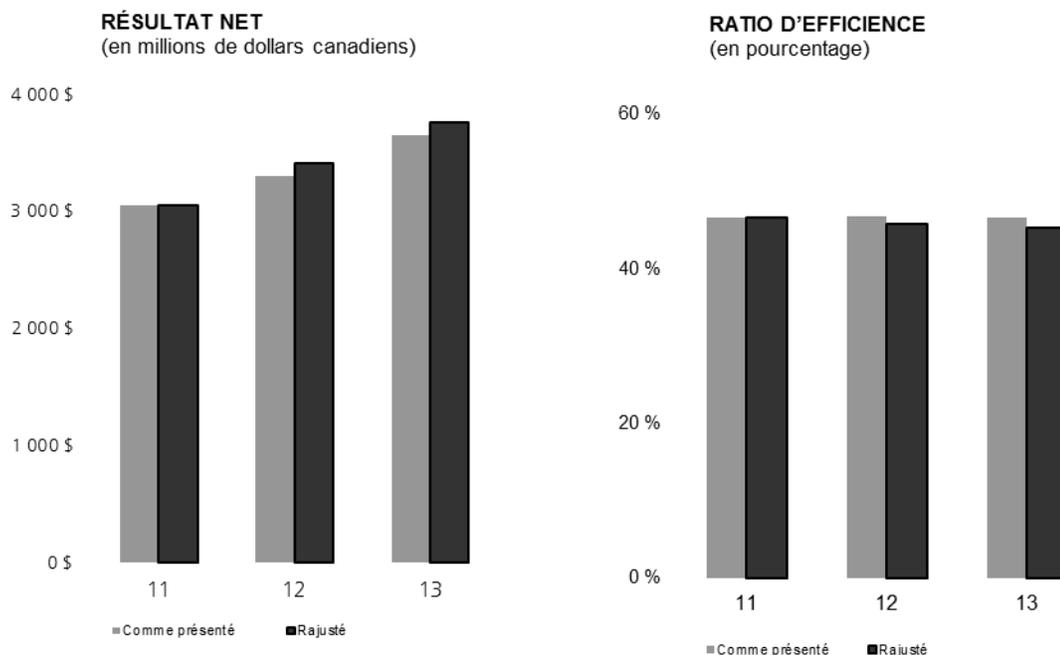
RÉSULTAT NET – RAJUSTÉ PAR SECTEUR D'EXPLOITATION

(en pourcentage du résultat net total)



Services bancaires personnels et commerciaux au Canada

Les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada comprennent les services bancaires aux particuliers et aux entreprises de la Banque au Canada, Financement auto TD au Canada et les cartes de crédit au Canada. Les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada offrent un éventail complet de produits et services financiers à près de 14 millions de clients.


TABLEAU 16 : PRODUITS

(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012	2011
Crédit à la consommation	3 686 \$	3 594 \$	2 627 \$
Prêts immobiliers garantis	2 006	1 901	1 946
Dépôts des particuliers	2 826	2 809	2 753
Services bancaires aux entreprises	2 232	2 170	2 060
Divers ¹	290	178	146
Total	11 040 \$	10 652 \$	9 532 \$

¹ Les produits divers comprennent les commissions internes sur les ventes de fonds communs de placement et d'autres produits de gestion de patrimoine et d'assurance, et les produits tirés des autres services en succursale.

POINTS SAILLANTS

- Réalisation d'un résultat rajusté record de 3 766 millions de dollars, une hausse de 11 % en regard de 2012, et d'un ratio d'efficacité rajusté record de 45,1 % dans un contexte d'exploitation difficile.
- La TD deviendra le principal émetteur de cartes de crédit Visa Aéroplan le 1^{er} janvier 2014 et a accepté de faire l'acquisition d'environ 50 % du portefeuille existant de cartes de crédit Aéroplan de la CIBC.
- Forte croissance du volume des dépôts dans les comptes-chèques et comptes d'épargne en raison des efforts déployés pour l'acquisition de comptes et la fidélisation de clients importants.
- Toujours au premier rang pour la part de marché des dépôts de particuliers et au deuxième rang pour la part de marché des prêts aux particuliers.
- Atteinte du premier rang pour la part de marché de cartes de crédit au Canada.
- Les services bancaires aux entreprises ont généré une forte croissance du volume de prêts de 13 % et sont toujours au deuxième rang pour la part de marché des dépôts et des prêts.
- Accent maintenu sur le service à la clientèle et la commodité en misant sur les services bancaires mobiles et en ligne, et ouverture de 19 nouvelles succursales en 2013.
- Le site de la TD est le site Web de services bancaires le plus visité au Canada. La TD est au premier rang pour le nombre de clients des services bancaires mobiles et en ligne.
- Reconnue comme un leader de l'industrie en matière d'excellence du service à la clientèle, comme en font foi les mentions suivantes :
 - Premier rang parmi les cinq grandes banques canadiennes au classement de J.D. Power and Associates, entreprise mondiale de services de renseignements à caractère commercial, pour la satisfaction de la clientèle pour une huitième année d'affilée. L'étude 2013 sur la satisfaction de la clientèle des services bancaires de détail canadiens est fondée sur les réponses de plus de 20 000 clients.
 - Parmi les cinq grandes banques au pays, TD Canada Trust s'est classée au premier rang pour l'excellence du service à la clientèle pour une neuvième année d'affilée, selon l'entreprise mondiale d'études de marché Ipsos.

ENJEUX DE 2013

- Contexte de faibles taux d'intérêt entraînant une compression des marges.
- Concurrence féroce pour l'acquisition de nouveaux clients entre les grandes banques canadiennes et les autres concurrents.
- Croissance ralentie des prêts de détail en raison de la faiblesse de la croissance économique et de la hausse du niveau d'endettement des consommateurs.

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Les grandes banques du pays ainsi que quelques solides joueurs régionaux se livrent une vive concurrence dans le secteur des services bancaires personnels et commerciaux au Canada. La concurrence accrue rend difficile de maintenir une croissance des parts de marché et de préserver les avantages concurrentiels distinctifs à long terme. Un service à la clientèle et une commodité exceptionnels, et des pratiques rigoureuses en matière de gestion des risques et de gestion efficace des charges sont la clé de notre succès continu.

STRATÉGIE GLOBALE

La stratégie des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada se présente comme suit :

- Fournir constamment une expérience client légendaire dans tout ce que nous faisons.
- Être reconnus comme un employeur de choix.
- Tirer parti du dynamisme de nos secteurs à forte croissance.
- Rendre l'expérience client et employé simple, rapide et facile afin de favoriser l'efficacité.
- Investir dans l'avenir pour dégager un rendement supérieur des résultats de façon constante.

TABLEAU 17 : SERVICES BANCAIRES PERSONNELS ET COMMERCIAUX AU CANADA

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2013	2012	2011
Produits d'intérêts nets	8 345 \$	8 023 \$	7 190 \$
Produits autres que d'intérêts	2 695	2 629	2 342
Total des produits – comme présenté	11 040	10 652	9 532
Total des produits – rajusté	11 040	10 688	9 532
Provision pour pertes sur créances	929	1 151	824
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	5 136	4 988	4 433
Charges autres que d'intérêts – rajustées	4 984	4 884	4 433
Résultat net – comme présenté	3 654 \$	3 304 \$	3 051 \$
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat¹			
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada	92	104	–
Frais de préparation en prévision de la relation déjà annoncée avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation Aéroplan pour les cartes de crédit Visa et de l'acquisition connexe des comptes	20	–	–
Résultat net – rajusté	3 766 \$	3 408 \$	3 051 \$
Principaux volumes et ratios			
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – comme présenté ²	46,8 %	42,9 %	36,9 %
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – rajusté ²	48,3 %	44,2 %	36,9 %
Marge sur les actifs productifs moyens (y compris les actifs titrisés) – comme présentée	2,81 %	2,82 %	2,76 %
Marge sur les actifs productifs moyens (y compris les actifs titrisés) – rajustée	2,81 %	2,84 %	2,76 %
Ratio d'efficacité – comme présenté	46,5 %	46,8 %	46,5 %
Ratio d'efficacité – rajusté	45,1 %	45,7 %	46,5 %
Nombre de succursales de détail au Canada	1 179	1 168	1 150
Nombre moyen d'équivalents temps plein	28 301	30 354	29 815

¹ Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

² À compter de 2012, la Banque a révisé sa méthode de répartition des fonds propres à ses secteurs d'exploitation pour s'aligner sur les exigences de Bâle III en matière de fonds propres sous forme d'actions ordinaires, soit à un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7 %. Les mesures du rendement des secteurs d'exploitation reposeront dorénavant sur le rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires plutôt que sur le rendement du capital investi. Ces changements ont été appliqués de manière prospective. Le rendement du capital investi, qui était utilisé comme mesure du rendement dans les périodes antérieures, n'a pas été retraité pour refléter le rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada ont affiché un résultat net record pour l'exercice de 3 654 millions de dollars, en hausse de 350 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net rajusté pour l'exercice a atteint un montant record de 3 766 millions de dollars, une hausse de 358 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse du résultat rajusté s'explique par une bonne croissance des volumes en portefeuille, une baisse des pertes sur créances et une gestion efficace des dépenses. Le rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires comme présenté pour l'exercice a été de 46,8 %, alors que le rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires rajusté a été de 48,3 % pour l'exercice, contre respectivement 42,9 % et 44,2 % pour l'exercice précédent.

Les produits comme présentés pour l'exercice ont atteint 11 040 millions de dollars, soit une augmentation de 388 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à l'exercice précédent. Les produits rajustés pour l'exercice se sont élevés à 11 040 millions de dollars, en hausse de 352 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des produits d'intérêts nets est attribuable à la croissance appréciable des volumes en portefeuille, à la hausse des produits de refinancement hypothécaire et à l'ajout d'un mois attribuable à MBNA, le tout en partie contrebalancé par un rétrécissement de la marge sur les actifs productifs moyens et à l'inclusion de la reprise de rajustements au titre des pertes sur créances sur le portefeuille de cartes de crédit de MBNA à l'exercice précédent. La croissance du volume des prêts à la consommation a été freinée pendant tout l'exercice par la faible croissance du marché de l'habitation, une baisse des emprunts des ménages et les changements réglementaires sur le marché canadien qui ont resserré les critères d'admissibilité pour les prêts hypothécaires. La croissance des prêts aux entreprises a été forte et a contribué aux gains de part de marché. En regard de l'exercice précédent, le volume moyen des prêts immobiliers garantis a augmenté de 8,9 milliards de dollars, ou 4 %. Le volume moyen des prêts-auto a progressé de 0,3 milliard de dollars, ou 2 %, tandis que les volumes moyens pour tous les autres prêts à la consommation sont restés relativement stables. Le volume moyen des prêts aux entreprises et des acceptations a augmenté de 5,2 milliards de dollars, ou 13 %. Le volume moyen des dépôts de particuliers a augmenté de 6,3 milliards de dollars, ou 4 %, en raison de la forte croissance du volume des dépôts de base dans les comptes-chèques et les comptes d'épargne, en partie contrebalancée par une diminution du volume des dépôts à terme. Le volume moyen des dépôts d'entreprises a augmenté de 5,2 milliards de dollars, ou 8 %. La marge sur les actifs productifs moyens comme présentée a diminué de 1 pdb pour s'établir à 2,81 %, tandis que la marge sur les actifs productifs moyens rajustée a diminué de 3 pdb pour se fixer à

2,81 %, en raison de la réduction des marges sur les dépôts due à la faiblesse des taux. La croissance de 3 % des produits autres que d'intérêts est attribuable à la croissance des honoraires liés aux volumes et à l'ajout d'un mois attribuable à MBNA.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice a atteint 929 millions de dollars, soit une baisse de 222 millions de dollars, ou 19 %, par rapport à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers s'est établie à 882 millions de dollars pour l'exercice, soit une baisse de 206 millions de dollars, ou 19 %, par rapport à l'exercice précédent, qui s'explique essentiellement par une amélioration de la performance de crédit, de meilleures stratégies de recouvrement et un nombre plus faible de faillites. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises s'est établie à 47 millions de dollars, soit une baisse de 16 millions de dollars en raison de l'augmentation des recouvrements. La provision annualisée pour pertes sur créances, exprimée en pourcentage du volume des prêts, s'est établie à 0,30 %, en baisse de 9 pds par rapport à l'exercice précédent. Les prêts douteux nets ont atteint 882 millions de dollars, en baisse de 118 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont été de 5 136 millions de dollars, en hausse de 148 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour l'exercice ont été de 4 984 millions de dollars, en hausse de 100 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à l'exercice précédent. En excluant l'ajout d'un mois attribuable à MBNA, les charges ont augmenté de 72 millions de dollars, ou 1 %, en regard de l'exercice précédent, en raison de la croissance des volumes, des augmentations de la rémunération fondée sur le mérite et des investissements dans les initiatives conçues pour faire croître le secteur qui ont été largement contrebalancés par des gains de productivité.

L'effectif moyen a été diminué de 2 053 équivalents temps plein (ETP), ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout d'un transfert d'ETP au secteur Siège social. La diminution de 2 % des ETP liés aux opérations est attribuable aux réductions dues aux volumes et aux gains de productivité. Le ratio d'efficacité comme présenté a été de 46,5 %, soit relativement stable en comparaison du ratio de 46,8 % pour l'exercice précédent, tandis que le ratio d'efficacité rajusté s'est amélioré pour atteindre 45,1 %, comparativement à 45,7 % pour l'exercice précédent.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires aux particuliers

- Dépôts des particuliers – La TD a connu une forte croissance des volumes de dépôts et a maintenu sa part du marché en déployant des efforts pour l'acquisition de comptes et la fidélisation de clients importants. La part de marché des dépôts à terme a diminué, la croissance des activités ayant été freinée par l'accroissement des coûts, la présence de réseaux non exclusifs et l'achat par les clients pour d'autres produits de placement. Le secteur a compensé en grande partie l'incidence du contexte de faibles taux d'intérêt par des stratégies de fixation de prix et d'investissement.
- Prêts à la consommation – Les volumes de prêts à la consommation ont continué de croître, mais à un rythme plus lent que les dernières années. La TD a maintenu sa part dominante du marché des prêts immobiliers garantis, en déployant des efforts de fidélisation de sa clientèle.
- Cartes de crédit et Services commerciaux – La croissance des bénéfices s'est poursuivie en 2013, soutenue par l'amélioration de la qualité du crédit et la croissance des volumes. La direction a priorisé la croissance continue, l'intégration de MBNA et l'entente conclue avec Aéroplan qui a été récemment annoncée.
- Financement auto TD au Canada – Le secteur a accru son portefeuille dans un marché concurrentiel en offrant des solutions de financement aux concessionnaires, en proposant des options de financement souples pour l'achat de véhicules et en continuant de soigner le service à la clientèle.

Services bancaires aux entreprises

- Services bancaires commerciaux – Les investissements continus dans les ressources en contact direct avec les clients dans les marchés stratégiques ont amené l'acquisition de nouveaux clients et, du même coup, à une croissance des volumes et à des gains de part de marché. La croissance des volumes de prêts et de dépôts a été en partie contrebalancée par une diminution des marges. Les pertes sur créances ont diminué et se situent au seuil minimal des niveaux normalisés.
- Services bancaires aux petites entreprises – De nouveaux investissements ont été faits dans les infrastructures de dépôt et de crédit pour accélérer la mise en marché des produits et services et pour améliorer le service à la clientèle. La croissance des volumes pour l'exercice a été en grande partie effacée par la baisse des marges. Les pertes sur créances sont restées relativement stables.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2014

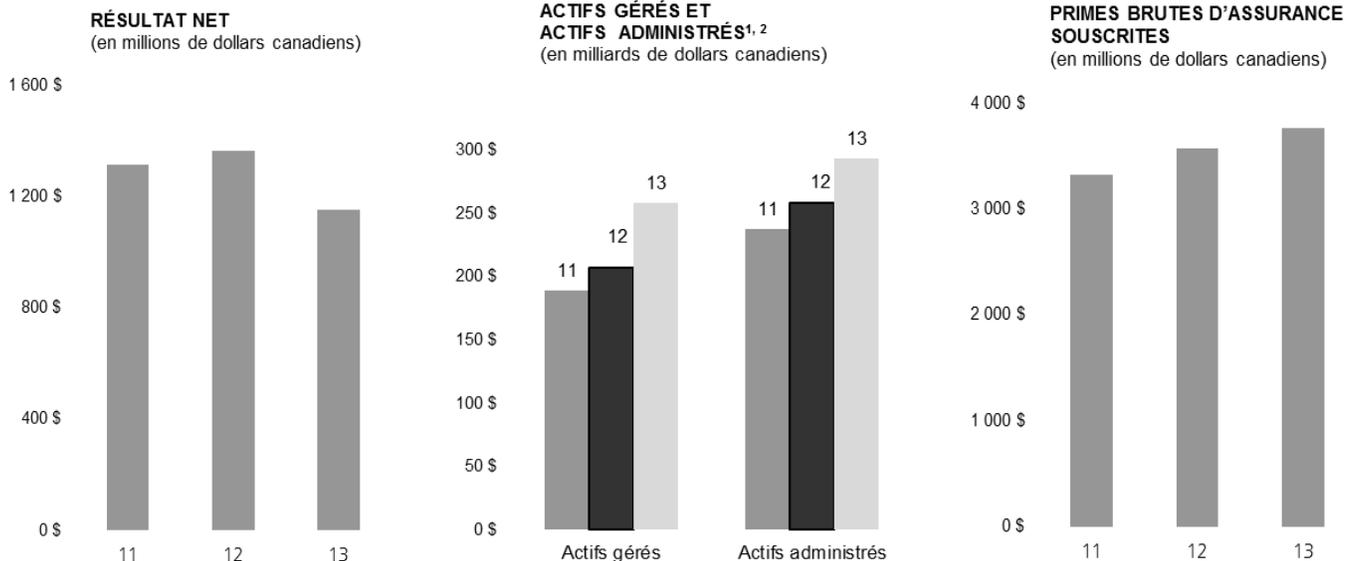
Nous continuerons de mettre l'accent sur notre position de leader en matière de service à la clientèle et de commodité légendaires dans tous les canaux. Notre engagement à investir dans toutes nos activités nous positionne favorablement pour une croissance à long terme. Nous nous attendons à une croissance modérée du résultat en 2014, étant donné que les taux de pertes sur créances se stabilisent. Nous prévoyons que le taux de croissance des prêts de détail se maintiendra généralement aux niveaux atteints pour l'exercice considéré. La croissance des prêts aux entreprises devrait demeurer forte, pendant que nous continuons de prioriser l'acquisition de parts de marché. Au cours du prochain exercice, nous nous attendons à ce que la pression à la baisse sur les marges soit modeste, faisant sursauter nos marges trimestrielles en fonction de la combinaison des produits, des facteurs saisonniers et des fluctuations des taux. Les taux de pertes sur créances devraient demeurer relativement stables; toutefois, après une baisse récemment, les faillites personnelles devraient revenir à un niveau plus normal au cours du prochain exercice. Nous prévoyons atténuer l'incidence de ces pressions par l'amélioration de la productivité et une gestion serrée de la croissance des charges. L'essor de nos affaires de cartes de crédit se poursuivra, en particulier par la concrétisation de notre entente récente avec Aéroplan.

Nos principales priorités pour 2014 sont les suivantes :

- Offrir un service à la clientèle légendaire dans tous les canaux de distribution.
- Poursuivre la croissance de nos secteurs en misant sur les plateformes dans lesquelles nous avons fait des investissements stratégiques.
- Offrir un service et des conseils intégrés sur les marchés locaux, dans toutes les sphères de nos activités et dans tous nos canaux.
- Continuer à rehausser la productivité pour améliorer l'expérience client, la satisfaction du personnel et la valeur pour les actionnaires.
- Continuer de renforcer l'engagement des employés et d'être reconnu comme un employeur de choix.

Gestion de patrimoine et Assurance

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance comprend l'ensemble des activités de gestion de patrimoine et d'assurance de la Banque. En offrant des services de placement direct, des services-conseils et des services de gestion de placements, Gestion de patrimoine TD aide notre clientèle de particuliers et d'institutions à protéger et à faire croître leur patrimoine, et à en assurer la transition. TD Assurance fournit des conseils et des produits d'assurance conçus pour protéger les Canadiens, comme des produits d'assurance habitation et auto, de protection de crédit, d'assurance voyage et de protection des soldes de cartes de crédit, et d'autres produits simples d'assurance de personnes.

TABLEAU 18 : PRODUITS^{3, 4}

(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012	2011
Services de placement direct	818 \$	793 \$	893 \$
Services-conseils	1 223	1 101	1 056
Gestion de placements	1 071	876	830
Assurance ⁵	3 825	3 673	3 439
Total du secteur Gestion de patrimoine et Assurance⁵	6 937 \$	6 443 \$	6 218 \$

¹ Actifs gérés : Actifs appartenant aux clients, mais gérés par la Banque, pour lesquels la Banque choisit des placements au nom des clients (selon une politique de placement). En plus de la famille de fonds communs de placement TD, la Banque gère des actifs au nom de particuliers, de caisses de retraite, de sociétés, d'institutions, de fonds de dotation et de fondations.

² Actifs administrés : Actifs appartenant aux clients pour lesquels la Banque fournit des services de nature administrative, comme la perception du produit de placement et la transmission des ordres pour le compte de clients (après sélection du placement par les clients).

³ Excluent la participation de la Banque dans TD Ameritrade.

⁴ Certains produits sont présentés déduction faite des cessions internes.

⁵ Avec prise d'effet en 2013, les produits d'assurance et les indemnités d'assurance et charges connexes sont présentés au montant brut à l'état du résultat consolidé. Les montants comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

POINTS SAILLANTS

- En 2013, les activités de Gestion de patrimoine ont enregistré des résultats records, soit un résultat net de 691 millions de dollars, et le secteur Assurance a affiché des résultats de 216 millions de dollars.
- L'entreprise canadienne spécialisée dans le placement direct a conservé sa position de leader du marché, tant pour le volume des actifs que pour celui des opérations, et a continué d'investir dans l'avenir avec le lancement d'une plateforme de négociation active améliorée. Au quatrième trimestre de 2013, la TD a annoncé la vente des services institutionnels canadiens et a conclu la vente des services institutionnels au Royaume-Uni le 13 novembre 2013.
- Nos activités de conseils au Canada ont obtenu des cotes records pour l'indice d'expérience de la clientèle et ont continué de gagner des parts de marché pour le volume des actifs.
- GPTD, gestionnaire des Fonds Mutuels TD, a enregistré des fonds gérés records de 257 milliards de dollars. Plusieurs fonds TD ont remporté des prix Lipper dans leur catégorie respective, soit les rendements sur trois ans, cinq ans et dix ans.
- TD a réalisé l'acquisition d'Epoch Investment Partners, Inc., qui détenait des actifs gérés de 38 milliards de dollars au 31 octobre 2013, en hausse par rapport à 28 milliards de dollars à la clôture de l'acquisition, dont 5 milliards de dollars d'actifs gérés auparavant par GPTD et des sous-conseillers externes. L'ajout d'Epoch accroît de façon considérable la présence de la TD dans le secteur de la gestion de placements en Amérique du Nord et renforce les activités et l'avantage concurrentiel d'Epoch.

- Les primes brutes d'assurance souscrites de TD Assurance ont augmenté de 6 %. Pour les produits d'assurances multirisques de la TD, le niveau des primes d'assurance attribuable aux groupes d'affinités a monté de 10 % et la TD a conservé le premier rang du marché de l'assurance directe pour l'assurance habitation et auto et le deuxième rang quant à l'assurance individuelle.
- L'attention soutenue portée à l'expérience client en 2013 a fait grimper les cotes pour l'indice d'expérience de la clientèle de TD Assurance.
- TD Assurance a traité plus de 292 000 demandes d'indemnisation pour l'ensemble du Canada, aidant nos clients et leur famille à surmonter leurs épreuves.

ENJEUX DE 2013

- Dans notre secteur Gestion de patrimoine, les volumes d'opérations des services de placement direct se sont améliorés, mais sont demeurés inférieurs aux niveaux historiques, ce qui a eu une incidence sur le taux de croissance des produits tirés des services de placement direct.
- La faiblesse persistante des taux d'intérêt continue de freiner notre capacité à faire croître nos produits tirés des dépôts.
- Les activités d'assurances multirisques ont connu une évolution défavorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures, notamment dans le marché de l'assurance auto en Ontario, ainsi qu'une hausse des coûts d'indemnisation attribuable à des événements météorologiques violents, comme les inondations survenues dans le sud de l'Alberta et dans la région du Grand Toronto au troisième trimestre de 2013. Par conséquent, les produits d'assurance ont baissé de façon importante par rapport à un an plus tôt.
- Un ralentissement de la croissance du volume de prêts à TD Canada Trust a entraîné une baisse de la demande pour les produits de protection de crédit autorisé dans le secteur de l'assurance de personnes.

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Gestion de patrimoine TD exerce ses activités dans trois régions géographiques : le Canada, les États-Unis et l'Europe. Au Canada, la concurrence est extrêmement vive et comprend les grandes banques, les grandes compagnies d'assurance et les compagnies monogammes de gestion de patrimoine (y compris les sociétés de fonds communs de placement et les gestionnaires de patrimoine pour les particuliers, les gestionnaires d'actifs et les planificateurs financiers). Compte tenu du niveau de concurrence au Canada, la réussite de la TD repose sur notre capacité à différencier notre expérience client pour toutes nos activités et tous nos canaux en offrant les bons produits, services et outils et les bonnes solutions pour répondre aux besoins de notre clientèle.

Aux États-Unis, l'industrie de la gestion de patrimoine est vaste, mais la concurrence est plus fragmentée et englobe les banques, les compagnies d'assurance, les sociétés de fonds communs de placement indépendantes, les courtiers à escompte, les courtiers traditionnels et les sociétés de gestion d'actifs indépendantes. Du Maine à la Floride, la Banque rivalise avec des banques tant nationales que régionales, et avec des organisations de gestion de patrimoine non bancaires.

TD Ameritrade, dans laquelle la TD détient une participation importante, est en concurrence directe avec d'autres sociétés de placement direct. TD Ameritrade demeure un leader dans ce marché en continuant d'offrir des services de placement direct de classe mondiale aux clients, y compris des outils, des services et de l'information destinés aux investisseurs.

En Europe, l'industrie est dominée par de solides joueurs régionaux qui ont rarement une présence ou une notoriété paneuropéenne. Au Royaume-Uni, la TD est en concurrence directe surtout avec d'autres sociétés de placement direct et sociétés de services institutionnels. En Europe, la TD soutient la concurrence en offrant des services de placement direct en ligne dans de multiples monnaies et devises à l'intention des investisseurs de détail.

Au Canada, TD Assurance exerce ses activités tant dans l'industrie des assurances multirisques que celle de l'assurance de personnes.

L'industrie canadienne des assurances multirisques est fragmentée et concurrentielle, et se compose de sociétés offrant de l'assurance aux particuliers et aux entreprises. Toutefois, TD Assurance n'offre à ses clients que des produits d'assurance aux particuliers (habitation et auto). Pour la distribution de ses produits, l'industrie des assurances multirisques pour les particuliers compte à la fois sur des intermédiaires indépendants et des canaux de distribution directe. TD Assurance ne distribue ses produits que par l'intermédiaire de canaux directs. Depuis quelques années, les consommateurs ont de plus en plus tendance à acheter de l'assurance habitation et auto par les canaux de distribution directe. TD Assurance a des partenariats avec des groupes d'affinités comme des associations professionnelles, des universités et des groupes d'employeurs pour la vente de produits d'assurance aux particuliers, et est le principal acteur auprès des groupes d'affinités au Canada.

L'industrie canadienne de l'assurance de personnes et le marché international de la réassurance ont connu de nouveaux regroupements d'entreprises, bien que plus consolidés, sont constitués de plusieurs grands concurrents. TD Assurance rivalise en tant que fournisseur d'assurance de personnes directe offrant un éventail de produits d'assurance simples et à coût abordable, et, par l'entremise des succursales de TD Canada Trust, offre des produits de protection de crédit autorisé dans le cadre du processus de prêt, ainsi que de l'assurance voyage.

STRATÉGIE GLOBALE

Gestion de patrimoine

- Les activités mondiales de placement direct s'appuient sur notre position actuelle de leader du marché pour avoir la meilleure offre qui soit de capacités, d'outils, de services et d'éducation des investisseurs, et pour étendre notre marque de confort et de commodité ainsi que pour continuer à investir dans la fonctionnalité intuitive.
- Les activités de conseils en Amérique du Nord poursuivent leur croissance en améliorant l'expérience client dans son ensemble et en offrant des services complets de planification en matière de placements et de gestion de patrimoine, et des solutions pour aider les retraités et préretraités à protéger et à faire fructifier leur patrimoine pour ensuite en faire la transition.
- Les activités de gestion de placements continuent de croître par la création de produits ciblés qui répondent aux besoins de notre clientèle institutionnelle et de détail, et qui cadrent bien avec nos canaux de distribution et nos capacités.

Assurance

La stratégie de TD Assurance se présente comme suit :

- Être l'assureur de choix des clients de la TD et des groupes d'affinités, et le premier assureur pour ce qui est des souscriptions directes au Canada.
- Offrir une expérience client unique en matière de vente, de service et d'indemnisation, à la mesure de la marque TD.
- Offrir des produits d'assurance simples, faciles à comprendre et facilement accessibles.
- Continuer d'investir dans une infrastructure d'exploitation et technologique efficiente et bien gérée.

TABLEAU 19 : GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2013	2012	2011
Produits d'intérêts nets	579 \$	583 \$	542 \$
Produits d'assurance ¹	3 734	3 537	3 345
Produits tirés des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(18)	5	(2)
Autres produits autres que d'intérêts	2 642	2 318	2 333
Total des produits ¹	6 937	6 443	6 218
Indemnisations d'assurance et charges connexes ¹	3 056	2 424	2 178
Charges autres que d'intérêts	2 821	2 600	2 616
Résultat net	907	1 158	1 107
Gestion de patrimoine	691	601	566
Assurance	216	557	541
TD Ameritrade	246	209	207
Total de Gestion de patrimoine et Assurance	1 153 \$	1 367 \$	1 314 \$
Principaux volumes et ratios			
Actifs administrés – Gestion de patrimoine (en milliards de dollars canadiens)	293 \$	258 \$	237 \$
Actifs gérés – Gestion de patrimoine (en milliards de dollars canadiens) ²	257	207	189
Primes brutes d'assurance souscrites	3 772	3 572	3 326
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires ³	18,9 %	20,7 %	25,3 %
Ratio d'efficacité ¹	40,7 %	40,4 %	42,1 %
Nombre moyen d'équivalents temps plein	11 610	11 930	11 984

¹ Avec prise d'effet en 2013, les produits d'assurance et les indemnisations d'assurance et charges connexes sont présentés au montant brut à l'état du résultat consolidé. Les montants comparatifs, y compris certains ratios, ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Au 31 octobre 2013, les actifs gérés du secteur Gestion de patrimoine comprenaient 38 milliards de dollars associés à Epoch.

³ À compter de 2012, la Banque a révisé sa méthode de répartition des fonds propres à ses secteurs d'exploitation pour s'aligner sur les exigences de Bâle III en matière de fonds propres sous forme d'actions ordinaires, soit à un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7 %. Les mesures du rendement des secteurs d'exploitation reposeront dorénavant sur le rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires plutôt que sur le rendement du capital investi. Ces changements ont été appliqués de manière prospective. Le rendement du capital investi, qui était utilisé comme mesure du rendement au cours des périodes antérieures, n'a pas été retraité pour refléter le rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net du secteur Gestion de patrimoine et Assurance pour l'exercice a été de 1 153 millions de dollars, en baisse de 214 millions de dollars, ou 16 %, par rapport à l'exercice précédent, reflétant la diminution des bénéfices du secteur Assurance, contrebalancée en partie par la hausse des bénéfices pour le secteur Gestion de patrimoine et TD Ameritrade. En excluant TD Ameritrade, le résultat net du secteur Gestion de patrimoine et Assurance a été de 907 millions de dollars, soit une baisse de 251 millions de dollars, ou 22 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La participation comme présentée de la Banque dans TD Ameritrade a dégagé un résultat net de 246 millions de dollars pour l'exercice, soit une augmentation de 37 millions de dollars, ou 18 %, par rapport à l'exercice précédent, due surtout à une hausse des bénéfices de TD Ameritrade. Pour son exercice clos le 30 septembre 2013, TD Ameritrade a affiché un résultat net de 675 millions de dollars US, soit 89 millions de dollars US, ou 15 %, de plus qu'à l'exercice précédent, résultat surtout de la hausse des produits tirés des transactions et des comptes à honoraires, et des gains de placement accrus. Le rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour l'exercice a été de 18,9 %, comparativement à 20,7 % à l'exercice précédent.

Les produits pour l'exercice ont atteint 6 937 millions de dollars, soit une augmentation de 494 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent. Les produits du secteur Gestion de patrimoine se sont accrus surtout grâce à la hausse des produits tirés des comptes à honoraires amenée par la croissance des actifs et la remontée du marché des actions, et à l'ajout d'Epoch. Dans le secteur Assurance, les produits ont augmenté surtout du fait de la croissance des volumes de primes, contrebalancée en partie par la vente de l'entreprise d'assurance aux États-Unis.

Les indemnisations d'assurance et charges connexes pour l'exercice se sont élevées à 3 056 millions de dollars, soit une hausse de 632 millions de dollars, ou 26 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout d'une évolution défavorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures, notamment dans le marché de l'assurance auto en Ontario, ainsi que d'une hausse des coûts d'indemnisation associée à la croissance des volumes et à des événements météorologiques.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice ont été de 2 821 millions de dollars, en hausse de 221 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse s'explique principalement par l'augmentation des frais variables fondés sur les revenus dans le secteur Gestion de patrimoine, l'ajout d'Epoch et la hausse des coûts pour soutenir la croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance, le tout en partie contrebalancé par la baisse des charges par suite de la vente de l'entreprise d'assurance aux États-Unis.

Les actifs administrés, qui totalisaient 293 milliards de dollars au 31 octobre 2013, ont progressé de 35 milliards de dollars, ou 14 %, par rapport au 31 octobre 2012. Les actifs gérés, qui totalisaient 257 milliards de dollars au 31 octobre 2013, ont progressé de 50 milliards de dollars, ou 24 %, par rapport au 31 octobre 2012. Ces augmentations sont le fait de l'appréciation des actifs, de l'ajout des actifs gérés d'Epoch et de la croissance des nouveaux actifs de clients.

Les primes brutes d'assurance souscrites ont atteint 3 772 millions de dollars, soit une augmentation de 200 millions de dollars, ou 6 %, en regard de l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable à la croissance interne du secteur.

L'effectif moyen pour l'exercice a été diminué de 320 ETP, ou 3 %, par rapport à l'exercice précédent, surtout par suite de la vente de l'entreprise d'assurance aux États-Unis. Le ratio d'efficacité pour l'exercice est demeuré relativement stable à 40,7 % en regard de l'exercice précédent.

TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

Pour plus de détails sur TD Ameritrade, voir la note 11 des états financiers consolidés.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS**Activités mondiales de placement direct**

- TD Waterhouse Direct Investing offre une gamme complète de produits et de services aux investisseurs de détail autonomes. Au Canada, TD Waterhouse Direct Investing est le principal service de placement direct sur le plan des actifs administrés et du volume d'opérations. En Europe, TD Direct Investing propose une vaste gamme de produits disponibles à des fins de négociation et d'investissement, y compris la négociation d'actions du Royaume-Uni et internationales, avec un accès direct à 17 marchés.

Activités de conseils en Amérique du Nord

- Les activités de conseils comprennent la planification financière, le service de courtage traditionnel et les services à la clientèle privée, et sont intégrées à nos activités de services bancaires de détail et commerciales au Canada et aux États-Unis. Elles fournissent des solutions de placement et des conseils qui tiennent compte des différents niveaux d'actifs des clients et de la complexité des produits afin d'aider les clients à atteindre leurs objectifs en matière de protection, de croissance et de transition du patrimoine.

Gestion de placements

- GPTD est un gestionnaire de placements de premier plan qui possède de solides compétences en gestion de placements auprès des clients institutionnels et de détail. Fonds Mutuels TD, chef de file dans le secteur des fonds communs de placement au Canada, offre une gamme très diversifiée de fonds communs de placement et de portefeuilles gérés de façon professionnelle. Les activités de placements institutionnels de GPTD dominent le marché au Canada et comptent parmi leurs clients des caisses de retraite, des fonds de dotation et des sociétés de premier plan au Canada. Epoch Investment Partners Inc., acquise en 2013, gère des actifs de 38 milliards de dollars au 31 octobre 2013 pour des clients institutionnels et des clients nantis surtout aux États-Unis et au Canada. Toutes les unités de gestion d'actifs travaillent en étroite collaboration avec d'autres entreprises de la TD, y compris les secteurs des activités de conseils et des activités bancaires de détail, afin d'harmoniser les produits et services dans le but d'offrir à la clientèle une expérience client unique.

Assurance

- En assurances multirisques, la TD domine la distribution directe de produits d'assurance et est le deuxième assureur de personnes en importance au Canada, et le chef de file national dans le marché des groupes d'affinités, offrant des produits d'assurance habitation et auto aux membres de groupes d'affinités comme les associations professionnelles, les universités et les groupes d'employeurs, et d'autres clients, par l'entremise des canaux directs.
- En assurance de personnes, la TD offre des produits de protection du crédit et d'assurance voyage distribués essentiellement par les succursales de TD Canada Trust. D'autres produits d'assurance de personnes simples comme l'assurance temporaire, les maladies graves, les accidents et la maladie, et la protection du solde de carte de crédit sont distribués par les canaux de distribution directe.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2014

En nous appuyant sur la position de chef de file de nos activités de gestion de patrimoine, nous prévoyons poursuivre notre croissance en augmentant les actifs des clients, en améliorant l'expérience client et en étendant notre gamme de produits, de services et de solutions, tout en gérant les charges de façon prudente et en investissant dans des capacités et processus clés. Bien que des difficultés économiques puissent persister à court terme, nous croyons que les activités de gestion de patrimoine peuvent obtenir de solides résultats au prochain exercice, et elles sont bien positionnées pour tirer parti des changements démographiques à long terme.

Bien que certains faits réglementaires nouveaux créent de l'incertitude dans le marché de l'assurance auto en Ontario et que les événements météorologiques violents survenus ces dernières années auront une incidence négative sur le coût et la disponibilité de la réassurance, nous croyons, malgré ces difficultés, que le secteur de l'assurance a de bonnes perspectives de croissance à long terme. Nous prévoyons continuer d'améliorer l'expérience client, d'investir dans des capacités et d'améliorer l'efficacité de nos activités de base.

Nos principales priorités pour 2014 sont les suivantes :

Gestion de patrimoine :

- Miser sur notre leadership dans le secteur des activités mondiales de placement direct en proposant de nouvelles solutions clients et en améliorant l'expérience client.
- Accroître la part de marché de nos activités de conseils en Amérique du Nord en consolidant notre partenariat de recommandation d'affaires avec les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis de la TD en proposant de nouvelles solutions aux besoins en placement particuliers de nos clients et en améliorant l'expérience client dans son ensemble.
- Mettre à profit l'excellence de nos capacités de gestion de placements pour assurer la croissance de nos activités de fonds communs de placements et de gestion de placements institutionnels.

Assurance :

- Examiner et peaufiner les produits d'assurance pour s'assurer qu'ils sont concurrentiels, procurent à nos clients la protection dont ils ont besoin et sont faciles à comprendre.
- Investir dans des systèmes et processus robustes plus centrés sur le client et efficaces sur le plan opérationnel, et qui présentent un profil de risque prudent.
- Mettre au point des façons pratiques et novatrices pour nos clients d'accéder à nos produits d'assurance par téléphone, en ligne, par application mobile et par tablette.
- Travailler en collaboration avec les gouvernements, les organismes de réglementation et les organismes du secteur pour faire en sorte que les Canadiens aient accès à des produits d'assurance habitation et auto à coûts abordables.

Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis

Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis offre, sous la marque TD Bank, America's Most Convenient Bank, une gamme complète de services bancaires à près de 8 millions de clients, dont des particuliers, des entreprises et des gouvernements.

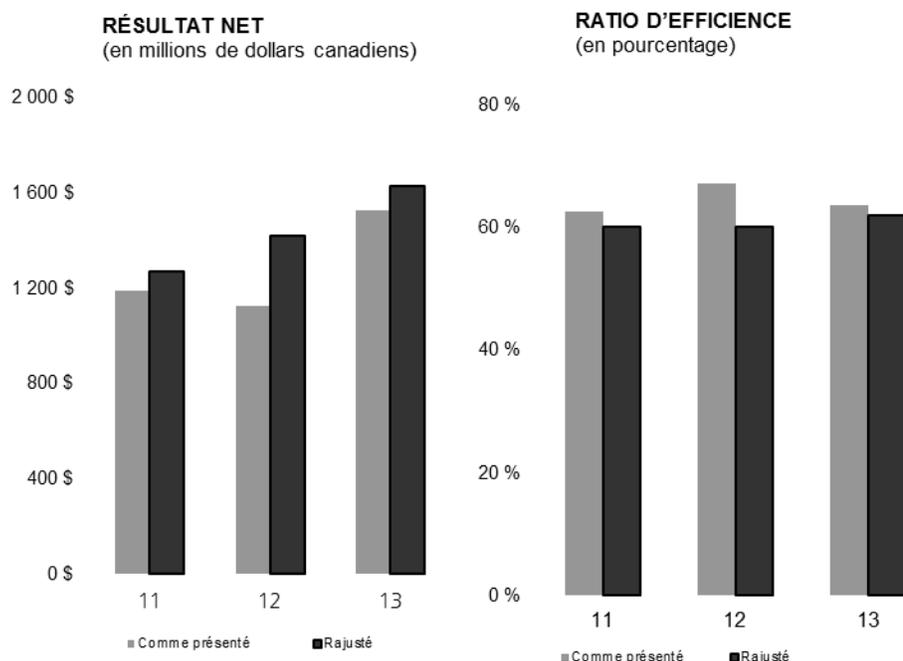


TABLEAU 20 : ACTIFS¹

(en millions de dollars)

	Dollars canadiens			Dollars américains		
	31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2011	31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Prêts à la consommation	56 238 \$	43 721 \$	35 004 \$	53 935 \$	43 765 \$	35 120 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	53 996	47 546	43 057	51 785	47 594	43 200
Titres de créance classés comme prêts	2 459	2 898	3 804	2 359	2 901	3 817
Titres de placement	33 065	37 354	43 562	31 711	37 391	43 706
Autres actifs	4 662	2 242	2 695	4 471	2 244	2 703
Total	150 420 \$	133 761 \$	128 122 \$	144 261 \$	133 895 \$	128 546 \$

¹ Exclusion faite du goodwill et des autres immobilisations incorporelles.

POINTS SAILLANTS

- Réalisation d'un résultat rajusté record de 1 595 millions de dollars US, soit une hausse de 13 %, dans un contexte d'exploitation difficile.
- Gain de part de marché rentable tant pour les prêts que pour les dépôts, tout en maintenant une excellente qualité du crédit.
- Croissance interne des prêts de 9 milliards de dollars US, ou 10 %, et des dépôts de 17 milliards de dollars US, ou 10 %, durant une période de lente reprise économique.
- Maintien du leadership pour le service à la clientèle et la commodité grâce à nos heures d'ouverture plus étendues que celles de nos concurrents dans nos marchés du Maine jusqu'à la Floride.
- Investissement soutenu dans la croissance de l'entreprise.
- Amélioration de la qualité des actifs dans l'ensemble du portefeuille.
- Reconnaissance comme la meilleure grande banque («Best Big Bank») en Amérique de 2013 par le magazine *Money*.
- Acquisition du portefeuille de cartes de crédit de Target Corporation aux États-Unis en mars 2013.

ENJEUX DE 2013

- Modifications de lois et de règlements qui ont eu une incidence sur le contexte d'exploitation, les produits et le résultat de TD Bank.
- Faiblesse des taux d'intérêt et concurrence accrue qui ont exercé une pression constante sur les marges.

PROFIL DE L'INDUSTRIE

L'industrie bancaire américaine a été marquée par un nombre important de regroupements ces dernières années. Le marché des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis est très concurrentiel dans toutes les industries. Les banques américaines subissent une concurrence féroce de la part d'autres banques et d'institutions financières comme les caisses d'épargne, les sociétés de crédit, les coopératives d'épargne et de crédit ainsi que d'autres prestataires de services financiers. Les facteurs clés de la rentabilité sont l'établissement et le maintien de relations durables avec les clients au moyen d'initiatives novatrices pour la commodité et le service à la clientèle dans les régions où nous menons nos activités, une gestion des risques efficace, des prix raisonnables, l'emploi de technologies pour fournir aux clients des produits et des services partout et en tout temps, l'optimisation des activités rémunérées à la commission et le contrôle efficace des charges d'exploitation. Aux États-Unis, l'industrie de la gestion de patrimoine est vaste mais la concurrence est plus fragmentée et englobe les banques, les compagnies d'assurance, les sociétés de fonds communs de placement indépendantes, les courtiers à escompte, les courtiers traditionnels et les sociétés de gestion d'actifs indépendantes. Du Maine à la Floride, la Banque rivalise avec des banques tant nationales que régionales, et avec des organisations de gestion de patrimoine non bancaires.

STRATÉGIE GLOBALE

La stratégie des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis se présente comme suit :

- Nous concentrer sur les activités bancaires de détail et commerciales dans les marchés à croissance élevée ainsi que le long du littoral est des États-Unis.
- Surpasser nos concurrents grâce à un service et une commodité incomparables et en offrant à un client des services bancaires intégrés.
- Rendre les clients fiers d'être associés à la Banque TD.
- Être un milieu de travail formidable et inclusif – attirer, former et retenir les gens les plus talentueux.
- Exercer nos activités avec excellence.
- Prendre uniquement les risques que nous comprenons et pouvons gérer, et faire preuve de prudence dans le déploiement de capitaux sans dépasser le cadre bien défini d'appétit pour le risque.

TABLEAU 21 : SERVICES BANCAIRES PERSONNELS ET COMMERCIAUX AUX ÉTATS-UNIS

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Dollars canadiens			Dollars américains		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011
Produits d'intérêts nets	5 172 \$	4 663 \$	4 392 \$	5 068 \$	4 643 \$	4 455 \$
Produits autres que d'intérêts	1 957	1 468	1 342	1 916	1 463	1 363
Total des produits – comme présenté	7 129	6 131	5 734	6 984	6 106	5 818
Total des produits – rajusté	7 129	6 132	5 734	6 984	6 107	5 818
Provision pour pertes sur créances – prêts	762	652	534	746	651	541
Provision pour pertes sur créances – titres de créance classés comme prêts	(32)	12	75	(31)	12	75
Provision pour pertes sur créances – prêts acquis ayant subi une perte de valeur ¹	49	115	78	49	115	82
Provision pour pertes sur créances – comme présentée	779	779	687	764	778	698
Provision pour pertes sur créances – rajustée	779	725	687	764	723	698
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	4 550	4 125	3 593	4 457	4 107	3 643
Charges autres que d'intérêts – rajustées	4 424	3 694	3 451	4 331	3 678	3 497
Résultat net – comme présenté	1 527 \$	1 128 \$	1 188 \$	1 495 \$	1 123 \$	1 205 \$
Rajustements pour les éléments à noter²						
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés aux acquisitions effectuées par les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	–	9	82	–	9	84
Charges/provision pour litiges et liées aux litiges	100	248	–	100	247	–
Incidence de la mégatempête Sandy	–	37	–	–	37	–
Résultat net – rajusté	1 627 \$	1 422 \$	1 270 \$	1 595 \$	1 416 \$	1 289 \$
Principaux volumes et ratios						
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – comme présenté ³	8,1 %	6,4 %	7,3 %	8,1 %	6,4 %	7,3 %
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – rajusté ³	8,6 %	8,1 %	7,8 %	8,6 %	8,1 %	7,8 %
Marge sur les actifs productifs moyens (équivalence fiscale) ⁴	3,66 %	3,60 %	3,73 %	3,66 %	3,60 %	3,73 %
Ratio d'efficacité – comme présenté	63,8 %	67,3 %	62,7 %	63,8 %	67,3 %	62,7 %
Ratio d'efficacité – rajusté	62,1 %	60,2 %	60,2 %	62,1 %	60,2 %	60,2 %
Nombre de succursales de détail aux États-Unis	1 317	1 315	1 281	1 317	1 315	1 281
Nombre moyen d'équivalents temps plein	24 871	25 027	24 193	24 871	25 027	24 193

¹ Comprend tous les prêts assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

² Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau « Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté » à la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

³ À compter de 2012, la Banque a révisé sa méthode de répartition des fonds propres à ses secteurs d'exploitation pour s'aligner sur les exigences de Bâle III en matière de fonds propres sous forme d'actions ordinaires, soit à un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7 %. Les mesures du rendement des secteurs d'exploitation reposeront dorénavant sur le rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires plutôt que sur le rendement du capital investi. Ces changements ont été appliqués de manière prospective. Le rendement du capital investi, qui était utilisé comme mesure du rendement au cours des périodes antérieures, n'a pas été retraité pour refléter le rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires.

⁴ La marge sur les actifs productifs moyens exclut l'incidence liée aux comptes de dépôts assurés de TD Ameritrade.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net comme présenté des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, en dollars canadiens, pour l'exercice s'est établi à 1 527 millions de dollars, soit une hausse de 399 millions de dollars, ou 35 %, comparativement à l'exercice précédent. Le résultat net rajusté pour l'exercice a été de 1 627 millions de dollars, une hausse de 205 millions de dollars, ou 14 %, par rapport à l'exercice précédent. En dollars américains, le résultat net comme présenté pour l'exercice a atteint 1 495 millions de dollars US, soit une augmentation de 372 millions de dollars US, ou 33 %, comparativement à l'exercice précédent, et le résultat net rajusté a été de 1 595 millions de dollars US, soit une hausse de 179 millions de dollars US, ou 13 %. Les résultats comprennent les activités qui se rattachent à notre entente visant le programme de cartes de crédit avec Target Corporation par suite de l'acquisition le 13 mars 2013 d'environ 6 milliards de dollars US de créances sur cartes de crédit. Les produits et les charges se rapportant à Target sont présentés au montant brut à l'état du résultat consolidé et les charges autres que d'intérêts comprennent les charges de la Banque liées à l'entreprise et les sommes dues à Target Corporation en vertu de

l'entente visant le programme de cartes de crédit. La hausse du résultat rajusté est principalement attribuable à une solide croissance des volumes de prêts et de dépôts, à une hausse des produits tirés des comptes à honoraires et à la hausse des profits tirés de la vente de valeurs mobilières et de titres de créance classés comme prêts, en partie contrebalancés par la hausse des dépenses pour soutenir la croissance et la diminution des marges. Le rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires comme présenté pour l'exercice a été de 8,1 %, alors que le rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires rajusté a été de 8,6 %, contre respectivement 6,4 % et 8,1 % pour l'exercice précédent.

En dollars américains, les produits rajustés pour l'exercice ont été de 6 984 millions de dollars US, une augmentation de 877 millions de dollars US, ou 14 %, par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'inclusion de produits tirés de Target, l'accroissement des volumes de prêts et de dépôts, la hausse des produits tirés des comptes à honoraires et les profits sur les ventes de valeurs mobilières et de titres de créance classés comme prêts, en partie contrebalancés par la diminution des marges et la désactualisation des prêts. Compte non tenu de Target, les prêts moyens ont augmenté de 11 milliards de dollars US, ou 13 %, par rapport à l'exercice précédent, les prêts aux particuliers moyens ayant enregistré une hausse de 7 milliards de dollars US, ou 19 %, et les prêts aux entreprises moyens, une hausse de 4 milliards de dollars US, ou 8 %. Au cours de l'exercice considéré, en raison de Target, un encours de 6 milliards de dollars US sur les cartes de crédit a été ajouté. Les dépôts moyens ont progressé de 17 milliards de dollars US, ou 10 %, par rapport à l'exercice précédent, y compris une hausse de 9 milliards de dollars US des dépôts moyens de TD Ameritrade. En excluant l'incidence des comptes de dépôts assurés de TD Ameritrade, le volume moyen des dépôts a augmenté de 8 milliards de dollars US, ou 7 %. La marge sur les actifs productifs moyens pour l'exercice s'est établie à 3,66 %, une augmentation de 6 pdb en regard de l'exercice précédent qui découle surtout de l'incidence de Target, contrebalancée en partie par la compression de la marge sur les activités de base.

La provision pour pertes sur créances comme présentée pour l'exercice s'est élevée à 764 millions de dollars US, soit une diminution de 14 millions de dollars US, ou 2 %, comparativement à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances rajustée pour l'exercice a atteint 764 millions de dollars US, en hausse de 41 millions de dollars US, ou 6 %, par rapport à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers a atteint 638 millions de dollars US, soit une hausse de 247 millions de dollars US, ou 63 %, par rapport à l'exercice précédent, attribuable surtout à Target et à une augmentation des provisions pour les prêts-auto. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises s'est établie à 155 millions de dollars US, une diminution de 165 millions de dollars US, ou 52 %, en regard de l'exercice précédent, ce qui reflète l'amélioration de la qualité de crédit des prêts commerciaux. La provision pour pertes sur créances exprimée en pourcentage du volume de prêts, exclusion faite des titres de créance classés comme prêts, s'est établie à 0,75 %, soit 3 pdb de moins qu'à l'exercice précédent. Les prêts douteux nets, à l'exclusion des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts, exprimés en pourcentage du total des prêts, atteignaient 1,3 % au 31 octobre 2013, contre 1,2 % au 31 octobre 2012. Au 31 octobre 2013, les prêts acquis ayant subi une perte de valeur s'établissaient à 2,3 milliards de dollars US comparativement à 3,8 milliards de dollars US au 31 octobre 2012, tandis que les titres de créance douteux nets classés comme prêts atteignaient 0,9 milliard de dollars US au 31 octobre 2013 contre 1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2012.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont atteint 4 457 millions de dollars US, une augmentation de 350 millions de dollars US, ou 9 %, par rapport à l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées ont atteint 4 331 millions de dollars US, en hausse de 653 millions de dollars US, ou 18 %, par rapport à l'exercice précédent, du fait surtout de l'augmentation des charges liées à Target, des investissements dans de nouvelles succursales et d'autres initiatives planifiées, le tout en partie neutralisé par des gains de productivité.

Le nombre moyen d'ETP pour l'exercice a baissé de 156, ou 1 %, ce qui reflète les efficacités réalisées dans le réseau de succursales et, y compris l'optimisation de certaines succursales et les compressions prévues chez Financement auto TD aux États-Unis. Le ratio d'efficacité comme présenté pour l'exercice s'est amélioré pour atteindre 63,8 %, en regard de 67,3 % pour l'exercice précédent, tandis que le ratio d'efficacité rajusté pour l'exercice s'est détérioré, s'établissant à 62,1 %, en regard de 60,2 % pour l'exercice précédent.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires aux particuliers

- **Dépôts des particuliers** – Nos produits comprennent une grande variété de produits de comptes-chèques et de comptes d'épargne, ainsi que des produits du marché monétaire et des certificats de dépôt. Nous avons continué de miser sur notre réputation de «banque américaine la plus pratique» en ouvrant 24 nouvelles succursales à l'exercice 2013. Nous affichons une forte croissance sur douze mois induite par les succursales existantes et une offre de produits concurrentiels.
- **Prêts à la consommation** – Les principaux produits que nous offrons, qui sont les prêts sur valeur domiciliaire et les lignes de crédit, les prêts sur cartes de crédit et les prêts-auto offerts par l'entremise d'un réseau de concessionnaires automobiles, ont poursuivi leur croissance interne et au moyen d'acquisitions stratégiques. Les taux de pertes sur prêts se sont améliorés en regard de l'exercice précédent et sont restés semblables aux taux de pertes de l'industrie.
- **Crédit immobilier garanti** – Nous offrons différents produits hypothécaires, y compris des prêts à taux fixe et à taux variable, par l'entremise de notre groupe de prêts résidentiels. Nous avons gagné une part de marché rentable et accru la clientèle de l'entreprise, grâce à une augmentation des montages et à une excellente qualité de crédit, pendant une période économique difficile. Les montages hypothécaires sur place représentent un élément central clé de la promotion des ventes croisées.
- **Services bancaires aux petites entreprises et services aux commerçants** – Nous offrons des produits spécialisés conçus pour les petites entreprises, y compris une gamme de produits de dépôts et de prêts, dont des prêts hypothécaires à long terme aux entreprises, des lignes de crédit, des prêts sur cartes de crédit et des prêts aux petites entreprises. Le groupe des services bancaires aux petites entreprises demeure au premier rang des prêteurs aux petites entreprises sur la plupart de nos marchés. Les services aux commerçants offrent des solutions de règlement aux points de vente pour les opérations effectuées par carte de débit et de crédit, et ce, dans plus de 17 000 établissements commerciaux situés dans nos marchés.

Services bancaires commerciaux

- **Services bancaires commerciaux** – Les Services bancaires commerciaux offrent aux clients commerciaux une gamme complète de produits de crédit et de services connexes. Nous répondons aux besoins financiers de nombreux clients commerciaux, notamment ceux qui cherchent une solution d'emprunt particulière par l'intermédiaire de nos groupes de crédit spécialisés dans des secteurs comme les soins de santé, l'immobilier d'affaires, le crédit garanti par des actifs, le financement d'équipement et les services commerciaux aux concessionnaires. La demande de prêts commerciaux et industriels a augmenté considérablement tandis que la demande de biens immobiliers commerciaux est demeurée relativement faible, ce qui a donné lieu à une solide croissance générale des prêts avec des écarts de taux concurrentiels. La croissance des volumes des prêts commerciaux a été nettement supérieure à celle de nos concurrents. Les pertes sur prêts ont continué de baisser dans le portefeuille et la qualité de notre actif global demeure meilleure que celle de l'industrie.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2014

Selon nos hypothèses pour 2014, la croissance économique devrait rester modeste quoique variable, et les taux d'intérêt à court terme devraient rester bas, alors que les taux à long terme devraient se maintenir à des taux historiquement bas, tout en affichant une certaine volatilité. Nous prévoyons que la concurrence en ce qui a trait aux prêts restera intense, le crédit devrait se maintenir, alors que les nouveautés en matière de règlements continueront de poser des défis. Les résultats devraient être caractérisés par une hausse de la marge d'intérêts nette en raison de l'incidence de l'inclusion de Target pendant un exercice complet et du réinvestissement des actifs à des taux supérieurs, le tout contrebalancé par la diminution des profits tirés des valeurs mobilières et la hausse des provisions pour pertes sur créances. Nous devrions continuer de surpasser nos concurrents, mais la croissance des prêts devrait ralentir, en grande partie à cause de la diminution des niveaux de refinancement des prêts hypothécaires. Nous continuerons de nous concentrer sur l'atténuation de la croissance des dépenses, tout en investissant dans la croissance et dans la conformité aux règlements. En raison de ces hypothèses, nous nous attendons à ce que 2014 représente des défis et que les résultats rajustés affichent une croissance modeste.

Nos principales priorités pour 2014 sont les suivantes:

- Poursuivre la croissance interne générale des prêts et des dépôts tout en demeurant prudents en matière d'appétit pour le risque.
- Continuer d'offrir des solutions et des services bancaires commodes qui dépassent les attentes des clients.
- Poursuivre l'expansion de nos affaires en ouvrant de nouvelles succursales dans des marchés plus importants, comme à New York, en Floride et à Boston.
- Améliorer l'efficacité et la productivité afin de contrer le contexte d'exploitation difficile et d'assurer notre compétitivité à long terme.
- Élargir et approfondir nos relations avec les clients par des initiatives de ventes croisées.
- Poursuivre l'optimisation du bilan, y compris l'acquisition possible d'actifs.

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

Services bancaires de gros

Les Services bancaires de gros servent une clientèle diversifiée, constituée de grandes entreprises, de gouvernements et de clients institutionnels des principaux marchés des capitaux du monde.

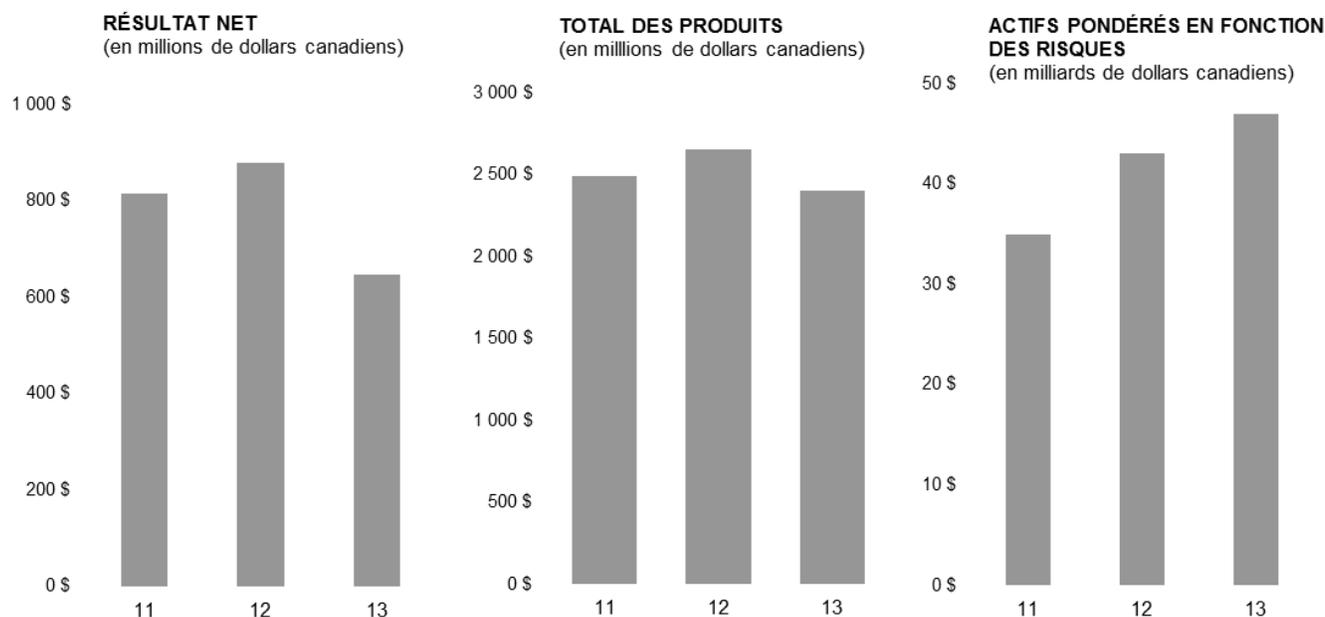


TABLEAU 22 : PRODUITS

(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012	2011
Services bancaires de placement et marchés financiers	1 854 \$	1 987 \$	1 724 \$
Services bancaires aux grandes entreprises	479	448	453
Placements en actions	74	219	319
Total	2 407 \$	2 654 \$	2 496 \$

POINTS SAILLANTS

- Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires de 15,6 %.
- Rendement ferme pour l'ensemble de nos activités principales malgré le contexte difficile sur les marchés financiers.
- Hausse des prises fermes d'instruments à revenu fixe de gouvernements et de sociétés attribuable à l'augmentation des volumes de nouvelles émissions.
- Simplification de l'infrastructure afin d'accroître notre efficacité et notre souplesse.
- Position maintenue parmi les trois plus grands courtiers du Canada (pour les neuf mois clos le 30 septembre 2013) :
 - n° 1 pour la négociation de blocs d'actions
 - n° 1 pour la prise ferme de titres d'emprunt de sociétés
 - n° 3 pour la prise ferme d'obligations de gouvernements
 - n° 3 pour les syndications (période continue de douze mois)
 - n° 3 pour la prise ferme d'actions (crédit accordé au syndicataire chef de file)

ENJEUX DE 2013

- La faiblesse des taux d'intérêt et la fragilité des marchés ont rendu les occasions de négociation plus rares.
- Les difficultés budgétaires mondiales ont semé de l'incertitude parmi les investisseurs et ont fait baisser les volumes.
- La réforme de la réglementation a continué d'exercer une pression sur les activités commerciales.

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur canadien des services bancaires de gros est un marché mature où rivalisent surtout les banques canadiennes, les grandes sociétés de placements mondiales et les maisons de courtage indépendantes très spécialisées. Malgré les signes annonciateurs d'une reprise graduelle des marchés au premier semestre de l'exercice, entraînée par des données économiques positives et le soutien des banques centrales, le contexte de négociation est demeuré difficile en 2013. Les entraves à la reprise, telles que l'incertitude quant à la réduction des achats d'actifs par la Réserve fédérale des États-Unis, le resserrement des politiques budgétaires et l'incertitude politique, ont toutes eu une incidence négative sur la confiance des investisseurs et se sont répercutées sur l'industrie. La faiblesse et la volatilité des taux attribuables à l'incertitude sur les marchés et aux problèmes de liquidité ont augmenté la pression à la baisse sur les prix des actifs, les volumes de négociation et les activités des investisseurs, de sorte que les entreprises de services bancaires de gros ont continué de prioriser les activités pour le compte de clients et la gestion des risques. Toutefois, les émissions de titres à revenu fixe de gouvernements et de sociétés sont demeurées fortes tout au long de l'exercice. À plus long terme, les entreprises de services de gros qui ont un modèle d'affaires diversifié axé sur le service à la clientèle, une vaste gamme de produits et services et une gestion des coûts efficace, seront bien positionnées lorsque les investisseurs reprendront confiance et que les marchés remonteront la pente.

STRATÉGIE GLOBALE

- Nous visons à améliorer notre modèle sectoriel axé sur le service à la clientèle et à conserver un profil de risque prudent en offrant à des clients et des contreparties de première qualité des produits et services bancaires de gros dans des marchés des capitaux liquides et transparents.
- Nous avons pour mission de répondre aux besoins de nos clients et mettons l'accent sur des services-conseils et une exécution supérieurs des transactions montées pour les clients.
- Au Canada, l'objectif stratégique est de renforcer notre position parmi les plus grands courtiers.
- Aux États-Unis, nous visons à étendre les objectifs de l'entreprise canadienne et à tirer parti de notre réseau d'activités aux États-Unis. Nous maintiendrons aussi la croissance des activités de négociation d'instruments gouvernementaux à revenu fixe, de monnaies étrangères et de marchandises, et des activités de montage.
- À l'échelle mondiale, nous entendons étendre les objectifs de notre entreprise nord-américaine, qui comprend les activités de négociation de monnaies fortes ainsi que les activités de prise ferme, de distribution et de négociation de produits à revenu fixe de grande qualité d'émetteurs de première qualité.
- Nous soutenons et rehaussons la marque de la TD en collaboration avec d'autres secteurs d'exploitation de la TD pour offrir des produits et services de qualité à l'ensemble de notre clientèle.

TABLEAU 23 : SERVICES BANCAIRES DE GROS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2013	2012	2011
Produits d'intérêts nets (équivalence fiscale)	1 982 \$	1 805 \$	1 659 \$
Produits autres que d'intérêts	425	849	837
Total des produits	2 407	2 654	2 496
Provision pour pertes sur créances	26	47	22
Charges autres que d'intérêts	1 541	1 570	1 468
Résultat net	648 \$	880 \$	815 \$
Principaux volumes et ratios			
Produits de négociation	1 270 \$	1 334 \$	1 069 \$
Actifs pondérés en fonction des risques (en milliards de dollars canadiens) ^{1,2}	47	43	35
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires ³	15,6 %	21,2 %	24,3 %
Ratio d'efficacité	64,0 %	59,2 %	58,8 %
Nombre moyen d'équivalents temps plein	3 536	3 553	3 517

¹ Avant 2012, le calcul des montants était fondé sur les PCGR du Canada.

² À compter de 2013, les montants sont calculés conformément au dispositif réglementaire de Bâle III, à l'exclusion des fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC) conformément à la ligne directrice du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), et sont présentés selon la méthode «tout compris». Avant 2012, les montants étaient calculés conformément au dispositif réglementaire de Bâle II, y compris les modifications relatives au risque de marché. Avant 2012, les montants étaient calculés conformément au dispositif réglementaire de Bâle II.

³ À compter de 2012, la Banque a révisé sa méthode de répartition des fonds propres à ses secteurs d'exploitation pour s'aligner sur les exigences de Bâle III en matière de fonds propres sous forme d'actions ordinaires compte tenu des fonds propres touchés par le RVC, soit à un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7 %. Avant 2012, le rendement du capital investi était utilisé comme mesure du rendement.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net du secteur Services bancaires de gros pour l'exercice a été de 648 millions de dollars, en baisse de 232 millions de dollars, ou 26 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse du résultat découle surtout de la diminution des produits et de la hausse du taux d'imposition effectif, en partie contrebalancées par le recul des charges autres que d'intérêts. Le rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour l'exercice a été de 15,6 %, comparativement à 21,2 % pour l'exercice précédent.

Les produits pour l'exercice ont atteint 2 407 millions de dollars, soit une baisse de 247 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à l'exercice précédent. La baisse des produits est le fait principalement de la diminution marquée des profits tirés des valeurs mobilières dans le portefeuille de placements, de la baisse des produits liés aux activités de négociation et des honoraires de fusions et acquisitions et des honoraires de conseillers. Le tout a été en partie compensé par la hausse des honoraires de prise ferme de titres d'emprunt et des commissions gagnées sur les prêts. La diminution des produits liés aux activités de négociation est attribuable à l'inclusion à l'exercice précédent de profits sur des activités de négociation considérées auparavant comme douteux et à la baisse des honoraires de fusions et acquisitions compte tenu des faibles volumes au sein de l'industrie. Elle a été en partie compensée par une augmentation des honoraires de prise ferme de titres d'emprunt en raison de l'activité accrue de la clientèle, ce qui a permis de faire croître notre part de marché. Les commissions gagnées sur les prêts ont augmenté sous l'effet de l'accroissement des activités de montage de crédit et de la croissance des volumes.

Les provisions pour pertes sur créances comprennent des provisions individuelles pour prêts douteux et les coûts engagés pour la protection du crédit. La variation de la valeur de marché de la protection de crédit, en sus des coûts engagés, est incluse dans le secteur Siège social. La provision pour pertes sur créances pour l'exercice a été de 26 millions de dollars, soit une baisse de 21 millions de dollars, ou 45 %, par rapport à l'exercice précédent. La baisse de la provision pour pertes sur créances est surtout attribuable à une perte liée à une contrepartie particulière dans le portefeuille de prêts aux grandes entreprises à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances de l'exercice considéré tient compte des coûts engagés pour protéger le crédit.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice ont été de 1 541 millions de dollars, soit 29 millions de dollars, ou 2 %, de moins qu'à l'exercice précédent, en raison surtout de la baisse de la rémunération variable entraînée par la diminution des revenus.

Les actifs pondérés en fonction des risques atteignaient 47 milliards de dollars au 31 octobre 2013, en hausse de 4 milliards de dollars, ou 9 %, par rapport au 31 octobre 2012. Cette hausse tient à la mise en œuvre du dispositif réglementaire de Bâle III.

L'effectif moyen a été diminué de 17 ETP par rapport à l'exercice précédent.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires de placement et marchés financiers

- Les produits tirés des services bancaires de placement et des marchés financiers, qui comprennent les services-conseils, la prise ferme, la négociation, la facilitation et l'exécution, ont diminué par rapport à l'exercice précédent. La diminution est principalement attribuable à la réduction des honoraires tirés des fusions et acquisitions compte tenu des faibles volumes au sein de l'industrie et à la baisse des produits liés aux activités de négociation due à l'inclusion à l'exercice précédent de profits sur des activités de négociation considérés auparavant comme douteux.

Services bancaires aux grandes entreprises

- Les produits tirés des services bancaires aux grandes entreprises, qui comprennent les prêts aux grandes entreprises, le financement commercial et les services de gestion des liquidités, ont augmenté par rapport à l'exercice précédent sous l'effet de la hausse des produits d'honoraires et des volumes de prêts solides.

Placements en actions

- Le portefeuille de placements en actions, dont nous sommes en train de nous départir, comprend principalement des placements dans des actions de sociétés fermées. Les profits des placements en actions ont connu une baisse marquée par rapport à l'exercice précédent.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2014

Nous sommes encouragés par le rétablissement graduel des marchés financiers et de l'économie, mais mis ensemble, les difficultés budgétaires en Europe et aux États-Unis, le ralentissement du marché des marchandises et l'incidence de la réforme de la réglementation influenceront sur les conditions de négociation à moyen terme. L'incertitude quant à la réduction des achats d'actifs par la Réserve fédérale a créé de la volatilité sur les marchés mondiaux. L'instabilité de l'environnement macroéconomique a une incidence généralisée sur l'optimisme des sociétés et des investisseurs; toutefois, nous nous attendons à ce que nos solides entreprises continuent de dégager de très bons résultats. Nous maintenons notre attention sur nos priorités qui sont de servir nos clients, d'être une contrepartie estimée, de faire croître notre entreprise, de gérer nos risques et de réduire les charges.

Nos principales priorités pour 2014 sont les suivantes :

- Continuer de faire croître l'entreprise en étendant et en approfondissant nos relations avec les clients.
- Être au premier rang des grands courtiers au Canada en faisant croître nos activités de montage et en accentuant notre avantage concurrentiel auprès de nos clients canadiens.
- Étendre les objectifs de l'entreprise canadienne aux États-Unis.
- Nous aligner parfaitement avec nos partenaires commerciaux et leurs clients.
- Continuer d'investir dans une infrastructure efficiente, efficace et robuste afin de nous adapter aux changements de l'industrie et de la réglementation.

Siège social

Le secteur Siège social fournit des avis et des conseils centralisés à nos principaux secteurs d'exploitation et comprend l'incidence de la gestion de trésorerie et du bilan, les provisions générales pour pertes sur créances, les éléments fiscaux au niveau de l'entreprise, l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale et d'autres rajustements intersociétés ainsi que les produits et les charges résiduels non répartis.

TABLEAU 24 : SIÈGE SOCIAL

(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012	2011
Résultat net – comme présenté	(320) \$	(208) \$	(323) \$
Rajustements pour les éléments à noter : Diminution (augmentation) du résultat net¹			
Amortissement des immobilisations incorporelles	232	238	391
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	(57)	89	(128)
Juste valeur des swaps sur défaut de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, après provision pour pertes sur créances	–	–	(13)
Frais d'intégration, coûts de transaction directs et variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle liés à l'acquisition de Services financiers Chrysler	–	17	55
Réduction de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées ²	–	(120)	–
Incidence positive attribuable aux modifications des taux d'imposition prévus par la loi	–	(18)	–
Incidence des inondations en Alberta sur le portefeuille de prêts	19	–	–
Frais de restructuration	90	–	–
Total des rajustements pour les éléments à noter	284	206	305
Résultat net – rajusté	(36) \$	(2) \$	(18) \$
Ventilation des éléments inclus dans le profit net (perte nette) – rajusté(e)			
Charges nettes du Siège social	(508)	(433)	(367)
Autres	367	327	245
Participations ne donnant pas le contrôle	105	104	104
Résultat net – rajusté	(36) \$	(2) \$	(18) \$

¹ Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

² À compter de 2013, la variation de la «réduction de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées» dans le cadre normal des activités relatives aux Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et aux Services bancaires de gros est incluse dans le résultat net rajusté du secteur Siège social et n'est plus comptabilisée comme un élément à noter.

Le secteur Siège social a dégagé une perte nette comme présentée de 320 millions de dollars pour l'exercice, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 208 millions de dollars à l'exercice précédent. La perte nette rajustée pour l'exercice a été de 36 millions de dollars, par rapport à 2 millions de dollars pour l'exercice précédent. La variation sur douze mois de la perte nette rajustée s'explique essentiellement par l'augmentation des charges nettes du Siège social, la diminution des profits des activités de trésorerie et d'autres activités de couverture, en partie contrebalancées par l'incidence favorable d'éléments fiscaux et la réduction de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées relatives au portefeuille de prêts canadien.

DIRECTION DU SIÈGE SOCIAL

Le secteur Siège social a pour mission de fournir des avis et des conseils centralisés à nos principaux secteurs d'exploitation ainsi qu'aux gens qui servent directement nos clients à l'échelle internationale. Cela comprend le soutien d'une grande variété de groupes fonctionnels, ainsi que la conception, le développement et la mise en œuvre de processus, de systèmes et de technologies pour faire en sorte que les principaux secteurs de la Banque exercent leurs activités de façon efficiente, fiable et conforme à toutes les exigences réglementaires applicables.

La fonction Direction du siège social de la Banque comprend l'Audit, les Services juridiques, le groupe de lutte contre le blanchiment d'argent, le Service de la Conformité, les Affaires internes et publiques, les Relations avec les organismes de réglementation et les affaires gouvernementales, les Services économiques, les Solutions en technologie de l'information pour l'entreprise, les Finances, les Activités de gestion de la trésorerie et du bilan, les Stratégies de gestion des ressources humaines, le Marketing, le Bureau de l'ombudsman, la Gestion de l'immobilier de l'entreprise, la Gestion du risque, la Sécurité physique mondiale, les Services d'approvisionnement stratégique, la Stratégie mondiale, la Gestion des projets de l'entreprise, les Initiatives liées à l'environnement d'affaires, et le Développement interne.

Un groupe appelé Canaux directs et stratégie de distribution fait partie des activités de la Société. Le groupe est responsable des canaux de services en ligne et par téléphone et des guichets automatiques, avec le mandat d'instaurer un standard d'expérience pour les activités de la TD en Amérique du Nord. La vision du groupe est de créer, dans tous les canaux, une expérience encore plus intégrée, transparente, commode et légendaire pour les clients de TD Bank, America's Most Convenient Bank, TD Canada Trust, et Gestion de patrimoine et Assurance TD.

La Banque doit se tenir au courant des nouvelles tendances et des faits nouveaux afin de maintenir la confiance de ses parties intéressées et pour faire face aux complexités et aux défis dynamiques découlant des exigences et attentes changeantes de ses clients, de ses actionnaires et employés, des gouvernements, des organismes de réglementation et de la collectivité dans son ensemble.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2012

Sommaire du rendement de 2012

TABLEAU 25 : REVUE DU RENDEMENT FINANCIER DE 2012

(en millions de dollars canadiens)

	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada	Gestion de patrimoine et Assurance	Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	Services bancaires de gros	Siège social	Total
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	8 023 \$	583 \$	4 663 \$	1 805 \$	(48) \$	15 026 \$
Produits (pertes) autres que d'intérêts ¹	2 629	5 860	1 468	849	(286)	10 520
Total des produits ¹	10 652	6 443	6 131	2 654	(334)	25 546
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 151	–	779	47	(182)	1 795
Indemnités d'assurance et charges connexes ¹	–	2 424	–	–	–	2 424
Charges autres que d'intérêts	4 988	2 600	4 125	1 570	715	13 998
Produits (pertes) avant charge d'impôt sur le résultat, montant net	4 513	1 419	1 227	1 037	(867)	7 329
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 209	261	99	157	(634)	1 092
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	–	209	–	–	25	234
Résultat net – comme présenté	3 304 \$	1 367 \$	1 128 \$	880 \$	(208) \$	6 471 \$
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat	104	–	294	–	206	604
Résultat net – rajusté	3 408 \$	1 367 \$	1 422 \$	880 \$	(2) \$	7 075 \$

¹ Avec prise d'effet en 2013, les produits d'assurance et les indemnités d'assurance et charges connexes sont présentés au montant brut à l'état du résultat consolidé. Les montants comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à cette présentation.

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

Les produits d'intérêts nets comme présentés pour l'exercice se sont élevés à 15 026 millions de dollars, une hausse de 1 365 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à l'exercice précédent. Les produits d'intérêts nets rajustés se sont établis à 15 062 millions de dollars, une hausse de 1 401 millions de dollars, ou 10 %, en regard de l'exercice précédent. La hausse des produits d'intérêts nets rajustés est principalement attribuable aux augmentations dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et Services bancaires de gros. Les produits d'intérêts nets des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada ont augmenté surtout sous l'effet de l'inclusion de MBNA, de la croissance des volumes internes et de un jour civil additionnel, en partie contrebalancés par un rétrécissement de la marge sur les actifs productifs moyens. Les produits d'intérêts nets des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont monté principalement du fait de la forte croissance des volumes de prêts et de dépôts, en partie contrebalancée par le rétrécissement de la marge sur les actifs productifs moyens. L'augmentation des produits d'intérêts nets des Services bancaires de gros est grandement tributaire de la hausse des produits liés aux activités de transaction.

PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice se sont élevés à 10 520 millions de dollars, une hausse de 341 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à l'exercice précédent. Les produits autres que d'intérêts rajustés pour l'exercice ont été de 10 615 millions de dollars, une hausse de 563 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des produits autres que d'intérêts rajustés provient principalement des hausses dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Les produits autres que d'intérêts des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada ont augmenté surtout en raison de la hausse des volumes de transaction, de l'apport de MBNA et de la révision des prix. Les produits autres que d'intérêts du secteur Gestion de patrimoine et Assurance ont augmenté principalement en raison de la forte croissance des primes et de l'inclusion de MBNA dans le secteur Assurance, et de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires provenant de l'augmentation de l'actif de clients, le tout en partie contrebalancé par la baisse des produits de transaction dans le secteur Gestion de patrimoine. Les produits autres que d'intérêts des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont augmenté du fait de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires et des profits sur la vente de valeurs mobilières, en partie contrebalancés par l'incidence du *Durbin Amendment* et l'attrition prévue des produits tirés des activités acquises de Services financiers Chrysler.

CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont été de 13 998 millions de dollars, une hausse de 951 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées ont été de 13 162 millions de dollars, en hausse de 789 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse des charges autres que d'intérêts rajustées est attribuable aux augmentations dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et Services bancaires de gros. Les charges des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada ont augmenté principalement en raison de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada, de la hausse des frais relatifs au personnel, des initiatives d'affaires et de la croissance des volumes. L'augmentation des charges des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis est attribuable aux montants investis dans les nouvelles succursales et l'infrastructure, et à l'acquisition de Services financiers Chrysler. La hausse des charges des Services bancaires en gros découle essentiellement de la constitution de provisions pour litiges au cours de l'exercice considéré et de l'accroissement proportionnel de la rémunération variable en fonction de l'augmentation des produits.

CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a diminué de 204 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à 2011. La charge d'impôt sur le résultat comme présentée a baissé de 234 millions de dollars, ou 18 %, par rapport à 2011. Les autres impôts et taxes se sont accrus de 30 millions de dollars, ou 3 %, en regard de 2011. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a diminué de 111 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à 2011. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat a baissé de 141 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à 2011.

Le taux d'imposition effectif de la Banque comme présenté a été de 14,9 % pour 2012, comparativement à 18,6 % pour 2011. La baisse par rapport à un an plus tôt est due en grande partie à une diminution du taux d'imposition des sociétés prévu par la loi au Canada et à une augmentation des revenus de dividendes exonérés d'impôt provenant de sociétés canadiennes imposables.

La Banque présente sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'impôt de TD Ameritrade, de 131 millions de dollars pour l'exercice, comparativement à 148 millions de dollars pour 2011, ne faisait pas partie du rapprochement du taux d'imposition de la Banque.

BILAN

FACTEURS TOUCHANT LES ACTIFS ET LES PASSIFS

Le **total des actifs** s'établissait à 811 milliards de dollars au 31 octobre 2012, soit 76 milliards de dollars, ou 10 %, de plus qu'au 31 octobre 2011. L'augmentation nette découle essentiellement d'une hausse de 32 milliards de dollars des prêts (après la provision pour pertes sur prêts), d'une hausse de 29 milliards de dollars des actifs financiers à la juste valeur et d'une hausse de 12 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension.

Les **actifs financiers à la juste valeur** ont augmenté de 29 milliards de dollars surtout du fait de la hausse des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction dans le secteur Services bancaires de gros.

Les **valeurs mobilières prises en pension** se sont accrues de 12 milliards de dollars, sous l'effet surtout d'une augmentation des volumes de négociation dans le secteur des Services bancaires de gros.

Les **prêts (après la provision pour pertes sur prêts)** ont monté de 32 milliards de dollars, sous l'effet surtout de hausses dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. La hausse dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada est attribuable à la croissance des prêts hypothécaires résidentiels, à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada et à la croissance des prêts aux entreprises et aux gouvernements. Les prêts des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont augmenté principalement du fait de la croissance des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts accordés aux entreprises et aux gouvernements ainsi que des prêts-auto indirects.

Le **total des passifs** s'établissait à 762 milliards de dollars au 31 octobre 2012, soit 71 milliards de dollars, ou 10 %, de plus qu'au 31 octobre 2011. L'augmentation nette s'explique essentiellement par une hausse des dépôts de 38 milliards de dollars, une hausse de 23 milliards de dollars des autres passifs et une hausse de 10 milliards de dollars des passifs financiers à la juste valeur.

Les **passifs financiers à la juste valeur** ont augmenté de 10 milliards de dollars surtout du fait de la croissance des dépôts détenus à des fins de transaction dans le secteur Services bancaires de gros.

Les **dépôts** se sont accrues de 38 milliards de dollars surtout étant donné une augmentation des dépôts de particuliers autres que les dépôts à terme dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et une croissance des dépôts d'entreprises et de gouvernements dans plusieurs secteurs.

Les **autres passifs** ont augmenté de 23 milliards de dollars principalement en raison d'une hausse des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension et des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert dans le secteur Services bancaires de gros.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 49 milliards de dollars au 31 octobre 2012, soit 5 milliards de dollars, ou 11 %, de plus qu'au 31 octobre 2011. Cette augmentation tient surtout à la croissance des résultats non distribués et du capital social ordinaire, attribuable principalement aux nouvelles émissions d'actions ordinaires réalisées dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes et de l'exercice d'options sur actions.

Rendement financier de 2012 par secteur d'exploitation

Les **Services bancaires personnels et commerciaux au Canada** ont affiché un résultat net pour l'exercice de 3 304 millions de dollars, en hausse de 253 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net rajusté pour l'exercice a été de 3 408 millions de dollars, une hausse de 357 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse du résultat rajusté s'explique par une bonne croissance des volumes du portefeuille, l'acquisition de MBNA, des produits d'honoraires plus élevés, un taux d'imposition moindre et un jour civil supplémentaire. Le rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires comme présenté pour l'exercice a été de 42,9 %, tandis que le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires rajusté a été de 44,2 %.

Les produits comme présentés pour l'exercice ont atteint 10 652 millions de dollars, soit une augmentation de 1 120 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à l'exercice précédent. Les produits rajustés pour l'exercice se sont élevés à 10 688 millions de dollars, en hausse de 1 156 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à l'exercice précédent. L'ajout de MBNA a contribué à la croissance des produits comme présentés et rajustés à hauteur de 9 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent. La croissance des produits d'intérêts nets s'explique par l'inclusion de MBNA, une solide croissance interne des volumes et un jour civil additionnel, en partie contrebalancés par un rétrécissement de la marge sur les actifs productifs moyens. L'apport élevé de MBNA aux produits d'intérêts nets découle d'un avantage non récurrent lié à l'amélioration de la performance de crédit des prêts acquis. La croissance du volume de prêts à la consommation a été freinée au cours de l'exercice par un marché de l'habitation au ralenti et une baisse de la demande de prêts à la consommation. La croissance des prêts aux entreprises a fortement contribué aux gains de part de marché. En regard de l'exercice précédent, le volume moyen des prêts immobiliers garantis a augmenté de 12,5 milliards de dollars, ou 6 %. Le volume moyen des prêts-auto a progressé de 1,2 milliard de dollars, ou 10 %, tandis que les volumes moyens pour tous les autres prêts à la consommation, en excluant MBNA, sont restés relativement stables. Le volume moyen des prêts aux entreprises et des acceptations a augmenté de 5 milliards de dollars, ou 14 %. Le volume moyen des dépôts de particuliers a monté de 9,4 milliards de dollars, ou 7 %, grâce à un solide apport du nouveau compte d'épargne-placement. Le volume moyen des dépôts d'entreprises a monté de 6,3 milliards de dollars, ou 10 %. La marge sur les actifs productifs moyens comme présentée a progressé de 6 pdb pour s'établir à 2,82 %, tandis que la marge sur les actifs productifs moyens rajustée a augmenté de 8 pdb, pour se fixer à 2,84 %, comparativement à 2,76 % pour l'exercice précédent en raison de l'ajout de MBNA. En excluant l'incidence de MBNA, la marge sur les actifs productifs moyens a diminué de 12 pdb, pour s'établir à 2,64 %, en raison de l'incidence d'un contexte de faibles taux d'intérêt, de la composition du portefeuille et de la concurrence sur le plan des prix. La croissance de 12 % des produits autres que d'intérêts est attribuable à la hausse des volumes de négociation, à MBNA et à la révision des prix.

La provision pour pertes sur créances pour 2012 a atteint 1 151 millions de dollars, soit une augmentation de 327 millions de dollars, ou 40 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable à l'ajout de MBNA. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers pour 2012 s'est établie à 1 088 millions de dollars pour l'exercice, soit une augmentation de 302 millions de dollars, ou 38 %, par rapport à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers, en excluant MBNA, a diminué de 53 millions de dollars, en raison d'une excellente qualité du crédit et de meilleures stratégies de recouvrement. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises s'est établie à 63 millions de dollars, en hausse de 26 millions de dollars, soit un retour à un niveau plus normalisé, les recouvrements ayant été plus élevés à l'exercice précédent. La provision annualisée pour pertes sur créances, exprimée en pourcentage du volume des prêts, en excluant MBNA, s'est établie à 0,28 %, en baisse de 3 pdb en regard de l'exercice précédent. Les prêts douteux nets ont atteint 1 000 millions de dollars, en hausse de 108 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont été de 4 988 millions de dollars, en hausse de 555 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour l'exercice ont été de 4 884 millions de dollars, en hausse de 451 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à l'exercice précédent. En excluant MBNA, les charges ont augmenté de 141 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des charges relatives à l'effectif, des initiatives d'affaires, de la croissance des volumes et de un jour civil additionnel.

L'effectif moyen a été augmenté de 539 ETP, ou 2 %, en regard de l'exercice précédent en raison de l'ajout de MBNA. En excluant MBNA, le nombre moyen d'ETP a diminué de 855, ou 3 %, essentiellement en raison du transfert de postes ETP vers le secteur Siège social et des gains de productivité liés aux volumes. Le ratio d'efficience comme présenté pour l'exercice s'est détérioré pour s'établir à 46,8 %, alors que le ratio d'efficience rajusté s'est amélioré et a atteint 45,7 %, par rapport à 46,5 % pour le ratio d'efficience comme présenté et le ratio d'efficience rajusté à l'exercice précédent.

Le résultat net du secteur **Gestion de patrimoine et Assurance** pour l'exercice s'est établi à 1 367 millions de dollars, soit une hausse de 53 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse du résultat est surtout attribuable à la croissance des primes et des actifs de clients, à l'inclusion de MBNA et à la baisse des charges, le tout en partie neutralisé par l'évolution défavorable de sinistres survenus au cours d'années antérieures et la baisse des volumes de négociation. En excluant TD Ameritrade, le résultat net du secteur Gestion de patrimoine et Assurance a été de 1 158 millions de dollars, soit une hausse de 51 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à l'exercice précédent. La participation comme présentée de la Banque dans TD Ameritrade a généré un résultat net de 209 millions de dollars pour l'exercice, soit 2 millions de dollars, ou 1 %, de plus que pour l'exercice précédent, en raison principalement de changements apportés à la méthode de répartition des fonds propres ayant entraîné une baisse des charges nettes en grande partie compensée par la baisse des résultats de TD Ameritrade. Pour son exercice clos le 30 septembre 2012, TD Ameritrade a affiché un résultat net comme présenté de 586 millions de dollars US, soit 52 millions de dollars US, ou 8 %, de moins que pour l'exercice précédent, par suite surtout d'une baisse des produits de négociation. Le rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires a été de 20,7 % pour l'exercice.

Les produits pour l'exercice ont atteint 6 443 millions de dollars, soit une augmentation de 225 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à l'exercice précédent. Pour le secteur Gestion de patrimoine, une diminution des produits de négociation dans les services de placement direct a été en grande partie contrebalancée par une augmentation des produits tirés des comptes à honoraires attribuable surtout à l'accroissement des actifs de clients dans les activités de conseils et les activités de gestion de placements. Pour le secteur Assurance, les produits ont augmenté par suite de la forte croissance des primes et de l'inclusion de MBNA. Les produits d'intérêts nets ont monté en raison en particulier de la hausse des marges et des soldes de clients dans le secteur Gestion de patrimoine.

Les indemnités d'assurance et charges connexes pour l'exercice se sont élevées à 2 424 millions de dollars, soit une hausse de 246 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse est surtout attribuable à l'évolution défavorable de sinistres survenus au cours d'années antérieures, notamment dans le marché de l'assurance auto en Ontario et par suite d'événements météorologiques violents. Au cours de la deuxième moitié de 2012, les activités d'assurance ont connu une hausse des sinistres survenus au cours d'années antérieures dans le marché de l'assurance auto en Ontario attribuable surtout aux années de survenance antérieures à 2011. La fréquence et la gravité des sinistres liés à ces années de survenance ont été pires que prévu pour certaines couvertures d'assurance, ce qui s'est traduit par des coûts d'indemnisation plus élevés.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice ont été de 2 600 millions de dollars, une baisse de 16 millions de dollars, ou 1 %, comparativement à l'exercice précédent. La baisse s'explique essentiellement par la hausse des coûts de projet en 2011, la gestion prudente des charges et le fléchissement des volumes dans le secteur Gestion de patrimoine, en partie contrebalancés par l'augmentation des charges engagées pour soutenir la croissance des secteurs Gestion de patrimoine et Assurance.

Les actifs administrés, qui totalisaient 258 milliards de dollars au 31 octobre 2012, ont monté de 21 milliards de dollars, ou 9 %, par rapport au 31 octobre 2011. À 207 milliards de dollars au 31 octobre 2012, les actifs gérés ont augmenté de 18 milliards de dollars, ou 10 %, comparativement au 31 octobre 2011. Ces hausses sont principalement attribuables aux nouveaux actifs nets de clients.

Les primes brutes d'assurance souscrites ont atteint 3 572 millions de dollars, soit une augmentation de 246 millions de dollars, ou 7 %, en regard de l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable à la croissance interne du secteur.

Le nombre moyen de postes ETP et le ratio d'efficience pour l'exercice sont restés relativement stables en regard de l'exercice précédent.

Les **Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis** ont présenté un résultat net, en dollars canadiens, pour l'exercice de 1 128 millions de dollars, en baisse de 60 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net rajusté pour l'exercice a été de 1 422 millions de dollars, une hausse de 152 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à l'exercice précédent. En dollars américains, le résultat net comme présenté pour l'exercice a été de 1 123 millions de dollars US, en baisse de 82 millions de dollars US, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent, et le résultat net rajusté a été de 1 416 millions de dollars US, en hausse de 127 millions de dollars US, ou 10 %. La hausse du résultat rajusté est principalement attribuable à une solide croissance des volumes de prêts et de dépôts et à une hausse des produits tirés des comptes à honoraires, compensées en partie par les dépenses accrues pour soutenir la croissance, et à l'incidence du *Durbin Amendment*. Le résultat net rajusté pour l'exercice considéré et l'exercice précédent ne tient pas compte des frais d'intégration et de restructuration liés aux acquisitions, aux provisions pour litiges et à la mégatempête Sandy. Le rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires comme présenté pour l'exercice a été de 6,4 %, contre 8,1 % pour le rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires rajusté.

En dollars américains, les produits rajustés pour l'exercice ont été de 6 107 millions de dollars US, une augmentation de 289 millions de dollars US, ou 5 %, par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'accroissement des volumes de prêts et de dépôts, la hausse des produits tirés des comptes à honoraires et les profits sur les ventes de valeurs mobilières, en partie contrebalancés par l'incidence du *Durbin Amendment* et l'attrition prévue des produits tirés des activités acquises de Services financiers Chrysler. Les prêts moyens se sont accrues de 12 milliards de dollars US, ou 17 %, en regard de l'exercice précédent, avec une augmentation de 9 milliards de dollars US, ou 31 %, des prêts moyens aux particuliers et de 3 milliards de dollars US, ou 8 %, des prêts moyens aux entreprises. Les dépôts moyens ont progressé de 17 milliards de dollars US, ou 11 %, par rapport à l'exercice précédent, y compris une hausse de 10 milliards de dollars US des dépôts moyens de TD Ameritrade. En excluant l'incidence des comptes de dépôts assurés de TD Ameritrade, le volume moyen des dépôts a augmenté de 7 milliards de dollars US, ou 7 %. La marge sur les actifs productifs moyens pour l'exercice a perdu 13 pnb pour s'établir à 3,60 % par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout du contexte de faibles taux d'intérêt et du calendrier des flux de trésorerie sur les portefeuilles de prêts acquis.

La provision pour pertes sur créances comme présentée pour l'exercice a été de 778 millions de dollars US, soit une augmentation de 80 millions de dollars US, ou 11 %, par rapport à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances rajustée pour l'exercice a atteint 723 millions de dollars US, en hausse de 25 millions de dollars US, ou 4 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de la croissance interne des prêts, des portefeuilles de prêts acquis ayant subi une perte de valeur et de l'incidence des nouvelles lignes directrices réglementaires au sujet des prêts acquittés dans le cadre de faillites, compensés en partie par l'amélioration de la qualité des actifs. La provision pour pertes sur créances des services aux particuliers, compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, a atteint 391 millions de dollars US, soit une hausse de 131 millions de dollars US, ou 50 %, en regard de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances des services aux entreprises, compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, a atteint 320 millions de dollars US, soit une baisse de 43 millions de dollars US, ou 12 %, par rapport à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances à l'égard des prêts, exclusion faite des titres de créance classés comme prêts, exprimée en pourcentage du volume de prêts, s'est établie à 0,84 %, soit 2 pnb de moins qu'à l'exercice précédent. Les prêts douteux nets, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts, se sont inscrits à 1 059 millions de dollars US, soit une baisse de 84 millions de dollars US, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'amélioration continue de la qualité du crédit. Au 31 octobre 2012, les prêts acquis ayant subi une perte de valeur s'établissaient à 3,8 milliards de dollars US comparativement à 5,6 milliards de dollars US au 31 octobre 2011, tandis que les titres de créance douteux nets classés comme prêts étaient de 1,3 milliard de dollars US contre 1,4 milliard de dollars US au 31 octobre 2011.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont atteint 4 107 millions de dollars US, une augmentation de 464 millions de dollars US, ou 13 %, par rapport à l'exercice précédent. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts se sont établies à 3 678 millions de dollars US, soit une augmentation de 181 millions de dollars US, ou 5 %, par rapport à l'exercice précédent attribuable aux investissements dans de nouvelles succursales et dans l'infrastructure et à l'acquisition de Services financiers Chrysler.

Le nombre moyen de postes ETP pour l'exercice a monté de 834, ou 3 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par l'acquisition de Services financiers Chrysler et l'ouverture de nouvelles succursales, en partie neutralisées par des fermetures et regroupements de succursales. Le ratio d'efficience comme présenté pour l'exercice s'est détérioré pour s'établir à 67,3 %, par rapport à 62,7 % à l'exercice précédent, tandis que le ratio d'efficience rajusté pour l'exercice est demeuré stable à 60,2 % en regard de l'exercice précédent.

Le résultat net du secteur **Services bancaires de gros** pour l'exercice a été de 880 millions de dollars, une hausse de 65 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse du bénéfice tient aux meilleurs résultats de nos activités principales, en partie contrebalancés par une baisse des profits sur valeurs mobilières du portefeuille de placements. Le rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour l'exercice a été de 21,2 %.

Les produits des Services bancaires de gros sont principalement tirés des services aux marchés financiers et des prêts aux grandes entreprises. Les produits pour 2012 ont atteint 2 654 millions de dollars, soit une augmentation de 158 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des produits tirés des marchés financiers s'explique surtout par la hausse des produits de négociation d'instruments à revenu fixe et de titres d'emprunt, le nombre élevé de prises fermes de titres d'emprunt et les produits robustes tirés des activités de fusions et acquisitions. Les produits tirés des négociations de titres à revenu fixe et de titres d'emprunt ont augmenté compte tenu de la liquidité accrue, du resserrement des écarts de crédit et des périodes de grande volatilité sur le marché. Les honoraires de prise ferme de titres d'emprunt sont demeurés élevés tout au long de l'exercice. Les produits tirés des activités de fusions et acquisitions ont augmenté grâce aux faibles taux d'intérêt, à la robustesse des marchés bancaires et aux possibilités de consolidation qui restent présentes. Ces améliorations ont été contrebalancées en partie par la baisse des profits tirés de la vente de valeurs mobilières du portefeuille de placements et le recul des activités de négociation d'actions et de prise ferme d'actions compte tenu des faibles volumes et de la volatilité au sein de l'industrie.

Les provisions pour pertes sur créances comprennent des provisions individuelles pour prêts douteux et les coûts engagés pour la protection du crédit. La variation de la valeur de marché de la protection du crédit, en sus des coûts engagés, est incluse dans le secteur Siège social. La provision pour pertes sur créances pour l'exercice a atteint 47 millions de dollars, soit une augmentation de 25 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique surtout par une perte subie par une contrepartie particulière dans le portefeuille de prêts aux grandes entreprises. La provision pour pertes sur créances de l'exercice précédent tenait compte surtout des coûts engagés pour protéger le crédit.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice se sont établies à 1 570 millions de dollars, soit une augmentation de 102 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison des provisions pour litiges comptabilisées au cours de l'exercice et d'une rémunération variable plus élevée proportionnelle à la hausse des produits.

Les actifs pondérés en fonction des risques atteignaient 43 milliards de dollars au 31 octobre 2012, en hausse de 8 milliards de dollars, ou 23 %, par rapport au 31 octobre 2011. Cette hausse tient essentiellement à la mise en œuvre du dispositif révisé de mesure du risque de marché de Bâle II.

L'effectif moyen a été augmenté de 36 postes ETP, ou 1 %, en regard de l'exercice précédent.

Le **secteur Siège social** a dégagé une perte nette comme présentée de 208 millions de dollars pour l'exercice, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 323 millions de dollars pour l'exercice précédent. La perte nette rajustée pour 2012 a été de 2 millions de dollars, par rapport à 18 millions de dollars pour l'exercice précédent. La variation sur douze mois de la perte nette rajustée s'explique par la hausse des charges nettes du Siège social, en partie contrebalancée par l'incidence d'éléments fiscaux favorables, des activités de trésorerie et d'autres activités de couverture et d'autres éléments.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Revue du bilan

APERÇU

- Le total des actifs s'établissait à 863 milliards de dollars au 31 octobre 2013, ce qui représente une augmentation de 52 milliards de dollars, ou 6 %, en regard du 31 octobre 2012.

TABLEAU 26 : PRINCIPALES DONNÉES DES BILANS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	28 855 \$	21 692 \$
Valeurs mobilières disponibles à la vente	79 541	98 576
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	29 961	–
Prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts)	444 922	408 848
Dépôts détenus à des fins de transaction	47 593	38 774
Dépôts	543 476	487 754

FACTEURS TOUCHANT LES ACTIFS ET LES PASSIFS

Le **total de l'actif** s'établissait à 863 milliards de dollars au 31 octobre 2013, soit 52 milliards de dollars, ou 6 %, de plus qu'au 31 octobre 2012. L'augmentation nette est principalement attribuable à une hausse de 36 milliards de dollars des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts), à une hausse de 30 milliards de dollars des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance et à une augmentation de 7 milliards de dollars des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, en partie contrebalancées par une baisse de 23 milliards de dollars des actifs financiers à la juste valeur.

Les **dépôts productifs d'intérêts auprès de banques** ont augmenté de 7 milliards de dollars, surtout en raison d'une augmentation dans les Services bancaires de gros du fait des dépôts plus élevés auprès de la Réserve fédérale des États-Unis.

Les **actifs financiers à la juste valeur** ont diminué de 23 milliards de dollars, largement sous l'effet d'un reclassement hors de la catégorie des valeurs mobilières disponibles à la vente à la catégorie des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance et d'une baisse des actifs dérivés des Services bancaires de gros.

Les **valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance** ont augmenté de 30 milliards de dollars en raison d'un reclassement hors de la catégorie des valeurs mobilières disponibles à la vente et d'une hausse des valeurs mobilières dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

Les **prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts)** ont augmenté de 36 milliards de dollars, par suite principalement de hausses dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et Services bancaires personnels et commerciaux au Canada. L'augmentation dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis est attribuable à la croissance des prêts sur cartes de crédit et des prêts aux entreprises et aux gouvernements. Target a ajouté 6 milliards de dollars au total des prêts. Les prêts du secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada ont augmenté surtout du fait de la croissance des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts accordés aux entreprises et aux gouvernements.

Le **total du passif** s'établissait à 811 milliards de dollars au 31 octobre 2013, soit 49 milliards de dollars, ou 6 %, de plus qu'au 31 octobre 2012. L'augmentation nette découle principalement d'une hausse de 56 milliards de dollars des dépôts, en partie annulée par une baisse de 10 milliards de dollars des passifs financiers à la juste valeur.

Les **passifs financiers à la juste valeur** ont diminué de 10 milliards de dollars surtout du fait d'une diminution des passifs dérivés, contrebalancée en partie par une augmentation des dépôts détenus à des fins de transaction dans le secteur Services bancaires de gros.

Les **dépôts** se sont accrus de 56 milliards de dollars principalement en raison d'une augmentation des dépôts sans terme de particuliers et des dépôts d'entreprises et de gouvernements dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, et des dépôts bancaires dans le secteur Services bancaires de gros, en partie annulée par une diminution des dépôts à terme de particuliers dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 52 milliards de dollars au 31 octobre 2013, soit une augmentation de 3 milliards de dollars, ou 6 %, par rapport au 31 octobre 2012 attribuable surtout à la croissance des résultats non distribués.

Qualité du portefeuille de crédit

APERÇU

- Le portefeuille de prêts et d'acceptations s'est établi à 451 milliards de dollars, après la provision pour pertes sur prêts, soit une hausse de 35 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent.
- Les prêts douteux, après les provisions pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, ont été de 2 243 millions de dollars, une hausse de 143 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.
- La provision pour pertes sur créances s'est élevée à 1 631 millions de dollars, en regard de 1 795 millions de dollars à l'exercice précédent.
- Le total de la provision pour pertes sur prêts a augmenté de 211 millions de dollars pour atteindre 2 855 millions de dollars en 2013.

PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Dans l'ensemble, la qualité du crédit de la Banque est demeurée stable en 2013, résistant à une économie incertaine. En 2013, le portefeuille de crédit de la Banque a augmenté de 35 milliards de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de la croissance des volumes dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et aux États-Unis et Target.

L'exposition au risque de crédit est principalement liée aux prêts et aux acceptations, bien que la Banque ait aussi entrepris des activités qui l'exposent à un risque de crédit hors bilan. Parmi ces activités, mentionnons les instruments de crédit et les instruments financiers dérivés, comme expliqué à la note 33 des états financiers consolidés.

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le portefeuille de prêts de la Banque continue d'être dominé par les prêts hypothécaires résidentiels au Canada et aux États-Unis, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, et les cartes de crédit au Canada et aux États-Unis, lesquels ont représenté 72 % du total des prêts après les provisions pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, en baisse par rapport à 73 % en 2012. Au cours de l'exercice, ces portefeuilles ont augmenté de 22 milliards de dollars, ou 7 %, et totalisaient 326 milliards de dollars à la fin de l'exercice. Les prêts hypothécaires résidentiels ont représenté 41 % du portefeuille en 2013, tout comme en 2012. En 2013, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et les cartes de crédit ont représenté 31 % du total des prêts, après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, en baisse par rapport à 32 % en 2012.

Pour ce qui est du risque de crédit, les prêts consentis par la Banque aux entreprises et aux gouvernements ont représenté 27 % du total des prêts, après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, en hausse par rapport à 25 % en 2012. Au Canada, ces prêts sont principalement concentrés dans les secteurs de l'immobilier et des services financiers, soit respectivement 5 % et 2 % du total des prêts et des acceptations. Aux États-Unis, ces prêts sont surtout concentrés dans le secteur de l'immobilier, soit 3 % des prêts nets, sensiblement comme en 2012.

Sur le plan géographique, le portefeuille de crédit est resté plutôt concentré au Canada. En 2013, le pourcentage des prêts détenus au Canada a été de 74 %, en baisse par rapport à 76 % en 2012. La principale concentration de risque au Canada est en Ontario, soit 42 % du total des prêts, après la provision pour pertes sur prêts relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs pour 2013, en baisse par rapport à 43 % en 2012.

Le reste du portefeuille de crédit est essentiellement aux États-Unis, soit 24 % du portefeuille, en hausse par rapport à 22 % en 2012, du fait surtout de la croissance des volumes de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts à la consommation, de prêts-auto indirects, de prêts aux entreprises et aux gouvernements, et de Target. L'exposition aux titres de créance classés comme prêts et aux prêts acquis ayant subi une perte de valeur, et l'exposition dans les autres régions géographiques ont été faibles. Le risque par État aux États-Unis a principalement été concentré dans les États de la Nouvelle-Angleterre et de New York, représentant respectivement 7 % et 5 % du total des prêts, après les provisions pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, en hausse par rapport à 6 % et 4 % en 2012.

TABLEAU 27 : PRÊTS ET ACCEPTATIONS, APRÈS LA PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS DOUTEUX RELATIFS À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIFS PAR INDUSTRIE^{1,2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2013			31 octobre 2012			31 octobre 2011		
	Prêts bruts	Provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs		Prêts nets	Prêts nets	Prêts nets	31 octobre 2013	Pourcentage du total	
		Prêts nets						31 octobre 2012	31 octobre 2011
Canada									
Prêts hypothécaires résidentiels	164 389 \$	14 \$	164 375 \$	154 233 \$	142 282 \$	36,3 %	36,9 %	36,8 %	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers									
Lignes de crédit domiciliaires	61 581	20	61 561	64 732	65 518	13,6	15,5	16,9	
Prêts-auto indirects	14 666	25	14 641	13 942	13 581	3,2	3,3	3,5	
Autres	15 193	52	15 141	14 525	15 333	3,3	3,5	4,0	
Cartes de crédit	15 288	115	15 173	14 165	8 042	3,3	3,4	2,1	
Total des prêts aux particuliers	271 117	226	270 891	261 597	244 756	59,7	62,6	63,3	
Immobilier									
Résidentiel	13 685	12	13 673	12 462	10 730	3,0	3,0	2,8	
Non résidentiel	8 153	2	8 151	7 250	5 898	1,8	1,7	1,5	
Total des prêts immobiliers	21 838	14	21 824	19 712	16 628	4,8	4,7	4,3	
Agriculture	3 914	–	3 914	3 237	2 749	0,9	0,8	0,7	
Automobile	2 326	1	2 325	1 444	1 249	0,5	0,3	0,3	
Services financiers	8 812	1	8 811	6 416	8 232	1,9	1,5	2,1	
Alimentation, boissons et tabac	1 250	2	1 248	1 073	1 043	0,3	0,3	0,3	
Foresterie	423	–	423	378	388	0,1	0,1	0,1	
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	4 471	2	4 469	4 784	4 210	1,0	1,1	1,1	
Services de santé et services sociaux	3 686	1	3 685	3 327	2 960	0,8	0,8	0,8	
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	1 600	6	1 594	1 489	1 332	0,4	0,4	0,3	
Métaux et mines	871	5	866	770	634	0,2	0,2	0,2	
Pipelines, pétrole et gaz	2 194	7	2 187	2 235	1 849	0,5	0,5	0,5	
Énergie et services publics	1 506	–	1 506	1 184	1 082	0,3	0,3	0,3	
Services professionnels et autres	2 674	5	2 669	2 403	1 824	0,6	0,5	0,5	
Commerce de détail	2 144	26	2 118	1 959	2 024	0,5	0,5	0,5	
Fabrication – divers et vente de gros	1 821	5	1 816	1 644	1 491	0,4	0,4	0,4	
Télécommunications, câblodistribution et médias	1 029	1	1 028	1 004	908	0,2	0,2	0,2	
Transports	771	1	770	715	537	0,2	0,2	0,1	
Divers	2 942	4	2 938	1 934	2 511	0,6	0,5	0,7	
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	64 272	81	64 191	55 708	51 651	14,2	13,3	13,4	
Total – Canada	335 389	307	335 082	317 305	296 407	73,9	75,9	76,7	
États-Unis									
Prêts hypothécaires résidentiels	20 945	8	20 937	17 349	12 478	4,6	4,2	3,3	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers									
Lignes de crédit domiciliaires	10 607	16	10 591	10 101	9 630	2,3	2,4	2,5	
Prêts-auto indirects	16 323	4	16 319	13 463	9 739	3,6	3,2	2,5	
Divers	533	1	532	489	447	0,2	0,1	0,1	
Cartes de crédit	6 900	13	6 887	1 085	880	1,5	0,3	0,2	
Total des prêts aux particuliers	55 308	42	55 266	42 487	33 174	12,2	10,2	8,6	
Immobilier									
Résidentiel	3 470	12	3 458	2 997	3 064	0,8	0,7	0,8	
Non résidentiel	12 084	20	12 064	10 797	9 404	2,7	2,6	2,4	
Total des prêts immobiliers	15 554	32	15 522	13 794	12 468	3,5	3,3	3,2	
Agriculture	289	–	289	275	229	0,1	0,1	0,1	
Automobile	1 850	2	1 848	1 538	1 271	0,4	0,4	0,3	
Services financiers	2 006	1	2 005	1 953	2 725	0,4	0,5	0,7	
Alimentation, boissons et tabac	1 654	1	1 653	1 321	1 227	0,4	0,3	0,3	
Foresterie	531	1	530	410	316	0,1	0,1	0,1	
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	4 466	3	4 463	3 276	2 389	0,9	0,8	0,6	
Services de santé et services sociaux	5 785	12	5 773	4 941	4 269	1,3	1,2	1,1	
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	1 222	8	1 214	1 086	1 097	0,3	0,3	0,3	
Métaux et mines	1 056	1	1 055	999	893	0,2	0,2	0,2	
Pipelines, pétrole et gaz	521	–	521	829	801	0,1	0,2	0,2	
Énergie et services publics	1 155	–	1 155	1 116	968	0,3	0,3	0,3	
Services professionnels et autres	5 353	14	5 339	4 379	2 868	1,1	1,0	0,7	
Commerce de détail	2 578	11	2 567	2 294	2 311	0,6	0,5	0,6	
Fabrication – divers et vente de gros	3 717	3	3 714	3 055	2 626	0,8	0,7	0,7	
Télécommunications, câblodistribution et médias	1 663	7	1 656	1 175	1 049	0,4	0,3	0,3	
Transports	4 886	4	4 882	3 559	2 838	1,0	0,8	0,7	
Divers	714	–	714	1 080	1 357	0,2	0,3	0,4	
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	55 000	100	54 900	47 080	41 702	12,1	11,3	10,8	
Total – États-Unis	110 308	142	110 166	89 567	74 876	24,3	21,5	19,4	
Autres pays									
Particuliers	10	–	10	11	12	–	–	–	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	2 240	–	2 240	2 653	3 520	0,5	0,6	0,9	
Total – Autres pays	2 250	–	2 250	2 664	3 532	0,5	0,6	0,9	
Total, compte non tenu des autres prêts	447 947	449	447 498	409 536	374 815	98,7	98,0	97,0	
Autres prêts									
Titres de créance classés comme prêts	3 744	173	3 571	4 809	6 332	0,8	1,1	1,6	
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ³	2 485	117	2 368	3 669	5 500	0,5	0,9	1,4	
Total – Autres prêts	6 229	290	5 939	8 478	11 832	1,3	2,0	3,0	
Total	454 176 \$	739 \$	453 437 \$	418 014 \$	386 647 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %	
Provision pour pertes sur prêts subies mais non encore décelées									
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements			2 018	1 788	1 496				
Titres de créance classés comme prêts			98	155	149				
Total de la provision pour pertes sur prêts subies mais non encore décelées			2 116	1 943	1 645				
Total, après la provision			451 321 \$	416 071 \$	385 002 \$				
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs			8,5 %	8,1 %	10,4 %				
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, après la provision			8,5 %	8,1 %	10,4 %				

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

² Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

³ Comprend tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

TABLEAU 28 : PRÊTS ET ACCEPTATIONS, APRÈS LA PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS DOUTEUX RELATIFS À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIFS PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE^{1,2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre			Aux			Pourcentage du total		
	2013	31 octobre 2012	31 octobre 2011	31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2011			
	Prêts bruts	Prêts bruts	Prêts nets	Prêts nets	Prêts nets				
	Provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs								
Canada									
Provinces de l'Atlantique	9 702 \$	7 \$	9 695 \$	9 179 \$	8 542 \$	2,1 %	2,2 %	2,2 %	
Colombie-Britannique ³	48 894	23	48 871	47 564	46 197	10,9	11,4	12,0	
Ontario ³	188 601	235	188 366	177 947	164 732	41,5	42,6	42,6	
Prairies ³	60 394	24	60 370	56 453	53 687	13,3	13,5	13,9	
Québec	27 798	18	27 780	26 162	23 249	6,1	6,2	6,0	
Total – Canada	335 389	307	335 082	317 305	296 407	73,9	75,9	76,7	
États-Unis									
Caroline du Nord et Caroline du Sud	5 318	4	5 314	3 259	1 686	1,2	0,8	0,4	
Floride	6 809	7	6 802	4 567	2 635	1,5	1,1	0,7	
Nouvelle-Angleterre ⁴	29 526	49	29 477	25 891	23 201	6,5	6,2	6,0	
New Jersey	20 290	37	20 253	15 026	12 034	4,4	3,6	3,1	
New York	20 777	16	20 761	15 646	12 119	4,6	3,8	3,1	
Pennsylvanie	8 222	15	8 207	6 740	5 776	1,8	1,6	1,5	
Autres	19 366	14	19 352	18 438	17 425	4,3	4,4	4,6	
Total – États-Unis	110 308	142	110 166	89 567	74 876	24,3	21,5	19,4	
Autres pays									
Europe	752	–	752	1 239	1 582	0,2	0,3	0,4	
Autres	1 498	–	1 498	1 425	1 950	0,3	0,3	0,5	
Total – Autres pays	2 250	–	2 250	2 664	3 532	0,5	0,6	0,9	
Total, compte non tenu des autres prêts	447 947	449	447 498	409 536	374 815	98,7	98,0	97,0	
Autres prêts	6 229	290	5 939	8 478	11 832	1,3	2,0	3,0	
Total	454 176 \$	739 \$	453 437 \$	418 014 \$	386 647 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %	

Provision pour pertes sur prêts subies mais non encore décelées

2 116 1 943 1 645

Total, après la provision 451 321 \$ 416 071 \$ 385 002 \$

Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs

	2013	2012	2011
Canada	5,6 %	7,1 %	9,3 %
États-Unis	23,0	19,6	22,2
Autres pays	(15,5)	(24,6)	7,9
Autres prêts	(29,9)	(28,3)	(18,3)
Total	8,5 %	8,1 %	10,4 %

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

² Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

³ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

⁴ Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

Les prêts autorisés et l'encours des prêts aux petites et moyennes entreprises au Canada et aux États-Unis sont présentés dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 29 : PRÊTS AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Montant des prêts (en dollars)	Prêts autorisés			Encours		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011
0 \$ – 24 999 \$	956 \$	995 \$	1 095 \$	365 \$	387 \$	425 \$
25 000 \$ – 49 999 \$	990	1 104	1 359	493	539	624
50 000 \$ – 99 999 \$	1 952	2 129	2 340	1 035	1 140	1 258
100 000 \$ – 249 999 \$	5 537	5 723	5 980	3 596	3 738	3 951
250 000 \$ – 499 999 \$	7 167	7 145	7 092	5 109	5 070	5 046
500 000 \$ – 999 999 \$	9 355	8 810	8 455	6 377	5 982	5 792
1 000 000 \$ – 4 999 999 \$	31 212	28 138	26 584	19 434	17 409	16 074
Total¹	57 169 \$	54 044 \$	52 905 \$	36 409 \$	34 265 \$	33 170 \$

¹ Les prêts aux particuliers utilisés à des fins commerciales ne sont pas inclus dans ces totaux.

Prêts immobiliers garantis

Les prêts immobiliers de détail garantis comprennent les prêts hypothécaires et les lignes de crédit consentis à des consommateurs nord-américains afin de répondre à leurs besoins financiers liés notamment à l'achat d'une résidence ou à un refinancement. Les politiques et stratégies en matière de crédit sont alignées sur l'appétit pour le risque de la Banque et répondent à l'ensemble des exigences réglementaires. Bien qu'elle conserve un privilège de premier rang à l'égard de la majorité des propriétés détenues à titre de garanties, la Banque a des privilèges de deuxième rang à l'égard d'une petite partie des prêts, dont la majeure partie est adossée à d'autres prêts hypothécaires consentis par la TD assortis de privilèges de premier rang. Au Canada, les politiques de crédit font en sorte que l'exposition combinée de toutes les facilités de crédit non garanties à l'égard d'une propriété ne dépasse pas 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt. Il est permis selon la législation de consentir des prêts selon un ratio prêt-valeur plus élevé, mais une assurance-prêt est alors exigée. Cette assurance est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles et protège le portefeuille de prêts immobiliers garantis de la Banque contre les pertes potentielles causées par le défaut d'un emprunteur. En outre, la Banque obtient régulièrement de l'assurance-prêt pour les prêts dont le ratio prêt-valeur est plus faible. Cette couverture d'assurance est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés.

La Banque évalue régulièrement les facteurs de stress à l'égard de son portefeuille de prêts immobiliers dans le cadre de son programme d'évaluation des facteurs de stress global. Ces évaluations sont effectuées afin de déterminer dans quelle mesure le portefeuille serait vulnérable à un important repli de la conjoncture économique. L'effet de variations extrêmes du prix des maisons, des taux d'intérêt et du taux de chômage figure parmi les facteurs étudiés au moment d'évaluer l'incidence sur les pertes sur créances et la rentabilité globale de la Banque. Diverses catégories du portefeuille, notamment les types d'habitation et les régions géographiques, sont examinées afin de déterminer l'existence de vulnérabilités particulières. Selon nos plus récentes analyses, les pertes potentielles sur toutes les expositions aux prêts immobiliers garantis sont considérées comme raisonnables.

TABLEAU 30 : PRÊTS IMMOBILIERS GARANTIS^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Prêts hypothécaires résidentiels				Lignes de crédit domiciliaires				Aux			
	Assurés ³		Non assurés		Assurés ³		Non assurés		Total			
31 octobre 2013												
Canada												
Provinces de l'Atlantique	4 077 \$	2,5 %	1 076 \$	0,7 %	698 \$	1,1 %	774 \$	1,3 %	4 775 \$	2,1 %	1 850 \$	0,8 %
Colombie-Britannique ⁴	21 166	12,9	9 896	6,0	4 209	6,8	7 454	12,1	25 375	11,2	17 350	7,7
Ontario ⁴	57 942	35,3	20 940	12,7	13 697	22,2	17 635	28,7	71 639	31,7	38 575	17,1
Prairies ⁴	26 645	16,2	6 628	4,0	5 821	9,5	6 768	11,0	32 466	14,4	13 396	5,9
Québec	12 066	7,3	3 953	2,4	2 300	3,7	2 225	3,6	14 366	6,4	6 178	2,7
Total – Canada	121 896 \$	74,2 %	42 493 \$	25,8 %	26 725 \$	43,3 %	34 856 \$	56,7 %	148 621 \$	65,8 %	77 349 \$	34,2 %
États-Unis	603		20 828		9		10 757		612		31 585	
Total	122 499 \$		63 321 \$		26 734 \$		45 613 \$		149 233 \$		108 934 \$	

31 octobre 2012

Canada												
Provinces de l'Atlantique	3 515 \$	2,3 %	682 \$	0,4 %	780 \$	1,2 %	771 \$	1,2 %	4 295 \$	2,0 %	1 453 \$	0,7 %
Colombie-Britannique ⁴	19 946	12,9	6 833	4,4	4 912	7,6	7 420	11,5	24 858	11,4	14 253	6,5
Ontario ⁴	62 977	40,9	20 008	13,0	15 085	23,3	17 278	26,7	78 062	35,5	37 286	17,0
Prairies ⁴	23 144	15,0	4 030	2,6	6 985	10,8	6 828	10,5	30 129	13,8	10 858	5,0
Québec	10 490	6,8	2 622	1,7	2 479	3,8	2 215	3,4	12 969	5,9	4 837	2,2
Total – Canada	120 072 \$	77,9 %	34 175 \$	22,1 %	30 241 \$	46,7 %	34 512 \$	53,3 %	150 313 \$	68,6 %	68 687 \$	31,4 %
États-Unis	497		17 428		10		10 302		507		27 730	
Total	120 569 \$		51 603 \$		30 251 \$		44 814 \$		150 820 \$		96 417 \$	

¹ Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.

² Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

³ L'assurance-prêt est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts immobiliers garantis est protégée, en tout ou en partie, contre les pertes potentielles causées par le défaut d'un emprunteur. Elle est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés.

⁴ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

Le tableau ci-après présente un sommaire du calendrier de l'amortissement des prêts hypothécaires résidentiels de la Banque selon la durée contractuelle restante des contrats hypothécaires. Tous les montants sont calculés en fonction de l'habitude actuelle des emprunteurs en matière de remboursement anticipé afin de bien projeter leur propension à rembourser par anticipation. L'habitude actuelle de remboursement des emprunteurs tient compte des remboursements anticipés déjà effectués et des prévisions à l'égard de la période d'amortissement restante selon l'encours et les modalités des contrats en vigueur.

TABLEAU 31 : CALENDRIER DE L'AMORTISSEMENT DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS^{1, 2}

									Aux	
	Moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 15 ans	De 15 ans à moins de 20 ans	De 20 ans à moins de 25 ans	De 25 ans à moins de 30 ans	De 30 ans à moins de 35 ans	35 ans et plus	Total	
31 octobre 2013										
Canada	10,8 %	4,3 %	8,2 %	11,7 %	24,6 %	26,0 %	14,3 %	0,1 %	100,0 %	
États-Unis	2,6	1,3	21,6	2,0	8,3	63,1	1,1	–	100,0	
Total	9,9 %	4,0 %	9,8 %	10,6 %	22,6 %	30,2 %	12,8 %	0,1 %	100,0 %	
31 octobre 2012										
Canada	9,8 %	4,6 %	8,9 %	13,1 %	18,5 %	25,9 %	17,7 %	1,5 %	100,0 %	
États-Unis	1,6	1,9	25,9	2,2	9,9	56,2	2,3	–	100,0	
Total	9,0 %	4,3 %	10,7 %	11,9 %	17,6 %	29,0 %	16,1 %	1,4 %	100,0 %	

¹ Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

² Pourcentage basé sur l'encours.

TABLEAU 32 : RATIO PRÊT-VALEUR MOYEN NON ASSURÉ : NOUVEAUX PRÊTS MONTÉS ET NOUVEAUX PRÊTS ACQUIS^{1, 2, 3}

	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires ⁴	Total
31 octobre 2013			
Canada			
Provinces de l'Atlantique	72 %	62 %	70 %
Colombie-Britannique ⁵	67	58	65
Ontario ⁵	68	61	66
Prairies ⁵	71	63	69
Québec	71	63	70
Total – Canada	69 %	61 %	67 %
États-Unis	67 %	66 %	67 %
Total	69 %	62 %	67 %
31 octobre 2012			
Canada			
Provinces de l'Atlantique	72 %	69 %	71 %
Colombie-Britannique ⁵	66	63	65
Ontario ⁵	68	67	68
Prairies ⁵	70	69	70
Québec	70	69	69
Total – Canada	68 %	67 %	68 %
États-Unis	65 %	65 %	65 %
Total	67 %	66 %	67 %

¹ Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.

² Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

³ D'après le prix des maisons au moment du montage.

⁴ Le ratio prêt-valeur attribuable aux lignes de crédit domiciliaires comprend les hypothèques subsidiaires de premier rang, le cas échéant.

⁵ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

PRÊTS DOUTEUX

Un prêt est considéré comme douteux lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du capital et des intérêts en temps voulu. Compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, des prêts assurés par la FDIC et des autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur, les prêts douteux bruts ont augmenté de 174 millions de dollars, ou 7 %, en regard de 2012. Les prêts douteux bruts ont augmenté de 283 millions de dollars, par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de Target.

Au Canada, les prêts douteux nets ont baissé de 127 millions de dollars, ou 12 %, en 2013 en raison de l'amélioration continue de la qualité du crédit des portefeuilles de prêts liés aux Services bancaires personnels et commerciaux. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et les cartes de crédit ont généré des prêts douteux, après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, de 815 millions de dollars, soit une baisse de 95 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à 2012. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont généré des prêts douteux nets de 100 millions de dollars, une diminution de 32 millions de dollars, ou 24 %, par rapport à 2012. Les prêts douteux liés aux entreprises et aux gouvernements ont touché toutes les industries.

Aux États-Unis, les prêts douteux nets ont augmenté de 270 millions de dollars, ou 26 %, en 2013. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et les cartes de crédit ont généré des prêts douteux nets de 629 millions de dollars, une hausse de 234 millions de dollars, ou 59 %, par rapport à 2012, du fait principalement de la croissance des volumes des prêts immobiliers garantis, des prêts-auto indirects et de Target. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont généré des prêts douteux nets de 699 millions de dollars, une augmentation de 36 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à 2012 du fait surtout de la croissance des volumes. Les prêts douteux liés aux entreprises et aux gouvernements ont été concentrés dans le secteur immobilier puisque l'immobilier est le principal secteur pour les prêts aux entreprises aux États-Unis. Sur le plan géographique, 41 % du total des prêts douteux, après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, ont été générés au Canada et 59 %, aux États-Unis. Les prêts douteux nets au Canada étaient concentrés en Ontario, avec 18 % du total des prêts douteux nets, en baisse par rapport à 24 % en 2012. Les prêts douteux nets aux États-Unis étaient concentrés dans les États de la Nouvelle-Angleterre et du New Jersey, avec, dans l'ordre, 19 % et 13 % des prêts douteux nets, comparativement à 18 % et 12 % en 2012.

TABLEAU 33 : VARIATIONS DES PRÊTS DOUTEUX BRUTS ET DES ACCEPTATIONS

(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012	2011
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements^{1, 2}			
Solde au début de l'exercice	2 518 \$	2 493 \$	2 535 \$
Ajouts	4 539	4 256	3 610
Prêts redevenus productifs, remboursés ou vendus	(2 509)	(2 261)	(2 015)
Sorties du bilan	(1 914)	(1 969)	(1 629)
Écart de conversion et autres ajustements	58	(1)	(8)
Solde à la fin de l'exercice	2 692 \$	2 518 \$	2 493 \$

¹ Excluent les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des prêts acquis ayant subi une perte de valeur» et au tableau y figurant ainsi qu'à la note 7 des états financiers consolidés de 2013.

² Excluent les titres de créance classés comme prêts. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes» du présent document et à la note 7 des états financiers consolidés de 2013.

TABLEAU 34 : PRÊTS DOUTEUX, APRÈS LA PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS DOUTEUX RELATIFS À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIFS PAR INDUSTRIE^{1, 2, 3, 4}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2013		31 octobre 2012		31 octobre 2011		Pourcentage du total		
	Prêts douteux bruts	Provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs	Prêt douteux nets	Prêt douteux nets	Prêt douteux nets	31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2011	
Canada									
Prêts hypothécaires résidentiels ⁵	448 \$	14 \$	434 \$	465 \$	596 \$	19,3 %	22,1 %	28,9 %	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers									
Lignes de crédit domiciliaires	321	20	301	306	180	13,4	14,6	8,6	
Prêts-auto indirects	41	25	16	14	16	0,7	0,7	0,8	
Divers	73	52	21	30	26	0,9	1,4	1,3	
Cartes de crédit	158	115	43	95	18	2,0	4,5	0,9	
Total des prêts aux particuliers	1 041	226	815	910	836	36,3	43,3	40,5	
Immobilier									
Résidentiel	25	12	13	15	13	0,6	0,7	0,6	
Non résidentiel	7	2	5	1	6	0,2	0,1	0,3	
Total des prêts immobiliers	32	14	18	16	19	0,8	0,8	0,9	
Agriculture	5	–	5	4	5	0,2	0,2	0,2	
Automobile	1	1	–	2	1	–	0,1	0,1	
Services financiers	2	1	1	21	1	0,1	1,0	0,1	
Alimentation, boissons et tabac	5	2	3	2	1	0,1	0,1	0,1	
Foresterie	1	–	1	4	–	0,1	0,2	–	
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	6	2	4	2	3	0,2	0,1	0,1	
Services de santé et services sociaux	3	1	2	17	1	0,1	0,8	0,1	
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	12	6	6	6	7	0,2	0,3	0,3	
Métaux et mines	14	5	9	1	3	0,4	0,1	0,1	
Pipelines, pétrole et gaz	27	7	20	1	2	0,9	0,1	0,1	
Énergie et services publics	–	–	–	–	–	–	–	–	
Services professionnels et autres	8	5	3	4	3	0,1	0,2	0,1	
Commerce de détail	44	26	18	22	21	0,8	1,0	1,0	
Fabrication – divers et vente de gros	12	5	7	8	14	0,3	0,3	0,7	
Télécommunications, câblodistribution et médias	1	1	–	19	1	–	0,9	0,1	
Transports	2	1	1	–	1	0,1	–	0,1	
Divers	6	4	2	3	5	0,1	0,1	0,2	
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	181	81	100	132	88	4,5	6,3	4,3	
Total – Canada	1 222	307	915	1 042	924	40,8	49,6	44,8	
États-Unis									
Prêts hypothécaires résidentiels	258	8	250	187	161	11,1	8,9	7,8	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers									
Lignes de crédit domiciliaires	220	16	204	179	73	9,1	8,5	3,6	
Prêts-auto indirects	80	4	76	24	6	3,4	1,2	0,3	
Divers	2	1	1	2	–	0,1	0,1	–	
Cartes de crédit	111	13	98	3	3	4,3	0,1	0,1	
Total des prêts aux particuliers	671	42	629	395	243	28,0	18,8	11,8	
Immobilier									
Résidentiel	110	12	98	133	250	4,4	6,3	12,1	
Non résidentiel	225	20	205	191	282	9,1	9,1	13,7	
Total des prêts immobiliers	335	32	303	324	532	13,5	15,4	25,8	
Agriculture	1	–	1	2	4	0,1	0,1	0,2	
Automobile	14	2	12	15	20	0,5	0,7	1,0	
Services financiers	9	1	8	6	16	0,4	0,3	0,8	
Alimentation, boissons et tabac	11	1	10	7	6	0,4	0,3	0,3	
Foresterie	2	1	1	1	1	0,1	0,1	0,1	
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	22	3	19	7	7	0,8	0,3	0,3	
Services de santé et services sociaux	35	12	23	18	50	1,0	0,8	2,4	
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	54	8	46	40	34	2,1	1,9	1,6	
Métaux et mines	19	1	18	26	10	0,8	1,2	0,5	
Pipelines, pétrole et gaz	–	–	–	4	–	–	0,2	–	
Énergie et services publics	–	–	–	–	6	–	–	0,3	
Services professionnels et autres	82	14	68	41	39	3,0	2,0	1,9	
Commerce de détail	110	11	99	70	90	4,4	3,4	4,3	
Fabrication – divers et vente de gros	31	3	28	46	22	1,3	2,2	1,1	
Télécommunications, câblodistribution et médias	19	7	12	10	6	0,5	0,5	0,3	
Transports	43	4	39	32	46	1,8	1,5	2,2	
Divers	12	–	12	14	7	0,5	0,7	0,3	
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	799	100	699	663	896	31,2	31,6	43,4	
Total – États-Unis	1 470	142	1 328	1 058	1 139	59,2	50,4	55,2	
Autres pays									
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total – Autres pays	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total^{2,3}	2 692 \$	449 \$	2 243 \$	2 100 \$	2 063 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %	
Prêts douteux nets en % des fonds propres sous forme d'actions ordinaires			4,77 %	4,76 %	5,27 %				

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

² Excluent les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des prêts acquis ayant subi une perte de valeur» et au tableau y figurant ainsi qu'à la note 7 des états financiers consolidés de 2013.

³ Excluent les titres de créance classés comme prêts. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes» du présent document et à la note 7 des états financiers consolidés de 2013.

⁴ Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

⁵ Ne comprennent pas les prêts classés comme détenus à des fins de transaction d'une juste valeur de 10 219 millions de dollars au 31 octobre 2013 (8 271 millions de dollars au 31 octobre 2012) et d'un coût amorti de 9 891 millions de dollars au 31 octobre 2013 (7 918 millions de dollars au 31 octobre 2012), ainsi que les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 9 millions de dollars au 31 octobre 2013 (13 millions de dollars au 31 octobre 2012). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

TABLEAU 35 : PRÊTS DOUTEUX, APRÈS LA PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS DOUTEUX RELATIFS À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIFS PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE^{1, 2, 3}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre			31 octobre			31 octobre		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011	Aux	Pourcentage du total	
	Prêts douteux bruts	Provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	31 octobre	31 octobre	31 octobre
Canada									
Provinces de l'Atlantique	41 \$	7 \$	34 \$	26 \$	23 \$	1,5 %	1,3 %	1,1 %	
Colombie-Britannique ⁴	233	23	210	202	159	9,4	9,6	7,7	
Ontario ⁴	641	235	406	509	412	18,1	24,2	20,0	
Prairies ⁴	193	24	169	185	219	7,5	8,8	10,6	
Québec	114	18	96	120	111	4,3	5,7	5,4	
Total – Canada ⁵	1 222	307	915	1 042	924	40,8	49,6	44,8	
États-Unis									
Caroline du Nord et Caroline du Sud	53	4	49	23	8	2,2	1,1	0,4	
Floride	82	7	75	38	45	3,4	1,8	2,2	
Nouvelle-Angleterre ⁶	479	49	430	369	386	19,2	17,6	18,7	
New Jersey	338	37	301	252	250	13,4	12,0	12,1	
New York	200	16	184	137	134	8,2	6,5	6,5	
Pennsylvanie	155	15	140	91	167	6,2	4,4	8,1	
Autres	163	14	149	148	149	6,6	7,0	7,2	
Total – États-Unis ⁵	1 470	142	1 328	1 058	1 139	59,2	50,4	55,2	
Total²	2 692 \$	449 \$	2 243 \$	2 100 \$	2 063 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %	
Prêts douteux nets en % des prêts nets⁷			0,50 %	0,52 %	0,56 %				

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

² Excluent les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des prêts acquis ayant subi une perte de valeur» et au tableau y figurant ainsi qu'à la note 7 des états financiers consolidés de 2013.

³ Excluent les titres de créance classés comme prêts. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes» du présent document et à la note 7 des états financiers consolidés de 2013.

⁴ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

⁵ Ne comprennent pas les prêts classés comme détenus à des fins de transaction d'une juste valeur de 10 219 millions de dollars au 31 octobre 2013 (8 271 millions de dollars au 31 octobre 2012) et d'un coût amorti de 9 891 millions de dollars au 31 octobre 2013 (7 918 millions de dollars au 31 octobre 2012), ainsi que les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 9 millions de dollars au 31 octobre 2013 (13 millions de dollars au 31 octobre 2012). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

⁶ Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

⁷ Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (AU BILAN)

Le total de la provision pour pertes sur créances (au bilan) consiste en une provision relative à des contreparties particulières et une provision évaluée collectivement inscrites au bilan consolidé. La provision au bilan consolidé est augmentée de la provision pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé et diminuée des radiations nettes des recouvrements. La Banque maintient la provision à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber les pertes sur créances subies dans le portefeuille de prêts. Les comptes problèmes pris individuellement, la conjoncture économique générale, les pertes passées ainsi que la pondération sectorielle et géographique dans le portefeuille de prêts sont tous pris en considération par la direction au moment d'évaluer le montant adéquat de la provision.

Provision relative à des contreparties particulières

La Banque constitue une provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières lorsque la valeur de réalisation estimative d'un prêt, d'après les flux de trésorerie futurs prévus actualisés, est inférieure à la valeur comptable du prêt. Une provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières est constituée afin de ramener la valeur comptable des prêts à la valeur de réalisation estimative.

Au cours de 2013, la provision relative à des contreparties particulières a diminué de 38 millions de dollars, ou 10 %, portant ainsi le total de la provision relative à des contreparties particulières à 348 millions de dollars. Compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, des prêts assurés par la FDIC et des autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur, la provision relative à des contreparties particulières a diminué de 19 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à l'exercice précédent.

Provision évaluée collectivement pour les prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs

Les prêts qui ne sont pas individuellement significatifs, comme les prêts aux particuliers et aux petites entreprises et les prêts sur cartes de crédit, sont soumis collectivement à un test de dépréciation. Les provisions sont calculées à l'aide d'une formule qui tient compte des pertes récentes, des taux de défaut passés et du type d'actif tenant lieu de sûreté.

Au cours de 2013, la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs a augmenté de 74 millions de dollars, ou 23 %, totalisant ainsi 391 millions de dollars. Compte non tenu des prêts assurés par la FDIC et des autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur, la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs a augmenté de 48 millions de dollars, ou 19 %, par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de l'incidence pour un exercice complet de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada en 2012.

Provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées

La provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées est établie pour enregistrer les pertes qui, selon la direction, s'étaient déjà produites dans le portefeuille à la date du bilan pour des prêts qui n'étaient pas encore désignés comme douteux. La provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées tient compte des risques dans tous les portefeuilles et toutes les catégories. La provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées fait l'objet d'un examen trimestriel fondé sur des modèles de risque

de crédit et le jugement de la direction. Le niveau de la provision est calculé au moyen de la probabilité de défaut (PD), de la perte en cas de défaut (PCD) et de l'exposition en cas de défaut (ECD) des portefeuilles connexes. La PD est la probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de faire les remboursements prévus. La PCD est la perte que subirait la Banque en cas de défaut de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD. L'ECD est le montant total auquel la Banque est exposée au moment du défaut.

Dans le cas du portefeuille autre que de détail, les provisions sont estimées à partir de renseignements sur l'emprunteur. La PCD dépend de la garantie obtenue pour la facilité et de la structure de la facilité; l'ECD est fonction de l'utilisation courante, de la solvabilité de l'emprunteur et du montant consenti de la facilité. Dans le cas du portefeuille de prêts de détail, la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées est calculée par ensemble de portefeuilles, chaque ensemble étant composé d'expositions dotées de caractéristiques semblables. Par exemple, les ensembles pourraient être divisés par type de produits et par estimation de PD. Les modèles de recouvrement servent à déterminer la PCD pour chaque ensemble. L'ECD est fonction de l'utilisation courante et de l'exposition historique en cas de défaut.

Au 31 octobre 2013, la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées totalisait 2 328 millions de dollars, en hausse par rapport à 2 152 millions de dollars au 31 octobre 2012. Compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées a augmenté de 233 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à l'exercice précédent, du fait surtout de Target.

La Banque passe en revue de manière régulière la méthode de calcul de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. Dans le cadre de cette revue, certaines révisions pourraient être apportées afin de tenir compte des mises à jour des estimations de pertes calculées selon des statistiques pour les pertes récentes de la Banque dans ses portefeuilles de crédit, lesquelles pourraient inciter la Banque à ajouter ou à reprendre des montants de la provision pour pertes subies mais non encore décelées. Les provisions pour pertes sur créances (au bilan) sont décrites plus en détail à la note 7 des états financiers consolidés.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) est le montant imputé au résultat pour porter le total de la provision pour pertes sur créances, y compris la provision relative aux contreparties particulières et la provision évaluée collectivement, à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber les pertes sur créances subies dans le portefeuille de prêts de la Banque. Tous les recouvrements sont soustraits des provisions de l'exercice.

La Banque a comptabilisé une provision pour pertes sur créances totale de 1 631 millions de dollars en 2013, contre une provision totale de 1 795 millions de dollars en 2012. Ce montant comprenait 1 481 millions de dollars au titre de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives et 150 millions de dollars au titre de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. La provision pour pertes sur créances totale en pourcentage de la moyenne nette des prêts et des acceptations a diminué, passant de 0,45 % en 2012 à 0,38 %, en raison surtout de l'amélioration de la qualité de crédit des portefeuilles des secteurs Services bancaires commerciaux au Canada et aux États-Unis.

Au Canada, les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts personnels et les cartes de crédit ont nécessité 865 millions de dollars en provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, soit une hausse de 134 millions de dollars, ou 18 %, par rapport à 2012, en raison surtout de l'incidence pour un exercice complet de MBNA en 2012. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont nécessité 74 millions de dollars en provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, soit une baisse de 31 millions de dollars, ou 30 %, par rapport à 2012, surtout en raison de l'amélioration de la qualité du crédit. La provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives au titre des prêts aux entreprises et aux gouvernements a touché toutes les industries.

Aux États-Unis, les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et les cartes de crédit ont nécessité 336 millions de dollars en provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, une hausse de 17 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à 2012. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont nécessité 144 millions de dollars en provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, une baisse de 156 millions de dollars, ou 52 %, par rapport à 2012, en raison surtout de l'amélioration de la performance de crédit dans les secteurs de l'immobilier et des services financiers. Tout comme pour les prêts douteux, la provision la plus élevée pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives au titre des prêts aux entreprises et aux gouvernements a été dans le secteur immobilier.

Sur le plan géographique, 63 % de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives se rapportent au Canada et 32 %, aux États-Unis en 2013. La provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives se rapportant au Canada était concentrée en Ontario, soit 50 % du total de la provision relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, en hausse par rapport à 39 % en 2012. La provision relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, se rapportant aux États-Unis était concentrée dans les États de la Nouvelle-Angleterre et du New Jersey, soit respectivement 8 % et 5 % du total de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, soit une baisse par rapport à respectivement 13 % et 6 % en 2012.

Le tableau 36 est un sommaire des provisions présentées à l'état du résultat consolidé.

TABLEAU 36 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012	2011
Provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives			
Provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières	231 \$	447 \$	421 \$
Provision pour pertes sur créances qui ne sont pas individuellement significatives	1 644	1 415	1 298
Recouvrements	(394)	(287)	(264)
Total de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives	1 481	1 575	1 455
Provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées			
Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires de gros	(53)	183	—
Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	203	37	32
Divers	—	—	3
Total de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	150	220	35
Provision pour pertes sur créances	1 631 \$	1 795 \$	1 490 \$

TABLEAU 37 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (À L'ÉTAT DU RÉSULTAT) PAR INDUSTRIE^{1,2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

				Pourcentage du total		
	31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2011	31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives						
Canada						
Prêts hypothécaires résidentiels ³	16 \$	10 \$	11 \$	1,1 %	0,6 %	0,8 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	15	21	13	1,0	1,3	0,9
Prêts-auto indirects	128	131	136	8,6	8,3	9,3
Divers	221	261	283	14,9	16,6	19,5
Cartes de crédit	485	308	322	32,8	19,6	22,1
Total des prêts aux particuliers	865	731	765	58,4	46,4	52,6
Immobilier						
Résidentiel	(4)	12	(6)	(0,3)	0,8	(0,4)
Non résidentiel	1	2	2	0,1	0,1	0,1
Total des prêts immobiliers	(3)	14	(4)	(0,2)	0,9	(0,3)
Agriculture	3	2	–	0,2	0,1	–
Automobile	2	4	2	0,1	0,2	0,1
Services financiers	–	6	1	–	0,4	0,1
Alimentation, boissons et tabac	4	1	5	0,3	0,1	0,4
Foresterie	–	1	–	–	0,1	–
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	1	–	2	0,1	–	0,1
Services de santé et services sociaux	(1)	1	–	(0,1)	0,1	–
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	14	13	13	1,0	0,8	0,9
Métaux et mines	–	6	(1)	–	0,4	(0,1)
Pipelines, pétrole et gaz	10	–	(3)	0,7	–	(0,2)
Services professionnels et autres	3	9	12	0,2	0,6	0,9
Commerce de détail	33	16	24	2,2	1,0	1,6
Fabrication – divers et vente de gros	5	8	–	0,3	0,5	–
Télécommunications, câblodistribution et médias	(4)	19	(2)	(0,3)	1,2	(0,1)
Transports	4	3	7	0,3	0,2	0,5
Divers	3	2	2	0,2	0,1	0,1
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	74	105	58	5,0	6,7	4,0
Total – Canada	939	836	823	63,4	53,1	56,6
États-Unis						
Prêts hypothécaires résidentiels	11	22	17	0,7	1,4	1,2
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	54	93	59	3,7	5,9	4,0
Prêts-auto indirects	166	111	41	11,2	7,1	2,8
Divers	54	48	49	3,7	3,0	3,4
Cartes de crédit	51	45	48	3,4	2,9	3,3
Total des prêts aux particuliers	336	319	214	22,7	20,3	14,7
Immobilier						
Résidentiel	–	72	70	–	4,6	4,8
Non résidentiel	35	66	60	2,4	4,2	4,1
Total des prêts immobiliers	35	138	130	2,4	8,8	8,9
Agriculture	(1)	1	–	(0,1)	0,1	–
Automobile	2	3	1	0,1	0,2	0,1
Services financiers	1	22	8	0,1	1,4	0,5
Alimentation, boissons et tabac	1	5	1	0,1	0,3	0,1
Foresterie	1	–	–	0,1	–	–
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	12	7	1	0,7	0,4	0,1
Services de santé et services sociaux	10	7	4	0,7	0,4	0,3
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	6	19	22	0,4	1,2	1,5
Métaux et mines	6	3	9	0,4	0,2	0,6
Pipelines, pétrole et gaz	(2)	1	(18)	(0,1)	0,1	(1,3)
Énergie et services publics	(1)	2	3	(0,1)	0,1	0,2
Services professionnels et autres	24	7	25	1,6	0,4	1,7
Commerce de détail	24	26	20	1,6	1,7	1,4
Fabrication – divers et vente de gros	13	21	7	0,9	1,3	0,5
Télécommunications, câblodistribution et médias	3	8	4	0,2	0,5	0,3
Transports	(5)	18	9	(0,3)	1,1	0,6
Divers	15	12	26	1,0	0,8	1,8
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements³	144	300	252	9,7	19,0	17,3
Total – États-Unis	480	619	466	32,4	39,3	32,0
Total, compte non tenu des autres prêts	1 419	1 455	1 289	95,8	92,4	88,6
Autres prêts						
Titres de créance classés comme prêts	13	6	85	0,9	0,4	5,8
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ⁴	49	114	81	3,3	7,2	5,6
Total – Autres prêts	62	120	166	4,2	7,6	11,4
Total de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives	1 481 \$	1 575 \$	1 455 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées						
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements	195	214	45			
Titres de créance classés comme prêts	(45)	6	(10)			
Total de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	150	220	35			
Total de la provision pour pertes sur créances	1 631 \$	1 795 \$	1 490 \$			

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.² Certains montants correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.³ Ne comprennent pas les prêts classés comme détenus à des fins de transaction d'une juste valeur de 10 219 millions de dollars au 31 octobre 2013 (8 271 millions de dollars au 31 octobre 2012); et d'un coût amorti de 9 891 millions de dollars au 31 octobre 2013 (7 918 millions de dollars au 31 octobre 2012); ainsi que les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 9 millions de dollars au 31 octobre 2013 (13 millions de dollars au 31 octobre 2012). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.⁴ Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

TABLEAU 38 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (À L'ÉTAT DU RÉSULTAT) PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2011	Pourcentage du total		
				31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Canada						
Provinces de l'Atlantique	24 \$	23 \$	23 \$	1,5 %	1,3 %	1,5 %
Colombie-Britannique ²	56	55	53	3,4	3,0	3,6
Ontario ²	739	616	631	45,3	34,3	42,3
Prairies ²	72	72	66	4,4	4,0	4,4
Québec	48	70	50	3,0	3,9	3,4
Total – Canada ³	939	836	823	57,6	46,5	55,2
États-Unis						
Caroline du Nord et Caroline du Sud	17	12	11	1,0	0,7	0,7
Floride	28	17	31	1,7	0,9	2,1
Nouvelle-Angleterre ⁴	120	208	147	7,4	11,6	9,9
New Jersey	74	92	111	4,5	5,1	7,4
New York	61	75	65	3,7	4,2	4,4
Pennsylvanie	22	73	52	1,4	4,1	3,5
Divers	158	142	49	9,7	7,9	3,3
Total – États-Unis ³	480	619	466	29,4	34,5	31,3
Autres pays						
Autres	–	–	–	–	–	–
Total – Autres pays	–	–	–	–	–	–
Total, compte non tenu des autres prêts	1 419	1 455	1 289	87,0	81,0	86,5
Autres prêts	62	120	166	3,8	6,7	11,2
Total – provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives	1 481	1 575	1 455	90,8	87,7	97,7
Provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	150	220	35	9,2	12,3	2,3
Total de la provision pour pertes sur créances	1 631 \$	1 795 \$	1 490 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur créances en % des prêts moyens nets et des acceptations⁵	31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2011			
Canada						
Prêts hypothécaires résidentiels	0,01 %	0,01 %	0,01 %			
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	0,80	0,67	0,74			
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	0,12	0,21	0,13			
Total – Canada	0,29	0,27	0,30			
États-Unis						
Prêts hypothécaires résidentiels	0,06	0,15	0,16			
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	1,07	1,30	1,16			
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	0,28	0,67	0,66			
Total – États-Unis	0,48	0,75	0,71			
Autres pays						
Total, compte non tenu des autres prêts	0,33	0,37	0,37			
Autres prêts	0,85	1,18	1,34			
Total des provisions pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives	0,34	0,39	0,41			
Provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	0,03	0,06	0,01			
Total de la provision pour pertes sur créances en % des prêts moyens nets et des acceptations	0,38 %	0,45 %	0,42 %			

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.² Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.³ Ne comprennent pas les prêts classés comme détenus à des fins de transaction d'une juste valeur de 10 219 millions de dollars au 31 octobre 2013 (8 271 millions de dollars au 31 octobre 2012) et d'un coût amorti de 9 891 millions de dollars au 31 octobre 2013 (7 918 millions de dollars au 31 octobre 2012); ainsi que les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 9 millions de dollars au 31 octobre 2013 (13 millions de dollars au 31 octobre 2012). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.⁴ Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.⁵ Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.**PRÊTS À RISQUE**

Au 31 octobre 2013, la Banque avait une exposition brute à des prêts à risque d'environ 2,4 milliards de dollars (2,3 milliards de dollars au 31 octobre 2012), principalement composés de prêts-auto canadiens. Indicateur de la qualité de crédit, le taux de pertes sur créances, établi comme la provision pour pertes sur créances annuelle divisée par le solde moyen des prêts à la fin du mois, s'approchait de 3,38 % sur une année (3,57 % au 31 octobre 2012). Le portefeuille continue de dégager le rendement attendu. Ces prêts sont comptabilisés au coût amorti.

Risque-pays

Le tableau suivant fournit un sommaire du risque de crédit de la Banque à l'égard de certains pays européens, notamment la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne (GIPE).

TABLEAU 39 : EXPOSITION À L'EUROPE – Total de l'exposition nette par pays et contrepartie

(en millions de dollars canadiens)

Pays	Prêts et engagements ¹									Dérivés, mises en pension et prêts de titres ²			Portefeuille de négociation et de placement ^{3,4}			Aux	Exposition totale ⁵
	Emprunteurs			Institutions			Total	Emprunteurs			Institutions			Total			
	Entreprises	souverains	financières	Entreprises	souverains	financières		Entreprises	souverains	financières	Entreprises	souverains	financières				
31 octobre 2013																	
GIPE																	
Grèce	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	
Italie	–	121	2	123	–	–	3	3	11	1	12	24	150				
Irlande	–	–	–	–	–	–	12	12	–	–	1	1	13				
Portugal	–	–	–	–	–	–	3	3	–	–	–	–	3				
Espagne	116	–	47	163	5	–	13	18	8	–	213	221	402				
Total GIPE	116 \$	121 \$	49 \$	286 \$	5 \$	– \$	31 \$	36 \$	19 \$	1 \$	226 \$	246 \$	568 \$				
Reste de l'Europe																	
France	435	–	49	484	60	137	1 141	1 338	82	1 878	152	2 112	3 934				
Allemagne	923	327	50	1 300	250	1 931	722	2 903	188	4 895	65	5 148	9 351				
Pays-Bas	417	158	404	979	291	148	257	696	56	5 041	846	5 943	7 618				
Suède	–	44	80	124	–	23	22	45	3	707	474	1 184	1 353				
Suisse	787	–	86	873	–	–	707	707	27	–	237	264	1 844				
Royaume-Uni	1 240	7 590	238	9 068	453	107	2 784	3 344	144	490	4 748	5 382	17 794				
Autres ⁶	110	155	40	305	94	150	322	566	79	1 579	151	1 809	2 680				
Reste de l'Europe	3 912 \$	8 274 \$	947 \$	13 133 \$	1 148 \$	2 496 \$	5 955 \$	9 599 \$	579 \$	14 590 \$	6 673 \$	21 842 \$	44 574 \$				
Total – Europe	4 028 \$	8 395 \$	996 \$	13 419 \$	1 153 \$	2 496 \$	5 986 \$	9 635 \$	598 \$	14 591 \$	6 899 \$	22 088 \$	45 142 \$				

31 octobre 2012

GIPE																
Grèce	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	4 \$	4 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	4 \$			
Italie	–	97	–	97	–	–	3	3	17	2	19	38	138			
Irlande	–	–	–	–	–	–	66	66	–	–	1	1	67			
Portugal	–	–	–	–	–	–	3	3	–	–	–	–	3			
Espagne	70	–	48	118	14	–	19	33	11	1	203	215	366			
Total GIPE	70 \$	97 \$	48 \$	215 \$	14 \$	– \$	95 \$	109 \$	28 \$	3 \$	223 \$	254 \$	578 \$			
Reste de l'Europe																
France	393	–	24	417	115	366	779	1 260	54	1 690	163	1 907	3 584			
Allemagne	659	185	80	924	262	1 167	816	2 245	124	3 929	50	4 103	7 272			
Pays-Bas	369	–	260	629	283	25	460	768	53	4 721	1 294	6 068	7 465			
Suède	–	–	4	4	–	–	80	80	1	380	401	782	866			
Suisse	529	–	76	605	–	–	969	969	31	–	297	328	1 902			
Royaume-Uni	1 439	483	216	2 138	476	73	2 466	3 015	101	64	4 726	4 891	10 044			
Autres ⁶	15	59	25	99	32	189	323	544	13	2 002	165	2 180	2 823			
Reste de l'Europe	3 404 \$	727 \$	685 \$	4 816 \$	1 168 \$	1 820 \$	5 893 \$	8 881 \$	377 \$	12 786 \$	7 096 \$	20 259 \$	33 956 \$			
Total – Europe	3 474 \$	824 \$	733 \$	5 031 \$	1 182 \$	1 820 \$	5 988 \$	8 990 \$	405 \$	12 789 \$	7 319 \$	20 513 \$	34 534 \$			

¹ Les expositions comprennent les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques et sont présentées déduction faite des imputations pour dépréciation, s'il y a lieu. Aucune imputation pour dépréciation n'avait été comptabilisée pour les expositions européennes au 31 octobre 2013 ni au 31 octobre 2012.

² Les expositions sont calculées à la juste valeur et ne tiennent pas compte des sûretés. Le total de la valeur marchande des sûretés données en garantie est de 1,4 milliard de dollars pour le GIPE (0,9 milliard de dollars au 31 octobre 2012) et de 28,2 milliards de dollars pour le reste de l'Europe (31,6 milliards de dollars au 31 octobre 2012). Les dérivés sont présentés comme des expositions nettes lorsqu'il existe une convention-cadre de compensation de l'ISDA.

³ Les expositions du portefeuille de négociation ne tiennent pas compte des positions vendeur admissibles. Des dépôts de 2,3 milliards de dollars (2,6 milliards de dollars au 31 octobre 2012) sont inclus dans le portefeuille de négociation et de placement.

⁴ Les justes valeurs des expositions au GIPE du niveau 3 dans le portefeuille de négociation et de placement n'étaient pas significatives au 31 octobre 2013, ni au 31 octobre 2012.

⁵ Les expositions comme présentées ne tiennent pas compte de la protection de 0,3 milliard de dollars que la Banque a achetée à l'aide de swaps sur défaut de crédit (0,3 milliard de dollars au 31 octobre 2012).

⁶ L'exposition «Autres» de l'Europe est répartie entre 13 pays (11 pays au 31 octobre 2012), dont l'exposition individuelle nette était inférieure à 1,0 milliard de dollars au 31 octobre 2013 et au 31 octobre 2012.

TABLEAU 40 : EXPOSITION À L'EUROPE – Exposition brute aux prêts européens par pays

(en millions de dollars canadiens)

Pays			<i>Aux</i>
			Prêts et engagements
	Prêts directs ¹	Prêts indirects ²	Total
	31 octobre 2013		
GIPE			
Grèce	– \$	– \$	– \$
Italie	122	1	123
Irlande	–	–	–
Portugal	–	–	–
Espagne	63	100	163
Total GIPE	185 \$	101 \$	286 \$
Reste de l'Europe			
France	23	461	484
Allemagne	405	895	1 300
Pays-Bas	395	584	979
Suède	120	4	124
Suisse	270	603	873
Royaume-Uni	7 703	1 365	9 068
Autres	189	116	305
Reste de l'Europe	9 105 \$	4 028 \$	13 133 \$
Total de l'Europe	9 290 \$	4 129 \$	13 419 \$
			31 octobre 2012
GIPE			
Grèce	– \$	– \$	– \$
Italie	97	–	97
Irlande	–	–	–
Portugal	–	–	–
Espagne	26	92	118
Total GIPE	123 \$	92 \$	215 \$
Reste de l'Europe			
France	42	375	417
Allemagne	346	578	924
Pays-Bas	32	597	629
Suède	–	4	4
Suisse	119	486	605
Royaume-Uni	641	1 497	2 138
Autres	72	27	99
Reste de l'Europe	1 252 \$	3 564 \$	4 816 \$
Total de l'Europe	1 375 \$	3 656 \$	5 031 \$

¹ Comprennent les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, les prêts financés et les acceptations bancaires.² Comprennent les engagements et les lettres de crédit non utilisés.

Environ 98 % (97 % au 31 octobre 2012) de l'exposition de la Banque à l'égard de l'Europe est liée à des pays notés AAA/AA+ par Moody's Investors Services («Moody's») ou Standard & Poor's (S&P), et la quasi-totalité de cette exposition se rapporte à la dette souveraine même de ces pays et aux banques d'importance systémique et de première qualité de ces pays. Les opérations de rachat de dérivés et de valeurs mobilières sont garanties au moment de leur conclusion. La grande majorité des risques liés aux dérivés sont contrebalancés par une garantie sous forme de trésorerie tandis que les opérations de rachat sont garanties en grande partie par des titres de gouvernement notés AA- ou mieux, soit par Moody's ou S&P, et par de la trésorerie. La Banque a aussi une exposition limitée à des sociétés émettrices bien cotées en Europe lorsqu'elle fait aussi des affaires avec leurs entités liées en Amérique du Nord.

En plus de l'exposition européenne présentée ci-dessus, la Banque a également une exposition directe de 4,9 milliards de dollars (3,6 milliards de dollars au 31 octobre 2012) à des entités supranationales parrainées en Europe et des expositions indirectes comprenant 791 millions de dollars (493 millions de dollars au 31 octobre 2012) de garanties européennes de contreparties hors de l'Europe liées aux mises en pension et aux transactions de prêt de valeurs mobilières qui sont soumises à des exigences quotidiennes de constitution de fonds et 7 millions de dollars (20 millions de dollars au 31 octobre 2012) investis dans des fonds de placement diversifiés européens.

Dans le cadre des processus normaux de surveillance du risque de crédit et de l'exposition de la Banque, toutes les expositions sont passées en revue régulièrement. Les expositions européennes sont passées en revue chaque mois ou plus souvent lorsque la situation l'exige et des évaluations des facteurs de stress sont effectuées à intervalles réguliers pour relever et comprendre où se situent les points faibles éventuels. En fonction des dernières revues, toutes les expositions européennes sont jugées raisonnables.

EXPOSITION À DES PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont en général des prêts dont la qualité de crédit s'est manifestement détériorée depuis le montage, et pour lesquels il est probable à la date d'acquisition que la Banque ne sera pas en mesure d'encaisser l'ensemble des remboursements de capital et des paiements d'intérêts exigés aux termes du contrat. La détérioration de la qualité de crédit à la date d'acquisition peut être établie notamment à l'aide de statistiques, comme les retards de paiements et les notations de crédit. Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont comptabilisés à la juste valeur au moment de l'acquisition, et les normes comptables applicables interdisent qu'ils soient reportés ou qu'une provision pour pertes sur prêts soit inscrite lors de la comptabilisation initiale.

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur découlent des transactions facilitées par la FDIC, qui comprennent les prêts assurés par la FDIC assujettis aux accords de partage des pertes conclus avec la FDIC, de l'acquisition de South Financial et de Services financiers Chrysler et de l'acquisition des portefeuilles de cartes de crédit de MBNA Canada et de Target. Le tableau suivant présente le solde du principal non remboursé, la valeur comptable, la provision relative à des contreparties particulières, la provision pour pertes sur prêts qui ne sont pas individuellement significatifs et la valeur comptable nette exprimée en pourcentage du solde du principal non remboursé des prêts acquis ayant subi une perte de valeur au 31 octobre 2013 et au 31 octobre 2012.

TABLEAU 41 : PORTEFEUILLE DE PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Solde de principal non remboursé ¹	Valeur comptable	Provision relative à des contreparties particulières	Provision pour pertes sur prêts qui ne sont pas individuellement significatifs	Valeur comptable après les provisions	Aux
						Pourcentage du solde de principal non remboursé
31 octobre 2013						
Acquisitions facilitées par la FDIC	836 \$	787 \$	5 \$	55 \$	727 \$	87,0 %
South Financial	1 700	1 619	19	38	1 562	91,9
Divers ²	105	79	–	–	79	75,2
Total du portefeuille de prêts acquis ayant subi une perte de valeur	2 641 \$	2 485 \$	24 \$	93 \$	2 368 \$	89,7 %
31 octobre 2012						
Acquisitions facilitées par la FDIC	1 070 \$	1 002 \$	5 \$	54 \$	943 \$	88,1 %
South Financial	2 719	2 519	26	12	2 481	91,2
Divers ²	283	246	–	1	245	86,6
Total du portefeuille de prêts acquis ayant subi une perte de valeur	4 072 \$	3 767 \$	31 \$	67 \$	3 669 \$	90,1 %

¹ Représente les montants contractuels dus, déduction faite des radiations depuis l'acquisition du prêt.

² Comprennent les portefeuilles de prêts acquis ayant subi une perte de valeur de Services financiers Chrysler et les portefeuilles de cartes de crédit de MBNA Canada et de Target.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, la Banque a comptabilisé une provision pour pertes sur créances de 49 millions de dollars à l'égard de prêts acquis ayant subi une perte de valeur (114 millions de dollars en 2012, 81 millions de dollars en 2011). Le tableau suivant présente les principales statistiques de crédit par catégorie de prêts en souffrance aux termes du contrat et par concentration géographique selon les soldes du principal non remboursé des prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

TABLEAU 42 : PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR – PRINCIPALES STATISTIQUES DE CRÉDIT

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2013		31 octobre 2012	
	Solde de principal non remboursé ¹		Solde de principal non remboursé ¹	
En souffrance aux termes du contrat				
Prêts courants et en souffrance depuis moins de 30 jours	2 239 \$	84,8 %	3 346 \$	82,2 %
En souffrance depuis 30 à 89 jours	78	2,9	182	4,5
En souffrance depuis 90 jours ou plus	324	12,3	544	13,3
Total des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	2 641 \$	100,0 %	4 072 \$	100,0 %
Région géographique				
Floride	1 505 \$	57,0 %	2 079 \$	51,0 %
Caroline du Sud	772	29,2	1 278	31,4
Caroline du Nord	241	9,1	427	10,5
États-Unis – autres / Canada	123	4,7	288	7,1
Total des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	2 641 \$	100,0 %	4 072 \$	100,0 %

¹ Représente les montants contractuels dus, déduction faite des radiations depuis l'acquisition du prêt.

EXPOSITION À DES OBLIGATIONS GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES

En raison de l'acquisition de Commerce Bancorp Inc., la Banque est exposée à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes, essentiellement garanties par des obligations Alt-A et à prime jumbo dont la plupart sont des hypothèques à taux fixe remboursables par anticipation sans possibilité de rajustement du taux. Au moment de l'acquisition, ce portefeuille a été comptabilisé à la juste valeur, qui est devenue la nouvelle valeur comptable de ce portefeuille.

Ces titres de créance sont classés comme prêts et comptabilisés au coût amorti d'après la méthode du taux d'intérêt effectif et sont évalués chaque trimestre selon le modèle de la perte sur prêt subie. Le test de dépréciation suit le modèle de comptabilisation des prêts douteux, qui comporte deux types de provisions pour pertes sur prêts : des provisions relatives à des contreparties particulières et des provisions évaluées collectivement. Les provisions relatives à des contreparties particulières, qui représentent des prêts individuellement significatifs comme les prêts aux entreprises et aux gouvernements et les titres de créance classés comme prêts de la Banque, sont soumises à un test de dépréciation au niveau des contreparties particulières. Les provisions évaluées collectivement consistent en des prêts pour lesquels aucune dépréciation n'a été décelée au niveau des contreparties particulières et sont groupées dans des portefeuilles dont les caractéristiques de risque de crédit sont semblables, dans le but d'évaluer collectivement si le portefeuille a subi une dépréciation.

La provision pour pertes subies mais non encore décelées était de 94 millions de dollars US au 31 octobre 2013 (156 millions de dollars US au 31 octobre 2012). Le total de la provision pour pertes sur créances comptabilisée en 2013 a été une baisse de (30) millions de dollars US (12 millions de dollars US en 2012, 51 millions de dollars US en 2011).

Le tableau suivant présente la valeur nominale, la valeur comptable, la provision pour pertes sur prêts et la valeur comptable nette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes au 31 octobre 2013 et au 31 octobre 2012. Au 31 octobre 2013, le solde de la perte résiduelle résultant d'une acquisition s'élevait à 226 millions de dollars US (315 millions de dollars US en 2012). Ce montant est reflété ci-dessous comme faisant partie de l'escompte entre la valeur nominale et la valeur comptable.

TABLEAU 43 : PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES

(en millions de dollars américains, sauf indication contraire)

	Valeur nominale	Valeur comptable	Provision pour pertes sur prêts	Valeur comptable déduction faite de la provision	<i>Aux</i>
					En pourcentage de la valeur nominale
					31 octobre 2013
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	2 075 \$	1 770 \$	260 \$	1 510 \$	72,8 %
					31 octobre 2012
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	3 357 \$	2 830 \$	340 \$	2 490 \$	74,2 %

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, la Banque a vendu pour 520 millions de dollars US d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes, ce qui a donné lieu à un profit net à la vente de 106 millions de dollars US présenté dans les autres produits dans l'état du résultat consolidé.

Au cours du deuxième trimestre de 2009, la Banque avait retitrisé une partie du portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes. Dans le cadre de la retitrisation reflétée au bilan, de nouvelles notes de crédit avaient été obtenues pour les valeurs mobilières retitrisées qui reflètent mieux l'escompte à l'acquisition et les risques pour la Banque inhérents à la totalité du portefeuille. Par conséquent, 13 % (14 % au 31 octobre 2012) du portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes sont maintenant notés AAA aux fins de présentation des fonds propres réglementaires. L'avantage net qu'a eu sur les fonds propres l'opération de retitrisation est reflété dans les variations des actifs pondérés en fonction des risques. Aux fins comptables, la Banque a conservé une majorité des droits bénéficiaires dans ces valeurs mobilières retitrisées, ce qui n'a eu aucune incidence sur les états financiers. Une modification des notes de crédit n'a pas d'incidence sur l'évaluation par la Banque de la dépréciation de ces valeurs mobilières reclassées.

TABLEAU 44 : OBLIGATIONS ALT-A ET À PRIME JUMBO GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES PAR ANNÉE DE GÉNÉRATION

(en millions de dollars américains)

					<i>Aux</i>	
	Alt-A		Prime Jumbo		Total	
	31 octobre 2013					
	Coût amorti	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur
2003	81 \$	90 \$	85 \$	93 \$	166 \$	183 \$
2004	96	107	30	33	126	140
2005	358	415	30	33	388	448
2006	255	285	134	150	389	435
2007	364	416	171	184	535	600
Total du portefeuille, après la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et non individuellement significatives	1 154 \$	1 313 \$	450 \$	493 \$	1 604 \$	1 806 \$
Moins : provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées					94	
Total					1 510 \$	
	31 octobre 2012					
2003	142 \$	160 \$	148 \$	152 \$	290 \$	312 \$
2004	295	324	99	111	394	435
2005	538	582	170	178	708	760
2006	313	321	233	232	546	553
2007	478	515	230	242	708	757
Total du portefeuille, après la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et non individuellement significatives	1 766 \$	1 902 \$	880 \$	915 \$	2 646 \$	2 817 \$
Moins : provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées					156	
Total					2 490 \$	

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Situation des fonds propres

TABLEAU 45 : STRUCTURE DU CAPITAL ET RATIOS – BÂLE III¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2013 Bâle III
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	
Actions ordinaires majorées du surplus d'apport connexe	19 341 \$
Résultats non distribués	24 565
Cumul des autres éléments du résultat global	3 166
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	47 072
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	
Goodwill (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	(13 280)
Immobilisations incorporelles (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	(2 097)
Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires	(519)
Réserve de couverture de flux de trésorerie	(1 005)
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	(116)
Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre	(89)
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	(389)
Actions autodétenues	(183)
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	(3 572)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	(21 250)
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	25 822
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1	
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments des fonds propres de catégorie 1	5 524
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 émis par des filiales et détenus par des tiers qui seront progressivement éliminés	552
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires	6 076
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1	
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	(352)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1	(352)
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1	5 724
Fonds propres de catégorie 1	31 546
Fonds propres de catégorie 2 et provisions	
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des fonds propres de catégorie 2	7 564
Instruments de fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers qui seront progressivement éliminés	297
Provisions collectives	1 472
Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires	9 333
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2	
Instruments de fonds propres de catégorie 2 autodétenus	(19)
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	(170)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2	(189)
Fonds propres de catégorie 2	9 144
Total des fonds propres	40 690
Total des actifs pondérés en fonction des risques	286 355 \$
Ratios des fonds propres²	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	9,0 %
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	11,0
Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	14,2

¹ Situation des fonds propres calculée selon la méthode «tout compris».² La méthode de la présentation réglementaire «tout compris» inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019.

TABLEAU 45 : STRUCTURE DU CAPITAL ET RATIOS – BÂLE II¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2012		2011
	Bâle II		Bâle II
Fonds propres de catégorie 1			
Actions ordinaires	18 525	\$	18 301
Surplus d'apport	196		281
Résultats non distribués	21 763		24 339
(Profit) perte de juste valeur découlant de changements au risque de crédit de l'institution	(2)		–
Pofits latents nets (pertes latentes nettes) de change sur des participations dans des filiales, compte tenu des activités de couverture	(426)		(3 199)
Actions privilégiées ²	3 394		3 395
Instruments innovateurs ²	3 700		3 705
Ajustements au titre de la transition à la comptabilisation selon les IFRS	387		–
Incidence nette de l'élimination du décalage de un mois de la présentation de l'information financière d'entités américaines ³	–		(266)
Fonds propres de catégorie 1 bruts	47 537		46 556
Goodwill et immobilisations incorporelles excédant la limite de 5 %	(12 311)		(14 376)
Fonds propres de catégorie 1 nets	35 226		32 180
Titrisation – profit sur les ventes de prêts hypothécaires	–		(86)
– divers	(650)		(735)
50 % du déficit de provisionnement ⁴	(103)		(180)
50 % des participations importantes	(2 731)		(2 805)
Participation dans des filiales d'assurances ⁵	(753)		(4)
Incidence nette de l'élimination du décalage de un mois de la présentation de l'information financière d'entités américaines ³	–		133
Fonds propres de catégorie 1 nets rajustés	30 989		28 503
Fonds propres de catégorie 2			
Instruments innovateurs	26		26
Billets et débentures subordonnés (déduction faite de l'amortissement et des éléments non admissibles)	11 198		11 253
Provision collective admissible (selon l'approche restandardisée)	1 142		940
Profit latent net cumulé après impôt sur des valeurs mobilières disponibles à la vente inclus dans les autres éléments du résultat global	99		35
Titrisation – divers	(1 272)		(1 484)
50 % du déficit de provisionnement ⁴	(103)		(180)
50 % des participations importantes	(2 731)		(2 805)
Participation dans des filiales d'assurances ⁵	(753)		(1 443)
Incidence nette de l'élimination du décalage de un mois de la présentation de l'information financière d'entités américaines ³	–		133
Total des fonds propres de catégorie 2	7 606		6 475
Total des fonds propres réglementaires	38 595	\$	34 978
Ratios des fonds propres réglementaires³			
Ratio des fonds propres de catégorie 1 ⁶	12,6	%	13,0
Ratio du total des fonds propres ⁵	15,7	%	16,0
Ratio de l'actif par rapport aux fonds propres	18,0		17,2

¹ Avant 2012, le calcul des montants était fondé sur les PCGR du Canada.² À compter de 2012, selon IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, la Banque doit classer dans le bilan certaines catégories d'actions privilégiées et certains placements innovateurs de fonds propres de catégorie 1 à titre de passifs. Avant 2012, selon le chapitre 3860 du *Manuel de l'ICCA*, la Banque devait classer certaines catégories d'actions privilégiées et certains placements innovateurs de fonds propres de catégorie 1 à titre de passifs dans le bilan. Aux fins des fonds propres réglementaires, ces instruments de fonds propres ont été exclus de ce traitement par le BSIF et continuent de faire partie des fonds propres de catégorie 1.³ Depuis novembre 2011, le décalage de un mois de la présentation de l'information financière a été éliminé. Au cours des mois précédents, aux fins comptables, la participation de la Banque dans TD Ameritrade était convertie au moyen du taux de fin du mois de la période de présentation de l'information financière de TD Ameritrade, créant ainsi un décalage de un mois. Aux fins réglementaires seulement, la participation de la Banque dans TD Ameritrade était convertie à l'aide du taux de change de fin de période de la Banque.⁴ Quand les pertes prévues comme calculées selon l'approche fondée sur des notations internes (NI) excèdent la provision pour pertes sur créances totale, la différence est déduite de la façon suivante : à 50 % des fonds propres de catégorie 1 et à 50 % des fonds propres de catégorie 2. Quand les pertes prévues comme calculées selon l'approche NI sont inférieures à la provision pour pertes sur créances totale, la différence est ajoutée aux fonds propres de catégorie 2.⁵ D'après le préavis du BSIF en date du 20 février 2007, 100 % des participations dans les filiales d'assurances détenues avant le 1^{er} janvier 2007 sont déduites des fonds propres de catégorie 2. La déduction à 50 % des fonds propres de catégorie 1 et à 50 % des fonds propres de catégorie 2 a été reportée jusqu'en 2012.⁶ Les cibles du BSIF pour les banques canadiennes à l'égard de leur ratio des fonds propres de catégorie 1 et de leur ratio du total des fonds propres sont respectivement de 7 % et 10 %.

OBJECTIFS DE LA BANQUE EN MATIÈRE DE GESTION DES FONDS PROPRES

Les objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres sont :

- Posséder une structure de fonds propres appropriée, comme déterminée par :
 - la prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque;
 - les exigences en matière de fonds propres définies par les organismes de réglementation pertinents; et,
 - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, selon le profil de risque et les niveaux de tolérance au risque de la Banque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres (après impôt), tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.
- S'assurer d'avoir facilement accès à des sources de fonds propres appropriés, à un coût raisonnable, afin de :
 - protéger la Banque contre des événements inattendus;
 - soutenir et faciliter la croissance des affaires ou les acquisitions en respectant la stratégie de la Banque et son appétit pour le risque.
- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accessibilité au financement requis.

Ces objectifs doivent cadrer avec l'objectif global de la Banque, qui est de fournir un rendement des capitaux propres satisfaisant pour les actionnaires.

SOURCES DES FONDS PROPRES

Les fonds propres de la Banque proviennent principalement des actionnaires ordinaires et des résultats non distribués. Les autres sources englobent les actionnaires privilégiés de la Banque, les porteurs d'instruments de fonds propres innovateurs et les porteurs des titres de créance subordonnés de la Banque.

GESTION DES FONDS PROPRES

Le service Gestion des fonds propres de l'entreprise gère les fonds propres de la Banque et est responsable de l'obtention, du maintien et du remboursement des fonds propres. Le conseil d'administration surveille l'adéquation et la gestion des fonds propres.

La Banque détient en tout temps des capitaux suffisants, qui lui procurent la souplesse nécessaire pour prendre de l'expansion, tant par la croissance interne que par des acquisitions stratégiques. Les ratios de fonds propres élevés de la Banque sont attribuables à la génération interne de capitaux, à la gestion du bilan ainsi qu'à l'émission périodique de valeurs mobilières.

CAPITAL ÉCONOMIQUE

Le capital économique, ou capital investi, est la mesure interne dont la Banque se sert pour évaluer les fonds propres requis. Le capital économique est formé du capital à risque qui est nécessaire pour financer les pertes qui pourraient survenir dans des situations de crises économiques ou d'exploitation et du capital de placement qui a été utilisé pour financer les acquisitions ou les investissements dans des immobilisations pour soutenir la croissance future des bénéfices.

La Banque recourt à des modèles internes pour déterminer le capital à risque requis pour couvrir les risques opérationnels et d'affaires. Les caractéristiques de ces modèles sont décrites à la section «Gestion des risques». À l'intérieur du cadre de mesure de la Banque, notre objectif est de maintenir le capital à risque servant à couvrir les pertes imprévues à un niveau élevé pour préserver la confiance et les notations. Le choix des cibles de capitaux internes fait par la Banque repose sur une base solide et est cohérent avec notre profil de risque global et l'environnement dans lequel la Banque œuvre.

Depuis le 1^{er} novembre 2007, la Banque calcule ses fonds propres selon le dispositif sur les fonds propres de Bâle. Par conséquent, en plus de couvrir les risques pilier 1 relatifs au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel, le cadre économique des fonds propres de la Banque couvre également d'autres risques de pilier 2 importants, notamment le risque de marché pour les activités autres que de négociation pour le portefeuille de détail (risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire), le risque de crédit additionnel imputable à la concentration (portefeuilles commerciaux et de gros) et les risques classés dans la catégorie «Autres», notamment le risque d'affaires, le risque d'assurance et la participation de la Banque dans TD Ameritrade.

Se reporter à la rubrique «Actifs pondérés en fonction des risques» ci-dessous qui présente une ventilation du capital économique de la Banque par secteur d'exploitation et les risques de pilier 1 et de pilier 2.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Dispositif sur les fonds propres de Bâle III

Des changements ont été apportés aux exigences en matière de fonds propres qui sont mieux connues sous le nom de Bâle III, et approuvés par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). L'objectif de ces changements est de raffermir la réglementation mondiale en matière de fonds propres dans le but de conférer plus de résilience au secteur bancaire international.

Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. La somme des deux premières composantes représente les fonds propres de catégorie 1. Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, qui comprennent principalement les actions ordinaires, les résultats non distribués et les autres éléments du cumul du résultat global, représentent les fonds propres de la plus haute qualité ainsi que la forme prédominante des fonds propres de catégorie 1. Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent des ajustements réglementaires ainsi que des déductions pour des éléments tels que le goodwill, les autres immobilisations incorporelles et l'excédent des éléments de fonds propres (soit les investissements importants dans les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières, les droits de gestion de prêts hypothécaires et les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires) par rapport aux seuils autorisés. Les fonds propres de catégorie 2 sont composés essentiellement des titres de créance subordonnés, de certaines provisions pour pertes sur prêts douteux et des participations ne donnant pas le contrôle dans les instruments de fonds propres de catégorie 2 des filiales.

Selon Bâle III, les actifs pondérés en fonction des risques sont plus élevés, surtout du fait que le seuil de pondération en fonction des risques est de 250 % pour les éléments qui ne sont pas déduits des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, que les expositions de titrisation sont pondérées en fonction des risques (auparavant déduites des fonds propres) et qu'une nouvelle exigence de fonds propres s'applique pour le risque de crédit lié à la corrélation de la valeur des actifs pour les institutions financières. Les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques.

Exigences de Bâle III en matière de fonds propres du BSIF

En décembre 2012, le BSIF a publié la version définitive de la ligne directrice sur les normes de fonds propres. La ligne directrice décrit en détail la façon dont les règles de Bâle III doivent être appliquées par les banques canadiennes.

La ligne directrice définitive sur les normes de fonds propres reporte au 1^{er} janvier 2014 l'entrée en vigueur de l'exigence de fonds propres pour RVC. Le BSIF a indiqué savoir que les États-Unis et les pays de l'Union européenne ont décidé de reporter l'adoption des normes de Bâle III. Puisque le marché bilatéral des dérivés négociés hors cote est un marché mondial et, puisque l'exigence de fonds propres pour RVC fera considérablement augmenter le coût du capital, le BSIF a jugé utile d'adopter les nouvelles normes en même temps que les deux plus grands territoires du marché mondial des instruments dérivés. Par conséquent, dans sa lettre datée du 21 août 2013, le BSIF a indiqué que l'exigence de fonds propres pour RVC prendra effet progressivement sur cinq ans à compter de 2014

avec la possibilité de choisir entre deux options. Selon l'option 1, le calcul du ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 2014 tiendra compte de 57 % de l'exigence de fonds propres pour RVC. Ce pourcentage grimpera à 64 % en 2015 et 2016, à 72 % en 2017, à 80 % en 2018 et à 100 % en 2019. Le calcul du ratio des fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres tiendra aussi progressivement compte de l'exigence de fonds propres pour RVC, bien que la progression soit différente. Selon l'option 2, le calcul de tous les ratios de fonds propres sera fondé sur la prise en compte progressive de l'exigence de fonds propres pour RVC propre au calcul du ratio du total des fonds propres. Le BSIF a également souligné que, bien que la couverture du risque de marché n'entre pas dans le calcul de l'exigence de fonds propres pour RVC, les instruments de couverture de risque de marché qui servent à atténuer le risque de RVC, et qui sont gérés comme tels, ne sont pas visés par l'exigence de fonds propres pour risque de marché.

La ligne directrice sur les normes de fonds propres comporte deux méthodes pour le calcul du ratio des fonds propres, soit i) la méthode «transitoire» et ii) la méthode «tout compris». Selon la méthode transitoire, les modifications apportées au traitement à titre de fonds propres de certains éléments de même que les exigences minimales relatives aux ratios de fonds propres seront intégrées progressivement au cours de la période allant de 2013 à 2019. Selon la méthode «tout compris», les fonds propres comprennent l'ensemble des ajustements réglementaires qui devront être apportés d'ici 2019 ainsi que les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Les cibles minimales à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du ratio de fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres selon la méthode «tout compris» sont respectivement de 4,5 %, 6,0 % et 8,0 %. Le BSIF prévoyait que les banques canadiennes incluraient des réserves de fonds propres supplémentaires de 2,5 % au cours du premier trimestre de 2013, élevant le ratio minimal de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires à 7,0 %. Compte tenu des réserves de conservation de fonds propres, les banques canadiennes doivent maintenir un ratio de fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et un ratio du total des fonds propres de 10,5 %, et ce, à compter du premier trimestre de 2014.

Le BSIF pourrait, à sa discrétion, rendre obligatoire la constitution d'une réserve de fonds propres sous forme d'actions ordinaires anticyclique variant entre 0 % et 2,5 %. Il n'y a actuellement aucune obligation de constituer une réserve de fonds propres sous forme d'actions ordinaires anticyclique.

En novembre 2011, le CBCB a publié la version définitive des mesures applicables aux banques d'importance systémique mondiale (BISM). Aucune banque canadienne n'a été désignée BISM. En mars 2013, le BSIF a désigné six des plus importantes banques canadiennes comme banques d'importance systémique nationale (BISN), et celles-ci seront assujetties à un supplément de 1 % de fonds propres en actions ordinaires à compter du 1^{er} janvier 2016. Par conséquent, les six banques canadiennes désignées BISN, y compris la TD, seront tenues de respecter une cible de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires du pilier 1 «tout compris» de 8 % dès le 1^{er} janvier 2016.

Cibles réglementaires tout compris du BSIF selon Bâle III							
Ratios de fonds propres de Bâle III	Ratio minimal du CBCB	Ratio de conservation des fonds propres	Ratio cible réglementaire du BSIF sans le supplément pour les BISN	Date d'entrée en vigueur	Supplément pour les BISN	Ratio cible réglementaire du BSIF avec le supplément pour les BISN	Date d'entrée en vigueur
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	4,5 %	2,5 %	7,0 %	1 ^{er} janvier 2013	1,0 %	8,0 %	1 ^{er} janvier 2016
Ratio de fonds propres de catégorie 1	6,0 %	2,5 %	8,5 %	1 ^{er} janvier 2014	1,0 %	9,5 %	1 ^{er} janvier 2016
Ratio du total des fonds propres	8,0 %	2,5 %	10,5 %	1 ^{er} janvier 2014	1,0 %	11,5 %	1 ^{er} janvier 2016

En attendant l'adoption par le CBCB du nouveau ratio de levier financier au pilier 1 le 1^{er} janvier 2018, le BSIF continue d'exiger des banques canadiennes qu'elles respectent son multiple de l'actif par rapport aux fonds propres, et ce, de façon continue. Ce multiple est calculé de façon transitoire selon Bâle III en divisant le total de l'actif, y compris certains éléments hors bilan précisés, par le total des fonds propres.

Situation des fonds propres et ratios de fonds propres

Le dispositif de Bâle permet aux banques admissibles d'établir leurs fonds propres en fonction de leur méthode interne d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques. Il établit les méthodes d'évaluation pour les risques de crédit, de marché et opérationnel. La Banque utilise des approches avancées pour la majorité de ses portefeuilles, ce qui lui permet d'aligner les fonds propres réglementaires et le capital économique avec encore plus de précision que conformément à Bâle I. Étant donné que, à l'origine, les principales autorités de réglementation n'avaient pas obligé les filiales bancaires américaines (TD Bank, N.A., y compris South Financial et Services financiers Chrysler) à se convertir à Bâle II avant d'être acquises par la Banque, les approches avancées ne sont pas encore utilisées pour la majorité des actifs de TD Bank, N.A.

Aux fins comptables, la Banque suit les IFRS pour la consolidation des filiales et des coentreprises. Aux fins des fonds propres réglementaires, les filiales d'assurances sont déconsolidées et présentées comme une déduction des fonds propres. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres selon la ligne directrice du BSIF sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent, et le test du capital minimal. À l'heure actuelle, aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les entités de la Banque sont soit consolidées, soit déduites des fonds propres, et aucun excédent de capital provenant d'une entité n'est constaté.

Certaines des filiales de la Banque doivent respecter la réglementation du BSIF ou celle d'autres autorités de réglementation. Un grand nombre de ces filiales ont des exigences minimales de capitaux à respecter, et ces dernières pourraient limiter la capacité de la Banque à affecter une partie de ces capitaux ou de ces fonds à d'autres fins.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Au 31 octobre 2013, les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'élevaient à 25 822 millions de dollars. De solides résultats ont contribué en grande partie à la croissance des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au cours de l'exercice. Parmi les activités de financement de la gestion des fonds propres au cours de l'exercice, notons l'émission d'actions ordinaires de 0,8 milliard de dollars en vertu du plan de réinvestissement des dividendes et pour l'exercice d'options sur actions. La croissance des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires a été contrebalancée en partie par les rachats d'actions au cours de l'exercice.

Fonds propres de catégories 1 et 2

Aux termes de Bâle III, l'ensemble des instruments de fonds propres de catégories 1 et 2 de la TD qui sont en circulation sont non admissibles à titre de fonds propres réglementaires et seront visés par des mesures de retrait progressif sur une période de 10 ans débutant en janvier 2013. Le 7 février 2011, par suite du préavis publié le 4 février 2011 par le BSIF dans lequel le BSIF énonce ses attentes en ce qui concerne l'utilisation des droits de rachat d'instruments de fonds propres non admissibles prévue dans les clauses d'événements réglementaires, la TD ne prévoit exercer un droit de rachat déclenché par un événement

réglementaire qu'en 2022 à l'égard des billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 qui seront alors en circulation. Au 31 octobre 2013, le montant en capital des billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 émis et en circulation totalisait 450 millions de dollars.

En novembre 2012 et en juin 2013, la Banque a racheté des débetures subordonnées totalisant respectivement 2,5 milliards de dollars et 900 millions de dollars, qui étaient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de catégorie 2. Pour en savoir davantage, se reporter à la note 34 des états financiers consolidés de la Banque.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES INTERNES

Le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes de la Banque est un processus intégré à l'échelle de l'entreprise qui englobe les fonctions de gouvernance, de gestion et de contrôle des risques et des fonds propres au sein de la Banque. Il prescrit un cadre permettant d'établir un lien entre les risques et les exigences en matière de fonds propres, par l'intermédiaire des pratiques connexes pour la modélisation du capital économique et les pratiques de simulation de crise de la Banque, qui aident à établir les normes d'adéquation des fonds propres de la Banque.

Le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes de la Banque est piloté par le service Gestion des risques avec l'appui de nombreux secteurs fonctionnels qui aident à évaluer l'adéquation des fonds propres internes de la Banque. En fin de compte, cette évaluation représente la capacité de supporter le risque, conformément au profil de risque et à l'appétit établi de la Banque pour le risque. Le service Gestion des risques dirige le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes et évalue si la vision interne des fonds propres requis de la Banque est appropriée pour les risques auxquels elle est exposée. Le service Gestion des fonds propres de l'entreprise surveille l'adéquation globale des fonds propres disponibles de la Banque tant en fonction des normes internes en matière de fonds propres que des exigences réglementaires.

DIVIDENDES

La politique de dividende de la Banque est approuvée par le conseil d'administration. Le dividende trimestriel s'établissait à 0,85 \$ l'action au 31 octobre 2013, ce qui est conforme à la fourchette cible actuelle de 40 % à 50 % du résultat rajusté. Les dividendes en espèces déclarés et versés en 2013 ont totalisé 3,24 \$ l'action (2,89 \$ en 2012). Pour des renseignements sur les dividendes en espèces à verser sur les actions privilégiées de la Banque, se reporter aux notes 19, 21 et 37 des états financiers consolidés. Au 31 octobre 2013, il y avait 917,5 millions d'actions ordinaires en circulation (916,1 millions en 2012). La capacité de la Banque à verser des dividendes est assujettie à la *Loi sur les banques* (Canada) et aux exigences du BSIF. Se reporter à la note 21 des états financiers consolidés pour en savoir davantage sur les restrictions concernant les dividendes.

RATIOS DE FONDS PROPRES

Les ratios de fonds propres permettent de mesurer la santé et la souplesse financières. Les ratios de fonds propres de la Banque sont calculés à l'aide des lignes directrices du BSIF, qui reposent sur les règles en matière d'adéquation des fonds propres comprises dans Bâle III. Au niveau consolidé, la personne morale à laquelle Bâle III s'applique est La Banque Toronto-Dominion.

Le BSIF mesure l'adéquation des fonds propres des banques canadiennes d'après ses instructions pour déterminer le capital rajusté en fonction des risques, les actifs pondérés en fonction des risques et les risques hors bilan.

Le BSIF définit trois principaux ratios d'adéquation des fonds propres : le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio de fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres. Le BSIF établit des niveaux cibles pour les banques canadiennes comme suit :

- Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires est défini comme les fonds propres de catégorie 1 réglementaires sous forme d'actions ordinaires divisés par les actifs pondérés en fonction des risques. Le BSIF exige que les banques visent un ratio pour leurs fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7 %.
- Le ratio de fonds propres de catégorie 1 est défini comme les fonds propres de catégorie 1 réglementaires divisés par les actifs pondérés en fonction des risques. Le BSIF exige que les banques visent un ratio pour leurs fonds propres de catégorie 1 de 8,5 %.
- Le ratio du total des fonds propres est défini comme le total des fonds propres réglementaires divisé par les actifs pondérés en fonction des risques. Le BSIF exige que les banques visent un ratio pour le total de leurs fonds propres de 10,5 %.

Au 31 octobre 2013, le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio de fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres de la Banque étaient respectivement 9,0 %, 11,0 % et 14,2 %. Comparativement au ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires pro forma de la Banque de 8,2 % au 30 octobre 2012, le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au 31 octobre 2013 a augmenté surtout du fait de la solide croissance des résultats non distribués, de l'émission d'actions ordinaires dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes de la Banque et de l'exercice d'options sur actions, ainsi que de la réduction des actifs pondérés en fonction des risques attribuable à l'exclusion de la nouvelle exigence de fonds propres pour RVC (voir la section qui traite des exigences de Bâle III en matière de fonds propres du BSIF). L'exigence de fonds propres pour RVC représente environ 31 pdb, dont 57 % (ou 18 pdb) seraient inclus dans le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 2014, selon la prise en compte progressive déterminée par le BSIF. Au cours de l'exercice, la Banque a généré environ 4,2 milliards de dollars de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires excédentaires grâce à la croissance interne et à des activités d'optimisation du bilan. En 2013, la Banque a été en mesure de financer des acquisitions, de soutenir la croissance des affaires et d'améliorer la situation des fonds propres de la Banque, souvent sans mobiliser de capitaux additionnels. Au 31 octobre 2013, la Banque avait des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires excédentaires d'environ 5,0 milliards de dollars, compte tenu du ratio minimum réglementaire exigé par le BSIF.

RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES AFFAIRES

Le 19 juin 2013, la Banque a annoncé que la Bourse de Toronto et le BSIF ont approuvé l'offre publique de rachat dans le cours normal des affaires de la Banque visant à racheter pour annulation jusqu'à 12 millions de nos actions ordinaires. L'offre publique de rachat dans le cours normal des affaires a commencé le 21 juin 2013 et se terminera le 20 juin 2014, ou à toute date antérieure que la Banque peut décider ou à toute date antérieure à laquelle elle aura terminé ses rachats en vertu de l'avis d'intention déposé auprès de la Bourse de Toronto. En date du 31 octobre 2013, la Banque a racheté, dans le cadre de cette offre, 9,0 millions d'actions ordinaires à un prix moyen de 86,50 \$ l'action pour une contrepartie totale de 780,2 millions de dollars. Aucun programme de rachat dans le cours normal des affaires de la Banque n'avait cours pendant l'exercice 2012.

ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Selon Bâle III, les actifs pondérés en fonction des risques sont calculés pour chacune des composantes suivantes : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Le risque opérationnel représente le risque de perte découlant du caractère inadéquat ou de la défaillance des processus, des gens et des systèmes internes ainsi que d'événements externes. Les actifs pondérés en fonction des risques de la Banque sont comme suit :

TABLEAU 46 : ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES¹

(en millions de dollars canadiens)

	Bâle III 2013	Bâle II 2012
Risque de crédit		
Risque de crédit de détail		
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	23 895 \$	22 220 \$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	12 588	12 816
Autres expositions aux produits de détail	47 504	38 175
Risque de crédit autre que de détail		
Entreprises	99 608	89 222
Emprunteurs souverains	3 340	2 827
Banques	12 198	9 969
Expositions de titrisation	10 894	7 302
Expositions sur actions	885	1 148
Expositions assujetties à l'approche standard et à l'approche NI	210 912	183 679
Rajustement des actifs pondérés en fonction des risques selon l'approche NI – facteur scalaire	5 453	5 012
Autres actifs exclus de l'approche standard ou de l'approche NI	23 177	12 589
Total du risque de crédit	239 552	201 280
Risque de marché		
Portefeuille de négociation	11 734	12 033
Risque opérationnel		
Approche standard	35 069	32 562
Total	286 355 \$	245 875 \$

¹ À compter de 2013, les montants sont calculés conformément au dispositif réglementaire de Bâle III, et sont présentés selon la méthode «tout compris». Avant 2013, les montants étaient calculés conformément au dispositif réglementaire de Bâle II.

Au cours de l'exercice, les actifs pondérés en fonction des risques ont augmenté de 40,5 milliards de dollars, surtout en raison des nouvelles règles selon Bâle III qui exigent que les actifs pondérés en fonction des risques soient plus élevés et de la croissance interne dans les activités de détail et commerciales tant au Canada qu'aux États-Unis. Les nouvelles règles exigent que les expositions de titrisation soient pondérées en fonction des risques plutôt qu'elles soient déduites des fonds propres, que le seuil de pondération en fonction des risques d'une partie des éléments soumis à des seuils (p. ex., les investissements dans les assurances, la participation dans TD Ameritrade et les actifs d'impôts reportés relatifs aux écarts temporaires) soit de 250 % et qu'une nouvelle exigence de fonds propres pour le risque de crédit lié à la corrélation de la valeur des actifs pour les institutions financières soit ajoutée. Ces nouvelles mesures visent à accroître les actifs pondérés en fonction des risques par rapport à Bâle II.

TABLEAU 47 : TABLEAU DE RAPPROCHEMENT DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES – Information à fournir pour le risque de crédit non lié à une contrepartie et le risque de crédit de contrepartie

(en milliards de dollars canadiens)

	Risque de crédit non lié à une contrepartie	Risque de crédit de contrepartie
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au 31 juillet 2013	229,7 \$	8,2 \$
Taille du portefeuille	1,4	0,7
Qualité du portefeuille	(2,1)	(0,4)
Mises à jour des modèles	(0,1)	–
Méthode et politique	–	–
Acquisitions et cessions	–	–
Variations des taux de change	1,9	0,1
Autres	0,2	–
Total de la variation des actifs pondérés en fonction des risques	1,3	0,4
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au 31 octobre 2013	231,0 \$	8,6 \$

Le risque de crédit de contrepartie comprend les expositions découlant de dérivés négociés hors Bourse. Le risque de crédit non lié à une contrepartie comprend les prêts et avances consentis aux clients de détail (particuliers et petites entreprises), aux entreprises (clients de gros et commerciaux), aux banques et aux gouvernements, ainsi que les titres de dette, les titres de capitaux propres et d'autres actifs (y compris les charges payées d'avance, l'impôt différé et l'impôt exigible, les terrains, les constructions, le matériel et mobilier et les autres actifs amortissables).

La catégorie Taille du portefeuille comprend des modifications internes de la taille et de la composition du portefeuille (y compris les nouvelles affaires et les prêts arrivant à échéance) et, au quatrième trimestre de 2013, est attribuable principalement à la croissance des dérivés et des prêts aux entreprises et prêts commerciaux dans nos secteurs des services bancaires de gros et aux entreprises.

La catégorie Qualité du portefeuille concerne la qualité des changements apportés au portefeuille du fait de l'expérience, et touchant par exemple les comportements des clients ou des facteurs démographiques, y compris des changements par étalonnage/remaniement de modèles et, pour le quatrième trimestre de 2013, est principalement attribuable à la révision des paramètres de risques autres que de détail et aux améliorations de la qualité du portefeuille de détail.

La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles.

Les incidences de la catégorie Méthode et politique sont les changements apportés aux calculs du fait de changements à la politique réglementaire comme les nouveaux règlements.

La catégorie Variations des taux de change a trait principalement aux fluctuations attribuables à une variation du taux de change du dollar américain pour les portefeuilles américains dans notre secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

La catégorie Autres comprend des éléments non décrits dans les catégories ci-dessus, y compris des modifications des expositions de risques non incluses dans les approches avancées ou standards (y compris les charges payées d'avance, l'impôt exigible et différé, les terrains, constructions et matériel et les autres immobilisations incorporelles amortissables et autres actifs).

TABLEAU 48 : TABLEAU DE RAPPROCHEMENT DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES – Information à fournir pour le risque de marché

Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé

(en milliards de dollars canadiens)

Actifs pondérés en fonction des risques, solde au 31 juillet 2013	11,1 \$
Variation dans les niveaux de risque	0,6
Mises à jour des modèles	–
Méthode et politique	–
Acquisitions et cessions	–
Variations des taux de change et autres	négl.¹
Total de la variation des actifs pondérés en fonction des risques	0,6
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au 31 octobre 2013	11,7 \$

¹ Négligeable.

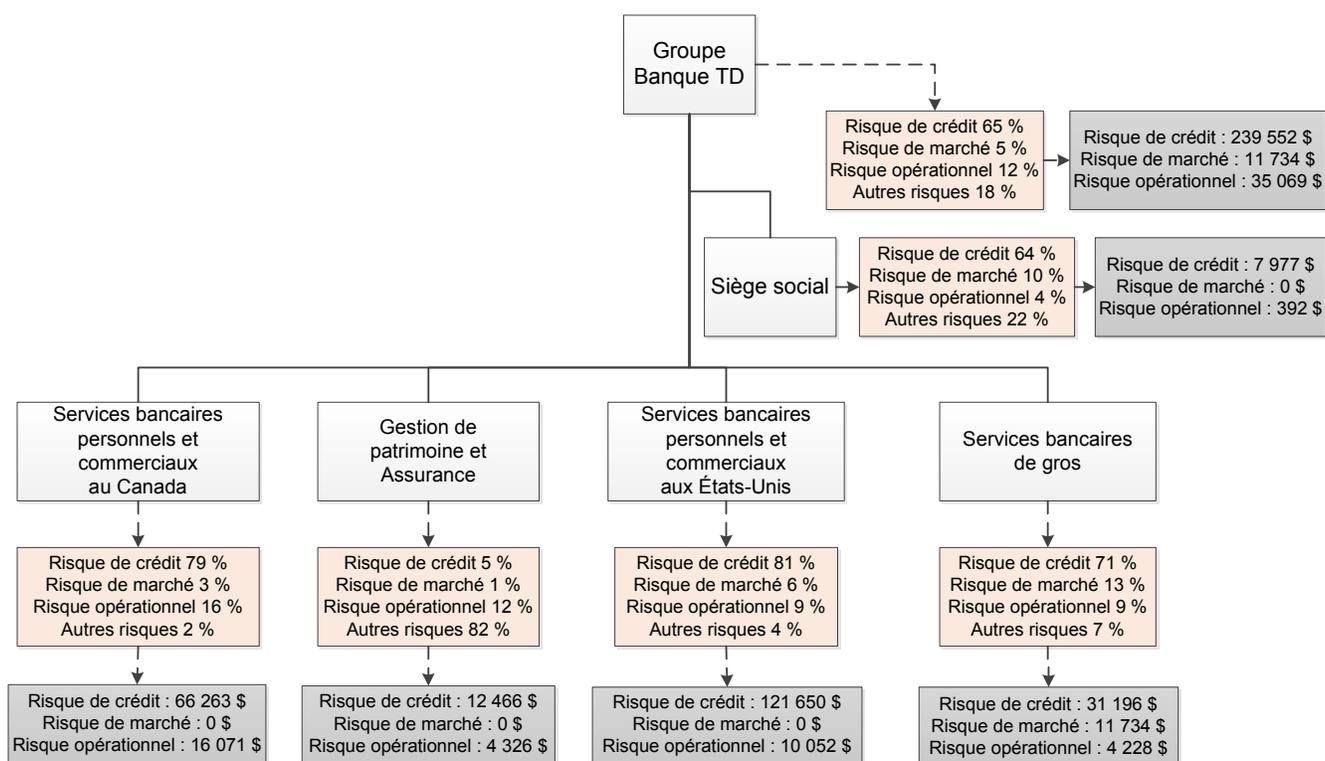
La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète les changements dans les risques attribuables à des changements dans les positions et aux fluctuations du marché. Une contribution accrue aux actifs pondérés en fonction des risques a été observée au cours de la période et est attribuable surtout à l'augmentation des positions en bons du Trésor et obligations d'organismes publics dans notre portefeuille américain, et à l'augmentation des obligations dans le secteur de l'énergie et des obligations industrielles dans notre portefeuille canadien.

La catégorie Mises à jour des modèles reflète les mises à jour apportées au modèle afin de tenir compte de l'expérience récente et des modifications dans le champ d'application du modèle.

La catégorie Méthode et politique porte sur les changements apportés aux calculs du fait de changements à la politique réglementaire.

La catégorie Variations des taux de change et autres concerne les variations considérées comme négligeables étant donné que les mesures d'exposition aux risques des actifs pondérés en fonction des risques sont en dollars canadiens. Par conséquent, aucune conversion n'est requise.

L'organigramme qui suit présente une ventilation des fonds propres réglementaires et du capital économique de la Banque. Les fonds propres réglementaires reflètent les actifs pondérés en fonction des risques requis pour les risques couverts par le pilier 1 seulement, soit le risque de crédit, le risque de marché lié aux transactions et le risque opérationnel. Le capital économique reflète la vision interne des fonds propres requis de la Banque à l'égard des risques inclus dans le dispositif réglementaire et comprend les risques relevés comme les risques couverts par le pilier 2 de Bâle II qui ne sont pas inclus dans l'évaluation des actifs pondérés en fonction des risques. Les risques couverts par le pilier 2 de Bâle II comprennent le risque de marché pour les activités autres que de négociation pour le portefeuille de détail (risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire), un risque de crédit additionnel imputable à la concentration (portefeuilles commerciaux et de gros), et les risques classés dans la catégorie «Autres», notamment le risque d'affaires, le risque d'assurance et la participation dans TD Ameritrade. Le capital économique est également évalué à un niveau de confiance plus élevé, ce qui est en accord avec la notation de la dette cible globale de la Banque. Dans l'organigramme ci-dessous, les différences entre le capital économique et le capital réglementaire sont principalement attribuables aux risques additionnels couverts par le pilier 2 inclus dans le capital économique et à la variation du niveau de confiance. Pour en savoir plus sur les risques présentés ci-dessous, voir la section «Gestion des risques» du présent document.



Note: 1) Dans le secteur Gestion de patrimoine, TD Ameritrade est inclus dans les autres risques.
2) Les chiffres se rapportant aux actifs pondérés en fonction des risques sont en millions de dollars canadiens.

Capital économique (%)	Actifs pondérés en fonction des risques (M \$ CA)
------------------------	---

TABLEAU 49 : ACTIONS EN CIRCULATION ET TITRES POUVANT ÊTRE ÉCHANGÉS/CONVERTIS EN ACTIONS¹

(en millions d'actions / de parts, sauf indication contraire)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
	Nombre d'actions / de parts	Nombre d'actions / de parts
Actions ordinaires en circulation	919,4	918,2
Actions autodétenues – ordinaires	(1,9)	(2,1)
Total des actions ordinaires	917,5	916,1
Options sur actions		
Droits acquis	4,4	7,9
Droits non acquis	6,6	5,8
Série O	17,0	17,0
Série P	10,0	10,0
Série Q	8,0	8,0
Série R	10,0	10,0
Série S ²	5,4	10,0
Série T ²	4,6	–
Série Y ³	5,5	10,0
Série Z ³	4,5	–
Série AA	10,0	10,0
Série AC	8,8	8,8
Série AE	12,0	12,0
Série AG	15,0	15,0
Série AI	11,0	11,0
Série AK	14,0	14,0
Total des actions privilégiées – capitaux propres	135,8	135,8
Actions autodétenues – privilégiées	(0,1)	–
Total des actions privilégiées	135,7	135,8
Titres de fiducie de capital (en milliers d'actions)		
Parts de fiducie émises par Fiducie de capital TD II :		
Titres de Fiducie de capital TD II – Série 2012-1 ⁴	–	350,0
Parts de fiducie émises par Fiducie de capital TD III :		
Titres de Fiducie de capital TD III – Série 2008	1 000,0	1 000,0
Titres de créance émis par Fiducie de capital TD IV :		
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 1	550,0	550,0
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2	450,0	450,0
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3	750,0	750,0

¹ Pour plus de détails, y compris le montant du principal, les caractéristiques de conversion et d'échange et les distributions, se reporter aux notes 19, 20 et 21 des états financiers consolidés de la Banque.

² Le 31 juillet 2013, la Banque a converti 4,6 millions de ses 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série S en un nombre égal d'actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série T de la Banque.

³ Le 31 octobre 2013, la Banque a converti 4,5 millions de ses 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série Y en un nombre égal d'actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série Z de la Banque.

⁴ Le 31 décembre 2012, Fiducie de capital TD II a racheté la totalité de ses titres en circulation pour un prix de rachat de 1 000 \$.

MODIFICATIONS FUTURES DE L'ACCORD DE BÂLE**Évolution future de Bâle III**

En décembre 2012, le CBCB a publié un document consultatif dans lequel il propose un cadre de titrisation révisé. Le CBCB propose d'améliorer les méthodes actuelles de calcul des actifs pondérés en fonction des risques liés à la titrisation en les rendant plus sensibles aux risques et en limitant la dépendance excessive envers les agences de notation. Cette proposition ferait en général augmenter les coefficients de pondération en fonction des risques des placements en ce qui concerne les expositions de titrisation.

En juin 2013, le CBCB a publié une version révisée des règles de Bâle III sur le ratio de levier financier et les exigences en matière de communication de renseignements. Le ratio de levier financier a d'abord été annoncé dans le dispositif de Bâle III en décembre 2010. Le ratio de levier financier sert de mesure supplémentaire pour les exigences de fonds propres fondées sur le risque, dans le but de prévenir l'endettement excessif dans le secteur bancaire. La mise en œuvre de l'exigence relative au ratio de levier financier de Bâle III a commencé par la production de rapports par les banques pour le BSIF et ses composantes à compter du 1^{er} janvier 2013, et se poursuivra avec la communication publique à compter du 1^{er} janvier 2015. Tout rajustement final de la définition et du calibrage du ratio de levier financier selon Bâle III sera effectué d'ici 2017, dans l'optique d'une migration au traitement du pilier 1 le 1^{er} janvier 2018 selon un examen et un calibrage appropriés.

En juillet 2013, le CBCB a publié une version révisée des règles définitives sur les BISM, initialement publiées en novembre 2011. La version révisée apporte des éclaircissements sur les exigences de communication publique des 12 indicateurs utilisés dans la méthodologie d'évaluation. Comme mentionné plus haut, les six banques canadiennes qui ont été désignées BISM doivent publier au moins les 12 indicateurs utilisés dans le cadre d'évaluation fondé sur des indicateurs des BISM d'ici le 28 février 2014, comme l'exige le BSIF.

En juillet 2013, la Réserve fédérale, la FDIC et le Bureau du contrôleur de la monnaie des États-Unis ont approuvé l'adoption de la décision finale relative au dispositif sur les fonds propres de Bâle III, qui prendra effet le 1^{er} janvier 2014 pour les institutions bancaires américaines tenues de suivre les approches avancées, y compris les filiales bancaires américaines de la Banque.

Titrisation et arrangements hors bilan

Dans le cadre normal des activités, la Banque participe à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas comptabilisées au bilan consolidé ou qui le sont, mais à des montants différents des totaux notionnels ou contractuels. Ces arrangements hors bilan comportent, entre autres risques, des risques de marché, de crédit et de liquidité qui sont traités dans la section «Gestion des risques» du présent rapport de gestion. Les arrangements hors bilan, notamment les titrisations, les obligations contractuelles, certains engagements et certaines garanties, servent habituellement à la gestion des risques, à la gestion des fonds propres ou au financement.

ENTITÉS AD HOC

La Banque mène certaines activités en vertu d'arrangements avec des entités ad hoc. Nous utilisons des entités ad hoc pour mobiliser des capitaux et obtenir des liquidités par la titrisation de certains actifs financiers de la Banque, pour aider nos clients à titriser leurs actifs financiers, et pour créer pour eux des produits de placement. Mécanisme important des marchés de capitaux, les titrisations génèrent des liquidités en permettant aux investisseurs d'avoir facilement accès à des portefeuilles particuliers d'actifs et de risques. Pour de l'information détaillée sur la comptabilisation des entités ad hoc, voir la note 2 des états financiers consolidés.

Titrisation d'actifs initiés par la Banque

La Banque titre des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts aux entreprises et aux gouvernements, des prêts aux particuliers, des prêts-auto et des prêts sur cartes de crédit pour rehausser sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de son bilan.

La Banque titre des prêts hypothécaires résidentiels aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* soutenu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). La titrisation des prêts hypothécaires résidentiels avec la SCHL n'est pas admissible à la décomptabilisation et les prêts demeurent donc inscrits au bilan consolidé de la Banque. En outre, la Banque titre des prêts aux particuliers, des prêts-auto et des prêts sur cartes de crédit en les vendant à des entités ad hoc soutenues et consolidées par la Banque. La Banque titre aussi des prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis par l'entremise d'organismes gouvernementaux des États-Unis. Ces prêts sont admissibles à la décomptabilisation et sont sortis du bilan consolidé de la Banque. Certains prêts-auto acquis par la Banque dans le cadre de l'acquisition de Services financiers Chrysler avaient été créés aux États-Unis et ont été vendus à des structures de titrisation américaines. Tous les autres produits titrisés par la Banque avaient été créés au Canada et ont été vendus à des structures de titrisation canadiennes. Pour plus de renseignements, se reporter aux notes 8 et 9 des états financiers consolidés.

TABLEAU 50 : CRÉANCES TITRISÉES PAR LA BANQUE EN TANT QU'INITIATRICE¹

(en millions de dollars canadiens)

	Entités ad hoc importantes non consolidées		Entités ad hoc importantes consolidées		Tiers autres que des entités ad hoc	
	Valeur comptable des droits conservés		Valeur comptable des droits conservés		Valeur comptable des droits conservés	
	Actifs titrisés	Actifs titrisés	Actifs titrisés	Actifs titrisés	Actifs titrisés	Actifs titrisés
	<i>Aux</i>					
					31 octobre 2013	
Prêts hypothécaires résidentiels	23 157 \$	– \$	– \$	16 229 \$	– \$	– \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ^{2, 3}	–	–	6 141	–	–	–
Prêts sur cartes de crédit ³	–	–	300	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	35	–	–	2 322	–	52
Total des créances	23 192 \$	– \$	6 441 \$	18 551 \$	– \$	52 \$
	31 octobre 2012					
Prêts hypothécaires résidentiels	21 176 \$	– \$	– \$	23 446 \$	– \$	– \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ^{2, 3}	–	–	5 461	–	–	–
Prêts sur cartes de crédit ³	–	–	1 251	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	79	–	–	2 387	–	53
Total des créances	21 255 \$	– \$	6 712 \$	25 833 \$	– \$	53 \$

¹ Incluent tous les actifs titrisés par la Banque, qu'ils soient présentés au bilan ou hors bilan aux fins comptables, y compris les actifs qui ne répondent pas aux critères de décomptabilisation, exception faite des titrisations effectuées par l'entremise des entités soutenues par le gouvernement américain pour lesquelles nous ne détenons pas de titres adossés à des créances hypothécaires en résultant.

² Au 31 octobre 2013, les prêts aux particuliers ne comprenaient aucun prêt-auto acquis dans le cadre de l'acquisition par la Banque de Services financiers Chrysler (361 millions de dollars au 31 octobre 2012).

³ La Banque, dans toutes les opérations de titrisation qu'elle a entreprises relativement à ses propres actifs, a agi en tant que banque initiatrice et a conservé un risque de titrisation du point de vue des fonds propres.

Prêts hypothécaires résidentiels

La Banque titre les prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire d'importantes entités ad hoc non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités ad hoc. Les prêts hypothécaires résidentiels titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés en totalité ou en partie selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité ou en partie les prêts hypothécaires résidentiels, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait des droits conservés. Au 31 octobre 2013, la Banque n'avait comptabilisé aucun droit conservé découlant de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels dans son bilan consolidé.

Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers

La Banque titre des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers par l'intermédiaire d'entités ad hoc consolidées. La Banque consolide les entités ad hoc puisqu'elles servent de véhicules de financement pour les actifs de la Banque et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels des entités ad hoc. Au 31 octobre 2013, l'encours du papier commercial émis par les entités ad hoc s'établissait à 5,1 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars au 31 octobre 2012), et l'encours des billets émis par les entités ad hoc s'établissait à 1,0 milliard de dollars (0,3 milliard de dollars au 31 octobre 2012). Au 31 octobre 2013,

l'exposition éventuelle maximale de la Banque aux pertes de ces conduits était de 6,1 milliards de dollars (5,5 milliards de dollars au 31 octobre 2012), dont une tranche de 1,1 milliard de dollars de prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers sous-jacents était assurée par des gouvernements (1,1 milliard de dollars au 31 octobre 2012).

Prêts sur cartes de crédit

La Banque titrise des prêts sur cartes de crédit par l'intermédiaire d'une entité ad hoc consolidée. Le 1^{er} décembre 2011, la Banque a fait l'acquisition de la quasi-totalité du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada. Par suite de l'acquisition, la Banque a consolidé l'entité ad hoc puisqu'elle sert de véhicule de financement pour les actifs de la Banque et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels de l'entité ad hoc. Au 31 octobre 2013, l'encours des billets émis par l'entité ad hoc consolidée s'établissait à 0,6 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2012). Au 31 octobre 2013, l'exposition éventuelle maximale de la Banque aux pertes de cette entité ad hoc atteignait 0,6 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2012).

Prêts aux entreprises et aux gouvernements

La Banque titrise les prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités ad hoc importantes non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités ad hoc. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés du bilan de la Banque selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait de droits conservés. Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, ces prêts hypothécaires étant tous assurés par un gouvernement.

Titrisation d'actifs initiés par des tiers

Entités ad hoc importantes consolidées

La Banque est exposée au risque de titrisation provenant de certains actifs initiés par des tiers par l'entremise d'une entité ad hoc consolidée. La Banque consolide l'entité ad hoc puisqu'elle est financée en totalité par la Banque et que la Banque est exposée à la majorité des risques de cette entité. Au 31 octobre 2013, l'entité ad hoc consolidée avait 312 millions de dollars (néant au 31 octobre 2012) d'actifs garantis par des créances clients sous-jacentes. Les actifs provenaient des États-Unis. La durée moyenne pondérée de ces actifs est de 3,4 ans. Au 31 octobre 2013, l'exposition éventuelle maximale de la Banque à des pertes en raison de son financement de l'entité ad hoc s'établissait à 312 millions de dollars (néant au 31 octobre 2012). Au 31 octobre 2013, le financement était fourni principalement par une facilité de premier rang dont la notation attribuée par l'agence de notation était AAA. De plus, au 31 octobre 2013, la Banque s'était engagée à fournir un financement supplémentaire de 53 millions de dollars à l'entité ad hoc.

Entités ad hoc importantes non consolidées

Conduits multicédants

La Banque gère des conduits multicédants et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir des rehaussements de crédit. Les actifs initiés par des tiers sont titrisés par l'entremise des entités ad hoc soutenues mais non consolidées par la Banque. Au 31 octobre 2013, le risque éventuel maximal de perte que courait la Banque compte tenu des participations qu'elle avait dans du papier commercial et des facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 9,6 milliards de dollars (7,5 milliards de dollars au 31 octobre 2012). De plus, au 31 octobre 2013, la Banque s'était engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 2,0 milliards de dollars à l'égard de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) qui pourraient être utilisées plus tard dans le cadre de l'acquisition d'actifs spécifiques (2,2 milliards de dollars au 31 octobre 2012).

Tous les actifs titrisés par des tiers soutenus par les conduits multicédants non consolidés de la Banque provenaient du Canada et ont été vendus à des structures de titrisation canadiennes. Le tableau suivant présente des informations sur les conduits de PCAA multicédants qui sont gérés par la Banque :

TABLEAU 51 : EXPOSITION AUX ACTIFS DE TIERS TITRISÉS PAR DES CONDUITS SOUTENUS PAR LA BANQUE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2013		31 octobre 2012	
	Exposition et notations des entités ad hoc non consolidées AAA ¹	Durée moyenne pondérée prévue (en années) ²	Exposition et notations des entités ad hoc non consolidées AAA ¹	Durée moyenne pondérée prévue (en années) ²
Prêts hypothécaires résidentiels	5 590 \$	2,9	4 613 \$	2,8
Prêts sur cartes de crédit	—	—	—	—
Prêts et crédit-bail – auto	2 164	1,3	1 657	1,3
Prêts et crédit-bail – matériel	—	—	19	0,4
Créances clients	1 850	2,3	1 221	1,7
Total des créances	9 604 \$	2,4	7 510 \$	2,3

¹ L'exposition totale de la Banque découlant des facilités de liquidité n'est liée qu'aux actifs notés AAA.

² La durée moyenne pondérée prévue pour chaque type d'actifs est fonction de chacun des engagements d'acquisition restants du conduit pour les portefeuilles de créances renouvelables et de la durée moyenne pondérée prévue pour les actifs des portefeuilles amortissables.

Au 31 octobre 2013, la Banque détenait 1 717 millions de dollars de PCAA émis par des conduits multicédants soutenus par la Banque dans les catégories des valeurs mobilières disponibles à la vente, des prêts et des valeurs mobilières détenus à des fins de transaction et dans d'autres catégories dans son bilan consolidé (128 millions de dollars au 31 octobre 2012).

EXPOSITION À DES CONDUITS SOUTENUS PAR DES TIERS

La Banque est exposée à des conduits soutenus par des tiers aux États-Unis en raison de facilités de liquidité consenties qui s'établissaient à 521 millions de dollars au 31 octobre 2013 (500 millions de dollars au 31 octobre 2012) dont aucune n'a été utilisée (aucune au 31 octobre 2012). Les actifs compris dans ces conduits consistent en des billets individuels adossés à des créances sur prêts-auto. Au 31 octobre 2013, ces actifs avaient maintenu des notations attribuées par diverses agences de notation, variant de AAA à AA.

La Banque n'était plus exposée à des conduits de tiers canadiens sous forme de facilités de financement de marge au 31 octobre 2013 (négligeable au 31 octobre 2012).

ENGAGEMENTS

La Banque conclut différentes ententes pour répondre aux besoins financiers de ses clients et comme source de produits d'honoraires pour elle. Les engagements importants de la Banque comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des lettres de crédit documentaires et commerciales ainsi que des engagements de crédit. Ces produits peuvent exposer la Banque à des risques de liquidité, de crédit ou de réputation. Il y a des processus de gestion et de contrôle des risques adéquats en place pour réduire ces risques. Certains engagements restent exclus du bilan. La note 29 des états financiers consolidés contient de l'information détaillée sur le montant de crédit additionnel maximal que la Banque pourrait être tenue de fournir.

Ententes de crédit de financement adossé

Les «engagements de crédit» qui sont présentés à la note 29 des états financiers consolidés comprennent les ententes de crédit de financement adossé. Les ententes de crédit de financement adossé sont des engagements à fournir un financement à un emprunteur de gros dont le degré d'endettement est plus élevé, selon son ratio d'endettement, par rapport à son industrie. L'exposition de la Banque à des engagements de crédit de financement adossé n'était pas importante au 31 octobre 2013 ni au 31 octobre 2012.

GARANTIES

Dans le cadre normal des activités, la Banque conclut divers contrats de garantie visant à soutenir ses clients. Les principaux types de garanties que la Banque offre comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des actifs vendus avec recours, des rehaussements de crédit, des options vendues et des ententes d'indemnisation. Certaines garanties demeurent hors bilan. Pour de l'information détaillée sur la comptabilisation des garanties de la Banque, voir la note 29 des états financiers consolidés.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Transactions entre parties liées

TRANSACTIONS AVEC DES DIRIGEANTS ET DES ADMINISTRATEURS ET DES PERSONNES AVEC QUI ILS ONT DES LIENS

La Banque consent des prêts à ses dirigeants et à ses administrateurs ainsi qu'à des personnes avec qui ils ont des liens. Les prêts aux administrateurs et aux dirigeants sont accordés aux conditions du marché à moins, dans le cas de produits et services bancaires destinés aux dirigeants, de stipulation contraire aux termes des lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les employés. Les montants en cours s'établissent comme suit :

TABLEAU 52 : PRÊTS AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS, AUX MEMBRES DE LEUR FAMILLE PROCHE ET À LEURS ENTITÉS LIÉES

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Prêts aux particuliers, y compris les prêts hypothécaires	3 \$	6 \$
Prêts aux entreprises	181	201
Total	184 \$	207 \$

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, voir la note 25 des états financiers consolidés.

Dans le cadre normal des activités, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

TRANSACTIONS AVEC DES ENTITÉS ÉMETTRICES COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

TD AMERITRADE

En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a désigné cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade, dont le président du Groupe et chef de la direction de la Banque, la vice-présidente à la direction, Produits et services, Services bancaires de détail de la Banque, deux administrateurs indépendants de la TD et un ancien administrateur externe de la TD. Une description des transactions importantes de la Banque et de ses sociétés liées avec TD Ameritrade est présentée ci-après.

Convention sur les comptes de dépôt assurés (auparavant les comptes de dépôt du marché monétaire)

La Banque a conclu avec TD Ameritrade une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt assurés à titre de comptes de passage désignés. TD Ameritrade procure des services de marketing et de soutien relativement aux comptes de dépôt assurés. La Banque a payé des frais s'élevant à 821 millions de dollars en 2013 (834 millions de dollars en 2012; 762 millions de dollars en 2011) à TD Ameritrade pour les comptes de dépôt. Les frais payés par la Banque sont fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 70,4 milliards de dollars en 2012 (60,3 milliards de dollars en 2012; 49,3 milliards de dollars en 2011), et une partie des frais est liée au rendement réel que la Banque a gagné sur les placements, moins les intérêts réels versés aux clients de TD Ameritrade, et le reste est fonction d'un taux de rendement convenu. La Banque gagne des honoraires d'administration équivalant à 25 points de base sur le solde quotidien global moyen des comptes de passage (sous réserve d'un ajustement fondé sur une formule désignée).

Au 31 octobre 2013, les montants à recevoir de TD Ameritrade s'établissaient à 54 millions de dollars (129 millions de dollars au 31 octobre 2012). Au 31 octobre 2013, les montants à payer à TD Ameritrade s'établissaient à 103 millions de dollars (87 millions de dollars au 31 octobre 2012).

TRANSACTIONS AVEC SYMCOR

La Banque détient un tiers du capital de Symcor Inc. (Symcor), fournisseur canadien de services d'impartition offrant une gamme diversifiée de solutions intégrées de services de traitement d'effets, de traitement et de production de relevés et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de la mise en équivalence. Au cours de l'exercice 2013, la Banque a versé 128 millions de dollars (128 millions de dollars en 2012; 139 millions de dollars en 2011) pour ces services. Au 31 octobre 2013, le montant à payer à Symcor était de 10 millions de dollars (10 millions de dollars au 31 octobre 2012).

La Banque et deux autres banques actionnaires ont consenti une facilité de prêt non garantie de 100 millions de dollars à Symcor, sur laquelle aucun montant n'était tiré aux 31 octobre 2013 et 2012.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Instruments financiers

La Banque, en tant qu'institution financière, possède des actifs et des passifs qui se composent essentiellement d'instruments financiers. Les actifs financiers de la Banque comprennent, entre autres, des liquidités, des dépôts productifs d'intérêts, des valeurs mobilières, des prêts et des instruments dérivés, tandis que les passifs financiers comprennent des dépôts, des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert, des passifs de titrisation, des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, des instruments dérivés et des titres de créance subordonnés.

La Banque utilise des instruments financiers à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. En règle générale, la Banque s'engage dans des activités de transaction par l'achat et la vente de valeurs mobilières dans le but d'obtenir des liquidités et de combler les besoins des clients et, plus rarement, par la prise de positions de négociation dans le but de dégager un profit. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction comprennent, notamment, les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les dépôts détenus à des fins de transaction et les dérivés détenus à des fins de transaction. Les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction se composent de la majorité du portefeuille de prêts, des valeurs mobilières détenues à des fins autres que de transaction, des dérivés de couverture et des passifs financiers de la Banque. Selon les nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers, les actifs financiers ou passifs financiers qui sont classés comme détenus à des fins de transaction, les prêts et les valeurs mobilières désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente et tous les dérivés sont évalués à la juste valeur dans les états financiers consolidés de la Banque, sauf certaines valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente comptabilisées au coût. Les instruments financiers classés comme détenus jusqu'à leur échéance, comme prêts et créances et comme autres passifs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour de plus amples renseignements sur la façon de calculer la juste valeur des instruments financiers, se reporter à la rubrique «Établissement de la juste valeur» de la section «Estimations comptables critiques» du présent rapport de gestion. L'utilisation d'instruments financiers permet à la Banque de dégager des profits sous la forme de produits de négociation, d'intérêts et d'honoraires. Les instruments financiers créent également divers risques que la Banque gère par la voie de ses politiques et procédures étendues de gestion des risques. Les principaux risques sont les risques de taux d'intérêt, de crédit, de liquidité, de marché et de change. Pour une description plus détaillée de la façon dont la Banque gère ses risques, se reporter à la section «Gestion des risques» du présent rapport de gestion.

FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Outre les risques décrits dans la section «Gestion des risques», beaucoup d'autres facteurs de risque, dont bon nombre échappent au contrôle de la Banque et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, pourraient faire en sorte que nos résultats diffèrent de façon importante de nos plans, de nos objectifs et de nos estimations. Tous les énoncés prospectifs, y compris les énoncés prospectifs inclus dans le présent rapport de gestion, sont naturellement assujettis à des risques inhérents et à des incertitudes, de nature générale et spécifique, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Certains de ces facteurs sont présentés ci-dessous et d'autres sont cités dans la rubrique «Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs» du présent rapport de gestion.

PRINCIPAUX RISQUES ET RISQUES ÉMERGENTS QUI POURRAIENT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LA BANQUE ET LES RÉSULTATS FUTURS

La TD juge qu'il est d'importance critique d'évaluer à intervalles réguliers le contexte dans lequel elle mène ses activités et de cerner les principaux risques et les risques émergents. Ces risques se définissent comme ceux qui pourraient avoir une incidence importante sur la Banque et sur lesquels les principaux responsables de la gestion du risque s'attardent du fait de l'ampleur possible ou du caractère immédiat de leur incidence. Nombre de ces risques échappent au contrôle de la Banque et leur incidence, qui peut être difficile à prévoir, pourrait faire en sorte que nos résultats diffèrent de façon importante de nos plans, objectifs et estimations, ce qui pourrait nuire à la réputation de la Banque ou compromettre la viabilité de son modèle d'affaires.

Ces risques sont cernés par les principaux responsables de la gestion du risque qui en discutent et prennent des mesures à leur égard, en plus d'en faire rapport chaque trimestre au comité du risque du conseil d'administration. Des plans visant à atténuer les principaux risques et les risques émergents sont préparés, suivis et ajustés au besoin.

Conjoncture économique et commerciale générale

La Banque et ses clients exercent leurs activités au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays. Par conséquent, la conjoncture économique et commerciale dans ces régions influe considérablement sur les résultats de la Banque. Les facteurs conjoncturels comprennent notamment les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés des capitaux d'emprunt et de capitaux propres, les valeurs immobilières, les niveaux d'emploi, les dépenses de consommation et le niveau d'endettement des consommateurs, les investissements des entreprises, les dépenses gouvernementales, les taux de change, les risques liés à la dette souveraine, la vigueur de l'économie, les menaces terroristes, les troubles civils, les effets des situations d'urgence en matière de santé publique, les effets des perturbations touchant les infrastructures publiques, les désastres naturels et le volume d'affaires réalisé dans une région donnée. Par exemple, une période de ralentissement économique pourrait avoir un effet néfaste sur les bénéfices et les investissements des sociétés, les dépenses de consommation, la demande de prêts et d'autres produits de la Banque, et la provision pour pertes sur créances de la Banque pourrait miner les résultats de la Banque. En procédant régulièrement à des évaluations des facteurs de stress à l'égard de ses portefeuilles, la Banque est mieux en mesure de comprendre l'incidence probable d'un grand nombre de ces scénarios négatifs et de mieux gérer ces risques.

Risque lié à la technologie et la sécurité de l'information

Depuis quelques années, la technologie et la sécurité informatique posent de plus en plus de risques pour les grandes institutions financières. Cette situation s'explique en partie par la multiplication, le perfectionnement et l'évolution constante des technologies nouvelles et des stratégies d'attaque employées par des groupes socio-politiques, des États-nations et des organisations criminelles, des pirates informatiques et autres parties externes. L'accroissement de ces risques tient aussi à la taille, la portée et l'étendue géographique de nos activités et aux technologies innovatrices que nous utilisons, notamment la création continue d'applications mobiles et de services en ligne. Nos technologies, nos systèmes et nos réseaux ainsi que ceux de nos clients et de nos prestataires de services indépendants peuvent être la cible d'attaques, d'intrusions ou autres méfaits. Il peut s'agir, entre autres, de cyberattaques, de virus informatiques, de logiciels malveillants, d'hameçonnages, ou d'effractions de la sécurité informatique. Parmi les conséquences de ces atteintes figurent des pertes financières, la perte de clients ou d'occasions d'affaires, la perturbation des activités, l'appropriation illicite ou la divulgation non autorisée de renseignements confidentiels ou personnels, des litiges, des pénalités ou des interventions réglementaires, des coûts de mesures correctives ou de rétablissement, et des atteintes à la réputation. La Banque surveille et gère activement les risques liés à la technologie et à la sécurité de l'information et continue à accroître sa capacité à les atténuer par des programmes à l'échelle de l'entreprise, par des pratiques exemplaires et par de solides évaluations des menaces et des faiblesses et des mesures prises à leur égard.

Nouveaux moyens de fraude

La Banque est constamment la cible de différents types de fraude. Le caractère sophistiqué, la complexité et l'importance de ces crimes évoluent rapidement. Afin d'établir s'il convient de faire crédit ou de conclure d'autres transactions avec des clients ou des contreparties, la Banque peut s'en remettre à des renseignements obtenus de ces parties ou pour leur compte, y compris des états financiers et des informations financières. La Banque peut aussi se fier aux déclarations des clients et des contreparties quant à l'exactitude et à l'intégralité de ces renseignements. Outre le risque de perte importante que peut entraîner un crime financier, ce dernier pourrait miner la confiance de la clientèle et des marchés. La TD a investi dans une approche coordonnée de renforcement de ses défenses contre les fraudes et de perfectionnement des pratiques existantes au Canada et aux États-Unis. La Banque continue de déployer de nouveaux moyens et de nouvelles défenses qui l'aideront encore davantage à contrecarrer les stratagèmes de fraude plus complexes.

Infrastructure commerciale et prestataires de services indépendants

Des tiers fournissent des services et des composantes essentiels pour l'infrastructure commerciale et les activités de la Banque. Ils fournissent notamment des services de communications de données, d'accès à des réseaux, de traitement de paiements et de règlement d'instruments financiers. Étant donné le grand nombre de transactions que la Banque traite chaque jour, elle recourt aux services de ces tiers ainsi qu'à ses propres systèmes informatiques pour la fourniture de ses produits et services. Les technologies de l'information, les services en ligne, les services d'accès aux réseaux ou les autres systèmes et services de communication de la Banque pourraient faire l'objet de défaillances ou d'interruptions en raison de catastrophes ou phénomènes naturels, de pannes d'électricité ou de service de télécommunications, d'actes de terrorisme ou de guerre, d'infiltrations physiques ou électroniques, ou d'événements ou d'interruptions semblables. De plus, chaque prestataire de ces services et composantes d'infrastructure peut être exposé à certains risques qui pourraient entraîner les défaillances et interruptions susmentionnées, et, par voie de conséquence, se répercuter sur les activités de la Banque. Une pareille défaillance ou interruption des activités d'un prestataire de services important de la TD pourrait susciter des inquiétudes temporaires à l'égard des activités et des liquidités. De telles pannes, interruptions ou violations pourraient aussi nuire à la capacité de la Banque d'offrir des produits et des services aux clients, ternir la réputation de la Banque et nuire autrement à la capacité de la Banque à exercer ses activités. La Banque a des politiques et procédures qui encadrent ses relations avec des

tiers, notamment une évaluation systématique des relations importantes avec des tiers au début de la relation, suivie par des réévaluations périodiques. En outre, la Banque gère les risques de perturbation des activités de ses prestataires de services et de leur infrastructure, à l'aide d'un solide plan de Gestion de la poursuite des activités (GPA), son programme de gestion des risques technologiques et d'autres plans d'urgence et de résilience.

Promulgation de nouvelles lois ou de nouveaux règlements et modification des lois et règlements actuels

La promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements et la modification des lois et des règlements actuels, de même que des politiques budgétaire, économique et monétaire de différents organismes de réglementation du Canada et des États-Unis ainsi que d'autres pays, y compris les changements touchant leur interprétation, pourraient nuire aux activités et à la rentabilité de la Banque. La promulgation de nouvelles lois ou de nouveaux règlements ou la modification de lois, politiques ou règlements actuels et l'évolution des attentes pourraient faire en sorte de limiter la gamme de produits ou de services que la Banque peut offrir, toucher la tarification et le service ou augmenter la capacité des concurrents à rivaliser avec ses produits et services (y compris ailleurs qu'au Canada, en favorisant certaines institutions du pays étranger). Plus particulièrement, la plus récente crise financière a donné lieu, et pourrait encore donner lieu à l'avenir, à des modifications sans précédent et considérables aux lois et règlements applicables aux institutions financières et au secteur des services financiers. Tout manquement de la Banque à l'égard des lois et des règlements applicables pourrait entraîner des sanctions et des amendes pouvant miner ses résultats et ses activités, et nuire à sa réputation.

Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act

Le 21 juillet 2010, la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (la loi Dodd-Frank) a été ratifiée. Il s'agit d'une loi fédérale des États-Unis qui change profondément le secteur des services financiers. La loi Dodd-Frank aura une incidence sur presque toutes les institutions financières exerçant leurs activités aux États-Unis, dont la Banque, et touchera, du fait de certains aspects extraterritoriaux de cette loi, les activités de la Banque à l'extérieur des États-Unis, y compris au Canada. La loi Dodd-Frank exige des changements législatifs et enjoint les agences de réglementation des banques de régime fédéral des États-Unis et d'autres organismes de réglementation à élaborer des règles. Certaines règles actuellement proposées, y compris la règle Volcker, pourraient nuire à certaines activités de la Banque une fois finalisées. La règle Volcker pourrait notamment entraîner une hausse des coûts de conformité aux exigences d'exploitation et du marché ainsi qu'une baisse des produits d'exploitation. La règle Volcker pourrait en outre mettre fin à des exemptions en faveur des fonds enregistrés étrangers et réduire leur avantage concurrentiel par rapport aux fonds affiliés non bancaires qui ne seraient pas visés par des règles similaires en vertu de la loi Dodd-Frank.

Le *Durbin Amendment* est une disposition de la loi Dodd-Frank qui autorise la Réserve fédérale à adopter des règlements fixant des frais d'interchange qui sont «raisonnables et proportionnels» aux coûts de traitement des transactions. En juin 2011, le conseil de la Réserve fédérale a adopté des règles définitives limitant les frais d'interchange sur les cartes de débit et fixant la date de mise en œuvre au 1^{er} octobre 2011, et a plafonné les frais à 21 cents US par transaction, montant légèrement majoré pour couvrir les frais relatifs aux fraudes. Le 31 juillet 2013, la U.S. District Court du District of Columbia a statué, entre autres choses, que la méthode employée par la Réserve fédérale pour établir la limite des frais d'interchange permis comprenait erronément des coûts qui étaient expressément exclus par le *Durbin Amendment*. La décision a été suspendue en attendant l'issue d'un appel et les dispositions actuelles du *Durbin Amendment* restent en vigueur. Des plaidoyers oraux devraient être entendus par les tribunaux en janvier 2014.

Dans la mesure du possible, la Banque a élaboré des plans de conformité, mais, du fait de la taille, de la portée et de la complexité de la mise en œuvre et du manque de certitude réglementaire entourant un certain nombre d'articles importants de la loi Dodd-Frank, l'incidence globale sur la Banque et sur ses entreprises, y compris leur rentabilité financière et leurs activités, demeure incertaine et ne sera pas connue tant que les règlements de mise en œuvre n'auront pas tous été rendus publics et finalisés. La Banque continue de surveiller de près l'incidence possible de la loi Dodd-Frank.

FATCA

La loi intitulée *Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA) est une loi fiscale des États-Unis qui exige que toutes les institutions financières non américaines répertorient tous les comptes appartenant à des clients américains et qu'elles communiquent des informations sur ces clients à l'Internal Revenue Service. L'exploitation de presque toutes les entreprises de la TD et ses clients seront touchés. Certaines politiques et procédures pourraient devoir être modifiées, ce qui pourrait avoir un effet sur notre mode d'affaires dans certains secteurs et avoir une incidence défavorable sur nos coûts d'exploitation. Le gouvernement du Canada négocie actuellement un accord intergouvernemental avec le gouvernement des États-Unis visant l'application de la FATCA au Canada. Étant donné l'incertitude actuelle quant à cet accord et à la version définitive de la FATCA et sa date de mise en œuvre, l'incidence globale pour la Banque demeure incertaine. La Banque a déployé des équipes qui s'affairent à mettre en œuvre des plans de conformité fondés sur les règles de la FATCA publiées en 2013 aux États-Unis de même que sur les attentes actuelles à l'égard de l'accord intergouvernemental entre le Canada et les États-Unis.

Bâle III

Les normes en matière de liquidité de Bâle III exigent que les banques respectent le ratio de liquidité à court terme à compter de janvier 2015 et le ratio de liquidité à long terme à compter de janvier 2018. La Banque gère son risque de liquidité selon un cadre de prudence et prévoit y apporter des ajustements mineurs afin de se conformer aux exigences en matière de ratio de liquidité à court terme en 2015. Certains coûts additionnels pourraient devoir être engagés pour se conformer aux réformes en matière de liquidité, ce qui pourrait toucher les coûts de financement de la Banque. La Banque continue de surveiller l'évolution des exigences en matière de liquidité imposées par les autorités de réglementation nationales dans le monde et veille à ce que ses pratiques de gestion et de contrôle de la liquidité suivent cette évolution. En outre, le ratio de levier selon Bâle III est un ratio non fondé sur le risque qui sert de mesure complémentaire aux exigences de fonds propres fondées sur le risque, dans le but de limiter l'endettement excessif dans le secteur bancaire. L'exigence en matière de ratio de levier prend effet en janvier 2018, alors que celle touchant la publication d'information s'appliquera en janvier 2015. Tout rajustement final de la définition et du calibrage du ratio de levier sera effectué d'ici 2017. La Banque continue de surveiller et de maintenir ses niveaux de capitaux et d'actifs afin d'atteindre la conformité.

Principes d'agrégation efficace des données sur les risques

En janvier 2013, le comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié la version définitive de son document intitulé «Principles for effective risk data aggregation and risk reporting». Les principes d'agrégation tracent des lignes directrices pour, notamment, la gouvernance des données sur les risques, l'architecture et l'infrastructure, l'exactitude, l'exhaustivité, la fréquence et l'adaptabilité des rapports de données. Ainsi, la Banque fait face à une complexité accrue pour se conformer sur le plan de l'exploitation et pourrait devoir engager des coûts additionnels de conformité et d'exploitation. La Banque s'est mesurée à chacun de ces principes à l'échelle de l'entreprise et sur la base de risques précis. La Banque s'est dotée de programmes pour gérer les améliorations en matière d'agrégation des données sur les risques.

Poursuites judiciaires

La Banque et ses filiales sont de temps à autre nommées à titre de défenderesses ou sont autrement impliquées dans divers recours collectifs et autres litiges ou différends avec des tiers, notamment des mesures d'exécution en matière de réglementation, liés à ses secteurs et ses activités. La Banque gère et atténue les risques liés à ces mesures au moyen d'une solide fonction de gestion des litiges. Les litiges importants et les mesures d'exécution en matière de réglementation

auxquels la Banque est partie sont présentés dans les états financiers consolidés. Rien ne garantit que le volume des poursuites ou les montants des dommages et intérêts et les pénalités demandés dans le cadre de procédures judiciaires ou mesures réglementaires et d'arbitrages n'augmenteront pas dans l'avenir. Les actions actuellement en instance contre la Banque pourraient se conclure par des jugements, des règlements, des amendes, des pénalités, des restitutions, des injonctions, des ordonnances exigeant des mesures d'amélioration d'entreprise ou d'autres issues défavorables pour la Banque, lesquels pourraient grandement nuire aux activités, à la situation financière, aux résultats d'exploitation ou aux flux de trésorerie et aux capitaux de la Banque, exiger des changements importants à ses activités ou porter gravement atteinte à sa réputation. De plus, certaines poursuites intentées contre la Banque peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Par ailleurs, tout règlement ainsi que toute autre forme de résolution de litige sont assujettis à une approbation externe, laquelle pourrait ou non être accordée. Bien que la Banque établisse des provisions pour les mesures dont elle fait l'objet en fonction de ses exigences comptables, les montants des pertes réellement subies découlant de ces litiges pourraient être sensiblement différents des montants comptabilisés. En tant que participant du secteur des services financiers, il est probable que la Banque continuera de faire l'objet de procédures judiciaires et de mesures d'exécution en matière de réglementation importantes possibles en rapport avec ses entreprises et ses activités. Pour plus de renseignements sur les principales procédures judiciaires intentées contre la Banque, voir la note 29 des états financiers consolidés.

AUTRES FACTEURS DE RISQUE QUI POURRAIENT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES RÉSULTATS FUTURS

Adéquation du cadre de gestion des risques de la Banque

Le cadre de gestion des risques de la Banque comporte divers processus et stratégies visant à gérer les risques, ainsi qu'un cadre d'appétit pour le risque de l'entreprise. Parmi les types de risques auxquels la Banque fait face, mentionnons les risques de crédit, de marché (y compris les marchés des actions, des marchandises, du change et des taux d'intérêt) et de liquidité, le risque opérationnel (y compris la technologie), de réputation, d'assurance, de stratégie, de réglementation, le risque juridique, le risque de conformité ainsi que le risque d'adéquation des capitaux. Bien que rien ne garantisse que le cadre de gestion des risques de la Banque, y compris les hypothèses et les modèles sous-jacents, sera efficace dans toutes les situations et circonstances, la Banque s'est dotée de procédés de gouvernance à l'intention de l'équipe de la haute direction (EHD) et du comité du risque du conseil d'administration afin de revoir et de mettre à jour le cadre annuellement.

Acquisitions et plans stratégiques

La Banque soupèse régulièrement des occasions d'acquérir d'autres sociétés, ou une partie de leurs activités, soit directement, soit indirectement, au moyen des stratégies d'acquisition de ses filiales. Rien ne garantit que la Banque atteindra ses objectifs financiers ou stratégiques, notamment les économies de coûts prévues, ou des synergies des produits, par suite des acquisitions et malgré nos efforts d'intégration. La capacité de la Banque, ou de l'une de ses filiales, de conclure une acquisition est souvent assujettie à l'approbation des organismes de réglementation ou autre approbation, et la Banque ne peut être certaine ni du moment où les approbations seront accordées ni des conditions en vertu desquelles elles le seront, le cas échéant. Le rendement financier de la Banque dépend également de sa capacité à exécuter les plans stratégiques élaborés par la direction. Si ces plans stratégiques ne se réalisaient pas ou s'ils étaient modifiés, le rendement financier de la Banque serait touché et les bénéfices de la Banque pourraient croître plus lentement ou décroître. La Banque effectue un contrôle préalable serré avant de procéder à une acquisition et surveille étroitement l'intégration des activités et le rendement post-acquisition.

Capacité de recruter des dirigeants clés, de les former et de les maintenir en poste

Le rendement futur de la Banque repose en grande partie sur la disponibilité de candidats chevronnés et sur la capacité de la Banque à recruter et à former des dirigeants clés, et à les maintenir en poste. Les entreprises de services financiers se livrent une vive concurrence pour attirer les meilleurs candidats. Bien que le but des politiques et des pratiques de gestion des ressources de la Banque soit de recruter et de former des dirigeants clés, et de les maintenir en poste au sein de la Banque ou d'une société acquise par la Banque, rien ne garantit que la Banque y parviendra. La Banque se soumet annuellement à un exercice de planification des ressources humaines qui permet d'évaluer les capacités de leadership interne et les besoins de talents futurs. La Banque investit activement dans la formation de son personnel afin de mieux pourvoir à ses besoins de talents futurs.

Modifications de nos notations de crédit

Rien ne garantit que les notations de crédit et les perspectives connexes attribuées à la Banque par des agences de notation comme Moody's Investors Service, S&P ou DBRS ne seront pas abaissées ou que ces agences de notation ne formuleront pas de commentaires défavorables sur la Banque. Pareilles modifications pourraient entraîner une hausse des coûts de financement et réduire l'accès aux marchés financiers. Une baisse des notations de crédit pourrait aussi nuire à la capacité de la Banque de conclure, dans le cours normal des activités, des transactions sur dérivés ou des opérations de couverture et se répercuter sur les coûts liés à ces transactions. La Banque s'entretient régulièrement avec chacune de ces agences de notation cotées.

Taux de change et d'intérêt

Les variations des taux de change et d'intérêt au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce ses activités ont une incidence sur la situation financière de la Banque (en raison des écarts de change) et sur ses résultats futurs. Par exemple, si le dollar canadien s'apprécie par rapport au dollar américain, les placements et les bénéfices de la Banque aux États-Unis pourraient diminuer et vice versa. Les variations du dollar canadien par rapport au dollar américain peuvent aussi influencer sur les résultats des petites entreprises, des commerces et des grandes sociétés qui sont des clients de la Banque au Canada. Une fluctuation des taux d'intérêt, ou une longue période de faibles taux d'intérêt, touche l'écart entre les intérêts payés par la Banque sur les dépôts et les intérêts gagnés par la Banque sur les prêts, ce qui se répercute sur des produits d'intérêts nets de la Banque. La Banque gère ses risques liés aux taux de change et d'intérêt selon des politiques établies par le comité du risque du conseil d'administration au moyen de son cadre de gestion de l'actif et du passif, dont il est plus amplement question dans la section Gestion des risques du présent rapport.

Méthodes comptables utilisées par la Banque

Les méthodes comptables utilisées par la Banque établissent la façon dont la Banque présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction fasse des estimations ou qu'elle recoure à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Ces estimations et ces hypothèses peuvent nécessiter des révisions, lesquelles pourraient avoir une incidence néfaste marquée sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note 2 de nos états financiers consolidés. La Banque se tient au fait des nouveautés en matière de comptabilité et adopte les nouvelles normes comptables pertinentes selon les interprétations et indications publiées par les normalisateurs, selon ce qui convient.

Concurrence

À l'heure actuelle, la Banque exerce ses activités dans un secteur où la concurrence est très vive et le niveau de concurrence influe sur son rendement. De nombreux facteurs peuvent influencer sur la capacité de la Banque à fidéliser la clientèle et à attirer de nouveaux clients, comme la qualité et les prix des produits ou des services. La détérioration de ces facteurs ou la perte d'une part de marché peuvent avoir un effet défavorable sur les résultats de la Banque. La Banque évolue dans un contexte mondial et les lois et règlements qui s'appliquent à elle pourraient ne pas s'appliquer à ses concurrents dans divers pays, ce qui pourrait avantager certaines institutions de ces pays. En outre, d'autres types d'institutions financières, comme les sociétés d'assurance, ainsi que des établissements non financiers proposent de plus en plus des produits et services traditionnellement offerts par les banques et par d'autres canaux de distribution comme les services en ligne et les applications mobiles. Cette forme de concurrence peut avoir des effets néfastes sur les résultats de la Banque si elle entraîne une baisse des produits d'honoraires et des produits d'intérêts nets. Chaque secteur d'affaires de la Banque surveille le contexte concurrentiel dans lequel il évolue, notamment en remettant en question et en modifiant ses stratégies de recrutement et de gestion de la clientèle. La Banque a investi dans des capacités accrues afin que nos clients puissent faire des transactions dans tous nos canaux naturellement, en particulier dans des capacités de services bancaires par application mobile pour une commodité en tout temps et en tout lieu.

FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

Gestion des risques

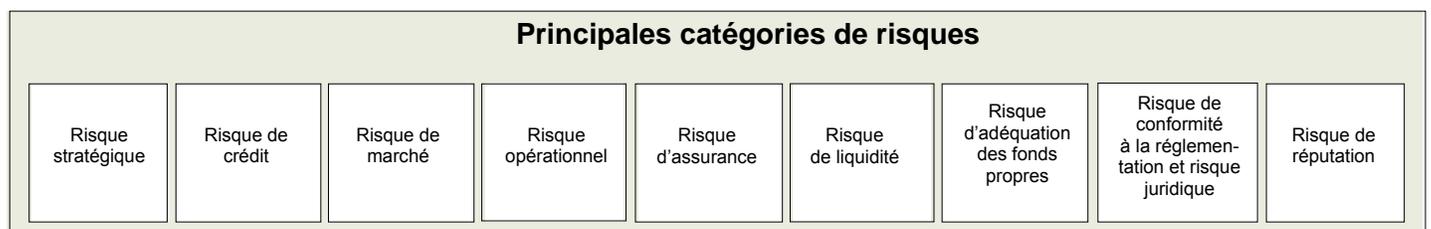
SOMMAIRE

Faire croître la rentabilité dans les services financiers implique de prendre des risques mesurés et de les gérer en tenant compte de l'appétit de la TD pour le risque. Notre objectif est d'obtenir un rendement stable et durable pour chaque dollar de risque que nous prenons, tout en accordant une grande importance à l'investissement dans nos entreprises afin de nous assurer d'atteindre nos objectifs de croissance future.

Le cadre de gestion des risques de la TD renforce la culture de gestion des risques de la Banque, qui met l'accent sur la transparence et la responsabilisation, et permet aux parties intéressées de bien comprendre la façon dont nous gérons les risques. Le cadre de gestion des risques tient compte des aspects suivants : 1) la nature des risques pour la stratégie et les activités de la TD; 2) la manière dont la TD définit les types de risques auxquels elle est exposée; 3) la gouvernance et l'organisation en matière de gestion des risques; et 4) la manière dont la TD gère les risques au moyen de processus lui permettant de recenser, de mesurer, d'évaluer, de contrôler et de surveiller les risques. Les ressources et les processus de gestion des risques de la TD sont conçus pour permettre à toutes nos entreprises à la fois de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de les gérer en fonction de l'appétit de la TD pour le risque.

RISQUES POUR NOS ENTREPRISES

L'inventaire des risques de la TD décrit les principales catégories de risques et sous catégories de risques connexes de la TD, auxquelles peuvent être exposées nos entreprises et nos activités d'exploitation. L'inventaire des risques facilite un recensement uniforme des risques et est le point de départ pour l'élaboration de stratégies et de processus de gestion des risques. Les principales catégories de risques de la TD sont le risque de stratégie, le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque d'assurance, le risque de liquidité, le risque d'adéquation des fonds propres, le risque de conformité à la réglementation et le risque juridique, et le risque de réputation.



APPÉTIT POUR LE RISQUE

La Prise de position en matière d'appétit pour le risque est le principal moyen employé par la TD pour définir le risque et pour déterminer les risques qu'elle est prête à prendre. La TD tient compte de ses objectifs de gouvernance ainsi que de sa philosophie face au risque et de sa capacité à supporter le risque en définissant son appétit pour le risque. La Prise de position de la TD en matière d'appétit pour le risque se résume comme suit :

Nous prenons les risques nécessaires pour bâtir notre entreprise, mais seulement si ces risques :

1. s'inscrivent dans notre stratégie d'affaires, et peuvent être compris et gérés;
2. n'exposent la Banque à aucune perte isolée importante; nous ne mettons pas la Banque en péril pour une acquisition, une entreprise ou un produit pris isolément;
3. ne mettent pas la marque TD en péril.

Dans l'application de sa politique en matière d'appétit pour le risque, la TD tient compte à la fois des conditions dans lesquelles elle exerce ses activités et de l'incidence que des risques émergents auront sur sa stratégie et son profil de risque. Le respect de l'appétit pour le risque de l'entreprise est géré et surveillé à l'échelle de la TD et se fonde sur un vaste ensemble de principes, de politiques, de processus et d'outils, y compris des prises de position en matière d'appétit pour le risque et des mesures connexes pour les principales catégories de risques et pour les secteurs d'exploitation.

Le groupe Gestion du risque est responsable de l'établissement des pratiques et processus visant à formuler, à présenter, à surveiller et à examiner l'application de la politique de la TD en matière d'appétit pour le risque et des mesures qui s'y rattachent. Il a également pour tâche de surveiller et d'évaluer l'efficacité de ces pratiques et mesures. Ces mesures clés sont communiquées régulièrement à la haute direction, au conseil d'administration et au comité du risque du conseil d'administration (le comité du risque). La direction fait un suivi régulier de diverses autres mesures et les signale au besoin à la haute direction et au conseil d'administration. La TD mesure la performance de la direction par rapport à son appétit pour le risque et s'en sert comme données clés pour prendre les décisions sur la rémunération.

CULTURE DE GESTION DES RISQUES

La culture de gestion des risques de la TD suit l'esprit de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque, qui est au diapason avec le ton exemplaire établi par le chef de la direction et l'EHD et informe sur notre mission, notre vision, nos principes directeurs et notre profil de leadership. Ces objectifs généraux décrivent les comportements que la TD cherche à instiller dans sa culture de gestion des risques, qui n'amènent à prendre que les risques qui peuvent être compris et contrôlés. La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque nous aide à être des preneurs de risque éclairés et guide nos décisions, afin de ne prendre que des risques appropriés. La culture de gestion des risques de la TD encourage la communication franche et la transparence pour tous les aspects de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. Nos employés ont toute liberté pour exprimer un désaccord ou s'adresser à un échelon supérieur s'il leur semble que nous dévions de notre prise de position en matière d'appétit pour le risque.

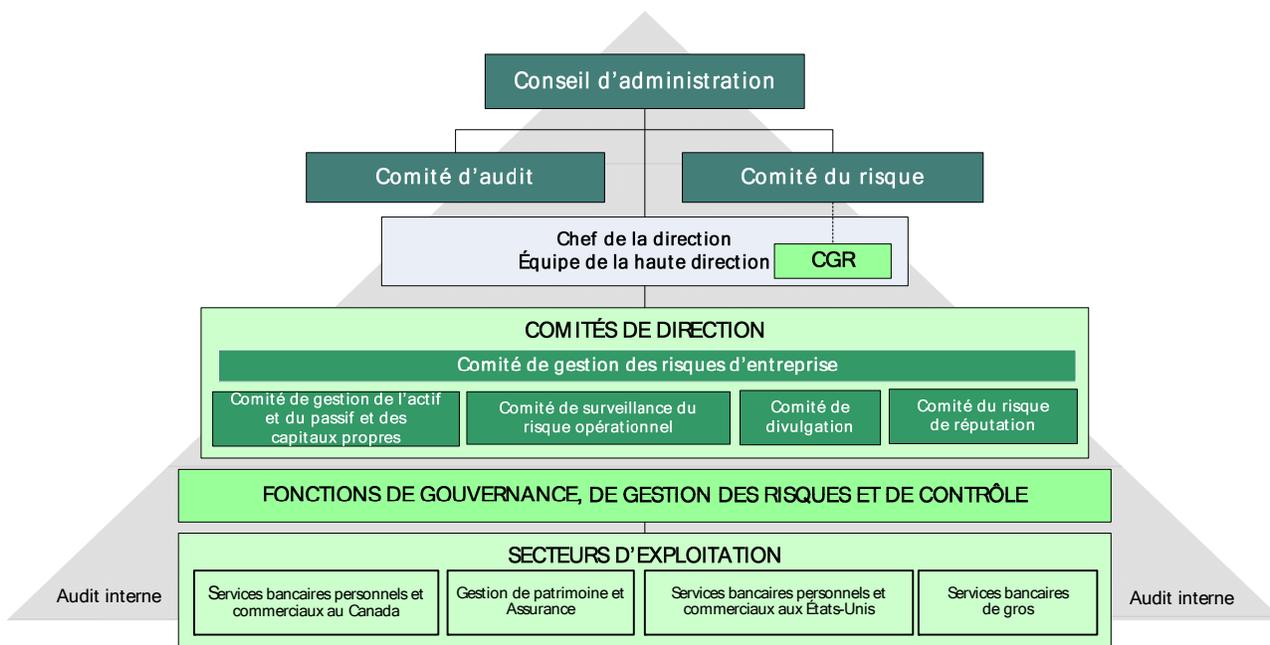
La culture de gestion des risques figure au centre du cadre de gestion des risques de la TD du fait que sa mise en œuvre fait partie intégrante de la mise en œuvre d'un environnement de risque et de contrôle qui encourage des comportements de prise de risques qui respectent l'appétit pour le risque de la Banque. Le cadre de gestion des risques de la TD permet aux parties intéressées de bien comprendre la façon dont nous gérons les risques en tenant compte des quatre piliers suivants : 1) la définition des risques; 2) l'appétit pour le risque; 3) la gouvernance en matière de risques; et 4) les processus de gestion des risques. Ces piliers sont des gages du succès de la gestion des risques.

La culture de gestion des risques voulue par la TD est renforcée par une rémunération qui récompense la performance de l'équipe de direction à respecter la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD. En outre, l'indépendance du groupe Gestion du risque par rapport aux unités d'affaires lui permet de surveiller et de questionner objectivement afin d'instiller et d'appuyer les comportements recherchés pour bâtir la solide culture de gestion des risques de la TD. Enfin, la TD communique sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque et son cadre de gestion des risques qui font aussi l'objet de formation au moyen de programmes de communication des risques, de séminaires et formations pour les employés à l'échelle de l'organisation, et par la participation à des conférences internes sur la gestion des risques. Ces activités d'ancrage de la culture de gestion des risques permettent de mieux diffuser les attentes de la TD quant à la prise de risques.

RESPONSABLES DE LA GESTION DES RISQUES

Notre structure de gouvernance pour la gestion des risques met l'accent sur un équilibre entre une surveillance rigoureuse centralisée et un contrôle des risques par les unités d'exploitation fondé sur la responsabilisation claire et la prise en charge des risques. Selon l'approche de la TD en matière de gouvernance pour la gestion des risques, le secteur d'exploitation assume la responsabilité du risque qu'il génère et est responsable de l'évaluation du risque ainsi que de la conception et de la mise en place de contrôles d'atténuation. De plus, le secteur d'exploitation surveille l'efficacité continue de ses contrôles et en rend compte, afin de protéger la TD contre tout dépassement de son appétit pour le risque.

Le modèle de gouvernance de la TD pour la gestion des risques comprend un comité composé de membres de la haute direction au sein duquel il est discuté des risques et qui vise la communication transparente de l'information sur les risques, la surveillance globale des risques et des contrôles étant assurée par le conseil d'administration et ses comités (principalement les comités d'audit et du risque). Le chef de la direction et l'EHD établissent l'orientation à long terme de la TD en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque et l'appliquent aux entreprises. Le groupe Gestion du risque, dirigé par le chef de groupe et chef de la gestion des risques (CGR), établit la stratégie et la politique en matière de risques pour l'entreprise, et assure une surveillance indépendante à l'appui d'une approche exhaustive et proactive de gestion des risques pour la TD. Le CGR, qui est aussi membre de l'EHD, a un accès direct au comité du risque. La TD utilise également un modèle selon «trois lignes de défense» pour décrire le rôle des secteurs d'exploitation (première ligne), des fonctions de gouvernance, de contrôle des risques et de surveillance comme de Gestion du risque, Lutte contre le blanchiment d'argent (LCBA) et Conformité (deuxième ligne), et Audit interne (troisième ligne), pour la gestion des risques à l'échelle de la TD. La section qui suit donne un aperçu des principaux rôles et responsabilités en gestion des risques, lesquels sont présentés dans l'organigramme ci-dessous.



Le conseil d'administration

Le conseil d'administration surveille l'orientation stratégique de la TD et la mise en œuvre d'une culture de gestion des risques et d'un cadre de contrôle interne efficace à l'échelle de l'entreprise. Il accomplit son mandat à ce chapitre à la fois directement et par l'entremise de ses comités, y compris le comité du risque du conseil d'administration et le comité d'audit. Chaque année, le conseil d'administration examine et approuve la Prise de position de la TD en matière d'appétit pour le risque, et les mesures qui s'y rattachent, afin de s'assurer qu'elles demeurent pertinentes et conformes à la stratégie de la TD.

Le comité du risque

Le comité du risque est chargé de revoir, en faisant preuve d'esprit critique, la prise de position de la TD en matière d'appétit pour le risque avant de la soumettre à l'approbation annuelle du conseil d'administration. Le comité du risque surveille la gestion du profil de risque et la performance de la TD en regard de son appétit pour le risque. De plus, il passe en revue, scrute et approuve les politiques de gestion des risques d'entreprise qui assurent le respect de l'appétit de la TD pour le risque, et surveille la gestion des risques et les tendances en la matière.

Le comité d'audit

Le comité d'audit, en plus de surveiller la présentation de l'information financière, évalue le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes, y compris les contrôles sur les processus pertinents de gestion des risques d'entreprise et les activités des groupes LCBA et Conformité mondiaux de la Banque.

Chef de la direction et membres de l'équipe de la haute direction

Le chef de la direction et les membres de l'EHD tracent le plan et l'orientation stratégiques à long terme de la TD et définissent également l'appétit de la TD pour le risque avant de les soumettre à l'approbation du conseil d'administration. Les membres de l'EHD gèrent le risque d'entreprise selon l'appétit de la TD pour le risque et examinent l'incidence des risques émergents sur la stratégie et le profil de risque de la TD. Dans le cadre de cette fonction, ils doivent relever les risques importants et les signaler au comité du risque.

Comités de direction

Le chef de la direction, en consultation avec le CGR, désigne les comités de direction de la TD, qui sont présidés par les membres de l'EHD. Les comités se réunissent régulièrement pour superviser les activités de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance, et passer en revue et surveiller les stratégies de gestion des risques ainsi que les activités et pratiques connexes liées aux risques.

Le CGRE, présidé par le chef de la direction, surveille la gestion des principales activités de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle à la TD, et fait la promotion d'une culture de gestion des risques intégrée et efficace. Les comités de direction suivants ont été mis en place pour gérer des risques importants précis, selon la nature du risque et l'activité commerciale connexe :

- Comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres – présidé par le Chef de groupe, Assurances, Cartes de crédit et Stratégie d'entreprise, surveille directement et par l'entremise de ses sous-comités permanents le comité de gestion du capital de risque, le Forum général sur les liquidités et le comité de placement à l'échelle de l'entreprise, la gestion du risque de marché lié aux activités autres que de transaction de la TD, ainsi que du risque lié à la situation de trésorerie, de financement, de placements et de capitaux propres consolidés.
- Comité de surveillance du risque opérationnel – présidé par le CGR, surveille l'évaluation stratégique de la structure de gouvernance, de contrôle et de gestion du risque opérationnel de la TD.
- Comité de divulgation – présidé par le chef de groupe, Finances, Approvisionnement et Communications, et chef des finances, s'assure que des contrôles et des procédures adéquats sont en place et fonctionnels pour présenter, en temps opportun et en bonne et due forme, de l'information juste, conforme et objective aux organismes de réglementation, aux actionnaires et au marché.
- Comité du risque de réputation (CRR) – présidé par le CGR, veille à ce que les projets mis de l'avant à l'échelle de la Banque ou des unités d'exploitation qui présentent un profil de risque de réputation important aient reçu toute l'attention voulue pour ce qui est des répercussions liées au risque de réputation avant leur mise en œuvre, tout comme les questions qui ont été signalées au CRR en vertu de la politique sur le risque de réputation.

Gestion des risques

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le CGR, assure une surveillance indépendante de la gestion des risques d'entreprise, de la gouvernance et du contrôle des risques, et est responsable de l'établissement de la stratégie, des politiques et des pratiques de gestion des risques. L'objectif principal de la gestion des risques est de soutenir une approche exhaustive et proactive de la gestion des risques qui encourage une culture bien implantée de la gestion des risques. Ce groupe travaille en collaboration avec les secteurs d'exploitation et d'autres groupes de surveillance du Siège social afin d'établir des politiques, des normes et des limites qui soient conformes à l'appétit de la TD pour le risque, et surveille les risques existants et émergents ainsi que le respect de l'appétit de la TD pour le risque, et en fait rapport. Un cadre établi pour l'identification et l'évaluation des risques principaux et émergents est en place, et des procédures précises indiquent à quel moment et de quelle façon les questions et événements porteurs de risques doivent être signalés à la haute direction et au comité du risque.

Secteurs d'exploitation

Chaque secteur d'exploitation a sa propre fonction de gestion des risques qui fait rapport directement à un haut dirigeant responsable des risques qui en rend lui-même compte au CGR. Cette structure assure un niveau adéquat de surveillance centrale en même temps que la prise en charge des risques par le secteur d'exploitation et la responsabilité qui en découle. La direction de chaque secteur d'exploitation a la responsabilité de recommander pour son secteur un appétit pour le risque et les mesures qui s'y rattachent, lesquels sont revus et scrutés au besoin par le groupe Gestion du risque, avalisés par le CGRE et approuvés par le chef de la direction, afin qu'ils soient conformes à l'appétit de la TD pour le risque, et de gérer le risque selon les limites de risque approuvées établies dans les politiques de la TD.

Audit interne

Le groupe d'audit interne de la TD fournit au conseil d'administration une assurance indépendante de l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance employés pour assurer la conformité avec l'appétit de la TD pour le risque. L'audit interne fait rapport sur son évaluation à la direction et au conseil d'administration.

Conformité

Le mandat du Service de la conformité de la TD consiste à gérer les risques de conformité à l'échelle de la TD afin de s'assurer qu'ils respectent les politiques établies et approuvées par le comité d'audit et le comité du risque. Le Service de la conformité est responsable de l'établissement de programmes et normes fondés sur le risque pour gérer de façon proactive le risque de conformité connu et émergent à l'échelle de la TD, en assurant une surveillance indépendante et en mettant en place des processus de contrôle opérationnel afin de se conformer aux lois et aux exigences réglementaires pertinentes.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Le groupe LCBA établit un programme et des normes fondés sur le risque pour gérer de façon proactive le risque connu et émergent de conformité à ce chapitre à l'échelle de la Banque. Le groupe Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent assure une surveillance indépendante et met en place des processus de contrôle opérationnel afin d'assurer le respect des lois et des exigences réglementaires pertinentes. Le secteur d'exploitation est responsable du risque lié à la lutte contre le blanchiment d'argent et responsable de l'évaluation du risque, de même que de la conception et de la mise en place des contrôles d'atténuation des risques.

Gestion de la trésorerie et du bilan

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan gère les risques liés à la situation de fonds propres et de placements, le risque de taux d'intérêt, les risques liés aux liquidités et au financement, et les risques de marché des activités autres que de transaction de la TD et en fait rapport. Le groupe Gestion du risque surveille les activités touchant la situation de fonds propres et de placements du groupe Gestion de la trésorerie et du bilan.

Trois lignes de défense

Afin d'améliorer la compréhension des responsabilités en matière de gestion des risques, la TD utilise un modèle selon «trois lignes de défense» qui décrit le rôle des secteurs d'exploitation, du groupe de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance, et du groupe d'audit interne pour la gestion des risques à l'échelle de la TD. Le tableau qui suit décrit les responsabilités respectives de chaque ligne de défense à la TD.

TROIS LIGNES DE DÉFENSE	
PREMIÈRE LIGNE RECENSEMENT ET CONTRÔLE	RESPONSABILITÉS DES SECTEURS D'EXPLOITATION <ul style="list-style-type: none">• Gère et recense les risques au quotidien qui relèvent du secteur d'exploitation.• Veille à ce que les activités respectent l'appétit pour le risque et les politiques de gestion des risques de la TD.• Conçoit, met en place et maintient des contrôles internes efficaces au sein du secteur d'exploitation.• Met en place des processus d'approbation fondés sur le risque pour tous les nouveaux produits, processus et systèmes et toutes les nouvelles activités.• Dispense de la formation et fournit des outils et des conseils afin de s'acquitter de ses responsabilités.• Surveille le profil de risque et en fait rapport.
DEUXIÈME LIGNE ÉTABLISSEMENT DES NORMES ET EXAMEN CRITIQUE	RESPONSABILITÉS DES FONCTIONS DE GOUVERNANCE, DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE <ul style="list-style-type: none">• Établit les stratégies et les pratiques de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'entreprise.• Assure une surveillance et un examen critique indépendant de la première ligne en effectuant des analyses, en recueillant des renseignements et en tenant des discussions.• Élabore des politiques en matière de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et en assure la diffusion.• Dispense de la formation et fournit des outils et des conseils pour appuyer la première ligne de défense dans l'exercice de ses responsabilités.• Surveille le respect de l'appétit pour le risque et des politiques et en fait rapport.
TROISIÈME LIGNE ASSURANCE INDÉPENDANTE	RESPONSABILITÉS DU GROUPE D'AUDIT INTERNE <ul style="list-style-type: none">• Fournit une assurance indépendante du fonctionnement efficace du cadre de gestion des risques de la TD.• S'assure que les première et deuxième lignes de défense ont rempli leur mandat et géré les risques de manière efficace.

Dans l'esprit d'une culture de gestion des risques solide, la TD applique les principes suivants dans sa façon de gérer les risques :

- **Champ d'action illimité** – Le groupe Gestion du risque vise tous les secteurs de la TD, y compris les alliances avec des tiers et les coentreprises, et traverse toutes les frontières aussi bien géographiques que réglementaires.
- **Communication transparente et efficace** – Les questions liées aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, de façon précise et transparente.
- **Responsabilité accrue** – La responsabilisation à l'égard des risques incombe expressément à la direction de l'entreprise et à tous les employés, qui doivent s'assurer de bien les comprendre et en assumer la gestion active, individuellement et collectivement.
- **Surveillance indépendante** – Les politiques de gestion des risques, la surveillance et la communication des risques sont établies de façon indépendante et objective.
- **Culture intégrée de sensibilisation aux risques et de contrôle** – Les règles de gestion des risques sont intégrées dans les tâches quotidiennes, le processus décisionnel et la stratégie de la TD.
- **Équilibre stratégique** – Les risques sont gérés jusqu'à un niveau acceptable d'exposition, compte tenu de la nécessité de protéger et d'accroître la valeur pour les actionnaires.

APPROCHE À L'ÉGARD DES PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

L'approche de la TD en matière de gestion des risques comprend quatre grands volets : recensement et évaluation, quantification, contrôle, et surveillance et production de rapports.

Recensement et évaluation des risques

Le volet recensement et évaluation des risques consiste à reconnaître et à comprendre les risques existants, les risques qui pourraient découler de projets nouveaux ou en cours et les risques émergents associés au contexte en constante évolution. L'objectif de la TD est d'établir et de maintenir des processus de recensement et d'évaluation des risques intégrés qui permettent de mieux comprendre les interdépendances des risques, d'examiner la manière dont ils se recoupent et de relever les risques émergents. Pour atteindre cet objectif, le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de la TD permet à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités de recenser et d'évaluer les risques qui sont présents à l'échelle de l'entreprise et de comprendre les vulnérabilités possibles de la Banque.

Quantification des risques

La capacité de quantifier les risques est un élément clé du processus de gestion des risques de la TD. Le processus de quantification des risques de la TD est aligné sur les exigences réglementaires comme les lignes directrices sur l'adéquation des fonds propres, les ratios de levier financier, les mesures de la liquidité, l'évaluation des facteurs de stress et les directives sur l'exposition au risque de crédit maximum établies par les organismes de réglementation. De plus, la TD a mis en place un processus lui permettant de quantifier les risques pour fournir des mesures précises et en temps opportun des risques qu'elle assume.

Pour quantifier les risques, la TD utilise diverses méthodes d'évaluation des risques, notamment l'analyse de la valeur à risque (VaR), des analyses de scénario, des évaluations des facteurs de stress et des limites d'évaluation des facteurs de stress. L'exposition aux risques de crédit, la provision pour pertes sur créances, la comparaison avec ses pairs, l'analyse des tendances, la couverture des liquidités et l'adéquation des fonds propres sont d'autres exemples de quantification des risques. La TD exige également que les fonctions de surveillance de ses principaux secteurs d'exploitation et du Siège social évaluent

annuellement leurs propres risques les plus importants de même que leurs contrôles internes au moyen d'un programme stratégique d'auto-évaluation des risques et des contrôles structuré ainsi qu'un programme continu d'auto-évaluation des risques et des contrôles dans les processus. Nous surveillons les occurrences de risque internes et externes afin d'évaluer l'efficacité des contrôles internes de la TD. La TD peut ainsi cerner les problèmes de risque importants, les signaler aux échelons supérieurs et les surveiller, au besoin.

Contrôle des risques

Les processus de contrôle des risques de la TD sont établis et communiqués par la voie de politiques approuvées par le comité du risque et la direction, ainsi que de procédures connexes, limites de contrôle et pouvoirs délégués approuvés par la direction qui reflètent l'appétit pour le risque et la tolérance au risque de la TD.

L'approche de la TD en matière de contrôle des risques comprend également les évaluations des risques et des fonds propres pour prendre en compte de façon appropriée les principaux risques dans l'évaluation et la gestion de l'adéquation des fonds propres de la TD. Pour cela, les comités de la haute direction doivent questionner et avaliser le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes et les pratiques connexes touchant le capital économique. À la TD, le rendement est mesuré d'après la répartition du capital à risque entre les unités opérationnelles et des coûts correspondants imputés.

Surveillance des risques et production de rapports

La TD surveille régulièrement les niveaux de risque en regard de son appétit pour le risque et fait rapport de ses activités de surveillance à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités, et aux comités de direction et de gestion concernés. Le CGRE, le comité du risque et le conseil d'administration reçoivent également des rapports annuels et périodiques sur l'évaluation des facteurs de stress de l'entreprise et un compte rendu annuel sur le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes de la TD. En complément des activités régulières de surveillance des risques et de production de rapports, des rapports spéciaux portant sur les risques nouveaux et émergents ou sur tout changement important du profil de risque de la Banque sont présentés à la haute direction, au comité du risque et au conseil d'administration.

Évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise

L'évaluation des facteurs de stress à la TD fait partie de l'exercice de planification stratégique, de planification financière et de planification des fonds propres à long terme qui aident à valider l'appétit pour le risque. Le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise de la TD comprend l'élaboration, l'application et l'évaluation de scénarios de stress graves, mais plausibles, sur les résultats, les fonds propres et les liquidités. La direction peut ainsi recenser et articuler clairement les risques à l'échelle de l'entreprise et comprendre où se situent les points faibles éventuels pertinents compte tenu du profil de risque de la TD. L'évaluation des facteurs de stress incombe à la haute direction de chaque secteur d'exploitation, des fonctions Finances, Gestion de la trésorerie et du bilan, Services économiques et Gestion du risque.

Dans le cadre de son programme pour 2013, la TD a évalué deux scénarios de simulation de crise macroéconomique conçus en interne, qui couvrent une fourchette de degrés de sévérité et de durées (les détails sont présentés ci-dessous.) Les scénarios ont été modélisés afin de couvrir une grande variété de facteurs de risque qui sont significatifs pour le profil de risque de la TD et qui couvrent les économies nord-américaine et mondiale. Les variables des stress macroéconomiques comme le chômage, le PIB, le prix de revente des maisons et les taux d'intérêt ont fait l'objet de prévisions sur l'horizon de l'évaluation de stress, qui délimite l'évaluation des incidences. Les entreprises de la TD ont toléré les deux scénarios évalués dans le cadre du programme de 2013 de façon acceptable, et la situation de capitalisation de la Banque est demeurée adéquate selon les mesures prises par la direction. Les résultats des scénarios appliqués sont passés en revue par la haute direction, intégrés dans le processus de planification de la TD et présentés au comité du risque et au conseil d'administration.

Outre son programme de simulations de crise à l'échelle de l'entreprise, la Banque procède à des simulations de crise inversées dans le cadre d'un programme de planification de sortie de crise afin d'évaluer des mesures possibles d'atténuation des risques et des stratégies de planification d'urgence. Le scénario simule des événements dommageables importants qui menaceraient la viabilité de la Banque, afin de prévoir des solutions rationnelles permettant de renflouer les fonds propres et les liquidités de la Banque.

Scénarios de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise	
<p>Scénario extrême</p> <ul style="list-style-type: none"> Le scénario est fondé sur une crise bancaire en Europe qui amène un retrait massif des dépôts et l'instauration d'un contrôle sur les capitaux dans certains pays d'Europe. Les marchés mondiaux de financement de gros subissent des perturbations massives, et la confiance envers le système bancaire chute rapidement. Les chocs extrêmes sur l'économie canadienne se répercuteraient sur les ménages puisque les prix des maisons baisseraient par rapport aux niveaux actuels. 	<p>Scénario grave</p> <ul style="list-style-type: none"> Le scénario grave est modélisé sur des récessions déjà survenues aux États-Unis et au Canada. Les récessions durent quatre trimestres consécutifs, et sont suivies d'une période de reprise modeste. L'affaiblissement des principaux indices macroéconomiques, tels le prix des maisons et le taux de chômage, est symptomatique de récession selon l'expérience.

Les pages suivantes décrivent les principaux risques que nous courons et la façon dont ils sont gérés.

Risque de stratégie

Le risque de stratégie est la possibilité qu'une perte financière ou une atteinte à la réputation découle de stratégies d'affaires inefficaces, de la mise en œuvre inadéquate de stratégies d'affaires ou de l'absence de mesures pour faire face aux changements de l'environnement d'affaires. Les stratégies d'affaires comprennent les activités de fusion et d'acquisition.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE

Le chef de la direction gère le risque de stratégie avec l'aide des membres de l'EHD et du CGRE. Le chef de la direction, en collaboration avec l'EHD, définit la stratégie globale, en consultation avec le conseil d'administration et sous réserve de son approbation. Le groupe Stratégie de l'entreprise, sous la direction du chef de groupe, Assurances, Cartes de crédit et Stratégie d'entreprise, est chargé d'élaborer la stratégie globale à long terme et à court terme de la TD avec la collaboration et le soutien de hauts dirigeants à l'échelle de la TD. De plus, chaque membre de l'EHD est responsable d'établir et de gérer les stratégies à long terme et à court terme pour son secteur d'affaires (en interne et par des acquisitions) et d'assurer que ces stratégies sont alignées sur la stratégie globale de l'entreprise et sur son appétit pour le risque. Chacun des membres de l'EHD est également responsable, devant le chef de la direction, de la surveillance, de l'évaluation et de la gestion des risques liés à leurs stratégies d'affaires, en plus de rendre compte de l'efficacité de ces dernières. Le CGRE assure un suivi du recensement et de la surveillance des risques principaux et émergents découlant des stratégies de la TD, et s'assure que les mesures d'atténuation requises sont prises, au besoin. Le chef de la direction fait rapport au conseil d'administration sur la mise en œuvre des stratégies de la TD, sur le recensement des risques inhérents à ces stratégies et sur la méthode de gestion de ces risques.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE

Le chef de la direction et les membres concernés de l'EHD examinent régulièrement les stratégies et le rendement des unités d'exploitation importantes et des fonctions du Siège social en recourant au processus de planification stratégique et financière intégré, en tenant des réunions de gestion, en rédigeant des rapports financiers ou d'exploitation et en procédant à des examens fonctionnels stratégiques. Notre processus de planification annuel permet d'examiner les stratégies à long terme et à court terme et les grandes initiatives connexes des différents secteurs d'exploitation, et de veiller à ce que ces stratégies sectorielles soient alignées sur celles de l'entreprise et son appétit pour le risque. Une fois la stratégie établie, des examens fonctionnels stratégiques menés tout au long de l'exercice assurent que la stratégie demeure alignée pendant sa mise en œuvre. Les examens comprennent une évaluation de la stratégie de chaque unité opérationnelle, de l'environnement opérationnel global, notamment la position concurrentielle, l'évaluation du rendement, les initiatives d'exécution de la stratégie et les principaux risques d'affaires. La fréquence des examens fonctionnels stratégiques dépend du profil de risque et de la taille de l'unité ou de la fonction en cause. Le CGRE examine la situation globale du risque de stratégie et le respect de l'appétit de la TD pour le risque dans le cadre normal des activités. De plus, chaque acquisition importante est évaluée afin de déterminer si elle s'inscrit dans notre stratégie et notre appétit pour le risque conformément à notre politique en matière de contrôle préalable. Cette évaluation est revue par l'EHD et le conseil d'administration dans le cadre du processus décisionnel.

Les zones ombragées du présent rapport de gestion présentent une analyse des politiques et procédures de gestion des risques pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité conformément à la norme IFRS 7, qui permet la présentation de ces informations particulières dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées, qui portent sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés audités des exercices clos les 31 octobre 2013 et 2012.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une opération ne respecte pas les obligations de paiement convenues.

Le risque de crédit est l'un des risques les plus importants et les plus généralisés qui planent sur les activités bancaires. Tout prêt, tout crédit ou toute opération qui comporte le transfert de paiements entre la Banque et d'autres parties ou d'autres institutions financières expose la Banque à un certain degré de risque de crédit.

Notre principal objectif est de procéder à une évaluation méthodique de notre risque de crédit de façon à pouvoir mieux comprendre, choisir et gérer nos expositions afin d'atténuer les variations importantes de nos résultats.

Notre stratégie consiste à assurer une surveillance centrale du risque de crédit dans chaque secteur d'exploitation, ce qui renforce une culture de transparence, de responsabilisation, d'indépendance et d'équilibre.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

La responsabilité de la gestion du risque de crédit incombe à l'ensemble de l'entreprise. Afin d'ancrer la prise en charge du risque de crédit, les fonctions de contrôle du risque de crédit sont intégrées dans chaque secteur d'exploitation, mais sont sous la responsabilité du groupe Gestion du risque afin d'assurer l'objectivité et la responsabilisation.

L'équipe de contrôle du risque de crédit à l'intérieur de chaque secteur d'exploitation est principalement responsable des décisions de crédit et doit se conformer aux politiques, aux lignes directrices sur les expositions aux risques et aux limites d'approbation du crédit déjà établies, de même qu'aux procédures d'exception d'application des politiques ou des limites. Elle doit aussi se conformer aux normes établies d'évaluation du crédit et obtenir l'approbation du groupe Gestion du risque pour les décisions importantes en matière de crédit.

Le groupe Gestion du risque assure une surveillance indépendante du risque de crédit en élaborant des politiques centralisées de gestion et de contrôle des risques de portefeuille, de même que des politiques spécifiques sur les produits, au besoin.

Le comité du risque est chargé de la surveillance de la gestion du risque de crédit et approuve chaque année toutes les principales politiques sur le risque de crédit.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le cadre de gestion du risque de crédit décrit la structure interne de contrôle et de gestion des risques visant à gérer le risque de crédit et tient compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus ainsi que des limites et de la gouvernance. Le cadre de gestion du risque de crédit est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la Banque pour le risque de crédit.

L'approbation de l'ensemble des politiques sur le risque de crédit et des stratégies de décision en matière de crédit, y compris les lignes directrices sur la gestion des exceptions aux limites de crédit, ainsi que les limites discrétionnaires d'approbation des marges de crédit des dirigeants à l'échelle de la Banque, est centralisée au groupe Gestion du risque. Toutes les décisions de crédit qui sont importantes sont acheminées au groupe Gestion du risque pour approbation ou recommandation au Comité du risque du conseil d'administration.

Des limites sont fixées pour surveiller et contrôler le risque-pays, le risque lié à chaque industrie, le risque lié aux produits, le risque géographique et les expositions groupées au sein des portefeuilles, conformément aux politiques à l'échelle de l'entreprise.

Dans nos entreprises de détail, nous utilisons des techniques de pointage et des normes approuvées pour l'octroi de crédit personnel, la surveillance et la communication d'information à cet égard. Nous utilisons des notations de crédit et des stratégies de décision dès le départ et pour la gestion continue des expositions au risque de crédit de détail nouvelles et existantes. Les modèles de pointage et les stratégies de décision font appel à une combinaison d'attributs de l'emprunteur, comme la situation d'emploi, le risque et le dossier de crédit existant, la taille de la relation bancaire, ainsi que des données externes comme les pointages accordés par les bureaux de crédit, que nous utilisons pour établir le montant du crédit que nous sommes prêts à accorder à un client de détail et estimer le dossier de crédit futur. Des politiques et des procédures établies régissent la bonne utilisation, la surveillance continue et l'évaluation des modèles de pointage et des stratégies de décision afin d'assurer l'atteinte des résultats de performance prévus. Le groupe Gestion du risque de détail assure une surveillance continue des risques de crédit de détail approuvés au sein des centres de crédit régionaux aux fins d'évaluer l'efficacité des décisions et des contrôles des risques de crédit et de relever les tendances et les problèmes émergents ou systémiques. Les exceptions importantes d'application des politiques font l'objet d'un suivi et de rapports à des fins de surveillance des tendances dans le portefeuille de détection des faiblesses potentielles dans les lignes directrices et les stratégies de crédit. Lorsque des tendances défavorables sont relevées, les mesures nécessaires sont prises pour corriger la situation.

Nos secteurs Services bancaires commerciaux et Services bancaires de gros utilisent, pour le risque de crédit, des modèles et des politiques qui servent à établir des pointages de risque pour les emprunteurs et les facilités, à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à en faciliter la gestion. Ces secteurs utilisent aussi des notations de risque pour établir le montant de crédit que nous sommes prêts à accorder à un emprunteur particulier. Des processus de gestion servent à surveiller les notations relatives au risque-pays, au risque sectoriel et au risque-emprunteur ou risque de contrepartie, et ils comprennent des exigences

d'examens quotidiens, mensuels, trimestriels et annuels des risques de crédit. Les principaux paramètres utilisés dans nos modèles de risque de crédit font l'objet d'une surveillance permanente.

Un changement imprévu de nature économique ou politique dans un pays étranger pourrait nuire aux paiements transfrontaliers relatifs aux produits et services, aux prêts, aux dividendes, aux crédits liés aux échanges ainsi qu'à la capacité de rapatrier les capitaux de la Banque du pays étranger. Actuellement, la Banque est exposée à un risque de crédit dans plusieurs pays, cette exposition étant majoritairement concentrée en Amérique du Nord. Nous mesurons le risque-pays au moyen de modèles de notation de risque approuvés et de facteurs qualitatifs qui sont aussi employés pour établir les lignes directrices sur le risque-pays, et ce, compte tenu de tous les aspects du risque de crédit auxquels s'exposent nos diverses entreprises. Les notations de risque-pays sont gérées de façon continue et sont soumises à une révision détaillée au moins annuellement.

Dans le cadre de notre stratégie touchant le risque de crédit, nous établissons des limites quant au montant de crédit que nous sommes prêts à accorder dans un secteur industriel en particulier. Nous surveillons notre concentration par secteur industriel afin de nous assurer que notre portefeuille de prêts est diversifié. Nous gérons notre risque au moyen de limites établies d'après une notation de risque interne fondée sur notre modèle de notation du risque lié à chaque secteur industriel et une analyse exhaustive du secteur, et nous passons régulièrement en revue les notations de risque par secteur industriel pour nous assurer que ces notations reflètent bien le risque lié à chaque secteur industriel. Nous attribuons une limite d'exposition au risque ou de concentration maximale pour chaque secteur industriel important, exprimée en pourcentage de notre exposition totale aux risques de gros et aux risques commerciaux.

Nous fixons également des limites sur le montant du crédit que nous sommes prêts à accorder à une entité ou à un groupe d'entités donné (également appelé «risque-entité»). Le risque-entité doit être approuvé par l'autorité décisionnaire appropriée, qui prend les décisions à l'aide de limites fondées sur la notation de risque-emprunteur de l'entité et pour certains portefeuilles, la notation de risque du secteur industriel dans lequel l'entité mène ses activités. Ce risque fait l'objet d'une surveillance continue.

Dans le cadre de nos techniques de gestion des risques de portefeuille, il est possible que, de temps à autre, nous ayons recours à des dérivés de crédit pour atténuer le risque de concentration par secteur industriel et le risque-emprunteur.

Le dispositif Bâle

L'objectif du dispositif Bâle est d'améliorer l'uniformité des exigences de fonds propres à l'échelle internationale et de rendre les fonds propres réglementaires requis plus sensibles aux risques. Bâle établit plusieurs options qui représentent des approches de plus en plus sensibles aux risques pour calculer le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel, de même que les actifs pondérés en fonction des risques.

Risque de crédit et dispositif Bâle

Nous avons reçu du BSIF l'autorisation d'utiliser à compter du 1^{er} novembre 2007 l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) pour le risque de crédit selon Bâle. Nous avons recours à l'approche NI avancée pour tous les portefeuilles importants, sauf dans les cas qui suivent :

- Nous avons approuvé des exemptions permettant l'utilisation de l'approche standard pour certaines petites expositions au risque de crédit en Amérique du Nord. Le groupe Gestion du risque confirme annuellement si cette approche demeure adéquate.
- Nous avons obtenu des renoncations temporaires permettant d'utiliser l'approche standard pour certains petits portefeuilles de crédit et la majeure partie de nos portefeuilles de crédit aux États-Unis. Nous procédons actuellement à la transition de ces portefeuilles à l'approche NI avancée.

Pour pouvoir continuer à utiliser l'approche NI avancée, la Banque doit respecter les conditions et les exigences courantes imposées par le BSIF et le dispositif Bâle. Nous évaluons régulièrement notre conformité aux exigences de Bâle.

Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée

L'approche NI avancée à l'égard du risque de crédit est utilisée pour tous les portefeuilles importants, sauf dans les cas cités à la rubrique «Risque de crédit et dispositif Bâle». Les banques qui adoptent l'approche NI avancée à l'égard du risque de crédit doivent présenter les expositions au risque de crédit par type de contreparties, chacun caractérisé par des risques sous-jacents différents. Ces types de contreparties peuvent être différents de ceux utilisés pour la présentation des états financiers consolidés de la Banque. Les expositions au risque de crédit de la TD sont divisées en deux principaux portefeuilles : le portefeuille autre que de détail et le portefeuille de détail.

Paramètres de risque

Selon l'approche NI avancée, le risque de crédit est mesuré selon les paramètres de risque suivants : la probabilité de défaut (PD) – la probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de respecter l'échéancier de ses remboursements sur un horizon de un an; la perte en cas de défaut (PCD) – la perte que la TD subirait probablement en cas de défaut de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut (ECD) – la valeur totale de l'exposition prévue à la date du défaut. En appliquant ces paramètres de risque, nous pouvons mesurer et surveiller le risque de crédit afin de nous assurer qu'il demeure dans les limites des seuils préétablis.

Expositions de détail

En ce qui a trait aux expositions dans le portefeuille de détail (particuliers et petites entreprises), nous gérons les expositions par groupe, à l'aide de techniques de notation de crédit prédictives. Il y a trois sous-types d'expositions de détail : les créances adossées à l'immobilier résidentiel (hypothèques individuelles et lignes de crédit domiciliaires), les produits de détail renouvelables admissibles (p. ex., cartes de crédit individuelles, lignes de crédit non garanties et produits de protection de découvert) et toutes les autres expositions de détail (p. ex., les prêts personnels, y compris les prêts-auto garantis, les lignes de crédit pour étudiants et les produits de crédit bancaires pour petites entreprises).

La Banque calcule les actifs pondérés en fonction des risques de ses expositions de détail au Canada à l'aide de l'approche NI. Les actifs pondérés en fonction des risques des expositions aux États-Unis sont actuellement présentés selon l'approche standard. Tous les modèles canadiens fondés sur des paramètres de détail (PD, ECD et PCD) ne tiennent compte que de l'historique de défauts internes et de pertes subies pour chacun des trois sous-types d'expositions de détail. Pour chaque portefeuille d'expositions de détail au Canada, la Banque retient l'historique mensuel au niveau des comptes individuels depuis 2000; tout l'historique disponible, qui comprend les récessions de 2001 et de 2008-2009 au Canada, sert à s'assurer que les résultats des modèles reflètent un cycle économique complet.

Des modèles fondés sur les paramètres de PD, d'ECD et de PCD sont réalisés pour chaque portefeuille de produits et ils sont calibrés d'après les statistiques de défauts et de pertes observés pour les comptes individuels dans le portefeuille.

Conformément au dispositif Bâle, la Banque définit, pour les expositions au Canada, comme un défaut un retard de 90 jours et plus ou une radiation pour tous les portefeuilles de crédit de détail. Les estimations de la PCD qui entrent dans le calcul des actifs pondérés en fonction des risques reflètent les pertes économiques, de telle sorte qu'elles comprennent les coûts directs et indirects de même que les escomptes appropriés, afin de tenir compte des délais entre le défaut et le recouvrement ultime. Les estimations d'ECD reflètent l'utilisation observée historique des limites de crédit inutilisé avant le défaut. Les modèles fondés sur la PD, l'ECD et la PCD sont calibrés à l'aide de techniques logistiques et de régression linéaire. Les caractéristiques prédictives des modèles peuvent

comprendre des caractéristiques propres aux comptes (taille des prêts, taux d'intérêt, sûreté, le cas échéant); l'historique et la situation courante des comptes; l'âge des comptes; la notation de crédit du client; et les autres relations du client avec la Banque. Pour ce qui est des produits garantis, comme les prêts hypothécaires résidentiels, les caractéristiques de la propriété, les ratios prêt-valeur et la valeur nette du client dans la propriété jouent un rôle important dans les modèles de PD et de PCD.

Toutes les estimations des paramètres de risque sont mises à jour chaque trimestre, selon les nouvelles données de modèles. Le processus d'estimation des paramètres est automatisé, se fait à partir des formules approuvées qui ne peuvent être contournées.

Les expositions sont ensuite distribuées à l'un des neuf segments de PD prédéfinis, inférées de la moyenne sur longue durée de la PD à 1 an. Les tableaux ci-dessous montrent la distribution de la PD entre les niveaux de risque pour toutes les expositions de détail selon l'approche NI avancée.

TABLEAU 53 : EXPOSITIONS DE DÉTAIL SELON L'APPROCHE NI AVANCÉE – PAR CATÉGORIE DE CLIENTS
– Expositions garanties par l'immobilier résidentiel

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Fourchette de PD		Expositions en cas de défaut	PD moyenne	PCD moyenne	Actifs pondérés en fonction des risques	Aux	
							Pondération moyenne en fonction des risques	
31 octobre 2013								
Faible risque	1	0,00 à 0,15 %	61 021 \$	0,05 %	22,89 %	1 894 \$	3,10 %	
Risque normal	2	0,16 à 0,41	21 733	0,26	24,43	2 544	11,71	
	3	0,42 à 1,10	14 937	0,65	24,62	3 407	22,81	
Risque moyen	4	1,11 à 2,93	5 643	1,72	24,73	2 463	43,65	
	5	2,94 à 4,74	1 271	3,70	24,57	876	68,92	
Risque élevé	6	4,75 à 7,99	825	6,00	24,15	719	87,15	
	7	8,00 à 18,20	945	11,66	21,44	960	101,59	
	8	18,21 à 99,99	551	35,14	18,28	544	98,73	
Défaut	9	100,00	267	100,00	20,73	533	199,63	
Total			107 193 \$	0,88 %	23,53 %	13 940 \$	13,00 %	
31 octobre 2012								
Faible risque	1	0,00 à 0,15 %	33 263 \$	0,06 %	17,13 %	860 \$	2,59 %	
Risque normal	2	0,16 à 0,41	19 419	0,25	15,93	1 477	7,61	
	3	0,42 à 1,10	14 679	0,68	16,47	2 311	15,74	
Risque moyen	4	1,11 à 2,93	14 385	1,80	15,31	4 000	27,81	
	5	2,94 à 4,74	2 315	3,74	16,62	1 083	46,78	
Risque élevé	6	4,75 à 7,99	1 710	5,94	17,59	1 082	63,27	
	7	8,00 à 18,20	1 582	11,42	17,52	1 311	82,87	
	8	18,21 à 99,99	1 007	39,62	16,93	854	84,81	
Défaut	9	100,00	292	100,00	16,35	350	119,86	
Total			88 652 \$	1,68 %	16,46 %	13 328 \$	15,03 %	

TABLEAU 54 : EXPOSITIONS DE DÉTAIL SELON L'APPROCHE NI AVANCÉE – PAR CATÉGORIE DE CLIENTS
– Expositions renouvelables aux produits de détail admissibles

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Fourchette de PD		Expositions en cas de défaut	PD moyenne	PCD moyenne	Actifs pondérés en fonction des risques	Aux	
							Pondération moyenne en fonction des risques	
31 octobre 2013								
Faible risque	1	0,00 à 0,15 %	18 119 \$	0,05 %	83,82 %	525 \$	2,90 %	
Risque normal	2	0,16 à 0,41	7 471	0,26	84,20	820	10,98	
	3	0,42 à 1,10	7 023	0,69	85,41	1 714	24,41	
Risque moyen	4	1,11 à 2,93	5 568	1,84	85,89	2 865	51,45	
	5	2,94 à 4,74	2 366	3,70	86,04	2 025	85,59	
Risque élevé	6	4,75 à 7,99	1 561	5,92	85,30	1 809	115,89	
	7	8,00 à 18,20	1 241	11,09	82,68	2 002	161,32	
	8	18,21 à 99,99	388	28,72	74,29	820	211,34	
Défaut	9	100,00	125	100,00	74,23	8	6,40	
Total			43 862 \$	1,67 %	84,43 %	12 588 \$	28,70 %	
31 octobre 2012								
Faible risque	1	0,00 à 0,15 %	17 566 \$	0,05 %	84,00 %	511 \$	2,91 %	
Risque normal	2	0,16 à 0,41	7 322	0,26	84,17	803	10,97	
	3	0,42 à 1,10	6 863	0,69	85,35	1 676	24,42	
Risque moyen	4	1,11 à 2,93	5 500	1,84	85,78	2 831	51,47	
	5	2,94 à 4,74	2 413	3,71	86,02	2 065	85,58	
Risque élevé	6	4,75 à 7,99	1 626	5,92	85,39	1 883	115,81	
	7	8,00 à 18,20	1 315	11,10	82,95	2 130	161,98	
	8	18,21 à 99,99	427	28,80	74,64	908	212,65	
Défaut	9	100,00	141	100,00	74,17	9	6,38	
Total			43 173 \$	1,79 %	84,48 %	12 816 \$	29,69 %	

TABLEAU 55 : EXPOSITIONS DE DÉTAIL SELON L'APPROCHE NI AVANCÉE – PAR CATÉGORIE DE CLIENTS – Autres expositions de détail

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

		Fourchette de PD	Expositions en cas de défaut	PD moyenne	PCD moyenne	Actifs pondérés en fonction des risques	Aux	
							Pondération moyenne en fonction des risques	
							31 octobre 2013	
Faible risque	1	0,00 à 0,15 %	7 174 \$	0,07 %	53,58 %	715 \$	9,97 %	
Risque normal	2	0,16 à 0,41	5 470	0,26	53,64	1 399	25,58	
	3	0,42 à 1,10	10 527	0,81	60,19	5 836	55,44	
Risque moyen	4	1,11 à 2,93	5 379	1,87	52,80	3 552	66,03	
	5	2,94 à 4,74	2 212	3,74	53,14	1 686	76,22	
Risque élevé	6	4,75 à 7,99	1 728	5,95	51,78	1 345	77,84	
	7	8,00 à 18,20	1 487	10,88	53,50	1 387	93,28	
	8	18,21 à 99,99	320	28,98	54,95	417	130,31	
Défaut	9	100,00	168	100,00	50,11	156	92,86	
Total			34 465 \$	2,36 %	55,36 %	16 493 \$	47,85 %	
							31 octobre 2012	
Faible risque	1	0,00 à 0,15 %	7 247 \$	0,07 %	53,82 %	722 \$	9,96 %	
Risque normal	2	0,16 à 0,41	5 364	0,26	53,86	1 376	25,65	
	3	0,42 à 1,10	7 059	0,72	53,80	3 271	46,34	
Risque moyen	4	1,11 à 2,93	5 235	1,86	52,28	3 417	65,27	
	5	2,94 à 4,74	2 209	3,74	52,90	1 677	75,92	
Risque élevé	6	4,75 à 7,99	1 668	5,97	52,66	1 322	79,26	
	7	8,00 à 18,20	1 464	10,82	52,17	1 331	90,92	
	8	18,21 à 99,99	315	28,27	54,85	408	129,52	
Défaut	9	100,00	146	100,00	48,93	145	99,32	
Total			30 707 \$	2,42 %	53,34 %	13 669 \$	44,51 %	

La capacité des modèles de crédit de détail de la Banque pour l'évaluation des risques de façon discriminative et prédictive est évaluée par rapport à l'historique trimestriel le plus récent disponible sur les défauts et les pertes sur un an. Tous les modèles sont également soumis à une validation indépendante globale avant la mise en œuvre et annuellement comme décrit dans la rubrique «Gestion du risque de modèle» de la présente section.

Les estimations de la PD sur longue durée sont générées en incluant des indicateurs économiques clés comme les taux d'intérêt et de chômage et en utilisant leur moyenne sur longue durée sur le cycle de crédit pour estimer la PD.

Les estimations de la PCD sont nécessaires pour refléter un scénario de ralentissement. Les estimations de PCD dans un scénario de ralentissement sont générées à l'aide de données macroéconomiques comme les variations des prix de revente des maisons et le taux de chômage attendus dans un scénario de ralentissement d'une sévérité appropriée.

Pour les produits non garantis, les estimations de PCD dans un scénario de ralentissement reflètent les recouvrements moins élevés observés pour des expositions en défaut au cours de la récente récession de 2008-2009. Pour les produits garantis par un bien immobilier résidentiel (comme les prêts hypothécaires et les lignes domiciliaires), la PCD en cas de ralentissement reflète l'incidence possible d'un ralentissement sévère du secteur de l'immobilier. Les estimations de l'ECD reflètent aussi un scénario de ralentissement.

Expositions au risque de crédit autre que de détail

Pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail, nous gérons les expositions par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries et d'après le jugement d'experts. Nous avons classé les expositions au risque de crédit dans notre portefeuille autre que de détail selon les types de contreparties de Bâle II, soit : entreprises (activités de gros et commerciales), emprunteurs souverains et banques. Selon l'approche NI avancée, les prêts hypothécaires assurés par la SCHL sont considérés comme des expositions à des emprunteurs souverains et sont, par conséquent, classés dans les expositions au risque de crédit autre que de détail.

La Banque évalue le risque de crédit pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail à la fois en attribuant une notation de risque par emprunteur (NRE) et une notation de risque par facilité (NRF). Nous procédons de la sorte pour toutes les expositions envers de grandes entreprises, des emprunteurs souverains et des banques. Nous déterminons les notations de risque selon des modèles de risque de crédit propres aux industries qui sont fondés sur les données historiques internes pour les années 1994-2012 couvrant l'historique de prêts du secteur Prêts de gros et prêts commerciaux. Tous les emprunteurs et toutes les facilités reçoivent une notation de risque interne qui doit être passée en revue au moins une fois par année. Des données externes comme les taux de défaut rapportés par les agences de notation ou des données tirées des bases de données sur les pertes servent à valider les paramètres.

Les notations de risque internes (NRE et FRR) font partie intégrante de la surveillance et de la gestion du portefeuille et servent à établir les limites d'exposition au risque et les taux de prêt. Les notations de risque internes servent aussi à calculer les fonds propres réglementaires, le capital économique et les provisions pour pertes sur créances subies mais non recensées. Comme selon l'approche NI employée pour mesurer l'adéquation des fonds propres sur un horizon de risque de un an, les paramètres sont estimés sur un horizon temporel futur de 12 mois.

Notation de risque-emprunteur et PD

Une NRE est attribuée à chaque emprunteur selon sa PD, d'après des modèles exclusifs et selon des jugements d'experts. Pour évaluer le risque que représente un emprunteur, nous tenons compte de la situation concurrentielle de l'emprunteur, de son rendement financier, des tendances de l'économie et de l'industrie, de la qualité de sa gestion et de son accès aux capitaux. Selon l'approche NI, les emprunteurs sont groupés par catégories de NRE qui ont des PD similaires. L'utilisation de projections pour les notations de risque implicites du modèle est interdite et les NRE ne peuvent pas intégrer un renversement projeté, la stabilisation des tendances négatives, ni l'accélération des tendances positives existantes. Toutefois, les résultats financiers historiques peuvent être sensibilisés pour qu'ils tiennent compte d'événements survenus ou qui sont sur le point de survenir comme une nouvelle émission de titres de créance par un emprunteur depuis la date de ses plus récents états financiers. Pour l'évaluation des NRE, il faut tenir compte de tous les renseignements importants et pertinents et les renseignements utilisés doivent être à jour. Les modèles de notations quantitatives servent à classer par ordre la PD prévue pour tout le cycle, et ces modèles sont segmentés en catégories fondées sur l'industrie et la taille des emprunteurs. Les résultats des modèles quantitatifs peuvent être modifiés dans certains cas, selon un jugement d'expert, comme prescrit par les directives de la Banque en matière de crédit.

Afin de calibrer la PD de chaque fourchette de NRE, la Banque calcule des matrices de transition annuelles d'après des cohortes annuelles, puis estime la PD annuelle moyenne pour chaque NRE. La PD est établie à un niveau d'estimation moyen plus un ajustement approprié pour couvrir l'incertitude statistique et inhérente au modèle.

Le processus de calibration de la PD est une approche qui s'étale sur un cycle.

Notation de risque par facilité et PCD

La NRF établit une concordance avec la PCD et tient compte des caractéristiques propres à la facilité, comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt.

Différents modèles de NRF sont utilisés selon l'industrie et la taille des débiteurs. Si le niveau approprié de défauts historiques est disponible par modèle, ces données sont entrées dans le processus d'estimation de la PCD. Les données prises en considération dans la calibration du modèle de PCD comprennent des variables comme la couverture de la sûreté, la structure de la dette et la valeur d'entreprise de l'emprunteur. La PCD moyenne et l'incertitude statistique de la PCD sont estimées pour chaque catégorie de NRF. Pour certains modèles de NRF, le manque de données historiques exige que le modèle génère un classement ordonné qui est ensuite mis en concordance, selon un jugement d'expert, avec l'échelle de PCD quantitatives.

L'approche NI requiert l'utilisation d'une PCD en cas de ralentissement où la période de ralentissement, selon l'expérience interne et/ou externe, suppose des taux de pertes moyens plus élevés que la normale ou des recouvrements moyens moins élevés que la normale, comme pendant une récession économique. Pour refléter ces paramètres, les PCD moyennes calibrées tiennent compte à la fois de l'incertitude statistique qui entache les estimations et les PCD moyennes plus élevées que la normale subies pendant les périodes de ralentissement.

Exposition en cas de défaut

La Banque calcule l'ECD sur la clientèle autre que de détail d'abord en mesurant le montant emprunté sur une facilité, puis en ajoutant à la tranche utilisée, le cas échéant, l'utilisation additionnelle potentielle en cas de défaut. L'utilisation en cas de défaut (UCD) correspond au pourcentage du crédit disponible engagé qui devrait être utilisé par l'emprunteur qui deviendrait en défaut au cours de l'année suivante, en sus du montant déjà emprunté. Faute de facteurs d'atténuation du risque de crédit ou d'autres détails, l'ECD est établie au montant utilisé plus (UCD x montant inutilisé), l'UCD étant un pourcentage situé entre 0 % et 100 %.

Puisque l'UCD est largement tributaire de la PD, les données sur l'ECD sont groupées par NRE jusqu'à un an avant le défaut. Une UCD moyenne est alors calculée pour chaque NRE compte tenu de l'incertitude statistique qui entache les estimations.

L'historique des UCD est étudié afin de repérer les impacts de ralentissement, comme pour l'analyse des PCD en cas de ralentissement. La Banque n'a pas découvert d'UCD significativement différentes de la moyenne des UCD, de sorte que les UCD sont établies au niveau moyen calibré, par catégorie de NRE, plus un rajustement approprié pour tenir compte de l'incertitude statistique et de l'incertitude liée au modèle.

Les expositions selon l'approche NI avancée sont présentées dans les tableaux ci-dessous qui montrent leur distribution selon le système de notation sur 20 points de la Banque aligné sur les systèmes de notation externes.

TABLEAU 56 : EXPOSITIONS AUTRES QUE DE DÉTAIL SELON L'APPROCHE NI AVANCÉE – PAR CATÉGORIE DE CLIENTS – ENTREPRISES

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

										Aux
	Notations internes (NRE)	Gamme de PD	Expositions en cas de défaut	PD moyenne	PCD moyenne	Actifs pondérés en fonction des risques	Pondération moyenne en fonction des risques			Notations externes équivalentes
										31 octobre 2013
De première qualité	0	0,00 à 0,01 %	10 163 \$	0,00 %	64,36 %	18 \$	0,18 %			AAA/Aaa
	1A	0,02 à 0,03	7 563	0,03	1,90	66	0,87			AA+/Aa1
	1B	0,04 à 0,04	4 296	0,04	13,17	213	4,96			AA/Aa2
	1C	0,05 à 0,05	14 798	0,05	9,65	662	4,47			AA-/Aa3
	2A	0,06 à 0,06	6 885	0,06	16,90	668	9,70			A+/A1
	2B	0,07 à 0,08	8 052	0,07	26,43	1 370	17,01			A/A2
	2C	0,09 à 0,12	11 591	0,09	29,33	2 573	22,20			A-/A3
	3A	0,13 à 0,17	7 466	0,13	34,80	2 136	28,61			BBB+/Baa1
	3B	0,18 à 0,22	8 585	0,18	31,07	2 768	32,24			BBB/Baa2
	3C	0,23 à 0,29	10 866	0,23	32,66	4 198	38,63			BBB-/Baa3
De qualité inférieure	4A	0,30 à 0,38	9 730	0,30	20,19	2 458	25,26			BB+/Ba1
	4B	0,39 à 0,58	9 991	0,39	21,97	3 060	30,63			BB/Ba2
	4C	0,59 à 0,90	8 465	0,59	21,59	3 029	35,78			BB-/Ba3
	5A	0,91 à 1,38	5 636	0,91	19,77	2 128	37,76			B+/B1
	5B	1,39 à 2,81	3 915	1,39	28,54	2 515	64,24			B/B2
	5C	2,82 à 11,67	16 674	2,82	10,65	4 788	28,72			B-/B3
Actifs sous surveillance et classés	6	11,68 à 22,21	520	11,68	25,04	578	111,15			CCC+/Caa1
	7	22,22 à 49,99	331	22,22	38,06	658	198,79			à CC/Ca
	8	50,00 à 99,99	66	50,00	27,24	85	128,79			
Douteux / en défaut	9	100,00	125	100,00	57,88	318	254,40			D
Total			145 718 \$	0,73 %	23,69 %	34 289 \$	23,53 %			
										31 octobre 2012
De première qualité	0	0,00 à 0,01 %	9 881 \$	0,00 %	61,38 %	14 \$	0,14 %			AAA/Aaa
	1A	0,02 à 0,03	6 673	0,03	2,51	40	0,60			AA+/Aa1
	1B	0,04 à 0,04	8 211	0,04	6,36	163	1,99			AA/Aa2
	1C	0,05 à 0,05	16 333	0,05	6,51	389	2,38			AA-/Aa3
	2A	0,06 à 0,07	5 091	0,06	19,37	505	9,92			A+/A1
	2B	0,08 à 0,10	7 592	0,08	21,33	942	12,41			A/A2
	2C	0,11 à 0,14	13 778	0,11	27,40	2 893	21,00			A-/A3
	3A	0,15 à 0,20	8 000	0,15	28,57	2 098	26,23			BBB+/Baa1
	3B	0,21 à 0,26	8 840	0,21	22,64	2 212	25,02			BBB/Baa2
	3C	0,27 à 0,33	10 143	0,27	32,53	4 170	41,11			BBB-/Baa3
De qualité inférieure	4A	0,34 à 0,42	5 826	0,34	30,54	2 480	42,57			BB+/Ba1
	4B	0,43 à 0,64	5 843	0,43	29,21	2 408	41,21			BB/Ba2
	4C	0,65 à 0,96	7 903	0,65	22,09	3 061	38,73			BB-/Ba3
	5A	0,97 à 1,45	4 503	0,97	20,86	1 835	40,75			B+/B1
	5B	1,46 à 2,88	3 527	1,46	27,75	2 148	60,90			B/B2
	5C	2,89 à 11,30	12 603	2,89	11,96	4 024	31,93			B-/B3
Actifs sous surveillance et classés	6	11,31 à 23,27	516	11,31	23,92	534	103,49			CCC+/Caa1
	7	23,28 à 55,12	342	23,28	30,67	554	161,99			à CC/Ca
	8	55,13 à 99,99	74	55,13	18,58	60	81,08			
Douteux / en défaut	9	100,00	177	100,00	57,51	535	302,26			D
Total			135 856 \$	0,74 %	22,66 %	31 065 \$	22,87 %			

**TABLEAU 57 : EXPOSITIONS AUTRES QUE DE DÉTAIL SELON L'APPROCHE NI AVANCÉE – PAR CATÉGORIE DE CLIENTS
– EMPRUNTEURS SOUVERAINS**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux

	Notations internes (NRE)	Gamme de PD	Expositions en cas de défaut	PD moyenne	PCD moyenne	Actifs pondérés en fonction des risques	Pondération moyenne en fonction des risques	Notations externes équivalentes
31 octobre 2013								
De première qualité	0	0,00 à 0,01 %	187 017 \$	0,00 %	18,13 %	77 \$	0,04 %	AAA/Aaa
	1A	0,02 à 0,03	19 116	0,02	4,11	127	0,66	AA+/Aa1
	1B	0,04 à 0,04	2 251	0,04	4,18	24	1,07	AA/Aa2
	1C	0,05 à 0,05	7 372	0,05	2,46	73	0,99	AA-/Aa3
	2A	0,06 à 0,06	1 399	0,06	2,76	20	1,43	A+/A1
	2B	0,07 à 0,08	7 218	0,07	2,35	60	0,83	A/A2
	2C	0,09 à 0,12	1 494	0,09	8,96	98	6,56	A-/A3
	3A	0,13 à 0,17	–	–	–	–	–	BBB+/Baa1
	3B	0,18 à 0,22	106	0,18	8,63	6	5,66	BBB/Baa2
	3C	0,23 à 0,29	20	0,23	7,93	2	10,00	BBB-/Baa3
De qualité inférieure	4A	0,30 à 0,38	2	0,30	57,32	1	50,00	BB-/Ba1
	4B	0,39 à 0,58	12	0,39	13,65	2	16,67	BB/Ba2
	4C	0,59 à 0,90	–	–	–	–	–	BB-/Ba3
	5A	0,91 à 1,38	–	–	–	–	–	B+/B1
	5B	1,39 à 2,81	–	–	–	–	–	B/B2
	5C	2,82 à 11,67	98	2,82	0,30	1	1,02	B-/B3
Actifs sous surveillance et classés	6	11,68 à 22,21	–	–	–	–	–	CCC+/Caa1
	7	22,22 à 49,99	–	–	–	–	–	à CC/Ca
	8	50,00 à 99,99	–	–	–	–	–	
Douteux / en défaut	9	100,00	–	–	–	–	–	D
Total			226 105 \$	0,01 %	15,62 %	491 \$	0,22 %	
31 octobre 2012								
De première qualité	0	0,00 à 0,01 %	191 106 \$	0,00 %	11,90 %	111 \$	0,06 %	AAA/Aaa
	1A	0,02 à 0,03	16 881	0,02	4,69	141	0,84	AA+/Aa1
	1B	0,04 à 0,04	3 169	0,04	4,80	20	0,63	AA/Aa2
	1C	0,05 à 0,05	6 685	0,05	2,00	48	0,72	AA-/Aa3
	2A	0,06 à 0,07	547	0,06	4,61	15	2,74	A+/A1
	2B	0,08 à 0,10	4 166	0,08	2,45	44	1,06	A/A2
	2C	0,11 à 0,14	1 151	0,11	12,37	96	8,34	A-/A3
	3A	0,15 à 0,20	124	0,15	0,17	–	–	BBB+/Baa1
	3B	0,21 à 0,26	93	0,21	10,60	8	8,60	BBB/Baa2
	3C	0,27 à 0,33	8	0,27	21,81	1	12,50	BBB-/Baa3
De qualité inférieure	4A	0,34 à 0,42	1	0,34	55,98	1	100,00	BB-/Ba1
	4B	0,43 à 0,64	2	0,43	55,98	1	50,00	BB/Ba2
	4C	0,65 à 0,96	20	0,65	–	–	–	BB-/Ba3
	5A	0,97 à 1,45	–	–	–	–	–	B+/B1
	5B	1,46 à 2,88	–	–	–	–	–	B/B2
	5C	2,89 à 11,30	94	2,89	0,02	–	–	B-/B3
Actifs sous surveillance et classés	6	11,31 à 23,27	–	–	–	–	–	CCC+/Caa1
	7	23,28 à 55,12	–	–	–	–	–	à CC/Ca
	8	55,13 à 99,99	–	–	–	–	–	
Douteux / en défaut	9	100,00	–	–	–	–	–	D
Total			224 047 \$	0,01 %	10,76 %	486 \$	0,22 %	

TABLEAU 58 : EXPOSITIONS AUTRES QUE DE DÉTAIL SELON L'APPROCHE NI AVANCÉE – PAR CATÉGORIE DE CLIENTS – BANQUES

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux

	Notations internes (NRE)	Gamme de PD	Expositions en cas de défaut	PD moyenne	PCD moyenne	Actifs pondérés en fonction des risques	Pondération moyenne en fonction des risques	Notations externes équivalentes
31 octobre 2013								
De première qualité	0	0,00 à 0,01	1 814	0,01	57,29	47	2,59	AAA/Aaa
	1A	0,02 à 0,03	730	0,03	57,32	121	16,58	AA+/Aa1
	1B	0,04 à 0,04	980	0,04	56,01	170	17,35	AA/Aa2
	1C	0,05 à 0,05	12 732	0,05	30,81	1 589	12,48	AA-/Aa3
	2A	0,06 à 0,06	21 147	0,06	18,69	1 850	8,75	A+/A1
	2B	0,07 à 0,08	23 303	0,07	14,68	1 936	8,31	A/A2
	2C	0,09 à 0,12	19 464	0,09	17,52	2 474	12,71	A-/A3
	3A	0,13 à 0,17	8 161	0,13	17,04	1 119	13,71	BBB+/Baa1
	3B	0,18 à 0,22	4 100	0,18	7,49	259	6,32	BBB/Baa2
	3C	0,23 à 0,29	1 591	0,23	23,22	328	20,62	BBB-/Baa3
De qualité inférieure	4A	0,30 à 0,38	821	0,30	4,52	43	5,24	BB+/Ba1
	4B	0,39 à 0,58	330	0,39	12,70	47	14,24	BB/Ba2
	4C	0,59 à 0,90	69	0,59	7,72	11	15,94	BB-/Ba3
	5A	0,91 à 1,38	2	0,91	24,45	1	50,00	B+/B1
	5B	1,39 à 2,81	42	1,39	57,32	63	150,00	B/B2
	5C	2,82 à 11,67	9	2,82	34,99	8	88,89	B-/B3
Actifs sous surveillance et classés	6	11,68 à 22,21	–	–	–	–	–	CCC+/Caa1
	7	22,22 à 49,99	–	–	–	–	–	à CC/Ca
	8	50,00 à 99,99	–	–	–	–	–	–
Douteux / en défaut	9	100,00	–	–	–	–	–	D
Total			95 295	0,08	19,82	10 066	10,56	
31 octobre 2012								
De première qualité	0	0,00 à 0,02	2 930	0,01	65,28	92	3,14	AAA/Aaa
	1A	0,03 à 0,03	1 748	0,03	49,83	114	6,52	AA+/Aa1
	1B	0,04 à 0,04	572	0,04	55,60	136	23,78	AA/Aa2
	1C	0,05 à 0,05	33 488	0,05	12,11	1 321	3,94	AA-/Aa3
	2A	0,06 à 0,07	20 550	0,06	20,01	1 549	7,54	A+/A1
	2B	0,08 à 0,10	32 068	0,08	11,15	1 554	4,85	A/A2
	2C	0,11 à 0,14	13 621	0,11	21,05	1 590	11,67	A-/A3
	3A	0,15 à 0,20	14 957	0,15	8,92	974	6,51	BBB+/Baa1
	3B	0,21 à 0,26	2 417	0,21	11,13	220	9,10	BBB/Baa2
	3C	0,27 à 0,33	2 118	0,27	18,67	370	17,47	BBB-/Baa3
De qualité inférieure	4A	0,34 à 0,42	2 158	0,34	6,13	123	5,70	BB+/Ba1
	4B	0,43 à 0,64	129	0,43	30,05	43	33,33	BB/Ba2
	4C	0,65 à 0,96	273	0,65	13,82	52	19,05	BB-/Ba3
	5A	0,97 à 1,45	1	0,97	9,43	–	–	B+/B1
	5B	1,46 à 2,88	1	1,46	40,89	1	100,00	B/B2
	5C	2,89 à 11,30	200	2,89	14,94	91	45,50	B-/B3
Actifs sous surveillance et classés	6	11,31 à 23,27	–	–	–	–	–	CCC+/Caa1
	7	23,28 à 55,12	–	–	–	–	–	à CC/Ca
	8	55,13 à 99,99	37	55,13	9,19	16	43,24	–
Douteux / en défaut	9	100,00	–	–	–	–	–	D
Total			127 268	0,11	15,68	8 246	6,48	

Expositions au risque de crédit selon l'approche standard

L'approche standard à l'égard du risque de crédit est actuellement utilisée principalement pour les actifs du portefeuille des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Nous procédons actuellement à la transition de cette tranche de portefeuille à l'approche NI avancée. Selon l'approche standard, les actifs sont multipliés par les coefficients de pondération des risques prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques. Ces coefficients de pondération en fonction des risques sont attribués d'après certains facteurs, notamment le type de contrepartie, le type de produit et la nature et l'étendue de l'atténuation du risque de crédit. Pour ce qui est de nos expositions aux emprunteurs souverains (gouvernements, banques centrales et certaines entités du secteur public) et aux banques (institutions de dépôts réglementées, maisons de courtage en valeurs mobilières et certaines entités du secteur public), nous utilisons les notations de crédit externes attribuées par Moody's, S&P et Fitch pour établir le coefficient approprié de pondération en fonction des risques.

Nous appliquons les coefficients de pondération en fonction des risques suivants pour les expositions au bilan selon l'approche standard :

Emprunteurs souverains	0 % ¹
Banques	20 % ¹
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	35 % ou 75 % ²
Autres expositions à la clientèle de détail (y compris les petites entreprises)	75 %
Entreprises	100 %

¹ La pondération du risque peut varier selon la notation de risque externe.

² 35 % pour un ratio prêt-valeur <=80 %; 75 % pour un ratio prêt-valeur >80 %.

Des coefficients de pondération en fonction des risques moins élevés s'appliquent lorsqu'il y a des éléments modérateurs du risque de crédit approuvés. Pour les prêts en souffrance depuis plus de 90 jours, le coefficient de pondération en fonction des risques est de 100 % (expositions garanties par l'immobilier résidentiel) ou de 150 % (tous les autres prêts).

Pour ce qui est des expositions hors bilan, des facteurs de conversion du crédit précis sont utilisés pour convertir le montant notionnel de l'exposition en équivalent-crédit.

Expositions sur instruments dérivés

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, aussi appelé risque de crédit de contrepartie, est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la Banque. Nous appliquons l'évaluation du risque courant comme méthode pour calculer le montant de l'équivalent-crédit, qui est défini par le BSIF comme le coût de remplacement majoré d'un montant pour le risque futur éventuel, pour estimer le risque et établir les exigences de fonds propres réglementaires relatives aux expositions sur instruments dérivés. Le groupe mondial de crédit de contrepartie, qui fait partie de Gestion du risque des marchés financiers, est responsable de l'estimation et de la gestion du risque de crédit de contrepartie conformément aux politiques de crédit établies par le groupe Gestion du risque.

La Banque utilise diverses méthodes qualitatives et quantitatives pour évaluer et gérer le risque de crédit de contrepartie. Nous utilisons, entre autres, des méthodes statistiques pour mesurer le risque potentiel courant et futur, ainsi que des évaluations des facteurs de stress pour déterminer et quantifier l'exposition à des événements extrêmes. Nous établissons diverses limites dont des limites quant aux notionnels bruts pour gérer les volumes d'affaires et les concentrations. Nous évaluons à intervalles réguliers les conditions de marché et la valeur des instruments financiers sous-jacents. Le risque de crédit de contrepartie peut augmenter durant les périodes de contraction des liquidités sur le marché pour certains instruments. Le groupe mondial de Gestion du risque des marchés financiers se réunit à intervalles réguliers avec les groupes Gestion du risque de marché et de crédit et Négociation afin de discuter de la façon dont des conditions changeantes du marché peuvent avoir une incidence sur notre risque de marché et notre risque de crédit de contrepartie.

La Banque applique activement des stratégies d'atténuation des risques en recourant à des accords-cadres de compensation portant sur des dérivés multiproduits, à des sûretés et à d'autres techniques d'atténuation du risque de crédit. Nous pouvons également devenir partie à des instruments dérivés réglés à travers une chambre de compensation centrale, ce qui réduit le risque de contrepartie en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets après compensation. Les risques de crédit liés aux instruments financiers dérivés sont assujettis aux mêmes normes d'approbation de crédit, de limite et de surveillance des limites et aux mêmes lignes directrices sur les expositions que celles que nous utilisons pour gérer d'autres transactions qui créent un risque de crédit. Ces normes incluent l'évaluation de la solvabilité des contreparties, l'évaluation et la surveillance des expositions, y compris le risque de fausse orientation connexe, de même que le contrôle de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéances.

Il y a deux types de risque de fausse orientation : la fausse orientation générale et la fausse orientation spécifique. Un risque de fausse orientation générale survient lorsque la probabilité de défaut des contreparties suit la même trajectoire qu'un facteur de risque de marché donné. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque l'exposition à une contrepartie particulière suit la même trajectoire que la probabilité de défaut de la contrepartie en raison de la nature des transactions conclues avec cette contrepartie. Ces types d'expositions au risque nécessitent une approbation particulière dans le cadre du processus d'approbation du crédit. Nous évaluons et gérons les risques de fausse orientation spécifique de la même manière que les obligations de crédit directes et nous en assurons le suivi en appliquant des limites approuvées par facilité de crédit.

Dans le cadre du processus de surveillance du risque de crédit, la direction se réunit à intervalles réguliers afin de passer en revue toutes les expositions, y compris les expositions à des contreparties plus à risque, qui découlent des instruments financiers dérivés. Au 31 octobre 2013, compte tenu des stratégies d'atténuation des risques, la Banque n'avait pas d'exposition importante sur des dérivés à des contreparties considérées plus à risque comme défini par les politiques de crédit de la Banque. En outre, la Banque n'a pas d'ajustement important de valeur lié au risque de crédit pour quelque contrepartie que ce soit.

Validation du système de notation du risque de crédit

Les systèmes et les méthodes de notation du risque de crédit font l'objet d'une validation indépendante afin de vérifier qu'ils constituent toujours des indicateurs de risque adéquats. Le processus de validation tient compte des considérations suivantes :

- Estimations des paramètres de risque – la PD, l'ECD et la PCD sont révisées et mises à jour en fonction des pertes réelles afin de s'assurer que les estimations constituent toujours des indicateurs raisonnables de perte éventuelle.
- Performance des modèles – les estimations continuent d'être discriminatoires, constantes et prédictives.
- Qualité des données – les données utilisées dans le système de notation du risque sont exactes, adéquates et suffisantes.
- Hypothèses – les principales hypothèses sous-jacentes du modèle demeurent valides pour le portefeuille actuel et la conjoncture.

Le groupe Gestion du risque veille à ce que le système de notation du risque de crédit soit conforme à la politique en matière de modélisation des risques de la TD. Le comité du risque est informé de la performance du système de notation du risque de crédit au moins annuellement. Le comité du risque doit approuver les changements importants apportés au système de notation du risque de crédit de la TD.

Évaluation des facteurs de stress

Pour établir l'importance des pertes possibles selon divers scénarios, nous soumettons nos portefeuilles de crédit à des évaluations des facteurs de stress. Les évaluations des facteurs de stress servent à évaluer la vulnérabilité des portefeuilles aux effets de situations graves, mais plausibles, telles qu'un ralentissement économique marqué ou une perturbation importante du marché.

Atténuation des risques de crédit

Les techniques que nous utilisons pour réduire et atténuer le risque de crédit comprennent des politiques et des procédures écrites qui visent l'évaluation et la gestion des actifs financiers et non financiers affectés en garantie (sûretés) et l'examen et la négociation des accords de compensation. Les types de sûretés et leurs montants et les autres techniques d'atténuation du risque de crédit exigés sont fondés sur l'évaluation interne par la Banque de la qualité du crédit et de la capacité de remboursement de l'emprunteur ou de la contrepartie.

Dans les activités bancaires de détail et commerciales, les actifs affectés en garantie de prêts sont essentiellement non financiers et comprennent des résidences, des biens immobiliers en cours d'aménagement, des immeubles commerciaux et des actifs commerciaux comme des débiteurs, des stocks, des immobilisations corporelles et des automobiles. Dans les Services bancaires de gros, une grande part des prêts va à des emprunteurs qui ont une bonne note de crédit et à qui on n'exige pas l'affectation d'actifs en garantie. Les emprunteurs n'ayant pas une bonne note de crédit affectent généralement en garantie des actifs commerciaux comme le font les emprunteurs commerciaux. Des normes communes s'appliquent à l'échelle de la Banque pour évaluer les sûretés, établir la fréquence des recalculs, et pour consigner, enregistrer, améliorer et surveiller les sûretés.

Nous utilisons aussi des sûretés et des conventions-cadres de compensation pour atténuer l'exposition aux contreparties de dérivés. Les actifs affectés en garantie d'expositions sur dérivés sont essentiellement financiers et comprennent des liquidités et des titres négociables émis par des gouvernements de première qualité et des émetteurs de bonne qualité. Cette approche comprend des décotes et procédures préétablies pour la réception, la garde et la libération des titres donnés en garantie.

Sauf exception, dans tous les cas nous protégeons les actifs en en prenant possession et en les contrôlant dans un territoire où nous pouvons légalement faire valoir nos droits sur la sûreté. Exceptionnellement, et lorsque notre contrepartie l'exige, nous gardons les actifs ou les confions à un dépositaire indépendant. Nous consignons les accords conclus avec les dépositaires dans une convention de garde et de contrôle.

Il se peut, de temps à autre, que nous prenions des cautionnements pour réduire l'exposition au risque de crédit. Pour les expositions au risque de crédit soumises à l'approche NI avancée, nous ne comptabilisons que les cautionnements irrévocables pour les risques de crédit des Services bancaires commerciaux et des Services de gros, qui sont fournis par des entités ayant une meilleure notation des risques que celle de l'emprunteur ou de la contrepartie à la transaction.

La Banque utilise des dérivés de crédit pour atténuer le risque de crédit. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces transactions sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. Notre politique est de ne conclure ces transactions qu'avec des institutions financières de grande qualité et de demander des garanties de prêts. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que nous appliquons à toutes les contreparties pour lesquelles nous avons une exposition au risque de crédit.

La Banque utilise des évaluations et des modèles d'évaluation automatisés pour valider les valeurs immobilières lorsqu'elle accorde un prêt garanti par une propriété immobilière. Ces outils informatisés permettent d'estimer ou de valider la valeur de marché des maisons à l'aide de comparables de marché et de courbes de prix dans un marché local. L'utilisation de ces outils comporte comme risque principal celui que la valeur d'une propriété en particulier puisse être très différente de la moyenne du marché local. Nous avons des lignes directrices qui s'appliquent spécifiquement aux circonstances permettant l'utilisation de ces outils ainsi que de processus de validation périodique des évaluations et modèles, notamment l'obtention d'évaluations indépendantes.

Exposition brute au risque de crédit

L'exposition brute au risque de crédit, aussi appelée ECD («exposition en cas de défaut»), est le montant total auquel nous sommes exposés à la date du défaut d'un prêt et qui est évalué avant les provisions relatives à une contrepartie ou les radiations s'y rapportant. Une exposition brute au risque de crédit ne reflète pas l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit et englobe les expositions, qu'elles soient au bilan ou hors bilan. Les expositions au bilan comprennent principalement l'encours des prêts, les acceptations, les titres détenus à des fins autres que de transaction, les dérivés et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension. Les expositions hors bilan consistent essentiellement en des montants sur les engagements non utilisés, des cautionnements et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension.

L'exposition brute au risque de crédit pour les deux approches que nous utilisons pour mesurer le risque de crédit se présente comme suit :

TABLEAU 59 : EXPOSITION BRUTE AU RISQUE DE CRÉDIT – APPROCHES STANDARD ET NI AVANCÉE¹

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2013			31 octobre 2012		
	Standard	NI avancée	Total	Standard	NI avancée	Total
Risque de crédit de détail						
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	25 671 \$	251 809 \$	277 480 \$	22 463 \$	234 240 \$	256 703 \$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	–	43 862	43 862	–	43 173	43 173
Autres expositions aux produits de détail	41 225	34 465	75 690	32 921	30 707	63 628
Total – Risque de crédit de détail	66 896	330 136	397 032	55 384	308 120	363 504
Expositions aux produits autres que de détail²						
Entreprises	69 411	145 718	215 129	61 052	135 856	196 908
Emprunteurs souverains	24 783	81 489	106 272	20 470	78 459	98 929
Banques	16 827	95 295	112 122	16 461	127 268	143 729
Total – Risque de crédit autre que de détail	111 021	322 502	433 523	97 983	341 583	439 566
Expositions brutes au risque de crédit	177 917 \$	652 638 \$	830 555 \$	153 367 \$	649 703 \$	803 070 \$

¹ Les expositions brutes au risque de crédit représentent l'ECD et ne tiennent pas compte de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit. Ce tableau ne tient compte ni des titrisations, ni des titres de capitaux propres, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² À compter de 2013, les expositions aux produits autres que de détail ne comprennent pas les expositions sur les contreparties centrales admissibles (CC admissibles) «présumées» par le BSIF étant donné que ces dernières sont comprises dans les «autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit», conformément au dispositif réglementaire de Bâle III. Avant 2013, les expositions aux produits autres que de détail comprenaient les expositions sur les CC admissibles conformément au dispositif réglementaire de Bâle II.

Autres expositions au risque de crédit

Expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction

Nos expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction sont à un niveau qui représente moins de 5 % de nos fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 combinés. Par conséquent, nous utilisons des pondérations en fonction des risques prescrites par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques sur les expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction.

Expositions de titrisation

Pour les expositions de titrisation notées par des agences externes, nous utilisons à la fois l'approche standard et l'approche fondée sur les notations (AFN). Les deux approches attribuent des coefficients de pondération aux expositions d'après des notations externes. Nous utilisons les notations attribuées par une ou plusieurs des agences de notation suivantes : Moody's Investors Service, Standard & Poor's, Fitch et DBRS. L'AFN tient aussi compte de facteurs additionnels, notamment l'horizon de la notation (long terme ou court terme), la quantité de détails disponibles sur l'ensemble des actifs sous-jacents et le rang de subordination de la position.

Nous utilisons l'approche fondée sur les évaluations internes pour gérer le risque de crédit pour nos expositions liées aux titrisations de PCAA qui ne font pas l'objet d'une notation externe.

En vertu de l'approche fondée sur les évaluations internes, nous prenons en compte tous les facteurs de risque pertinents au moment d'évaluer la qualité du crédit de ces expositions, y compris ceux publiés par les agences de notation Moody's, S&P, Fitch et DBRS. Nous utilisons également des modèles de perte prévue et des politiques visant à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à en faciliter la gestion. Notre approche fondée sur les évaluations internes consiste notamment à évaluer dans quelle mesure l'amélioration disponible de la protection contre les pertes couvre les pertes prévues. Les niveaux de couverture des facteurs de stress dont nous avons besoin pour chaque notation de risque interne sont conformes aux exigences en matière de facteurs de risque publiés par les agences de notation pour des notations externes équivalentes par catégorie d'actifs.

Toutes les expositions reçoivent une notation de risque interne fondée sur notre évaluation, laquelle doit être passée en revue au moins une fois par année. Nos notations reflètent notre évaluation du risque de perte, qui comprend une combinaison de la PD et de la PCD pour chaque exposition. L'échelle de notation que nous utilisons correspond aux échelles de notation à long terme utilisées par les agences de notation.

Notre approche fondée sur les évaluations internes est assujettie à tous les principaux éléments et principes de notre structure de gouvernance du risque et est gérée comme décrit dans la présente rubrique «Risque de crédit».

Nous utilisons les résultats de l'approche fondée sur les évaluations internes pour tous les volets de notre gestion du risque de crédit, y compris le suivi du rendement, les mécanismes de contrôle et la présentation de l'information de gestion, ainsi que pour le calcul des fonds propres. Selon l'approche fondée sur les évaluations internes, les expositions sont multipliées par les coefficients de pondération prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres.

Risque de marché

Le risque de marché de négociation est le risque de perte dans les instruments financiers ou dans le bilan imputable à des mouvements défavorables de facteurs de marché comme les taux d'intérêt et de change, les prix, les écarts de taux, les volatilités et les corrélations des activités de négociation.

Le risque de marché autre que de négociation est le risque de perte dans les instruments financiers, dans le bilan ou dans les bénéfices, ou le risque de volatilité des bénéfices provenant des activités autres que de négociation comme la gestion actif-passif ou des placements, en particulier le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de position sur titres de participation.

Nous sommes exposés au risque de marché dans notre portefeuille de négociation et dans notre portefeuille de placements ainsi que dans nos activités autres que de transaction. Pour ce qui est de nos portefeuilles de transaction et de placements, nous participons activement à des transactions sur le marché afin d'obtenir des rendements pour la TD par la gestion prudente de nos positions et de nos stocks. Lorsque nous exerçons des activités bancaires autres que de transaction, nous sommes exposés au risque de marché du fait des transactions bancaires courantes que des clients effectuent avec nous.

Au 31 octobre 2013, nous nous conformions aux exigences de Bâle III en matière de gestion du risque de marché selon l'approche des modèles internes.

LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des actifs et des passifs au bilan entre ceux qui sont exposés aux risques de marché de négociation et ceux qui sont exposés aux risques de marché autre que de négociation. Le risque de marché touchant les actifs et les passifs inclus dans le calcul de la VaR et d'autres mesures employées aux fins du capital exposé au risque de marché réglementaire est classé comme risque de marché de négociation.

TABLEAU 60 : LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN

(en millions de dollars canadiens)

				<i>Aux</i>
				31 octobre 2013
	Bilan	Risque de marché de négociation	Risque de marché autre que de négociation	Risque de marché autre que de négociation – sensibilité au risque primaire
Actifs exposés au risque de marché				
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	28 855	\$ 285	\$ 28 570	Risque de taux d'intérêt
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	101 928	98 682	3 246	Risque de taux d'intérêt
Dérivés	49 461	44 077	5 384	Risque de position sur titres de participation, risque de change, risque de taux d'intérêt
Actifs financiers désignés à la juste valeur	6 532	–	6 532	Risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières disponibles à la vente	79 541	–	79 541	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	29 961	–	29 961	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières prises en pension	64 283	5 331	58 952	Risque de taux d'intérêt
Prêts	447 777	–	447 777	Risque de taux d'intérêt
Engagements de clients au titre d'acceptations	6 399	–	6 399	Risque de taux d'intérêt
Participation dans TD Ameritrade	5 300	–	5 300	Risque de position sur titres de participation
Autres actifs ¹	1 915	–	1 915	Risque de taux d'intérêt
Actifs non exposés au risque de marché	40 580	–	–	
Total des actifs	862 532	148 375	673 577	
Passifs exposés au risque de marché				
Dépôts détenus à des fins de transaction	47 593	1 531	46 062	Risque de taux d'intérêt
Dérivés	49 471	45 655	3 816	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation à la juste valeur	21 960	10 216	11 744	Risque de taux d'intérêt
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	12	–	12	Risque de taux d'intérêt
Dépôts	543 476	–	543 476	Risque de position sur titres de participation, risque de taux d'intérêt
Acceptations	6 399	–	6 399	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	41 829	39 479	2 350	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	34 414	5 825	28 589	Risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation au coût amorti	25 592	–	25 592	Risque de taux d'intérêt
Billets et débiteures subordonnés	7 982	–	7 982	Risque de taux d'intérêt
Passif au titre des actions privilégiées	27	–	27	Risque de taux d'intérêt
Passif au titre des titres de fiducie de capital	1 740	–	1 740	Risque de taux d'intérêt
Autres passifs ¹	12 698	–	12 698	Risque de taux d'intérêt
Passifs et capitaux propres non exposés au risque de marché	69 339	–	–	
Total du passif et des capitaux propres	862 532	\$ 102 706	\$ 690 487	
31 octobre 2012				
Actifs exposés au risque de marché				
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	21 692	\$ 199	\$ 21 493	Risque de taux d'intérêt
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	94 531	86 759	7 772	Risque de taux d'intérêt
Dérivés	60 919	54 983	5 936	Risque de position sur titres de participation, risque de change, risque de taux d'intérêt
Actifs financiers désignés à la juste valeur	6 173	–	6 173	Risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières disponibles à la vente	98 576	–	98 576	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	–	–	–	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières prises en pension	69 198	9 340	59 858	Risque de taux d'intérêt
Prêts	411 492	–	411 492	Risque de taux d'intérêt
Engagements de clients au titre d'acceptations	7 223	–	7 223	Risque de taux d'intérêt
Participation dans TD Ameritrade	5 344	–	5 344	Risque de position sur titres de participation
Autres actifs ¹	1 843	–	1 843	Risque de taux d'intérêt
Actifs non exposés au risque de marché	34 115	–	–	
Total des actifs	811 106	151 281	625 710	
Passifs exposés au risque de marché				
Dépôts détenus à des fins de transaction	38 774	1 500	37 274	Risque de taux d'intérêt
Dérivés	64 997	60 494	4 503	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation à la juste valeur	25 324	9 355	15 969	Risque de taux d'intérêt
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	17	–	17	Risque de taux d'intérêt
Dépôts	487 754	–	487 754	Risque de position sur titres de participation, risque de taux d'intérêt
Acceptations	7 223	–	7 223	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	33 435	31 079	2 356	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	38 816	10 232	28 584	Risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation au coût amorti	26 190	–	26 190	Risque de taux d'intérêt
Billets et débiteures subordonnés	11 318	–	11 318	Risque de taux d'intérêt
Passif au titre des actions privilégiées	26	–	26	Risque de taux d'intérêt
Passif au titre des titres de fiducie de capital	2 224	–	2 224	Risque de taux d'intérêt
Autres passifs ¹	11 828	–	11 828	Risque de taux d'intérêt
Passifs et capitaux propres non exposés au risque de marché	63 180	–	–	
Total du passif et des capitaux propres	811 106	\$ 112 660	\$ 635 266	

¹ Les autres actifs et autres passifs se rapportent aux prestations de retraite, aux assurances et aux entités ad hoc.

RISQUE DE MARCHÉ DANS LES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les activités de négociation de la TD ont pour objectif global de fournir des services bancaires de gros, notamment de facilitation et de liquidité, aux clients de la Banque. La Banque doit prendre des risques afin d'être en mesure de servir efficacement ses clients là où ils font affaire. En particulier, la TD doit tenir des stocks, agir à titre de contrepartiste dans l'exécution des transactions de clients et agir à titre de preneur ferme pour les nouvelles émissions de titres. En outre, la Banque exécute des transactions afin d'acquérir une connaissance approfondie des conditions des marchés afin d'offrir les meilleurs prix et le service le plus efficace aux clients, tout en équilibrant les risques inhérents à ses activités de transaction.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DE NÉGOCIATION

La responsabilité de la gestion du risque de marché de négociation incombe principalement aux Services bancaires de gros, sous la surveillance du groupe Contrôle du risque de marché qui fait partie du groupe Gestion du risque. Le comité du capital et du risque de marché, qui se réunit à intervalles réguliers pour réviser le profil de risque de marché et les résultats de nos activités de négociation, recommande des modifications aux politiques sur les risques, passe en revue les stocks de prises fermes et l'usage qui est fait des capitaux et des actifs au sein des Services bancaires de gros. Le comité est présidé par le premier vice-président, Risque de marché et conception de modèles, et est composé de cadres supérieurs des Services bancaires de gros.

Il n'y a eu aucun reclassement important entre les portefeuilles de négociation et autres que de négociation au cours de l'exercice 2013.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DE NÉGOCIATION

Le risque de marché joue un rôle clé dans l'évaluation de toute stratégie liée aux activités de négociation. Nous lançons de nouvelles initiatives de négociation ou étendons celles qui existent seulement si le risque a été évalué de façon exhaustive et est jugé conforme à notre appétit pour le risque et à nos compétences en affaires, et si nous possédons l'infrastructure adéquate pour surveiller, contrôler et gérer le risque. Le cadre de gestion du risque de marché dans les activités de négociation intègre l'appétit pour le risque, la structure de gouvernance du risque ainsi que le recensement, l'évaluation et le contrôle du risque. Ce cadre est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la TD pour le risque de marché dans les activités de négociation.

Limites de transaction

Nous fixons des limites de transaction qui sont conformes à la stratégie d'affaires approuvée pour une activité donnée et à notre tolérance à l'égard du risque de marché qui y est associé, dans le respect de l'appétit de la TD pour le risque de marché. En établissant ces limites, nous tenons compte de la volatilité et de la liquidité du marché, de l'expérience organisationnelle et de la stratégie d'affaires. Des limites sont établies au niveau global des Services bancaires de gros, ainsi qu'à des niveaux plus détaillés.

Les principales limites de risque de marché sont fondées sur les principaux facteurs de risque de l'activité et comprennent des limites quant aux notionnels, aux différentiels de taux, aux variations de la courbe de rendement, aux variations de prix et des limites de volatilité.

Une autre mesure importante des limites de transaction est la VaR que nous utilisons pour surveiller et contrôler le niveau global du risque et pour calculer les fonds propres réglementaires requis pour le risque de marché dans les activités de négociation. La VaR mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille au cours d'une période donnée.

À la fin de chaque journée, les positions de risque sont comparées aux limites de risque, et tous les dépassements sont constatés conformément aux politiques et procédures établies en matière de risques de marché.

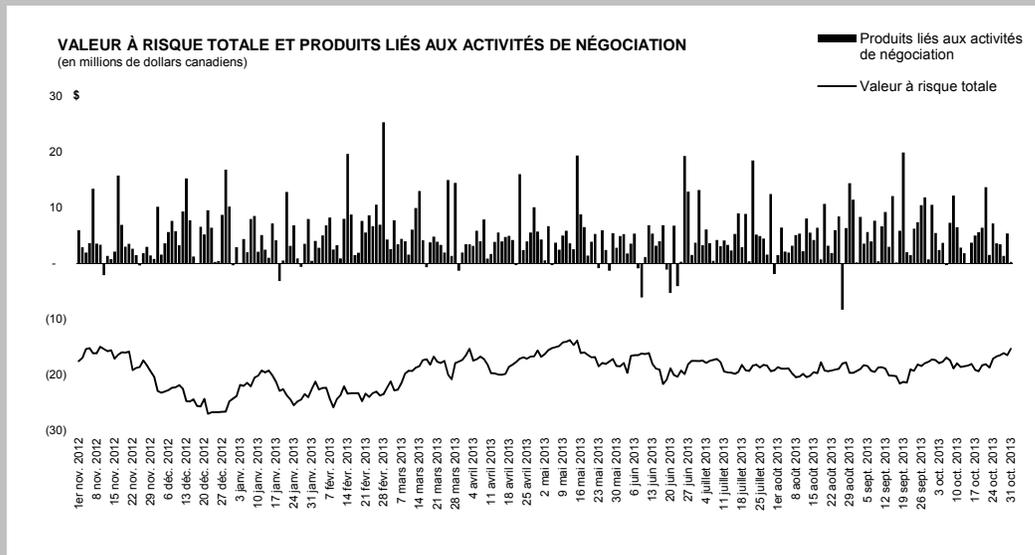
Calcul de la VaR

La Banque calcule la VaR quotidiennement en combinant le risque de marché général et le risque idiosyncratique propre à des titres de créance qui est associé aux positions de négociation de la Banque.

Le risque de marché général est établi en créant une distribution des variations possibles de la valeur de marché du portefeuille courant au moyen d'une simulation historique. La Banque évalue le portefeuille courant au moyen des variations des cours et des taux (pour les produits sur titres de capitaux propres, de taux d'intérêt, de change, de crédit et sur marchandises) des 259 derniers jours de négociation. Le risque de marché général est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque de marché général est calculé sur une période de détention de un jour prolongée jusqu'à dix jours aux fins du calcul des fonds propres réglementaires.

Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance mesure le risque idiosyncratique d'écart de taux de crédit (lié à une seule institution) pour les expositions au crédit du portefeuille de négociation au moyen d'une simulation de Monte-Carlo. Le modèle de risques idiosyncratique propre à des titres de créance repose sur le comportement historique des écarts de crédit idiosyncratiques sur cinq ans. Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance, tout comme le risque de marché général, est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance est calculé sur une période de détention de dix jours.

Le graphique ci-après présente l'utilisation à une date particulière de la VaR quotidienne et les produits liés aux activités de négociation dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits liés aux activités de négociation représentent le total des produits de négociation présenté dans les autres produits et les produits d'intérêts nets sur les positions de négociation présentées dans les produits d'intérêts nets, et ils sont présentés en équivalence fiscale. L'exercice clos le 31 octobre 2013 a compris 21 jours de pertes de négociation et les produits liés aux activités de négociation ont été positifs pendant 92 % des jours de négociation. Au cours de l'exercice, les pertes pour un jour de Bourse donné n'ont jamais dépassé la VaR.



La VaR constitue une mesure utile, mais elle devrait être utilisée en tenant compte de certaines limites, notamment :

- La VaR recourt à des données historiques pour prédire des événements futurs, ce qui limite sa capacité d'effectuer des prévisions.
- Elle ne donne pas d'information sur les pertes au-delà du niveau de confiance choisi.
- Elle suppose que toutes les positions peuvent être liquidées au cours de la période de détention ayant servi pour calculer le montant de la VaR.

Nous améliorons sans cesse nos méthodes pour calculer la VaR et nous prévoyons de nouvelles mesures du risque qui sont conformes aux habitudes du marché, aux meilleures pratiques de l'industrie et aux exigences réglementaires.

Afin de réduire quelques-unes des faiblesses de la VaR, nous nous servons de paramètres additionnels conçus expressément pour la gestion des risques et les fonds propres. Ces paramètres comprennent la VaR en contexte de crise, les exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque, le cadre de simulation de crise, ainsi que des limites fondées sur la sensibilité de divers facteurs de risque de marché.

Calcul de la VaR en contexte de crise

Outre la VaR, la TD calcule aussi la VaR en contexte de crise, laquelle comprend le risque de marché général en contexte de crise et le risque idiosyncratique propre à des titres de créance en contexte de crise. La VaR en contexte de crise mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pendant une période donnée de tensions sur les marchés. La VaR en contexte de crise est calculée au moyen de techniques et d'hypothèses semblables à celles utilisées pour la VaR liée au risque de marché général en contexte de crise et au risque idiosyncratique propre à des titres de créance en contexte de crise. Toutefois, au lieu d'utiliser les 259 derniers jours de négociation (une année), la Banque choisit une année où des tensions se sont exercées sur les marchés. Au cours du dernier trimestre de l'exercice 2013, la VaR en contexte de crise a été calculée au moyen d'une période de un an qui a commencé le 1^{er} février 2008. La période de un an historique appropriée pour utiliser la VaR en contexte de crise est établie trimestriellement. La VaR en contexte de crise fait partie des exigences de fonds propres réglementaires.

Calcul des exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque

Les exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque sont appliquées à tous les instruments du portefeuille de négociation assujettis au risque de migration et de défaut. Le risque de migration représente le risque que des modifications soient apportées aux notations de crédit des expositions de la Banque. La Banque applique une simulation de Monte-Carlo sur un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % pour calculer les exigences supplémentaires liées au risque, ce qui est conforme aux exigences réglementaires. Ces exigences sont fondées sur l'hypothèse d'un «niveau de risque constant», qui oblige les banques à attribuer un horizon de liquidité aux positions qui sont assujetties à ces exigences. Les exigences supplémentaires de fonds propres liées au risque font partie des exigences de fonds propres réglementaires.

TABLEAU 61 : MESURES DU RISQUE DE MARCHÉ DU PORTEFEUILLE

(en millions de dollars canadiens)

	2013				2012			
	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas
Risque de taux d'intérêt	3,2	\$ 9,7	\$ 19,2	\$ 2,9	\$ 8,5	\$ 8,6	\$ 18,5	\$ 5,3
Risque d'écart de taux	6,0	6,0	10,9	2,4	2,5	7,4	14,7	2,2
Risque sur titres de capitaux propres	2,5	3,6	8,8	1,8	3,2	3,5	6,2	1,6
Risque de change	1,7	1,4	5,8	0,3	1,1	2,3	7,4	0,4
Risque de marchandises	0,5	0,9	2,3	0,4	1,6	1,0	2,4	0,5
Risque idiosyncratique propre à des titres de créance	14,2	16,5	23,6	11,3	15,2	23,7	39,4	13,9
Effet de diversification ¹	(12,8)	(18,8)	négl. ²	négl. ²	(15,5)	(20,4)	négl. ²	négl. ²
Valeur totale à risque	15,3	\$ 19,3	\$ 26,9	\$ 13,7	\$ 16,6	\$ 26,1	\$ 41,1	\$ 14,8
Valeur à risque en contexte de crise (une journée)	27,6	\$ 32,0	\$ 44,3	\$ 22,4	\$ 28,4	47,7	77,6	\$ 26,0
Exigences supplémentaires liées au risque (une année)	185,6	\$ 267,9	\$ 369,6	\$ 177,6	\$ 247,8	\$ 273,3	\$ 387,6	\$ 178,3

¹ La VaR globale est moins élevée que la somme de la VaR des différents types de risque, étant donné que certains risques sont atténués par la diversification des portefeuilles.

² Négligeable. Il n'est pas important de calculer un effet de diversification, du fait que le haut et le bas peuvent survenir à différents jours pour différents types de risque.

La VaR moyenne et la VaR ont diminué de respectivement 6,8 millions de dollars et de 15,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, essentiellement en conséquence d'une baisse du risque idiosyncratique de dettes en particulier qui découle surtout des améliorations de la qualité des données du modèle. La VaR en contexte de crise moyenne est sensiblement la même que celle de l'exercice précédent, mais a varié pendant l'exercice du fait de changement dans les positions.

Validation du modèle de la VaR

La TD utilise un test de validité rétroactif pour comparer les profits et les pertes réels et théoriques à la VaR afin de s'assurer qu'ils correspondent aux résultats statistiques du modèle de la VaR. Les profits et pertes théoriques sont générés par les mouvements de prix quotidiens en supposant que la composition du portefeuille ne change pas. La validation du modèle fondé sur les exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque doit suivre une approche différente étant donné qu'un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % rendent impossible l'utilisation de contrôles prudentiels *ex post* standard. En lieu et place, les paramètres clés du modèle fondé sur les exigences supplémentaires liées au risque, comme les matrices de transition et de corrélation, sont soumis à une validation indépendante à l'aide de certains points de référence par rapport aux résultats d'études externes ou par une analyse à partir de données internes ou externes.

Simulations de crise

Les activités de transaction de la Banque sont soumises à une limite d'exposition mondiale globale aux facteurs de stress (chocs). En outre, les secteurs d'exploitation mondiaux doivent obéir à une limite d'évaluation des facteurs de stress et chaque grande catégorie de risques est assortie d'un seuil global d'évaluation des facteurs de stress. Des scénarios de crise sont conçus pour modéliser des événements économiques extrêmes, reproduire les pires résultats historiques ou apporter des modifications hypothétiques importantes, mais plausibles, des principaux facteurs de risque de marché. Le programme d'évaluation des facteurs de stress comprend des scénarios élaborés au moyen de données du marché historiques qui ont eu cours pendant des périodes de perturbation du marché, en plus des scénarios hypothétiques élaborés par le groupe Gestion du risque. Les événements que nous avons reproduits sont notamment le krach boursier de 1987, la crise déclenchée par le défaut de paiement de la dette russe en 1998, les séquelles du 11 septembre 2001, la crise du PCAA au Canada en 2007, ainsi que la crise du crédit à l'automne de 2008.

Les évaluations des facteurs de stress sont effectuées et revues à intervalles réguliers par le comité du capital et du risque de marché.

RISQUE DE MARCHÉ DANS LES AUTRES ACTIVITÉS BANCAIRES DE GROS

Nous sommes aussi exposés à un risque de marché découlant d'un portefeuille existant d'obligations et d'actions privilégiées détenu par Valeurs Mobilières TD et de nos placements résiduels dans des banques d'affaires. Le groupe Gestion du risque examine et approuve les politiques et procédures, lesquelles sont mises en place pour surveiller, évaluer et atténuer ces risques.

Nous sommes exposés à un risque de marché lorsque nous concluons des opérations bancaires autres que de transaction avec nos clients. Ces opérations englobent surtout les dépôts et les prêts, qui sont aussi désignés comme nos «positions d'actif et de passif».

Gestion de l'actif et du passif

La gestion de l'actif et du passif consiste à gérer les risques de marché qui entourent nos activités bancaires traditionnelles. Ces risques de marché comprennent principalement le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

RESPONSABLES DE LA GESTION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Le service Gestion de la trésorerie et du bilan évalue et gère les risques de marché de nos activités bancaires autres que de négociation, sous la surveillance du comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres, qui est présidé par le chef de groupe, Assurances, Cartes de crédit et Stratégie d'entreprise, et comprend d'autres membres de la haute direction. Le comité du risque du conseil d'administration revoit et approuve périodiquement les principales politiques relatives au risque de marché pour la gestion de l'actif et du passif et les activités autres que de transaction, et reçoit des rapports sur la conformité aux limites de risque approuvées.

MODE DE GESTION DE NOS POSITIONS D'ACTIF ET DE PASSIF

Lorsque des produits de la TD sont émis, les risques sont évalués au moyen d'un cadre de prix de transfert redressé en fonction des options assurant une couverture intégrale. Ce cadre permet d'évaluer et de gérer le risque lié aux produits selon un profil de risque cible. Il permet aussi de s'assurer que les secteurs d'exploitation ne prendront de risques que pour des activités jugées productives.

Gestion du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur nos marges, nos bénéfices et notre valeur économique. Le risque de taux d'intérêt est géré afin d'obtenir des résultats stables et prévisibles au fil du temps. À cette fin, nous avons adopté une méthode de couverture rigoureuse pour la gestion de l'apport aux produits d'intérêts nets de nos positions d'actif et de passif, y compris un profil d'échéances modélisé pour les actifs, les passifs et les capitaux propres non sensibles aux taux d'intérêt. Les principaux aspects de cette méthode sont les suivants :

- Évaluer et gérer l'incidence d'une hausse ou d'une baisse des taux d'intérêt sur les produits d'intérêts nets et la valeur économique, et élaborer des stratégies pour gérer la sensibilité globale aux taux selon divers scénarios de taux d'intérêt.
- Mesurer la contribution de chaque produit TD en fonction du risque et compte tenu d'une couverture intégrale, y compris l'incidence des options financières accordées aux clients, comme les engagements hypothécaires.
- Élaborer et instaurer des stratégies pour stabiliser les produits d'intérêts nets de tous les produits bancaires personnels et commerciaux.

Nous sommes exposés à un risque de taux d'intérêt lorsque les flux de trésorerie liés au capital et aux intérêts de l'actif et du passif comportent des dates de paiement ou d'échéance différentes. Il s'agit alors d'une position asymétrique. Le prix d'un actif ou d'un passif sensible aux taux d'intérêt est révisé lorsque les taux changent, lorsque des flux de trésorerie sont générés à l'échéance ou pendant l'amortissement normal, ou lorsque les clients exercent les options de remboursement anticipé, de conversion ou de rachat qui sont rattachées à un produit particulier.

Notre risque de taux d'intérêt dépend de l'ampleur et de l'orientation des fluctuations des taux d'intérêt ainsi que de l'importance et de l'échéance des positions asymétriques. Il suit aussi l'incidence des volumes de nouvelles affaires, des renouvellements de prêts et de dépôts ainsi que de la fréquence à laquelle les clients exercent les options, comme le remboursement d'un prêt avant son échéance.

L'exposition au risque de taux d'intérêt, déduction faite des activités de couverture économique, est mesurée à l'aide de simulations «chocs» des mouvements des taux d'intérêt permettant d'évaluer l'incidence des variations de taux d'intérêt sur la Banque. Les deux mesures utilisées sont le résultat à risque et la valeur économique à risque. Le résultat à risque correspond à la variation des produits d'intérêts nets au cours des douze mois suivants résultant d'un mouvement défavorable immédiat et soutenu de 100 pbb des taux d'intérêt. Le résultat à risque évalue dans quelle mesure les flux de trésorerie de l'actif et du passif réappréciés et arrivés à échéance s'apparieront au cours de la prochaine période de douze mois et reflète les variations que subiront les produits d'intérêts nets au cours de cette période en raison du mouvement des taux d'intérêt. La valeur économique à risque correspond à l'écart entre la variation de la valeur actualisée de notre portefeuille d'actifs et la variation de la valeur actualisée de notre portefeuille de passifs, compte tenu des instruments hors bilan, qui résulte d'un mouvement défavorable immédiat et soutenu de 100 pbb des taux d'intérêt. La valeur économique à risque mesure la sensibilité relative des flux de trésorerie de l'actif et du passif asymétriques à des fluctuations des taux d'intérêt à long terme. Des flux de trésorerie de l'actif et du passif en étroite symétrie réduisent la valeur économique à risque et atténuent le risque de volatilité des produits d'intérêts futurs.

Dans la mesure où les taux d'intérêt sont suffisamment bas et qu'il est impossible de mesurer l'incidence d'une baisse de 100 pbb des taux d'intérêt, notre exposition, telle qu'elle est mesurée par la valeur économique à risque et le bénéfice à risque, sera calculée en évaluant l'incidence d'une baisse des taux d'intérêt lorsque le taux en résultant ne devient pas négatif.

Le modèle utilisé pour calculer le bénéfice à risque et la valeur économique à risque rend compte de l'incidence de changements dans les comportements présumés de clients, comme des paiements anticipés de prêts hypothécaires sensibles aux taux d'intérêt, mais ne présume pas d'une croissance du bilan, de changement dans la composition des activités ou la philosophie de fixation de prix des produits, ni de mesures de la part de la direction par suite de changements dans les conditions du marché.

La politique de la TD établit des limites globales pour la valeur économique à risque et le bénéfice à risque, qui sont liées respectivement aux capitaux propres et aux produits d'intérêts nets. Ces limites établies par le conseil d'administration sont fixées en fonction de l'appétit de la TD pour le risque et sont revues à intervalles réguliers et approuvées par le comité du risque du conseil d'administration. Les expositions par rapport aux limites établies par le conseil d'administration font l'objet de contrôles réguliers qui sont consignés, et tout dépassement de ces limites, le cas échéant, est signalé au comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres et au comité du risque du conseil d'administration.

Outre ces limites imposées par le conseil d'administration, le groupe Gestion du risque fixe des limites quant aux instruments de négociation pour la gestion, par le service Gestion de la trésorerie et du bilan, du risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de transaction. Les limites quant aux instruments de négociation sont établies à un niveau plus détaillé que celles fixées par le conseil d'administration pour le bénéfice à risque et la valeur économique à risque, et sont élaborées pour être conformes à la politique globale du conseil d'administration sur le risque de marché. Tout dépassement de ces limites, le cas échéant, est signalé sans délai au comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres.

Nous procédons régulièrement à l'évaluation de toutes les positions d'actif et de passif et des risques hors bilan. Nous visons à stabiliser les produits d'intérêts au fil du temps grâce à une symétrie rigoureuse entre l'actif et le passif.

Le risque de taux d'intérêt lié aux produits comportant des flux de trésorerie à taux fixe fermés (sans option) est évalué et géré séparément des produits qui offrent des options de remboursement anticipé aux clients. Nous faisons des projections sur les flux de trésorerie futurs en observant l'incidence des facteurs suivants :

- Un profil cible de sensibilité aux taux d'intérêt pour notre portefeuille de dépôts de base.
- Notre profil cible de placement d'après notre position nette en actions.
- Les hypothèses de règlement des prêts hypothécaires, à l'exception des options incorporées de remboursement anticipé.

Pour ce qui est des instruments fermés, la gestion du portefeuille a pour objectif d'éliminer, dans la mesure du possible, l'asymétrie des flux de trésorerie, de façon que les produits d'intérêts nets deviennent plus prévisibles. Les options rattachées aux produits, qu'elles soient autonomes comme celles des engagements de taux hypothécaires ou qu'elles soient incorporées dans un prêt ou un dépôt, nous exposent à un risque financier considérable.

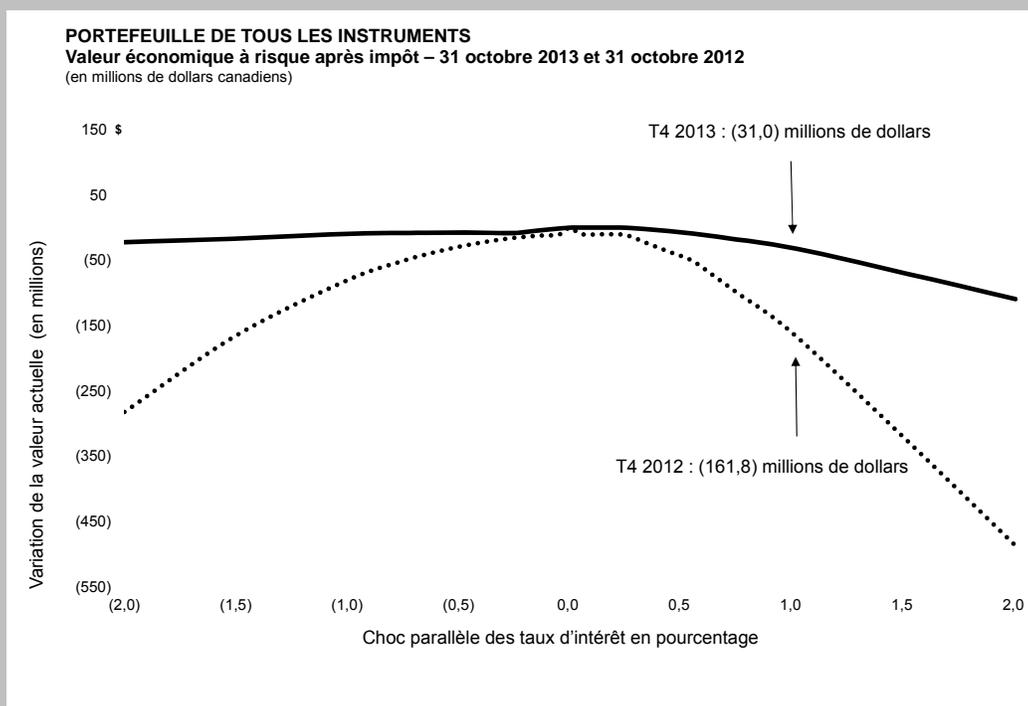
- **Engagements de taux** : Nous modélisons notre exposition à l'égard des options autonomes en vertu d'engagements de taux hypothécaires d'après un taux de prêt prévu fondé sur des résultats historiques. La propension des clients à financer et leur préférence pour des produits hypothécaires à taux fixe ou variable sont influencées par des facteurs comme les taux hypothécaires du marché, le prix des maisons et les facteurs saisonniers.
- **Remboursement anticipé d'actifs** : Nous modélisons notre exposition aux options vendues incorporées dans d'autres produits, comme un droit de remboursement anticipé de prêts hypothécaires résidentiels, d'après une analyse des comportements des clients. Des modèles économétriques sont utilisés pour modéliser les paiements anticipés et les effets des comportements de remboursement anticipé sur la Banque. En général, les remboursements anticipés de prêts hypothécaires sont aussi tributaires des encouragements sans lien avec le marché comme l'âge des prêts, le prix des maisons et la croissance du PIB. En outre, les incidences combinées de ces paramètres sont évaluées pour établir la cadence de liquidation repère qui est indépendante des incitatifs liés au marché.
- **Passifs sans échéance** : Nous modélisons notre exposition aux passifs sans échéance comme les dépôts de base, l'élasticité des taux d'intérêt et la permanence des soldes à l'aide de données historiques et de jugements d'affaires. Il est possible que surviennent des changements dans les dépôts sans échéance du fait de facteurs comme les variations des taux d'intérêt, les variations du marché des titres de participation et les variations de la préférence des clients pour des placements liquides.

Pour gérer les expositions aux options liées aux produits, nous achetons des options ou utilisons un processus de couverture dynamique conçu pour reproduire l'avantage des options achetées. Nous modélisons aussi la compression des marges que pourrait causer une baisse des taux d'intérêt sur certains comptes de dépôt à vue sensibles aux taux d'intérêt.

Les autres risques de marché que nous passons en revue régulièrement comprennent :

- **Risque de base** : La Banque est exposée aux risques posés par différents indices du marché.
- **Risque de position sur titres de participation** : La Banque est exposée au risque de position sur titres de participation du fait de son offre de produits de CPG fondés sur le rendement d'indices boursiers. L'exposition est gérée par l'achat d'options pour reproduire le rendement versé sur les titres de participation.

Le graphique suivant présente notre exposition au risque de taux d'intérêt (mesuré par la VaR) à l'égard de tous les actifs, passifs et instruments dérivés autres que détenus à des fins de transaction, utilisés dans le but de gérer le risque de taux d'intérêt.



Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la Banque utilise des instruments financiers dérivés, des placements de gros et des instruments de financement et d'autres solutions du marché financier et, dans une moindre mesure, des stratégies de fixation de prix. Au 31 octobre 2013, une hausse immédiate et soutenue de 100 pbb des taux d'intérêt aurait fait baisser de 31 millions de dollars (161,8 millions de dollars au 31 octobre 2012) après impôt la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Une diminution immédiate et soutenue de 100 pbb des taux d'intérêt au Canada et de 25 pbb aux États-Unis aurait fait baisser de 9,4 millions de dollars (80,5 millions de dollars au 31 octobre 2012) après impôt la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

Le tableau qui suit présente la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires (après impôt) par monnaie pour les monnaies qui exposent la TD à un risque important.

TABLEAU 62 : SENSIBILITÉ DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE À RISQUE APRÈS IMPÔT PAR MONNAIE

(en millions de dollars canadiens)

Monnaie	31 octobre 2013		31 octobre 2012	
	Augmentation de 100 pbb	Diminution de 100 pbb	Augmentation de 100 pbb	Diminution de 100 pbb
Dollar canadien	9,5 \$	(1,3) \$	(14,5) \$	(70,1) \$
Dollar américain ¹	(40,5)	(8,1)	(147,3)	(10,4)
	(31,0) \$	(9,4) \$	(161,8) \$	(80,5) \$

¹ La sensibilité de la VaR a été mesurée d'après une baisse de 25 pbb des taux d'intérêt aux États-Unis, ce qui a pour effet de ramener les taux d'intérêt à un plancher de zéro.

Pour la mesure du résultat à risque (non inclus dans le graphique), une augmentation de 100 pbb des taux d'intérêt le 31 octobre 2013 aurait fait augmenter les produits d'intérêts nets avant impôt de 562,0 millions de dollars (augmentation de 225,1 millions de dollars le 31 octobre 2012) au cours des douze mois suivants. Une diminution de 100 pbb des taux d'intérêt le 31 octobre 2013 aurait fait diminuer les produits d'intérêts nets avant impôt de 372,5 millions de dollars (diminution de 187,9 millions de dollars le 31 octobre 2012) au cours des douze mois suivants. Au cours du dernier exercice, les expositions mesurées par le résultat à risque tel qu'il est présenté ont augmenté du fait qu'une portion accrue de dépôts permanents non sensibles aux taux d'intérêt a été investie dans un profil d'échéances à plus court terme. Cela s'inscrit dans les stratégies de gestion des produits d'intérêts nets sous la surveillance du comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres. Le résultat à risque tel qu'il est présenté demeure conforme à l'appétit pour le risque de la Banque et dans les limites fixées par le conseil d'administration.

Le tableau suivant présente la sensibilité des produits d'intérêts nets (avant impôt) par monnaie pour les monnaies qui exposent la TD à un risque important.

TABLEAU 63 : SENSIBILITÉ DU RÉSULTAT AVANT IMPÔT À RISQUE PAR MONNAIE

(en millions de dollars canadiens)

Monnaie	31 octobre 2013		31 octobre 2012	
	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb
Dollar canadien	309,1 \$	(309,1) \$	171,8 \$	(171,8) \$
Dollar américain ¹	252,9	(63,4)	53,3	(16,1)
	562,0 \$	(372,5) \$	225,1 \$	(187,9) \$

¹ La sensibilité du résultat à risque a été mesurée d'après une baisse de 25 pdb des taux d'intérêt aux États-Unis, ce qui a pour effet de ramener les taux d'intérêt à un plancher de zéro.

Gestion du risque de change hors du compte de négociation

Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. L'actif et le passif libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change.

Nous sommes exposés à un risque de change hors du compte de négociation en raison de nos investissements dans des établissements à l'étranger. Lorsque nos actifs libellés dans une monnaie étrangère sont supérieurs ou inférieurs à nos passifs libellés dans la même monnaie, la situation donne lieu à une position ouverte en monnaie étrangère. Des fluctuations défavorables des taux de change peuvent avoir une incidence sur nos produits d'intérêts nets, sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires ainsi que sur nos ratios de fonds propres. Nous visons à réduire au minimum l'effet de ces fluctuations.

Réduire au minimum l'incidence de fluctuations défavorables des taux de change sur les capitaux propres comme présentés donne lieu à une variation des ratios de fonds propres en raison du montant des actifs pondérés en fonction des risques qui sont libellés dans une monnaie étrangère. Si le dollar canadien fléchit, l'équivalent en dollars canadiens de nos actifs pondérés en fonction des risques libellés dans une monnaie étrangère augmente, ce qui accroît nos exigences en matière de fonds propres. Donc, le risque de change découlant des investissements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger est couvert dans la mesure où la variation des ratios de fonds propres ne dépasse pas un montant acceptable pour une variation donnée des taux de change.

Gestion des portefeuilles de placements

La Banque gère un portefeuille de titres qui est intégré dans le processus global de gestion de l'actif et du passif. La gestion du portefeuille de titres au moyen de titres de grande qualité comportant peu de risques vise les objectifs suivants : i) générer un crédit de fonds ciblé par rapport aux dépôts excédant les prêts; ii) procurer une marge suffisante d'actifs liquides pour faire face aux fluctuations non prévues des dépôts et des prêts et atteindre les objectifs globaux de gestion des fonds; iii) fournir des titres admissibles visant à respecter les exigences en matière de garantie et compatibles avec la gestion de la trésorerie; et iv) gérer le profil de risque de taux d'intérêt cible du bilan. Les stratégies du portefeuille de placements sont gérées selon les taux d'intérêt, la composition du bilan, la demande réelle et prévue pour les prêts, les possibilités de financement et la sensibilité globale de la Banque aux taux d'intérêt. Le comité du risque examine et approuve la politique de placement à l'échelle de l'entreprise qui établit les limites pour le portefeuille de la TD.

LES RAISONS POUR LESQUELLES LES MARGES SUR LES ACTIFS PRODUCTIFS MOYENS FLUCTUENT AVEC LE TEMPS

Comme nous l'expliquons plus haut, l'objectif de notre méthode de gestion de l'actif et du passif est de bloquer les marges sur les prêts et les dépôts à taux fixe à mesure qu'ils sont comptabilisés. Cette approche neutralise aussi l'incidence d'un mouvement instantané de taux d'intérêt sur le montant des produits d'intérêts nets devant être gagnés avec le temps, en raison de l'asymétrie des flux de trésorerie et de l'exercice des options incorporées. Malgré cette méthode, la marge sur les actifs productifs moyens pourrait varier au fil du temps pour les raisons suivantes :

- Les marges gagnées sur les produits à taux fixe nouveaux et renouvelés, par rapport aux marges déjà gagnées sur les produits parvenus à échéance, auront une incidence sur les marges existantes des portefeuilles.
- La marge moyenne pondérée sur les actifs productifs moyens variera à mesure que la composition des activités changera.
- Les fluctuations du taux de base des acceptations bancaires et le décalage de la correction des prix des produits en réaction à des changements de taux de gros peuvent avoir une incidence sur les marges gagnées.

Le niveau général des taux d'intérêt influera sur le rendement que nous générerons à partir de notre profil d'échéances modélisé pour les dépôts de base et du profil de placements de notre position nette en actions à mesure qu'elle évoluera au fil du temps. Le niveau général des taux d'intérêt constitue également un facteur clé de certains risques modélisés sur options et aura une incidence sur le coût de couverture de ces risques.

Notre méthode tend à atténuer l'incidence de ces facteurs au fil du temps, ce qui donne lieu à des bénéfices plus réguliers et plus prévisibles.

Nous utilisons une simulation modélisée du revenu d'intérêts net pour évaluer le niveau et les variations des produits d'intérêts nets qui seront dégagés au fil du temps, selon divers scénarios de taux d'intérêt.

Le modèle comprend également l'incidence des hypothèses quant à la croissance projetée des volumes de produits, aux nouvelles marges et à la combinaison de produits.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte découlant du caractère inadéquat ou de la défaillance des processus ou de systèmes ou des activités humaines ainsi que de sources externes.

Les rouages d'une institution financière complexe exposent nos entreprises à une vaste gamme de risques opérationnels notamment l'inexécution des transactions et les erreurs dans la documentation, les manquements au devoir de fiduciaire et le non-respect de la confidentialité de l'information, les défaillances technologiques, l'interruption des affaires, le vol et la fraude, les accidents sur les lieux de travail et les dommages aux actifs corporels découlant de nos activités internes et de nos activités imparties. L'incidence peut entraîner des pertes financières considérables, nuire à notre réputation, ou donner lieu à des amendes ou à des blâmes.

Le risque opérationnel fait partie intégrante de toutes nos activités, y compris les pratiques de gestion d'autres risques comme le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Nous devons atténuer et gérer le risque opérationnel de façon à pouvoir créer de la valeur pour les actionnaires de manière durable, exécuter avec succès nos stratégies d'affaires, fonctionner efficacement et procurer un accès fiable, sécuritaire et commode à des services financiers. Nous maintenons un cadre de gestion du risque opérationnel officiel à l'échelle de l'entreprise, qui met l'accent sur une culture bien implantée de gestion du risque et du contrôle interne partout au sein de la TD.

Conformément à Bâle, nous utilisons l'approche standard à l'égard des fonds propres réglementaires exposés au risque opérationnel. La TD s'affaire à élaborer un cadre de gestion de son risque opérationnel afin de respecter les exigences de l'approche de mesure avancée en cette matière et de procéder à sa mise en œuvre.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

La Gestion du risque opérationnel est une fonction indépendante qui conçoit et maintient le cadre de gestion global du risque opérationnel de la TD. Ce cadre définit les processus, les politiques et les pratiques de gouvernance à l'échelle de l'entreprise afin de recenser, d'évaluer, d'atténuer et de contrôler le risque opérationnel ainsi que de faire rapport sur ce risque. Le groupe Gestion du risque s'assure que notre risque opérationnel est adéquatement surveillé et présenté à la haute direction par l'entremise du comité de surveillance du risque opérationnel, du CGRE et du comité du risque du conseil d'administration.

Nous avons également des groupes affectés à des programmes précis de gestion du risque opérationnel nécessitant des activités d'atténuation et de contrôle spécialisées. Ces politiques régissent les activités des fonctions du Siège social responsables de la gestion et de la surveillance appropriées des questions touchant la poursuite des activités, la gestion du risque de fournisseurs, la gestion du risque de crime financier, la gestion des changements de projets, la gestion du risque lié à la technologie et la sécurité de l'information.

La responsabilité de la gestion courante du risque opérationnel incombe à la haute direction de chaque unité d'exploitation selon nos politiques de gestion du risque opérationnel. Chaque secteur d'exploitation et chaque groupe du Siège social a une fonction de gestion des risques indépendante qui utilise le cadre de gestion du risque opérationnel en fonction de la nature et de l'étendue des risques opérationnels qui lui sont propres. Chaque unité d'exploitation a un comité de gestion des risques composé de cadres supérieurs, qui voit à la bonne gestion des questions et initiatives touchant le risque opérationnel.

Tout compte fait, chaque employé a un rôle à jouer dans la gestion du risque opérationnel. Outre les politiques et lignes directrices qui guident les activités des employés, tout le personnel a accès à une formation concernant des types précis de risques opérationnels et son rôle dans la protection des intérêts et des actifs de la TD.

MODE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le cadre de gestion du risque opérationnel décrit la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque opérationnel et tient compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus ainsi que des limites et de la gouvernance. Le cadre de gestion du risque opérationnel est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la TD pour le risque opérationnel. Le cadre intègre les pratiques appropriées ayant cours dans l'industrie et respecte les exigences réglementaires. Les principales composantes du cadre sont les suivantes :

Gouvernance et politique

La présentation de l'information de gestion et les structures organisationnelles mettent l'accent sur la responsabilisation, la prise en charge et la surveillance efficace du risque opérationnel de chaque groupe de chaque secteur d'exploitation et du Siège social. En outre, des politiques et des pratiques à l'échelle de l'entreprise fixent les attentes du comité du risque du conseil d'administration et de la haute direction en matière de gestion du risque opérationnel.

Auto-évaluation des risques et des contrôles

Le contrôle interne est l'une des principales lignes de défense qui assurent la protection de nos employés, des clients, des actifs et de l'information, et servent à la prévention et à la détection des erreurs et des fraudes. La direction procède annuellement à une évaluation complète des principaux risques et des contrôles internes en place afin de réduire ou d'atténuer ces risques. La haute direction passe en revue les résultats de ces évaluations afin de s'assurer que la gestion du risque et les contrôles internes sont efficaces, appropriés et conformes à nos politiques.

Surveillance des occurrences de risque opérationnel

Afin de réduire notre exposition à des pertes futures, il est très important que nous demeurions au fait de nos propres risques opérationnels et de ceux de l'industrie et que nous y répondions adéquatement. Nos politiques et processus exigent que les événements liés au risque opérationnel soient recensés, surveillés et présentés au bon échelon de la direction afin de pouvoir les analyser et les gérer adéquatement et prendre les mesures correctives et préventives qui s'imposent. De plus, nous examinons, analysons et évaluons la TD en regard des pertes dues au risque opérationnel qui sont survenues dans d'autres institutions financières, à partir de l'information obtenue auprès de fournisseurs de données reconnus dans l'industrie.

Rapports sur les risques

Le service Gestion des risques, en collaboration avec la haute direction, surveille régulièrement la situation des risques à l'échelle de la Banque et les mesures prises à cet égard afin d'en faire rapport à la haute direction et au comité du risque du conseil d'administration. Les mesures prises à l'égard du risque opérationnel font l'objet d'un suivi, d'une évaluation et d'une communication systématiques afin de s'assurer que la direction s'acquitte de son obligation de rendre compte de sa gestion et qu'elle reste attentive aux enjeux courants et émergents.

Assurance

Afin de procurer à la Banque une protection additionnelle contre les pertes, le service Gestion des risques gère activement un portefeuille complet de mesures d'atténuation des risques propres aux activités d'assurance et d'autres risques. Le type et le niveau de couverture d'assurance nécessaire sont constamment évalués pour nous assurer que notre tolérance au risque et les exigences réglementaires sont respectées. Ce travail consiste à faire des analyses de risques et des analyses financières régulières et poussées et à trouver des possibilités de transfert des risques à des tiers, au besoin. Quand elle transfère un risque par le biais de l'assurance, la Banque négocie avec des assureurs externes qui respectent les exigences de la Banque en matière de notation financière minimale.

Technologie et information

Pratiquement toutes les sphères de nos activités utilisent des technologies et de l'information pour créer et soutenir de nouveaux marchés, des produits concurrentiels et des canaux de distribution, et d'autres activités de prospection. Les principaux risques sont liés à la disponibilité, à l'intégrité, à la confidentialité et à la sécurité d'exploitation de nos données, de nos systèmes et de notre infrastructure. Ces risques sont gérés de façon active au moyen de programmes de gestion des risques liés aux technologies et à la sécurité de l'information à l'échelle de l'entreprise, selon les meilleures pratiques de l'industrie et notre cadre de gestion du risque opérationnel. Ces programmes comprennent des évaluations strictes de la menace et de la vulnérabilité, de même que des processus liés à la sécurité et des pratiques méthodiques de gestion des changements.

Gestion de la poursuite des activités

Lorsque surviennent des incidents qui risquent de perturber nos activités, le service Gestion de la poursuite des activités aide la haute direction à continuer de gérer et de mener ses activités, et maintient l'accès des clients aux produits et aux services. Notre solide programme de gestion de la poursuite des activités à

l'échelle de l'entreprise comprend des protocoles de gestion de crise officiels et des stratégies de poursuite des activités. Tous les groupes de la TD sont tenus de maintenir et d'évaluer régulièrement leurs programmes de poursuite des activités conçus pour faire face à un large éventail de scénarios possibles.

Gestion des fournisseurs

Un fournisseur tiers est une entité dont la principale activité est de fournir un service ou un produit en particulier. Les avantages de traiter avec des tiers comprennent l'accès à des technologies de pointe, des connaissances spécialisées, des économies d'échelle et des efficacités d'exploitation. Ce type de relations est avantageux pour nos activités et notre clientèle, mais nous devons également gérer et réduire au minimum les risques qui y sont rattachés. Pour ce faire, nous avons mis en œuvre un programme de gestion des risques liés aux tiers à l'échelle de l'entreprise qui encadre les activités menées avec des tiers et assure que le niveau de gestion des risques et la surveillance par la haute direction sont à la mesure de la portée et de l'importance de l'entente conclue avec le tiers.

Gestion des projets

Nous avons établi une approche rigoureuse pour la gestion de projets à l'échelle de l'entreprise qui est coordonnée par notre bureau de gestion des projets à l'échelle de l'entreprise (BGPE). Cette approche fait intervenir la haute direction pour ce qui est de la gouvernance et la gestion du portefeuille de projets de la TD et comporte des pratiques exemplaires de l'industrie, afin de guider l'application par la TD d'une méthodologie de gestion de projets standardisée, un cahier bien défini de responsabilités et de compétences de gestion de projets et, pour assurer le succès de la livraison des projets, des outils de gestion et de communication de l'information sur le portefeuille de projets.

Crime financier

Il est primordial pour la Banque de déceler les fraudes et autres formes de crimes financiers. Pour ce faire, nous disposons de systèmes, de protocoles et de pratiques de pointe en matière de sécurité pour déceler et atténuer les crimes financiers perpétrés à l'endroit de la Banque.

Gestion du risque de modèle

La Banque considère que le risque de modèle est le risque d'erreur de précision dans les modèles ou une utilisation fautive des modèles aux fins d'établissement des prix, de gestion des risques ou de notation du crédit, ou pour l'établissement du capital économique et réglementaire qui aboutit à des conséquences défavorables comme une perte financière ou la prise de décisions d'affaires ou stratégiques inappropriées. La Banque gère ce risque conformément à des politiques approuvées par la direction en matière de risque de modèle et selon des règles de supervision qui couvrent entièrement le cycle de vie d'un modèle, depuis la validation du concept, l'élaboration, la validation initiale et continue, la mise en œuvre du modèle, l'utilisation, et la surveillance de la performance continue. Si un modèle devient désuet ou ne convient plus à l'utilisation initiale, il est abandonné conformément à la politique de la Banque en matière de risque de modèle.

Les secteurs d'activité décident s'il faut un nouveau modèle et sont responsables de la conception et de la documentation du modèle selon la politique de la Banque et les normes réglementaires. Pendant l'élaboration du modèle, tous les contrôles relatifs à la génération de codes, aux tests d'acceptation et à l'utilisation sont définis et documentés avec un certain niveau de détail et d'exhaustivité convenant à l'importance et à la complexité du modèle. Une fois les modèles mis en œuvre, les responsables du secteur s'acquittent de leur responsabilité de surveillance continue de l'application et de la performance en conformité avec la politique de la Banque en matière de risque de modèle et veillent à ce qu'aucune pratique ou utilisation ne soit inappropriée.

Gestion des risques a un stock centralisé de modèles qui est mis à jour et exerce un rôle de surveillance sur tous les modèles définis dans la politique de la Banque en matière de risque de modèle et est responsable de la validation officielle des modèles et de l'approbation de tous les nouveaux modèles avant leur mise en œuvre ainsi que des modèles existants selon un calendrier préétabli convenant aux exigences réglementaires et à l'importance. Le processus de validation varie quant à la rigueur selon le type de modèle et l'utilisation de celui-ci, mais il comprend généralement les étapes suivantes :

- Évaluation du bien-fondé conceptuel des méthodes de modélisation et des hypothèses sous-jacentes;
- Évaluation du risque de modèle selon la complexité du modèle et son importance;
- Évaluation de la sensibilité du modèle aux hypothèses sous-jacentes et aux modifications des données d'entrée, y compris les simulations de crise;
- Identification des limites, proposition de mécanismes d'atténuation du risque de modèle, et, dans le cas d'une validation continue, assurance que la performance du modèle et les limites sont surveillées de manière adéquate;
- Surveillance régulière et revues périodiques du modèle.

Lorsqu'il convient, la validation initiale comprend une évaluation comparative, notamment la réalisation d'un modèle indépendant fondé sur une approche de validation semblable ou différente. Les résultats de l'étude comparative sont comparés à ceux du modèle évalué. Une performance comparable permet de confirmer avec plus de certitude que la méthodologie employée et l'application du modèle sont appropriées.

À la fin du processus de validation, soit un modèle sera approuvé aux fins d'utilisation, ou si la validation a échoué, le modèle sera révisé ou d'autres mesures seront prises. Les modèles jugés désuets ou qui ne conviennent plus du fait de changements survenus dans les pratiques de l'industrie, l'environnement d'affaires ou les stratégies de la Banque, peuvent être abandonnés. Les responsables du secteur d'activité et Gestion des risques se partagent les décisions relatives à l'abandon d'un modèle. Pour atténuer efficacement le risque de modèle à cette étape, des mécanismes provisoires d'atténuation des risques approuvés par Gestion des risques doivent être mis en place avant l'abandon ou le remplacement du modèle.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque de perte financière imputable aux différences entre l'expérience réelle et les attentes à l'égard des prix des produits d'assurance ou du provisionnement. Une expérience défavorable pourrait être attribuable à des variations défavorables du calendrier, de l'importance ou de la fréquence des demandes de règlement (p. ex., risque de catastrophe), de la mortalité, de la morbidité, de la longévité et du comportement des titulaires de police, ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une protection financière en transférant les risques assurés à l'assureur en échange de primes. Nous sommes exposés à des risques d'assurance dans le cadre de nos activités d'assurances multirisques, d'assurance de personnes et de réassurance.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction de chaque unité ayant des activités d'assurance, sous la surveillance du chef de la gestion du risque responsable de l'assurance qui relève de Gestion des risques. Le comité d'audit du conseil d'administration agit comme comité d'audit et comité de révision pour les filiales d'assurances canadiennes. Ces filiales ont également leur propre conseil d'administration, de même que des actuaires externes nommés de manière indépendante qui assurent un suivi additionnel de la gestion du risque.

MODE DE GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

Les pratiques de gouvernance en matière de gestion des risques de la Banque assurent une surveillance et un contrôle indépendants et rigoureux des risques dans le secteur Assurance. Le comité du risque du secteur Assurance fait un suivi essentiel des activités de gestion du risque pour ce secteur. Le cadre de

gestion du risque d'assurance décrit la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance et tient compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Le cadre de gestion du risque d'assurance est maintenu par la Gestion des risques et est aligné sur l'appétit de la TD pour le risque d'assurance.

L'évaluation des provisions pour engagements d'indemnisation est fondamentale dans les activités d'assurance. La TD s'engage à établir des provisions pour couvrir les paiements futurs estimatifs (y compris les frais d'indemnisation) sur l'ensemble des demandes d'indemnisation associées aux contrats d'assurance souscrits. Les provisions ne peuvent être constituées avec une certitude absolue et représentent les meilleures estimations de la direction des paiements futurs au titre des demandes d'indemnisation. Ainsi, la TD examine régulièrement les estimations des passifs par rapport aux demandes d'indemnisation réelles et ajuste les provisions au besoin si l'expérience diffère de ce qui avait été prévu.

À cette fin, une bonne conception des produits est un élément déterminant de la gestion des risques. L'exposition de la TD au risque d'assurance est généralement à court terme, le risque de souscription principal étant lié à l'assurance auto et habitation pour les particuliers.

Les cycles du marché de l'assurance de même que les modifications de la réglementation en matière d'assurance auto, l'environnement judiciaire, les tendances relatives aux sommes accordées par les tribunaux, les tendances climatiques et le contexte économique peuvent avoir une incidence sur la performance des activités d'assurance. Des politiques sur l'établissement des prix et des normes en matière de souscription sont maintenues, et la conformité à celles-ci est surveillée par le comité du risque du secteur Assurance.

L'assurance auto est régie par les lois provinciales et, par conséquent, les indemnités versées aux titulaires de police peuvent différer d'une province à l'autre. Il existe aussi une exposition au risque de concentration géographique en ce qui a trait à la couverture des biens de particuliers. L'exposition aux concentrations du risque d'assurance est gérée au moyen de lignes directrices, de limites et de niveaux d'autorisation établis relativement à la souscription d'une police d'assurance qui gouvernent l'acceptation du risque. Le risque de concentration est également atténué par l'achat de réassurance.

Des stratégies sont en place pour gérer le risque dans nos activités de réassurance. Le risque de souscription de nouvelles polices est géré au moyen d'une politique qui limite l'exposition à certains types d'affaires et à certains pays. La grande majorité des ententes sont renouvelables annuellement, ce qui réduit le risque à long terme. Le risque en cas d'une pandémie est revu et estimé chaque année.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la TD soit dans l'incapacité de satisfaire à des demandes de liquidités ou de financer ses obligations au fur et à mesure des échéances. Des demandes de liquidités peuvent découler de retraits de dépôts, de l'échéance d'une dette, d'un appel à ses engagements à accorder un crédit ou à fournir un concours de trésorerie ou de l'obligation de fournir des sûretés additionnelles en garantie.

En tant qu'organisation financière, nous devons nous assurer d'avoir un accès continu à des fonds suffisants et appropriés pour faire face à nos obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance et soutenir et faire croître nos entreprises dans des conditions normales et en situation de crise. Dans le cas de pertes de sources de financement, nous devons pouvoir poursuivre nos activités sans être contraints de liquider des actifs non négociables et/ou de modifier considérablement notre stratégie d'affaires. La gestion du risque de liquidité est le processus qui nous assure un accès adéquat à du financement, à des actifs liquides disponibles et/ou à des garanties dans des conditions normales et en situation de stress.

APPÉTIT POUR LE RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

Le risque de liquidité pourrait placer la TD dans une situation très vulnérable étant donné que, dans l'éventualité où nous ne serions pas en mesure (ou serions perçus comme n'étant pas en mesure) de respecter nos engagements et/ou exigences en matière de financement, nous ne pourrions poursuivre nos activités. Par conséquent, la TD maintient une approche saine et prudente de gestion de son exposition éventuelle au risque de liquidité, notamment en ciblant un horizon de survie de 90 jours dans des conditions de stress combinés propres à la Banque et à l'échelle du marché, et un horizon de survie de 365 jours selon un scénario de stress prolongé propre à la Banque qui a une incidence sur sa capacité d'accéder à du financement de gros non garanti. Les stratégies de gestion et les mesures qui en découlent comprennent un programme de gestion du risque de liquidité intégré conçu de façon à assurer d'une exposition faible aux causes connues de risque de liquidité.

RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres surveille notre programme de gestion du risque de liquidité. Il s'assure qu'une structure de gestion efficace est en place pour mesurer et gérer adéquatement le risque de liquidité. Le Forum général sur les liquidités, un sous-comité du comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres, qui comprend des cadres supérieurs du service Gestion de la trésorerie et du bilan, de la Gestion des risques, des Finances et des Services bancaires de gros, relève et surveille nos risques de liquidité. Le Forum recommande au comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres les mesures qui s'imposent pour maintenir notre situation de liquidité à l'intérieur de certaines limites dans des conditions normales et en situation de stress.

Les groupes de trésorerie suivants sont responsables d'évaluer, de superviser et de gérer les risques de liquidité des principaux secteurs d'exploitation :

- Le Service Gestion de la trésorerie et du bilan est responsable de la politique mondiale de gestion sur la liquidité et la cession d'actifs en garantie ainsi que des limites, normes et processus connexes afin de s'assurer de l'application uniforme et efficace des approches de gestion de risque de liquidité dans l'ensemble de nos activités. Le Service Gestion de la trésorerie et du bilan gère la situation de risque de liquidité combinée des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada (y compris des activités canadiennes de Gestion de patrimoine); du Siège social et des Services bancaires de gros, et en fait rapport.
- Le service Gestion de la trésorerie et du bilan aux États-Unis est chargé de gérer la situation de liquidité des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.
- D'autres services régionaux de gestion des liquidités, notamment ceux compris dans nos activités d'assurance, nos succursales et filiales à l'étranger, sont responsables de gérer leurs propres risques de liquidité et situations de trésorerie.
- Les membres de la direction responsables de surveiller les liquidités au niveau des politiques régionales et les programmes de gestion du risque de liquidité qui sont nécessaires pour répondre aux conditions d'affaires et aux exigences réglementaires locales.
- La politique mondiale de gestion sur la liquidité et la cession d'actifs en garantie et les politiques régionales sont soumises à l'examen du Forum général sur les liquidités ainsi qu'à l'approbation du comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres.
- Le comité du risque du conseil d'administration revoit régulièrement des rapports portant sur la situation de trésorerie de l'entreprise et approuve le cadre de gestion du risque de liquidité et les politiques du conseil d'administration annuellement.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Nos exigences globales en matière de liquidité sont définies comme la somme d'actifs liquides que nous devons détenir pour financer les besoins attendus futurs de flux de trésorerie, plus une réserve prudente visant à combler d'éventuelles sorties de fonds en cas de dérèglement des marchés financiers ou d'un autre événement qui pourrait influencer sur notre accès à du financement. Nous ne recourons à des liquidités de gros à court terme que pour le financement de titres négociables ou d'actifs à court terme.

Pour définir la somme de liquidités que nous devons détenir en tout temps pendant une période minimale donnée de 90 jours, nous nous servons d'un scénario de «stress combiné critique» prudent, qui modélise les besoins de liquidités potentiels et la négociabilité des actifs durant une crise qui a été déclenchée sur les marchés, particulièrement en ce qui a trait à un manque de confiance dans notre capacité de nous acquitter de nos obligations au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance. Nous supposons aussi une perte d'accès à toute forme de financement non garanti externe pendant la période de survie de 90 jours.

Outre cet événement propre à la Banque, le scénario de «stress combiné critique» intègre également l'incidence d'un événement de liquidité à l'échelle du marché qui comporte des contraintes donnant lieu à une importante réduction de la disponibilité à du financement à court terme et à long terme pour toutes les institutions, à une augmentation importante de notre coût de financement et à une baisse considérable de la négociabilité des actifs. Nous calculons également nos «besoins en liquidités» pour ce scénario relativement aux conditions suivantes :

- la totalité des échéances des titres de créance de gros non garantis et des échéances de titres de créance garantis;
- l'attrition ou la liquidation accélérée des soldes de dépôt de particuliers et d'entreprises;
- l'utilisation accrue des facilités de crédit disponibles pour les particuliers, les emprunteurs commerciaux et les grandes entreprises;
- le rehaussement des exigences de garantie en cas d'abaissement de la notation de la TD et de mouvements défavorables des taux de référence pour l'ensemble des contrats de dérivés;
- la couverture des échéances dans les programmes de financement soutenus par la Banque, comme les acceptations bancaires que nous émettons pour le compte de clients et les canaux de PCAA renouvelables à court terme.

La politique en matière de liquidité de la TD stipule que nous devons maintenir des «liquidités disponibles» pour répondre aux «besoins en liquidités» associés au scénario de «stress combiné critique» en tout temps. Les actifs liquides que nous considérons comme des «liquidités disponibles» doivent être négociables à court terme, avoir une qualité de crédit suffisante et être disponibles à la vente ou à la cession en garantie pour être considérés comme facilement convertibles en trésorerie sur l'horizon de survie minimal de 90 jours. Le tableau ci-après présente les actifs liquides dont nous tenons compte pour établir les «liquidités disponibles», lesquels excluent les actifs détenus par les activités d'assurance de la TD, ces actifs étant engagés pour couvrir les passifs d'assurance et non les besoins généraux de liquidités de la Banque :

TABLEAU 64 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES PAR TYPE ET PAR MONNAIE^{1, 2}

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

						<i>Aux</i>	
	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés	Total des actifs liquides		Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés	
							31 octobre 2013
Obligations du gouvernement du Canada	16,7	27,3	44,0	13 %	25,3	18,7	\$
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	42,6	0,6	43,2	13	7,9	35,3	
Obligations de gouvernements provinciaux	4,3	5,4	9,7	3	5,9	3,8	
Obligations de sociétés émettrices	6,5	4,0	10,5	3	0,6	9,9	
Actions	20,1	3,0	23,1	7	4,8	18,3	
Autres titres ou prêts négociables	2,8	0,2	3,0	1	0,3	2,7	
Total (libellé en dollars canadiens)	93,0	40,5	133,5	40 %	44,8	88,7	\$
Trésorerie et montants à recevoir de banques	20,6	–	20,6	6	0,5	20,1	
Obligations du gouvernement des États-Unis	1,7	28,6	30,3	9	28,6	1,7	
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	26,0	4,9	30,9	9	7,7	23,2	
Autres obligations souveraines	27,4	23,8	51,2	16	3,1	48,1	
Obligations de sociétés émettrices	41,7	2,6	44,3	13	5,1	39,2	
Actions	8,0	1,7	9,7	3	0,8	8,9	
Autres titres ou prêts négociables	6,0	5,5	11,5	4	5,8	5,7	
Total (non libellé en dollars canadiens)	131,4	67,1	198,5	60 %	51,6	146,9	\$
Total	224,4	107,6	332,0	100 %	96,4	235,6	\$

						<i>Aux</i>	
	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés	Total des actifs liquides		Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés	
							31 octobre 2012
Obligations du gouvernement du Canada	17,9	25,1	43,0	14 %	23,9	19,1	\$
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	31,3	1,3	32,6	11	6,3	26,3	
Obligations de gouvernements provinciaux	3,8	4,0	7,8	3	4,1	3,7	
Obligations de sociétés émettrices	5,2	3,1	8,3	3	0,8	7,5	
Actions	21,7	4,1	25,8	9	4,3	21,5	
Autres titres ou prêts négociables	2,8	0,1	2,9	1	–	2,9	
Total (libellé en dollars canadiens)	82,7	37,7	120,4	41 %	39,4	81,0	\$
Trésorerie et montants à recevoir de banques	11,4	–	11,4	3	–	11,4	
Obligations du gouvernement des États-Unis	4,3	24,2	28,5	9	26,3	2,2	
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	30,4	2,7	33,1	11	7,1	26,0	
Autres obligations souveraines	24,7	24,8	49,5	16	1,8	47,7	
Obligations de sociétés émettrices	32,8	2,6	35,4	12	2,9	32,5	
Actions	3,7	1,8	5,5	2	1,1	4,4	
Autres titres ou prêts négociables	8,1	9,3	17,4	6	10,3	7,1	
Total (non libellé en dollars canadiens)	115,4	65,4	180,8	59 %	49,5	131,3	\$
Total	198,1	103,1	301,2	100 %	88,9	212,3	\$

¹ Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait à des transactions d'emprunt ou de prêt garanti et à des transactions de prise en pension et de mise en pension.

² Les actifs liquides comprennent des garanties reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribuées.

Les actifs liquides sont détenus par l'entité juridique La Banque Toronto-Dominion et diverses filiales consolidées canadiennes ainsi que d'importantes succursales et autres filiales à l'étranger et sont résumés dans le tableau suivant :

TABLEAU 65 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES NON GREVÉS PAR BANQUE, FILIALES ET SUCCURSALES

(en milliards de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	57,7	56,9
Importantes filiales bancaires	142,9	120,2
Succursales de la Banque à l'étranger	34,6	34,8
Autres filiales	0,4	0,4
Total	235,6	212,3

La moyenne mensuelle des actifs liquides de la TD pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 est présentée dans le tableau ci-après.

TABLEAU 66 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS PAR TYPE ET PAR MONNAIE¹

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Moyenne pour l'exercice clos le</i>					
					31 octobre 2013	
	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés ²	Total des actifs liquides		Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés ²
Obligations du gouvernement du Canada	15,0 \$	28,8 \$	43,8 \$	14 %	23,8 \$	20,0 \$
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	39,8	0,5	40,3	12	7,8	32,5
Obligations de gouvernements provinciaux	4,0	5,6	9,6	3	5,4	4,2
Obligations de sociétés émettrices	6,6	3,5	10,1	3	0,6	9,5
Actions	21,4	4,0	25,4	8	5,3	20,1
Autres titres ou prêts négociables	1,6	0,2	1,8	1	0,3	1,5
Total (libellé en dollars canadiens)	88,4 \$	42,6 \$	131,0 \$	41 %	43,2 \$	87,8 \$
Trésorerie et montants à recevoir de banques	19,0	–	19,0	6	0,1	18,9
Obligations du gouvernement des États-Unis	3,0	28,6	31,6	10	29,9	1,7
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	25,7	5,2	30,9	10	7,8	23,1
Autres obligations souveraines	25,2	20,9	46,1	14	2,5	43,6
Obligations de sociétés émettrices	37,0	2,4	39,4	12	4,9	34,5
Actions	5,3	1,8	7,1	2	1,1	6,0
Autres titres ou prêts négociables	7,5	8,0	15,5	5	8,2	7,3
Total (non libellé en dollars canadiens)	122,7 \$	66,9 \$	189,6 \$	59 %	54,5 \$	135,1 \$
Total	211,1 \$	109,5 \$	320,6 \$	100 %	97,7 \$	222,9 \$

¹ Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait à des transactions d'emprunt ou de prêt garanti et à des transactions de prise en pension et de mise en pension.

² Les actifs liquides comprennent des garanties reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribuées.

Les actifs liquides moyens détenus par l'entité juridique La Banque Toronto-Dominion et diverses filiales consolidées canadiennes ainsi que d'importantes succursales et autres filiales à l'étranger sont résumés dans le tableau suivant :

TABLEAU 67 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS NON GREVÉS PAR BANQUE, FILIALES ET SUCCURSALES

(en milliards de dollars canadiens)

	<i>Moyenne pour l'exercice clos le</i>	
	31 octobre 2013	
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	60,0 \$	
Importantes filiales bancaires	131,0	
Succursales de la Banque à l'étranger	31,5	
Autres filiales	0,4	
Total	222,9 \$	

Les actifs liquides non grevés sont représentés selon un cadre de l'écart cumulatif des liquidités après ajustements pour tenir compte de la capacité d'absorption du marché pour chaque catégorie d'actifs, des délais de règlement et d'autres restrictions connues limitant la vente ou la cession en garantie possible. En outre, la juste valeur de marché de ces valeurs fluctuera selon l'évolution des taux d'intérêt en vigueur, des écarts de taux et de la demande sur le marché. Au besoin, nous ajustons la juste valeur de marché à la baisse pour tenir compte des conditions de marché et des exigences des investisseurs attendues dans un scénario de «stress combiné critique». Dans l'ensemble, nous nous attendons à un ajustement à la baisse des justes valeurs de marché actuelles relativement modeste compte tenu de la qualité élevée du crédit et de la liquidité démontrée de notre portefeuille d'actifs liquides sous-jacent. Les «liquidités disponibles» tiennent compte également de notre capacité d'emprunt estimée par le système de la Federal Home Loan Bank (FHLB) des États-Unis.

La TD a accès au programme d'aide d'urgence de la Banque du Canada, au guichet d'escompte des banques de la Réserve fédérale des États-Unis, ainsi qu'aux facilités de crédit de soutien consenties par la Banque centrale européenne. La TD n'inclut pas sa capacité d'emprunt auprès de banques centrales comme une source de liquidités disponibles dans l'évaluation de sa situation de trésorerie.

Notre situation d'actifs liquides excédentaires pour chaque secteur d'exploitation est calculée en soustrayant le montant des «liquidités requises» de celui des «liquidités disponibles». Les liquidités excédentaires des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ne sont pas consolidées avec celles des autres secteurs en raison des restrictions de placement imposées par la Réserve fédérale des États-Unis à l'égard des fonds générés par les activités de dépôts de ses institutions financières. Les liquidités excédentaires détenues par certaines filiales du secteur Gestion de patrimoine et Assurance sont exclues des calculs de la situation de trésorerie des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada en raison de restrictions réglementaires.

La TD maintient des succursales à l'étranger, situées dans les principaux centres mondiaux comme New York, Londres et Singapour pour soutenir les activités des Services bancaires de gros. La société mère fournit régulièrement une garantie de liquidité à l'ensemble de ses succursales et de ses filiales consolidées à l'étranger.

L'évaluation continue des liquidités des secteurs d'exploitation selon des limites liées à des scénarios de stress permet de s'assurer que des sources de liquidités suffisantes seront disponibles s'il survient une crise de liquidité. Des scénarios de stress additionnels sont aussi utilisés pour évaluer l'éventail possible des niveaux de liquidité requis dont la Banque pourrait avoir besoin. Nous avons en place des plans de liquidité d'urgence pour chaque secteur d'exploitation

d'importance et chaque territoire où nous menons nos activités afin de documenter les mesures de gestion de la liquidité prises et la gouvernance relativement à ces événements de stress. La documentation sur les plans de financement d'urgence fait partie intégrante du programme de gestion du risque de liquidité global de la Banque.

Les notations de crédit sont importantes pour nos coûts d'emprunt et notre capacité à mobiliser des capitaux. Un abaissement des notations de crédit pourrait entraîner une hausse des coûts de financement, réduire l'accès aux marchés financiers et nuire à notre capacité de conclure des transactions sur dérivés ou des opérations de couverture routinières.

Les notations de crédit et les perspectives fournies par les agences de notation reflètent les perceptions que celles-ci ont de la Banque et peuvent changer de temps à autre en fonction de nombreux facteurs, notamment notre solidité financière, notre situation concurrentielle et notre situation de trésorerie, de même que des facteurs qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Banque, comme les méthodes utilisées par les agences de notation et les conditions touchant l'ensemble de l'industrie des services financiers.

TABLEAU 68 : NOTATIONS DE CRÉDIT

Agence de notation	Notation de la dette à court terme	31 octobre 2013 ¹	
		Notation de la dette à long terme de premier rang et perspectives	
Moody's	P-1	Aa1	Stable
S&P	A-1+	AA-	Stable
Fitch	F1+	AA-	Stable
DBRS	R-1 (élevé)	AA	Stable

¹ Les notations ci-dessus s'appliquent à l'entité juridique La Banque Toronto-Dominion. Une liste plus exhaustive, incluant les notations des filiales, est disponible sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/reenseignements-sur-les-creances/notes-de-credit/credit.jsp>. Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la conservation d'une obligation financière, car elles ne fournissent pas de commentaires sur le cours du marché ni sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Les notations de crédit peuvent en tout temps faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par l'agence de notation.

Nous examinons régulièrement le niveau des sûretés additionnelles que nos contreparties exigeraient en cas d'abaissement de la notation de crédit de la TD. Nous détenons régulièrement des actifs liquides pour nous assurer de pouvoir effectuer les paiements additionnels de sûreté qui seraient exigés par des contreparties en cas d'abaissement de un cran des notations de notre dette à long terme de premier rang. Un abaissement marqué pourrait avoir une incidence sur nos «besoins en liquidités» qui entraînerait l'obligation d'affecter des sûretés additionnelles à nos contreparties. Le tableau ci-dessous présente les sûretés additionnelles dont le versement aurait pu être exigé à la date de présentation de l'information financière en cas d'abaissement de un, deux et trois crans de nos notations de crédit.

TABLEAU 69 : EXIGENCES DE SÛRETÉS ADDITIONNELLES POUR ABAISSEMENT DES NOTATIONS¹

(en milliards de dollars canadiens)

	Moyenne pour les exercices clos les	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Abaissement de un cran	0,4 \$	0,6 \$
Abaissement de deux crans	0,7	1,5
Abaissement de trois crans	0,9	1,7

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Dans le cours des activités courantes de la Banque, des titres et d'autres actifs sont donnés en garantie afin d'obtenir du financement et participer à des systèmes de compensation et/ou de règlement. Un sommaire des actifs grevés et non grevés figure dans le tableau ci-dessous comme ils sont présentés sur le bilan consolidé de la Banque :

TABLEAU 70 : ACTIFS GREVÉS ET ACTIFS NON GREVÉS AU BILAN

(en milliards de dollars canadiens)

					<i>Au</i>	
					31 octobre 2013	
	Grevés ¹		Non grevés			
	Donnés en garantie ²	Autres ³	Disponibles comme garantie ⁴	Autres ⁵	Total des actifs	Actifs grevés en pourcentage du total des actifs
Trésorerie et montants à recevoir de banques	– \$	– \$	– \$	3,6 \$	3,6 \$	– %
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	2,0	1,5	21,6	3,8	28,9	0,4
Valeurs mobilières, prêts détenus à des fins de transaction et autres ⁶	39,7	25,6	139,2	13,3	217,8	7,6
Dérivés	–	–	–	49,5	49,5	–
Valeurs mobilières prises en pension	–	–	–	64,3	64,3	–
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	15,1	55,1	67,0	307,7	444,9	8,1
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	–	6,4	6,4	–
Participation dans TD Ameritrade	–	–	–	5,3	5,3	–
Goodwill	–	–	–	13,3	13,3	–
Autres immobilisations incorporelles	–	–	–	2,5	2,5	–
Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	–	–	–	4,6	4,6	–
Actif d'impôt exigible	–	–	–	0,6	0,6	–
Actifs d'impôt différé	–	–	–	1,6	1,6	–
Autres actifs	–	–	–	19,2	19,2	–
Total	56,8 \$	82,2 \$	227,8 \$	495,7 \$	862,5 \$	16,1 %

¹ Le grevement d'actifs a été analysé pour chaque actif pris isolément. Lorsqu'un actif en particulier est grevé et que la Banque détient de tels actifs au bilan et hors bilan, il est présumé aux fins de la présentation de cette information que l'actif présenté au bilan est grevé avant l'actif hors bilan.

² Représentent les actifs au bilan consolidé de la Banque qui ont été fournis à l'externe pour soutenir les engagements et les opérations quotidiennes de la Banque, y compris les valeurs mobilières mises en pension, le prêt de valeurs mobilières, les systèmes de compensation et de paiement et les actifs affectés en garantie dans le cas de transactions sur dérivés. Incluent également les actifs qui ont été affectés en garantie afin de soutenir les activités de la FHLB.

³ Actifs au bilan consolidé de la Banque qui soutiennent des activités de financement de la TD, actifs affectés en garantie contre des passifs au titre de la titrisation, actifs détenus par des véhicules de titrisation consolidés ou dans des portefeuilles en vue de l'émission d'obligations sécurisées et actifs couvrant les ventes à découvert.

⁴ Actifs présentés au bilan consolidé de la Banque qui sont disponibles facilement dans leur forme juridique actuelle pour générer du financement ou soutenir les besoins en matière de garantie. Cette catégorie inclut les actifs de la FHLB comptabilisés qui demeurent inutilisés et les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui peuvent être cédées en garantie, quoique peu fréquemment cédées en pratique.

⁵ Actifs au bilan consolidé de la Banque qui ne peuvent servir à soutenir les besoins de financement ou les besoins en matière de garantie dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont admissibles éventuellement comme garantie de programme de financement (p. ex., les prêts hypothécaires assurés par la SCHL qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*).

⁶ Les valeurs mobilières comprennent : les prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction, les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les valeurs mobilières disponibles à la vente et les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance.

Se reporter à la rubrique «Actifs affectés en garantie et sûretés» de la note 29 des états financiers consolidés pour de plus amples informations sur les actifs financiers acceptés en garantie que la Banque peut vendre ou céder à nouveau en garantie en l'absence de défaut.

FINANCEMENT

La TD a accès à une grande variété de sources de financement garanties et non garanties, à court et à long terme, y compris des canaux de titrisation qu'elle utilise pour satisfaire ses besoins en fonds opérationnels. Les activités de financement de la TD sont menées conformément à la politique mondiale de gestion sur la liquidité et la cession d'actifs, laquelle prévoit notamment que tous les actifs doivent être financés selon la durée appropriée.

Notre approche principale de gestion des activités de financement consiste à maximiser l'utilisation des dépôts mobilisés par l'entremise des services bancaires aux particuliers et des services bancaires aux entreprises. Le tableau ci-dessous illustre l'importante réserve de dépôts personnels et commerciaux et les comptes de passage de nos activités de gestion de patrimoine au Canada et de TD Ameritrade (collectivement les «dépôts personnels et commerciaux») qui comptent pour plus de 70 % de notre financement total. Plus de 60 % de ces dépôts sont assurés selon divers systèmes de garantie des dépôts, y compris la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) et la Federal Deposit Insurance Corporation. Le montant du financement à long terme stable assuré par les dépôts personnels et commerciaux à préavis ou sans échéance précise est établi en tenant compte de la permanence d'équilibre attestée selon le scénario de «stress combiné critique».

TABLEAU 71 : SOMMAIRE DU FINANCEMENT PROVENANT DES DÉPÔTS¹

(en milliards de dollars canadiens)

	2013	2012
Dépôts personnels et commerciaux – Services bancaires personnels et commerciaux au Canada (y compris des activités canadiennes de Gestion de patrimoine)	260,5 \$	247,9 \$
Dépôts personnels et commerciaux – Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	200,0	172,4
Autres dépôts	2,2	2,6
Total	462,7 \$	422,9 \$

¹ Les montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

La Banque a un programme actif de financement externe pour accéder à une grande variété de sources de financement, y compris la titrisation d'actifs, les obligations sécurisées et les titres de créance de gros non garantis. Notre financement de gros est réparti par régions, par monnaies et par réseaux de distribution. La Banque maintient des limites de concentration à l'égard des montants des dépôts de gros à court terme de façon à ne pas dépendre indûment d'un client ou de

petits groupes de clients déposants comme source de financement. Qui plus est, elle limite le financement de gros à court terme qui peut arriver à échéance au cours d'une période donnée afin de limiter les expositions au risque de refinancement et au risque de liquidité des actifs durant un événement de stress. Les responsabilités rattachées à nos activités de financement sont les suivantes :

- Le Service Gestion de la trésorerie et du bilan est responsable de satisfaire tous les besoins en financement à long terme de la TD en ce qui a trait à la croissance des prêts hypothécaires ou autres prêts, les besoins en investissement du siège social ou les besoins en fonds propres des filiales.
- Les Services bancaires de gros sont chargés de répondre aux besoins en financement et en liquidités à court terme liés à leurs propres activités.
- Le comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres revoit les nouveaux programmes de financement externe et leur stratégie, en plus de revoir régulièrement le plan de financement à long terme de la TD.

La Banque continue d'explorer toutes les possibilités d'accéder de manière durable à du financement à moindre coût. Certains passifs ne sont pas considérés en tant que financement de gros en raison du fait qu'ils peuvent être engagés à des fins de gestion des fonds propres (p. ex., des titres de créance subordonnés) ou pour faciliter la conduite des affaires des clients (p. ex., des dépôts auprès de la Banque). Le tableau ci-dessous présente les diverses sources du financement obtenu respectivement au 31 octobre 2013 et au 31 octobre 2012 :

TABLEAU 72 : FINANCEMENT DE GROS
(en millions de dollars canadiens)

							Aux	
							31 octobre 2013	31 octobre 2012
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Certificats de dépôt	14 940 \$	16 182 \$	18 248 \$	6 717 \$	52 \$	– \$	56 139 \$	42 616 \$
Papier commercial	4 147	2 829	925	291	–	–	8 192	5 289
Billet de dépôt au porteur à terme	388	54	1 571	614	–	–	2 627	2 494
Billets à moyen terme non garantis de premier rang	1 303	–	–	1 296	6 103	14 588	23 290	17 832
Obligations sécurisées	–	–	–	2 085	2 084	6 273	10 442	10 012
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation	1 937	2 902	3 348	7 936	5 444	25 985	47 552	51 214
Titres adossés à des créances mobilières à terme	360	–	–	302	–	1 000	1 662	1 535
Total	23 075 \$	21 967 \$	24 092 \$	19 241 \$	13 683 \$	47 846 \$	149 904 \$	130 992 \$
Dont :								
Garantis	2 297 \$	2 902 \$	3 348 \$	10 323 \$	7 528 \$	33 258 \$	59 656 \$	62 761 \$
Non garantis	20 778	19 065	20 744	8 918	6 155	14 588	90 248	68 231
Total	23 075 \$	21 967 \$	24 092 \$	19 241 \$	13 683 \$	47 846 \$	149 904 \$	130 992 \$

Nous avons recours à des programmes de titrisation de créances hypothécaires résidentielles garanties comme une source principale de financement. À l'exclusion des activités de regroupement des prêts hypothécaires des Services bancaires de gros, la Banque a émis, au cours de l'exercice 2013, des titres adossés à des créances hypothécaires totalisant 6,3 milliards de dollars (6,7 milliards de dollars en 2012), de même que d'autres titres immobiliers garantis au moyen de titres adossés à des créances totalisant 1,0 milliard de dollars (néant en 2012). Nous avons continué d'élargir nos sources de financement à long terme par l'émission de 13,4 milliards de dollars de billets à moyen terme non garantis (2,0 milliards de dollars en 2012) dans différentes monnaies et différents marchés. Toutefois, nous n'avons émis aucune obligation sécurisée au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013 (3,0 milliards de dollars en 2012).

FAITS RÉGLEMENTAIRES NOUVEAUX CONCERNANT LA LIQUIDITÉ

En décembre 2010, le comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié un document-cadre définitif qui présente deux nouvelles normes en matière de liquidité qui s'ajoutent aux mesures complémentaires présentées s'appliquant à l'ensemble des banques actives à l'échelle internationale. Le document stipule que le ratio de liquidité à court terme et le ratio de liquidité à long terme net deviendront les normes réglementaires minimales à compter respectivement du 1^{er} janvier 2015 et du 1^{er} janvier 2018. En janvier 2013, le CBCB a publié les règles définitives s'appliquant au ratio de liquidité à court terme. Le CBCB poursuit son évaluation des lignes directrices relatives au ratio de liquidité à long terme net, dont la mise en œuvre est prévue en 2018. La TD continue d'évaluer les incidences de ces exigences et élabore des stratégies afin d'aligner son cadre de gestion du risque de liquidité avec les normes réglementaires.

ANALYSE DES ÉCHÉANCES DES ACTIFS, DES PASSIFS ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau 73 présente les catégories au bilan et hors bilan par durée contractuelle restante. Les engagements hors bilan incluent les obligations contractuelles d'effectuer des paiements futurs pour respecter des engagements découlant de contrats de location simple et de location-financement, certaines obligations d'achats et d'autres obligations. La valeur des instruments de crédit indiqués ci-dessous représente le montant maximal du crédit additionnel que la TD pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés. Comme une partie importante des garanties et des engagements devraient arriver à échéance sans avoir été utilisés, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des besoins de liquidités futurs. Ces obligations contractuelles influent sur les besoins de liquidités et de fonds propres à court et à long terme de la TD.

L'analyse des échéances présentée ne décrit pas la symétrie entre les actifs et les passifs de la TD ou l'exposition au risque de taux d'intérêt. L'analyse des échéances diffère aussi de la méthode employée par la Banque pour évaluer son exposition possible au risque de liquidité et aux besoins de financement connexes. La TD s'assure que les actifs sont financés de façon adéquate pour les protéger de la volatilité des coûts d'emprunt ou contre les réductions éventuelles des liquidités disponibles sur les marchés de financement (ainsi, nous ne finançons pas des actifs illiquides à long terme par des emprunts à court terme). La TD se sert de dépôts personnels et commerciaux stables sans échéance précise (comptes de chèques et comptes d'épargne) et de dépôts à terme personnels et commerciaux comme principale source de financement à long terme pour des actifs détenus à des fins autres que de transaction de la Banque. La TD finance également la partie stable du solde des lignes de crédit renouvelables sans échéance précise au moyen de sources de financement à long terme. Nous menons nos activités de financement à long terme d'après la projection de croissance nette des actifs détenus à des fins autres que de transaction, compte tenu d'éléments comme les volumes des nouvelles affaires, les renouvellements de prêts à terme et de dépôts à terme et la probabilité que les clients se prévalent de leur option de remboursement ou de rachat anticipé. La TD cherche à synchroniser le plus étroitement possible les échéances de nouveaux financements et le profil d'échéances attendu qui en résulte dans son bilan. Nous recourons également à des dépôts de gros non garantis à court terme pour financer des actifs détenus à des fins de transaction, en fonction de nos estimations internes de la liquidité de ces actifs quand ils sont soumis aux tensions des marchés.

TABLEAU 73 : DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2013									
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 581	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	3 581
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	22 811	402	350	214	138	-	-	-	4 940	28 855
Prêts, valeurs mobilières et autres ¹	2 087	4 113	2 844	2 919	3 185	7 089	18 528	12 016	49 147	101 928
Dérivés	5 658	2 588	1 887	1 543	1 379	6 801	14 832	14 773	-	49 461
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	180	636	539	911	739	2 132	527	693	175	6 532
Valeurs mobilières disponibles à la vente	3 470	4 284	4 373	1 097	1 851	5 873	22 725	34 033	1 835	79 541
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	293	831	862	548	412	2 825	11 804	12 386	-	29 961
Valeurs mobilières prises en pension	33 159	16 337	7 290	5 171	2 013	260	53	-	-	64 283
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	1 194	1 842	4 552	7 725	6 219	31 175	108 098	25 015	-	185 820
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	1 014	1 376	2 147	2 375	2 700	10 460	28 099	8 895	62 126	119 192
Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	22 222	22 222
Entreprises et gouvernements	17 832	3 886	3 340	4 382	3 090	8 059	31 745	32 682	11 783	116 799
Titres de créance classés comme prêts	-	-	-	41	-	307	893	1 868	-	3 744
Total des prêts	20 040	7 104	10 674	14 523	12 009	50 001	168 835	68 460	96 131	447 777
Provision pour pertes sur créances	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 855)	(2 855)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	20 040	7 104	10 674	14 523	12 009	50 001	168 835	68 460	93 276	444 922
Engagements de clients au titre d'acceptations	4 927	1 381	91	-	-	-	-	-	-	6 399
Participation dans TD Ameritrade	-	-	-	-	-	-	-	-	5 300	5 300
Goodwill ²	-	-	-	-	-	-	-	-	13 297	13 297
Autres immobilisations incorporelles ²	-	-	-	-	-	-	-	-	2 493	2 493
Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables ²	-	-	-	-	-	-	-	-	4 635	4 635
Actif d'impôt exigible	-	-	-	-	583	-	-	-	-	583
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	1 588	1 588
Autres actifs	10 836	300	123	109	190	416	1 100	1 122	4 977	19 173
Total de l'actif	107 042	\$ 37 976	\$ 29 033	\$ 27 035	\$ 22 499	\$ 75 397	\$ 238 404	\$ 143 483	\$ 181 663	\$ 862 532
Passif										
Dépôts détenus à des fins de transaction	9 991	\$ 14 000	\$ 15 056	\$ 5 562	\$ 1 609	\$ 156	\$ 807	\$ 412	\$ -	\$ 47 593
Dérivés	5 430	2 719	2 425	1 938	1 627	6 868	13 648	14 816	-	49 471
Passifs de titrisation à la juste valeur	1 896	2 385	2 619	3 529	2 401	1 962	4 662	2 506	-	21 960
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	2	4	1	1	1	3	-	-	-	12
Dépôts ^{3, 4}										
Particuliers	5 288	8 461	9 116	6 778	6 366	9 180	12 666	150	261 744	319 749
Banques	9 412	3 056	3 729	255	37	14	25	27	3 968	20 523
Entreprises et gouvernements	22 931	13 167	4 058	2 825	3 181	8 824	21 844	105	126 269	203 204
Total des dépôts	37 631	24 684	16 903	9 858	9 584	18 018	34 535	282	391 981	543 476
Acceptations	4 927	1 381	91	-	-	-	-	-	-	6 399
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert ¹	689	605	1 481	156	777	2 603	9 649	8 526	17 343	41 829
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	27 990	4 201	775	679	682	73	14	-	-	34 414
Passifs de titrisation au coût amorti	40	517	730	578	1 428	3 482	15 794	3 023	-	25 592
Provisions	6	23	21	7	41	3	3	29	563	696
Passif d'impôt exigible	-	-	-	-	134	-	-	-	-	134
Passifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	321	321
Autres passifs	13 079	3 546	1 209	536	993	1 053	2 874	901	4 722	28 913
Billets et débetures subordonnés	-	-	-	-	149	-	-	7 833	-	7 982
Passif au titre des actions privilégiées	-	-	-	-	-	-	-	27	-	27
Passif au titre des titres de fiducie de capital	-	-	-	-	-	-	-	1 740	-	1 740
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	51 973	51 973
Total du passif et des capitaux propres	101 681	\$ 54 065	\$ 41 311	\$ 22 844	\$ 19 426	\$ 34 221	\$ 81 986	\$ 40 095	\$ 466 903	\$ 862 532
Engagements hors bilan										
Obligations d'achat										
Engagements en vertu de contrats de location simple	64	\$ 129	\$ 193	\$ 192	\$ 190	\$ 732	\$ 1 838	\$ 2 918	\$ -	\$ 6 256
Ententes de services de réseau	2	4	7	7	7	-	-	-	-	27
Guichets automatiques	9	20	28	45	46	78	44	-	-	270
Technologie de centre d'appels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Licences de logiciels et entretien de l'équipement	6	69	6	24	7	32	19	-	-	163
Engagements au titre du crédit et des liquidités										
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	180	1 007	2 022	2 497	1 485	3 788	5 022	502	-	16 503
Lettres de crédit documentaires et commerciales	41	66	36	14	24	3	15	1	-	200
Engagements de crédit et de liquidités ^{5, 6}	11 675	10 806	6 379	3 676	4 056	8 414	40 395	2 655	1 410	89 466
Engagements à l'égard d'entités ad hoc non consolidées										
Engagements à l'égard de titres de PCAA	-	561	226	237	187	4	765	-	-	1 980
Engagements au titre de la retraite										
Perte nette non comptabilisée découlant des résultats passés, qui s'écartent des résultats prévus, et incidence des modifications d'hypothèses ⁷	-	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 726	\$ 726

¹ Les montants ont été comptabilisés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

² Pour les besoins de ce tableau, les actifs non financiers ont été présentés comme s'ils n'avaient pas d'échéance précise.

³ Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant « aucune échéance précise ».

⁴ Comprennent 10 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « 9 mois à 1 an », une tranche de 2 milliards comporte une durée contractuelle restante de « plus de 1 an à 2 ans » et une tranche de 6 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 2 ans à 5 ans ».

⁵ Comprennent 82 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés fermées.

⁶ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

⁷ Comprend les coûts (crédits) non comptabilisés de modification de régime d'avantages non acquis.

TABLEAU 73 : DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	Au									
	31 octobre 2012									
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 435	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 1	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	3 436
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	12 808	1 290	284	159	34	-	-	9	7 108	21 692
Prêts, valeurs mobilières et autres ¹	1 942	3 147	3 782	5 353	3 915	8 114	16 049	8 239	43 990	94 531
Dérivés	4 682	2 364	2 468	1 744	1 170	5 438	18 280	24 773	-	60 919
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	41	772	304	39	207	1 945	2 329	485	51	6 173
Valeurs mobilières disponibles à la vente	3 905	7 576	2 792	2 444	2 032	12 376	23 534	42 020	1 897	98 576
Valeurs mobilières prises en pension	25 181	23 964	7 683	4 080	3 898	1	1 998	-	2 393	69 198
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	4 752	2 442	5 180	7 371	5 948	24 487	98 727	23 265	-	172 172
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	1 320	1 026	2 021	1 909	2 448	9 253	25 619	7 360	66 971	117 927
Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	15 358	15 358
Entreprises et gouvernements	12 932	4 384	3 753	3 655	3 509	7 385	24 854	25 155	15 414	101 041
Titres de créance classés comme prêts	70	292	69	50	41	1 087	517	2 868	-	4 994
Total des prêts	19 074	8 144	11 023	12 985	11 946	42 212	149 717	58 648	97 743	411 492
Provision pour pertes sur créances	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 644)	(2 644)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	19 074	8 144	11 023	12 985	11 946	42 212	149 717	58 648	95 099	408 848
Engagements de clients au titre d'acceptations	4 670	2 500	52	1	-	-	-	-	-	7 223
Participation dans TD Ameritrade	-	-	-	-	-	-	-	-	5 344	5 344
Goodwill ²	-	-	-	-	-	-	-	-	12 311	12 311
Autres immobilisations incorporelles ²	-	-	-	-	-	-	-	-	2 217	2 217
Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables ²	-	-	-	-	-	-	-	-	4 402	4 402
Actif d'impôt exigible	-	-	-	-	439	-	-	-	-	439
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	883	883
Autres actifs	7 117	414	214	153	170	251	430	137	6 028	14 914
Total de l'actif	82 855	\$ 50 171	\$ 28 602	\$ 26 958	\$ 23 812	\$ 70 337	\$ 212 337	\$ 134 311	\$ 181 723	\$ 811 106
Passif										
Dépôts détenus à des fins de transaction	1 558	\$ 12 326	\$ 11 846	\$ 5 457	\$ 6 230	\$ 226	\$ 610	\$ 521	\$ -	\$ 38 774
Dérivés	5 098	2 822	2 819	2 184	1 242	6 617	19 071	25 144	-	64 997
Passifs de titrisation à la juste valeur	-	1 215	-	1 766	3 180	12 997	4 641	1 525	-	25 324
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6	5	2	1	1	2	-	-	-	17
Dépôts ^{3,4}										
Particuliers	4 732	9 139	10 930	7 794	7 858	14 512	12 189	148	224 457	291 759
Banques	7 423	3 291	71	30	31	15	21	16	4 059	14 957
Entreprises et gouvernements	17 031	20 688	2 757	3 858	1 238	5 831	16 396	3	113 236	181 038
Total des dépôts	29 186	33 118	13 758	11 682	9 127	20 358	28 606	167	341 752	487 754
Acceptations	4 670	2 500	52	1	-	-	-	-	-	7 223
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert ¹	676	1 042	490	453	1 203	2 928	7 874	6 255	12 514	33 435
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	30 884	4 202	1 443	683	414	48	-	-	1 142	38 816
Passifs de titrisation au coût amorti	98	1 570	491	2 112	1 368	3 576	14 239	2 736	-	26 190
Provisions	2	7	12	15	14	26	3	27	550	656
Passif d'impôt exigible	-	-	-	-	167	-	-	-	-	167
Passifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	327	327
Autres passifs	9 239	4 456	1 284	618	1 125	1 482	1 744	680	4 230	24 858
Billets et débiteures subordonnés	-	-	-	-	-	150	-	11 168	-	11 318
Passif au titre des actions privilégiées	-	-	-	-	-	-	-	26	-	26
Passif au titre des titres de fiducie de capital	-	-	-	-	-	-	-	1 874	350	2 224
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	49 000	49 000
Total du passif et des capitaux propres	81 417	\$ 63 263	\$ 32 197	\$ 24 972	\$ 24 071	\$ 48 410	\$ 76 788	\$ 50 123	\$ 409 865	\$ 811 106
Engagements hors bilan										
Obligations d'achat										
Engagements en vertu de contrats de location simple	61	\$ 120	\$ 175	\$ 169	\$ 162	\$ 681	\$ 1 703	\$ 2 665	\$ -	\$ 5 736
Ententes de services de réseau	2	3	7	7	7	26	-	-	-	52
Guichets automatiques	11	22	33	27	32	147	123	-	-	395
Technologie de centre d'appels	3	6	8	8	3	-	-	-	-	28
Licences de logiciels et entretien de l'équipement	58	18	12	9	24	94	-	-	-	215
Engagements au titre du crédit et des liquidités										
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	106	1 027	1 828	2 095	1 836	2 575	5 240	1 095	-	15 802
Lettres de crédit documentaires et commerciales	68	96	53	38	7	3	14	-	-	279
Engagements de crédit et de liquidités ^{5,6}	14 165	10 074	5 238	3 972	3 159	7 757	33 229	2 722	1 544	81 860
Engagements à l'égard d'entités ad hoc non consolidées										
Engagements à l'égard de titres de PCAA	-	566	526	271	270	612	-	-	-	2 245
Engagements au titre de la retraite										
Perte nette non comptabilisée découlant des résultats passés, qui s'écartent des résultats prévus, et incidence des modifications d'hypothèses	-	-	-	-	-	-	-	-	1 197	1 197

¹ Les montants ont été comptabilisés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

² Pour les besoins de ce tableau, les actifs non financiers ont été présentés comme s'ils n'avaient pas d'échéance précise.

³ Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant «aucune échéance précise».

⁴ Comprennent 10 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans» et une tranche de 8 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans».

⁵ Comprennent 247 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés fermées.

⁶ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

Risque d'adéquation des fonds propres

Le risque d'adéquation des fonds propres est le risque pour la Banque ne pas disposer de fonds propres suffisants par rapport aux montants requis pour exécuter sa stratégie et répondre aux exigences réglementaires et internes en matière d'adéquation des fonds propres.

Des fonds propres sont détenus afin de protéger la viabilité de la Banque en cas de pertes financières imprévues. Les fonds propres représentent le financement requis pour protéger les déposants et autres créanciers contre des pertes imprévues.

Les organismes de réglementation établissent des niveaux minimums de fonds propres qui sont désignés comme limites. La gestion des niveaux de fonds propres d'une institution financière expose notre Banque au risque de non-respect des limites de fonds propres réglementaires.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le conseil d'administration a la responsabilité ultime de la surveillance de l'adéquation et de la gestion des fonds propres. Le conseil d'administration vérifie si les limites et cibles de fonds propres sont respectées, et passe en revue et approuve le plan de financement annuel et la politique globale de gestion des fonds propres. Le comité du risque du conseil d'administration s'assure que la direction a pris les mesures nécessaires pour le maintien d'un processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes approprié correspondant au profil de risque de la Banque. Le chef de la gestion des risques s'assure que le processus d'évaluation des fonds propres interne de la Banque permet de satisfaire efficacement les exigences en matière d'adéquation des fonds propres.

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres établit et maintient la politique globale de gestion des fonds propres afin d'assurer une gestion efficace et prudente de la situation des fonds propres de la Banque, et appuie le maintien de fonds propres adéquats. Il supervise l'affectation des limites de fonds propres pour les secteurs d'exploitation et s'assure que ceux-ci respectent les limites et cibles établies.

Le groupe Gestion des fonds propres de l'entreprise est responsable de faire des prévisions et de surveiller la conformité aux limites et cibles de fonds propres, sur une base consolidée. Le groupe Gestion des fonds propres de l'entreprise met à jour les prévisions de fonds propres et fait des recommandations au comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres concernant les émissions, les rachats et les remboursements de fonds propres. Le groupe Évaluation des fonds propres à risque, au sein du groupe Gestion du risque, dirige le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes et les processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise. Les secteurs d'exploitation sont responsables de la gestion des limites de fonds propres alloués.

MODE DE GESTION DU RISQUE D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Les ressources en fonds propres sont gérées de manière à assurer que la situation des fonds propres de la Banque peut soutenir les stratégies d'affaires dans le contexte d'affaires actuel et futur. La Banque gère ses activités selon des contraintes de fonds propres définies à la fois par les exigences de fonds propres internes et réglementaires, s'assurant ainsi de satisfaire les plus élevées de ces exigences.

Les exigences de fonds propres réglementaires représentent les niveaux de fonds propres minimums. Le conseil d'administration fixe des cibles de fonds propres au-delà des limites à cet égard. Les cibles de fonds propres visent à réduire le risque de dépassement des limites pouvant découler d'un événement de stress inattendu, donnant ainsi à la direction la possibilité de réagir à une baisse des niveaux de fonds propres avant que les limites ne soient dépassées. Le comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres gère le niveau de fonds propres qui dépasse la cible de fonds propres du conseil d'administration, en tenant compte de la volatilité normale des fonds propres et des besoins stratégiques. Les limites et les cibles de fonds propres sont définies dans la politique mondiale de gestion des fonds propres.

La Banque établit également ses besoins de fonds propres internes dans le cadre du processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes, en utilisant des modèles pour mesurer les fonds propres à risque requis d'après sa propre tolérance au risque de pertes imprévues. La tolérance au risque est calibrée en fonction du niveau de confiance requis pour que la Banque puisse respecter ses obligations, même après l'absorption des pires pertes imprévues sur une période de un an, associée à la notation cible de la dette par la direction.

De plus, la Banque a un plan de financement d'urgence conçu pour préparer la direction à assurer l'adéquation des fonds propres pendant des périodes de stress systémique ou propre à la Banque. Le plan de financement d'urgence définit la gouvernance et les procédures à suivre si on prévoit que les niveaux de fonds propres consolidés de la Banque chuteront sous les limites ou cibles établies. Il décrit les mesures que pourrait prendre la direction pour empêcher qu'une telle situation se produise.

Un processus de surveillance périodique complet est en cours afin de planifier et de prévoir les besoins en fonds propres. Dans le cadre du processus de planification annuel, une limite de fonds propres est attribuée aux secteurs d'exploitation. L'utilisation des fonds propres fait l'objet d'une surveillance et de rapports au comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres.

La Banque évalue la sensibilité de ses besoins en fonds propres prévus et la formation de nouveaux capitaux aux diverses conditions économiques au moyen de son processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise. Les incidences du processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise sont appliquées aux prévisions de fonds propres et sont prises en compte dans l'établissement des cibles de fonds propres.

Risque de réglementation et risque juridique

Le risque de réglementation et risque juridique est le risque associé au non-respect des obligations légales de la Banque sur le plan légal, réglementaire ou contractuel. Il comprend, entre autres risques, celui de ne pas recenser les lois, les règlements et les règles en vigueur et leurs modifications, ou les normes d'autoréglementation et les codes de conduite internes, de ne pas les communiquer et de ne pas s'y conformer.

L'industrie des services financiers est parmi les industries les plus strictement réglementées, et l'on s'attend à ce que la direction d'une entreprise de services financiers comme la nôtre respecte des normes élevées dans toutes ses transactions et relations d'affaires. Par conséquent, nous sommes exposés à un risque de réglementation et risque juridique dans la quasi-totalité de nos activités. Le non-respect des exigences réglementaires et légales peut non seulement donner lieu à des amendes ou à des blâmes, et mener à une poursuite, mais aussi poser un risque pour notre réputation. Les amendes et autres coûts associés aux poursuites judiciaires ainsi que les décisions défavorables d'un tribunal ou d'une autorité de réglementation peuvent aussi avoir une incidence négative sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la TD.

Le risque de réglementation et risque juridique diffère des autres risques bancaires, comme le risque de crédit ou le risque de marché, car il ne s'agit pas d'un risque que la direction prend activement et consciemment en prévision d'un rendement. C'est un risque auquel nous faisons face dans le cadre normal de nos activités.

RESPONSABLES DU RISQUE DE RÉGLEMENTATION ET RISQUE JURIDIQUE

Les secteurs d'exploitation et les groupes du Siège social sont responsables de la gestion quotidienne du risque de réglementation et risque juridique, tandis que les groupes chargés du risque juridique, du risque de conformité, du risque lié à la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et du risque réglementaire (y compris les relations avec les organismes de réglementation et les affaires gouvernementales) les aident en leur fournissant des conseils et de la surveillance.

Les groupes Conformité, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et Risque de réglementation établissent des programmes et normes fondés sur le risque pour gérer de façon proactive le risque de conformité connu et émergent. En outre, ils assurent une surveillance indépendante et en mettent en place des processus de contrôle opérationnel afin de se conformer aux lois et aux exigences réglementaires pertinentes.

De plus, nos groupes chargés du risque de réglementation établissent et facilitent la communication avec des représentants élus et des organismes de réglementation, surveillent les lois et règlements, veillent au maintien des relations d'affaires avec les gouvernements, coordonnent les examens réglementaires, facilitent les approbations réglementaires de nouveaux produits et contribuent à la réalisation des objectifs d'intérêt général de la TD.

Les conseillers juridiques internes et externes travaillent en étroite collaboration avec les secteurs d'exploitation et les groupes du Siège social pour relever les secteurs présentant un risque de réglementation et risque juridique potentiel, et les gèrent activement afin de réduire les risques pour la TD.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE RÉGLEMENTATION ET RISQUE JURIDIQUE

Notre Code de conduite et d'éthique contribue à donner le ton, au niveau de la haute direction, pour l'instauration d'une culture fondée sur l'intégrité au sein de notre organisation. Le Code stipule que toutes les décisions d'affaires et mesures prises au nom de la TD doivent être évaluées à la lumière de ce qui est juste, honnête et équitable. Le Code est soutenu par un certain nombre d'autres politiques, de programmes et d'outils de formation, ainsi que par du matériel d'orientation pour les nouveaux employés ou nouveaux administrateurs, portant sur divers sujets pertinents, comme la lutte contre le blanchiment d'argent et les pratiques de confidentialité et d'anticorruption. Tous les administrateurs, les dirigeants et les employés doivent attester tous les ans qu'ils ont lu le Code et qu'ils se sont conformés à toutes ses dispositions.

Les secteurs d'exploitation et les groupes du Siège social gèrent le risque de réglementation et risque juridique au quotidien, principalement en mettant en œuvre les politiques, procédures et contrôles appropriés. Les groupes Service juridique, Conformité et Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent les assistent collectivement comme suit :

- en communiquant de l'information et en donnant des conseils sur les exigences réglementaires et légales et les nouveaux risques liés à la conformité à chaque unité d'exploitation, le cas échéant, y compris en passant en revue et en approuvant les nouveaux produits qui posent des risques de conformité aux lois et aux règlements potentiellement importants;
- en travaillant de près ou de loin à la mise en œuvre de politiques et procédures et de programmes de formation;
- en évaluant les exigences réglementaires et légales et les risques liés à la conformité selon une approche indépendante fondée sur le risque;
- en les surveillant de manière indépendante et en vérifiant par des tests s'ils se conforment à certaines exigences réglementaires et légales, et si les principaux contrôles internes connexes sont efficaces;
- en recensant et en signalant à la haute direction et au conseil d'administration les enjeux et résultats importants;
- en assurant au besoin la liaison avec les organismes de réglementation concernant de nouvelles lois ou des lois révisées, la réglementation ou des examens réglementaires.

Nos politiques et processus prévoient également la communication en temps opportun de problèmes juridiques ou réglementaires potentiels ou réels aux membres de la haute direction et du conseil d'administration pour leur permettre de s'acquitter efficacement de leurs responsabilités de gestion et de surveillance.

Bien qu'il ne soit pas possible d'éliminer complètement le risque juridique, le Service juridique travaille aussi étroitement avec les secteurs d'exploitation et les autres groupes du Siège social pour recenser et gérer les risques découlant des obligations contractuelles et joue un rôle d'observation pour les risques juridiques inacceptables. Le Service juridique gère en outre le risque de litiges en lien avec la prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque de la TD.

Risque de réputation

Le risque de réputation est la possibilité que des impressions de parties prenantes, qu'elles soient fondées ou non, concernant les pratiques commerciales, les actions ou les inactions de la Banque, entraînent ou puissent entraîner une perte de valeur de l'institution ou de sa marque, une baisse de sa liquidité ou un effritement de sa clientèle.

La réputation d'une société est en soi un bien précieux, essentiel pour optimiser la valeur pour les actionnaires. Voilà pourquoi elle est toujours sensible aux risques. Le risque de réputation peut découler des activités de l'entreprise et ne peut être géré indépendamment des autres risques. Toutes les catégories de risque sont susceptibles de porter atteinte à la réputation et ainsi ternir la marque et miner le résultat et les fonds propres.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION

L'EHD et les comités de direction qui examinent le risque de réputation dans le cadre de leurs fonctions régulières sont responsables en dernier ressort de la gestion des risques pouvant entacher la réputation de la TD. Le comité du risque de réputation de l'entreprise est le comité de direction qui a comme responsabilité à l'échelle de l'entreprise de prendre des décisions sur les risques de réputation. L'objectif du comité est de s'assurer que les pratiques nouvelles et existantes touchant les activités, les transactions, les produits ou les ventes qui lui sont soumises font l'objet d'une revue suffisamment exhaustive et par l'échelon de direction adéquat pour permettre d'examiner à fond les questions connexes touchant le risque de réputation.

De plus, tous les employés et les représentants de notre organisation doivent contribuer positivement à notre réputation, en s'assurant de respecter un code d'éthique en tout temps, de se conformer aux politiques, aux lois et aux règlements applicables et de maintenir des relations harmonieuses avec les parties prenantes. La gestion du risque de réputation est plus efficace lorsque chacun a continuellement à cœur de protéger et d'améliorer notre réputation.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION

Notre politique à l'égard du risque de réputation appliquée à l'échelle de l'entreprise est approuvée par le comité du risque du conseil d'administration. Cette politique établit un cadre selon lequel chaque unité d'exploitation est tenue de mettre en œuvre une politique et des procédures à l'égard du risque de réputation, y compris charger un comité d'examiner les questions touchant le risque de réputation et de déterminer les questions à soumettre à l'attention du comité du risque de réputation de l'entreprise.

Nous avons également une politique d'approbation des nouveaux produits et des nouvelles activités à l'échelle de l'entreprise, assortie de processus définis et documentés d'approbation des nouveaux produits et des nouvelles activités. Sont visées les opérations structurées dans le secteur Services bancaires de gros. Ces processus font intervenir des comités incluant des représentants des secteurs d'exploitation et des fonctions de contrôle, et ils consistent entre autres à prendre en considération tous les aspects d'un nouveau produit, y compris le risque de réputation.

Risque lié à l'environnement

Le risque lié à l'environnement est la possibilité de perte de notre valeur au niveau stratégique et financier et au niveau de nos activités ou de notre réputation, découlant de l'incidence des enjeux ou préoccupations écologiques à court et à long terme.

La gestion du risque lié à l'environnement est une priorité à l'échelle de l'entreprise. Parmi les principaux risques liés à l'environnement, citons : 1) les risques directs associés à la propriété et à l'exploitation de notre entreprise, notamment la gestion et l'exploitation de biens immobiliers, de parcs, d'installations et des services connexes que l'entreprise possède ou gère; 2) les risques indirects associés à la performance environnementale ou à des événements environnementaux comme les changements climatiques qui peuvent nuire à nos clients de détail et aux clients à qui la TD fournit du financement ou dans lesquels la TD investit; 3) la détermination et la gestion des enjeux écologiques émergents qui pourraient représenter un risque important; et 4) le fait de ne pas

comprendre les tendances en matière environnementale ni d'en tirer parti de façon appropriée dans le but de satisfaire aux demandes des consommateurs et des clients pour des produits et des services.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT

À la haute direction, la responsabilité de la gestion environnementale incombe au vice-président à la direction, Collectivité, Environnement et chef du marketing. Celui-ci est soutenu par le chef de l'environnement, qui dirige l'équipe des affaires environnementales. L'équipe des affaires environnementales a pour mission d'élaborer une stratégie environnementale, d'établir des normes et des cibles de performance environnementale et de faire rapport sur la performance. On trouve également un comité de direction en matière environnementale (CDE) à l'échelle de l'entreprise qui réunit des hauts dirigeants des principaux secteurs d'exploitation et des fonctions du Siège social de la TD. L'approbation de la stratégie environnementale et des normes de performance et la communication de celles-ci à tous les employés incombent au CDE. Les secteurs d'exploitation de la TD sont responsables de la mise en œuvre de la stratégie environnementale et de la gestion des risques connexes dans leur secteur.

MODE DE GESTION DU RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT

Nous gérons le risque lié à l'environnement à l'aide du Système de gestion de l'environnement (SGE), qui réunit trois composantes : une politique environnementale, un cadre de gestion environnementale ainsi que des processus et une marche à suivre relatifs à la gestion environnementale. Notre SGE est conforme à la norme internationale ISO 14001, soit la meilleure pratique de l'industrie pour la gestion environnementale. Notre politique environnementale reflète la portée mondiale des activités environnementales de la TD.

À l'intérieur de notre cadre de gestion environnementale, nous avons relevé un certain nombre de domaines prioritaires à l'égard desquels nous avons pris des engagements volontaires.

Notre performance environnementale est communiquée publiquement dans notre Rapport annuel sur les responsabilités. Elle est présentée selon l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI) et certifiée de façon indépendante.

Les activités mondiales de la TD sont demeurées neutres en carbone en 2013. Nous avons continué de marquer des progrès vers l'atteinte de nos engagements volontaires envers l'environnement, qui sont : 1) de réduire nos émissions de carbone de une tonne par employé d'ici 2015, et 2) de réduire notre consommation de papier en Amérique du Nord de 20 % d'ici 2015 (par rapport à une référence de 2010).

Au cours de 2013, la TD a appliqué nos procédures de gestion du risque de crédit environnemental et social aux activités de crédit et de prêts dans les secteurs de gros, commercial et de détail. Ces procédures comprennent l'évaluation des politiques, des procédures et du rendement de nos clients à l'égard des enjeux environnementaux et sociaux connexes importants, comme le risque lié au climat, la biodiversité, le risque lié à l'eau, l'engagement des parties prenantes et le consentement éclairé, préalable et libre des peuples autochtones. Au sein des Services bancaires de gros, des lignes directrices propres au secteur ont été élaborées précisément pour les secteurs sensibles à l'environnement. La TD est signataire des Principes de l'Équateur depuis 2007 et présente les projets liés aux Principes de l'Équateur dans son Rapport annuel sur les responsabilités.

Gestion de Placements TD (GPTD) est signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations unies. En vertu de ces principes, les investisseurs s'engagent à tenir compte des questions environnementales et sociales dans l'analyse et la prise de décisions liées à l'investissement. GPTD applique sa politique d'investissement durable partout au sein de ses activités d'exploitation. La politique fournit de l'information sur la façon dont GPTD met en œuvre les Principes pour l'investissement responsable.

Nous surveillons et évaluons de façon proactive les changements apportés aux politiques et aux dispositions législatives, et maintenons une politique de la «porte ouverte» avec des organismes communautaires et environnementaux, des associations industrielles et des organismes de placement responsables.

Pour en savoir plus sur notre politique, notre gestion et notre performance environnementales, consultez notre Rapport sur les responsabilités, qui se trouve sur notre site Web, à l'adresse <http://www.td.com/francais/responsabilite>.

TD Ameritrade

MODE DE GESTION DU RISQUE DE TD AMERITRADE

La direction de TD Ameritrade est le principal responsable de la gestion du risque au sein de TD Ameritrade, sous la surveillance du conseil d'administration de TD Ameritrade, notamment de son comité du risque et de son comité d'audit. La TD surveille le processus de gestion des risques de TD Ameritrade en siégeant au conseil d'administration et en participant à la gouvernance et aux protocoles de TD Ameritrade.

En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a désigné cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade, dont le président du Groupe et chef de la direction de la Banque, la vice-présidente à la direction, Produits et services, Services bancaires de détail de la Banque, deux administrateurs indépendants de la TD et un ancien administrateur indépendant de la TD. Les règlements de TD Ameritrade, qui stipulent que la nomination du chef de la direction doit être approuvée par les deux tiers des membres du conseil d'administration, font en sorte que le choix du chef de la direction de TD Ameritrade doit nécessairement obtenir un vaste appui du conseil d'administration de TD Ameritrade, nécessitant à l'heure actuelle l'approbation d'au moins un administrateur désigné par la TD. Selon la convention d'actionnaires, les comités du conseil d'administration de TD Ameritrade doivent inclure au moins deux administrateurs nommés par la TD; sous réserve du pourcentage de la participation de la TD dans TD Ameritrade et certaines autres exceptions limitées. À l'heure actuelle, les administrateurs que nous désignons participent à certains comités du conseil d'administration de TD Ameritrade, y compris comme présidents du comité d'audit et du comité des ressources humaines et de la rémunération et comme membres du comité du risque et du comité de gouvernance.

Les modalités de la convention d'actionnaires prévoient des droits de partage de certaines informations en faveur de la TD dans la mesure où la TD a besoin de ces informations pour gérer et évaluer son investissement de façon adéquate et se conformer à ses obligations légales et réglementaires. Par conséquent, les processus et protocoles de gestion de la TD et de TD Ameritrade sont alignés afin d'assurer la bonne circulation de l'information nécessaire entre les deux sociétés. Outre la communication régulière à l'échelon du chef de la direction, des revues d'exploitation régulières avec TD Ameritrade permettent à la TD d'examiner et d'analyser les résultats d'exploitation et les principaux risques de TD Ameritrade. De même, certaines fonctions comme l'audit interne, les finances et la conformité ont des protocoles de communication qui permettent le partage d'information sur les questions de risque et de contrôle. La TD a créé un comité de conformité conformément à une lettre de supervision fédérale des États-Unis, dont le mandat est d'avoir une vue holistique des principales questions de conformité et des faits nouveaux en matière de réglementation qui touchent toutes les activités de la TD aux États-Unis, y compris TD Ameritrade. Les questions touchant les risques sont portées à l'attention du comité du risque de la TD, selon ce qui convient.

Estimations comptables critiques

Les méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour comprendre ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Un sommaire des principales méthodes comptables et estimations de la Banque est présenté dans les notes aux états financiers consolidés. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes sont adéquatement contrôlés et exécutés de manière appropriée et systématique. En outre, les méthodes comptables critiques de la Banque sont régulièrement passées en revue avec le comité d'audit. Les méthodes comptables critiques qui font appel au jugement de la direction et qui reposent sur des estimations incluent la comptabilisation des dépréciations d'actifs financiers, le calcul de la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation, l'évaluation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, la comptabilisation des avantages du personnel, la comptabilisation de l'impôt sur le résultat, la comptabilisation des provisions, la comptabilisation des activités d'assurance et la consolidation des entités ad hoc.

MÉTHODES COMPTABLES ET ESTIMATIONS

Les états financiers consolidés de la Banque ont été dressés selon les IFRS. Pour plus de détails sur les méthodes comptables ainsi que sur les jugements, estimations et hypothèses importants selon les IFRS, voir les notes 2 et 3 des états financiers consolidés de la Banque.

Jugements, estimations et hypothèses comptables

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente sont comptabilisées s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui sont survenus après leur comptabilisation initiale (un «événement générateur de pertes») et si ces événements générateurs de pertes ont donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumet chacune de ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'un pareil événement. Dans le cas des titres de capitaux propres classés comme disponibles à la vente, une diminution significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Dans le cas des titres de créance disponibles à la vente, une détérioration de la qualité du crédit est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Le test de dépréciation tient compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur de l'instrument, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance sont comptabilisées s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui sont survenus après leur comptabilisation initiale (un «événement générateur de pertes») et si ces événements générateurs de pertes ont donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumet ces valeurs mobilières à un examen au moins trimestriel de dépréciation au niveau des contreparties particulières, la valeur mobilière est regroupée avec les autres valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumises collectivement à un test de dépréciation qui tient compte des pertes subies mais non encore décelées. Une détérioration de la qualité du crédit est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Le test de dépréciation tient compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

Prêts

Un prêt (y compris un titre de créance classé comme prêt) est considéré comme douteux lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée après la comptabilisation initiale du prêt (un «événement générateur de pertes»), au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du capital et des intérêts en temps voulu. La Banque évalue un par un les prêts individuellement significatifs pour déceler la présence d'une indication objective de dépréciation et elle évalue collectivement les prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction de la dépréciation survenue dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La direction exerce son jugement pour établir un moment pour désigner un prêt comme prêt douteux, le montant de la provision nécessaire et celui qui sera recouvré en cas de défaut de l'emprunteur. Toute modification du montant que la direction prévoit recouvrer aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pourrait entraîner une modification de cette provision.

S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation d'un prêt individuel, qu'il soit significatif ou non, celui-ci est inclus dans un groupe d'actifs qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Pour calculer la fourchette probable de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition en cas de défaut. La direction exerce son jugement pour établir le montant de la fourchette qui constitue la meilleure estimation des pertes, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées et pourrait entraîner une modification de cette provision.

ÉTABLISSEMENT DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leurs prix cotés en Bourse. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour des marchés pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Ces données peuvent comprendre les courbes des taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui reposent sur l'hypothèse qu'il n'y a pas de transactions courantes sur les marchés ou que l'on ne dispose pas de données de marché observables. Le choix de la technique d'évaluation à appliquer fait appel au jugement. Les techniques d'évaluation reposent aussi sur certaines estimations et certains jugements. Les jugements touchent notamment les critères de liquidité et les données de modélisation comme les volatilités, les corrélations, les écarts de taux, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influencer sur la juste valeur qui en découlera.

La nature des placements en titres de participation privés fait en sorte que l'évaluation par la Banque changera au fil du temps, à mesure que les titres arriveront à échéance et qu'une stratégie de sortie sera élaborée et mise en œuvre. Les estimations de juste valeur peuvent également changer sous l'effet de l'évolution de la situation des sociétés émettrices. Ces changements peuvent être importants selon la nature des facteurs retenus pour la méthode d'évaluation et l'ordre de grandeur du changement de ces facteurs.

Il faut aussi porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de juste valeur entrés dans les évaluations fondées sur des modèles afin de tenir compte de l'incertitude relative à la mesure dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Si le marché des instruments financiers complexes se développait, le cours de ces instruments pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation.

Une analyse sur la juste valeur des instruments financiers et des détails sur le mode d'évaluation sont présentés à la note 5 des états financiers consolidés de la Banque.

DÉCOMPTABILISATION

Certains actifs transférés dans le cadre d'une transaction de titrisation peuvent être admissibles à la décomptabilisation au bilan de la Banque. Pour déterminer si les actifs sont admissibles à la décomptabilisation, certaines questions importantes doivent être tranchées. Il faut établir si les droits de recevoir des flux de trésorerie des actifs financiers ont été conservés ou ont été transférés et dans quelle mesure les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ont été conservés ou transférés. Si la Banque n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il faut établir si la Banque a conservé le contrôle de l'actif financier. Au moment de la décomptabilisation, la Banque comptabilise un profit ou une perte sur la vente de ces actifs calculé comme la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Pour calculer la juste valeur de l'actif financier reçu, la Banque évalue les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimé des intérêts attendus sur les actifs titrisés, du rendement à verser aux investisseurs, de la tranche des actifs titrisés qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des pertes sur créances prévues, du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation de ces flux de trésorerie futurs attendus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la Banque. Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative au bilan consolidé de la Banque. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée en évaluant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés, notamment les pertes sur créances, les taux de remboursements anticipés, les courbes des taux d'intérêt à terme et les taux d'actualisation, correspondant aux risques en jeu. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en résultat. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La juste valeur des unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les bénéfices prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la juste valeur des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul de la juste valeur pourrait influencer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et sur l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les justes valeurs internes sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital de placement (comprend le goodwill et les autres immobilisations incorporelles). Tout le capital non réparti qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les obligations et les charges projetées au titre des prestations des régimes de retraite et du régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque sont établies au moyen de multiples hypothèses qui peuvent influencer de façon significative sur la valeur de ces montants. Les hypothèses actuarielles, notamment sur le rendement prévu à long terme des actifs des régimes, les augmentations de salaire, le taux de variation du coût des soins de santé, le taux de mortalité et le taux d'actualisation, représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisées annuellement par les actuaire de la Banque. La Banque élabore chaque hypothèse d'après des résultats techniques passés pertinents de la Banque et des données de marché connexes, et elle tient compte du fait que ces données auront une incidence prolongée ou importante sur les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes de retraite est établi d'après le rendement à long terme d'obligations de sociétés de grande qualité au 31 octobre. Le rendement à long terme prévu des actifs des régimes repose sur les rendements historiques et les attentes quant aux rendements futurs de chaque catégorie d'actifs ainsi que sur la répartition cible des actifs. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les modifications des hypothèses découlant des changements quant aux attentes futures entraînent une augmentation ou une diminution des obligations et des charges au titre des prestations des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite au cours des exercices futurs.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon

appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels de la part des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à un passif d'impôt additionnel.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures seront suffisants pour compenser les différences temporaires déductibles. Cependant, le montant d'un actif d'impôt différé comptabilisé et considéré comme réalisable peut être réduit si les résultats projetés ne sont pas réalisés à cause de divers facteurs, comme une situation financière défavorable. Si la Banque estime que les résultats projetés ne seront pas atteints, elle ramène l'actif d'impôt différé à un montant qu'elle croit réalisable. L'ordre de grandeur de la réduction repose en grande partie sur les prévisions de la Banque quant à ses résultats, qui donnent une indication de l'utilisation possible de l'actif d'impôt différé.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque l'échéance ou le montant de la perte est incertain dans l'avenir. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des dépenses qui pourraient être requises pour régler ses obligations actuelles, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, si elle est importante, de la valeur temporelle de l'argent.

Un grand nombre de provisions établies est lié aux diverses poursuites intentées contre la Banque dans le cadre normal des activités. Les provisions pour litiges nécessitent l'implication de la direction et des conseillers juridiques de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence monétaire. Tant qu'une provision existe, la direction ou les conseillers juridiques de la Banque peuvent obtenir de nouvelles informations qui peuvent faire changer leur évaluation quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte. Toute modification d'une évaluation peut amener une correction du montant des provisions comptabilisées. De plus, les coûts réels de résolution de ces litiges peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions. La Banque examine individuellement ses provisions pour litiges, après prise en compte de différents facteurs, notamment l'évolution de chaque cas, l'expérience de la Banque, l'expérience de tiers dans des cas similaires, et l'opinion et l'avis des conseillers juridiques.

Certaines des provisions découlent d'initiatives de restructuration entreprises par la Banque dans un effort de réduire les coûts à long terme et d'atteindre une plus grande efficacité de l'exploitation. Les provisions de restructuration exigent la meilleure estimation de la direction, y compris sur les prévisions à l'égard des conditions économiques. Tout au long de la durée d'une provision, la Banque peut prendre connaissance de nouvelles informations qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des montants à être engagés. Des changements dans ces évaluations peuvent mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions.

ASSURANCE

Les hypothèses utilisées pour établir les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance de la Banque sont fondées sur les meilleures estimations quant aux résultats possibles.

Pour les assurances multirisques, le coût final des engagements d'indemnisation est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. La principale hypothèse servant de fondement à ces techniques consiste à supposer que l'expérience en matière de sinistres d'une société peut servir à prévoir l'évolution des sinistres et, par conséquent, le coût final de leur indemnisation. Ces méthodes extrapolent donc l'évolution des pertes payées et subies, les coûts moyens d'indemnisation par sinistre et le nombre de sinistres en fonction de l'évolution observée durant les exercices antérieurs et de la sinistralité attendue. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer à l'avenir afin d'établir le coût final estimé d'indemnisation des sinistres qui présente le résultat le plus vraisemblable.

Pour les assurances de personnes, les passifs actuariels tiennent compte de tous les flux de trésorerie futurs des polices, y compris les primes, les demandes d'indemnisation et les coûts nécessaires pour administrer les polices.

Les hypothèses de mortalité de la Banque tiennent compte des résultats techniques récents de la Banque et de ceux de l'industrie. Les titulaires de police peuvent décider de mettre fin à leur police (déchéance) en cessant de payer les primes. La Banque estime les taux de déchéance futurs sur les résultats techniques dont elle dispose, ou sur ceux de l'industrie. L'estimation des coûts futurs d'administration des polices repose sur les résultats techniques et les prévisions de risque de la Banque.

CONSOLIDATION DES ENTITÉS AD HOC

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité, en particulier une entité complexe. Un exemple de l'exercice de ce jugement est de déterminer si une entité répond à la définition d'une entité ad hoc et, dans l'affirmative, si tous les faits et circonstances pertinents, considérés dans leur ensemble, indiquent que la Banque contrôle cette entité ad hoc, y compris l'analyse de l'exposition de la Banque aux risques et avantages inhérents à l'entité ad hoc. Le jugement est décrit de façon plus détaillée à la note 2 des états financiers consolidés de la Banque.

Modifications de méthodes comptables courantes et futures

MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE COURANTE

La Banque a adopté la modification suivante.

Présentation des autres éléments du résultat global

Le 1^{er} novembre 2012, la Banque a adopté les modifications d'IAS 1, *Présentation des états financiers* (IAS 1), publiées en juin 2011, qui exigent que les entités regroupent les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global selon qu'ils seront ou non reclassés à l'état du résultat consolidé au cours des périodes ultérieures. Les modifications ne visent pas à établir quels éléments doivent être présentés dans les autres éléments du résultat global et n'ont rien changé à l'option de présenter les éléments après impôt. Les modifications d'IAS 1 ont été appliquées de manière rétrospective et n'ont pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie et le résultat net de la Banque.

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES

L'IASB continue d'apporter des changements aux IFRS afin d'améliorer la qualité d'ensemble de l'information financière. La Banque suit activement tous les projets de l'IASB qui sont pertinents pour l'information financière et les méthodes comptables de la Banque. Les normes émises qui, à l'avenir, seront en vigueur pour la Banque sont présentées à la note 4 des états financiers consolidés de la Banque.

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

Contrôles et procédures

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Sous la surveillance et avec la participation de la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, une appréciation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque, selon les règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, a été effectuée en date du 31 octobre 2013. Selon cette appréciation, la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque étaient efficaces en date du 31 octobre 2013.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Banque est responsable de la mise en place et du maintien d'un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière pour la Banque. Le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et des procédures qui : 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Banque; 2) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers selon les IFRS, et que les encaissements et décaissements de la Banque ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Banque qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

La direction de la Banque a utilisé les critères établis en 1992 dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework*, publié par le *Committee of Sponsoring Organizations* de la Commission Treadway, pour effectuer, avec la participation du chef de la direction et du chef des finances, une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace, selon les critères applicables, en date du 31 octobre 2013. L'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière a été auditée par les auditeurs indépendants de la Banque, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables inscrit, qui ont aussi audité les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2013 et pour l'exercice clos à cette date. Dans leur rapport sur les contrôles internes selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) joint aux états financiers consolidés, les auditeurs expriment une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2013.

MODIFICATIONS DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice et du trimestre clos le 31 octobre 2013, il n'y a eu aucune modification des politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Informations financières supplémentaires

Sauf indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens et proviennent essentiellement des états financiers consolidés annuels de la Banque, qui sont dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

TABLEAU 74 : PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Échéance des prêts

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Au</i>			Total
	Durée restante jusqu'à l'échéance			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
				31 octobre 2013
Canada				
Prêts hypothécaires résidentiels	21 286	\$ 139 175	\$ 3 928	\$ 164 389
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers				
Lignes de crédit domiciliaires	46 630	14 949	2	61 581
Prêts-auto indirects	509	9 307	4 850	14 666
Divers	12 933	1 507	753	15 193
Cartes de crédit	15 288	–	–	15 288
Total des prêts aux particuliers	96 646	164 938	9 533	271 117
Prêts immobiliers				
Résidentiels	5 021	4 799	3 865	13 685
Non résidentiels	4 962	1 780	1 411	8 153
Total des prêts immobiliers	9 983	6 579	5 276	21 838
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	40 694	13 997	9 581	64 272
Total des prêts – Canada	137 340	178 935	19 114	335 389
États-Unis				
Prêts hypothécaires résidentiels	246	98	20 601	20 945
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers				
Lignes de crédit domiciliaires	7 974	164	2 469	10 607
Prêts-auto indirects	3 368	12 248	707	16 323
Divers	138	313	82	533
Cartes de crédit	6 900	–	–	6 900
Total des prêts aux particuliers	18 626	12 823	23 859	55 308
Prêts immobiliers				
Résidentiels	833	1 400	1 237	3 470
Non résidentiels	1 433	5 884	4 767	12 084
Total des prêts immobiliers	2 266	7 284	6 004	15 554
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	7 830	24 511	22 659	55 000
Total des prêts – États-Unis	26 456	37 334	46 518	110 308
Autres pays				
Prêts aux particuliers	1	9	–	10
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 746	491	3	2 240
Total des prêts – Autres pays	1 747	500	3	2 250
Autres prêts				
Titres de créance classés comme prêts	676	1 200	1 868	3 744
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur	661	867	957	2 485
Total – Autres prêts	1 337	2 067	2 825	6 229
Total des prêts	166 880	\$ 218 836	\$ 68 460	\$ 454 176

TABLEAU 74 : PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Échéance des prêts (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance			Au
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	31 octobre 2012			
Canada				
Prêts hypothécaires résidentiels	25 530	\$ 123 174	\$ 5 543	\$ 154 247
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers				
Lignes de crédit domiciliaires	50 606	13 588	559	64 753
Prêts-auto indirects	2 244	8 683	3 038	13 965
Divers	12 239	2 210	125	14 574
Cartes de crédit	14 236	–	–	14 236
Total des prêts aux particuliers	104 855	147 655	9 265	261 775
Prêts immobiliers				
Résidentiels	3 840	5 700	2 937	12 477
Non résidentiels	3 988	1 965	1 299	7 252
Total des prêts immobiliers	7 828	7 665	4 236	19 729
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	34 759	14 146	6 892	55 797
Total des prêts – Canada	139 614	161 801	16 157	317 572
États-Unis				
Prêts hypothécaires résidentiels	117	35	17 210	17 362
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers				
Lignes de crédit domiciliaires	7 304	215	2 603	10 122
Prêts-auto indirects	2 918	9 747	801	13 466
Divers	81	305	104	490
Cartes de crédit	1 097	–	–	1 097
Total des prêts aux particuliers	11 517	10 302	20 718	42 537
Prêts immobiliers				
Résidentiels	950	1 106	959	3 015
Non résidentiels	2 475	4 192	4 164	10 831
Total des prêts immobiliers	3 425	5 298	5 123	13 846
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	13 297	16 047	17 837	47 181
Total des prêts – États-Unis	24 814	26 349	38 555	89 718
Autres pays				
Prêts aux particuliers	1	10	–	11
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	2 208	431	14	2 653
Total des prêts – Autres pays	2 209	441	14	2 664
Autres prêts				
Titres de créance classés comme prêts	522	1 604	2 868	4 994
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur	979	1 734	1 054	3 767
Total – Autres prêts	1 501	3 338	3 922	8 761
Total des prêts	168 138	\$ 191 929	\$ 58 648	\$ 418 715

TABLEAU 74 : PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Échéance des prêts (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance			<i>Au</i>
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
				31 octobre 2011
Canada				
Prêts hypothécaires résidentiels	51 358 \$	90 289 \$	650 \$	142 297 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers				
Lignes de crédit domiciliaires	56 758	8 770	3	65 531
Prêts-auto indirects	2 032	8 311	3 264	13 607
Divers	12 524	2 031	825	15 380
Cartes de crédit	8 094	–	–	8 094
Total des prêts aux particuliers	130 766	109 401	4 742	244 909
Prêts immobiliers				
Résidentiels	4 607	4 254	1 877	10 738
Non résidentiels	3 349	1 384	1 166	5 899
Total des prêts immobiliers	7 956	5 638	3 043	16 637
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	35 360	10 795	5 565	51 720
Total des prêts – Canada	166 126	120 196	10 307	296 629
États-Unis				
Prêts hypothécaires résidentiels	83	32	12 380	12 495
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers				
Lignes de crédit domiciliaires	6 473	270	2 911	9 654
Prêts-auto indirects	2 897	6 477	367	9 741
Divers	115	221	113	449
Cartes de crédit	892	–	–	892
Total des prêts aux particuliers	10 460	7 000	15 771	33 231
Prêts immobiliers				
Résidentiels	1 363	1 090	648	3 101
Non résidentiels	1 551	4 440	3 452	9 443
Total des prêts immobiliers	2 914	5 530	4 100	12 544
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	12 115	15 846	13 892	41 853
Total des prêts – États-Unis	22 575	22 846	29 663	75 084
Autres pays				
Prêts aux particuliers	2	10	–	12
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	2 703	801	16	3 520
Total des prêts – Autres pays	2 705	811	16	3 532
Autres prêts				
Titres de créance classés comme prêts	1 297	1 443	3 771	6 511
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur	1 891	2 361	1 308	5 560
Total – Autres prêts	3 188	3 804	5 079	12 071
Total des prêts	194 594 \$	147 657 \$	45 065 \$	387 316 \$

TABLEAU 75 : PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Sensibilité aux taux

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>					
	31 octobre 2013		31 octobre 2012		31 octobre 2011	
	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Taux fixe	158 435 \$	45 395 \$	133 730 \$	37 781 \$	90 753 \$	28 301 \$
Taux variable	60 401	23 065	58 199	20 867	56 904	16 764
Total	218 836 \$	68 460 \$	191 929 \$	58 648 \$	147 657 \$	45 065 \$

La variation de la provision pour pertes sur créances de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre 2013, 2012 et 2011 est présentée dans le tableau suivant.

TABLEAU 76 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2013	2012	2011
Provision pour perte sur prêts – solde au début de l'exercice	2 644 \$	2 314 \$	2 309 \$
Provisions pour pertes sur créances	1 631	1 795	1 490
Radiations			
Canada			
Prêts hypothécaires résidentiels	20	18	11
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers			
Lignes de crédit domiciliaires	18	16	12
Prêts-auto indirects	160	155	155
Divers	274	310	329
Cartes de crédit	543	335	365
Total des prêts aux particuliers	1 015	834	872
Prêts immobiliers			
Résidentiels	2	3	3
Non résidentiels	3	4	3
Total des prêts immobiliers	5	7	6
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	104	108	102
Total des prêts – Canada	1 119	942	974
États-Unis			
Prêts hypothécaires résidentiels	33	42	30
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers			
Lignes de crédit domiciliaires	65	101	74
Prêts-auto indirects	231	145	55
Divers	74	67	69
Cartes de crédit	56	50	54
Total des prêts aux particuliers	459	405	282
Prêts immobiliers			
Résidentiels	16	91	113
Non résidentiels	59	84	60
Total des prêts immobiliers	75	175	173
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	191	385	373
Total des prêts – États-Unis	650	790	655
Autres pays			
Prêts aux particuliers	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	–
Total des prêts – Autres pays	–	–	–
Autres prêts			
Titres de créance classés comme prêts	11	–	48
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1,2}	38	112	39
Total – Autres prêts	49	112	87
Total des radiations en diminution du portefeuille	1 818	1 844	1 716
Recouvrements			
Canada			
Prêts hypothécaires résidentiels	3	4	4
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers			
Lignes de crédit domiciliaires	2	3	1
Prêts-auto indirects	35	20	20
Divers	55	51	48
Cartes de crédit	101	46	43
Total des prêts aux particuliers	196	124	116
Prêts immobiliers			
Résidentiels	1	1	–
Non résidentiels	1	1	1
Total des prêts immobiliers	2	2	1
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	28	25	27
Total des prêts – Canada	224	149	143
États-Unis			
Prêts hypothécaires résidentiels	17	15	9
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers			
Lignes de crédit domiciliaires	4	6	3
Prêts-auto indirects	64	35	14
Divers	22	19	20
Cartes de crédit	5	5	4
Total des prêts aux particuliers	112	80	50
Prêts immobiliers			
Résidentiels	8	8	9
Non résidentiels	10	13	8
Total des prêts immobiliers	18	21	17
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	49	57	71
Total des prêts – États-Unis	161	137	121
Autres pays			
Prêts aux particuliers	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	–
Total des prêts – Autres pays	–	–	–
Autres prêts			
Titres de créance classés comme prêts	–	–	–
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1,2}	9	1	–
Total – Autres prêts	9	1	–
Total des recouvrements portés au portefeuille	394	287	284
Radiations nettes	(1 424)	(1 557)	(1 452)
Cessions	(41)	–	–
Écart de conversion et autres ajustements	46	20	(28)
Total de la provision pour pertes sur créances	2 856	2 572	2 319
Moins : Provision pour les positions hors bilan ³	1	(72)	5
Provision pour pertes sur prêts – solde à la fin de l'exercice	2 855 \$	2 644 \$	2 314 \$
Ratio des radiations nettes au cours de la période par rapport à l'encours moyen des prêts	0,33 %	0,39 %	0,40 %

¹ Comprendent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

² D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Prêts assurés par la FDIC» à la note 7 des états financiers consolidés de la Banque.

³ La provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan est comptabilisée dans les provisions au bilan consolidé.

TABLEAU 77 : DÉPÔTS MOYENS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Exercices clos les								
	31 octobre 2013			31 octobre 2012			31 octobre 2011		
	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé
Dépôts comptabilisés au Canada¹									
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	4 050 \$	– \$	– %	4 218 \$	– \$	– %	3 622 \$	– \$	– %
Dépôts à vue productifs d'intérêts	35 768	443	1,24	34 699	251	0,72	29 725	136	0,46
Dépôts sur préavis	144 463	459	0,32	127 564	528	0,41	113 982	482	0,42
Dépôts à terme	108 893	1 888	1,73	112 516	2 371	2,11	97 131	2 341	2,41
Total – Dépôts comptabilisés au Canada	293 174	2 790	0,95	278 997	3 150	1,13	244 460	2 959	1,21
Dépôts comptabilisés aux États-Unis									
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	7 544	–	–	5 742	–	–	3 923	–	–
Dépôts à vue productifs d'intérêts	897	3	0,33	504	1	0,20	59	–	–
Dépôts sur préavis	170 255	1 222	0,72	149 300	1 243	0,83	130 038	1 180	0,91
Dépôts à terme	70 034	248	0,35	58 299	256	0,44	52 826	236	0,45
Total – Dépôts comptabilisés aux États-Unis	248 730	1 473	0,59	213 845	1 500	0,70	186 846	1 416	0,76
Dépôts comptabilisés dans d'autres pays									
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	10	–	–	–	–	–	–	–	–
Dépôts à vue productifs d'intérêts	2 757	6	0,22	2 802	12	0,43	2 310	7	0,30
Dépôts sur préavis	28	–	–	26	–	–	31	–	–
Dépôts à terme	9 435	41	0,43	7 912	8	0,10	8 847	84	0,95
Total – Dépôts comptabilisés dans d'autres pays	12 230	47	0,38	10 740	20	0,19	11 188	91	0,81
Total – Dépôts moyens	554 134 \$	4 310 \$	0,78 %	503 582 \$	4 670 \$	0,93 %	442 494 \$	4 466 \$	1,01 %

¹ Au 31 octobre 2013, les dépôts effectués dans nos lieux bancaires au Canada par des déposants étrangers totalisaient 7 milliards de dollars (7 milliards de dollars au 31 octobre 2012, 3 milliards de dollars au 31 octobre 2011).

TABLEAU 78 : DÉPÔTS – Dépôts en coupures de 100 000 \$ ou plus¹

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance					Total
	Aux					
	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois		
						31 octobre 2013
Canada	25 229 \$	5 196 \$	8 695 \$	34 281 \$		73 401 \$
États-Unis	41 589	15 634	7 974	1 684		66 881
Autres pays	11 141	4 504	77	18		15 740
Total	77 959 \$	25 334 \$	16 746 \$	35 983 \$		156 022 \$
						31 octobre 2012
Canada	32 421 \$	4 885 \$	8 524 \$	26 869 \$		72 699 \$
États-Unis	27 605	13 537	12 876	1 741		55 759
Autres pays	8 907	127	17	–		9 051
Total	68 933 \$	18 549 \$	21 417 \$	28 610 \$		137 509 \$
						31 octobre 2011
Canada	19 970 \$	5 339 \$	7 989 \$	28 737 \$		62 035 \$
États-Unis	33 264	7 998	6 524	2 028		49 814
Autres pays	5 321	371	17	33		5 742
Total	58 555 \$	13 708 \$	14 530 \$	30 798 \$		117 591 \$

¹ Les dépôts au Canada, aux États-Unis et pour les autres pays incluent les dépôts de gros et de détail.

TABLEAU 79 : EMPRUNTS À COURT TERME

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux		
	31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension			
Solde à la clôture de l'exercice	34 414 \$	38 816 \$	25 991 \$
Solde moyen au cours de l'exercice	46 234 \$	42 578 \$	32 603 \$
Solde maximal à la fin du mois	42 726 \$	40 349 \$	30 037 \$
Taux moyen pondéré au 31 octobre	0,43 %	0,42 %	0,47 %
Taux moyen pondéré au cours de l'exercice	0,45 %	0,58 %	0,57 %

ANNEXE 99.3

RÉSULTATS FINANCIERS

États financiers consolidés

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de La Banque Toronto-Dominion (la Banque) et de ses filiales est responsable de l'intégrité, de l'uniformité, de l'objectivité et de la fiabilité des états financiers consolidés de la Banque ainsi que de l'information financière connexe présentée aux présentes. Les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, de même que les exigences de la *Loi sur les banques* (Canada) (la «*Loi sur les banques*») et les règlements connexes ont été appliqués, et la direction a exercé son jugement et effectué les meilleures estimations possibles quand elle l'a jugé opportun.

Le système comptable de la Banque et les contrôles internes connexes, de même que les procédés à l'appui utilisés, sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et de l'exactitude des comptes financiers et de la protection des biens contre les pertes attribuables à un usage ou à une cession non autorisés de ceux-ci. Les procédés à l'appui comprennent le choix judicieux et la formation appropriée d'employés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre compte sur le rendement, ainsi que la communication de politiques et de directives sur la conduite des activités dans toute la Banque.

La direction a utilisé les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre de 1992) pour une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2013. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 octobre 2013.

Le conseil d'administration de la Banque, par l'intermédiaire du comité d'audit qui est composé entièrement d'administrateurs indépendants, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière. Le comité d'audit examine les états financiers consolidés et les soumet à l'approbation du conseil d'administration. Les autres responsabilités du comité d'audit incluent la surveillance du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque et la formulation de recommandations au conseil d'administration et aux actionnaires à l'égard de la nomination de l'auditeur externe.

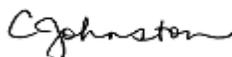
L'auditeur en chef de la Banque, qui a pleinement et librement accès au comité d'audit, procède à un vaste programme d'audits. Ce programme soutient le système de contrôle interne et est exécuté par une équipe professionnelle d'auditeurs.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada examine les affaires de la Banque et prend les renseignements qu'il juge nécessaires pour s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* relatives à la sécurité des déposants sont dûment observées et que la situation financière de la Banque est saine.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont audité l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2013, en plus d'auditer les états financiers consolidés de la Banque à cette même date. Leurs rapports, dans lesquels ils expriment une opinion sans réserve, figurent aux pages suivantes des états financiers consolidés. Les auditeurs d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. ont pleinement et librement accès au comité d'audit, qu'ils rencontrent périodiquement, afin de discuter de leur audit et des questions s'y rapportant, comme les commentaires qu'ils peuvent avoir à formuler relativement à la fidélité de l'information financière et au caractère approprié des contrôles internes.



W. Edmund Clark
Président du Groupe et
chef de la direction



Colleen M. Johnston
Chef de groupe, Finances, Services d'approvisionnement
et des communications, et chef des finances

Toronto, Canada
Le 4 décembre 2013

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT AUX ACTIONNAIRES

Rapport sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers consolidés ci-joints de La Banque Toronto-Dominion qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2013 et 2012 et les états consolidés du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre 2013, 2012 et 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés, l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Banque Toronto-Dominion aux 31 octobre 2013 et 2012 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre 2013, 2012 et 2011, selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Autre question

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), l'efficacité du contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2013 selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre de 1992) et avons exprimé une opinion sans réserve à cet égard dans notre rapport daté du 4 décembre 2013.

The logo for Ernst & Young, featuring the company name in a stylized, handwritten-style font. To the right of the name, the legal entity information 'S.R.L./S.E.N.C.R.L.' is written in a smaller, plain font.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 4 décembre 2013

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT AUX ACTIONNAIRES

Rapport sur le contrôle interne selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis)

Nous avons audité le contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2013, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre de 1992) (les critères du COSO). La direction de La Banque Toronto-Dominion est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière compris dans le rapport de gestion ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en nous fondant sur notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu à tous les égards importants. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'appréciation du risque de faiblesse importante, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à la formulation de notre opinion.

Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de la publication de l'information financière, selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board. Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour dresser les états financiers selon les IFRS et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est interdite ou détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation, ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

À notre avis, La Banque Toronto-Dominion maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2013, selon les critères du COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), le bilan consolidé de La Banque Toronto-Dominion aux 31 octobre 2013 et 2012, et les états consolidés du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2013 de La Banque Toronto-Dominion, et notre rapport daté du 4 décembre 2013 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 4 décembre 2013

Bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
ACTIF		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 581 \$	3 436 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	28 855	21 692
	32 436	25 128
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction (Notes 5, 6)	101 928	94 531
Dérivés (Notes 5, 10)	49 461	60 919
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Note 5)	6 532	6 173
Valeurs mobilières disponibles à la vente (Notes 5, 6)	79 541	98 576
	237 462	260 199
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance (Note 6)	29 961	-
Valeurs mobilières prises en pension (Note 5)	64 283	69 198
Prêts (Note 7)		
Prêts hypothécaires résidentiels	185 820	172 172
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	119 192	117 927
Cartes de crédit	22 222	15 358
Entreprises et gouvernements	116 799	101 041
Titres de créance classés comme prêts	3 744	4 994
	447 777	411 492
Provision pour pertes sur prêts (Note 7)	(2 855)	(2 644)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	444 922	408 848
Divers		
Engagements de clients au titre d'acceptations	6 399	7 223
Participation dans TD Ameritrade (Note 11)	5 300	5 344
Goodwill (Note 13)	13 297	12 311
Autres immobilisations incorporelles (Note 13)	2 493	2 217
Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables (Note 14)	4 635	4 402
Actif d'impôt exigible	583	439
Actifs d'impôt différé (Note 27)	1 588	883
Autres actifs (Note 15)	19 173	14 914
	53 468	47 733
Total de l'actif	862 532 \$	811 106 \$
PASSIF		
Dépôts détenus à des fins de transaction (Notes 5, 16)	47 593 \$	38 774 \$
Dérivés (Notes 5, 10)	49 471	64 997
Passifs de titrisation à la juste valeur (Notes 5, 8)	21 960	25 324
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Note 5)	12	17
	119 036	129 112
Dépôts (Note 16)		
Particuliers	319 749	291 759
Banques	20 523	14 957
Entreprises et gouvernements	203 204	181 038
	543 476	487 754
Divers		
Acceptations	6 399	7 223
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 5)	41 829	33 435
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension (Note 5)	34 414	38 816
Passifs de titrisation au coût amorti (Note 8)	25 592	26 190
Provisions (Note 29)	696	656
Passif d'impôt exigible	134	167
Passifs d'impôt différé (Note 27)	321	327
Autres passifs (Note 17)	28 913	24 858
	138 298	131 672
Billets et débiteures subordonnés (Note 18)	7 982	11 318
Passif au titre des actions privilégiées (Note 19)	27	26
Passif au titre des titres de fiducie de capital (Note 20)	1 740	2 224
Total du passif	810 559	762 106
CAPITAUX PROPRES		
Actions ordinaires (en millions d'actions émises et en circulation : 919,4 au 31 octobre 2013 et 918,2 au 31 oct. 2012) (Note 21)	19 316	18 691
Actions privilégiées (en millions d'actions émises et en circulation : 135,8 au 31 octobre 2013 et 135,8 au 31 octobre 2012) (Note 21)	3 395	3 395
Actions autodétenues – ordinaires (en millions d'actions autodétenues : (1,9) au 31 octobre 2013 et (2,1) au 31 octobre 2012) (Note 21)	(145)	(166)
Actions autodétenues – privilégiées (en millions d'actions autodétenues : (0,1) au 31 octobre 2013 et néant au 31 octobre 2012) (Note 21)	(2)	(1)
Surplus d'apport	170	196
Résultats non distribués	24 565	21 763
Cumul des autres éléments du résultat global	3 166	3 645
	50 465	47 523
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales (Note 22)	1 508	1 477
Total des capitaux propres	51 973	49 000
Total du passif et des capitaux propres	862 532 \$	811 106 \$

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



W. Edmund Clark
Président du Groupe et chef de la direction



William E. Bennett
Président, comité d'audit

État du résultat consolidé

Pour les exercices clos les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2013	2012	2011
Produits d'intérêts			
Prêts	18 514 \$	17 951 \$	17 010 \$
Valeurs mobilières			
Intérêts	2 965	3 259	2 720
Dividendes	1 048	940	810
Dépôts auprès de banques	89	88	369
	22 616	22 238	20 909
Charges d'intérêts			
Dépôts	4 310	4 670	4 466
Passifs de titrisation	927	1 026	1 235
Billets et débiteurs subordonnés	447	612	663
Actions privilégiées et titres de fiducie de capital (Notes 19, 20)	154	174	208
Divers	700	730	676
	6 538	7 212	7 248
Produits d'intérêts nets	16 078	15 026	13 661
Produits autres que d'intérêts			
Services de placement et de valeurs mobilières	2 831	2 621	2 624
Commissions sur crédit	785	745	671
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières (Note 6)	304	373	393
Produits (pertes) de négociation (Note 23)	(281)	(41)	(127)
Frais de service	1 863	1 775	1 602
Services de cartes	1 345	1 039	959
Produits d'assurance (Note 24)	3 734	3 537	3 345
Honoraires de fiducie	148	149	154
Autres produits (pertes)	455	322	558
	11 184	10 520	10 179
Total des produits	27 262	25 546	23 840
Provision pour pertes sur créances (Note 7)	1 631	1 795	1 490
Indemnités d'assurance et charges connexes (Note 24)	3 056	2 424	2 178
Charges autres que d'intérêts			
Salaires et avantages du personnel (Note 26)	7 622	7 241	6 729
Charges d'occupation des locaux, amortissement compris	1 456	1 374	1 285
Charges de matériel et de mobilier, amortissement compris	847	825	801
Amortissement d'autres immobilisations incorporelles (Note 13)	521	477	657
Marketing et développement des affaires	685	668	593
Frais liés aux activités de courtage	317	296	320
Services professionnels et services-conseils	1 010	925	944
Communications	281	282	271
Coûts de restructuration (Note 29)	129	–	–
Divers	2 174	1 910	1 447
	15 042	13 998	13 047
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée	7 533	7 329	7 125
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (Note 27)	1 143	1 092	1 326
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat (Note 11)	272	234	246
Résultat net	6 662	6 471	6 045
Dividendes sur actions privilégiées	185	196	180
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	6 477 \$	6 275 \$	5 865 \$
Attribuable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	105 \$	104 \$	104 \$
Actionnaires ordinaires	6 372	6 171	5 761
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (Note 28)			
De base	918,9	906,6	885,7
Dilué	922,5	914,9	902,9
Résultat par action (en dollars) (Note 28)			
De base	6,93 \$	6,81 \$	6,50 \$
Dilué	6,91	6,76	6,43
Dividendes par action (en dollars)	3,24	2,89	2,61

Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré. Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État du résultat global consolidé

Pour les exercices clos les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)	2013	2012	2011
Résultat net	6 662 \$	6 471 \$	6 045 \$
Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat			
Variation des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente ¹	(493)	689	(246)
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) lié(e)s aux valeurs mobilières disponibles à la vente ²	(250)	(163)	(122)
Variation nette des profits latents (pertes latentes) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger	1 892	92	(796)
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les participations dans des établissements à l'étranger ³	4	–	–
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les couvertures des participations dans des établissements à l'étranger ⁴	(4)	–	–
Profits nets (pertes nettes) de change des activités de couverture ⁵	(737)	(54)	332
Variation des profits nets (pertes nettes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ⁶	668	834	640
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les couvertures de flux de trésorerie ⁷	(1 559)	(1 079)	(738)
	(479)	319	(930)
Résultat global pour l'exercice	6 183 \$	6 790 \$	5 115 \$
Attribuable aux :			
Actionnaires privilégiés	185 \$	196 \$	180 \$
Actionnaires ordinaires	5 993	6 490	4 831
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	105	104	104

¹ Déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 264 millions de dollars en 2013 (charge d'impôt sur le résultat de 302 millions de dollars en 2012; recouvrement d'impôt sur le résultat de 35 millions de dollars en 2011).

² Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 157 millions de dollars en 2013 (charge d'impôt sur le résultat de 74 millions de dollars en 2012; charge d'impôt sur le résultat de 31 millions de dollars en 2011).

³ Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de néant en 2013 (charge d'impôt sur le résultat net de néant en 2012; charge d'impôt sur le résultat de néant en 2011).

⁴ Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 1 million de dollars en 2013 (charge d'impôt sur le résultat net de néant en 2012; charge d'impôt sur le résultat de néant en 2011).

⁵ Déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 264 millions de dollars en 2013 (recouvrement d'impôt sur le résultat de 22 millions de dollars en 2012; charge d'impôt sur le résultat de 118 millions de dollars en 2011).

⁶ Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 383 millions de dollars en 2013 (charge d'impôt sur le résultat de 381 millions de dollars en 2012; charge d'impôt sur le résultat de 322 millions de dollars en 2011).

⁷ Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 830 millions de dollars en 2013 (charge d'impôt sur le résultat de 485 millions de dollars en 2012; charge d'impôt sur le résultat de 304 millions de dollars en 2011).

Tous les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global seront reclassés dans l'état du résultat consolidé au cours de périodes ultérieures. Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État des variations des capitaux propres consolidé

Pour les exercices clos les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)	2013	2012	2011
Actions ordinaires (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	18 691 \$	17 491 \$	15 804 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	297	253	322
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	515	947	661
Rachat d'actions aux fins d'annulation	(187)	–	–
Produit tiré de l'émission de nouvelles actions	–	–	704
Solde à la fin de l'exercice	19 316	18 691	17 491
Actions privilégiées (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	3 395	3 395	3 395
Solde à la fin de l'exercice	3 395	3 395	3 395
Actions autodétenues – ordinaires (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	(166)	(116)	(91)
Achat d'actions	(3 552)	(3 175)	(2 164)
Vente d'actions	3 573	3 125	2 139
Solde à la fin de l'exercice	(145)	(166)	(116)
Actions autodétenues – privilégiées (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	(1)	–	(1)
Achat d'actions	(86)	(77)	(59)
Vente d'actions	85	76	60
Solde à la fin de l'exercice	(2)	(1)	–
Surplus d'apport			
Solde au début de l'exercice	196	212	235
Prime nette (escompte net) sur la vente d'actions autodétenues	(3)	10	11
Options sur actions (Note 25)	(25)	(25)	(34)
Divers	2	(1)	–
Solde à la fin de l'exercice	170	196	212
Résultats non distribués			
Solde au début de l'exercice	21 763	18 213	14 781
Résultat net attribuable aux actionnaires	6 557	6 367	5 941
Dividendes sur actions ordinaires	(2 977)	(2 621)	(2 316)
Dividendes sur actions privilégiées	(185)	(196)	(180)
Prime nette sur le rachat d'actions ordinaires	(593)	–	–
Frais liés à l'émission d'actions	–	–	(13)
Solde à la fin de l'exercice	24 565	21 763	18 213
Cumul des autres éléments du résultat global			
<i>Profit net latent (perte nette latente) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente :</i>			
Solde au début de l'exercice	1 475	949	1 317
Autres éléments du résultat global	(743)	526	(368)
Solde à la fin de l'exercice	732	1 475	949
<i>Profit net latent (perte nette latente) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture :</i>			
Solde au début de l'exercice	(426)	(464)	–
Autres éléments du résultat global	1 155	38	(464)
Solde à la fin de l'exercice	729	(426)	(464)
<i>Profit net (perte nette) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :</i>			
Solde au début de l'exercice	2 596	2 841	2 939
Autres éléments du résultat global	(891)	(245)	(98)
Solde à la fin de l'exercice	1 705	2 596	2 841
Total	3 166	3 645	3 326
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales			
Solde au début de l'exercice	1 477	1 483	1 493
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	105	104	104
Divers	(74)	(110)	(114)
Solde à la fin de l'exercice	1 508	1 477	1 483
Total des capitaux propres	51 973 \$	49 000 \$	44 004 \$

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État des flux de trésorerie consolidé

Pour les exercices clos les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012	2011
Flux de trésorerie des activités d'exploitation			
Résultat net avant impôt sur le résultat	7 805 \$	7 563 \$	7 371 \$
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets des activités d'exploitation			
Provision pour pertes sur créances (Note 7)	1 631	1 795	1 490
Amortissement (Note 14)	518	508	467
Amortissement d'autres immobilisations incorporelles (Note 13)	521	477	657
Pertes nettes (profits nets) sur les valeurs mobilières (Note 6)	(304)	(373)	(393)
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée (Note 11)	(272)	(234)	(246)
Impôt différé (Note 27)	(362)	112	(147)
Variations des actifs et passifs d'exploitation			
Intérêts à recevoir et à payer (Notes 15, 17)	(425)	(236)	(143)
Valeurs mobilières vendues à découvert	8 394	9 818	(74)
Prêts et valeurs mobilières détenus à des fins de transaction	(7 397)	(21 178)	(9 658)
Prêts, déduction faite de la titrisation et des ventes	(33 820)	(27 836)	(31 293)
Dépôts	64 541	47 487	51 177
Dérivés	(4 068)	2 208	788
Actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(364)	(1 952)	(2 085)
Passifs de titrisation	(3 962)	(2 265)	3 445
Divers	128	(2 069)	(2 647)
Impôt sur le résultat payé	(869)	(1 296)	(2 076)
Flux de trésorerie nets des activités d'exploitation	31 695	12 529	16 633
Flux de trésorerie des activités de financement			
Variation des valeurs mobilières mises en pension	(4 402)	12 825	3 800
Émission de billets et de débetures subordonnés (Note 18)	–	–	1 000
Remboursement de billets et de débetures subordonnés (Note 18)	(3 400)	(201)	(1 694)
Remboursement ou rachat de passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital (Notes 19, 20)	(483)	(11)	(665)
Écart de change sur les billets et débetures subordonnés émis en monnaie étrangère et autres	64	(24)	(12)
Émission d'actions ordinaires (Note 21)	247	206	951
Rachat d'actions ordinaires (Note 21)	(780)	–	–
Vente d'actions autodétenues (Note 21)	3 655	3 211	2 210
Achat d'actions autodétenues (Note 21)	(3 638)	(3 252)	(2 223)
Dividendes versés	(2 647)	(1 870)	(1 835)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(105)	(104)	(104)
Flux de trésorerie nets des activités de financement	(11 489)	10 780	1 428
Flux de trésorerie des activités d'investissement			
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	(7 163)	(676)	(1 880)
Activités relatives aux valeurs mobilières disponibles à la vente (Note 6)			
Achats	(60 958)	(64 861)	(63 658)
Produit tiré des échéances	39 468	40 223	25 810
Produit tiré des ventes	18 189	20 707	30 997
Activités relatives aux valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance (Note 6)			
Achats	(11 836)	–	–
Produit tiré des échéances	2 873	–	–
Activités relatives aux titres de créances classés comme prêts			
Achats	(721)	(213)	(291)
Produit tiré des échéances	1 399	1 568	1 235
Produit tiré des ventes	1 030	162	136
Achats nets de locaux, de matériel et d'autres actifs amortissables	(751)	(827)	(301)
Valeurs mobilières acquises (vendues) dans le cadre de prises en pension	4 915	(12 217)	(6 323)
Trésorerie nette acquise (payée) dans le cadre d'acquisitions (Note 12)	(6 543)	(6 839)	(3 226)
Flux de trésorerie nets des activités d'investissement	(20 098)	(22 973)	(17 501)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les montants à recevoir de banques	37	4	(38)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des montants à recevoir de banques	145	340	522
Trésorerie et montants à recevoir de banques au début de l'exercice	3 436	3 096	2 574
Trésorerie et montants à recevoir de banques à la fin de l'exercice	3 581 \$	3 436 \$	3 096 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie			
Montant des intérêts payés au cours de l'exercice	6 928 \$	7 368 \$	7 397 \$
Montant des intérêts reçus au cours de l'exercice	21 533	21 218	20 093
Montant des dividendes reçus au cours de l'exercice	1 018	925	806

Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes des états financiers consolidés

Afin de permettre une meilleure compréhension des états financiers consolidés de la Banque, des principales méthodes comptables suivies et des informations fournies s'y rapportant, une liste de toutes les notes est présentée ci-dessous.

Note	Sujet	Page
1	Nature des activités	10
2	Sommaire des principales méthodes comptables	10
3	Jugements, estimations et hypothèses comptables importants	20
4	Modifications de méthodes comptables courantes et futures	22
5	Juste valeur des instruments financiers	24
6	Valeurs mobilières	33
7	Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur créances	38
8	Transferts d'actifs financiers	43
9	Entités ad hoc	45
10	Dérivés	46
11	Participation dans TD Ameritrade Holding Corporation	55
12	Acquisitions importantes	56
13	Goodwill et autres immobilisations incorporelles	57
14	Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	60
15	Autres actifs	60
16	Dépôts	61
17	Autres passifs	62
18	Billets et débiteures subordonnés	63
19	Passif au titre des actions privilégiées	63
20	Titres de fiducie de capital	64
21	Capital social	65
22	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	69
23	Produits liés aux activités de transaction	69
24	Assurance	69
25	Rémunération fondée sur des actions	73
26	Avantages du personnel	74
27	Impôt sur le résultat	79
28	Résultat par action	81
29	Provisions, passif éventuel, engagements, garanties, actifs donnés en garantie et sûretés	81
30	Transactions entre parties liées	84
31	Informations sectorielles	85
32	Risque de taux d'intérêt	88
33	Risque de crédit	90
34	Fonds propres réglementaires	94
35	Gestion des risques	95
36	Renseignements sur les filiales	96
37	Événements postérieurs à la date du bilan	97

NOTE 1 : NATURE DES ACTIVITÉS

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques*. Les actionnaires d'une banque ne sont pas responsables, en tant que tels, des dettes, actes ou défauts de celle-ci, sauf dans les cas prévus par la *Loi sur les banques*. La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la TD ou la Banque). La Banque est issue de la fusion, le 1^{er} février 1955, de la Banque de Toronto, qui a obtenu une charte en 1855, et de la Banque Dominion, dont la charte remonte à 1869. La Banque est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés au 66 Wellington Street West, Toronto (Ontario). La TD offre ses services dans quatre grands secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers clés dans le monde : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, et Services bancaires de gros.

BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés ci-joints dressés par la Banque et les principes comptables qu'elle a suivis sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF).

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations, pose des hypothèses et exerce son jugement à l'égard des montants présentés d'actifs, de passifs, de produits et de charges, et de l'information à fournir à l'égard des actifs ou passifs éventuels, comme il est décrit plus en détail à la note 3. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer des montants estimatifs, au fur et à mesure que surviennent des événements qui les confirment.

Les états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration de la Banque, conformément à une recommandation du comité d'audit, le 4 décembre 2013.

Les états financiers consolidés de la Banque étaient auparavant préparés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les montants comparatifs pour 2011 ont été retraités pour refléter les ajustements de transition afin de se conformer aux IFRS.

Certaines informations sont présentées dans les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion figurant dans le présent rapport aux actionnaires, comme le permettent les IFRS, et font partie intégrante des états financiers consolidés. Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée. Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains éléments comptabilisés à la juste valeur comme il est mentionné ci-après.

NOTE 2 : SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de la Banque et de ses filiales et de certaines entités ad hoc que la Banque contrôle. La Banque contrôle une entité lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et d'exploitation de l'entité, généralement quand elle détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de l'entité. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération pour apprécier si la Banque contrôle une entité. Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Toutes les opérations intersociétés, tous les soldes intersociétés et tous les profits et pertes intersociétés comptabilisés sur ces opérations sont éliminés à la consolidation.

Filiales

Les filiales sont des sociétés ou d'autres entités juridiques contrôlées par la Banque, généralement parce qu'elle détient directement plus de la moitié des droits de vote de ces entités. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération pour apprécier si la Banque contrôle une entité. Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle la Banque obtient le contrôle et le sont jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister.

Entités ad hoc

Les entités ad hoc sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. Elles peuvent prendre la forme d'une société commerciale, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité juridique. Les entités ad hoc sont souvent créées aux termes d'accords juridiques qui imposent des limites au pouvoir de décision du conseil d'administration, du fiduciaire ou de la direction quant aux opérations de l'entité ad hoc.

Généralement, les entités ad hoc sont contrôlées autrement que par la détention directe par la Banque de plus de la moitié des droits de vote de ces entités. Par conséquent, les entités ad hoc sont consolidées si la substance de la relation entre la Banque et l'entité ad hoc indique que la Banque contrôle l'entité ad hoc. Pour déterminer si elle doit consolider une entité ad hoc, la Banque évalue une série de facteurs, y compris si, dans les faits :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Banque selon ses besoins d'exploitation spécifiques de façon à ce que la Banque obtienne les avantages des activités de l'entité ad hoc;
- la Banque a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc;
- la Banque a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et, par conséquent, peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc; ou
- la Banque conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir les avantages de ses activités.

Les conclusions portant sur la consolidation doivent être réévaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La politique de la Banque est de tenir compte de l'incidence de tous les changements importants de circonstances sur la consolidation, particulièrement les suivants :

- Modifications substantielles des droits de propriété, comme l'acquisition d'un nombre additionnel de participations non négligeables ou la sortie de participations non négligeables dans une entité;
- Modifications des accords contractuels ou des arrangements relatifs à la gouvernance inhérents à une entité;
- Activités qui s'ajoutent à la structure, telles que l'octroi d'une facilité de trésorerie en sus des modalités qui ont été établies initialement, ou la conclusion d'une transaction qui n'avait pas été envisagée initialement; ou
- Modifications apportées à la structure de financement d'une entité.

Participations dans des entreprises associées et des entités contrôlées conjointement

Les sociétés sur lesquelles la Banque exerce une influence notable sont des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions en matière de politiques financières et d'exploitation de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces entités. Les participations dans des entreprises associées sont portées au bilan consolidé initialement au coût, puis leur valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de la Banque dans le résultat net de l'entreprise associée, les opérations portant sur les capitaux propres, y compris la réception de dividendes, et les moins-values afin de tenir compte des dépréciations de l'entreprise associée. Les augmentations et les diminutions, ainsi que les profits et pertes réalisés à la cession, sont présentées dans l'état du résultat consolidé. La participation de la Banque dans le résultat de TD Ameritrade est présentée avec un décalage d'un mois. La Banque tient compte des changements survenus dans la période ultérieure qui pourraient avoir une incidence importante sur les résultats.

La méthode de la consolidation proportionnelle est utilisée pour comptabiliser les placements dans lesquels la Banque exerce un contrôle conjoint. Seule la quote-part de la Banque dans les actifs, les passifs, les produits et les charges est consolidée.

À la date du bilan, la Banque détermine s'il existe une indication objective d'une dépréciation de la participation dans une entreprise associée ou une entité contrôlée conjointement. La Banque calcule le montant de la dépréciation comme la différence entre sa juste valeur ou sa valeur d'utilité, selon le montant le plus élevé, et sa valeur comptable.

Participations ne donnant pas le contrôle

Lorsque la Banque ne détient pas toutes les actions d'une filiale, la participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale est présentée au bilan consolidé parmi les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales comme une composante du total des capitaux propres, mais séparément des capitaux propres de la Banque. Le résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, après impôt, est présenté sous un poste distinct dans l'état du résultat consolidé.

TRÉSORERIE ET MONTANTS À RECEVOIR DE BANQUES

La trésorerie et les montants à recevoir de banques se composent de trésorerie et de montants à recevoir de banques qui sont émis par des institutions financières de première qualité. Ces montants sont remboursables à vue ou ont une échéance initiale de trois mois ou moins.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques iront à la Banque et que les produits peuvent être évalués de façon fiable. Les produits associés à la prestation de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les produits tirés des services de placement et de valeurs mobilières englobent les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions, de même que les frais de service de placement. Les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions comprennent les produits tirés des services de gestion de placements et des services connexes, des services de garde et de fiducie institutionnelle et des services de courtage, qui sont comptabilisés à titre de produits au cours de la période pendant laquelle les services sont rendus. Les frais de service de placement, y compris les honoraires de services-conseils, sont comptabilisés en résultat à mesure qu'ils sont gagnés, et les honoraires de prise ferme sont comptabilisés en résultat une fois que la Banque a rendu tous les services à l'émetteur et qu'elle a le droit de recouvrer les honoraires.

Les commissions sur crédit comprennent les commissions, les commissions de liquidité, les commissions de restructuration et les commissions de syndication de prêts, et sont comptabilisées à mesure qu'elles sont gagnées.

Les intérêts sur les actifs et passifs productifs d'intérêts sont comptabilisés à titre de produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable de l'instrument. Le calcul tient compte du taux d'intérêt contractuel ainsi que des honoraires ou des coûts marginaux directement attribuables à l'instrument et à tous les autres escomptes ou primes.

Les produits tirés des services de cartes, qui comprennent les frais d'interchange sur les cartes de crédit et de débit et les frais annuels, sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés, à l'exception des frais annuels, lesquels sont comptabilisés sur une période de douze mois. Les frais de service et les produits d'honoraires de fiducie sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

Les méthodes de comptabilisation des produits appliquées pour les instruments financiers et l'assurance sont décrites dans les méthodes comptables qui suivent.

INSTRUMENTS FINANCIERS AUTRES QUE DES DÉRIVÉS

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers sont inclus dans le portefeuille de négociation s'ils ont été créés, acquis ou contractés principalement dans le but de les vendre ou de les racheter dans un proche avenir, ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de profits à court terme.

Le portefeuille de négociation comprend les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les prêts détenus à des fins de transaction, les dépôts détenus à des fins de transaction, les passifs de titrisation à la juste valeur, les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et les marchandises physiques ainsi que certaines transactions financières sur marchandises qui sont comptabilisées dans le bilan consolidé respectivement comme des valeurs mobilières prises en pension et des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension.

Les actifs et les passifs du portefeuille de négociation sont comptabilisés à la date de transaction et à la juste valeur, et les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les produits de négociation. Les marchandises physiques sont évaluées à la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes et les intérêts sont inclus dans les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts.

Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Certains actifs ou passifs financiers qui ne répondent pas à la définition des actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour être désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les actifs ou passifs financiers doivent satisfaire à un des critères suivants : 1) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation; 2) un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers, ou les deux, est géré, et sa performance évaluée, sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie documentée de gestion de risques ou d'investissement; 3) l'instrument comprend un ou plusieurs dérivés incorporés à moins que : a) les dérivés incorporés ne modifient pas significativement les flux de trésorerie qui autrement seraient imposés par le contrat; ou b) il ne soit évident sans analyse approfondie, voire sans analyse, que la séparation du dérivé incorporé de l'instrument financier est interdite. En outre, la désignation de la juste valeur par le biais du résultat net n'est possible que pour les instruments

financiers dont la juste valeur peut être établie de façon fiable. Une fois que les actifs et passifs financiers ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, cette désignation ne peut être révoquée.

Les actifs et passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé, et les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les autres produits. Les intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inclus dans les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts.

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les instruments financiers qui ne sont pas classés comme détenus à des fins de transaction, comme désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, comme détenus jusqu'à leur échéance ou comme prêts, sont classés comme disponibles à la vente et comprennent des titres de capitaux propres et des titres de créance.

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées à compter de la date de transaction et incluses dans le bilan consolidé à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Les profits et les pertes réalisés à la cession d'instruments classés comme disponibles à la vente sont calculés selon le coût moyen et sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières dans les produits autres que d'intérêts. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes et les intérêts sont inclus dans les produits d'intérêts.

Les pertes de valeur sont comptabilisées s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui sont survenus (un événement générateur de pertes) et si ces événements générateurs de pertes ont donné lieu à une diminution des flux de trésorerie futurs estimés de l'instrument. Une diminution significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût est considérée comme une indication objective d'une dépréciation des titres de capitaux propres disponibles à la vente. Une détérioration de la qualité du crédit est considérée comme une indication objective de dépréciation pour les titres de créance disponibles à la vente. Des facteurs qualitatifs sont également utilisés pour évaluer la dépréciation des valeurs mobilières disponibles à la vente. Lorsqu'une dépréciation est décelée, la perte nette cumulée déjà comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, réduite de toute perte de valeur déjà comptabilisée dans l'état du résultat consolidé, est reclassée des autres éléments du résultat global et comptabilisée dans les profits nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières dans les produits autres que d'intérêts.

Si la juste valeur d'un titre de capitaux propres déjà déprécié augmente ultérieurement, la perte de valeur n'est pas reprise dans l'état du résultat consolidé. Les augmentations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Si la juste valeur d'un titre de créance déjà déprécié augmente ultérieurement et si l'augmentation peut être objectivement liée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation dans l'état du résultat consolidé, alors la perte de valeur est reprise par le biais de l'état du résultat consolidé. Une augmentation de la juste valeur excédant la dépréciation comptabilisée antérieurement dans l'état du résultat consolidé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Les titres de créance comportant des paiements déterminés ou déterminables et à date d'échéance fixe, qui ne répondent pas à la définition de prêts et créances, et que la Banque a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, sont classés comme détenus jusqu'à leur échéance et sont comptabilisés au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur. Les valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance sont évaluées afin de déceler la présence d'une indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières. S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières, la valeur mobilière est regroupée avec les autres valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumises collectivement à un test de dépréciation qui tient compte des pertes subies mais non encore décelées. Les produits d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inclus dans les produits d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Prêts et provision pour pertes sur prêts

Prêts

Les prêts sont des actifs financiers non dérivés comportant des paiements déterminés ou déterminables que la Banque n'a pas l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts sont comptabilisés au coût amorti au bilan consolidé, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, des sorties du bilan et des produits non gagnés, qui comprennent l'intérêt payé d'avance, les commissions et coûts de montage de prêts, les commissions d'engagement, les commissions de syndication de prêts et les primes ou escomptes non amortis.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue du prêt. Les commissions et coûts de montage de prêts sont considérés comme des ajustements du rendement du prêt et sont comptabilisés progressivement dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt.

Les commissions d'engagement sont comptabilisées progressivement dans les commissions sur crédit sur la période d'engagement, lorsqu'il est improbable que l'engagement sera appelé. Sinon, elles sont comptabilisées progressivement dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt connexe. Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées dans les commissions sur crédit lorsque le placement est conclu, à moins que le rendement de tout prêt conservé par la Banque ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au syndicat financier, auquel cas une fraction appropriée des commissions est comptabilisée à titre d'ajustement du rendement dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt.

Dépréciation des prêts et provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur

Un prêt (y compris un titre de créance classé comme un prêt) est considéré comme douteux lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée après la comptabilisation initiale du prêt (un «événement générateur de pertes»), au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. Les exemples d'indications de dépréciation comprennent, notamment :

- les difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur;
- la rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou de remboursement du principal;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur; ou
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier.

Un prêt récupère son statut de prêt productif lorsqu'il est établi que le remboursement du plein montant du principal et que le paiement du plein montant des intérêts en temps voulu est raisonnablement assuré selon les modalités contractuelles initiales ou révisées du prêt et que tous les critères ayant justifié le classement à titre de prêt douteux sont rectifiés. Dans le cas où un emprunteur éprouve des difficultés financières, la Banque peut consentir certaines modifications aux modalités du prêt. Les modifications peuvent comporter une prolongation de la période d'amortissement, une réduction de taux d'intérêt, une renonciation au principal, une abstention et d'autres mesures afin d'atténuer la perte économique et d'éviter la saisie ou la reprise de la sûreté. Si la valeur de réalisation estimée du prêt modifié, actualisée au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt, a diminué en raison de cette modification, une dépréciation

additionnelle est comptabilisée. Si la direction s'attend à recouvrer la totalité des paiements selon les modalités révisées du prêt une fois modifié, le prêt n'est plus considéré comme douteux.

La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction des dépréciations survenues dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La provision pour pertes sur prêts, qui comprend les provisions relatives au crédit pour les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, les cartes de crédit, les prêts aux entreprises et aux gouvernements et les titres de créance classés comme prêts, est déduite des prêts au bilan consolidé. La provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan, qui est liée à certaines garanties ou lettres de crédit et à certaines lignes de crédit non utilisées, est comptabilisée dans les provisions au bilan consolidé. Les provisions pour les portefeuilles de prêts présentées dans les expositions au bilan et hors bilan sont calculées selon la même méthode. La provision au bilan consolidé est augmentée de la provision pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé et diminuée des sorties nettes des recouvrements et des cessions. La Banque établit des provisions relatives à des contreparties particulières et des provisions évaluées collectivement. Chaque trimestre, les provisions sont réévaluées et ajustées en fonction des modifications apportées par la direction à l'estimation des flux de trésorerie futurs qui devraient être recouverts. Les pertes sur créances pour les prêts douteux continuent d'être constatées au moyen d'une provision pour pertes sur créances jusqu'à ce que le prêt soit radié.

Un prêt est radié à même la provision pour pertes sur créances connexe lorsqu'il n'est plus réaliste d'envisager son recouvrement. Les prêts autres que de détail sont généralement radiés lorsque tous les efforts raisonnables de recouvrement ont été épuisés, y compris la vente du prêt, la réalisation des biens donnés en garantie ou le règlement de la question des garanties avec le séquestre ou devant le tribunal en matière de faillite. Les prêts de détail non garantis par des biens immobiliers sont généralement radiés lorsque les versements sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsque le prêt est vendu. Les prêts de détail garantis par des biens immobiliers sont généralement radiés lorsque la garantie est réalisée.

Provision relative à des contreparties particulières

Les prêts individuellement significatifs, comme les prêts aux moyennes et aux grandes entreprises et aux gouvernements et les titres de créance classés comme prêts de la Banque, sont soumis à un test de dépréciation au niveau des contreparties particulières. Le test de dépréciation repose sur les notations de crédit et la situation financière générale de la contrepartie et, le cas échéant, la valeur de réalisation des biens donnés en garantie. Les biens donnés en garantie sont passés en revue au moins une fois l'an et lorsque des circonstances surviennent qui indiquent la nécessité de procéder à une revue plus tôt. Au besoin, une provision est établie, égale à la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable estimée correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt.

Provision évaluée collectivement pour les prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs

Les prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, comme les prêts aux particuliers et aux petites entreprises et les prêts sur cartes de crédit, sont soumis collectivement à un test de dépréciation. Les provisions sont calculées à l'aide d'une formule qui tient compte des pertes récentes, des taux de défaut passés à des niveaux de défaut de remboursement des intérêts ou du principal qui indiquent une dépréciation, d'autres données observables qui sont actuelles et pertinentes, et du type d'actif tenant lieu de sûreté.

Provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées

S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation pour un prêt individuel, qu'il soit significatif ou non, le prêt est inclus dans un groupe d'actifs qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Cette provision est désignée comme la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. Le niveau de la provision établie pour chaque groupe dépend de l'évaluation de la situation économique, de l'historique de pertes, de la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents. L'historique de pertes est ajusté sur la base des données observables actuelles afin de refléter les effets des circonstances actuelles. Le calcul d'une provision pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées est effectué à l'aide de modèles de risque de crédit qui tiennent compte de la probabilité de défaut (fréquence des pertes), de la perte en cas de défaut de crédit (importance des pertes) et de l'exposition en cas de défaut. Aux fins de l'évaluation de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, le défaut est défini en fonction des niveaux de défaut de remboursement des intérêts ou du principal qui indiquent une dépréciation.

Prêts acquis

Les prêts acquis sont initialement évalués à la juste valeur, compte tenu des pertes sur créances subies et attendues estimées à la date d'acquisition ainsi que des ajustements en fonction du taux d'intérêt du prêt acquis par rapport aux taux de marché en vigueur. Par conséquent, aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée à la date d'acquisition. Lorsque les prêts acquis ont manifestement déjà subi une perte de valeur et qu'il est probable dès la date d'acquisition que la Banque n'arrivera pas à encaisser tous les remboursements de principal et paiements d'intérêts exigés aux termes du contrat, ils sont en général considérés comme étant des prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

Les prêts productifs acquis sont par la suite comptabilisés au coût amorti selon les flux de trésorerie contractuels, et tout escompte ou prime lié à l'acquisition est considéré comme un ajustement du rendement du prêt et est comptabilisé dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée du prêt ou sur la durée de vie prévue du prêt pour les prêts renouvelables acquis. Les escomptes relatifs au crédit liés aux pertes subies pour les prêts acquis ne sont pas amortis. Les prêts acquis sont soumis à des tests de dépréciation, selon le cadre instauré par la Banque relativement aux pertes sur créances semblable à celui visant le portefeuille de prêts accordés par la Banque.

Prêts acquis ayant subi une perte de valeur

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont désignés douteux à l'acquisition en raison des risques spécifiques qui les caractérisent, notamment le retard observé dans les paiements, l'historique de performance et les notes de crédit récentes de l'emprunteur.

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont comptabilisés d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus plutôt que selon leurs flux de trésorerie contractuels. La Banque établit la juste valeur de ces prêts à la date d'acquisition en actualisant les flux de trésorerie attendus selon un taux d'actualisation qui tient compte de facteurs qu'un intervenant du marché utiliserait pour établir cette juste valeur, y compris les hypothèses de la direction relatives aux taux de défaut, à la gravité des pertes subies, au montant et à l'échéancier des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflètent la situation actuelle des marchés. Certains prêts acquis ayant subi une perte de valeur qui sont individuellement significatifs sont comptabilisés individuellement. Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur restants sont regroupés, pourvu qu'ils aient été acquis au cours d'un même trimestre et qu'ils présentent des caractéristiques de risques identiques. Les prêts regroupés sont comptabilisés comme un seul actif comportant des flux de trésorerie regroupés et un taux d'intérêt composé unique.

Après l'acquisition, la Banque réévalue régulièrement son montant estimatif des flux de trésorerie et le met à jour pour tenir compte des changements apportés aux hypothèses liés aux taux de défaut, à la gravité des pertes subies, au montant et au moment des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflètent la situation actuelle des marchés. Des baisses probables des flux de trésorerie attendus entraînent la comptabilisation d'une dépréciation additionnelle, qui est

calculée selon la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus révisés, actualisés au taux d'intérêt effectif des prêts par rapport à la valeur comptable des prêts. La dépréciation est comptabilisée dans la provision pour pertes sur créances.

Des augmentations probables et importantes des flux de trésorerie attendus entraînent d'abord la reprise de toute dépréciation comptabilisée précédemment, et toute augmentation restante est comptabilisée immédiatement dans les produits d'intérêts. De plus, pour les prêts acquis ayant subi une perte de valeur qui sont à taux fixe, le calendrier des flux de trésorerie attendus peut augmenter ou diminuer, de sorte que des ajustements de la valeur comptable par le biais des produits d'intérêts pourraient être nécessaires afin de maintenir le rendement initial des prêts visés.

Si le calendrier ou le montant des flux de trésorerie attendus sur les prêts acquis ayant subi une perte de valeur ne pouvaient pas être estimés de façon raisonnable, les intérêts ne sont pas constatés.

Prêts assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation

Les prêts qui sont assujettis aux accords de partage des pertes conclus avec la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) sont considérés comme étant des prêts assurés par la FDIC. Les montants qui devraient être remboursés par la FDIC sont considérés séparément comme des actifs compensatoires et sont évalués initialement à la juste valeur. Si les pertes sur le portefeuille se révèlent plus élevées que les montants qui avaient été prévus à la date d'acquisition, une perte de valeur est comptabilisée par la constitution d'une provision pour pertes sur créances, établie au montant brut, avant tout ajustement lié aux actifs compensatoires.

Les actifs compensatoires sont ensuite ajustés pour tenir compte de toute modification des estimations quant à la recouvrabilité globale du portefeuille de prêts sous-jacents. Toute dépréciation additionnelle du portefeuille de prêts sous-jacents donne généralement lieu à une augmentation des actifs compensatoires par le biais de la provision pour pertes sur créances. Par contre, si les pertes prévues dans le portefeuille de prêts sous-jacents baissent, cela fait généralement diminuer les actifs compensatoires par le biais des produits d'intérêts nets (ou de la provision pour pertes sur créances si une dépréciation a déjà été comptabilisée). Les actifs compensatoires sont réduits à mesure que des paiements sont reçus de la FDIC relativement aux accords de partage des pertes.

Les prêts assurés par la FDIC sont comptabilisés dans les prêts au bilan consolidé. Les actifs compensatoires sont comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé.

À la fin de chaque période de partage des pertes, la Banque pourrait devoir verser un montant à la FDIC si les pertes réelles subies se révélaient inférieures à l'estimation des pertes intrinsèques, telles qu'elles sont définies dans les accords de partage des pertes. Le paiement correspondra à 20 % de l'excédent entre l'estimation des pertes intrinsèques et les pertes assurées réelles établies aux termes de l'accord de partage des pertes, déduction faite de frais de gestion déterminés. La juste valeur du paiement estimatif était incluse dans l'actif compensatoire à la date d'acquisition. Les modifications apportées ultérieurement au paiement estimatif sont prises en compte dans le calcul de l'ajustement de l'actif compensatoire, comme il est décrit ci-dessus.

Engagements de clients au titre d'acceptations

Les acceptations représentent une forme de titres de créance à court terme négociables émis par des clients, que la Banque garantit moyennant une commission. Les produits sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. L'obligation éventuelle de la Banque en vertu des acceptations est comptabilisée à titre de passif dans le bilan consolidé. Le recours de la Banque contre le client dans le cas d'un appel de fonds à l'égard de tels engagements est comptabilisé à titre d'actif d'un montant équivalent.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Dépôts

Les dépôts, à l'exception des dépôts inclus dans le portefeuille de négociation, sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts courus sur les dépôts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé.

Billets et débetures subordonnés

Les billets et débetures subordonnés sont comptabilisés au coût amorti. Les charges d'intérêts sont comptabilisées selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital

La Banque classe les instruments émis selon la substance de l'accord contractuel. Les instruments émis qui sont à rachat obligatoire ou convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque sont classés dans le passif au bilan consolidé. Les versements de dividendes ou d'intérêts sur ces instruments sont comptabilisés dans les charges d'intérêts.

Les actions privilégiées qui ne sont ni à rachat obligatoire ni convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque sont classées et présentées dans le capital social.

Garanties

La Banque émet des contrats de garantie qui exigent que des paiements soient effectués aux bénéficiaires de la garantie en raison i) de changements survenus dans les caractéristiques économiques sous-jacentes se rapportant à un actif ou à un passif détenu par le bénéficiaire de la garantie; ii) de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie; ou iii) du manquement d'une autre partie à son obligation de rembourser sa dette à l'échéance. Les lettres de crédit de soutien financier sont des garanties financières qui représentent des assurances irrévocables que la Banque effectuera les paiements s'il arrivait qu'un client ne puisse pas respecter ses obligations envers des tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garantie additionnelle que les prêts consentis aux clients. Les lettres de crédit de garanties d'exécution sont considérées comme des garanties non financières puisque le paiement ne repose pas sur la survenance d'un incident de crédit et est généralement lié à un incident déclencheur autre que financier. Les lettres de crédit de soutien financier et les lettres de crédit de garanties d'exécution sont initialement évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. Le passif au titre de garantie est initialement comptabilisé à la juste valeur qui correspond généralement à la valeur actualisée des frais de garantie reçus sur la durée du contrat. Toute diminution de risques par la Banque est comptabilisée sur la durée de la garantie à l'aide d'une méthode d'amortissement systématique et rationnelle.

Si une garantie répond à la définition d'un dérivé, elle est comptabilisée à la juste valeur au bilan consolidé et présentée comme un dérivé dans les actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur. Les garanties présentées comme des dérivés sont un type de dérivé de crédit négocié hors Bourse qui permet de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre.

DÉRIVÉS

Les dérivés sont des instruments dont la valeur tient aux variations des taux d'intérêt, des taux de change, des écarts de crédit, des prix des marchandises, du cours des actions et autres mesures financières ou non financières sous-jacentes. Ces instruments comprennent les dérivés de taux, les dérivés de change, les dérivés d'actions, les contrats de marchandises et les dérivés de crédit. La Banque les utilise à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction pour gérer ses propres risques liés à ses stratégies de financement et d'investissement. Les dérivés sont portés au bilan consolidé à leur juste valeur.

Les notionnels des dérivés ne sont pas comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs, puisqu'ils représentent la valeur nominale du contrat à laquelle est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger selon le contrat. Les notionnels ne représentent ni le profit ni la perte éventuels liés au risque de marché, non plus qu'ils n'indiquent le risque de crédit auquel sont exposés ces dérivés.

Dérivés détenus à des fins de transaction

La Banque recourt à des contrats de dérivés détenus à des fins de transaction afin de répondre aux besoins de ses clients, de disposer de positions de transaction dans le but surtout de fournir des liquidités et des activités de tenue de marché, et, dans certains cas, à des fins de gestion des risques dans son portefeuille de négociation. Les profits et les pertes réalisés et latents sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés immédiatement dans les produits (pertes) de négociation.

Dérivés détenus à des fins autres que de transaction

Lorsque des dérivés sont détenus à des fins autres que de transaction et que les opérations satisfont aux exigences de comptabilité de couverture d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), les dérivés sont classés par la Banque comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et sont comptabilisés selon la comptabilité de couverture, selon ce qui convient. Certains instruments dérivés qui sont détenus à des fins de couverture économique, mais qui ne répondent pas aux exigences de la comptabilité de couverture d'IAS 39, sont également classés comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

Relations de couverture

Comptabilité de couverture

Au moment de la création d'une relation de couverture, la Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ses objectifs de gestion des risques et la stratégie qui l'a conduite à établir cette relation de couverture. La Banque exige également une évaluation documentée, non seulement au début de la relation de couverture, mais aussi de façon continue, pour savoir si les dérivés utilisés dans des relations de couverture sont très efficaces pour contrebalancer les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts attribuables aux risques couverts. Pour que la couverture soit considérée comme efficace, l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent avoir un degré élevé et inverse de corrélation, de sorte que les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture compenseront pour ainsi dire les effets du risque couvert de la Banque pendant toute la durée de la relation de couverture. Si une relation de couverture devient inefficace, elle cesse d'être admissible à la comptabilité de couverture, et toute variation ultérieure de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les variations de juste valeur liées à la composante du dérivé exclue de l'évaluation de l'efficacité de la couverture sont immédiatement comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Lorsque des dérivés sont désignés comme éléments constitutifs d'une couverture, la Banque les classe comme : i) couvertures de l'exposition aux variations de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'engagements fermes (couvertures de juste valeur); ii) couvertures de l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs hautement probables, attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une opération prévue (couvertures de flux de trésorerie); ou iii) couvertures d'un investissement net dans un établissement à l'étranger (couvertures d'un investissement net).

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur de la Banque consistent essentiellement en des swaps de taux d'intérêt utilisés comme protection contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à long terme à taux fixe amenées par des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme instruments de couverture de juste valeur sont comptabilisées comme des produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé, de même que les variations de la juste valeur des actifs, des passifs ou d'un groupe mixte composé des deux, attribuables au risque couvert. Les variations de juste valeur qui se rapportent à la partie inefficace de la relation de couverture sont immédiatement comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

L'ajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert (l'ajustement au montant de base) est amorti dans les produits d'intérêts nets à l'état du résultat consolidé d'après un taux d'intérêt effectif recalculé sur la durée de vie restante prévue de l'élément couvert, et l'amortissement doit commencer au plus tard lorsque l'élément couvert cesse d'être ajusté pour prendre en compte les variations de sa juste valeur attribuables au risque couvert. Si l'élément couvert a été décomptabilisé, l'ajustement au montant de base sera immédiatement passé en charges dans les produits d'intérêts nets à l'état du résultat consolidé.

Couvertures de flux de trésorerie

La Banque est exposée aux variations des flux de trésorerie futurs qui sont libellés en monnaie étrangère ainsi qu'aux variations de flux de trésorerie futurs à l'égard des actifs et des passifs détenus à des fins autres que de transaction qui portent intérêt à des taux variables ou qui sont censés être réinvestis à l'avenir. Les montants et le calendrier des flux de trésorerie futurs font l'objet de projections pour chaque risque couvert selon les modalités du contrat et d'autres éléments pertinents, notamment les estimations quant aux remboursements anticipés et aux défauts de paiement.

La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui est désigné et admissible comme couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui se rapporte à la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts.

Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans les produits d'intérêts nets à l'état du résultat consolidé de la période au cours de laquelle l'élément couvert se répercute sur le résultat.

Lorsqu'un instrument de couverture expire ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, les profits ou les pertes cumulés jusqu'alors dans les autres éléments du résultat global demeurent dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue se répercute dans l'état du résultat consolidé. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce qu'une transaction prévue soit réalisée, les profits et les pertes cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont immédiatement reclassés dans les produits d'intérêts nets à l'état du résultat consolidé.

Couvertures d'un investissement net

Les couvertures d'un investissement net dans un établissement à l'étranger sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture qui se rapporte à la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture qui se rapporte à la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans l'état du résultat consolidé. Les profits et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés à l'état du résultat consolidé lorsqu'une sortie totale ou partielle de la participation dans l'établissement à l'étranger survient.

Dérivés incorporés

Des dérivés peuvent être incorporés dans un autre instrument financier (l'instrument hôte). Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé, et que le contrat pris dans son ensemble n'est pas détenu à des fins de transaction ou désigné comme détenu selon l'option de la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés, séparés du contrat hôte, sont comptabilisés au bilan consolidé à titre de dérivés et sont évalués à la juste valeur; toute variation subséquente est comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés de la Banque sont présentés en dollars canadiens, monnaie de présentation de la Banque. Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité de la Banque sont évalués selon la monnaie fonctionnelle de l'entité, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change prévalant à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change moyen pour l'exercice. Les profits et les pertes de change sont inclus dans les produits autres que d'intérêts, à l'exception des profits et des pertes de change latents sur les titres de capitaux propres disponibles à la vente qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou qu'il subisse une dépréciation.

Les filiales dont les activités sont libellées en monnaie étrangère sont celles dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien. Pour les besoins de la conversion dans la monnaie fonctionnelle de la Banque, tous les actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, et tous les profits et charges sont convertis au taux de change moyen pour la période. Les profits et les pertes de change latents relatifs aux participations dans ces entités, déduction faite de tout profit ou de toute perte découlant des couvertures d'un investissement net se rapportant aux participations dans ces entités et de l'impôt sur le résultat applicable, sont inclus dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes de change cumulés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé quand survient une sortie totale ou partielle de la participation dans l'établissement à l'étranger. Le reste de la participation dans des entités à l'étranger comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, y compris TD Ameritrade, est converti en dollars canadiens au cours de clôture à la fin de la période, et les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans le bilan consolidé, seulement si la Banque a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans tous les autres cas, le montant brut des actifs et des passifs est présenté.

CALCUL DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, comme la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Les prix cotés sur des marchés actifs, fondés sur les cours acheteur pour les actifs financiers détenus et sur les cours vendeur pour les passifs financiers, représentent la meilleure indication de la juste valeur. Lorsque les actifs et les passifs financiers présentent des risques de marché qui se compensent, la Banque utilise les cours milieu de marché comme base d'établissement de la juste valeur des positions de risques qui se compensent et applique, selon le cas, le cours acheteur ou le cours vendeur à la position nette ouverte. S'il n'existe pas de marché actif pour l'instrument, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour le même instrument ou un instrument semblable, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables.

La Banque comptabilise divers types d'ajustements de valeur pour tenir compte des facteurs qu'utiliseraient les intervenants du marché pour établir la juste valeur, lesquels ne sont pas inclus dans les techniques d'évaluation en raison des limites du système ou de l'incertitude relative à la mesure. Les ajustements de valeur reflètent l'évaluation faite par la Banque des facteurs utilisés par les intervenants du marché pour évaluer les actifs ou les passifs. Ils comprennent, sans toutefois s'y restreindre, le caractère inobservable des données utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives au risque, telles que la solvabilité de chaque contrepartie et les primes de risque requises par les intervenants du marché compte tenu du risque inhérent du modèle d'évaluation.

S'il existe une différence entre le prix de transaction initial et la valeur fondée sur une autre technique d'évaluation qui repose sur des données de marché observables, cette différence correspond alors au profit ou à la perte initial. Le profit ou la perte initial est passé en résultat à la comptabilisation initiale de l'instrument. Lorsqu'une technique d'évaluation fait largement appel à des données non observables pour évaluer un instrument, ce dernier est d'abord évalué au prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, toute différence entre le prix de transaction et la valeur établie par la technique d'évaluation au moment de la comptabilisation initiale est passée en résultat à mesure que les données non observables deviennent observables.

Si la juste valeur d'un actif financier évalué à la juste valeur devient négative, l'actif est comptabilisé comme un passif financier jusqu'à ce que sa juste valeur redevienne positive, auquel moment il est comptabilisé à titre d'actif financier, ou jusqu'à ce qu'il soit éteint.

DÉCOMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Actifs financiers

La Banque décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de cet actif ont expiré. Il peut aussi être approprié de recourir à la décomptabilisation lorsque le droit contractuel de recevoir des flux de trésorerie futurs de l'actif a été transféré, ou lorsque la Banque conserve les droits aux flux de trésorerie futurs de l'actif, mais prend en charge l'obligation de payer ces flux de trésorerie à un tiers sous réserve de certains critères.

Quand la Banque transfère un actif financier, elle doit évaluer dans quelle mesure elle conserve les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré. Si la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif financier, et comptabilise également un passif financier pour la contrepartie reçue. Certains coûts de transaction engagés sont aussi incorporés à l'actif et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Si la Banque transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif financier et comptabilise séparément en actifs ou en passifs tous les droits et obligations créés ou conservés au moment du transfert. La Banque détermine si la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée en effectuant une comparaison quantitative de la variabilité des flux de trésorerie avant et après le transfert. Si la variabilité des flux de trésorerie ne change pas de façon importante par suite du transfert, la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété.

Si la Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif financier si elle n'en a pas conservé le contrôle. La Banque est considérée comme ayant abandonné le contrôle de l'actif financier si le cessionnaire a la capacité pratique de vendre l'actif financier transféré. Si la Banque conserve le contrôle de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son

implication continue dans l'actif financier. Dans ce cas, la Banque conserve généralement les droits aux flux de trésorerie futurs relatifs à l'actif par le biais d'une participation résiduelle et est exposée à un certain degré de risque associé à cet actif financier.

Les critères de décomptabilisation sont également appliqués au transfert d'une partie d'un actif, par opposition à la totalité de l'actif, ou à un groupe entier d'actifs financiers similaires, le cas échéant. Dans le cas du transfert d'une partie d'un actif, la partie ne comprend que des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique, qu'une part parfaitement proportionnelle de l'actif ou qu'une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique.

Titrisation

La titrisation est l'opération par laquelle des actifs financiers sont transformés en valeurs mobilières. La Banque titre les actifs financiers en les transférant à un tiers et, dans le cadre de la titrisation, certains actifs financiers (collectivement, les «droits conservés») peuvent être conservés et comprendre des coupons d'intérêts et, dans certains cas, un compte de réserve au comptant. Si le transfert satisfait aux conditions de décomptabilisation, un profit ou une perte à la vente des actifs est comptabilisé immédiatement dans les autres produits, compte tenu de l'incidence des couvertures sur l'actif vendu, le cas échéant. Le montant du profit ou de la perte est calculé comme la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Pour établir la valeur des droits conservés initialement comptabilisée, la valeur comptable antérieure de l'actif cédé est répartie entre le montant décomptabilisé au bilan et les droits conservés comptabilisés, en proportion de leur juste valeur relative à la date de la cession. Après la comptabilisation initiale, puisqu'il n'y a généralement pas de prix cotés pour les droits conservés, la Banque estime la juste valeur en estimant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés qu'utiliseraient les intervenants du marché pour établir la juste valeur. Pour plus d'informations sur les hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la juste valeur des droits conservés, voir la note 3. Les droits conservés sont classés à titre de valeur mobilière détenue à des fins de transaction, et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits de négociation.

Lorsque la Banque conserve les droits de gestion, les avantages résultant de la gestion sont évalués en regard des attentes du marché. Lorsque les avantages résultant de la gestion sont plus qu'adéquats, un actif de gestion est comptabilisé. Les actifs de gestion sont comptabilisés au coût amorti. Lorsque les avantages de la gestion sont moins qu'adéquats, un passif de gestion est comptabilisé.

Passifs financiers

La Banque décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation résultant du passif est éteinte ou annulée ou qu'elle arrive à expiration. Si un passif financier existant est remplacé par un autre passif financier du même prêteur selon des termes substantiellement différents ou si des modifications substantielles ont été apportées aux termes du passif existant, le passif initial est décomptabilisé et un nouveau passif est comptabilisé, après quoi la différence entre les valeurs comptables respectives est comptabilisée dans l'état du résultat consolidé.

Prises en pension, mises en pension, prêts et emprunts de valeurs mobilières

Les prises en pension consistent, pour la Banque, à acheter des valeurs mobilières qu'elle s'engage à revendre à une date ultérieure en vertu de contrats de revente. Ces contrats sont comptabilisés à titre de transactions de prêts garantis, qui consistent pour la Banque à prendre possession des valeurs mobilières acquises, sans toutefois acquérir les risques et avantages rattachés au droit de propriété. La Banque surveille la valeur de marché des valeurs mobilières acquises par rapport aux paiements prévus en vertu des contrats et, au besoin, exige l'apport d'une garantie additionnelle. En cas de défaut de la contrepartie, la Banque a le droit contractuel de liquider le bien qu'elle détient en garantie et de porter le produit en diminution des paiements à recevoir de la contrepartie.

Pour ce qui est des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, elles consistent, pour la Banque, à vendre des valeurs mobilières à des contreparties qu'elle s'engage à racheter à une date ultérieure en vertu de contrats de rachat. Ces contrats ne représentent pas une renonciation aux risques et avantages rattachés au droit de propriété et sont comptabilisés à titre de transactions d'emprunts garantis. La Banque surveille la valeur de marché des valeurs mobilières vendues par rapport aux paiements prévus en vertu des contrats de mise en pension et, au besoin, transfère une garantie additionnelle et peut exiger que les contreparties rendent les sûretés données en garantie. Certaines transactions qui ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation selon les IFRS sont également incluses dans les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. Pour plus d'informations, se reporter à note 8.

Les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension sont comptabilisées initialement au bilan consolidé aux prix auxquels elles ont été initialement acquises ou cédées, plus les intérêts courus. Par la suite, les contrats sont évalués au coût amorti dans le bilan consolidé, plus les intérêts courus. Les intérêts gagnés sur les prises en pension et les intérêts engagés sur les mises en pension sont établis à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés respectivement à titre de produits d'intérêts et de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Dans le cas des transactions de prêt de valeurs mobilières, la Banque prête à une contrepartie des valeurs mobilières et reçoit en retour des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si de la trésorerie est prise en garantie, la Banque la comptabilise, de même qu'une obligation de remettre la trésorerie, à titre d'obligation liée aux valeurs mobilières mises en pension au bilan consolidé. Si des valeurs mobilières sont prises en garantie, la Banque ne les comptabilise pas au bilan consolidé.

Dans le cas des transactions d'emprunt de valeurs mobilières, la Banque emprunte des valeurs mobilières à une contrepartie en donnant des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si de la trésorerie est donnée en garantie, la Banque comptabilise les transactions comme des valeurs mobilières prises en pension dans le bilan consolidé. Les valeurs mobilières données en garantie demeurent au bilan consolidé de la Banque.

Quand des valeurs mobilières sont données ou prises en garantie, les frais d'emprunt de valeurs mobilières et les produits de prêt de valeurs mobilières sont comptabilisés respectivement dans les charges autres que d'intérêts et les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé sur la durée de la transaction. Quand de la trésorerie est donnée ou prise en garantie, les intérêts reçus ou engagés sont établis à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés respectivement à titre de produits d'intérêts et de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Les marchandises achetées ou vendues en vertu d'un contrat qui en prévoit la vente ou le rachat à une date ultérieure à un prix fixe sont aussi incluses respectivement dans les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension si les critères de décomptabilisation selon les IFRS ne sont pas respectés. Ces instruments sont évalués à la juste valeur.

GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur nette des actifs identifiables et des passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Le goodwill est comptabilisé au coût initial diminué du cumul des pertes de valeur.

Le goodwill est affecté à une unité génératrice de trésorerie (UGT) ou à un groupe d'UGT, qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, indifféremment du fait que des actifs acquis et des passifs repris sont assignés à l'UGT ou au groupe d'UGT. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Chaque UGT, ou groupe d'UGT, auquel le goodwill est affecté représente au sein de la Banque le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne et n'est pas plus grand qu'un secteur d'exploitation.

Le goodwill est soumis au moins annuellement à un test de dépréciation et chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique que la valeur comptable peut avoir subi une perte de valeur. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité, est calculée. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé et est appliquée au solde du goodwill. Une perte de valeur ne peut pas être reprise au cours des périodes ultérieures.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles de la Banque sont principalement des immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base et des immobilisations incorporelles relatives aux cartes de crédit et aux logiciels. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées initialement à la juste valeur et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée (3 à 20 ans) au prorata de leurs avantages économiques attendus, sauf pour les logiciels, qui sont amortis sur leur durée d'utilité estimée (3 à 7 ans) de façon linéaire.

Chaque trimestre, la Banque soumet ses immobilisations incorporelles à un test de dépréciation. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'actif, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité, est calculée. Si la valeur comptable de l'actif en excède la valeur recouvrable, l'actif est ramené à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé dans la période au cours de laquelle la dépréciation est décelée. Les pertes de valeur déjà comptabilisées sont évaluées et reprises si les circonstances qui ont mené à la dépréciation ne sont plus présentes. La reprise d'une perte de valeur ne doit pas excéder la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours de périodes antérieures.

TERRAINS, CONSTRUCTIONS, MATÉRIEL ET MOBILIER, ET AUTRES ACTIFS AMORTISSABLES

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les constructions, le matériel informatique, le mobilier et les agencements, le matériel divers et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et les provisions pour dépréciation, le cas échéant. Les profits et les pertes découlant des cessions sont inclus dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les biens immobiliers et les autres actifs loués en vertu d'un contrat de location-financement sont capitalisés comme des actifs et sont amortis sur une base linéaire sur la durée la moins longue entre la durée du contrat et la durée d'utilité estimée de l'actif.

La Banque comptabilise à la juste valeur l'obligation associée à la mise hors service d'un actif à long terme dans la période au cours de laquelle cette obligation est engagée et peut être raisonnablement estimée, et comptabilise une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif. L'actif est amorti sur une base linéaire sur sa durée d'utilité restant à courir, et le passif est désactualisé pour refléter le passage du temps jusqu'au règlement éventuel de l'obligation.

L'amortissement est comptabilisé sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimée des actifs par catégorie d'actifs, comme suit :

Actif	Durée d'utilité
Constructions	15 à 40 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Mobilier et agencements	3 à 15 ans
Autre matériel	5 à 8 ans
Améliorations locatives	moindre de la durée du contrat plus un renouvellement ou 15 ans

Chaque trimestre, la Banque soumet ses actifs amortissables à un test de dépréciation. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'actif, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité, est calculée. Si la valeur comptable de l'actif en excède la valeur recouvrable, l'actif est ramené à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé dans la période au cours de laquelle la dépréciation est décelée. Les pertes de valeur déjà comptabilisées sont évaluées et reprises si les circonstances qui ont mené à la dépréciation ne sont plus présentes. La reprise d'une perte de valeur ne doit pas excéder la valeur comptable de l'actif amortissable qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours de périodes antérieures.

ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs non courants pris individuellement (ou les groupes destinés à être cédés) sont classés comme détenus en vue de la vente s'ils sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs (ou groupes destinés à être cédés), et leur vente doit être hautement probable dans un délai d'une année. Pour qu'une vente soit hautement probable, la direction doit être engagée à l'égard d'un plan de vente et avoir mis en œuvre un programme actif de mise en vente des actifs non courants (ou des groupes destinés à être cédés). Les actifs non courants (ou les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente dans le bilan consolidé. Après le classement initial d'un actif non courant (ou d'un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente, celui-ci n'est plus amorti et toute baisse de valeur subséquente de la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou toute augmentation n'excédant pas le cumul des baisses de valeur sont comptabilisées dans l'état du résultat consolidé.

RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque attribue des options sur actions à certains employés en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. La Banque utilise un modèle d'évaluation des options fondé sur un arbre binomial pour estimer la juste valeur de toutes les attributions de rémunération fondée sur des actions. Le coût des options sur actions repose sur la juste valeur estimée à la date d'attribution et est comptabilisé à titre de charge de rémunération et de surplus d'apport sur la période de service requise pour que les employés soient entièrement admissibles aux attributions. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits et commence avant la date d'attribution. En ce qui concerne les options sur actions de la Banque, la période est généralement de cinq ans. Lorsque les options sont exercées, le montant comptabilisé initialement dans le solde du surplus d'apport est diminué puis une augmentation correspondante est comptabilisée dans les actions ordinaires.

La Banque a établi divers autres plans de rémunération fondée sur des actions selon lesquels certains employés se voient attribuer des paiements en trésorerie équivalant à des unités d'actions ordinaires de la Banque en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. L'obligation relative aux unités d'actions est incluse dans les autres passifs. La charge de rémunération est comptabilisée en fonction de la juste valeur des unités d'actions à la date d'attribution ajustée selon les variations de juste valeur survenues entre la date d'attribution et la date d'acquisition des droits, déduction faite de l'incidence des couvertures, sur la période de prestation de services au cours de laquelle les employés acquièrent pleinement les droits aux actions. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits et commence avant la date d'attribution. En ce qui concerne les unités d'actions de la Banque, la période est généralement de quatre ans.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Régimes à prestations définies

Les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans afin d'établir la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations projetées pour les régimes de retraite principaux et le principal régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque. Entre les périodes d'évaluations actuarielles, une extrapolation est faite en fonction des dernières évaluations effectuées. Les charges découlant des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite sont établies d'après des évaluations actuarielles distinctes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction à l'égard du rendement à long terme des actifs des régimes, de l'augmentation des salaires, du taux de variation des coûts des soins de santé, du taux de mortalité et du taux d'actualisation, qui sont évalués annuellement avec les actuaires de la Banque. La charge comptabilisée inclut le coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice considéré, les charges d'intérêts sur les obligations, le rendement prévu des actifs des régimes, le coût des modifications de régime d'avantages acquis, l'amortissement du coût des modifications de régime d'avantages non acquis et l'amortissement des écarts actuariels. La juste valeur des actifs des régimes et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations projetées sont évaluées au 31 octobre. L'actif ou le passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la différence entre la charge cumulée et les cotisations cumulées comptabilisées et est présenté dans les autres actifs ou autres passifs.

Le coût des modifications de régime est comptabilisé immédiatement en résultat lorsqu'il se rapporte aux avantages acquis. Sinon, il est reporté et amorti en résultat sur une base linéaire sur la période d'acquisition des droits, soit la période jusqu'à ce que le membre du régime ait droit sans condition aux prestations pour les régimes de retraite principaux, et la période moyenne résiduelle attendue pour une admissibilité intégrale pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite.

L'excédent, le cas échéant, des écarts actuariels cumulés nets sur 10 % des obligations au titre des prestations projetées ou 10 % de la juste valeur des actifs, selon le montant le plus élevé, pour les régimes de retraite principaux de la Banque est comptabilisé en résultat sur une base linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres actifs. Cette approche est habituellement appelée méthode du corridor.

L'actif de régime de retraite payé d'avance comptabilisé par la Banque est assujéti à un plafonnement qui limite la valeur de l'actif inscrit au bilan consolidé au montant recouvrable par des remboursements de cotisations ou des congés de cotisations futurs. De plus, lorsqu'on détermine, à des fins réglementaires, qu'un déficit de capitalisation existe pour un régime à prestations définies, la Banque doit comptabiliser un passif équivalant à la valeur actualisée de l'ensemble des paiements futurs en trésorerie nécessaires pour éliminer ce déficit.

Les profits et les pertes au titre de la réduction ou de la liquidation sont comptabilisés dans le résultat par la Banque au moment où se produit la réduction ou la liquidation. Une réduction survient lorsque la Banque s'est manifestement engagée à réduire de façon significative le nombre de personnes bénéficiant du régime, ou modifie les dispositions d'un régime à prestations définies de sorte qu'une partie significative des services futurs des membres du personnel actuels ne leur donnera plus de droits à prestations ou ne leur donnera que des droits réduits. Il y a liquidation lorsque la Banque conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies, la charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque à ces régimes.

ASSURANCE

Les primes de contrats d'assurance de courte durée, déduction faite de la réassurance, principalement les contrats d'assurances multirisques, sont différées comme primes non acquises et sont comptabilisées progressivement dans les produits autres que d'intérêts sur la durée des polices à l'exception des contrats dont la période de risque diffère de façon importante de la période au contrat. Les primes non acquises sont comptabilisées dans les autres passifs, y compris les primes attribuables aux réassureurs. La part des réassureurs est comptabilisée à titre d'actif dans les autres actifs. Les primes pour les polices d'assurance de personnes sont comptabilisées lorsqu'elles sont dues du titulaire de la police.

Pour les assurances multirisques, les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les demandes d'indemnisation réelles et les estimations des demandes d'indemnisation futures, calculées par l'actuaire désigné conformément aux pratiques actuarielles reconnues, et sont comptabilisées dans les autres passifs. Les indemnités attendues et les obligations liées aux indemnités d'assurance attendues sont évaluées individuellement et tiennent compte de variables comme les pertes passées, les tendances en matière de demandes d'indemnisation réelles et les changements survenus dans les contextes social, économique et légal en vigueur. Ces obligations sont passées en revue constamment et, au fur et à mesure où les événements surviennent et que de nouvelles informations sont disponibles, les obligations sont ajustées au besoin. Outre les informations sur les demandes d'indemnisation significatives, les obligations comptabilisées par la Banque comprennent une provision pour tenir compte des prévisions de réclamations, y compris les sinistres subis, mais non encore signifiés par les titulaires de police. Les sinistres subis, mais non encore signifiés sont évalués en fonction des tendances de développement historiques et des méthodologies actuarielles pour les groupes de sinistres qui présentent des caractéristiques similaires. Les actuaires doivent inclure dans certaines hypothèses une marge afin de tenir compte de l'incertitude qui entoure l'établissement des meilleures estimations, de tenir compte d'une détérioration possible de l'expérience et de fournir une meilleure assurance que les réserves actuarielles suffiront à payer les prestations à venir. Une fourchette de marges permises est prescrite par l'Institut canadien des actuaires à l'égard des variables liées à l'évolution des sinistres, aux recouvrements de la réassurance et au produit des placements. L'incidence des marges est désignée comme la provision pour écarts défavorables. Les indemnités attendues et les obligations liées aux indemnités d'assurance attendues sont actualisées au moyen d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps et les risques spécifiques à l'obligation, comme l'exige la pratique actuarielle reconnue au Canada, et une provision est constituée spécifiquement pour les écarts défavorables. Les passifs actuariels pour l'assurance de personnes représentent la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs de la police établie au moyen de méthodes d'évaluation actuarielle standard. Les variations des passifs actuariels sont comptabilisées dans les indemnités d'assurance et charges connexes.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour l'éteindre.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction de la contrepartie qui sera nécessaire pour éteindre l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et des incertitudes qui touchent l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses estimées comme nécessaires pour éteindre l'obligation, au moyen d'un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps et des risques spécifiques à l'obligation. Toute augmentation des provisions en raison du passage du temps est comptabilisée comme des charges d'intérêts.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat est composé de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état du résultat consolidé sauf dans la mesure où il est rattaché aux éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas cet impôt est aussi comptabilisé respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

L'impôt différé est comptabilisé pour les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs inscrits au bilan consolidé et les valeurs attribuées à ces actifs et passifs aux fins fiscales. Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés d'après les taux d'imposition qui devraient s'appliquer lorsque les actifs ou les passifs seront déclarés aux fins fiscales. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures seront suffisants pour utiliser les différences temporaires déductibles. Aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporaires liées aux participations dans des filiales, succursales et entreprises associées et aux investissements dans des coentreprises si la Banque contrôle la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

La Banque comptabilise une provision au titre d'une position fiscale incertaine s'il est probable qu'elle devra verser un montant aux autorités fiscales par suite de leur examen d'une position fiscale. Cette provision est évaluée selon la meilleure estimation par la Banque du montant prévu à payer. Les provisions sont reprises en résultat dans la période au cours de laquelle la direction établit qu'elles ne sont plus requises, ou selon les dispositions de la loi.

NOTE 3 : JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations sont adéquatement contrôlés et exécutés de manière appropriée et systématique.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente sont comptabilisées s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui sont survenus après leur comptabilisation initiale (un «événement générateur de pertes») et si ces événements générateurs de pertes ont donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumet chacune de ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'un pareil événement. Dans le cas des titres de capitaux propres classés comme disponibles à la vente, une diminution significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Dans le cas des titres de créance disponibles à la vente, une détérioration de la qualité du crédit est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Le test de dépréciation tient compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur de l'instrument, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance sont comptabilisées s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui sont survenus après leur comptabilisation initiale (un «événement générateur de pertes») et si ces événements générateurs de pertes ont donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumet ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'une dépréciation au niveau des contreparties particulières. S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières, la valeur mobilière est regroupée avec les autres valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumises collectivement à un test de dépréciation qui tient compte des pertes subies mais non encore décelées. Une détérioration de la qualité du crédit est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Le test de dépréciation tient compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

Prêts

Un prêt (y compris un titre de créance classé comme prêt) est considéré comme douteux lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée après la comptabilisation initiale du prêt (un «événement générateur de pertes»), au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du capital et des intérêts en temps voulu. La Banque évalue un par un les prêts individuellement significatifs pour déceler la présence d'une indication objective de dépréciation et elle évalue collectivement les prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction de la dépréciation survenue dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La direction exerce son jugement pour établir le moment pour désigner un prêt comme prêt douteux, le montant de la provision nécessaire et le montant qui sera recouvré en cas de défaut de l'emprunteur. Toute modification du montant que la direction prévoit recouvrer aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pourrait entraîner une modification de cette provision.

S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation d'un prêt individuel, qu'il soit significatif ou non, celui-ci est inclus dans un groupe d'actifs qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Pour calculer la fourchette probable de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition en cas de défaut. La direction exerce son jugement pour établir le montant de la fourchette qui constitue la meilleure estimation des pertes, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées et pourrait entraîner une modification de cette provision.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leurs prix cotés en Bourse. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour des marchés pour le même instrument ou un instrument semblable, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Ces données peuvent comprendre les courbes des taux d'intérêt, les taux de

change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui reposent sur l'hypothèse qu'il n'y a pas de transactions courantes sur les marchés ou que l'on ne dispose pas de données de marché observables. Le choix de la technique d'évaluation à appliquer fait appel au jugement. Les techniques d'évaluation reposent aussi sur certaines estimations et certains jugements. Les jugements touchent notamment les critères de liquidité et les données de modélisation comme les volatilités, les corrélations, les écarts de taux, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influencer sur la juste valeur qui en découlera.

La nature des placements en titres de participation privés fait en sorte que l'évaluation par la Banque changera au fil du temps, à mesure que les titres arriveront à échéance et qu'une stratégie de sortie sera élaborée et mise en œuvre. Les estimations de juste valeur peuvent également changer sous l'effet de l'évolution de la situation des sociétés émettrices. Ces changements peuvent être importants selon la nature des facteurs retenus pour la méthode d'évaluation et l'ordre de grandeur du changement de ces facteurs.

Pour certains types d'instruments de capitaux propres, la juste valeur est présumée se rapprocher la valeur comptable lorsque la gamme des techniques d'évaluation raisonnables est significative et s'il est impossible d'apprécier raisonnablement les probabilités des différentes techniques d'évaluation. Dans ces cas, la juste valeur pourrait ne pas être mesurée de façon fiable en raison des caractéristiques particulières aux instruments de capitaux propres, notamment les restrictions quant à leur négociation, ou parce qu'il n'y a pas de prix cotés disponibles pour des instruments financiers similaires.

Il faut aussi porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de juste valeur entrés dans les évaluations fondées sur des modèles afin de tenir compte de l'incertitude relative à la mesure dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Si le marché des instruments financiers complexes se développait, le cours de ces instruments pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation.

Une analyse sur la juste valeur des instruments financiers et des détails sur le mode d'évaluation sont présentés à la note 5.

DÉCOMPTABILISATION

Certains actifs transférés dans le cadre d'une transaction de titrisation peuvent être admissibles à la décomptabilisation au bilan de la Banque. Pour déterminer si les actifs sont admissibles à la décomptabilisation, certaines questions importantes doivent être tranchées. Il faut établir si les droits de recevoir des flux de trésorerie des actifs financiers ont été conservés ou ont été transférés et dans quelle mesure les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ont été conservés ou transférés. Si la Banque n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il faut établir si la Banque a conservé le contrôle de l'actif financier. Au moment de la décomptabilisation, la Banque comptabilise un profit ou une perte sur la vente de ces actifs calculé comme la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Pour calculer la juste valeur de l'actif financier reçu, la Banque évalue les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimé des intérêts attendus sur les actifs titrisés, du rendement à verser aux investisseurs, de la tranche des actifs titrisés qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des pertes sur créances prévues, du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation de ces flux de trésorerie futurs attendus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la Banque. Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative au bilan consolidé de la Banque. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée en évaluant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés, notamment les pertes sur créances, les taux de remboursements anticipés, les courbes des taux d'intérêt à terme et les taux d'actualisation, correspondant aux risques en jeu. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en résultat. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La juste valeur des UGT de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les bénéfices prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la juste valeur des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul de la juste valeur pourrait influencer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les justes valeurs internes sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital de placement (comprend le goodwill et les autres immobilisations incorporelles). Tout le capital non réparti qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les obligations et les charges projetées au titre des prestations des régimes de retraite et du régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque sont établies au moyen de multiples hypothèses qui peuvent influencer de façon significative sur la valeur de ces montants. Les hypothèses actuarielles, notamment sur le rendement prévu à long terme des actifs des régimes, les augmentations de salaire, le taux de variation du coût des soins de santé, le taux de mortalité et le taux d'actualisation, représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisées annuellement par les actuaires de la Banque. La Banque élabore chaque hypothèse d'après des résultats techniques passés pertinents de la Banque et des données de marché connexes, et elle tient compte du fait que ces données auront une incidence prolongée ou importante sur les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes de retraite est établi d'après le rendement à long terme d'obligations de sociétés de grande qualité au 31 octobre. Le rendement à long terme prévu des actifs des régimes repose sur les rendements historiques et les attentes quant aux rendements futurs de chaque catégorie d'actifs ainsi que sur la répartition cible des actifs. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les modifications des hypothèses découlant des changements quant aux attentes futures entraînent une augmentation ou une diminution des obligations et des charges au titre des prestations des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite au cours des exercices futurs.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels de la part des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une

évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à un passif d'impôt additionnel.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures seront suffisants pour compenser les différences temporaires déductibles. Cependant, le montant d'un actif d'impôt différé comptabilisé et considéré comme réalisable peut être réduit si les résultats projetés ne sont pas réalisés à cause de divers facteurs, comme une situation financière défavorable. Si la Banque estime que les résultats projetés ne seront pas atteints, elle ramène l'actif d'impôt différé à un montant qu'elle croit réalisable. L'ordre de grandeur de la réduction repose en grande partie sur les prévisions de la Banque quant à ses résultats, qui donnent une indication de l'utilisation possible de l'actif d'impôt différé.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque l'échéance ou le montant de la perte est incertain à l'avenir. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des dépenses qui pourraient être requises pour régler ses obligations actuelles, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, si elle est importante, de la valeur temporelle de l'argent.

Un grand nombre de provisions établies est lié aux diverses poursuites intentées contre la Banque dans le cadre normal des activités. Les provisions pour litiges nécessitent l'implication de la direction et des conseillers juridiques de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence financière. Tant qu'une provision existe, la direction ou les conseillers juridiques de la Banque peuvent obtenir de nouvelles informations qui peuvent faire changer leur évaluation quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte. Toute modification d'une évaluation peut amener une correction du montant des provisions comptabilisées. De plus, les coûts réels de résolution de ces litiges peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions. La Banque examine individuellement ses provisions pour litiges, après prise en compte de différents facteurs, notamment l'évolution de chaque cas, l'expérience de la Banque, l'expérience de tiers dans des cas similaires, et l'opinion et l'avis des conseillers juridiques.

Certaines des provisions découlent d'initiatives de restructuration entreprises par la Banque dans un effort pour réduire les coûts à long terme et atteindre une plus grande efficacité de l'exploitation. Les provisions de restructuration exigent la meilleure estimation de la direction, y compris sur les prévisions à l'égard des conditions économiques. Tout au long de la durée d'une provision, la Banque peut prendre connaissance de nouvelles informations qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des montants à être engagés. Des changements dans ces évaluations peuvent mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions.

ASSURANCE

Les hypothèses utilisées pour établir les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance de la Banque sont fondées sur les meilleures estimations quant aux résultats possibles.

Pour les assurances multirisques, le coût final des engagements d'indemnisation est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. La principale hypothèse servant de fondement à ces techniques consiste à supposer que l'expérience en matière de sinistres d'une société peut servir à prévoir l'évolution des sinistres et, par conséquent, le coût final de leur indemnisation. Ces méthodes extrapolent donc l'évolution des pertes payées et subies, les coûts moyens d'indemnisation par sinistre et le nombre de sinistres en fonction de l'évolution observée durant les exercices antérieurs et de la sinistralité attendue. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer à l'avenir afin d'établir le coût final estimé d'indemnisation des sinistres qui présente le résultat le plus vraisemblable.

Pour les assurances de personnes, les passifs actuariels tiennent compte de tous les flux de trésorerie futurs des polices, y compris les primes, les demandes d'indemnisation et les coûts nécessaires pour administrer les polices.

Les hypothèses de mortalité de la Banque tiennent compte des résultats techniques récents de la Banque et de ceux de l'industrie. Les titulaires de police peuvent décider de mettre fin à leur police (déchéance) en cessant de payer les primes. La Banque fonde ses estimations des taux de déchéance futurs sur les résultats techniques dont elle dispose, ou sur ceux de l'industrie. L'estimation des coûts futurs d'administration des polices repose sur les résultats techniques et les prévisions de risque de la Banque.

CONSOLIDATION DES ENTITÉS AD HOC

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité, en particulier une entité complexe. Par exemple, puisque les entités ad hoc ne peuvent être contrôlées par la détention directe par la Banque de plus de la majorité des droits de vote de ces entités, le jugement de la direction est nécessaire pour évaluer si tous les faits et circonstances pertinents, considérés dans leur ensemble, indiquent que la Banque contrôle cette entité ad hoc, y compris l'analyse de l'exposition de la Banque aux risques et avantages inhérents à l'entité ad hoc. Le jugement est décrit de façon plus détaillée à la note 2.

NOTE 4 : MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES ET FUTURES

MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE COURANTE

La Banque a adopté la modification suivante.

PRÉSENTATION DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le 1^{er} novembre 2012, la Banque a adopté les modifications d'IAS 1, *Présentation des états financiers* (IAS 1), publiées en juin 2011, qui exigent que les entités regroupent les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global selon qu'ils seront ou non reclassés à l'état du résultat consolidé au cours des périodes ultérieures. Les modifications ne visent pas à établir quels éléments doivent être présentés dans les autres éléments du résultat global et n'ont rien changé à l'option de présenter les éléments après impôt. Les modifications d'IAS 1 ont été appliquées de manière rétrospective et n'ont pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie et le résultat net de la Banque.

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES

Les normes suivantes ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de ces normes sur les états financiers consolidés et les adoptera lorsqu'elles seront en vigueur.

Consolidation

Les normes nouvelles et modifiées suivantes portent sur les états financiers consolidés :

- IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10), qui remplace IAS 27, *États financiers consolidés et individuels* (IAS 27), et SIC 12, *Consolidation – entités ad hoc* (SIC 12);
- IFRS 11, *Partenariats* (IFRS 11);

- IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (IFRS 12);
- IFRS 10, 11, 12 (modifications), *États financiers consolidés, Partenariats et Informations à fournir sur les intérêts dans d'autres entités : Dispositions transitoires*;
- IFRS 10, 11, 12 (modifications), *Entités d'investissement*;
- IAS 27 (révisée en 2011), *États financiers individuels* (IAS 27R), qui a été modifiée pour la rendre conforme aux changements amenés par la publication d'IFRS 10 et d'IFRS 11.

Les normes et les modifications donneront lieu à une définition révisée du contrôle qui s'applique à toutes les entités. Les normes susmentionnées entrent toutes en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, soit le 1^{er} novembre 2013 pour la Banque, et doivent être appliquées de manière rétrospective, compte tenu de certaines exceptions et certains allègements transitoires. Leur adoption obligera la Banque à réévaluer ses analyses pour toutes les sociétés émettrices aux fins de la consolidation, notamment ses filiales, entreprises associées, coentreprises et entités ad hoc, ainsi que pour ses liens conservés avec d'autres entités tierces. Des renseignements supplémentaires sur la mise en œuvre de ces normes sont présentés ci-après.

États financiers consolidés

L'adoption d'IFRS 10 par la Banque se traduira par la déconsolidation de Fiducie de capital TD IV (Fiducie IV), laquelle était consolidée auparavant par la Banque. Au moment de la déconsolidation de la Fiducie IV, les billets de Fiducie de capital TD IV (billets TD CaTS IV) émis par la Fiducie IV seront retirés du bilan consolidé de la Banque. Ce retrait entraînera une diminution du passif au titre des titres de fiducie de capital de 1,75 milliard de dollars qui sera remplacé par un montant équivalent de passifs au titre des billets de dépôt émis par la Banque à la Fiducie IV, ce qui se traduira par une augmentation des passifs au titre des billets de dépôt de 1,75 milliard de dollars. L'incidence sera une baisse d'environ 11 millions de dollars des capitaux propres d'ouverture de la Banque attribuable au différentiel de taux d'intérêt entre les billets TD CaTS IV et les billets de dépôt. Outre la déconsolidation de la Fiducie IV, IFRS 10 ne devrait pas avoir une incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les résultats de la Banque.

Partenariats

IFRS 11 remplace les indications fournies auparavant par IAS 31, *Participation dans des coentreprises* (IAS 31), et SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. La nouvelle norme énonce les principes de la comptabilisation des partenariats qui sont des entreprises sur lesquelles deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Elle rend obligatoire l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence pour la comptabilisation des partenariats, alors que la Banque applique actuellement la consolidation proportionnelle préconisée par IAS 31. L'adoption d'IFRS 11 ne devrait pas avoir une incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les résultats de la Banque.

Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

IFRS 12 exige la présentation d'informations supplémentaires sur les entités consolidées et les entités non consolidées dans lesquelles une entité détient une participation. IFRS 12 vise à ce que soient présentées des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer le fondement du contrôle, si les actifs et les passifs consolidés sont visés par des restrictions, les expositions au risque entraînées par les liens avec des entités non consolidées, les liens des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans les activités des entités consolidées, et l'exposition de la Banque à des entreprises associées et des coentreprises. L'adoption d'IFRS 12 ne devrait pas avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque; cependant, la norme entraînera la présentation d'informations supplémentaires.

Évaluation de la juste valeur

IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (IFRS 13), fournit un cadre unique pour l'évaluation de la juste valeur qui s'applique quand d'autres normes IFRS exigent ou permettent les évaluations à la juste valeur ou la présentation d'information sur la juste valeur. La norme fournit un cadre sur la façon d'évaluer la juste valeur à l'aide des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif dans les conditions actuelles du marché. IFRS 13 est en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013, soit le 1^{er} novembre 2013 pour la Banque, et est applicable de façon prospective. Cette nouvelle norme ne devrait pas avoir une incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les résultats de la Banque; cependant, la norme entraînera la présentation d'informations supplémentaires sur la juste valeur.

Avantages du personnel

Les modifications d'IAS 19, *Avantages du personnel*, publiées en juin 2011, éliminent la possibilité d'utiliser la méthode du corridor pour les écarts actuariels, de telle sorte que la Banque devra comptabiliser immédiatement tous les écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global. Les charges d'intérêts nettes ou les produits d'intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation à l'actif ou au passif net au titre des prestations définies et seront comptabilisés dans l'état du résultat consolidé, ainsi que le coût des services rendus pour la période et le coût des services passés pour la période. Les coûts de modifications de régime seront comptabilisés au cours de la période d'une modification de régime, que les droits soient acquis ou non. De plus, la Banque comptabilisera une obligation au titre des indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'elle ne pourra plus se rétracter de l'offre d'indemnités de fin de contrat de travail ou lorsqu'elle comptabilisera des frais de restructuration s'y rapportant.

Les modifications d'IAS 19 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, soit le 1^{er} novembre 2013 pour la Banque, et sont applicables rétrospectivement. Le 1^{er} novembre 2011, date de transition, les modifications devraient entraîner une diminution des résultats non distribués d'environ 136 millions de dollars résultant de la comptabilisation de pertes actuarielles.

Une fois que la Banque aura adopté les modifications d'IAS 19, les montants ci-après devraient refléter l'incidence attendue.

(en millions de dollars canadiens)	Aux	
	31 octobre	31 octobre
	2013	2012
Augmentation (diminution) des actifs d'impôt différé	212 \$	372 \$
Augmentation (diminution) de l'actif au titre des régimes à prestations définies	(450)	(425)
Augmentation (diminution) des passifs d'impôt différé	–	–
Augmentation (diminution) du passif au titre des régimes à prestations définies	346	842
Augmentation (diminution) des résultats non distribués ¹	(578)	(895)
Augmentation (diminution) du cumul des autres éléments du résultat global ²	(6)	–
	<i>Exercices clos les</i>	
	31 octobre	31 octobre
	2013	2012
Augmentation (diminution) du résultat net après impôt	(22) \$	(11) \$

¹ Au 31 octobre 2013, les résultats non distribués comportent les éléments suivants : a) un ajustement de (136) millions de dollars ((136) millions de dollars au 31 octobre 2012) au moment de la transition le 1^{er} novembre 2011; b) des écarts actuariels non comptabilisés de (409) millions de dollars ((748) millions de dollars au 31 octobre 2012) que la TD a choisi de reclasser du cumul des autres éléments du résultat global; c) un ajustement lié au résultat net après impôt de (22) millions de dollars ((11) millions de dollars au 31 octobre 2012).

² Comprend le montant cumulé des ajustements de conversion.

Présentation et informations à fournir – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

En décembre 2011, l'IASB a publié les modifications suivantes relatives à la compensation des instruments financiers :

- IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7), qui définit les obligations d'information courantes visant à aider les investisseurs et les autres utilisateurs à mieux évaluer l'incidence ou l'incidence potentielle des accords de compensation sur la situation financière d'une société.
- IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (IAS 32), qui clarifie les exigences actuelles pour la compensation des actifs financiers et des passifs financiers.

Les modifications d'IFRS 7 sont effectives pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, soit le 1^{er} novembre 2013 pour la Banque. Les modifications d'IAS 32 sont effectives pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, soit le 1^{er} novembre 2014 pour la Banque. Les deux modifications doivent être appliquées de manière rétrospective. Les modifications d'IFRS 7 ne devraient pas avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque; cependant, la norme entraînera la présentation d'informations supplémentaires. Les modifications d'IAS 32 ne devraient pas avoir une incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie et les résultats de la Banque.

Droits ou taxes

En mai 2013, l'IFRS Interpretations Committee (le Comité) a, avec l'approbation de l'IASB, publié l'interprétation IFRIC 21, *Droits ou taxes* (IFRIC 21). IFRIC 21 donne des indications sur le moment où une entité doit comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe imposé par un gouvernement, selon IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. IFRIC 21 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, soit le 1^{er} novembre 2014 pour la Banque, et doit être appliquée de manière rétrospective. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette interprétation.

Instruments financiers

IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), reflète les travaux de l'IASB sur le remplacement de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), et sera achevée et appliquée en trois phases distinctes : 1) Classement et évaluation des actifs et des passifs financiers; 2) Modèles de dépréciation; et 3) Comptabilité de couverture. Des exigences générales relatives à la comptabilité de couverture seront ajoutées dans le cadre de la phase 3 du projet d'IFRS 9, mais la question de la comptabilité de macro-couverture a été dissociée du projet d'IFRS 9 et sera dorénavant considérée dans une norme distincte qui sera publiée séparément. L'IASB a décidé en novembre 2013 de reporter la date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 9 et d'attendre la version définitive des exigences en matière de dépréciation, de classement et d'évaluation avant de fixer une nouvelle date d'entrée en vigueur obligatoire. La Banque surveille actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 ainsi que de toute modification future potentielle de cette norme, y compris la comptabilité de macro-couverture proposée.

Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture

En juin 2013, l'IASB a publié des modifications à IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, qui proposent d'introduire une exception à la disposition relative à la règle d'abandon de la comptabilité de couverture lorsqu'un dérivé désigné comme instrument de couverture fait l'objet d'une novation si certaines conditions sont remplies. Les modifications à IAS 39 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, soit le 1^{er} novembre 2014 pour la Banque, et doivent être appliquées de manière rétrospective. Les modifications à IAS 39 ne devraient pas avoir d'incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les résultats de la Banque.

NOTE 5 : JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Certains instruments financiers sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Ces instruments financiers comprennent les prêts et les valeurs mobilières classés comme détenus à des fins de transaction, les actifs et les passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les instruments classés comme disponibles à la vente, les dérivés, certaines valeurs mobilières prises en pension, certains dépôts classés comme détenus à des fins de transaction, les passifs de titrisation à la juste valeur, les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et certaines obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. Tous les autres actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti et leur juste valeur est présentée ci-dessous.

MÉTHODES ET HYPOTHÈSES

La Banque calcule la juste valeur selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses suivantes :

Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement

La juste valeur des titres de créance des gouvernements canadiens repose principalement sur les prix cotés sur des marchés actifs, le cas échéant. Si aucun prix coté n'est disponible, des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés peuvent être utilisés, ce qui maximise le recours aux données observables telles que les courbes de rendement des titres de gouvernements.

La juste valeur des titres de créance du gouvernement fédéral américain et des gouvernements d'États américains, de même que les titres de créance des organismes gouvernementaux américains, est établie en se référant aux prix des transactions récentes, aux cours de courtiers ou aux prix de fournisseurs indépendants. Il est possible que les courtiers et les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation propre à une catégorie pour évaluer ces valeurs mobilières. Les données de marché observables du modèle comprennent les prix du marché prévus, mais non encore annoncés, les indices applicables et des données telles que le coupon, l'échéance et l'échéance moyenne pondérée de la catégorie. Les données de marché utilisées dans le modèle d'évaluation comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts de négociation.

La juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles est établie principalement à l'aide de techniques d'évaluation, comme l'utilisation de modèles d'écart redressé en fonction des options recourant à des données telles que des hypothèses de taux de remboursements anticipés rattachées à la garantie sous-jacente. Les données observables comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts cours acheteur-cours vendeur. D'autres données peuvent comprendre les hypothèses relatives à la volatilité formulées à partir de simulations de Monte-Carlo et tiennent compte de facteurs comme la qualité du crédit de la contrepartie, la liquidité et la concentration.

Autres titres de créance

La juste valeur des titres de créance de sociétés et des autres titres de créance, y compris les titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction, repose principalement sur des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants ou d'autres techniques d'évaluation, comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés. Les données de marché utilisées dans les techniques d'évaluation ou les prix des fournisseurs indépendants ou les cours de courtiers sous-jacents comprennent des courbes de rendement de titres de référence et de titres de gouvernements, des écarts de crédit et des données sur les transactions exécutées.

Les titres adossés à des créances mobilières sont évalués à la juste valeur principalement à partir des prix de fournisseurs indépendants. Les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation qui optimise le recours à des données observables telles que les courbes de rendement de titres de référence et des écarts cours acheteur-cours vendeur. Le modèle tient également compte des données pertinentes à l'égard des garanties sous-jacentes, comme les hypothèses relatives à la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance et au taux des remboursements anticipés.

Titres de capitaux propres

La juste valeur des titres de capitaux propres repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. S'il n'y a pas de prix cotés disponibles facilement, comme pour les titres de capitaux propres privés, ou si l'écart cours acheteur-cours vendeur est important, la juste valeur est calculée d'après les prix cotés de titres semblables ou au moyen de techniques d'évaluation, y compris l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les multiples du résultat avant impôt et amortissement, et d'autres techniques d'évaluation pertinentes.

S'il existe des restrictions quant à la négociation des titres de capitaux propres détenus, un ajustement de valeur est comptabilisé par rapport aux prix disponibles, afin de tenir compte de la nature des restrictions. Cependant, les restrictions qui ne font pas partie du titre détenu et qui représentent un accord contractuel distinct conclu par la Banque et un tiers ne devraient pas influencer sur la juste valeur de l'instrument initial.

Droits conservés

Les méthodes et les hypothèses employées pour calculer la juste valeur des droits conservés sont décrites à la note 3.

Prêts

La juste valeur estimée des prêts comptabilisés au coût amorti, autres que les titres de créance classés comme prêts, reflète les variations survenues dans les cours du marché depuis que les prêts ont été consentis ou achetés. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux fixe, la juste valeur estimée est établie par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus liés à ces prêts aux taux d'intérêt actuels du marché pour des prêts ayant des risques de crédit similaires. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux variable, les variations des taux d'intérêt ont une incidence minimale sur la juste valeur étant donné que les taux d'intérêt imputés aux prêts sont révisés régulièrement en fonction du marché. Ainsi, la juste valeur est présumée se rapprocher de la valeur comptable. La juste valeur des prêts n'est pas rajustée pour tenir compte de la valeur de toute protection de crédit que la Banque a pu acheter pour atténuer le risque de crédit.

À la comptabilisation initiale, les titres de créance classés comme prêts ne comprennent pas les titres qui ont des prix cotés sur des marchés actifs. S'il n'y a pas de prix cotés disponibles facilement, la juste valeur est établie d'après les prix cotés de titres semblables, d'après d'autres preuves indirectes ou à l'aide d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Si les prix cotés sur des marchés actifs deviennent disponibles par la suite, ils sont utilisés pour établir la juste valeur des titres de créance classés comme prêts.

La juste valeur des prêts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, qui comprennent les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, est établie d'après les prix de marché observables, s'ils sont disponibles. Lorsque la Banque est teneur de marché pour des prêts négociés sur le marché secondaire, la juste valeur est établie à l'aide des prix réels, ou des prix pour des transactions comparables. Quant aux prêts pour lesquels la Banque n'est pas teneur de marché, la Banque obtient des cours de courtiers d'autres courtiers dignes de confiance, et corrobore ces informations en recourant à des techniques d'évaluation ou en obtenant des prix de consensus ou des prix composites auprès de services d'évaluation.

Marchandises

La juste valeur des marchandises physiques est déterminée d'après les prix cotés sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles. La Banque négocie également des contrats de dérivés de marchandises qui peuvent être négociés sur une Bourse ou sur des marchés hors cote. La détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés est décrite ci-après.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en Bourse est déterminée d'après les prix cotés. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés hors Bourse est estimée à l'aide de techniques d'évaluation bien établies comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés, le modèle Black-Scholes et la simulation de Monte-Carlo. Les modèles d'évaluation intègrent les taux en vigueur sur le marché et les prix des instruments sous-jacents assortis d'échéances et de caractéristiques semblables.

Les prix obtenus en utilisant ces modèles sont comptabilisés déduction faite des ajustements de valeur. Les données utilisées dans les modèles d'évaluation sont fonction du type de dérivé et de la nature de l'instrument sous-jacent et sont propres à l'instrument évalué. Les données peuvent comprendre, sans toutefois s'y restreindre, les courbes des taux d'intérêt, les taux de change, les ratios dividende/cours projetés, les prix au comptant et à terme des marchandises, les taux de recouvrement, la volatilité, les cours au comptant et la corrélation.

Un ajustement de valeur lié au risque de crédit est comptabilisé par rapport à la valeur selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse pour tenir compte de l'incertitude liée à la possibilité qu'une des deux contreparties à un dérivé ne soit pas en mesure de respecter ses obligations dans le cadre du contrat. Pour établir les ajustements de valeur liés au risque de crédit, la Banque tient compte des conventions-cadres de compensation et des garanties, et évalue la solvabilité de la contrepartie et sa propre qualité de crédit, en évaluant les montants futurs pouvant être dus à la Banque ou dus par la Banque.

S'il y a défaut d'une contrepartie, une provision spécifique est établie pour constater la valeur de réalisation estimée, déduction faite de la valeur des biens donnés en garantie, en fonction du prix en vigueur sur le marché au moment où le défaut est constaté. Dans ce cas, la valeur de réalisation estimée est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon un taux d'intérêt effectif approprié immédiatement avant la dépréciation, après rajustement pour tenir compte de la valeur des biens donnés en garantie. La juste valeur des dérivés détenus à des fins autres que de transaction est établie de la même manière que pour les dérivés détenus à des fins de transaction.

Dépôts

La juste valeur estimée des dépôts à terme est établie par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels au moyen des taux d'intérêt en vigueur pour les dépôts assortis de modalités similaires.

La Banque considère la juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas définie comme égale à la valeur comptable, soit l'équivalent du montant à payer à la date du bilan.

La juste valeur des dépôts détenus à des fins de transaction est établie d'après des techniques d'évaluation fondées sur les flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation de données de marché observables comme les courbes de rendement de titres de référence et les taux de change. La Banque tient compte de l'incidence de son propre risque de crédit dans l'évaluation de ces dépôts par rapport aux données de marché observables.

Passifs de titrisation

La juste valeur des passifs de titrisation est calculée d'après les prix cotés ou les prix cotés d'instruments financiers similaires, s'ils sont disponibles. Si les prix cotés ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation, ce qui maximise l'utilisation de données observables comme les cours des obligations hypothécaires du Canada.

Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des valeurs mobilières sous-jacentes, qui peuvent comprendre des titres de capitaux propres ou des titres de créance. Étant donné que ces obligations sont entièrement garanties, la méthode utilisée pour calculer la juste valeur serait la même que celle qui est utilisée pour les titres de capitaux propres et les titres de créance sous-jacents.

Valeurs mobilières prises en pension et obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension

Les marchandises achetées ou vendues en vertu d'un contrat qui prévoit la vente ou le rachat des marchandises à une date ultérieure à un prix fixe sont portées au bilan consolidé à la juste valeur. La juste valeur de ces pensions est établie d'après des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation des données de marché observables comme les courbes de swap de taux et les prix à terme des marchandises.

Billets et débiteures subordonnés

La juste valeur des billets et débiteures subordonnés est fondée sur les prix cotés pour des émissions semblables ou sur les taux actuellement disponibles pour la Banque pour des titres de créance ayant une même qualité de crédit et une même durée jusqu'à l'échéance.

Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital

La juste valeur du passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital est établie d'après les prix cotés d'instruments financiers identiques ou semblables.

Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs figurant dans le tableau ci-après excluent la valeur des actifs qui ne sont pas des instruments financiers comme les terrains, les constructions et le matériel, ainsi que le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, y compris les relations clients, qui sont importants pour la Banque.

Actifs et passifs financiers

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>			
	31 octobre 2013		31 octobre 2012	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
ACTIFS FINANCIERS				
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 581 \$	3 581 \$	3 436 \$	3 436 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	28 855	28 855	21 692	21 692
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	32 861 \$	32 861 \$	34 563 \$	34 563 \$
Autres titres de créance	9 616	9 616	7 887	7 887
Titres de capitaux propres	45 751	45 751	37 691	37 691
Prêts détenus à des fins de transaction	10 219	10 219	8 271	8 271
Marchandises	3 414	3 414	6 034	6 034
Droits conservés	67	67	85	85
Total des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	101 928 \$	101 928 \$	94 531 \$	94 531 \$
Dérivés	49 461	49 461	60 919	60 919
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6 532	6 532	6 173	6 173
Valeurs mobilières disponibles à la vente				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	37 897 \$	37 897 \$	61 365 \$	61 365 \$
Autres titres de créance	38 936	38 936	33 864	33 864
Titres de capitaux propres ¹	1 803	1 803	2 083	2 083
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	905	905	1 264	1 264
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	79 541 \$	79 541 \$	98 576 \$	98 576 \$
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance²				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	25 890 \$	25 875 \$	– \$	– \$
Autres titres de créance	4 071	4 075	–	–
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	29 961 \$	29 950 \$	– \$	– \$
Valeurs mobilières prises en pension	64 283 \$	64 283 \$	69 198 \$	69 198 \$
Prêts	444 922	445 935	408 848	412 409
Engagements de clients au titre d'acceptations	6 399	6 399	7 223	7 223
Autres actifs	12 680	12 680	10 320	10 320
PASSIFS FINANCIERS				
Dépôts détenus à des fins de transaction	47 593 \$	47 593 \$	38 774 \$	38 774 \$
Dérivés	49 471	49 471	64 997	64 997
Passifs de titrisation à la juste valeur	21 960	21 960	25 324	25 324
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	12	12	17	17
Dépôts	543 476	544 951	487 754	490 071
Acceptations	6 399	6 399	7 223	7 223
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	41 829	41 829	33 435	33 435
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	34 414	34 414	38 816	38 816
Passifs de titrisation au coût amorti	25 592	25 864	26 190	26 581
Autres passifs	21 727	21 727	18 489	18 489
Billets et débiteures subordonnés	7 982	8 678	11 318	12 265
Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital	1 767	2 277	2 250	2 874

¹ Au 31 octobre 2013, la valeur comptable de certains titres de capitaux propres disponibles à la vente de 6 millions de dollars (5 millions de dollars au 31 octobre 2012) est réputée se rapprocher de la juste valeur en l'absence de prix cotés sur des marchés actifs.

² Comprennent des titres de créance reclassés hors de la catégorie disponibles à la vente dans la catégorie détenus jusqu'à leur échéance. Pour connaître la valeur comptable et la juste valeur des titres de créance reclassés, se reporter à la note 6, Valeurs mobilières.

Hiérarchie d'évaluation de la juste valeur

Les IFRS précisent les informations à fournir selon une hiérarchie d'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction de la fiabilité des données utilisées pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date d'évaluation. Les trois niveaux se définissent comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de créance, les titres de participation et les contrats de dérivés négociés sur un marché actif, de même que certains bons du Trésor canadien et américain et d'autres titres adossés à des actifs hypothécaires émis par des gouvernements et des organismes canadiens ou américains, et certains passifs de titrisation, qui sont très liquides et activement négociés sur des marchés hors cote.

Niveau 2 : La juste valeur repose sur des données observables autres que les prix du niveau 1, tels que les prix cotés d'actifs ou de passifs semblables (non identiques) sur des marchés actifs, les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés inactifs, et d'autres données observables ou pouvant être corroborées par des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent les titres de créance ayant un prix coté qui sont négociés moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières. Cette catégorie comprend généralement les titres émis par des gouvernements canadiens et américains, les titres de créance adossés à des actifs hypothécaires émis par des organismes canadiens ou américains, les titres de créance de sociétés, certains contrats de dérivés, certains passifs de titrisation et certains dépôts détenus à des fins de transaction.

Niveau 3 : La juste valeur est fondée sur des données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs. Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur sont initialement évalués à leur prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après l'évaluation initiale, la juste valeur des actifs et des passifs du niveau 3 est établie à l'aide de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques similaires. Cette catégorie comprend généralement les participations conservées dans certaines titrisations de prêts et certains contrats de dérivés.

Le tableau ci-après présente, au 31 octobre 2013 et au 31 octobre 2012, le classement dans les niveaux de la hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur de chaque actif et passif financier évalué à la juste valeur.

Hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers et passifs financiers évalués à la juste valeur

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2013				31 octobre 2012			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS								
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	304	\$ 12 908	\$ -	\$ 13 212	\$ 3 556	\$ 11 649	\$ -	\$ 15 205
Provinces	1	4 518	-	4 519	-	3 731	-	3 731
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	105	11 250	-	11 355	1 932	8 889	-	10 821
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	-	2 685	-	2 685	-	3 510	-	3 510
Titres adossés à des créances hypothécaires	-	1 090	-	1 090	-	1 296	-	1 296
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens	-	2 931	5	2 936	-	2 223	17	2 240
Autres émetteurs	-	6 596	84	6 680	-	5 590	57	5 647
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	38 020	7 652	15	45 687	31 740	5 850	77	37 667
Actions privilégiées	64	-	-	64	24	-	-	24
Prêts détenus à des fins de transaction								
	-	10 219	-	10 219	-	8 271	-	8 271
Marchandises								
	3 414	-	-	3 414	6 034	-	-	6 034
Droits conservés								
	-	-	67	67	-	-	85	85
	41 908	\$ 59 849	\$ 171	\$ 101 928	\$ 43 286	\$ 51 009	\$ 236	\$ 94 531
Dérivés								
Dérivés de taux	1	\$ 25 690	\$ -	\$ 25 691	\$ 7	\$ 38 605	\$ 7	\$ 38 619
Dérivés de change	168	14 106	13	14 287	140	13 116	16	13 272
Dérivés de crédit	-	60	3	63	-	37	12	49
Dérivés d'actions	-	8 131	958	9 089	-	7 755	691	8 446
Contrats de marchandises	60	263	8	331	131	379	23	533
	229	\$ 48 250	\$ 982	\$ 49 461	\$ 278	\$ 59 892	\$ 749	\$ 60 919
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières	670	\$ 5 853	\$ -	\$ 6 523	\$ 603	\$ 5 557	\$ -	\$ 6 160
Prêts	-	-	9	9	-	-	13	13
	670	\$ 5 853	\$ 9	\$ 6 532	\$ 603	\$ 5 557	\$ 13	\$ 6 173
Valeurs mobilières disponibles à la vente								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	-	\$ 49 329	\$ -	\$ 9 329	\$ 6 533	\$ 4 322	\$ -	\$ 10 855
Provinces	-	2 588	-	2 588	-	2 503	-	2 503
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	-	15 176	-	15 176	125	29 530	-	29 655
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	-	7 986	8	7 994	-	17 208	2	17 210
Titres adossés à des créances hypothécaires	-	2 810	-	2 810	-	1 142	-	1 142
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières	-	29 320	-	29 320	-	25 045	-	25 045
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	-	963	-	963	-	961	-	961
Obligations de sociétés et autres	-	8 634	19	8 653	-	7 801	57	7 858
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires ^{1, 2}	197	222	1 212	1 631	197	206	1 443	1 846
Actions privilégiées	30	-	136	166	-	69	163	232
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction								
	-	677	228	905	-	1 099	165	1 264
	227	\$ 77 705	\$ 1 603	\$ 79 535	\$ 6 855	\$ 89 886	\$ 1 830	\$ 98 571
Valeurs mobilières prises en pension								
	-	\$ 5 331	\$ -	\$ 5 331	\$ -	\$ 9 340	\$ -	\$ 9 340
PASSIFS FINANCIERS								
Dépôts détenus à des fins de transaction								
Dérivés								
Dérivés de taux	1	\$ 22 789	\$ 58	\$ 22 848	\$ 8	\$ 33 084	\$ 104	\$ 33 196
Dérivés de change	149	15 535	12	15 696	105	21 547	14	21 666
Dérivés de crédit	-	355	3	358	-	236	11	247
Dérivés d'actions	-	8 892	1 350	10 242	-	8 268	1 011	9 279
Contrats de marchandises	56	266	5	327	103	495	11	609
	206	\$ 47 837	\$ 1 428	\$ 49 471	\$ 216	\$ 63 630	\$ 1 151	\$ 64 997
Passifs de titrisation à la juste valeur								
	-	\$ 21 960	\$ -	\$ 21 960	\$ -	\$ 25 324	\$ -	\$ 25 324
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net								
	-	-	12	12	-	-	17	17
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert								
	17 698	\$ 24 124	\$ 7	\$ 41 829	\$ 15 125	\$ 18 289	\$ 21	\$ 33 435
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension								
	-	\$ 5 825	\$ -	\$ 5 825	\$ -	\$ 10 232	\$ -	\$ 10 232

¹ Au 31 octobre 2013, la valeur comptable de certains titres de capitaux propres disponibles à la vente de 6 millions de dollars (5 millions de dollars au 31 octobre 2012) est réputée se rapprocher de la juste valeur en l'absence de prix cotés sur des marchés actifs.

² Au 31 octobre 2013, les actions ordinaires comprennent la juste valeur des actions de la Réserve fédérale et des actions de la Federal Home Loan Bank de 930 millions de dollars (956 millions de dollars au 31 octobre 2012), remboursables par l'émetteur au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. Ces titres ne peuvent pas être négociés sur le marché, et ils n'ont donc pas fait l'objet de l'analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers de niveau 3.

Au 31 octobre 2013, la Banque a transféré 4 milliards de dollars d'anciens titres du Trésor classés comme détenus à des fins de transaction et 4,2 milliards de dollars de titres du Trésor classés comme disponibles à la vente du niveau 1 au niveau 2. En outre, la Banque a transféré 2,3 milliards de dollars d'anciens titres du Trésor vendus à découvert du niveau 1 au niveau 2. Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2012.

Les tableaux ci-après font le rapprochement des variations de la juste valeur de tous les actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur à l'aide de données non observables importantes de niveau 3 respectivement pour les exercices clos le 31 octobre 2013 et le 31 octobre 2012.

Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)			Activités			Transferts		Juste valeur au 31 oct. 2013	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus ³
	Juste valeur au 1 ^{er} nov. 2012	Inclus dans le résultat net ¹	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers ²	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
ACTIFS FINANCIERS										
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Obligations des gouvernements canadiens										
Provinces	- \$	- \$	- \$	182 \$	- \$	(182) \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Autres titres de créance										
Émetteurs canadiens	17	2	-	79	-	(111)	22	(4)	5	-
Autres émetteurs	57	2	-	339	-	(369)	67	(12)	84	(2)
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires	77	-	-	134	-	(196)	-	-	15	-
Actions privilégiées	-	-	-	88	-	(88)	-	-	-	-
Droits conservés	85	6	-	-	10	(34)	-	-	67	(13)
	236 \$	10 \$	- \$	822 \$	10 \$	(980) \$	89 \$	(16) \$	171 \$	(15) \$
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net										
Prêts	13 \$	4 \$	- \$	- \$	- \$	(8) \$	- \$	- \$	9 \$	1 \$
	13 \$	4 \$	- \$	- \$	- \$	(8) \$	- \$	- \$	9 \$	1 \$
Valeurs mobilières disponibles à la vente										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE										
	2 \$	- \$	- \$	8 \$	- \$	(2) \$	- \$	- \$	8 \$	- \$
Autres titres de créance										
Obligations de sociétés et autres	57	1	(3)	-	-	(36)	-	-	19	(4)
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires	1 443	27	(7)	111	-	(421)	59	-	1 212	37
Actions privilégiées	163	(1)	(21)	-	-	(5)	-	-	136	7
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	165	11	7	-	-	(2)	54	(7)	228	20
	1 830 \$	38 \$	(24) \$	119 \$	- \$	(466) \$	113 \$	(7) \$	1 603 \$	60 \$

	Total des pertes réalisées et latentes (profits réalisés et latents)			Activités			Transferts		Juste valeur au 31 oct. 2013	Variation des pertes latentes (profits latents) sur les instruments encore détenus ³
	Juste valeur au 1 ^{er} nov. 2012	Inclus dans le résultat net ¹	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers ²	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
PASSIFS FINANCIERS										
Dépôts détenus à des fins de transaction										
	1 100 \$	(24) \$	- \$	- \$	375 \$	(384) \$	336 \$	(7) \$	1 396 \$	46 \$
Dérivés⁴										
Dérivés de taux	97 \$	(32) \$	- \$	- \$	- \$	(7) \$	- \$	- \$	58 \$	(33) \$
Dérivés de change	(2)	(1)	-	-	-	3	(1)	-	(1)	1
Dérivés de crédit	(1)	1	-	-	-	-	-	-	-	2
Dérivés d'actions	320	143	-	(125)	180	(125)	(1)	-	392	141
Contrats de marchandises	(12)	7	-	-	-	2	-	-	(3)	(1)
	402 \$	118 \$	- \$	(125) \$	180 \$	(127) \$	(2) \$	- \$	446 \$	110 \$
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net										
	17 \$	14 \$	- \$	- \$	178 \$	(197) \$	- \$	- \$	12 \$	1 \$
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert										
	21 \$	- \$	- \$	(47) \$	- \$	33 \$	- \$	- \$	7 \$	- \$

¹ Les profits (pertes) sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières, les produits (pertes) de négociation, et les autres produits (pertes) dans l'état du résultat consolidé.

² Consistent en des ventes et des règlements.

³ Les variations des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

⁴ Composés au 31 octobre 2013 d'actifs dérivés de 982 millions de dollars (749 millions de dollars au 1^{er} novembre 2012) et de passifs dérivés de 1 428 millions de dollars (1 151 millions de dollars au 1^{er} novembre 2012), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	Juste valeur au 1 ^{er} nov. 2011	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)		Activités			Transferts		Juste valeur au 31 oct. 2012	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus ³
		Inclus dans le résultat net ¹	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers ²	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
ACTIFS FINANCIERS										
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Obligations des gouvernements canadiens										
Fédéral	– \$	– \$	– \$	1 \$	– \$	– \$	– \$	(1) \$	– \$	– \$
Provinces	5	–	–	3	–	(10)	5	(3)	–	–
Autres titres de créance										
Émetteurs canadiens	30	4	–	29	–	(52)	29	(23)	17	2
Autres émetteurs	79	8	–	276	–	(272)	50	(84)	57	(4)
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires	–	–	–	89	–	(12)	–	–	77	–
Prêts détenus à des fins de transaction	3	–	–	2	–	(8)	3	–	–	–
Droits conservés	52	17	–	28	9	(21)	–	–	85	10
	169 \$	29 \$	– \$	428 \$	9 \$	(375) \$	87 \$	(111) \$	236 \$	8 \$
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net										
Prêts	8 \$	14 \$	– \$	– \$	– \$	(9) \$	– \$	– \$	13 \$	5 \$
	8 \$	14 \$	– \$	– \$	– \$	(9) \$	– \$	– \$	13 \$	5 \$
Valeurs mobilières disponibles à la vente										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE										
	– \$	– \$	– \$	2 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	2 \$	– \$
Autres titres de créance										
Obligations de sociétés et autres	24	1	1	14	–	(2)	45	(26)	57	1
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires	1 524	(114)	(33)	66	–	(228)	–	–	1 443	(11)
Actions privilégiées	190	(21)	47	1	–	(54)	–	–	163	39
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	158	12	13	–	–	(9)	22	(31)	165	8
	1 896 \$	106 \$	28 \$	83 \$	– \$	(293) \$	67 \$	(57) \$	1 830 \$	37 \$

	Juste valeur au 1 ^{er} nov. 2011	Total des (profits réalisés et latents) pertes réalisées et latentes		Activités			Transferts		Juste valeur au 31 oct. 2012	Variation des (profits latents) pertes latentes sur les instruments encore détenus ³
		Inclus dans le résultat net ¹	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers ²	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
PASSIFS FINANCIERS										
Dépôts détenus à des fins de transaction										
	1 080 \$	16 \$	– \$	– \$	395 \$	(392) \$	1 \$	– \$	1 100 \$	26 \$
Dérivés⁴										
Dérivés de taux	81 \$	10 \$	– \$	5 \$	– \$	– \$	1 \$	– \$	97 \$	15 \$
Dérivés de change	(2)	–	–	–	–	–	–	–	(2)	–
Dérivés de crédit	10	(14)	–	–	–	3	(2)	2	(1)	(3)
Dérivés d'actions	343	(18)	–	(134)	187	(59)	1	–	320	(13)
Contrats de marchandises	1	(13)	–	–	–	(1)	–	1	(12)	(11)
	433 \$	(35) \$	– \$	(129) \$	187 \$	(57) \$	– \$	3 \$	402 \$	(12) \$
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net										
	27 \$	(65) \$	– \$	– \$	188 \$	(135) \$	2 \$	– \$	17 \$	(65) \$
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert										
	2 \$	– \$	– \$	(6) \$	– \$	37 \$	2 \$	(14) \$	21 \$	5 \$

¹ Les profits (pertes) sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières, les produits (pertes) de négociation et les autres produits (pertes) dans l'état du résultat consolidé.

² Consistent en des ventes et des règlements.

³ Les variations des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

⁴ Composés au 31 octobre 2012 d'actifs dérivés de 749 millions de dollars (685 millions de dollars au 1^{er} novembre 2011) et de passifs dérivés de 1 151 millions de dollars (1 118 millions de dollars au 1^{er} novembre 2011), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

Les transferts importants au niveau 3 ou hors de ce niveau présentés dans le tableau ci-dessus sont surtout effectués dans les circonstances suivantes :

- Il y a transfert du niveau 3 au niveau 2 lorsque les techniques utilisées pour établir la valeur de l'instrument intègrent des données de marché observables importantes ou des cours de courtiers qui n'étaient pas observables auparavant.
- Il y a transfert du niveau 2 au niveau 3 d'un instrument lorsque la juste valeur de l'instrument, qui était auparavant établie selon des techniques d'évaluation faisant appel à des données de marché observables importantes, est maintenant établie selon des techniques d'évaluation intégrant des données non observables importantes.

En raison de la nature non observable des données utilisées pour évaluer les instruments financiers de niveau 3, il peut y avoir une incertitude à l'égard de l'évaluation de ces instruments. La juste valeur d'instruments financiers de niveau 3 peut être déterminée au moyen de diverses hypothèses raisonnables possibles. Pour déterminer les niveaux appropriés pour ces données non observables, les paramètres sont choisis de manière à tenir compte des indications actuelles du marché et du jugement de la direction.

Le tableau ci-après présente l'effet qu'aurait pu avoir l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles sur les actifs financiers et les passifs financiers détenus, aux 31 octobre 2013 et 31 octobre 2012, et qui sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur. Pour les dérivés de taux, la Banque a effectué une analyse de sensibilité sur la volatilité implicite non observable. Pour les dérivés de crédit, la sensibilité a été calculée sur les écarts de crédit non observables au moyen d'hypothèses tenant compte des écarts de crédit liés à la position de l'obligation sous-jacente. La sensibilité des dérivés d'actions est calculée en utilisant des hypothèses raisonnablement possibles pour analyser les effets d'une variation de 5 % des dividendes, d'une variation de 10 % de la corrélation, d'une variation de 10 % du prix de l'instrument de capitaux propres sous-jacent et d'une variation de (13) % à 33 % de la volatilité. La sensibilité des dépôts détenus à des fins de transaction est calculée en faisant varier les données non observables qui peuvent inclure la volatilité, les écarts de taux et la corrélation.

Analyse de sensibilité des actifs et des passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2013		31 octobre 2012	
	Incidence sur l'actif net		Incidence sur l'actif net	
	Diminution de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur	Diminution de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur
ACTIFS FINANCIERS				
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction				
Titres de capitaux propres				
Actions ordinaires	1 \$	1 \$	4 \$	4 \$
Actions privilégiées	–	–	–	–
Droits conservés	5	2	7	3
	6	3	11	7
Dérivés				
Dérivés de taux	–	–	2	2
Dérivés de change	–	–	–	–
Dérivés d'actions	30	35	36	47
	30	35	38	49
Valeurs mobilières disponibles à la vente				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement				
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	1	1	–	–
Autres titres de créance				
Obligations de sociétés et autres	2	–	2	2
Titres de capitaux propres				
Actions ordinaires	45	18	97	24
Actions privilégiées	7	7	8	8
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	4	4	4	4
	59	30	111	38
PASSIFS FINANCIERS				
Dépôts détenus à des fins de transaction				
Dérivés				
Dérivés de taux	23	17	36	26
Dérivés d'actions	49	42	66	50
	72	59	102	76
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	2	2	3	3
Total	174 \$	138 \$	268 \$	179 \$

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de la transaction, à moins que la juste valeur de cet instrument ne soit attestée par comparaison avec d'autres transactions actuelles de marché observables portant sur le même instrument (sans modification ni reconditionnement) ou sur la base d'une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables. Par conséquent, la différence entre la juste valeur, en utilisant d'autres transactions actuelles de marché observables ou une technique d'évaluation, et le prix de la transaction correspond à un profit latent ou une perte latente lors de sa comptabilisation initiale.

La différence entre le prix de transaction au moment de la comptabilisation initiale et la valeur établie à cette date d'après une technique d'évaluation n'est passée en résultat que lorsque les données non observables utilisées par cette technique d'évaluation pour évaluer les instruments deviennent observables. Le tableau ci-après résume la différence totale non encore comptabilisée dans le résultat net qui est attribuable à l'écart entre le prix de transaction et le montant établi d'après des techniques d'évaluation qui font appel à des données de marché non observables au moment de la comptabilisation initiale.

(en millions de dollars canadiens)	2013	2012
Solde au début de l'exercice	48 \$	35 \$
Nouvelles transactions	32	34
Comptabilisés dans l'état du résultat consolidé au cours de l'exercice	(39)	(21)
Solde à la fin de l'exercice	41 \$	48 \$

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR

Prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements détenus dans un portefeuille de négociation ou couverts sur le plan économique par des dérivés sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils répondent aux critères pertinents. La juste valeur des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net était de 9 millions de dollars au 31 octobre 2013 (13 millions de dollars au 31 octobre 2012), ce qui représente le risque de crédit maximum rattaché à ces prêts.

Ces prêts sont gérés dans les limites de risque approuvées par le groupe de gestion du risque de la Banque et sont couverts au titre du risque de crédit au moyen de dérivés de crédit.

Valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net

Certaines valeurs mobilières utilisées à l'appui des provisions d'assurance dans certaines filiales d'assurances de la Banque ont été désignées à la juste valeur par le biais du résultat net. L'évaluation actuarielle des provisions d'assurance est évaluée au moyen d'un facteur d'actualisation fondé sur le rendement des actifs investis utilisés pour appuyer l'évaluation, les variations du facteur d'actualisation étant comptabilisées au compte de résultat consolidé. Étant donné que ces valeurs mobilières sont désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, le profit latent ou la perte latente sur les valeurs mobilières est comptabilisé à l'état du résultat consolidé dans la même période qu'une tranche de la perte ou du profit résultant des variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs d'assurance.

En outre, certaines valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement ont été combinées à des dérivés pour former des relations de couverture économiques. Ces valeurs mobilières sont détenues dans le cadre de la stratégie globale de gestion du risque de taux d'intérêt de la Banque et ont été désignées à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

Passifs de titrisation à la juste valeur

Les passifs de titrisation à la juste valeur comprennent les passifs de titrisation classés comme détenus à des fins de transaction et les passifs de titrisation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur d'un passif financier comprend le risque de crédit rattaché à ce passif financier. Les détenteurs des passifs de titrisation ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque, si bien que les variations du crédit de la Banque n'ont pas d'incidence sur le calcul de la juste valeur.

Le montant que la Banque serait contractuellement tenue de payer à l'échéance pour tous les passifs de titrisation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net était inférieur à la valeur comptable, de l'ordre de 123 millions de dollars au 31 octobre 2013 (de 445 millions de dollars au 31 octobre 2012).

Autres passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

La Banque prend certains engagements de prêt envers des clients dans le but d'accorder un prêt hypothécaire à taux fixe. Ces engagements sont couverts économiquement par des dérivés et d'autres instruments financiers dont les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts. La désignation de ces engagements de prêt à la juste valeur par le biais du résultat net élimine une non-concordance comptable qui serait possible. Étant donné la nature à court terme de ces engagements de prêt, les variations du crédit de la Banque n'ont pas une incidence significative sur le calcul de la juste valeur.

Profit (perte) découlant des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, le profit (la perte) représentant la variation nette de la juste valeur des actifs et des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net était de (129) millions de dollars ((5) millions de dollars en 2012).

NOTE 6 : VALEURS MOBILIÈRES

RECLASSEMENT DE CERTAINS TITRES DE CRÉANCE DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION DANS LA CATÉGORIE DISPONIBLES À LA VENTE

En 2008, la Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance, en raison de la détérioration des marchés et des bouleversements profonds du marché du crédit. Ces titres de créance avaient été comptabilisés initialement à titre de valeurs mobilières détenues à des fins de transaction évaluées à la juste valeur, et toutes les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession étaient comptabilisés dans les produits de négociation. Puisque la Banque n'avait plus l'intention de négocier activement ces titres de créance, elle a reclassé, en date du 1^{er} août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente.

La juste valeur des titres de créance reclassés était de 905 millions de dollars au 31 octobre 2013 (1 264 millions de dollars au 31 octobre 2012). Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, des produits d'intérêts nets de 62 millions de dollars après impôt (90 millions de dollars après impôt pour l'exercice clos le 31 octobre 2012) ont été comptabilisés à l'égard des titres de créance reclassés. La diminution de 25 millions de dollars après impôt de la juste valeur de ces titres pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 (augmentation de 26 millions de dollars après impôt pour l'exercice clos le 31 octobre 2012) a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres de créance, la variation de la juste valeur de ces titres de créance aurait été incluse dans les produits de négociation, ce qui aurait entraîné une diminution du résultat net de 25 millions de dollars après impôt pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 (augmentation de 26 millions de dollars après impôt pour l'exercice clos le 31 octobre 2012). Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, des titres de créance reclassés d'une juste valeur de 420 millions de dollars (789 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2012) ont été vendus ou sont venus à échéance, et un montant de 28 millions de dollars après impôt (23 millions de dollars après impôt pour l'exercice clos le 31 octobre 2012) a été comptabilisé dans les profits nets sur valeurs mobilières au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013.

RECLASSEMENT DE CERTAINES VALEURS MOBILIÈRES DISPONIBLES À LA VENTE DANS LA CATÉGORIE DÉTENUES JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

a) Le 1^{er} mars 2013, la Banque a reclassé certains titres de créance disponibles à la vente totalisant 11,1 milliards de dollars dans la catégorie détenus jusqu'à leur échéance. Dans le cas de ces titres de créance, la stratégie de la Banque consiste à toucher le rendement jusqu'à l'échéance afin de permettre une gestion prudente des fonds propres selon Bâle III. Ces titres de créance étaient auparavant comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Le reclassement est une transaction non monétaire qui est exclue de l'état des flux de trésorerie consolidé.

La juste valeur et la valeur comptable des titres de créance reclassés étaient respectivement de 9,4 milliards de dollars et de 9,4 milliards de dollars au 31 octobre 2013. La diminution de la juste valeur de ces titres comptabilisée dans les autres éléments du résultat global du 1^{er} novembre 2012 au 28 février 2013 a été de 20 millions de dollars (augmentation de la juste valeur de 106 millions de dollars après impôt pour l'exercice clos le 31 octobre 2012). À la date du reclassement, le taux d'intérêt effectif moyen pondéré de ces titres de créance était de 1,8 % et les flux de trésorerie recouvrables attendus, sur une base non actualisée, de ces titres atteignaient 11,3 milliards de dollars. Depuis la date du reclassement, le profit net latent comptabilisé dans les autres éléments

du résultat global est amorti progressivement dans les produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle des titres de créance reclassés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres de créance, la variation de la juste valeur de ces titres comptabilisée dans les autres éléments du résultat global aurait été une diminution de 81 millions de dollars pour la période du 1^{er} mars 2013 au 31 octobre 2013. Après le reclassement, les montants dans le résultat net provenant de ces titres de créance sont les suivants :

(en millions de dollars canadiens)	<i>Période du</i>	
	1^{er} mars 2013 au 31 octobre 2013	
Produits d'intérêts nets ¹	119 \$	
Résultat net avant impôt sur le résultat	119	
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	30	
Résultat net	89 \$	

¹ Comprennent l'amortissement des profits nets latents associés à ces valeurs mobilières reclassées détenues jusqu'à leur échéance et inclus dans les autres éléments du résultat global à la date du reclassement.

- b) Le 23 septembre 2013, la Banque a reclassé certains titres de créance disponibles à la vente d'un montant de 9,9 milliards de dollars dans la catégorie détenus jusqu'à leur échéance. Dans le cas de ces titres de créance, la stratégie de la Banque consiste à toucher le rendement jusqu'à l'échéance afin de permettre une gestion prudente des fonds propres selon Bâle III. Ces titres de créance étaient auparavant comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Le reclassement est une transaction non monétaire qui est exclue de l'état des flux de trésorerie consolidé.

La juste valeur et la valeur comptable des titres de créance reclassés étaient respectivement de 10,0 milliards de dollars et 9,9 milliards de dollars au 31 octobre 2013. La diminution de la juste valeur de ces titres comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, du 1^{er} novembre 2012 au 22 septembre 2012, a été de 158 millions de dollars après impôt (augmentation de la juste valeur de 59 millions de dollars après impôt pour l'exercice clos le 31 octobre 2012). À la date du reclassement, le taux d'intérêt effectif moyen pondéré de ces titres de créance était de 1,85 % et les flux de trésorerie recouvrables attendus, sur une base non actualisée, de ces titres atteignaient 10,7 milliards de dollars. Depuis la date du reclassement, le profit net latent comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est amorti progressivement dans les produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle des titres de créance reclassés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres de créance, la variation de la juste valeur de ces titres comptabilisée dans les autres éléments du résultat global aurait été une augmentation de 37 millions de dollars pour la période du 23 septembre 2013 au 31 octobre 2013. Après le reclassement, les montants dans le résultat net provenant de ces titres de créance sont les suivants :

(en millions de dollars canadiens)	<i>Période du</i>	
	23 septembre 2013 au 31 octobre 2013	
Produits d'intérêts nets ¹	19 \$	
Résultat net avant impôt sur le résultat	19	
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	7	
Résultat net	12 \$	

¹ Comprennent l'amortissement des profits latents nets associés à ces valeurs mobilières reclassées détenues jusqu'à leur échéance et inclus dans les autres éléments du résultat global à la date du reclassement.

Les durées contractuelles restantes jusqu'à l'échéance des valeurs détenues par la Banque sont comme suit :

Calendrier des échéances des valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance ¹						31 octobre 2013	Aux 31 octobre 2012
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	Total	Total
	Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction²							
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	4 664 \$	2 711 \$	2 072 \$	2 071 \$	1 694 \$	– \$	13 212 \$	15 205 \$
Provinces	1 707	477	549	723	1 063	–	4 519	3 731
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	2 242	5 432	1 666	1 330	685	–	11 355	10 821
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	1 803	501	175	192	14	–	2 685	3 510
Titres adossés à des créances hypothécaires								
Résidentiel	239	709	62	12	–	–	1 022	1 296
Commercial	3	41	5	19	–	–	68	–
	10 658	9 871	4 529	4 347	3 456	–	32 861	34 563
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens	598	861	430	747	300	–	2 936	2 240
Autres émetteurs	3 122	1 777	1 158	436	187	–	6 680	5 647
	3 720	2 638	1 588	1 183	487	–	9 616	7 887
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	45 687	45 687	37 667
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	64	64	24
	–	–	–	–	–	45 751	45 751	37 691
Droits conservés	4	14	6	18	25	–	67	85
Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	14 382 \$	12 523 \$	6 123 \$	5 548 \$	3 968 \$	45 751 \$	88 295 \$	80 226 \$
Valeurs mobilières disponibles à la vente								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	5 041 \$	206 \$	2 979 \$	1 043 \$	60 \$	– \$	9 329 \$	10 855 \$
Provinces	175	540	1 417	448	8	–	2 588	2 503
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	177	1 769	2 117	5 545	5 568	–	15 176	29 655
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	5 568	1 933	371	122	–	–	7 994	17 210
Titres adossés à des créances hypothécaires	22	922	1 866	–	–	–	2 810	1 142
	10 983	5 370	8 750	7 158	5 636	–	37 897	61 365
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières	1 813	3 229	4 776	10 464	9 038	–	29 320	25 045
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	–	–	–	–	963	–	963	961
Obligations de sociétés et autres	2 161	3 819	2 127	394	152	–	8 653	7 858
	3 974	7 048	6 903	10 858	10 153	–	38 936	33 864
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	1 637	1 637	1 851
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	166	166	232
	–	–	–	–	–	1 803	1 803	2 083
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	118	353	174	171	57	32	905	1 264
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	15 075 \$	12 771 \$	15 827 \$	18 187 \$	15 846 \$	1 835 \$	79 541 \$	98 576 \$
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens	259 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	259 \$	– \$
Fédéral								
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	–	–	1 334	7 447	3 770	–	12 551	–
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	1 914	7 002	4 093	71	–	–	13 080	–
	2 173	7 002	5 427	7 518	3 770	–	25 890	–
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières	–	–	141	1 098	–	–	1 239	–
Autres émetteurs	773	749	1 310	–	–	–	2 832	–
	773	749	1 451	1 098	–	–	4 071	–
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	2 946	7 751	6 878	8 616	3 770	–	29 961	–
Total des valeurs mobilières	32 403 \$	33 045 \$	28 828 \$	32 351 \$	23 584 \$	47 586 \$	197 797 \$	178 802 \$

¹ Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

² Comprendent des titres désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Profits latents et pertes latentes au titre des valeurs mobilières disponibles à la vente et des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Les tableaux suivants présentent un sommaire des profits latents et des pertes latentes aux 31 octobre 2013 et 31 octobre 2012.

Profits latents (pertes latentes) au titre des valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2013				31 octobre 2012			
	Coût/ coût amorti ¹	Profits bruts latents	(Pertes) brutes latentes	Juste valeur	Coût/ coût amorti ¹	Profits bruts latents	(Pertes) brutes latentes	Juste valeur
Valeurs mobilières disponibles à la vente								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	9 301 \$	32 \$	(4) \$	9 329 \$	10 818 \$	38 \$	(1) \$	10 855 \$
Provinces	2 569	21	(2)	2 588	2 485	18	-	2 503
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	14 971	269	(64)	15 176	28 821	865	(31)	29 655
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	7 978	23	(7)	7 994	16 856	360	(6)	17 210
Titres adossés à des créances hypothécaires								
	2 791	22	(3)	2 810	1 134	8	-	1 142
	37 610	367	(80)	37 897	60 114	1 289	(38)	61 365
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières								
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	29 252	136	(68)	29 320	24 868	222	(45)	25 045
Obligations de sociétés et autres	948	15	-	963	939	22	-	961
	8 471	206	(24)	8 653	7 587	294	(23)	7 858
	38 671	357	(92)	38 936	33 394	538	(68)	33 864
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires								
	1 557	108	(28)	1 637	1 749	117	(15)	1 851
Actions privilégiées								
	152	15	(1)	166	194	38	-	232
	1 709	123	(29)	1 803	1 943	155	(15)	2 083
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction²								
	835	86	(16)	905	1 165	130	(31)	1 264
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	78 825 \$	933 \$	(217) \$	79 541 \$	96 616 \$	2 112 \$	(152) \$	98 576 \$
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	259 \$	- \$	- \$	259 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	12 551	44	(82)	12 513	-	-	-	-
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	13 080	29	(6)	13 103	-	-	-	-
	25 890	73	(88)	25 875	-	-	-	-
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières								
	1 239	8	-	1 247	-	-	-	-
Autres émetteurs								
	2 832	9	(13)	2 828	-	-	-	-
	4 071	17	(13)	4 075	-	-	-	-
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	29 961	90	(101)	29 950	-	-	-	-
Total des valeurs mobilières	108 786 \$	1 023 \$	(318) \$	109 491 \$	96 616 \$	2 112 \$	(152) \$	98 576 \$

¹ Comprend la conversion des soldes au coût amorti au taux de change au comptant à la fin de la période.

² Au 31 octobre 2013, incluaient la juste valeur des obligations de sociétés et autres de 905 millions de dollars (1 264 millions de dollars au 31 octobre 2012).

Dans le tableau ci-dessous, les pertes latentes au titre des valeurs mobilières disponibles à la vente sont classées dans la catégorie «12 mois ou plus» si, pour chacun des douze mois consécutifs précédant les 31 octobre 2013 et 31 octobre 2012, la juste valeur des valeurs mobilières était inférieure au coût amorti. Dans le cas contraire, elles ont été classées dans la catégorie «Moins de 12 mois».

Pertes latentes au titre des valeurs mobilières disponibles à la vente

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>					
	31 octobre 2013					
	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
	Juste valeur	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Pertes brutes latentes
Valeurs mobilières disponibles à la vente						
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement						
Obligations des gouvernements canadiens						
Fédéral	-	-	1 552	4	1 552	4
Provinces	-	-	325	2	325	2
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains						
	2 978	50	706	14	3 684	64
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE						
	1 332	6	602	1	1 934	7
Titres adossés à des créances hypothécaires						
Résidentiel	875	3	-	-	875	3
	5 185	59	3 185	21	8 370	80
Autres titres de créance						
Titres adossés à des créances mobilières						
	8 465	44	648	24	9 113	68
Obligations de sociétés et autres						
	1 363	11	605	13	1 968	24
	9 828	55	1 253	37	11 081	92
Titres de capitaux propres						
Actions ordinaires						
	59	14	22	14	81	28
Actions privilégiées						
	115	1	-	-	115	1
	174	15	22	14	196	29
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction						
	-	-	85	16	85	16
Total	15 187	129	4 545	88	19 732	217

31 octobre 2012

Valeurs mobilières disponibles à la vente						
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement						
Obligations du gouvernement canadien – fédéral						
	4 027	1	-	-	4 027	1
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains						
	2 656	17	869	14	3 525	31
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE						
	2 849	6	-	-	2 849	6
	9 532	24	869	14	10 401	38
Autres titres de créance						
Titres adossés à des créances mobilières						
	295	10	2 201	35	2 496	45
Obligations de sociétés et autres						
	421	15	395	8	816	23
	716	25	2 596	43	3 312	68
Titres de capitaux propres						
Actions ordinaires						
	18	13	40	2	58	15
Actions privilégiées						
	-	-	-	-	-	-
	18	13	40	2	58	15
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction						
	-	-	179	31	179	31
Total	10 266	62	3 684	90	13 950	152

Profits nets (pertes nettes) au titre des valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Exercices clos les 31 octobre</i>		
	2013	2012	2011
Profits réalisés nets (pertes réalisées nettes)			
Valeurs mobilières disponibles à la vente			
	312	423	416
Pertes de valeur			
Valeurs mobilières disponibles à la vente ¹			
	(8)	(50)	(23)
Total	304	373	393

¹Aucune perte de valeur pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 (néant en 2012) n'est liée aux titres de créance du portefeuille reclassé comme décrit à la rubrique présentée précédemment intitulée «Reclassement de certains titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente» dans la présente note.

NOTE 7 : PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

Le tableau ci-après présente les prêts, les prêts douteux et la provision pour pertes sur prêts de la Banque.

Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur prêts

(en millions de dollars canadiens)

	Aux								
	31 octobre 2013								
	Prêts bruts				Provision pour pertes sur prêts ¹				
	Ni en souffrance ni douteux	En souffrance mais non douteux	Douteux	Total	Relatives à des contreparties particulières	Prêts douteux qui ne sont pas individuel- lement significatifs	Pertes sur créances subies mais non encore décelées	Provision totale pour pertes sur prêts	Prêts nets
Prêts hypothécaires résidentiels ^{2,3,4}	182 169 \$	2 459 \$	706 \$	185 334 \$	– \$	22 \$	65 \$	87 \$	185 247 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ⁵	112 528	5 648	737	118 913	–	118	541	659	118 254
Cartes de crédit	20 620	1 299	269	22 188	–	128	714	842	21 346
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ^{2,3,4}	112 779	1 354	980	115 113	151	30	698	879	114 234
	428 096 \$	10 760 \$	2 692 \$	441 548 \$	151 \$	298 \$	2 018 \$	2 467 \$	439 081 \$
Titres de créance classés comme prêts				3 744	173	–	98	271	3 473
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur				2 485	24	93	–	117	2 368
Total				447 777 \$	348 \$	391 \$	2 116 \$	2 855 \$	444 922 \$
									31 octobre 2012
Prêts hypothécaires résidentiels ^{2,3,4}	168 575 \$	2 355 \$	679 \$	171 609 \$	– \$	27 \$	50 \$	77 \$	171 532 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ⁵	111 063	5 645	673	117 381	–	118	430	548	116 833
Cartes de crédit	14 230	922	181	15 333	–	83	605	688	14 645
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ^{2,3,4}	95 893	1 530	985	98 408	168	22	703	893	97 515
	389 761 \$	10 452 \$	2 518 \$	402 731 \$	168 \$	250 \$	1 788 \$	2 206 \$	400 525 \$
Titres de créance classés comme prêts				4 994	185	–	155	340	4 654
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur				3 767	31	67	–	98	3 669
Total				411 492 \$	384 \$	317 \$	1 943 \$	2 644 \$	408 848 \$

¹ Compte non tenu de la provision pour les positions hors bilan.

² Excluent les prêts classés comme détenus à des fins de transaction d'une juste valeur de 10 219 millions de dollars au 31 octobre 2013 (8 271 millions de dollars au 31 octobre 2012) et d'un coût amorti de 9 891 millions de dollars au 31 octobre 2013 (7 918 millions de dollars au 31 octobre 2012), ainsi que les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 9 millions de dollars au 31 octobre 2013 (13 millions de dollars au 31 octobre 2012). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

³ Comprennent les prêts hypothécaires assurés de 129 805 millions de dollars au 31 octobre 2013 (126 951 millions de dollars au 31 octobre 2012).

⁴ Au 31 octobre 2013, aucune provision pour pertes sur prêts n'avait été établie pour des prêts douteux d'un montant de 497 millions de dollars (456 millions de dollars au 31 octobre 2012), étant donné que ces prêts sont assurés ou que la valeur réalisable de la garantie dépasse le montant du prêt.

⁵ Comprennent les prêts immobiliers aux particuliers assurés par le gouvernement canadien de 26 725 millions de dollars au 31 octobre 2013 (30 241 millions de dollars au 31 octobre 2012).

Les biens saisis sont des actifs autres que financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession dans le cadre de laquelle la Banque obtient les titres, devient propriétaire ou prend possession des propriétés individuelles, comme des biens immobiliers qui sont gérés aux fins de vente de manière ordonnée, et le produit en découlant est affecté à la réduction ou au remboursement de tout solde du prêt en souffrance. En général, la Banque n'installe pas ses activités dans des propriétés saisies. Pour établir la valeur comptable des biens saisis, la Banque s'en remet principalement à des évaluations de tiers. Les biens saisis disponibles à la vente s'élevaient à 233 millions de dollars au 31 octobre 2013 (254 millions de dollars au 31 octobre 2012) et étaient comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé.

Le tableau ci-après présente des informations sur les prêts douteux de la Banque.

Prêts douteux¹

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>			
	31 octobre 2013			
	Solde de capital impayé²	Valeur comptable	Provision connexe pour pertes sur créances	Moyenne des prêts douteux bruts
Prêts hypothécaires résidentiels	759	\$ 706	\$ 22	\$ 697
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	834	737	118	709
Cartes de crédit	269	269	128	228
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 179	980	181	968
Total	3 041	\$ 2 692	\$ 449	\$ 2 602

	31 octobre 2012			
Prêts hypothécaires résidentiels	722	\$ 679	\$ 27	\$ 722
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	744	673	118	457
Cartes de crédit	181	181	83	157
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 639	985	190	1 092
Total	3 286	\$ 2 518	\$ 418	\$ 2 428

¹ Compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts.

² Représente le solde exigible aux termes du contrat.

La variation de la provision pour pertes sur créances de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre 2013 et 31 octobre 2012 est présentée dans les tableaux ci-après.

Provision pour pertes sur créances (au bilan)

(en millions de dollars canadiens)

	Solde au 1 ^{er} novembre 2012	Provision pour pertes sur créances	Sorties du bilan	Recouvre- ments	Cessions	Écart de conversion et autres ajustements	Solde au 31 octobre 2013
Provision relative à des contreparties particulières							
Entreprises et gouvernements	170 \$	159 \$	(208) \$	41 \$	– \$	(11) \$	151 \$
Titres de créance classés comme prêts	185	13	(11)	–	(22)	8	173
Total de la provision relative à des contreparties particulières, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	355	172	(219)	41	(22)	(3)	324
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1, 2}	31	13	(14)	5	–	(11)	24
Total de la provision relative à des contreparties particulières	386	185	(233)	46	(22)	(14)	348
Provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs							
Prêts hypothécaires résidentiels	27	27	(53)	20	–	1	22
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	118	638	(822)	182	–	2	118
Cartes de crédit	83	536	(599)	106	–	2	128
Entreprises et gouvernements	22	59	(87)	36	–	–	30
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	250	1 260	(1 561)	344	–	5	298
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1, 2}	67	36	(24)	4	–	10	93
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs	317	1 296	(1 585)	348	–	15	391
Provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées							
Prêts hypothécaires résidentiels	50	14	–	–	–	1	65
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	452	106	–	–	–	7	565
Cartes de crédit	671	91	–	–	–	5	767
Entreprises et gouvernements	824	(16)	–	–	–	25	833
Titres de créance classés comme prêts	155	(45)	–	–	(19)	7	98
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	2 152	150	–	–	(19)	45	2 328
Provision pour pertes sur créances							
Prêts hypothécaires résidentiels	77	41	(53)	20	–	2	87
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	570	744	(822)	182	–	9	683
Cartes de crédit	754	627	(599)	106	–	7	895
Entreprises et gouvernements	1 016	202	(295)	77	–	14	1 014
Titres de créance classés comme prêts	340	(32)	(11)	–	(41)	15	271
Total de la provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	2 757	1 582	(1 780)	385	(41)	47	2 950
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1, 2}	98	49	(38)	9	–	(1)	117
Total de la provision pour pertes sur créances	2 855	1 631	(1 818)	394	(41)	46	3 067
Moins : Provision pour les positions hors bilan ³	211	(2)	–	–	–	3	212
Provision pour pertes sur prêts	2 644 \$	1 633 \$	(1 818) \$	394 \$	(41) \$	43 \$	2 855 \$

¹ Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

² D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Prêts assurés par la FDIC» de la présente note.

³ La provision pour pertes sur créances pour les positions hors bilan est comptabilisée dans les provisions au bilan consolidé.

Provision pour pertes sur créances (au bilan)

(en millions de dollars canadiens)

	Solde au 1 ^{er} novembre 2011	Provision pour pertes sur créances	Sorties du bilan	Recouvre- ments	Cessions	Écart de conversion et autres ajustements	Solde au 31 octobre 2012
Provision relative à des contreparties particulières							
Entreprises et gouvernements	188	\$ 337	\$ (377)	\$ 46	\$ –	\$ (24)	170
Titres de créance classés comme prêts	179	6	–	–	–	–	185
Total de la provision relative à des contreparties particulières, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	367	343	(377)	46	–	(24)	355
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1, 2}	30	58	(60)	–	–	3	31
Total de la provision relative à des contreparties particulières	397	401	(437)	46	–	(21)	386
Provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs							
Prêts hypothécaires résidentiels	32	32	(60)	19	–	4	27
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	114	665	(794)	134	–	(1)	118
Cartes de crédit	64	353	(385)	51	–	–	83
Entreprises et gouvernements	34	68	(116)	36	–	–	22
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	244	1 118	(1 355)	240	–	3	250
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1, 2}	30	56	(52)	1	–	32	67
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs	274	1 174	(1 407)	241	–	35	317
Provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées							
Prêts hypothécaires résidentiels	30	23	–	–	–	(3)	50
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	405	48	–	–	–	(1)	452
Cartes de crédit	312	359	–	–	–	–	671
Entreprises et gouvernements	1 030	(216)	–	–	–	10	824
Titres de créance classés comme prêts	149	6	–	–	–	–	155
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	1 926	220	–	–	–	6	2 152
Provision pour pertes sur créances							
Prêts hypothécaires résidentiels	62	55	(60)	19	–	1	77
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	519	713	(794)	134	–	(2)	570
Cartes de crédit	376	712	(385)	51	–	–	754
Entreprises et gouvernements	1 252	189	(493)	82	–	(14)	1 016
Titres de créance classés comme prêts	328	12	–	–	–	–	340
Total de la provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	2 537	1 681	(1 732)	286	–	(15)	2 757
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1, 2}	60	114	(112)	1	–	35	98
Total de la provision pour pertes sur créances	2 597	1 795	(1 844)	287	–	20	2 855
Moins : Provision pour les positions hors bilan ³	283	(74)	–	–	–	2	211
Provision pour pertes sur prêts	2 314	\$ 1 869	\$ (1 844)	\$ 287	\$ –	\$ 18	\$ 2 644

¹ Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

² D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Prêts assurés par la FDIC» de la présente note.

³ La provision pour pertes sur créances pour les positions hors bilan est comptabilisée dans les provisions au bilan consolidé.

PRÊTS EN SOUFFRANCE, MAIS NON DOUTEUX

Un prêt est classé comme en souffrance lorsqu'un emprunteur a omis de faire un paiement exigible à l'échéance prévue au contrat, y compris le délai de grâce, le cas échéant. Le délai de grâce représente le délai additionnel accordé après l'échéance prévue au contrat au cours duquel un emprunteur peut faire un paiement sans que le prêt soit classé comme en souffrance. Le délai de grâce varie en fonction du type de produit et de l'emprunteur.

Le tableau suivant présente de l'information sur les prêts qui étaient en souffrance aux termes d'un contrat, mais qui n'étaient pas douteux aux 31 octobre 2013 et 31 octobre 2012. Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis peut accorder jusqu'à 15 jours de grâce. Au 31 octobre 2013, 2,0 milliards de dollars (1,9 milliard de dollars au 31 octobre 2012) de prêts du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis étaient en souffrance depuis 15 jours ou moins, lesquels sont inclus dans la catégorie de 1 jour à 30 jours dans le tableau ci-après.

Prêts en souffrance, mais non douteux¹

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2013			
	De 1 jour à 30 jours	De 31 jours à 60 jours	De 61 jours à 89 jours	Aux Total
Prêts hypothécaires résidentiels	1 560	\$ 785	\$ 114	\$ 2 459
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	4 770	695	183	5 648
Cartes de crédit	956	216	127	1 299
Entreprises et gouvernements	974	325	55	1 354
Total	8 260	\$ 2 021	\$ 479	\$ 10 760

	31 octobre 2012			
	1 370	\$ 821	\$ 164	\$ 2 355
Prêts hypothécaires résidentiels	1 370	\$ 821	\$ 164	\$ 2 355
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	4 752	705	188	5 645
Cartes de crédit	695	144	83	922
Entreprises et gouvernements	1 186	289	55	1 530
Total	8 003	\$ 1 959	\$ 490	\$ 10 452

¹ Excluent tous les prêts acquis ayant subi une perte de valeur et les titres de créance classés comme prêts.

Actifs affectés en garantie

Au 31 octobre 2013, la juste valeur des actifs financiers détenus en garantie de prêts qui étaient en souffrance, mais non douteux s'établissait à 172 millions de dollars (167 millions de dollars au 31 octobre 2012). En outre, la Banque détient des actifs non financiers affectés en garantie à titre de sûretés pour les prêts. La juste valeur des actifs non financiers affectés en garantie est déterminée à la date d'octroi du prêt. Une réévaluation des actifs non financiers détenus en garantie est effectuée si une modification importante est apportée aux modalités du prêt ou si le prêt est considéré comme douteux. La direction prend en compte la nature de la sûreté, le rang de la créance et la structure du prêt pour estimer la valeur de la sûreté. Ces flux de trésorerie estimés sont passés en revue au moins une fois l'an ou plus souvent si de nouveaux renseignements indiquent un changement dans l'échéancier ou le montant à recevoir.

Titres de créance douteux bruts classés comme prêts

Au 31 octobre 2013, les prêts douteux ne tenaient pas compte des titres de créance douteux bruts classés comme prêts totalisant 1,2 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars au 31 octobre 2012). Après toute comptabilisation de dépréciation, les produits d'intérêts continuent d'être comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins de l'évaluation de la perte sur créances.

PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur se composent de prêts commerciaux, de prêts de détail et de prêts assurés par la FDIC, découlant des acquisitions de South Financial, facilitées par la FDIC, de Services financiers Chrysler et des acquisitions des portefeuilles de cartes de crédit de MBNA Canada (MBNA) et de Target Corporation (Target), dont les soldes de capital non remboursé en cours respectifs étaient de 6,3 milliards de dollars, 2,1 milliards de dollars, 874 millions de dollars, 334 millions de dollars et 143 millions de dollars, et les justes valeurs respectives, de 5,6 milliards de dollars, 1,9 milliard de dollars, 794 millions de dollars, 136 millions de dollars et 85 millions de dollars aux dates d'acquisition.

Prêts acquis ayant subi une perte de valeur

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Acquisitions facilitées par la FDIC		
Solde de capital non remboursé ¹	836 \$	1 070 \$
Ajustements de la juste valeur liés au crédit ²	(27)	(42)
Primes (escomptes) lié(e)s au taux d'intérêt ou autres facteurs	(22)	(26)
Valeur comptable	787	1 002
Provision relative à des contreparties particulières ³	(5)	(5)
Provision pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs ³	(55)	(54)
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – Acquisitions facilitées par la FDIC ⁴	727	943
South Financial		
Solde de capital non remboursé ¹	1 700	2 719
Ajustements de la juste valeur liés au crédit ²	(33)	(89)
Primes (escomptes) lié(e)s au taux d'intérêt ou autres facteurs	(48)	(111)
Valeur comptable	1 619	2 519
Provision relative à des contreparties particulières ³	(19)	(26)
Provision pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs ³	(38)	(12)
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – South Financial	1 562	2 481
Autres⁵		
Solde de capital non remboursé ¹	105	283
Ajustements de la juste valeur liés au crédit ²	(26)	(39)
Primes (escomptes) lié(e)s au taux d'intérêt ou autres facteurs	–	2
Valeur comptable	79	246
Provision pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs ³	–	(1)
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – Autres	79	245
Total de la valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – Prêts acquis ayant subi une perte de valeur	2 368 \$	3 669 \$

¹ Représente les montants contractuels dus, déduction faite des radiations depuis l'acquisition du prêt.

² Les ajustements de la juste valeur liés au crédit incluent les pertes sur créances subies à l'acquisition et ne sont pas désactualisés dans les produits d'intérêts.

³ Dans le cadre de l'évaluation des prêts acquis ayant subi une perte de valeur effectuée par la Banque, la direction a conclu qu'il est probable que des pertes sur créances de capital estimées plus élevées que prévu entraînent une diminution des flux de trésorerie attendus après l'acquisition. Par conséquent, des provisions relatives à des contreparties particulières et des provisions pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs ont été comptabilisées.

⁴ La valeur comptable n'inclut pas l'incidence de l'accord de partage des pertes conclu avec la FDIC.

⁵ Comprennent Services financiers Chrysler, MBNA et Target.

PRÊTS ASSURÉS PAR LA FDIC

Au 31 octobre 2013, le solde des prêts assurés par la FDIC s'établissait à 787 millions de dollars (1 002 millions de dollars au 31 octobre 2012) et était comptabilisé dans les prêts au bilan consolidé. Au 31 octobre 2013, le solde des actifs compensatoires s'établissait à 81 millions de dollars (90 millions de dollars au 31 octobre 2012) et était comptabilisé dans les autres actifs au bilan consolidé.

NOTE 8 : TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

TITRISATIONS DE PRÊTS

La Banque titre des prêts par l'intermédiaire d'entités ad hoc canadiennes ou de tiers autres que des entités ad hoc. La plupart des titrisations de prêts ne sont pas admissibles à la décomptabilisation étant donné que, dans certains cas, la Banque demeure exposée à la quasi-totalité des risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt ou de crédit liés aux actifs financiers titrisés, n'ayant pas transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs titrisés. Lorsqu'un prêt n'est pas admissible à la décomptabilisation, celui-ci n'est pas sorti du bilan, les droits conservés ne sont pas comptabilisés et un passif de titrisation est inscrit au titre du produit en espèces reçu. Certains coûts de transaction engagés sont aussi incorporés à l'actif et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Banque titre des prêts hypothécaires résidentiels assurés aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* soutenu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les titres adossés à des créances hypothécaires créés par l'entremise du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* sont vendus à la Fiducie canadienne pour l'habitation aux termes du Programme d'obligations hypothécaires du Canada et à des investisseurs tiers. La titrisation de ces prêts hypothécaires n'est pas admissible à la décomptabilisation, la Banque demeurant exposée à la quasi-totalité des risques des prêts hypothécaires.

La Banque titre des prêts hypothécaires créés ou acquis aux États-Unis par l'entremise d'organismes gouvernementaux des États-Unis. Ces prêts sont admissibles à la décomptabilisation du bilan de la Banque. Dans le cadre de la titrisation, la Banque conserve le droit de gérer les prêts hypothécaires transférés. Les titres adossés à des créances hypothécaires créés par la titrisation sont habituellement vendus à des investisseurs tiers.

La Banque titre aussi des prêts aux particuliers et des prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités ad hoc ou de tiers autres que des entités ad hoc. Par suite de ces titrisations, les actifs financiers peuvent être décomptabilisés en totalité ou en partie selon les ententes individuelles portant sur chacune des transactions.

En outre, la Banque transfère des actifs financiers à certaines entités ad hoc consolidées. Pour plus d'informations, se reporter à la note 9.

Le tableau suivant résume les types d'actifs titrisés qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation et les passifs de titrisation connexes.

Actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation dans le cadre des programmes de titrisation de la Banque

(en millions de dollars canadiens)

Nature de l'opération	Aux			
	31 octobre 2013		31 octobre 2012	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Titrisation de prêts hypothécaires résidentiels	39 227 \$	38 936 \$	44 305 \$	43 746 \$
Titrisation de prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	–	–	361	361
Titrisation de prêts aux entreprises et aux gouvernements	21	21	33	32
Autres actifs financiers transférés dans le cadre de la titrisation ¹	6 911	6 832	4 961	4 960
Total	46 159 \$	45 789 \$	49 660 \$	49 099 \$
Passifs connexes²	(47 370) \$	(47 104) \$	(50 666) \$	(50 548) \$

¹ Comprennent des titres adossés à des actifs, du papier commercial adossé à des actifs, de la trésorerie, des contrats de rachat et des obligations du gouvernement du Canada qui sont utilisés pour répondre aux exigences de financement des structures de titrisation de la Banque après la titrisation initiale de prêts hypothécaires.

² Comprennent des passifs de titrisation comptabilisés au coût amorti de 25 144 millions de dollars au 31 octobre 2013 (25 224 millions de dollars au 31 octobre 2012) et des passifs de titrisation comptabilisés à la juste valeur de 21 960 millions de dollars au 31 octobre 2013 (25 324 millions de dollars au 31 octobre 2012).

Le tableau suivant présente les prêts hypothécaires résidentiels assujettis à la comptabilisation selon l'approche de l'implication continue.

Prêts hypothécaires résidentiels titrisés assujettis à la comptabilisation selon l'approche de l'implication continue

(en millions de dollars canadiens)

Actifs titrisés initiaux	Aux			
	31 octobre 2013		31 octobre 2012	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Actifs titrisés initiaux	458 \$	450 \$	892 \$	876 \$
Actifs qui continuent d'être comptabilisés	458	450	892	876
Passifs connexes	(453)	(448)	(968)	(966)

Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation

La Banque conclut certaines transactions dans le cadre desquelles elle transfère des actifs financiers déjà comptabilisés, comme des titres de créance et de participation, mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à ces actifs. Ces actifs financiers transférés ne sont pas décomptabilisés, et les transferts sont inscrits comme des transactions de financement. Dans le cadre des transactions de cette nature, dont les plus fréquentes sont les mises en pension et les prêts de valeurs mobilières, la Banque conserve la quasi-totalité des risques de crédit, de prix, de taux d'intérêt et de change de même que des avantages inhérents aux actifs.

Le tableau suivant résume la valeur comptable des actifs financiers et les opérations connexes qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation ainsi que les passifs financiers connexes.

Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation

(en millions de dollars canadiens)

Valeur comptable des actifs	Aux	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
<i>Nature de la transaction :</i>		
Mises en pension	16 658 \$	16 884 \$
Prêts de valeurs mobilières	12 827	13 047
Total	29 485 \$	29 931 \$
Valeur comptable des passifs connexes¹	16 775 \$	17 062 \$

¹ Tous les passifs connexes découlent des mises en pension.

Actifs financiers transférés décomptabilisés en totalité dans lesquels la Banque a une implication continue

Il peut aussi y avoir implication continue si la Banque conserve des droits ou des obligations contractuels par suite du transfert des actifs financiers. Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque sont décomptabilisés du bilan consolidé de la Banque. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait d'un droit conservé. Au 31 octobre 2013, la juste valeur des droits conservés s'établissait à 52 millions de dollars (53 millions de dollars au 31 octobre 2012). Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, ces prêts étant tous assurés par un gouvernement. Un profit ou une perte à la vente de prêts est comptabilisé immédiatement dans les autres produits, compte tenu de l'incidence de la comptabilité de couverture sur les actifs vendus, le cas échéant. Le profit ou la perte dépend de la valeur comptable antérieure des prêts faisant l'objet du transfert, réparti entre les actifs vendus et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date du transfert. Le profit à la vente des prêts pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 s'est élevé à 2 millions de dollars (1 million de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2012). Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, les produits de négociation sur les droits conservés se sont établis à 2 millions de dollars (2 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2012).

Certains portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis créés par la Banque sont vendus et décomptabilisés du bilan consolidé de la Banque. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité ces prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis, elle continue à s'impliquer dans la gestion de ces prêts. Au 31 octobre 2013, la valeur comptable de ces droits de gestion s'établissait à 17 millions de dollars (3 millions de dollars au 31 octobre 2012), et leur juste valeur, à 22 millions de dollars (4 millions de dollars au 31 octobre 2012). Un profit ou une perte à la vente de prêts est immédiatement comptabilisé dans les autres produits. Le profit à la vente des prêts pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 s'est élevé à 41 millions de dollars (1 million de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2012).

TRANSFERT DE TITRES DE CRÉANCE CLASSÉS COMME PRÊTS

La Banque a vendu des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes d'un montant de 539 millions de dollars, sans implication continue, ce qui a donné lieu à un profit à la vente de 108 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2013. Le profit a été comptabilisé dans les autres produits dans l'état du résultat consolidé.

NOTE 9 : ENTITÉS AD HOC

ENTITÉS AD HOC IMPORTANTES CONSOLIDÉES

Une entité ad hoc est une entité qui est créée pour réaliser un objectif limité et bien défini. Les entités ad hoc sont consolidées si la substance de la relation entre la Banque et l'entité ad hoc indique que la Banque contrôle l'entité ad hoc. Les participations de la Banque dans des entités ad hoc consolidées sont analysées comme suit.

Prêts aux particuliers

La Banque titrise des prêts aux particuliers par l'entremise d'entités ad hoc afin d'améliorer sa situation de trésorerie, de diversifier ses sources de financement et d'optimiser la gestion de son bilan. Lorsque les entités ad hoc sont créées principalement au profit de la Banque et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels des entités ad hoc, ces entités doivent être consolidées. Des restrictions prévues dans les conventions pertinentes empêchent la Banque d'accéder aux actifs des entités ad hoc.

Cartes de crédit

La Banque titrise des prêts sur cartes de crédit par l'intermédiaire d'une entité ad hoc. La Banque a fait l'acquisition de la quasi-totalité du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada le 1^{er} décembre 2011. Par conséquent, elle a consolidé l'entité ad hoc puisqu'elle sert de véhicule de financement pour les actifs de la Banque et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels de l'entité ad hoc. Des restrictions prévues dans les conventions pertinentes empêchent la Banque d'accéder aux actifs de l'entité ad hoc.

Autres entités ad hoc importantes consolidées

La Banque consolide deux autres entités ad hoc puisqu'elles ont été créées principalement au bénéfice de la Banque et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels des entités ad hoc. Une des entités ad hoc est financée par la Banque et achète des tranches d'actifs titrisés et des portefeuilles de prêts titrisés de premier rang à des clients existants de la Banque. De plus, au 31 octobre 2013, la Banque s'était engagée à fournir un financement supplémentaire de 53 millions de dollars à l'entité ad hoc.

L'autre entité ad hoc a été formée afin de garantir les remboursements de capital et les paiements d'intérêts relativement aux obligations sécurisées émises par la Banque. La Banque a vendu des actifs à l'entité ad hoc et lui a consenti un prêt afin de faciliter l'acquisition des actifs. Des restrictions prévues dans les conventions pertinentes empêchent la Banque d'accéder aux actifs des entités ad hoc.

Le tableau ci-après présente des informations sur les participations de la Banque dans des entités ad hoc consolidées importantes.

Entités ad hoc consolidées importantes

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>					
	31 octobre 2013					
	Prêts aux particuliers		Cartes de crédit		Autres	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Actifs classés comme prêts ^{1, 2}	6 141 \$	6 141 \$	649 \$	649 \$	11 588 \$	11 603 \$
Passifs connexes	6 142	6 141	656	649	10 621	10 443
Risque maximal de perte		6 141 \$		649 \$		11 007 \$
31 octobre 2012						
Actifs classés comme prêts ^{1, 2}	5 461 \$	5 461 \$	1 251 \$	1 251 \$	12 766 \$	11 683 \$
Passifs connexes	5 404	5 461	1 276	1 251	10 287	10 012
Risque maximal de perte		5 461 \$		1 251 \$		10 544 \$

¹ Les actifs des entités ad hoc sont composés de prêts comprenant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

² Une tranche de 1,1 milliard de dollars des prêts aux particuliers sous-jacents était assurée par des gouvernements (1,1 milliard de dollars au 31 octobre 2012).

ENTITÉS AD HOC IMPORTANTES NON CONSOLIDÉES

La Banque détient des participations dans certaines entités ad hoc importantes non consolidées pour lesquelles elle n'est pas exposée à la majorité des risques résiduels des entités ad hoc. Les participations de la Banque dans ces entités ad hoc non consolidées sont analysées comme suit.

Conduits multicédants

Les conduits multicédants (qui sont des véhicules de titrisation) offrent aux clients des sources de financement alternatives par la titrisation de leurs actifs. Les clients vendent leurs créances à un conduit et celui-ci finance l'achat des créances en émettant du papier commercial à court terme à des investisseurs externes. Chaque cédant continue de gérer ses actifs et absorbe les premières pertes. La Banque n'a aucun droit de propriété dans les actifs, qui restent la propriété du conduit. La Banque gère les conduits et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir un rehaussement de crédit. Les ententes de liquidité sont structurées comme des facilités de prêts entre la Banque, en qualité d'unique prêteur, et les fiducies soutenues par la Banque. Si une fiducie avait de la difficulté à refinancer du papier commercial adossé à des actifs (PCAA), elle pourrait utiliser la facilité de prêt et affecter le produit au paiement du PCAA arrivant à échéance. Les facilités de liquidité ne peuvent être utilisées si une fiducie est insolvable ou en faillite; des conditions préalables doivent être satisfaites avant chaque avance de fonds (c.-à-d., avant chaque emprunt sur la facilité). Ces conditions préalables sont en place pour assurer que la Banque ne fournit pas de rehaussement de crédit à la fiducie au moyen des facilités de prêt.

De temps à autre, la Banque peut, à titre d'agent de placement, détenir du papier commercial émis par les conduits. Au cours des exercices clos les 31 octobre 2013 et 2012, aucun PCAA n'a été acquis en vertu d'ententes de liquidité. La Banque a maintenu des positions dans des titres de PCAA émis par des conduits multicédants dans le cadre de ses activités de tenue de marché et d'investissement relatives au PCAA. Au 31 octobre 2013, la Banque détenait 1 717 millions de dollars (128 millions de dollars au 31 octobre 2012) de titres de PCAA sur les 9,6 milliards de dollars (7,5 milliards de dollars au 31 octobre 2012) de titres de PCAA en circulation qui avaient été émis par les conduits. Le papier commercial détenu est classé dans les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction ou disponibles à la vente au bilan consolidé. La Banque reçoit, de la part des conduits, des honoraires qui sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. La Banque surveille ses positions en titres de PCAA dans le cadre du processus continu d'évaluation de la consolidation.

Au 31 octobre 2013, le risque éventuel maximal de perte que courait la Banque étant donné son pourcentage de détention de papier commercial et les facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 9,6 milliards de dollars (7,5 milliards de dollars au 31 octobre 2012). En outre, la Banque s'est engagée à fournir des facilités de liquidité supplémentaires de 2,0 milliards de dollars (2,2 milliards de dollars au 31 octobre 2012) à l'égard de titres de PCAA qui pourraient éventuellement être émis par les conduits.

NOTE 10 : DÉRIVÉS

CATÉGORIES DE PRODUITS DÉRIVÉS ET EXPOSITIONS AUX RISQUES

La majorité des contrats de dérivés de la Banque sont des transactions hors Bourse qui sont négociées en privé entre la Banque et la contrepartie au contrat. Les autres contrats de dérivés sont des contrats négociés par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées et consistent principalement en options et en contrats à terme standardisés.

Dérivés de taux d'intérêt

La Banque a recours à des dérivés de taux d'intérêt, tels que des contrats à terme de gré à gré et des contrats de garantie, des swaps et des options, pour gérer les risques de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges, les bénéfices et la valeur économique de la Banque. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur la valeur de marché des actifs et des passifs à taux fixe. De plus, les taux de remboursement de certains actifs et passifs varient avec les taux d'intérêt.

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties procéderont, à une date future prédéterminée, à un règlement en espèces, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi à l'avenir, calculé à partir d'un notional convenu. Le capital n'est pas échangé.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après un taux appliqué à un notional déterminé, pour une période donnée. Dans le cadre d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même notional. Le capital n'est pas échangé. Certains swaps de taux d'intérêt sont négociés et réglés par l'entremise d'une chambre de compensation qui agit à titre de contrepartie centrale.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou à une série de dates futures ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Pour gérer son risque de taux d'intérêt, la Banque agit à titre de vendeur et d'acheteur de ces options. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse. Les contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants standardisés, à des dates de règlement standardisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Dérivés de change

La Banque a recours à des dérivés de change, tels que des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, pour gérer les risques de change. Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. L'actif et le passif libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change. La Banque est exposée à un risque de change non transactionnel en raison de ses participations dans des établissements à l'étranger lorsque les actifs de la Banque libellés dans une monnaie étrangère sont supérieurs ou inférieurs à ses passifs libellés dans la même monnaie; la situation donne lieu à des positions ouvertes en monnaie étrangère.

Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements négociés hors Bourse entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats de swap comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des transactions dans le cadre desquelles les parties s'échangent un capital et des flux d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à gérer le risque de change, le risque de taux d'intérêt, ou les deux.

Les contrats de change à terme standardisés sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, sauf qu'ils portent sur des montants standardisés, avec des dates de règlement standardisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Dérivés de crédit

La Banque a recours à des dérivés de crédit, tels que des swaps sur défaut de crédit et des swaps sur le rendement total, pour gérer les risques de son portefeuille de prêts aux grandes entreprises et d'autres instruments en espèces. Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une transaction ne respecte pas les obligations de paiement convenues. Dans le cadre de ses techniques de gestion des risques de portefeuille, la Banque a recours à des dérivés de crédit pour atténuer le risque de concentration par industrie et le risque par emprunteur. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces transactions sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. Notre politique consiste à ne conclure ces transactions qu'avec des institutions financières de grande qualité. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que nous appliquons à toutes les contreparties à l'égard desquelles la Banque court un risque de crédit.

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaut de crédit (aussi appelés contrats d'option) et les swaps sur le rendement total (aussi appelés swaps). Dans un contrat d'option, un acheteur acquiert d'un vendeur, en échange d'une prime, une protection de crédit sur un actif ou un groupe d'actifs de référence. L'acheteur peut aussi payer la prime convenue dès le départ ou sur une période. La protection de crédit indemnise l'acheteur à l'égard de toute baisse de valeur de l'actif ou du groupe d'actifs de référence lorsque certains incidents de crédit se

produisent, comme une faillite ou un défaut de paiement. Le règlement peut se faire en trésorerie ou comporter la demande de livraison de l'actif de référence au vendeur. Dans le cadre d'un swap, une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie des montants en trésorerie établis en fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements en trésorerie sont effectués qu'il y ait ou non un incident de crédit.

Autres dérivés

La Banque est également partie à des transactions sur des dérivés d'actions et des dérivés de marchandises, tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les swaps sur actions sont des contrats négociés hors Bourse dans le cadre desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir d'elle des montants en trésorerie en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre en particulier. Ces contrats comprennent parfois un paiement à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous la forme d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou de titres en particulier au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme sur indice boursier sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant en trésorerie calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standardisés avec des dates de règlement standardisées.

Les contrats sur marchandises comprennent les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les swaps et les options qui portent sur des marchandises comme les métaux précieux et les produits liés à l'énergie, qui sont négociés tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

NOTIONNELS

Les notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat à laquelle est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger. Les notionnels ne représentent pas le profit ou la perte éventuel lié au risque de marché ni le risque de crédit auquel sont exposés ces instruments financiers dérivés.

Juste valeur des dérivés

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2013						31 octobre 2012	
	Juste valeur moyenne pour l'exercice ¹		Juste valeur à la date de clôture		Juste valeur à la date de clôture			
	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative		
Dérivés détenus ou émis à des fins de transaction								
Dérivés de taux								
Contrats à terme standardisés	2 \$	– \$	2 \$	– \$	4 \$	– \$		
Contrats de garantie de taux	20	19	26	28	25	22		
Swaps	25 788	23 842	21 663	20 188	32 058	29 473		
Options vendues	–	697	–	617	–	797		
Options achetées	704	–	586	–	850	–		
Total des dérivés de taux	26 514	24 558	22 277	20 833	32 937	30 292		
Dérivés de change								
Contrats à terme standardisés	–	–	–	–	–	–		
Contrats à terme de gré à gré	4 775	3 994	3 125	3 004	3 259	2 935		
Swaps	1	1	–	–	179	63		
Swaps de taux et de devises	8 213	14 051	8 631	10 699	7 293	16 473		
Options vendues	–	241	–	200	–	209		
Options achetées	208	–	190	–	186	–		
Total des dérivés de change	13 197	18 287	11 946	13 903	10 917	19 680		
Dérivés de crédit								
Swaps sur défaut de crédit – protection acquise	8	61	3	92	17	49		
Swaps sur défaut de crédit – protection vendue	23	14	57	4	16	25		
Total des contrats sur dérivés de crédit	31	75	60	96	33	74		
Autres contrats								
Dérivés d'actions	7 917	9 002	7 302	8 946	7 168	8 309		
Contrats de marchandises	429	412	331	327	533	609		
Total des autres contrats	8 346	9 414	7 633	9 273	7 701	8 918		
Juste valeur – à des fins de transaction	48 088	52 334	41 916	44 105	51 588	58 964		
Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction								
Dérivés de taux								
Contrats de garantie de taux	–	–	–	–	–	1		
Swaps	4 152	2 255	3 397	2 011	5 657	2 891		
Options vendues	–	8	–	4	7	4		
Options achetées	19	–	17	–	18	8		
Total des dérivés de taux	4 171	2 263	3 414	2 015	5 682	2 904		
Dérivés de change								
Contrats à terme de gré à gré	946	451	648	616	1 304	382		
Swaps	–	–	–	–	–	7		
Swaps de taux et de devises	1 449	1 229	1 693	1 177	1 051	1 597		
Total des dérivés de change	2 395	1 680	2 341	1 793	2 355	1 986		
Dérivés de crédit								
Swaps sur défaut de crédit – protection acquise	6	223	3	262	16	173		
Total des contrats sur dérivés de crédit	6	223	3	262	16	173		
Autres contrats								
Dérivés d'actions	1 452	1 128	1 787	1 296	1 278	970		
Total des autres contrats	1 452	1 128	1 787	1 296	1 278	970		
Juste valeur – à des fins autres que de transaction	8 024	5 294	7 545	5 366	9 331	6 033		
Total de la juste valeur	56 112 \$	57 628 \$	49 461 \$	49 471 \$	60 919 \$	64 997 \$		

¹ La juste valeur moyenne des dérivés détenus à des fins de transaction pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 était comme suit : positive de 52 596 millions de dollars et négative de 59 272 millions de dollars. Les moyennes sont calculées mensuellement.

Le tableau suivant catégorise les dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction selon qu'ils ont été désignés comme éléments constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture ou qu'ils ne l'ont pas été aux 31 octobre 2013 et 31 octobre 2012.

Juste valeur des dérivés à des fins autres que de transaction

(en millions de dollars canadiens)

	Aux									
	31 octobre 2013									
	Actifs dérivés					Passifs dérivés				
	Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles		Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles		Total	Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles		Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles		Total
	Juste valeur	Flux de trésorerie	Investissement net	couverture admissibles		Juste valeur	Flux de trésorerie	Investissement net	couverture admissibles	
Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction										
Dérivés de taux										
Contrats de garantie de taux	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Swaps	228	636	-	2 533	3 397	130	274	-	1 607	2 011
Options vendues	-	-	-	-	-	-	-	-	4	4
Options achetées	-	-	-	17	17	-	-	-	-	-
Total des dérivés de taux	228	636	-	2 550	3 414	130	274	-	1 611	2 015
Dérivés de change										
Contrats à terme de gré à gré	-	622	-	26	648	-	566	30	20	616
Swaps	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux et de devises	-	993	-	700	1 693	-	658	-	519	1 177
Total des dérivés de change	-	1 615	-	726	2 341	-	1 224	30	539	1 793
Dérivés de crédit										
Swaps sur défaut de crédit – protection acquise	-	-	-	3	3	-	-	-	262	262
Total des dérivés de crédit	-	-	-	3	3	-	-	-	262	262
Autres contrats										
Dérivés d'actions	-	482	-	1 305	1 787	-	-	-	1 296	1 296
Total des autres contrats	-	482	-	1 305	1 787	-	-	-	1 296	1 296
Juste valeur – à des fins autres que de transaction	228 \$	2 733 \$	- \$	4 584 \$	7 545 \$	130 \$	1 498 \$	30 \$	3 708 \$	5 366 \$
31 octobre 2012										
Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction										
Dérivés de taux										
Contrats de garantie de taux	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 \$	1 \$
Swaps	138	2 893	-	2 626	5 657	150	243	-	2 498	2 891
Options vendues	-	-	-	7	7	-	-	-	4	4
Options achetées	-	-	-	18	18	-	-	-	8	8
Total des dérivés de taux	138	2 893	-	2 651	5 682	150	243	-	2 511	2 904
Dérivés de change										
Contrats à terme de gré à gré	-	1 242	-	62	1 304	-	331	25	26	382
Swaps	-	-	-	-	-	-	7	-	-	7
Swaps de taux et de devises	-	335	-	716	1 051	-	1 187	-	410	1 597
Total des dérivés de change	-	1 577	-	778	2 355	-	1 525	25	436	1 986
Dérivés de crédit										
Swaps sur défaut de crédit – protection acquise	-	-	-	16	16	-	-	-	173	173
Total des dérivés de crédit	-	-	-	16	16	-	-	-	173	173
Autres contrats										
Dérivés d'actions	-	314	-	964	1 278	-	8	-	962	970
Total des autres contrats	-	314	-	964	1 278	-	8	-	962	970
Juste valeur – à des fins autres que de transaction	138 \$	4 784 \$	- \$	4 409 \$	9 331 \$	150 \$	1 776 \$	25 \$	4 082 \$	6 033 \$

Les tableaux suivants présentent l'incidence des instruments dérivés et des instruments non dérivés désignés dans des relations de couverture et les éléments couverts connexes, le cas échéant, sur l'état du résultat consolidé et sur les autres éléments du résultat global pour les exercices clos les 31 octobre 2013, 31 octobre 2012 et 31 octobre 2011.

Couvertures de juste valeur

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Exercices clos les 31 octobre</i>			
	2013			
	Montants comptabilisés dans les produits tirés des dérivés ¹	Montants comptabilisés dans les produits tirés des éléments couverts ¹	Inefficacité de la couverture ¹	Montants exclus de l'appréciation de l'efficacité de la couverture ¹
Couvertures de juste valeur				
Dérivés de taux	277 \$	(248) \$	29 \$	(8) \$
Autres contrats ²	13	(14)	(1)	-
Total des produits (de la perte)	290 \$	(262) \$	28 \$	(8) \$
2012				
Couvertures de juste valeur				
Dérivés de taux ²	129 \$	(127) \$	2 \$	(1) \$
Total des produits (de la perte)	129 \$	(127) \$	2 \$	(1) \$
2011				
Couvertures de juste valeur				
Dérivés de taux ²	102 \$	(107) \$	(5) \$	30 \$
Total des produits (de la perte)	102 \$	(107) \$	(5) \$	30 \$

¹ Montants comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts.

² Comprennent les instruments non dérivés désignés comme instruments de couverture constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture de juste valeur de risque de change (p. ex., passifs libellés en monnaies étrangères).

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2013, 31 octobre 2012 et 31 octobre 2011, la Banque n'a comptabilisé aucun profit net ni aucune perte nette dans ses résultats par suite des engagements fermes couverts qui ont cessé d'être admissibles à titre de couvertures de juste valeur.

Couvertures de flux de trésorerie et d'investissements nets

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Exercices clos les 31 octobre</i>			
	2013			
	Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global tirés des dérivés ¹	Montants reclassés des autres éléments du résultat global dans le résultat ^{1, 2}	Inefficacité de la couverture ³	Montants exclus de l'appréciation de l'efficacité de la couverture ³
Couvertures de flux de trésorerie				
Dérivés de taux	(197) \$	1 167 \$	(3) \$	-
Dérivés de change ⁴	962	944	-	-
Autres contrats	305	287	-	-
Total des produits (de la perte)	1 070 \$	2 398 \$	(3) \$	- \$
Couvertures d'investissements nets				
Dérivés de change ⁴	(1 001) \$	(5) \$	-	-
2012				
Couvertures de flux de trésorerie				
Dérivés de taux	1 263 \$	1 611 \$	-	-
Dérivés de change ⁴	(28)	(17)	-	-
Autres contrats	108	102	-	-
Total des produits (de la perte)	1 343 \$	1 696 \$	- \$	- \$
Couvertures d'investissements nets				
Dérivés de change ⁴	(76) \$	-	-	4 \$
2011				
Couvertures de flux de trésorerie				
Dérivés de taux	1 902 \$	1 670 \$	-	-
Dérivés de change ⁴	129	132	-	-
Autres contrats	38	61	-	-
Total des produits (de la perte)	2 069 \$	1 863 \$	- \$	- \$
Couvertures d'investissements nets				
Dérivés de change ⁴	449 \$	-	-	70 \$

¹ Les autres éléments du résultat global sont présentés avant impôt.

² Montants comptabilisés dans les produits d'intérêts nets.

³ Montants comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts.

⁴ Comprennent les instruments non dérivés désignés comme instruments de couverture constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture (p. ex., passifs libellés en monnaies étrangères).

Le tableau ci-après indique les périodes au cours desquelles les flux de trésorerie couverts dans les relations comptables de couverture de flux de trésorerie désignées devraient survenir aux 31 octobre 2013 et 31 octobre 2012.

Flux de trésorerie couverts

(en millions de dollars canadiens)

						<i>Aux</i>
						31 octobre 2013
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Couvertures de flux de trésorerie						
Entrée de trésorerie	18 235 \$	21 582 \$	8 480 \$	1 063 \$	294 \$	49 654 \$
Sortie de trésorerie	(1 485)	(7 276)	(6 731)	(389)	–	(15 881)
Flux de trésorerie nets	16 750 \$	14 306 \$	1 749 \$	674 \$	294 \$	33 773 \$

31 octobre 2012

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Couvertures de flux de trésorerie						
Entrée de trésorerie	12 242 \$	15 187 \$	6 941 \$	396 \$	248 \$	35 014 \$
Sortie de trésorerie	(2 128)	(5 214)	(4 743)	–	–	(12 085)
Flux de trésorerie nets	10 114 \$	9 973 \$	2 198 \$	396 \$	248 \$	22 929 \$

Les produits découlant des flux de trésorerie liés aux intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie de l'instrument sous-jacent. Les profits et les pertes de change relatifs aux flux de trésorerie futurs des éléments couverts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont réalisés ou engagés.

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2013 et 31 octobre 2012, les opérations prévues couvertes se sont réalisées dans tous les cas importants.

Le tableau ci-après présente les profits (pertes) sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction qui n'ont pas été désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture pour les exercices clos les 31 octobre 2013, 31 octobre 2012 et 31 octobre 2011. Ces profits (pertes) sont partiellement contrebalancés par des profits (pertes) comptabilisés dans l'état du résultat consolidé et dans les autres éléments du résultat global liés aux instruments autres que des dérivés connexes.

Profits (pertes) sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction non désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture¹

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Exercices clos les 31 octobre</i>		
	2013	2012	2011
Dérivés de taux	69 \$	(111) \$	140 \$
Dérivés de change	(47)	(14)	(8)
Dérivés de crédit	(187)	(67)	41
Dérivés d'actions	4	3	(1)
Total	(161) \$	(189) \$	172 \$

¹ Montants comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts.

Le tableau suivant présente le notionnel des dérivés négociés hors Bourse et en Bourse.

Dérivés négociés hors Bourse et en Bourse

(en milliards de dollars canadiens)

	Détenus à des fins de transaction						Aux	
	Négoiés hors Bourse ¹		Négoiés en Bourse	Total	Détenus à des fins autres que de transaction	Total	31 octobre	31 octobre
	Réglés à travers une chambre de compensation ²	Non réglés à travers une chambre de compensation					2013	2012
Notionnel								
Dérivés de taux								
Contrats à terme standardisés	– \$	– \$	301,1 \$	301,1 \$	– \$	301,1 \$		285,0 \$
Contrats de garantie de taux	110,7	61,4	–	172,1	1,1	173,2		87,9
Swaps	1 777,9	904,2	–	2 682,1	404,3	3 086,4		2 311,9
Options vendues	–	30,4	11,7	42,1	0,3	42,4		57,2
Options achetées	–	29,6	10,1	39,7	3,0	42,7		49,9
Total des dérivés de taux	1 888,6	1 025,6	322,9	3 237,1	408,7	3 645,8		2 791,9
Dérivés de change								
Contrats à terme standardisés	–	–	38,4	38,4	–	38,4		28,7
Contrats à terme de gré à gré	–	378,4	–	378,4	47,8	426,2		411,8
Swaps	–	–	–	–	–	–		1,3
Swaps de taux et de devises	–	411,8	–	411,8	33,9	445,7		416,9
Options vendues	–	12,8	–	12,8	–	12,8		13,6
Options achetées	–	11,9	–	11,9	–	11,9		12,8
Total des dérivés de change	–	814,9	38,4	853,3	81,7	935,0		885,1
Dérivés de crédit								
Swaps sur défaut de crédit – protection acquise	–	4,2	–	4,2	5,0	9,2		7,0
Swaps sur défaut de crédit – protection vendue	–	3,8	–	3,8	–	3,8		1,7
Total des contrats sur dérivés de crédit	–	8,0	–	8,0	5,0	13,0		8,7
Autres contrats								
Dérivés d'actions	–	35,2	18,4	53,6	33,3	86,9		86,3
Contrats de marchandises	–	7,4	23,9	31,3	–	31,3		19,3
Total des autres contrats	–	42,6	42,3	84,9	33,3	118,2		105,6
Total	1 888,6 \$	1 891,1 \$	403,6 \$	4 183,3 \$	528,7 \$	4 712,0 \$		3 791,3 \$

¹ Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le risque de crédit de contrepartie comprennent des actifs liquides de haute qualité, notamment de la trésorerie et des titres de haute qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

² Les instruments dérivés réglés à travers une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets. La Banque bénéficie aussi d'un traitement privilégié relativement au capital des instruments dérivés réglés à travers une chambre de compensation non centrale.

Le tableau suivant présente le notionnel des dérivés négociés hors Bourse et en Bourse selon leur durée contractuelle jusqu'à l'échéance.

Dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance

(en milliards de dollars canadiens)

Notionnel	Durée restante jusqu'à l'échéance					Aux	
						31 octobre 2013	31 octobre 2012
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total
Dérivés de taux							
Contrats à terme standardisés	242,5 \$	58,6 \$	– \$	– \$	– \$	301,1 \$	285,0 \$
Contrats de garantie de taux	159,7	13,5	–	–	–	173,2	87,9
Swaps	763,6	921,7	792,5	515,6	93,0	3 086,4	2 311,9
Options vendues	24,9	12,8	2,3	1,4	1,0	42,4	57,2
Options achetées	24,5	12,6	1,2	2,8	1,6	42,7	49,9
Total des dérivés de taux	1 215,2	1 019,2	796,0	519,8	95,6	3 645,8	2 791,9
Dérivés de change							
Contrats à terme standardisés	15,4	22,9	0,1	–	–	38,4	28,7
Contrats à terme de gré à gré	378,6	34,7	12,7	0,1	0,1	426,2	411,8
Swaps	–	–	–	–	–	–	1,3
Swaps de taux et de devises	97,4	144,8	100,1	85,4	18,0	445,7	416,9
Options vendues	10,3	2,5	–	–	–	12,8	13,6
Options achetées	9,8	2,1	–	–	–	11,9	12,8
Total des dérivés de change	511,5	207,0	112,9	85,5	18,1	935,0	885,1
Dérivés de crédit							
Swaps sur défaut de crédit – protection acquise	1,3	3,3	3,6	1,0	–	9,2	7,0
Swaps sur défaut de crédit – protection vendue	0,2	0,5	2,2	0,9	–	3,8	1,7
Total des contrats sur dérivés de crédit	1,5	3,8	5,8	1,9	–	13,0	8,7
Autres contrats							
Dérivés d'actions	55,1	21,1	10,5	0,2	–	86,9	86,3
Contrats de marchandises	19,9	10,1	1,1	0,2	–	31,3	19,3
Total des autres contrats	75,0	31,2	11,6	0,4	–	118,2	105,6
Total	1 803,2 \$	1 261,2 \$	926,3 \$	607,6 \$	113,7 \$	4 712,0 \$	3 791,3 \$

RISQUES LIÉS AUX DÉRIVÉS

Risque de marché

En l'absence de paiements en trésorerie initiaux compensatoires, les dérivés n'ont généralement pas de valeur marchande initiale. Leur valeur, positive ou négative, découle des fluctuations des taux d'intérêt, des cours du change, des cours des actions, des prix des marchandises ou des taux de crédit, ou des variations d'indices pertinents, de telle sorte que les dérivés contractés précédemment deviennent plus ou moins avantageux par rapport aux contrats ayant des conditions similaires et la même durée résiduelle qui pourraient être négociés compte tenu de la conjoncture courante du marché.

Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur des dérivés attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché. Ce risque est géré par des cadres dirigeants qui sont responsables des activités de transaction de la Banque et est contrôlé de façon indépendante par le groupe Gestion du risque de la Banque.

Risque de crédit

Le risque de crédit lié aux dérivés, aussi appelé risque de crédit de contrepartie, est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la Banque. Le groupe du crédit de trésorerie, qui fait partie des Services bancaires de gros, est responsable de la mise en application des politiques de crédit établies par la Banque pour la gestion du risque de crédit lié aux dérivés ainsi que de la conformité à ces politiques.

Les risques de crédit liés aux instruments financiers dérivés sont assujettis aux mêmes approbations, limites et normes de surveillance de crédit que celles qui sont utilisées pour gérer d'autres transactions qui créent un risque de crédit. Cela inclut l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéances. La Banque recherche activement des stratégies d'atténuation des risques par l'utilisation de conventions-cadres de compensation de dérivés multiproduits, de garanties et d'autres techniques d'atténuation des risques. Les conventions-cadres de compensation réduisent les risques pour la Banque, en ce qu'elles lui permettent d'obtenir une compensation avec déchéance du terme dans les transactions avec les contreparties assujetties à de telles conventions si certains événements se produisent. L'incidence de ces conventions-cadres de compensation est montrée dans le tableau ci-dessous intitulé «Risque de crédit lié aux dérivés».

Le tableau «Risque de crédit lié aux dérivés» indique également le coût de remplacement courant, qui correspond à la juste valeur positive de tous les dérivés en cours et représente le risque de crédit maximal de la Banque lié aux dérivés. Le montant de l'équivalent-crédit correspond au total du coût de remplacement courant et du risque futur éventuel, lequel est calculé par l'application de facteurs fournis par le BSIF au notionnel des dérivés. Le montant pondéré en fonction des risques est établi par l'application de mesures standard du risque de crédit de contrepartie au montant de l'équivalent-crédit.

Risque de crédit lié aux dérivés

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2013			31 octobre 2012		
	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Dérivés de taux						
Contrats de garantie de taux	26 \$	14 \$	3 \$	26 \$	43 \$	7 \$
Swaps	24 460	31 331	16 773	37 714	60 209	20 500
Options achetées	604	746	440	866	980	403
Total des dérivés de taux	25 090	32 091	17 216	38 606	61 232	20 910
Dérivés de change						
Contrats à terme de gré à gré	3 656	9 303	2 174	4 523	10 021	1 846
Swaps	–	–	–	179	298	28
Swaps de taux et de devises	10 321	31 288	11 955	8 344	28 408	9 584
Options achetées	190	395	126	186	447	135
Total des dérivés de change	14 167	40 986	14 255	13 232	39 174	11 593
Autres contrats						
Dérivés de crédit	60	479	277	18	290	117
Dérivés d'actions	8 721	12 269	1 168	8 217	11 904	904
Contrats de marchandises	271	927	280	402	1 048	294
Total des autres contrats	9 052	13 675	1 725	8 637	13 242	1 315
Total des dérivés	48 309	86 752	33 196	60 475	113 648	33 818
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation	37 918	56 795	21 562	48 084	78 727	24 295
Total des dérivés après compensation	10 391	29 957	11 634	12 391	34 921	9 523
Moins l'incidence des garanties	4 998	5 592	3 523	6 020	6 191	2 165
Dérivés nets	5 393	24 365	8 111	6 371	28 730	7 358
Contrats conclus avec des contreparties centrales admissibles (CC admissibles) ²	37	4 966	866	–	–	–
Total	5 430 \$	29 331 \$	8 977 \$	6 371 \$	28 730 \$	7 358 \$

¹ Avant 2013, les instruments négociés en Bourse et les dérivés de crédit détenus à des fins autres que de transaction, qui sont traités comme des garanties financières du capital de risque de crédit, ont été exclus, conformément aux lignes directrices du BSIF. Le total de la juste valeur positive des contrats exclus s'élevait à 444 millions de dollars au 31 octobre 2012.

² À compter du premier trimestre de 2013, les actifs pondérés en fonction des risques aux fins de l'exposition sur dérivés des CC admissibles «présumées» du BSIF sont calculés conformément au dispositif réglementaire de Bâle III, qui tient compte de l'exposition du portefeuille bancaire et de l'exposition des fonds de défaut liés aux dérivés, et sont comptabilisés conformément à la méthode «tout compris». Les montants sont calculés déduction faite des conventions-cadres de compensation et des garanties.

Coût de remplacement courant des dérivés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Canada ¹			États-Unis ¹		Autres pays ¹		Total	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2013	31 octobre 2012	
Par secteur									
Institutions financières	22 329 \$	25 670 \$	12 476 \$	7 263 \$	5 482 \$	11 868 \$	40 287 \$	44 801 \$	
Gouvernements	4 653	5 852	1 217	6 223	9	591	5 879	12 666	
Autres	986	1 544	1 063	1 165	94	299	2 143	3 008	
Coût de remplacement courant	27 968 \$	33 066 \$	14 756 \$	14 651 \$	5 585 \$	12 758 \$	48 309 \$	60 475 \$	
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation et des garanties							42 916	54 104	
Total du coût de remplacement courant							5 393 \$	6 371 \$	
Par région de risque²									
Canada	2 694 \$	2 706 \$					50,0 %	42,4 %	
États-Unis	1 367	1 883					25,3	29,6	
Autres pays									
Royaume-Uni			473	820			8,8	12,9	
Autres pays européens			603	479			11,2	7,5	
Autres			256	483			4,7	7,6	
Total – Autres pays			1 332	1 782			24,7	28,0	
Total du coût de remplacement courant			5 393 \$	6 371 \$			100,0 %	100,0 %	

¹ D'après la région géographique de l'unité responsable de la comptabilisation des produits.

² Après l'incidence des conventions-cadres de compensation et des garanties.

Certains contrats dérivés de la Banque sont régis par des conventions-cadres de dérivés qui contiennent des clauses qui pourraient permettre aux contreparties de la Banque d'exiger, à la survenance éventuelle d'un certain événement : i) de remettre des sûretés ou un autre moyen de réparation acceptable, comme la cession des contrats en cause à une contrepartie acceptable; ou ii) de régler les contrats dérivés en cours. Le plus souvent, ces événements éventuels comprennent un abaissement des notations attribuées aux dettes de premier rang de la Banque, soit à titre de contrepartie ou de garante d'une des filiales de la Banque. Au 31 octobre 2013, la position de passif nette totale de ces contrats aurait exigé : i) de remettre des sûretés ou un autre moyen de réparation acceptable totalisant 51 millions de dollars (45 millions de dollars au 31 octobre 2012) dans l'éventualité de l'abaissement de un cran ou de deux crans des notations des dettes de premier rang de la Banque; et ii) un financement total de 4 millions de dollars (6 millions de dollars au 31 octobre 2012) à la suite de la résiliation et du règlement des contrats de dérivés en cours dans l'éventualité d'un abaissement de un cran ou de deux crans des notations des dettes de premier rang de la Banque.

Certains des contrats dérivés de la Banque sont régis par des conventions-cadres de dérivés qui contiennent des clauses de soutien au crédit permettant aux contreparties de la Banque d'exiger la remise de sûretés en fonction de l'exposition nette à la réévaluation à la valeur du marché de tous les contrats de dérivés régis par une pareille convention-cadre de dérivés. Certaines de ces conventions peuvent permettre aux contreparties de la Banque d'exiger des garanties supplémentaires en cas d'abaissement des notations des dettes de premier rang de la Banque. Au 31 octobre 2013, la juste valeur de tous les instruments dérivés qui sont assortis de conditions liées au risque de crédit dans une position de passif nette était de 7,9 milliards de dollars (14,3 milliards de dollars au 31 octobre 2012). La Banque a fourni une sûreté de 6,3 milliards de dollars (11,8 milliards de dollars au 31 octobre 2012) pour cette exposition de risque dans le cadre normal des activités. Au 31 octobre 2013, l'abaissement d'un cran des notations des dettes de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 0,3 milliard de dollars (0,6 milliard de dollars au 31 octobre 2012) en plus de celle déjà fournie dans le cadre normal des activités. Un abaissement de deux crans des notations des titres de créance de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 0,3 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars au 31 octobre 2012) en plus de celle déjà fournie dans le cadre normal des activités.

NOTE 11 : PARTICIPATION DANS TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

La Banque a une influence notable sur TD Ameritrade et elle comptabilise sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. Au 31 octobre 2013, la participation comme présentée de la Banque dans TD Ameritrade s'établissait à 42,22 % (45,37 % au 31 octobre 2012) des actions en circulation de TD Ameritrade et sa juste valeur s'élevait à 6 606 millions de dollars (3 878 millions de dollars au 31 octobre 2012), selon le cours de clôture de 27,26 \$ US (15,69 \$ US au 31 octobre 2012) à la Bourse de New York.

Le 14 mai 2013, la Banque a conclu une vente privée de 15 millions d'actions de sa participation dans TD Ameritrade. Ces actions ont été vendues au prix de 21,72 \$ US, soit un escompte de 4,5 % par rapport au prix de clôture de 22,74 \$ US. La Banque a comptabilisé un profit sur la vente de ces actions dans l'état du résultat consolidé.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, TD Ameritrade n'a pas racheté d'actions (7,4 millions d'actions pour l'exercice clos le 31 octobre 2012). Le 6 août 2010 et le 31 octobre 2011, la convention des actionnaires a été modifiée de façon à ce que, si la participation de la Banque dépasse 45 % : i) la Banque ait jusqu'au 24 janvier 2014 pour ramener à 45 % sa participation dans TD Ameritrade; ii) la Banque soit tenue d'entreprendre la réduction de sa participation dans TD Ameritrade et de la poursuivre tant qu'elle pourra se prévaloir d'un cours par action de TD Ameritrade égal ou supérieur à la valeur comptable moyenne par action de TD Ameritrade alors applicable pour la Banque; et iii) dans le cadre d'un rachat d'actions par TD Ameritrade, la participation de la Banque dans TD Ameritrade ne dépasse pas 48 %.

En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a désigné cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade, y compris le président du Groupe et chef de la direction de la Banque, la vice-présidente à la direction, Produits et services, Services bancaires de détail de la Banque, deux administrateurs indépendants de la TD et un ancien administrateur indépendant de la TD.

La Banque n'est exposée à aucun passif éventuel important qui touche TD Ameritrade. Au cours des exercices clos les 31 octobre 2013 et 31 octobre 2012, TD Ameritrade n'a été soumise à aucune restriction importante limitant le transfert de fonds aux fins de dividendes en espèces ou le remboursement de prêts ou d'avances.

Les états financiers résumés de TD Ameritrade, fondés sur ses états financiers consolidés, sont présentés comme suit.

BILANS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS¹

(en millions de dollars canadiens)

	30 septembre 2013	<i>Aux</i> 30 septembre 2012
Actif		
Montants à recevoir des courtiers et des organismes de compensation	1 406 \$	1 109 \$
Montants nets à recevoir des clients	9 368	8 638
Autres actifs	11 994	9 746
Total de l'actif	22 768 \$	19 493 \$
Passif		
Montants à payer aux courtiers et aux organismes de compensation	2 057 \$	1 990 \$
Montants à payer aux clients	13 746	10 717
Autres passifs	2 089	2 366
Total du passif	17 892	15 073
Capitaux propres²	4 876	4 420
Total du passif et des capitaux propres	22 768 \$	19 493 \$

¹ Les valeurs mobilières des clients sont comptabilisées à la date de règlement alors que la Banque présente les valeurs mobilières des clients à compter de la date de transaction.

² La différence entre la valeur comptable de la participation de la Banque dans TD Ameritrade et la quote-part de la Banque des capitaux propres des actionnaires de TD Ameritrade comprend le goodwill, les immobilisations incorporelles et le montant cumulé des écarts de conversion.

ÉTATS DU RÉSULTAT CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Exercices clos les 30 septembre</i>		
	2013	2012	2011
Produits			
Produits d'intérêts nets	477 \$	452 \$	485 \$
Produits tirés des commissions et autres produits	2 332	2 209	2 240
Total des produits	2 809	2 661	2 725
Charges d'exploitation			
Salaires et avantages du personnel	704	695	667
Divers	1 031	1 025	1 024
Total des charges d'exploitation	1 735	1 720	1 691
Autres charges (produits)	(34)	28	31
Résultat avant impôt	1 108	913	1 003
Charge d'impôt sur le résultat	421	322	373
Résultat net¹	687 \$	591 \$	630 \$
Résultat par action – de base (en dollars)	1,25 \$	1,08 \$	1,11 \$
Résultat par action – dilué (en dollars)	1,24 \$	1,07 \$	1,09 \$

¹ La quote-part de la Banque du résultat net de TD Ameritrade est assujettie à des ajustements relatifs à l'amortissement des immobilisations incorporelles, lesquels ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus.

NOTE 12 : ACQUISITIONS IMPORTANTES

Acquisition d'Epoch Investment Partners, Inc.

Le 27 mars 2013, la Banque a acquis la totalité des titres de participation en circulation d'Epoch Holding Corporation, y compris sa filiale en propriété exclusive Epoch Investment Partners, Inc. (Epoch), cabinet de gestion d'actifs dont le siège social est situé à New York. Epoch a été acquise pour une contrepartie au comptant de 674 millions de dollars. Les actionnaires d'Epoch Holding Corporation ont reçu 28 \$ US au comptant par action.

L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Les résultats de la société acquise à compter de la date d'acquisition ont été consolidés avec les résultats de la Banque et sont présentés dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance. Au 27 mars 2013, l'acquisition a contribué à hauteur de 34 millions de dollars aux immobilisations corporelles et à hauteur de 9 millions de dollars aux passifs. L'excédent de la contrepartie sur la juste valeur des actifs nets acquis de 649 millions de dollars a été attribué aux immobilisations incorporelles liées aux relations avec les clients à hauteur de 149 millions de dollars et au goodwill, à hauteur de 500 millions de dollars. Le goodwill ne devrait pas être déductible aux fins de l'impôt.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, l'acquisition a participé aux produits d'exploitation et au résultat net, y ajoutant respectivement 96 millions de dollars et 2 millions de dollars.

Acquisition du portefeuille de cartes de crédit de Target Corporation aux États-Unis

Le 13 mars 2013, la Banque, par l'intermédiaire de sa filiale TD Bank USA N.A., a acquis la quasi-totalité du portefeuille existant de cartes de crédit Visa et de cartes de crédit de marque privée de Target Corporation aux États-Unis dont l'encours brut s'élevait à 5,8 milliards de dollars. La TD Bank USA N.A. a également conclu une entente s'étalant sur une période de sept ans aux termes de laquelle elle est devenue l'émetteur exclusif de la carte Visa Target et des cartes de crédit de marque privée à l'intention des clients de Target Corporation aux États-Unis.

Aux termes de cette entente, la Banque et Target Corporation ont droit à une quote-part du bénéfice généré par ces portefeuilles. Target Corporation est responsable de tous les aspects de l'exploitation et du service à la clientèle et assume la plus grande part des coûts d'exploitation des actifs en question. La Banque, pour sa part, supervise les politiques de gestion des risques, en plus de s'assurer du respect de la conformité réglementaire et d'assumer tous les coûts liés au financement des créances clients pour les comptes Visa Target existants et pour tous les comptes de cartes de crédit de marque privée existantes et nouvellement émises à l'intention des clients de Target aux États-Unis. La Banque a comptabilisé cette opération comme une acquisition d'actifs. Les résultats de cette acquisition à compter de la date d'acquisition ont été comptabilisés dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

À la date d'acquisition, la Banque a comptabilisé les créances sur cartes de crédit acquises à leur juste valeur de 5,7 milliards de dollars et des immobilisations incorporelles d'un montant total de 98 millions de dollars. Depuis cette date, le montant brut des produits et des pertes sur créances a été comptabilisé dans l'état du résultat consolidé. Un pourcentage fixe des produits et des pertes sur créances subies est attribué à Target Corporation. La quote-part nette des produits et des pertes sur créances de Target Corporation est comptabilisée dans les charges autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé et les montants connexes à recevoir de Target Corporation ou à payer à Target Corporation sont comptabilisés respectivement dans les autres actifs ou dans les autres passifs au bilan consolidé.

Acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada

Le 1^{er} décembre 2011, la Banque a acquis la quasi-totalité du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada, filiale en propriété exclusive de la Bank of America Corporation, ainsi que de certains autres actifs et passifs pour une contrepartie au comptant de 6 839 millions de dollars.

L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Les résultats de MBNA Canada à compter de la date d'acquisition ont été consolidés avec les résultats de la Banque et sont présentés principalement dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Gestion de patrimoine et Assurance.

Le goodwill ne devrait pas être déductible aux fins de l'impôt. Après la date d'acquisition, le goodwill a diminué de 27 millions de dollars pour s'établir à 93 millions de dollars en raison d'ajustements apportés aux différentes évaluations de la juste valeur au cours de la période d'évaluation.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, l'acquisition a contribué à hauteur de 811 millions de dollars aux produits d'exploitation et à hauteur de (15) millions de dollars au résultat net.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur estimée des actifs et des passifs acquis à la date d'acquisition.

Juste valeur des actifs nets identifiables acquis

(en millions de dollars canadiens)

	Montant
Actifs acquis	
Prêts ^{1, 2}	7 361 \$
Autres actifs	275
Immobilisations incorporelles	458
	8 094
Moins : passifs pris en charge	1 348
Juste valeur des actifs nets identifiables acquis	6 746
Goodwill	93
Total de la contrepartie de l'acquisition	6 839 \$

¹ L'acquisition comprenait les prêts productifs acquis et les prêts acquis ayant subi une perte de valeur. La juste valeur estimée des prêts productifs acquis reflète les pertes sur créances subies et attendues, et la juste valeur estimée des prêts acquis ayant subi une perte de valeur reflète les pertes sur créances subies à la date de l'acquisition.

² Les créances contractuelles brutes s'élevaient à 7 820 millions de dollars.

Acquisition de Services financiers Chrysler

Le 1^{er} avril 2011, la Banque a acquis la totalité des titres de participation en circulation au Canada et aux États-Unis de Services financiers Chrysler pour une contrepartie au comptant d'environ 6 307 millions de dollars, y compris une contrepartie éventuelle. L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Selon le contrat d'acquisition, la Banque devait verser une contrepartie au comptant additionnelle s'il arrivait que les montants réalisés sur certains actifs excèdent un seuil préétabli. La contrepartie éventuelle est immédiatement comptabilisée à la juste valeur dans la répartition du prix d'acquisition et est réévaluée à mesure que les montants sur les actifs seront réalisés dans l'état du résultat consolidé. Une contrepartie éventuelle de 52 millions de dollars a été comptabilisée à la date d'acquisition. Après l'acquisition, les montants réalisés sur ces actifs ont excédé le seuil préétabli et la Banque a dû verser une contrepartie au comptant additionnelle de 53 millions de dollars, laquelle a été inscrite à l'état du résultat consolidé. Les résultats de Services financiers Chrysler depuis la date de l'acquisition ont été inclus dans les résultats consolidés de la Banque. Les résultats de Services financiers Chrysler aux États-Unis sont présentés dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Les résultats de Services financiers Chrysler au Canada sont présentés dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

Après la date d'acquisition, le goodwill a augmenté de 45 millions de dollars pour atteindre 197 millions de dollars, en raison surtout de la finalisation des justes valeurs prises en compte dans la répartition du prix d'acquisition. Le montant total du goodwill qui devrait être déductible aux fins de l'impôt est de 275 millions de dollars.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, l'acquisition a contribué à hauteur de 273 millions de dollars aux produits d'exploitation et à hauteur de 13 millions de dollars au résultat net.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur estimée des actifs et des passifs de Services financiers Chrysler à la date d'acquisition.

Juste valeur des actifs nets identifiables acquis

(en millions de dollars canadiens)

	Montant
Actifs acquis	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 081 \$
Prêts ^{1, 2}	7 322
Autres actifs	2 207
	12 610
Moins : passifs pris en charge	6 500
Juste valeur des actifs nets identifiables acquis	6 110
Goodwill	197
Total de la contrepartie de l'acquisition	6 307 \$

¹ L'acquisition comprenait les prêts productifs acquis et les prêts acquis ayant subi une perte de valeur. La juste valeur estimée des prêts productifs acquis reflète les pertes sur créances subies et prévues et la juste valeur estimée des prêts acquis ayant subi une perte de valeur reflète les pertes sur créances subies à la date d'acquisition. La juste valeur estimative des prêts reflète les pertes sur créances prévues à la date de l'acquisition.

² Les créances contractuelles brutes s'élevaient à 7 361 millions de dollars.

NOTE 13 : GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La juste valeur des UGT de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les bénéfices prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la juste valeur des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul de la juste valeur pourrait influencer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les justes valeurs internes sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital de placement (comprend le goodwill et les autres immobilisations incorporelles). Tout le capital non réparti qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. À la date du dernier test de dépréciation, le capital non réparti s'établissait à 8,3 milliards de dollars et avait principalement trait aux titres de créance disponibles à la vente et aux swaps de taux d'intérêt gérés dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

Principales hypothèses

Le montant recouvrable de chaque groupe d'UGT a été établi d'après sa valeur d'utilité. Pour l'appréciation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sur la base de la prévision interne de la Banque sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt approprié.

Les principales hypothèses utilisées dans les tests de dépréciation du goodwill sont les suivantes.

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation avant impôt utilisés représentent l'appréciation actuelle du marché des risques spécifiques à chaque groupe d'UGT et sont tributaires du profil de risque et des besoins en capitaux de chacun des groupes d'UGT.

Multiple final

Le résultat inclus dans les tests de dépréciation du goodwill de chaque secteur d'exploitation était basé sur la prévision interne de la Banque, qui projette les flux de trésorerie attendus sur les cinq prochaines années. Le multiple final avant impôt pour la période qui suit la prévision interne de la Banque est tiré des multiples finaux observables obtenus auprès d'institutions financières comparables et s'est situé dans une fourchette de 9 à 14 fois.

Compte tenu de la sensibilité des principales hypothèses susmentionnées, la direction a déterminé qu'aucune modification raisonnable possible de ces hypothèses ne ferait en sorte que la valeur recouvrable de l'un des groupes d'UGT soit inférieure à sa valeur comptable.

Goodwill par secteur

(en millions de dollars canadiens)

	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada	Gestion de patrimoine et Assurance	Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	Services bancaires de gros	Siège social	Total
Valeur comptable du goodwill au 1 ^{er} novembre 2011	726 \$	1 051 \$	10 330 \$	150 \$	– \$	12 257 \$
Ajouts ¹	46	46	–	–	–	92
Cessions ²	–	(68)	–	–	–	(68)
Écart de conversion et autres	–	–	30	–	–	30
Valeur comptable du goodwill au 31 octobre 2012	772 \$	1 029 \$	10 360 \$	150 \$	– \$	12 311 \$
Valeur brute du goodwill	772 \$	1 029 \$	10 360 \$	150 \$	– \$	12 311 \$
Cumul des pertes de valeur	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Valeur comptable du goodwill au 1 ^{er} novembre 2012	772 \$	1 029 \$	10 360 \$	150 \$	– \$	12 311 \$
Ajouts ³	–	500	–	–	–	500
Cessions	–	–	–	–	–	–
Écart de conversion et autres	2	27	457	–	–	486
Valeur comptable du goodwill au 31 octobre 2013	774 \$	1 556 \$	10 817 \$	150 \$	– \$	13 297 \$
Cumul des pertes de valeur	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$

¹ Se rapportent surtout au goodwill découlant de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada.

² Se rapportent au dessaisissement de l'entreprise d'assurance aux États-Unis.

³ Se rapportent au goodwill découlant de l'acquisition d'Epoch. Pour plus de détails, se reporter à la note 12.

Le tableau ci-après présente les groupes d'UGT auxquels le goodwill a été attribué et le taux d'actualisation utilisé aux fins des tests de dépréciation.

Groupe d'UGT

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2013	2013	31 octobre 2012	2012
	Valeur comptable du goodwill	Taux d'actualisation ¹	Valeur comptable du goodwill	Taux d'actualisation ¹
Services bancaires personnels et commerciaux au Canada				
Services bancaires canadiens	774 \$	10,9 %	772 \$	10,9 %
Gestion de patrimoine et Assurance				
Gestion de patrimoine	1 090	11,3-12,4	566	11,7-15,0
Activités mondiales d'assurance	466	10,7	463	11,1
Services bancaires de gros				
Valeurs Mobilières TD	150	13,8	150	15,9
Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis				
Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	10 817	10,8 %	10 360	11,1 %
Total	13 297 \$		12 311 \$	

¹ Les taux d'actualisation ont été révisés afin de refléter les montants avant impôt.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les autres immobilisations incorporelles de la Banque aux 31 octobre 2013 et 31 octobre 2012.

Autres immobilisations incorporelles

(en millions de dollars canadiens)

	Immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base	Immobilisations incorporelles liées aux cartes de crédit	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coût					
Au 1 ^{er} novembre 2011	1 949 \$	16 \$	812 \$	391 \$	3 168 \$
Ajouts	–	456	395	2	853
Cessions	–	–	11	16	27
Dépréciation	–	–	–	–	–
Écarts de conversion et autres	–	–	(76)	–	(76)
Au 31 octobre 2012	1 949 \$	472 \$	1 120 \$	377 \$	3 918 \$
Ajouts	– \$	98 \$	516 \$	149 \$	763 \$
Cessions	–	–	9	5	14
Dépréciation	–	–	12	–	12
Écarts de conversion et autres	–	14	(89)	5	(70)
Au 31 octobre 2013	1 949 \$	584 \$	1 526 \$	526 \$	4 585 \$
Amortissement et dépréciation					
Au 1 ^{er} novembre 2011	900 \$	5 \$	242 \$	177 \$	1 324 \$
Cessions	–	–	17	7	24
Dépréciation	–	–	–	–	–
Dotation aux amortissements pour l'exercice	193	42	198	42	475
Écarts de conversion et autres	(3)	–	(71)	–	(74)
Au 31 octobre 2012	1 090 \$	47 \$	352 \$	212 \$	1 701 \$
Cessions	– \$	– \$	4 \$	4 \$	8 \$
Dépréciation	–	–	5	–	5
Dotation aux amortissements pour l'exercice	175	55	234	42	506
Écarts de conversion et autres	(34)	(2)	(76)	–	(112)
Au 31 octobre 2013	1 231 \$	100 \$	511 \$	250 \$	2 092 \$
Valeur comptable nette :					
Au 31 octobre 2012	859 \$	425 \$	768 \$	165 \$	2 217 \$
Au 31 octobre 2013	718 \$	484 \$	1 015 \$	276 \$	2 493 \$

NOTE 14 : TERRAINS, CONSTRUCTIONS, MATÉRIEL ET MOBILIER, ET AUTRES ACTIFS AMORTISSABLES

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables de la Banque aux 31 octobre 2013 et 31 octobre 2012.

Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables

(en millions de dollars canadiens)

	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres actifs amortissables ¹	Améliorations locatives	Total
Coût						
Au 1 ^{er} novembre 2011	834 \$	2 179 \$	608 \$	1 460 \$	1 174 \$	6 255 \$
Ajouts	9	189	147	316	115	776
Reclassement des véhicules loués ¹	–	–	–	(27)	–	(27)
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	14	78	3	7	–	102
Cessions	2	4	1	2	–	9
Pertes de valeur	1	10	12	36	4	63
Écarts de conversion et autres	6	–	(76)	(306)	(14)	(390)
Au 31 octobre 2012	860 \$	2 432 \$	669 \$	1 412 \$	1 271 \$	6 644 \$
Ajouts	5 \$	148 \$	320 \$	125 \$	112 \$	710 \$
Reclassement des véhicules loués ¹	–	–	–	–	–	–
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	–	–	–	2	5	7
Cessions	–	–	45	66	19	130
Pertes de valeur	–	–	–	–	2	2
Écarts de conversion et autres	(7)	88	(158)	(105)	10	(172)
Au 31 octobre 2013	858 \$	2 668 \$	786 \$	1 368 \$	1 377 \$	7 057 \$
Amortissement cumulé et dépréciation / pertes						
Au 1 ^{er} novembre 2011	– \$	678 \$	250 \$	750 \$	494 \$	2 172 \$
Reclassement des véhicules loués ¹	–	–	–	(7)	–	(7)
Dotation aux amortissements pour l'exercice	–	92	143	162	97	494
Cessions	–	3	–	2	–	5
Pertes de valeur	–	2	11	17	19	49
Écarts de conversion et autres	–	(74)	(97)	(132)	(60)	(363)
Au 31 octobre 2012	– \$	691 \$	285 \$	754 \$	512 \$	2 242 \$
Reclassement des véhicules loués ¹	– \$	– \$	– \$	7 \$	– \$	7 \$
Dotation aux amortissements pour l'exercice	–	102	165	146	99	512
Cessions	–	1	44	45	13	103
Pertes de valeur	–	(6)	–	(2)	(5)	(13)
Écarts de conversion et autres	–	(11)	(64)	(150)	(24)	(249)
Au 31 octobre 2013	– \$	787 \$	342 \$	714 \$	579 \$	2 422 \$
Valeur comptable nette :						
Au 31 octobre 2012	860 \$	1 741 \$	384 \$	658 \$	759 \$	4 402 \$
Au 31 octobre 2013	858 \$	1 881 \$	444 \$	654 \$	798 \$	4 635 \$

¹ Se rapporte aux véhicules rendus ou saisis dans le portefeuille de contrats de location qui sont reclassés des terrains, constructions, matériel et mobilier et autres actifs amortissables aux autres actifs. Lorsqu'ils sont reclassés aux autres actifs, ces véhicules sont généralement vendus par des maisons d'encan dans les 30 jours.

NOTE 15 : AUTRES ACTIFS
Autres actifs

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2013	Aux 31 octobre 2012
Montants à recevoir des courtiers et des clients	9 183 \$	5 756 \$
Créances clients, charges payées d'avance et autres éléments ¹	6 815	6 090
Charge de retraite reportée	506	426
Actifs liés aux assurances, compte non tenu des placements	1 409	1 417
Intérêts courus	1 260	1 225
Total	19 173 \$	14 914 \$

¹ Comprennent les biens saisis de 233 millions de dollars au 31 octobre 2013 (254 millions de dollars au 31 octobre 2012) et les actifs compensatoires liés à la FDIC de 81 millions de dollars au 31 octobre 2013 (90 millions de dollars au 31 octobre 2012).

NOTE 16 : DÉPÔTS

Les dépôts à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit de demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes-chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent tous les dépôts encaissables à une date d'échéance fixe, acquis par nos clients pour gagner de l'intérêt sur une période fixe. La durée varie de un jour à dix ans. Les intérêts courus sur les dépôts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé. Les dépôts sont généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti et d'autres instruments semblables. Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus au 31 octobre 2013 s'établissait à 156 milliards de dollars (138 milliards de dollars au 31 octobre 2012).

Certains passifs de dépôt sont classés comme détenus à des fins de transaction au bilan consolidé et sont comptabilisés à la juste valeur, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée dans l'état du résultat consolidé.

Types de dépôts

(en millions de dollars canadiens)

				<i>Aux</i>	
				31 octobre 2013	31 octobre 2012
	À vue	À préavis	À terme	Total	Total
Particuliers	12 540 \$	249 204 \$	58 005 \$	319 749 \$	291 759 \$
Banques ¹	3 958	10	16 555	20 523	14 957
Entreprises et gouvernements ²	44 218	82 051	76 935	203 204	181 038
Détenus à des fins de transaction ¹	-	-	47 593	47 593	38 774
Total	60 716 \$	331 265 \$	199 088 \$	591 069 \$	526 528 \$
Dépôts non productifs d'intérêts inclus ci-dessus					
Au Canada				4 738 \$	3 798 \$
À l'étranger				31 558	27 064
Dépôts productifs d'intérêts inclus ci-dessus					
Au Canada				304 876	287 516
À l'étranger				248 139	207 383
Fonds fédéraux américains déposés ¹				1 758	767
Total^{2,3}				591 069 \$	526 528 \$

¹ Comprennent les dépôts auprès de la Federal Home Loan Bank.

² Comprennent une somme de 10 milliards de dollars au 31 octobre 2013 (10 milliards de dollars au 31 octobre 2012) relative à des détenteurs d'obligations sécurisées qui est incluse dans les dépôts au bilan consolidé.

³ Inclut des dépôts de 320 milliards de dollars au 31 octobre 2013 (271 milliards de dollars au 31 octobre 2012) libellés en dollars US et de 17 milliards de dollars (13 milliards de dollars au 31 octobre 2012) libellés dans d'autres monnaies.

Dépôts par pays

(en millions de dollars canadiens)

				<i>Aux</i>	
				31 octobre 2013	31 octobre 2012
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Total
Particuliers	172 885 \$	144 541 \$	2 323 \$	319 749 \$	291 759 \$
Banques	6 855	3 882	9 786	20 523	14 957
Entreprises et gouvernements	126 549	72 680	3 975	203 204	181 038
Détenus à des fins de transaction	3 325	41 636	2 632	47 593	38 774
Total	309 614 \$	262 739 \$	18 716 \$	591 069 \$	526 528 \$

Dépôts à terme

(en millions de dollars canadiens)

							<i>Aux</i>	
							31 octobre	31 octobre
							2013	2012
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 3 ans	De 3 ans à 4 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Particuliers	36 009	\$ 9 180	\$ 6 815	\$ 2 977	\$ 2 874	\$ 150	\$ 58 005	\$ 67 302
Banques	16 489	14	15	5	5	27	16 555	10 898
Entreprises et gouvernements	46 162	8 824	11 920	4 746	5 178	105	76 935	67 802
Détenus à des fins de transaction	46 218	156	204	202	401	412	47 593	38 774
Total	144 878	\$ 18 174	\$ 18 954	\$ 7 930	\$ 8 458	\$ 694	\$ 199 088	\$ 184 776

Dépôts à terme encaissables dans moins de un an

(en millions de dollars canadiens)

				<i>Aux</i>	
				31 octobre	31 octobre
				2013	2012
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 12 mois	Total	Total
Particuliers	13 749	\$ 9 116	\$ 13 144	\$ 36 009	\$ 40 453
Banques	12 468	3 729	292	16 489	10 846
Entreprises et gouvernements	36 098	4 058	6 006	46 162	45 572
Détenus à des fins de transaction	23 991	15 056	7 171	46 218	37 417
Total	86 306	\$ 31 959	\$ 26 613	\$ 144 878	\$ 134 288

NOTE 17 : AUTRES PASSIFS**Autres passifs**

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre	31 octobre
	2013	2012
Montants à payer aux courtiers et aux clients	8 908	\$ 5 952
Comptes fournisseurs, charges à payer et autres éléments	2 863	2 705
Passifs liés aux entités ad hoc	5 743	5 696
Passifs liés aux assurances	5 586	4 824
Intérêts courus	1 076	1 466
Charges salariales à payer	2 286	2 030
Passif au titre des prestations constituées	1 369	1 308
Chèques et autres effets en voie de règlement	1 082	877
Total	28 913	\$ 24 858

NOTE 18 : BILLETS ET DÉBENTURES SUBORDONNÉS

Les billets et les débentures subordonnés sont des obligations directes non garanties de la Banque ou de ses filiales, dont le droit de paiement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Les rachats, annulations, échanges et modifications de débentures subordonnées admissibles à titre de fonds propres réglementaires sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF.

Aux termes de Bâle III et de la ligne directrice révisée sur les normes d'adéquation des fonds propres du BSIF, les instruments de fonds propres qui ne satisfont pas aux exigences de Bâle III sont considérés comme des fonds propres réglementaires non admissibles et sont visés par des mesures de retrait progressif sur une période de transition de 10 ans débutant le 1^{er} janvier 2013. Actuellement, toutes les débentures subordonnées de la Banque sont des instruments de fonds propres non admissibles et sont visées par les mesures de retrait progressif.

Billets et débentures subordonnés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Date d'échéance	Taux d'intérêt (%)	Date de rachat au pair la plus rapprochée	Aux	
			31 octobre 2013	31 octobre 2012
Août 2014	10,05	–	149 \$	150 \$
Novembre 2017	5,38	Novembre 2012 ¹	–	2 444
Juin 2018	5,69	Juin 2013 ²	–	898
Avril 2020	5,48 ³	Avril 2015	871	875
Novembre 2020	3,37 ⁴	Novembre 2015	1 000	998
Septembre 2022 ⁵	4,64 ⁶	Septembre 2017	270	270
Juillet 2023	5,83 ⁷	Juillet 2018	650	650
Mai 2025	9,15	–	199	199
Octobre 2104	4,97 ⁸	Octobre 2015	796	784
Décembre 2105	4,78 ⁹	Décembre 2016	2 247	2 250
Décembre 2106	5,76 ¹⁰	Décembre 2017	1 800	1 800
Total			7 982 \$	11 318 \$

¹ Le 1^{er} novembre 2012, la Banque a racheté la totalité de ses billets à moyen terme en circulation au prix de rachat du plein montant du capital.

² Le 3 juin 2013, la Banque a racheté la totalité de ses billets à moyen terme en circulation au prix de rachat du plein montant du capital.

³ Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 2,00 %.

⁴ Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 1,25 %.

⁵ Obligation d'une filiale.

⁶ Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 1,00 %.

⁷ Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée inclusivement et par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 2,55 %.

⁸ Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, le taux sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 1,77 %.

⁹ Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, le taux sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 1,74 %.

¹⁰ Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, le taux sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 1,99 %.

CALENDRIER DES REMBOURSEMENTS

L'ensemble des échéances des billets et des débentures subordonnés de la Banque s'établit comme suit.

Échéances

(en millions de dollars canadiens)

	Aux	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Moins de 1 an	149 \$	– \$
De 1 an à 3 ans	–	150
De 3 ans à 4 ans	–	–
De 4 ans à 5 ans	–	–
Plus de 5 ans	7 833	11 168
Total	7 982 \$	11 318 \$

NOTE 19 : PASSIF AU TITRE DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES

La Banque classe les actions privilégiées à rachat obligatoire ou convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque dans le passif aux fins de présentation de l'information financière. Les versements de dividendes sur ces actions privilégiées sont comptabilisés dans les charges d'intérêts.

Les actions privilégiées qui ne sont ni à rachat obligatoire ni convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque ne sont pas classées dans le passif et sont présentées dans la note 21, Capital social.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE FIDUCIES DE PLACEMENT IMMOBILIER

Actions privilégiées de FPI, actions privilégiées à taux fixe et à dividende cumulatif, série 2000A

Une fiducie de placement immobilier, Carolina First Mortgage Loan Trust (la FPI Carolina First), filiale de TD Bank, N.A., a émis des actions privilégiées à taux fixe et à dividende cumulatif, série 2000A (les actions de série 2000A). Les actions de série 2000A donnent droit à des dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, à un taux annuel de 11,125 % par action de série 2000A. Les actions de série 2000A sont non garanties et à rachat obligatoire le 31 janvier 2031 par la FPI Carolina First, sous réserve de tout consentement nécessaire des organismes de réglementation. Chaque action de série 2000A peut être automatiquement échangée, sans le consentement du porteur, contre une action privilégiée à taux fixe et à dividende cumulatif de série 2000A nouvellement émise de TD Bank, N.A., à la survenance de certains événements. Selon Bâle II, les actions de série 2000A étaient admissibles comme fonds propres de catégorie 2 de la Banque. Selon Bâle III, les actions de série 2000A sont considérées comme des instruments de fonds propres non admissibles et sont visées par les mesures de retrait progressif sur 10 ans débutant en janvier 2013.

Au 31 octobre 2013, 263 actions (263 actions au 31 octobre 2012) d'un capital de 27 millions de dollars (26 millions de dollars au 31 octobre 2012) étaient émises et en circulation.

Actions privilégiées de FPI, actions privilégiées à taux variable et à dividende cumulatif, série 2002C

Le 31 mai 2012, la FPI Carolina First a racheté au pair la totalité de ses actions privilégiées à taux variable et à dividende cumulatif de série 2002C en circulation.

NOTE 20 : TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL

La Banque émet des titres de fiducie de capital innovateurs par l'entremise d'entités ad hoc. La Banque consolide ces entités ad hoc, et leurs titres sont présentés dans le bilan consolidé soit comme passif au titre des titres de fiducie de capital, soit comme participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales. Les titres de fiducie de capital étaient tous admissibles comme fonds propres de catégorie 1 de la Banque selon Bâle II. Conformément à Bâle III, tous les titres de fiducie de capital de la Banque sont considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles visés par les mesures de retrait progressif sur 10 ans à compter de janvier 2013. Le 7 février 2011, la Banque a annoncé qu'elle prévoyait exercer un droit de rachat déclenché par un événement réglementaire en 2022 à l'égard des billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 qui seront alors en circulation.

Le 17 septembre 2008, Fiducie de capital TD III (Fiducie III), fiducie à capital fixe, a émis les titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 (TD CaTS III). Le produit de l'émission a été investi dans des actifs de fiducie achetés de la Banque. Chaque TD CaTS III peut être automatiquement échangé, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A9 de la Banque, à la survenance de certains événements.

Le 26 janvier 2009, Fiducie de capital TD IV (Fiducie IV) a émis les billets de Fiducie de capital TD IV – série 1 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV-1) et les billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV-2) et, le 15 septembre 2009, les billets de Fiducie de capital TD IV – série 3 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV-3 et, collectivement, les billets TD CaTS IV). Le produit des émissions a été investi dans des billets de dépôt de la Banque. Chaque billet TD CaTS IV-1 et TD CaTS IV-2 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A10 de la Banque, et chaque billet TD CaTS IV-3 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A11 de la Banque, dans chaque cas, sans le consentement des porteurs et à la survenance de certains événements. À chaque date de paiement de l'intérêt visé par la survenance de certains événements, les porteurs de billets TD CaTS IV seront tenus d'investir l'intérêt payé sur ces billets TD CaTS IV dans une nouvelle série d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif de la Banque.

Titres de fiducie de capital

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	En milliers de parts	Dates de distribution/ paiement des intérêts	Rendement annuel	Date de rachat	Date de conversion	Aux	
				Au gré de l'émetteur	Au gré du porteur	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Inclus dans les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales au bilan consolidé							
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008	1 000	30 juin, 31 déc.	7,243 % ¹	31 déc. 2013 ²		989 \$	981 \$
Inclus dans le passif au titre des titres de fiducie de capital au bilan consolidé							
Titres de Fiducie de capital TD II – série 2012-1	350	30 juin, 31 déc.	6,792 %	31 déc. 2007 ³	En tout temps	– \$	350 \$
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 1	550	30 juin, 31 déc.	9,523 % ⁴	30 juin 2014 ⁵		550	550
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2	450	30 juin, 31 déc.	10,000 % ⁶	30 juin 2014 ⁵		450	450
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3	750	30 juin, 31 déc.	6,631 % ⁷	31 déc. 2014 ⁵		740	752
Titres de capital de South Financial Capital Trust 2007-I	75	1 ^{er} mars, 1 ^{er} juin 1 ^{er} sept., 1 ^{er} déc.	Variable	1 ^{er} sept. 2012 ⁸		–	75
Titres privilégiés de South Financial Capital Trust 2007-II	17	30 janv., 30 avr. 30 juill., 30 oct.	Variable	30 oct. 2012 ⁹		–	17
Titres de capital de South Financial Capital Trust 2007-III	30	15 mars, 15 juin 15 sept., 15 déc.	Variable	15 sept. 2012 ¹⁰		–	30
	2 222					1 740 \$	2 224 \$

¹ Pour la période prenant fin le 31 décembre 2018 exclusivement et par la suite, à un taux équivalant à la moitié de la somme obtenue au taux des acceptations bancaires de six mois, majorée de 4,30 %.

² À la date de rachat et de toute distribution par la suite, la Fiducie III peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, racheter les TD CaTS III en totalité, sans le consentement des porteurs.

³ Le 31 décembre 2012, Fiducie de capital TD II a racheté la totalité de ses titres en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$.

⁴ Pour la période prenant fin le 30 juin 2019 exclusivement et par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 10,125 %.

⁵ À partir de la date de rachat, la Fiducie IV peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, racheter les billets TD CaTS IV-1, TD CaTS IV-2 ou TD CaTS IV-3, respectivement, en totalité ou en partie, sans le consentement des porteurs.

⁶ Pour la période prenant fin le 30 juin 2039 exclusivement et par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 9,735 %.

⁷ Pour la période prenant fin le 30 juin 2021 exclusivement et par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 4,00 %.

⁸ Le 1^{er} mars 2013, South Financial Capital Trust 2007-I a racheté la totalité de ses titres en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ US.

⁹ Le 30 avril 2013, South Financial Capital Trust 2007-II a racheté la totalité de ses titres en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ US.

¹⁰ Le 15 mars 2013, South Financial Capital Trust 2007-III a racheté la totalité de ses titres en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ US.

NOTE 21 : CAPITAL SOCIAL**ACTIONS ORDINAIRES**

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions ordinaires ne sont ni rachetables, ni convertibles. D'habitude, les dividendes sont déclarés trimestriellement par le conseil d'administration de la Banque, et le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, en une ou plusieurs séries, sans valeur nominale. Conformément à Bâle III, toutes les actions privilégiées actuelles de la Banque sont considérées comme des instruments de fonds propres non admissibles visés par les mesures de retrait progressif sur 10 ans à compter de janvier 2013.

Le tableau suivant présente un sommaire des actions émises et en circulation aux 31 octobre 2013 et 31 octobre 2012.

Actions ordinaires et actions privilégiées émises et en circulation et actions autodétenues

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2013		31 octobre 2012	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires				
Solde au début de l'exercice	918,2	18 691 \$	902,4	17 491 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	4,2	297	3,9	253
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	6,0	515	11,9	947
Rachat d'actions aux fins d'annulation	(9,0)	(187)	–	–
Produit tiré de l'émission de nouvelles actions	–	–	–	–
Solde à la fin de l'exercice – actions ordinaires	919,4	19 316 \$	918,2	18 691 \$
Actions privilégiées – catégorie A				
Série O	17,0	425 \$	17,0	425 \$
Série P	10,0	250	10,0	250
Série Q	8,0	200	8,0	200
Série R	10,0	250	10,0	250
Série S ¹	5,4	135	10,0	250
Série T ¹	4,6	115	–	–
Série Y ²	5,5	137	10,0	250
Série Z ²	4,5	113	–	–
Série AA	10,0	250	10,0	250
Série AC	8,8	220	8,8	220
Série AE	12,0	300	12,0	300
Série AG	15,0	375	15,0	375
Série AI	11,0	275	11,0	275
Série AK	14,0	350	14,0	350
Solde à la fin de l'exercice – actions privilégiées	135,8	3 395 \$	135,8	3 395 \$
Actions autodétenues – ordinaires³				
Solde au début de l'exercice	(2,1)	(166) \$	(1,4)	(116) \$
Achat d'actions	(41,7)	(3 552)	(40,3)	(3 175)
Vente d'actions	41,9	3 573	39,6	3 125
Solde à la fin de l'exercice – actions autodétenues – ordinaires	(1,9)	(145) \$	(2,1)	(166) \$
Actions autodétenues – privilégiées³				
Solde au début de l'exercice	–	(1) \$	–	– \$
Achat d'actions	(3,4)	(86)	(2,9)	(77)
Vente d'actions	3,3	85	2,9	76
Solde à la fin de l'exercice – actions autodétenues – privilégiées	(0,1)	(2) \$	–	(1) \$

¹ Le 31 juillet 2013, la Banque a converti 4,6 millions de ses 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série S en un nombre égal d'actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série T de la Banque.

² Le 31 octobre 2013, la Banque a converti 4,5 millions de ses 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série Y en un nombre égal d'actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série Z de la Banque.

³ Lorsque, dans le cadre de ses activités de négociation, la Banque acquiert ses propres actions, celles-ci sont classées comme des actions autodétenues, et leur coût est porté en déduction des capitaux propres.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série O

Le 1^{er} novembre 2005, la Banque a émis 17 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série O, pour une contrepartie brute au comptant de 425 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 4,85 % par action de série O. La Banque peut racheter les actions de série O, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 1^{er} novembre 2010, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 octobre 2014.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P

Le 1^{er} novembre 2007, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P, pour une contrepartie brute de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,25 % par action de série P. La Banque peut racheter les actions de série P, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 1^{er} novembre 2012, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 octobre 2016.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Q

Le 31 janvier 2008, la Banque a émis 8 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Q, pour une contrepartie brute au comptant de 200 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % par action de série Q. La Banque peut racheter les actions de série Q, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 janvier 2013, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 janvier 2017.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série R

Le 12 mars 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série R, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % par action de série R. La Banque peut racheter au comptant les actions de série R, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant

de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 30 avril 2013, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2017.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série S

Le 11 juin 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série S, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,00 % pour la période initiale allant du 11 juin 2008 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2013 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,60 %. Les porteurs d'actions de série S auront le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série T, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série S en circulation sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet. Le 31 juillet 2013, la Banque a converti 4,6 millions de ses 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série S en un nombre égal d'actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série T.

Actions privilégiées à taux variable de série T

Le 31 juillet 2013, la Banque a émis 4,6 millions d'actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série T pour une contrepartie brute de 115 millions de dollars, au moyen de la conversion d'un nombre égal d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série S. Les dividendes au comptant non cumulatifs à taux variable, s'ils sont déclarés, seront versés trimestriellement à partir de la période allant du 31 juillet 2013 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2018 exclusivement. Le taux du dividende pour un trimestre correspondra au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de 90 jours majoré de 1,60 %. Les porteurs d'actions de série T auront le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série S, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2018 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série T sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à i) 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2018 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet ou ii) 25,50 \$ pour les rachats effectués à toute autre date à compter du 31 juillet 2013.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série Y

Le 16 juillet 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série Y, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,10 % pour la période initiale allant du 16 juillet 2008 inclusivement jusqu'au 31 octobre 2013 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,68 %. Les porteurs d'actions de série Y auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série Z, sous réserve de certaines conditions, le 31 octobre 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre, et inversement. Les actions de série Y sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 octobre 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre. Le 31 octobre 2013, la Banque a converti 4,5 millions de ses 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série Y en un nombre égal d'actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série Z.

Actions privilégiées à taux variable de série Z

Le 31 octobre 2013, la Banque a émis 4,5 millions d'actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série Z pour une contrepartie brute de 113 millions de dollars, au moyen de la conversion d'un nombre égal d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série Y. Les dividendes au comptant non cumulatifs à taux variable, s'ils sont déclarés, seront versés trimestriellement à partir de la période allant du 31 octobre 2013 inclusivement jusqu'au 31 octobre 2018 exclusivement. Le taux du dividende pour un trimestre correspondra au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de 90 jours majoré de 1,68 %. Les porteurs d'actions de série Z auront le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série Y, sous réserve de certaines conditions, le 31 octobre 2018 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre, et inversement. Les actions de série Z sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à i) 25,00 \$ l'action le 31 octobre 2018 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre ou ii) 25,50 \$ pour les rachats effectués à toute autre date à compter du 31 octobre 2013.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AA

Le 12 septembre 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AA, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,00 % pour la période initiale allant du 12 septembre 2008 inclusivement jusqu'au 31 janvier 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,96 %. Les porteurs d'actions de série AA auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série AB, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier, et inversement. Les actions de série AA sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 janvier 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AC

Le 5 novembre 2008, la Banque a émis 8,8 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AC, pour une contrepartie brute au comptant de 220 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % pour la période initiale allant du 5 novembre 2008 inclusivement jusqu'au 31 janvier 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 2,74 %. Les porteurs d'actions de série AC auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série AD, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2014, et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier, et inversement. Les actions de série AC sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 janvier 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AE

Le 14 janvier 2009, la Banque a émis 12 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AE, pour une contrepartie brute au comptant de 300 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 14 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 avril 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,37 %. Les porteurs d'actions de série AE auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AF, sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril, et inversement. Les actions de série AE sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AG

Le 30 janvier 2009, la Banque a émis 15 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AG, pour une contrepartie brute au comptant de 375 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 30 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 avril 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,38 %. Les porteurs d'actions de série AG auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AH, sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril, et inversement. Les actions de série AG sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AI

Le 6 mars 2009, la Banque a émis 11 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AI, pour une contrepartie brute au comptant de 275 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 6 mars 2009 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,15 %. Les porteurs d'actions de série AI auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AJ, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série AI sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AK

Le 3 avril 2009, la Banque a émis 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AK, pour une contrepartie brute au comptant de 350 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 3 avril 2009 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,33 %. Les porteurs d'actions de série AK auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AL, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série AK sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet.

RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 19 juin 2013, la Banque a annoncé que la Bourse de Toronto et le BSIF ont approuvé l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Banque visant à racheter pour annulation jusqu'à 12 millions d'actions ordinaires. Le rachat aux termes de l'offre a commencé le 21 juin 2013 et se terminera le 20 juin 2014, à toute date antérieure que la Banque peut décider ou à toute date antérieure à laquelle la Banque aura terminé ses rachats en vertu de l'avis d'intention déposé auprès de la Bourse de Toronto. Au 31 octobre 2013, la Banque avait racheté 9,0 millions d'actions ordinaires en vertu de l'offre à un prix moyen de 86,50 \$ l'action pour une contrepartie totale de 780,2 millions de dollars. Aucun programme de rachat dans le cours normal des activités de la Banque n'avait cours pendant l'exercice 2012.

PLAN DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

La Banque offre un plan de réinvestissement des dividendes à ses actionnaires ordinaires. La participation à ce plan est facultative et, en vertu des conditions du plan, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises sur le capital autorisé de la Banque, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes, moins un escompte variant entre 0 % et 5 %, au gré de la Banque, ou sur le marché libre, au cours du marché. Pendant l'exercice, un total de 3,3 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque à un escompte de 1 % et 2,7 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque à un escompte de 0 % (11,9 millions d'actions à un escompte de 1 % en 2012) dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes.

RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

En vertu de la *Loi sur les banques*, la Banque ne peut pas déclarer de dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe un motif valable de croire que, ce faisant, elle enfreindrait les règlements de la *Loi sur les banques* en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité ou les lignes directrices du BSIF. La Banque ne prévoit pas que cette condition l'empêchera de verser des dividendes dans le cadre normal des activités.

La capacité de la Banque de verser des dividendes est également restreinte si la Fiducie III ou la Fiducie IV ne verse pas le plein montant des intérêts ou des distributions semestrielles aux porteurs de ses titres de fiducie respectifs, soit les billets TD CaTS III et TD CaTS IV. En outre, la capacité de la Banque de verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation est restreinte, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées aient été déclarés et versés ou réservés aux fins de versement. Actuellement, ces limites ne restreignent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou les actions privilégiées.

NOTE 22 : PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE DANS DES FILIALES**Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales**

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Actions privilégiées de FPI, série A	513 \$	491 \$
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 ¹	989	981
Divers	6	5
Total	1 508 \$	1 477 \$

¹ Se reporter à la note 20, qui contient une description des titres de Fiducie de capital TD III.**ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE FPI, ACTIONS PRIVILÉGIÉES PERPÉTUELLES ÉCHANGEABLES, À TAUX FIXE-VARIABLE ET À DIVIDENDE NON CUMULATIF, SÉRIE A**

Une fiducie de placement immobilier, Northgroup Preferred Capital Corporation (la FPI Northgroup), filiale de TD Bank, N.A., a émis 500 000 actions privilégiées perpétuelles échangeables, à taux fixe-variable et à dividende non cumulatif, série A (les «actions de série A»). Chaque action de série A donne droit à des dividendes en espèces non cumulatifs semestriels, s'ils sont déclarés, à un taux annuel de 6,378 % jusqu'au 17 octobre 2017 et à un taux annuel correspondant au TIOA à trois mois majoré de 1,1725 % payable trimestriellement par la suite. Les actions de série A sont rachetables par la FPI Northgroup, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, au prix de 1 000 \$ US majoré d'un montant compensatoire à tout moment après le 15 octobre 2012 et avant le 15 octobre 2017, et au prix de 1 000 \$ US l'action de série A le 15 octobre 2017 et tous les cinq ans par la suite. Les actions de série A étaient admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 de la Banque selon Bâle II. Conformément à Bâle III, les actions de série A sont considérées comme des instruments de fonds propres non admissibles visés par les mesures de retrait progressif sur 10 ans à compter de janvier 2013. Chaque action de série A peut être automatiquement échangée, sans le consentement du porteur, contre une action privilégiée nouvellement émise de TD Bank, N.A., à la survenance de certains événements.

NOTE 23 : PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE TRANSACTION

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés détenus à des fins de transaction, certaines valeurs mobilières et certains prêts détenus dans un portefeuille de négociation qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les prêts détenus à des fins de transaction et les dépôts détenus à des fins de transaction sont mesurés à la juste valeur, et les profits et les pertes sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé.

Les produits liés aux activités de transaction comprennent les produits d'intérêts nets, les produits (pertes) de négociation et les produits tirés des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont gérés dans un portefeuille de négociation, tous comptabilisés dans l'état du résultat consolidé. Les produits d'intérêts nets proviennent de l'intérêt et des dividendes ayant trait aux actifs et aux passifs détenus à des fins de transaction et sont présentés dans le tableau ci-dessous déduction faite des charges et produits d'intérêts associés au financement de ces actifs et de ces passifs. Les produits (pertes) de négociation comprennent les profits et les pertes réalisés et latents sur les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction. Les profits et les pertes réalisés et latents sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont inclus dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les produits liés aux activités de transaction ne comprennent pas les commissions et les honoraires de prise ferme sur les transactions sur valeurs mobilières, lesquels sont présentés séparément dans l'état du résultat consolidé.

Les produits liés aux activités de transaction par gamme de produits représentent les produits de transaction pour chaque catégorie de transaction importante.

Produits liés aux activités de transaction

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Exercices clos les 31 octobre</i>		
	2013	2012	2011
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	1 230 \$	1 050 \$	818 \$
Produits (pertes) de négociation	(281)	(41)	(127)
Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	(6)	10	4
Total	943 \$	1 019 \$	695 \$
Par produit			
Portefeuilles d'instruments à taux d'intérêt et de crédit	554 \$	534 \$	212 \$
Portefeuilles de monnaies étrangères	368	374	428
Portefeuilles d'actions et autres	27	101	51
Instruments désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	(6)	10	4
Total	943 \$	1 019 \$	695 \$

¹ Excluent les montants relatifs aux valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net qui ne sont pas gérées dans un portefeuille de négociation, mais qui ont été combinées à des dérivés pour former des relations de couverture économiques.**NOTE 24 : ASSURANCE****RISQUE D'ASSURANCE**

Le risque d'assurance est le risque de perte financière imputable aux différences entre l'expérience réelle et les attentes à l'égard des prix des produits d'assurance ou du provisionnement. Une expérience défavorable pourrait être attribuable à des variations défavorables du calendrier, de l'envergure ou de la fréquence des demandes d'indemnisation (p. ex., risque de catastrophe), de la mortalité, la morbidité ou la longévité, du comportement des titulaires de police ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une protection financière en transférant les risques assurés à l'assureur en échange de primes. La Banque est exposée à des risques d'assurance dans le cadre de ses activités d'assurances multirisques, d'assurance de personnes et de réassurance.

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction de chaque unité ayant des activités d'assurance, sous la surveillance du chef de la gestion du risque responsable de l'assurance qui relève du service Gestion du risque. Le comité d'audit du conseil d'administration agit comme comité d'audit et de révision pour les filiales d'assurances canadiennes. Ces filiales ont également leur propre conseil d'administration, de même que des actnaires nommés de manière indépendante qui assurent un suivi additionnel de la gestion du risque.

Les pratiques de gouvernance en matière de gestion des risques de la Banque assurent une surveillance et un contrôle indépendants et rigoureux des risques dans les activités d'assurance. Le comité du risque du secteur Assurance fait un suivi essentiel des activités de gestion des risques pour ce secteur. Le cadre de gestion du risque d'assurance décrit la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance et tient compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Le cadre de gestion du risque d'assurance est maintenu par la Gestion des risques et est aligné sur l'appétit de la Banque à l'égard du risque d'assurance.

L'évaluation des provisions pour engagements d'indemnisation est fondamentale dans les activités d'assurance. La Banque s'engage à constituer des provisions pour couvrir les paiements futurs estimés (y compris les frais d'indemnisation) sur l'ensemble des demandes d'indemnisation associées aux contrats d'assurance souscrits. Les provisions ne peuvent être constituées avec une certitude absolue et représentent la meilleure estimation de la direction des paiements futurs au titre des demandes d'indemnisation. Ainsi, la Banque examine régulièrement les estimations des passifs par rapport aux demandes d'indemnisation réelles et ajuste les provisions au besoin si l'expérience diffère de ce qui avait été prévu. Les passifs au titre des demandes d'indemnisation sont calculés conformément à la méthode comptable sur les activités d'assurance suivie par la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés de la Banque.

À cette fin, une bonne conception des produits est un élément déterminant de la gestion des risques. L'exposition de la Banque au risque d'assurance est généralement à court terme, le risque de souscription principal étant lié à l'assurance auto et habitation pour les particuliers.

Les cycles du marché de l'assurance de même que les modifications de la réglementation en matière d'assurance auto, l'environnement judiciaire, les tendances relatives aux sommes accordées par les tribunaux, les tendances climatiques et le contexte économique peuvent avoir une incidence sur la performance des activités d'assurance. Des politiques sur l'établissement des prix et des normes en matière de souscription sont maintenues, et la conformité à celles-ci est surveillée par le comité du risque du secteur Assurance.

L'assurance auto est régie par des lois provinciales et, par conséquent, les indemnités versées aux titulaires de police peuvent différer d'une province à l'autre. Il existe aussi une exposition au risque de concentration géographique en ce qui a trait à la couverture des biens de particuliers. L'exposition aux concentrations du risque d'assurance est gérée au moyen de lignes directrices, de limites et de niveaux d'autorisation établis relativement à la souscription d'une police d'assurance qui gouvernent l'acceptation du risque. Le risque de concentration est également atténué par l'achat de réassurance.

Des stratégies sont en place pour gérer le risque dans nos activités de réassurance. Le risque de souscription de nouvelles polices est géré au moyen d'une politique qui limite l'exposition à certains types d'affaires et à certains pays. La grande majorité des ententes sont renouvelables annuellement, ce qui réduit le risque à long terme. Le risque en cas d'une pandémie est revu et estimé chaque année.

AUTRES RISQUES CONNEXES

Le risque de crédit est géré à l'aide d'une politique en matière de risque de contrepartie. Pour atténuer les risques de taux d'intérêt et de liquidité, les investissements à l'appui de la provision pour sinistres impayés, montant net, sont fonction du risque de taux d'intérêt.

PRODUITS ET CHARGES D'ASSURANCE

La Banque se livre à des activités d'assurance qui comprennent les assurances multirisques, les assurances de personnes et la réassurance. Les produits d'assurance sont présentés à l'état du résultat consolidé dans les produits d'assurance et les charges, dans les indemnisations d'assurance et charges connexes, y compris les incidences des indemnisations et de la réassurance sur l'état du résultat consolidé.

Produits d'assurance, indemnisations d'assurance et charges connexes

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les 31 octobre		
	2013	2012	2011
Primes gagnées			
Montant brut	4 253 \$	3 990 \$	3 722 \$
Réassurance cédée	836	834	753
Primes gagnées, montant net	3 417 \$	3 156 \$	2 969 \$
Produits tirés des commissions et autres produits	317	381	376
Produits d'assurance	3 734 \$	3 537 \$	3 345 \$
Indemnisations d'assurance et charges connexes			
Montant brut	3 273 \$	2 771 \$	2 427 \$
Réassurance cédée	217	347	249
Indemnisations d'assurance et charges connexes	3 056 \$	2 424 \$	2 178 \$

PASSIFS D'ASSURANCE

Au 31 octobre 2013, le total des passifs d'assurance de 5 586 millions de dollars (4 824 millions de dollars au 31 octobre 2012) était présenté dans les autres passifs inclus dans la note 17.

RAPPROCHEMENT DES VARIATIONS DES PASSIFS POUR LES ASSURANCES MULTIRISQUES

Pour les assurances multirisques, les passifs comptabilisés englobent une provision pour sinistres impayés (voir la rubrique a) ci-après) et les primes non acquises (voir rubrique b) ci-après). La provision pour sinistres impayés est constituée afin de refléter l'estimation du plein montant de l'ensemble des passifs associés aux primes d'assurance acquises à la date du bilan, y compris les sinistres subis, mais non signifiés. Le montant ultime de ces passifs s'éloignera des meilleures estimations pour diverses raisons, notamment les renseignements additionnels sur les faits et circonstances des sinistres subis. Les primes non acquises représentent la portion des primes souscrites, montant net, qui se rapporte à la durée restante des polices en vigueur.

a) Variation de la provision pour sinistres impayés :

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour les assurances multirisques, montant net, pour sinistres impayés au cours de l'exercice.

Variation de la provision pour sinistres impayés

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2013			31 octobre 2012		
	Montant brut	Réassurance	Montant net	Montant brut	Réassurance	Montant net
Solde au début de l'exercice	3 276	\$ 275	\$ 3 001	2 796	\$ 189	\$ 2 607
Coûts des demandes d'indemnisation pour l'année de survenance en cours	2 332	87	2 245	2 012	182	1 830
Matérialisation des sinistres pour les années de survenance antérieures (favorable) défavorable	346	(65)	411	227	(26)	253
Augmentation (diminution) liée à des modifications d'hypothèses :						
Taux d'actualisation	(80)	1	(81)	(17)	1	(18)
Provision pour écarts défavorables	70	-	70	37	(1)	38
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 668	23	2 645	2 259	156	2 103
Indemnités payées au cours de l'exercice :						
De l'année de survenance en cours	(1 011)	(47)	(964)	(830)	(7)	(823)
Des années de survenance antérieures	(985)	(85)	(900)	(949)	(63)	(886)
	(1 996)	(132)	(1 864)	(1 779)	(70)	(1 709)
Augmentation (diminution) des autres montants à recouvrer	(9)	(9)	-	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice	3 939	\$ 157	\$ 3 782	3 276	\$ 275	\$ 3 001

b) Variation de la provision pour primes non acquises :

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour les assurances multirisques, montant net, pour primes non acquises au cours de l'exercice.

Variation de la provision pour primes non acquises

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2013			31 octobre 2012		
	Montant brut	Réassurance	Montant net	Montant brut	Réassurance	Montant net
Solde au début de l'exercice	1 397	\$ -	\$ 1 397	1 314	\$ -	\$ 1 314
Primes souscrites	2 909	70	2 839	2 707	61	2 646
Primes gagnées	(2 800)	(70)	(2 730)	(2 624)	(61)	(2 563)
Solde à la fin de l'exercice	1 506	\$ -	\$ 1 506	1 397	\$ -	\$ 1 397

c) Autres variations des passifs au titre des contrats d'assurance :

Les autres variations des passifs au titre des contrats d'assurance s'entendent des variations des obligations liées aux indemnités d'assurance de personnes et d'autres montants dus aux termes des contrats d'assurance qui sont surtout attribuables au classement chronologique des polices en vigueur et aux modifications des hypothèses actuarielles.

MATÉRIALISATION DES SINISTRES LIÉS AUX ASSURANCES MULTIRISQUES

Le tableau suivant montre les estimations du cumul des sinistres subis pour les cinq dernières années de survenance, ainsi que l'évolution de la matérialisation au cours des périodes indiquées et le cumul des paiements à ce jour. Les estimations initiales relatives aux provisions sont évaluées mensuellement afin de déterminer s'il y a excédent ou insuffisance. L'évaluation repose sur les versements réels lors du règlement complet ou partiel des demandes d'indemnisation et sur les estimations actuelles des engagements d'indemnisation à l'égard des demandes non encore réglées ou des sinistres non encore déclarés.

Sinistres subis par année de survenance

(en millions de dollars canadiens)

	Année de survenance						Total
	2008 et avant	2009	2010	2011	2012	2013	
Coût final des indemnités, montant net, à la fin de l'année de survenance	3 335	\$ 1 598	\$ 1 742	\$ 1 724	\$ 1 830	\$ 2 245	
Estimations révisées							
Un an plus tard	3 366	1 627	1 764	1 728	1 930		
Deux ans plus tard	3 359	1 663	1 851	1 823			
Trois ans plus tard	3 422	1 720	1 921				
Quatre ans plus tard	3 527	1 763					
Cinq ans plus tard	3 630						
Estimations actuelles du cumul des sinistres	3 630	\$ 1 763	\$ 1 921	\$ 1 823	\$ 1 930	\$ 2 245	
Cumul des paiements à ce jour	(3 168)	(1 526)	(1 519)	(1 271)	(1 159)	(964)	
Provision non actualisée, montant net, pour sinistres impayés	462	237	402	552	771	1 281	3 705
Incidence de l'actualisation							(250)
Provision pour écarts défavorables							327
Provision, montant net, pour sinistres impayés							3 782

SENSIBILITÉ AU RISQUE D'ASSURANCE

Diverses hypothèses sont formulées à l'égard du niveau futur des demandes d'indemnisation, du comportement des titulaires de police, des charges et des ventes au moment de la conception de produits et de l'établissement des prix ainsi que de la détermination de passifs actuariels. Ces hypothèses exigent beaucoup de jugement professionnel. La provision pour demandes d'indemnisation est sensible à certaines hypothèses. Il n'est pas possible de quantifier la sensibilité à certaines hypothèses comme les changements législatifs ou l'incertitude à l'égard du processus d'estimation. L'expérience réelle peut différer des hypothèses faites par la Banque.

Pour les assurances multirisques, selon la principale hypothèse étayant les estimations des engagements d'indemnisation, les sinistres se matérialiseront dans l'avenir suivant la même tendance que l'expérience passée.

Les engagements d'indemnisation reposent aussi sur divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont le taux d'actualisation, la marge pour écarts défavorables, la réassurance, les coûts moyens des demandes d'indemnisation, y compris les coûts de traitement des demandes d'indemnisation, le nombre moyen de demandes d'indemnisation par année de survenance, les tendances relatives à la gravité et à la fréquence des sinistres, et les divers facteurs comme l'inflation, les réformes gouvernementales prévues ou en vigueur touchant les prix et les couvertures et le niveau des fraudes liées à l'assurance.

L'incidence des facteurs qualitatifs et d'autres facteurs imprévus pourrait nuire à la capacité de la Banque d'évaluer avec exactitude le risque lié aux polices d'assurance émises par la Banque. En outre, il peut y avoir des décalages importants entre la survenance d'un événement assuré et le moment où cet événement est déclaré à la Banque ainsi que des décalages additionnels entre le moment de la déclaration d'un sinistre et celui du règlement définitif du sinistre.

Le tableau ci-après présente la sensibilité des engagements d'indemnisation. L'analyse est effectuée pour présenter les variations raisonnablement possibles du taux d'actualisation et de la marge pour écarts défavorables, toutes les autres hypothèses demeurant constantes, en montrant l'incidence sur le résultat net consolidé avant impôt, et sur les capitaux propres dans nos activités d'assurances multirisques. Les variations de ces hypothèses peuvent être non linéaires.

Sensibilité des hypothèses critiques – Passifs au titre des contrats d'assurances multirisques

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2013		Aux 31 octobre 2012	
	Incidence sur le résultat net avant impôt sur le résultat	Incidence sur les capitaux propres	Incidence sur le résultat net avant impôt sur le résultat	Incidence sur les capitaux propres
Incidence d'une variation absolue de 1 % des principales hypothèses				
Hypothèse utilisée pour le taux d'actualisation				
Augmentation de l'hypothèse	102 \$	75 \$	76 \$	56 \$
Diminution de l'hypothèse	(110)	(81)	(81)	(59)
Hypothèse utilisée pour la marge pour écarts défavorables				
Augmentation de l'hypothèse	(31)	(23)	(25)	(18)
Diminution de l'hypothèse	31	23	25	18

Une augmentation de 5 % de la fréquence des demandes d'indemnisation au 31 octobre 2013 fera diminuer le résultat net avant impôt et les capitaux propres respectivement de 33 millions de dollars et 24 millions de dollars. Une diminution de 5 % de la fréquence des demandes d'indemnisation fera augmenter le résultat avant impôt et les capitaux propres des mêmes montants. Une augmentation de 5 % de la gravité des sinistres au 31 octobre 2013 fera diminuer le résultat net avant impôt et les capitaux propres respectivement de 180 millions de dollars et 133 millions de dollars. Une diminution de 5 % de la gravité des sinistres fera augmenter le résultat avant impôt et les capitaux propres des mêmes montants.

Pour l'assurance de personnes, les hypothèses critiques utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance sont établies par l'actuaire désigné. Les processus servant à établir les hypothèses critiques sont comme suit :

- Les hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité et à la déchéance des polices reposent sur les données de l'industrie et sur les données historiques de l'entreprise.
- Les hypothèses relatives aux charges reposent sur une étude des charges mise à jour chaque année qui sert à déterminer les charges prévues pour les années à venir.
- Les taux de réinvestissement d'actifs reposent sur les taux de rendement projetés, et les passifs sont calculés selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB).

Une analyse de sensibilité aux variations possibles des hypothèses relatives à l'assurance de personnes a été effectuée, et l'incidence n'est pas importante sur les états financiers consolidés de la Banque.

CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque de concentration est le risque attribuable à une forte exposition à des risques similaires qui sont positivement corrélés.

Le risque associé aux produits automobiles, résidentiels et autres peut varier selon la région géographique du risque assuré. Le risque de concentration du risque d'assurance, selon le type de risques, est atténué en cédant ce risque par l'intermédiaire des contrats de réassurance ainsi que par une sélection prudente et la mise en œuvre de stratégies de souscription, qui sont elles-mêmes en grande partie réalisées au moyen de la diversification des activités et des régions géographiques. Pour l'assurance auto, des lois sont en place à l'échelle des provinces, ce qui entraîne des différences sur le plan des indemnités versées d'une province à une autre.

Au 31 octobre 2013, pour les activités d'assurances multirisques, les polices d'assurance auto représentaient 71,9 % des primes souscrites, montant net (73,2 % au 31 octobre 2012), suivies des polices d'assurance résidentielle qui représentaient 27,8 % (26,5 % au 31 octobre 2012). La distribution par province montre que les activités sont surtout concentrées en Ontario, avec 61,6 % des primes souscrites, montant net (62,1 % au 31 octobre 2012). Les provinces de l'Ouest représentaient 26,6 % (25,4 % au 31 octobre 2012), le Québec, 6,6 % (7,5 % au 31 octobre 2012) et les provinces de l'Atlantique, 5,2 % (5,0 % au 31 octobre 2012).

Le risque de concentration n'est pas une préoccupation importante pour le secteur de l'assurance de personnes, celle-ci ne présentant pas un niveau important de caractéristiques propres aux régions, contrairement au secteur des assurances multirisques. La réassurance sert à limiter l'obligation par sinistre. Bien que le paiement maximal pour un sinistre puisse s'élever à 3,0 millions de dollars (1,2 million de dollars au 31 octobre 2012), la plupart du temps il ne dépasse pas 250 mille dollars (250 mille dollars au 31 octobre 2012). Le risque de concentration est encore atténué par la diversification des risques non corrélés, ce qui limite

l'incidence d'une pandémie régionale et d'autres risques de concentration. Afin d'améliorer la compréhension de l'exposition à ce risque, un scénario de pandémie est testé chaque année.

NOTE 25 : RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque a divers plans de rémunération fondée sur des actions. La Banque utilise la méthode de la juste valeur pour la comptabilisation de toutes les options sur actions. Selon la méthode de la juste valeur, la Banque constate une charge de rémunération fondée sur la juste valeur des options, qui est calculée selon un modèle d'évaluation des options. La juste valeur des options est comptabilisée à titre de charge de rémunération et de surplus d'apport sur la période de service requise pour les employés pour être entièrement admissibles aux attributions. Le solde du surplus d'apport est réduit à mesure que les options sont exercées, et le montant constaté initialement pour les options dans le surplus d'apport est crédité au capital social.

PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS

La Banque a un plan d'options sur actions à l'intention de certains employés clés et administrateurs externes. Aucune option sur actions n'a été attribuée aux administrateurs externes depuis décembre 2001. Aux termes du plan, des options sur actions ordinaires d'une durée de sept ou de dix ans et dont les droits s'acquiescent sur quatre ans sont périodiquement attribuées aux employés admissibles de la Banque. Ces options sont assorties d'un droit d'achat d'actions ordinaires de la Banque à un prix fixe égal au cours de clôture des actions le jour précédant la date d'attribution des options. En vertu de ce plan, 14,1 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins d'émission future (15,6 millions au 31 octobre 2012). Les options en cours viennent à échéance à diverses dates jusqu'au 13 décembre 2022. Un sommaire de la situation des options sur actions de la Banque et des informations connexes pour les exercices clos les 31 octobre est présenté ci-après :

Situation des options sur actions

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)

	2013		2012		2011	
	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours au début de l'exercice	13,7	62,00 \$	15,9	58,05 \$	19,2	57,68 \$
Attribuées	1,7	81,08	1,9	73,27	1,7	73,25
Exercées	(4,2)	55,20	(3,9)	51,08	(4,9)	49,14
Périmées/annulées	(0,2)	73,29	(0,2)	67,78	(0,1)	57,79
Options en cours à la fin de l'exercice	11,0	67,79 \$	13,7	62,00 \$	15,9	58,05 \$
Options exerçables à la fin de l'exercice	4,4	59,34 \$	7,9	58,07 \$	10,3	56,32 \$

Le cours moyen pondéré des actions visées par les options exercées en 2013 a été de 86,52 \$ (80,22 \$ en 2012; 78,61 \$ en 2011).

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours et exerçables au 31 octobre 2013.

Fourchette des prix d'exercice

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)

	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'actions en circulation	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré
39,80 \$ – 46,15 \$	1,4	2,0	42,50 \$	1,4	42,50 \$
50,76 \$ – 59,83 \$	0,5	1,5	57,01	0,5	57,01
61,08 \$ – 65,98 \$	2,1	5,5	65,21	0,5	62,23
66,21 \$ – 70,57 \$	0,8	4,1	69,16	0,8	69,16
72,27 \$ – 81,08 \$	6,2	6,7	75,18	1,2	72,66

Pour l'exercice 2013, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération pour l'attribution d'options sur actions de 24,8 millions de dollars (22,1 millions de dollars en 2012; 28,3 millions de dollars en 2011). Au cours de 2013, 1,7 million (1,9 million en 2012; 1,7 million en 2011) d'options ont été attribuées par la Banque à une juste valeur moyenne pondérée de 15,65 \$ l'option (14,52 \$ l'option en 2012; 15,47 \$ l'option en 2011).

Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options pour les douze mois clos les 31 octobre 2013, 31 octobre 2012 et 31 octobre 2011.

Hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2013	2012	2011
Taux d'intérêt sans risque	1,43 %	1,50 %	2,73 %
Durée prévue des options (en années)	6,3 ans	6,3 ans	6,2 ans
Volatilité prévue ¹	27,23 %	27,40 %	26,60 %
Rendement de l'action prévu	3,51 %	3,40 %	3,30 %
Prix d'exercice / cours de l'action	81,08 \$	73,27 \$	73,25 \$

¹ La volatilité prévue est calculée d'après la volatilité quotidienne moyenne évaluée sur une période historique correspondant à la durée de vie prévue de l'option.

AUTRES PLANS DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque gère des plans d'unités d'actions subalternes et d'unités d'actions fondées sur la performance qui sont offerts à certains de ses employés. En vertu de ces plans, des unités d'actions équivalent à des actions ordinaires de la Banque et dont les droits s'acquiescent généralement sur une période de trois ans sont attribuées aux participants. La Banque établit un passif relativement à ces unités d'actions attribuées, et une charge de rémunération incitative est constatée dans l'état du résultat consolidé sur la période de service requise pour les employés pour être entièrement admissibles aux attributions. À la date d'échéance, le participant reçoit des espèces représentant la valeur des unités d'actions. Le nombre final d'unités d'actions fondées sur la performance variera entre 80 % et 120 % du nombre initial d'unités attribuées selon le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne du groupe de référence nord-américain. Les équivalents de dividendes s'accumulent seront réinvestis en unités additionnelles et seront versés à l'échéance. Au 31 octobre 2013, le nombre d'unités d'actions en cours en vertu de ces plans était de 14 millions (14 millions en 2012).

La Banque offre également des plans d'unités d'actions différées aux employés admissibles et aux administrateurs externes. En vertu de ces plans, une tranche de la rémunération annuelle incitative des participants ou des unités d'actions venant à échéance peuvent être différées sous forme d'unités d'actions équivalent à des actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions différées ne sont rachetables qu'au moment de la cessation d'emploi du participant ou au terme de son mandat d'administrateur. Lorsque ces conditions sont remplies, les unités d'actions différées doivent être rachetées pour une contrepartie au comptant au plus tard à la fin de l'année civile suivante. Les équivalents de dividendes sont dévolus aux participants sous forme d'unités additionnelles. Au 31 octobre 2013, 3,6 millions d'unités d'actions différées étaient en cours (3,4 millions au 31 octobre 2012).

La charge de rémunération pour ces plans est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel le participant gagne la rémunération incitative. Les variations de la valeur de ces plans sont constatées dans l'état du résultat consolidé, déduction faite de l'incidence des couvertures connexes. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération pour ces plans, déduction faite de l'incidence des couvertures, de 336 millions de dollars (326 millions de dollars en 2012; 293 millions de dollars en 2011). La charge de rémunération comptabilisée compte non tenu de l'incidence des couvertures s'établit à 621 millions de dollars (429 millions de dollars en 2012; 353 millions de dollars en 2011). Au 31 octobre 2013, la valeur comptable du passif lié à ces plans, fondée sur le cours de clôture de l'action, était de 1,5 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2012) et était comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

PLAN D'ACTIONNARIAT DES EMPLOYÉS

La Banque offre également un plan d'achat d'actions aux employés. Les employés peuvent verser tout montant de leurs gains admissibles (déduction faite des retenues à la source) au plan d'actionnariat des employés. La Banque verse un montant correspondant à la totalité des premiers 250 \$ des cotisations de l'employé chaque année et à 50 % du reste des cotisations de l'employé jusqu'à concurrence de 3,5 % des gains admissibles de l'employé, moyennant un plafond de 2 250 \$. Les cotisations de la Banque sont acquises lorsqu'un employé compte deux années de service continu à la Banque. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, les cotisations de la Banque ont totalisé 63 millions de dollars (61 millions de dollars en 2012; 59 millions de dollars en 2011) et ont été passées en charges dans les salaires et avantages du personnel. Au 31 octobre 2013, 9,8 millions d'actions ordinaires étaient détenues au total en vertu du plan d'actionnariat des employés (9,5 millions au 31 octobre 2012). Les actions dans le plan d'actionnariat des employés sont achetées sur le marché libre et sont considérées comme étant en circulation dans le calcul du résultat de base et dilué par action de la Banque. Les dividendes gagnés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le plan d'actionnariat des employés servent à l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires additionnelles pour le plan d'actionnariat des employés.

NOTE 26 : AVANTAGES DU PERSONNEL

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les régimes de retraite principaux de la Banque, soit l'Association de la caisse de retraite de La Banque Toronto-Dominion (l'«Association») et le Régime de retraite TD (Canada) (le «RRTD»), sont des régimes de retraite à prestations définies. En outre, la Banque offre aux employés admissibles d'autres régimes de retraite qui sont à capitalisation partielle ou sans capitalisation. L'Association a cessé d'accepter de nouveaux membres le 30 janvier 2009, et le RRTD a été établi le 1^{er} mars 2009. Les prestations versées en vertu des régimes de retraite principaux sont calculées en fonction de la durée de participation aux régimes et de la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives du participant au cours des dix dernières années de participation aux régimes.

La capitalisation des régimes de retraite principaux de la Banque est assurée par les cotisations de la Banque et celles des participants aux régimes, le cas échéant. Conformément à la loi, la Banque verse à chaque régime des montants établis selon une méthode actuarielle et, en dernier ressort, il lui incombe de s'assurer que le passif du régime fait l'objet d'une capitalisation appropriée au fil du temps. Les cotisations de la Banque aux régimes de retraite principaux au cours de 2013 se sont établies à 340 millions de dollars (293 millions de dollars en 2012). Les cotisations de 2013 ont été effectuées conformément aux rapports d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation en date du 31 octobre 2012 et du 31 octobre 2011 respectivement pour l'Association et le RRTD. Les cotisations de 2012 ont été effectuées conformément aux rapports d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation en date du 31 octobre 2011 pour les deux régimes de retraite principaux. La prochaine évaluation aux fins de la capitalisation sera faite en date du 31 octobre 2013 et du 31 octobre 2014 respectivement pour l'Association et le RRTD.

La Banque offre également certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi (avantages du personnel autres que de retraite), qui sont généralement sans capitalisation. Lorsqu'ils sont offerts, les régimes d'avantages du personnel autres que de retraite comprennent généralement l'assurance médicale et l'assurance dentaire. Pour être admissibles aux avantages postérieurs au départ à la retraite, les employés doivent répondre à certaines exigences relatives à l'âge et au nombre d'années de service et sont généralement tenus d'assumer une partie du coût des avantages. Les employés admissibles aux avantages postérieurs à l'emploi sont ceux qui sont en congé d'invalidité ou parental.

Pour les régimes de retraite principaux et le principal régime d'avantages complémentaires de retraite, les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actualisée des prestations constituées. Les charges découlant des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite sont établies d'après des évaluations actuarielles distinctes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction à l'égard du rendement à long terme des actifs des régimes, de l'augmentation des salaires, du taux de variation des coûts des soins de santé et du taux d'actualisation, qui sont évaluées annuellement par les actuaires de la Banque. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement à long terme d'obligations de sociétés notées AA à la date d'évaluation. La charge inclut le coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice considéré, les charges d'intérêts sur les obligations, le rendement prévu des actifs des régimes selon la juste valeur et l'amortissement des modifications de régime d'avantages et les écarts actuariels ainsi que toute réduction. Les modifications de régime sont amorties selon la méthode linéaire sur la période d'acquisition moyenne des prestations attribuées (4 ans pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite). Si les droits à prestations sont acquis immédiatement (l'Association et le RRTD), la totalité de la modification du régime est comptabilisée immédiatement. L'excédent, le cas échéant, du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % des obligations au titre des prestations projetées ou 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, selon le montant le plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité des membres actifs (12 ans pour l'Association, 11 ans

pour le RRTD et 14 ans pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite). Le montant cumulé de la différence entre la charge et les cotisations aux fins de la capitalisation est présenté dans les autres actifs ou autres passifs.

STRATÉGIE DE PLACEMENT ET RÉPARTITION DES ACTIFS

L'objectif premier de l'Association et du RRTD est d'atteindre un taux de rendement réel annualisé de respectivement 1,50 % et 1,75 % sur des périodes mobiles de dix ans. Les politiques de placement des régimes de retraite principaux sont décrites en détail ci-après, sauf en ce qui a trait aux actifs du compte d'amélioration des prestations de retraite, lesquels sont investis dans certains fonds communs de placement, au choix du participant. Aux 31 octobre, les politiques de placement et la répartition des actifs par catégorie d'actifs pour les régimes de retraite principaux (à l'exclusion des actifs du compte d'amélioration des prestations de retraite) étaient les suivantes.

Politique de placement et répartition des actifs

Titres	31 octobre 2013		31 octobre 2013		31 octobre 2012		Aux
	Fourchette acceptable		Répartition des actifs		Répartition des actifs		
	Association	RRTD	Association	RRTD	Association	RRTD	
Titres de créance	58-72 %	44-56 %	58 %	49 %	60 %	50 %	
Capitaux propres	24-34,5	44-56	34	51	31	50	
Placements alternatifs	0-12,5	s. o. ¹	6	s. o. ¹	6	s. o. ¹	
Équivalents de trésorerie	0-4	s. o. ¹	2	s. o. ¹	3	s. o. ¹	
Total			100 %	100 %	100 %	100 %	

¹ Sans objet.

L'objectif de la politique de placement de l'Association vise un portefeuille équilibré. La fourchette acceptable a changé depuis 2011 en raison de la stratégie visant à réduire au fil du temps la répartition des instruments de capitaux propres selon la politique de placement.

Les placements dans les instruments de créance doivent généralement avoir une notation d'au moins BBB au moment de l'achat et pendant la durée du placement au sein du portefeuille. Il n'existe pas de pondération maximale pour les notations supérieures à BBB au sein du portefeuille de titres de créance.

Au sein du portefeuille de titres de créance, le portefeuille d'obligations géré en fonction de l'indice obligataire universel DEX, représentant de 10 % à 29 % du portefeuille entier, peut être investi dans des obligations assorties d'une notation inférieure à BBB-. Les instruments de créance assortis d'une notation de BBB+ ou moins et les instruments de créance ayant une notation inférieure à BBB- ne doivent pas dépasser respectivement 25 % et 10 % du portefeuille. De plus, les placements dans les instruments de créance d'entités non gouvernementales et ceux dans les instruments de créance d'entités gouvernementales non canadiennes ne doivent pas dépasser respectivement 80 % et 20 % du portefeuille. Les placements dans les instruments de créance d'une même entité non gouvernementale ou entité gouvernementale non canadienne ne doivent pas dépasser 10 % du portefeuille. Les titres adossés à des actifs doivent avoir une notation de crédit d'au moins AAA et ne doivent pas dépasser 25 % de ce portefeuille. Le reste du portefeuille de titres de créance ne peut pas être investi dans des instruments de créance d'entités non gouvernementales.

L'avoir du portefeuille d'actions est largement diversifié, surtout dans des sociétés de qualité dont la capitalisation est de moyenne à forte et dans des fiducies de revenu, et aucun titre ne peut à lui seul dépasser 10 % de la valeur du portefeuille d'actions ou 10 % des titres en circulation d'une même société. Des actions étrangères et des certificats américains d'actions étrangères, également de grande qualité, sont aussi acquis pour diversifier davantage le portefeuille d'actions.

Les placements alternatifs comprennent des fonds de couverture et des actions de sociétés fermées.

Des instruments dérivés peuvent être utilisés pourvu qu'ils ne créent pas d'effet de levier pour l'Association. Cette dernière peut investir dans des fonds de couverture, qui, de manière générale, utilisent un effet de levier pour mettre en œuvre leur stratégie de placement.

La quasi-totalité des actifs doit avoir une juste valeur facilement déterminable. L'Association a respecté sa politique de placement tout au long de l'exercice. Au 31 octobre 2013, les actifs nets de l'Association comportaient des placements en actions privés dans la Banque et des sociétés de son groupe, ayant une juste valeur de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2012).

L'objectif de la politique de placement du RRTD est un portefeuille équilibré.

Le RRTD n'est pas autorisé à investir dans des instruments de créance d'entités non gouvernementales. En général, les instruments de créance doivent avoir une notation d'au moins BBB au moment de l'achat et pendant la durée du placement au sein du portefeuille. Il n'existe pas de pondération maximale pour les notations supérieures à BBB au sein du portefeuille.

L'avoir du portefeuille d'actions est largement diversifié, surtout dans des sociétés de qualité dont la capitalisation est de moyenne à forte et dans des fiducies de revenu, et aucun titre ne peut à lui seul dépasser 10 % de la valeur du portefeuille d'actions ou 10 % des titres en circulation d'une même société. Des actions étrangères et des certificats américains d'actions étrangères, également de grande qualité, sont aussi acquis pour diversifier davantage le portefeuille d'actions.

Les instruments dérivés peuvent être utilisés pourvu qu'ils ne créent pas d'effet de levier pour le RRTD.

La quasi-totalité des actifs doit avoir une juste valeur facilement déterminable. Le RRTD a respecté sa politique de placement tout au long de l'exercice.

PRATIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Les placements des régimes de retraite principaux comprennent des instruments financiers exposés à divers risques, notamment le risque de marché (y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. Les régimes de retraite principaux gèrent ces risques financiers conformément à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, aux règlements applicables et à l'énoncé des politiques et procédures en matière de placements des régimes de retraite principaux. Voici quelques-unes des pratiques de gestion des risques utilisées par les régimes de retraite principaux :

- Suivi du risque de crédit des contreparties
- Suivi du respect des lignes directrices sur la répartition des actifs
- Suivi du rendement des catégories d'actifs par rapport aux points de repère

AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE

Régime de retraite de CT

Depuis l'acquisition de Services financiers CT inc. (CT), la Banque finance un régime de retraite comprenant un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. Le volet à prestations définies du régime a cessé d'être offert aux nouveaux participants après le 31 mai 1987, et les employés récemment admissibles ont adhéré au volet à cotisations définies du régime. Depuis le 18 août 2002, le volet à cotisations définies du régime n'accepte plus de cotisations de la Banque ni des participants actifs, sauf celles des employés qui reçoivent des prestations en vertu d'un régime de maintien du salaire ou d'invalidité de longue durée, et les employés admissibles à ce régime ont pu adhérer à l'Association ou au RRTD pour leurs services futurs. La capitalisation du volet à prestations définies est assurée par les cotisations de la Banque et des participants au régime.

La Banque a reçu l'approbation des organismes de réglementation pour liquider le volet à cotisations définies du régime à compter du 1^{er} avril 2011. Après cette date, les cotisations de la Banque au volet à cotisations définies du régime ont cessé. La liquidation s'est conclue le 31 mai 2012.

Régimes de retraite de TD Bank, N.A.

TD Bank, N.A. et ses filiales maintiennent un régime à cotisations déterminées 401(k) qui couvre la totalité des employés. À compter du 1^{er} janvier 2009, le régime a été modifié pour inclure les cotisations de base annuelles de TD Bank, N.A. pour tous les employés et une cotisation transitoire pour certains employés. Les cotisations de base et transitoire versées au régime pour l'exercice 2013 se sont élevées à 42 millions de dollars (41 millions de dollars en 2012; 34 millions de dollars en 2011). De plus, sur une base continue, TD Bank, N.A. effectue des cotisations de contrepartie au régime 401(k). Le montant de la contribution de contrepartie pour l'exercice 2013 s'est établi à 39 millions de dollars (37 millions de dollars en 2012; 29 millions de dollars en 2011). La charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque au régime.

En outre, TD Bank, N.A. a un régime de retraite à prestations définies non contributif fermé qui couvre certains anciens employés de TD Banknorth. Des régimes de retraite complémentaires qui couvrent certains dirigeants clés ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite limités offrent de l'assurance médicale et de l'assurance vie à un groupe restreint d'employés et d'administrateurs qui satisfont à des exigences minimales d'âge et d'années de service. À compter du 31 décembre 2008, les prestations dans le cadre des régimes de retraite et des régimes de retraite complémentaires ont été bloquées.

Régimes de retraite de Financement auto TD (auparavant de Services financiers Chrysler)

Financement auto TD a un régime de retraite à prestations définies contributif et un régime de retraite à prestations définies non contributif qui couvrent certains des employés permanents. Le régime de retraite non contributif offre des prestations qui reposent sur un taux fixe pour chaque année de service. Le régime contributif offre des prestations aux salariés calculées en fonction des cotisations cumulatives de l'employé, des années de service au cours desquelles il a versé des cotisations et la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives de l'employé au cours des quinze années précédant son départ à la retraite. Ces régimes de retraite à prestations définies ont été bloqués le 1^{er} avril 2012. Financement auto TD offre également des régimes d'avantages complémentaires de retraite limités, y compris l'assurance médicale et l'assurance vie à certains employés qui satisfont à des exigences minimales d'âge et d'années de service.

Régimes de retraite complémentaires

Les régimes de retraite complémentaires des employés sont capitalisés en partie par la Banque pour les employés admissibles.

Le tableau suivant présente la situation financière des régimes de retraite principaux de la Banque et de son principal régime d'avantages complémentaires de retraite, ainsi que de ses autres régimes de retraite importants.

Obligations, actifs et situation de capitalisation des régimes d'avantages du personnel

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Régimes de retraite principaux			Principal régime d'avantages complémentaires de retraite ¹			Autres régimes de retraite ²		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	2011
Variation des obligations au titre des prestations projetées									
Obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice	4 143 \$	3 141 \$	2 856 \$	526 \$	426 \$	419 \$	2 325 \$	2 055 \$	1 182 \$
Obligations prises en charge à l'acquisition de Services financiers Chrysler	–	–	–	–	–	–	–	–	673
Coût au titre des services rendus – prestations acquises	263	166	153	17	13	12	12	17	18
Coût financier sur les obligations au titre des prestations projetées	199	190	171	24	24	23	92	101	85
Cotisations des participants	65	61	49	–	–	–	–	–	1
Prestations versées	(193)	(180)	(137)	(10)	(10)	(10)	(100)	(100)	(77)
Variation du taux de change	–	–	–	–	–	–	61	2	25
Modification des hypothèses actuarielles	(136)	758	49	1	78	(14)	(204)	283	148
(Gains actuariels) pertes actuarielles	(3)	1	–	(7)	(5)	(4)	10	7	–
Modifications de régime	–	6	–	–	–	–	–	(9)	–
Réduction ³	–	–	–	–	–	–	–	(31)	–
Obligations au titre des prestations projetées aux 31 octobre	4 338 \$	4 143 \$	3 141 \$	551 \$	526 \$	426 \$	2 196 \$	2 325 \$	2 055 \$
Variation des actifs des régimes									
Actifs des régimes à la juste valeur au début de l'exercice	3 743 \$	3 300 \$	3 038 \$	– \$	– \$	– \$	1 462 \$	1 374 \$	769 \$
Actifs acquis à l'acquisition de Services financiers Chrysler	–	–	–	–	–	–	–	–	579
Rendement prévu des actifs des régimes ⁴	215	194	196	–	–	–	91	90	72
Gains actuariels (pertes actuarielles)	11	79	(33)	–	–	–	51	61	(11)
Cotisations des participants	65	61	49	–	–	–	–	–	1
Cotisations de l'employeur	340	293	189	10	10	10	26	38	21
Variation du taux de change	–	–	–	–	–	–	49	1	21
Prestations versées	(193)	(180)	(137)	(10)	(10)	(10)	(100)	(100)	(77)
Charges d'administration	(4)	(4)	(2)	–	–	–	(4)	(2)	(1)
Actifs des régimes à la juste valeur aux 31 octobre	4 177 \$	3 743 \$	3 300 \$	– \$	– \$	– \$	1 575 \$	1 462 \$	1 374 \$
Excédent (déficit) des actifs des régimes sur les obligations au titre des prestations projetées									
Perte nette non comptabilisée découplant des résultats passés, qui s'écartent des résultats prévus, et incidence des modifications des hypothèses	(161) \$	(400) \$	159 \$	(551) \$	(526) \$	(426) \$	(621) \$	(863) \$	(681) \$
Coûts (crédits au titre) des modifications de régime non comptabilisés dont les droits à prestations ne sont pas acquis	583	763	82	49	55	(18)	119	379	159
Actif des régimes de retraite payé d'avance (passif au titre des prestations constituées)	–	–	–	(17)	(22)	(28)	(7)	(9)	–
Charge annuelle									
Inclus dans la charge nette liée aux avantages du personnel :									
Coût au titre des services rendus – prestations acquises	267 \$	170 \$	155 \$	17 \$	13 \$	12 \$	16 \$	19 \$	19 \$
Coût financier sur les obligations au titre des prestations projetées	199	190	171	24	24	23	92	101	85
Rendement prévu des actifs des régimes ⁴	(215)	(194)	(196)	–	–	–	(91)	(90)	(72)
(Gains actuariels) pertes actuarielles comptabilisé(e)s dans la charge	30	–	–	–	–	–	22	10	–
Coûts (crédits au titre) des modifications de régime comptabilisés dans la charge	–	6	–	(5)	(5)	(5)	(2)	–	–
(Profits) pertes de réduction ³	–	–	–	–	–	–	–	(31)	–
Charge totale	281 \$	172 \$	130 \$	36 \$	32 \$	30 \$	37 \$	9 \$	32 \$
Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer la charge annuelle (en pourcentage)									
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	4,53 %	5,72 %	5,71 %	4,50 %	5,50 %	5,60 %	4,01 %	4,99 %	5,50 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	2,82	3,50	3,50	3,80	3,50	3,50	1,37	1,98	2,14
Taux de rendement moyen pondéré à long terme prévu des actifs des régimes	5,56	5,71	6,39	s. o.	s. o.	s. o.	6,33	6,67	6,73
Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations projetées aux 31 octobre (en pourcentage)									
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	4,82 %	4,53 %	5,72 %	4,80 %	4,50 %	5,50 %	4,75 %	4,08 %	4,99 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	2,83	2,82	3,50	3,50	3,50	3,50	1,43	1,86	2,02

¹ Le taux d'augmentation du coût des soins de santé pour le prochain exercice utilisé pour prévoir le coût des prestations visées par le principal régime d'avantages complémentaires de retraite est de 5,90 %. On a présumé une diminution graduelle du taux à 3,70 % d'ici 2028 et son maintien à ce niveau par la suite.

² Comprennent le régime de retraite à prestations définies de CT, le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth, certains régimes de retraite de Financement auto TD et les régimes de retraite complémentaires. Les autres régimes offerts par la Banque et certaines de ses filiales ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière. Le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth a été bloqué le 31 décembre 2008 et aucun crédit au titre des services rendus ne peut être octroyé après cette date. Certains régimes de retraite à prestations définies de Financement auto TD ont été bloqués le 1^{er} avril 2012 et aucun crédit au titre des services rendus ne peut être octroyé après le 31 mars 2012.

³ Certains régimes de retraite de Financement auto TD ont fait l'objet d'une réduction au cours de 2012.

⁴ Le rendement effectif des actifs des régimes de retraite principaux a été de 226 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 (273 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 et 163 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2011). La Banque a choisi comme hypothèse un rendement à long terme prévu des actifs de 5,50 %, déduction faite des frais et charges (5,75 % en 2012 et 6,50 % en 2011) pour l'Association et de 6,20 % (5,25 % en 2012 et 4,00 % en 2011) pour RRTD.

La Banque prévoit verser pour l'exercice 2014 des cotisations de 376 millions de dollars aux régimes de retraite principaux, de 18 millions de dollars au principal régime d'avantages complémentaires de retraite et de 32 millions de dollars à ses autres régimes de retraite. Les montants des cotisations futures peuvent varier par suite de l'examen par la Banque de ses niveaux de cotisation au cours de l'exercice.

Les hypothèses relatives à la mortalité future utilisées pour établir les obligations au titre des prestations définies et le coût des prestations net pour les régimes de retraite à prestations définies principaux sont comme suit.

Espérance de vie présumée à 65 ans

(nombre d'années)	2013	2012	2011
Homme âgé de 65 ans à la date d'évaluation	22,0	21,0	20,9
Femme âgée de 65 ans à la date d'évaluation	23,2	22,1	22,1
Homme âgé de 40 ans à la date d'évaluation	23,2	22,8	22,7
Femme âgée de 40 ans à la date d'évaluation	24,1	23,1	23,1

Le tableau ci-après présente la sensibilité des obligations au titre des prestations projetées et de la charge pour les régimes de retraite principaux de la Banque au taux d'actualisation, au rendement à long terme prévu des actifs des régimes et au taux d'augmentation des salaires, ainsi que la sensibilité du principal régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque à l'hypothèse initiale utilisée pour le taux de variation des coûts des soins de santé. Pour chaque test de sensibilité, l'incidence d'une modification raisonnable possible d'un seul facteur est présentée, et les autres hypothèses demeurent inchangées.

Sensibilité des principales hypothèses

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux			Exercices clos les	
	31 octobre	31 octobre	31 octobre	31 octobre	31 octobre
	2013	2012	2013	2012	2011
	Obligations	Obligations	Charge	Charge	Charge
Incidence d'une variation absolue de 1,0 % des principales hypothèses					
Hypothèse utilisée pour le taux d'actualisation	4,82 %	4,53 %	4,53 %	5,72 %	5,71 %
Diminution de l'hypothèse	949 \$	920 \$	175 \$	94 \$	54 \$
Augmentation de l'hypothèse	(715)	(689)	(107)	(57)	(47)
Hypothèse utilisée pour le taux de rendement à long terme prévu des actifs	s. o.	s. o.	5,56 %	5,71 %	6,39 %
Diminution de l'hypothèse	s. o.	s. o.	39 \$	34 \$	31 \$
Augmentation de l'hypothèse	s. o.	s. o.	(39)	(34)	(31)
Hypothèse utilisée pour le taux d'augmentation des salaires	2,83 %	2,82 %	2,82 %	3,50 %	3,50 %
Diminution de l'hypothèse	(225) \$	(234) \$	(58) \$	(29) \$	27 \$
Augmentation de l'hypothèse	240	250	61	30	(26)
Hypothèse initiale utilisée pour le taux de variation des coûts des soins de santé ¹	5,90 %	6,10 %	6,10 %	6,30 %	6,50 %
Diminution de l'hypothèse	(84) \$	(75) \$	(6) \$	(8) \$	(6) \$
Augmentation de l'hypothèse	107	95	16	8	8

¹Au 31 octobre 2013 et au 31 octobre 2012 et pour les exercices clos les 31 octobre 2013, 2012 et 2011, pour avoisiner 3,70 % en 2028.

La Banque avait comptabilisé les montants suivants dans le bilan consolidé aux 31 octobre 2013 et 31 octobre 2012.

Montants constatés au bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)

	Aux	
	31 octobre	31 octobre
	2013	2012
Autres actifs		
Régimes de retraite principaux	422 \$	363 \$
Autres régimes de retraite		
Régime de retraite à prestations définies de CT	15	9
Régimes de retraite de Financement auto TD	69	53
Autres avantages du personnel – montant net	–	1
Charge de retraite reportée	506	426
Autres passifs		
Principal régime d'avantages complémentaires postérieurs à la retraite	519	493
Autres régimes de retraite		
Régimes de retraite à prestations définies de TD Banknorth	70	65
Régimes de retraite de Financement auto TD	144	136
Régimes de retraite complémentaires	440	418
Autres avantages futurs du personnel – montant net	196	196
Passif au titre des prestations constituées	1 369	1 308
Montant net comptabilisé	(863) \$	(882) \$

NOTE 27 : IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat se compose de ce qui suit.

Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les 31 octobre		
	2013	2012	2011
Charge d'impôt sur le résultat – État du résultat consolidé			
Impôt exigible			
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour la période considérée	1 619 \$	999 \$	1 526 \$
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	(114)	(19)	(53)
Total de l'impôt exigible	1 505	980	1 473
Impôt différé			
Charge (recouvrement) d'impôt différé afférent(e) à la naissance et au renversement des différences temporaires	(390)	161	(152)
Effet des variations des taux d'imposition	8	(14)	13
Recouvrement d'impôt sur le résultat découlant de la comptabilisation de différences temporaires déductibles non comptabilisées antérieurement et de pertes fiscales non comptabilisées au cours d'exercices antérieurs	(2)	(1)	–
Ajustements au titre d'exercices antérieurs et autres	22	(34)	(8)
Total de l'impôt différé	(362)	112	(147)
Total de la charge d'impôt sur le résultat – État du résultat consolidé	1 143	1 092	1 326
Charge d'impôt sur le résultat – État des autres éléments du résultat global			
Impôt exigible	(699)	172	202
Impôt différé	(392)	(67)	(132)
	(1 091)	105	70
Impôt sur le résultat – autres éléments ne se rapportant pas aux produits, y compris les regroupements d'entreprises et les autres ajustements			
Impôt exigible	(17)	6	(61)
Impôt différé	43	21	(69)
	26	27	(130)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat	78 \$	1 224 \$	1 266 \$
Impôt exigible			
Fédéral	353 \$	604 \$	718 \$
Provincial	245	412	463
Étranger	191	142	433
	789	1 158	1 614
Impôt différé			
Fédéral	(37)	(100)	(50)
Provincial	(26)	(68)	(28)
Étranger	(648)	234	(270)
	(711)	66	(348)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat	78 \$	1 224 \$	1 266 \$

Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2013		2012		2011	
Impôt au taux d'imposition canadien prévu par la loi	1 978 \$	26,3 %	1 938 \$	26,4 %	2 005 \$	28,1 %
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :						
Dividendes reçus	(253)	(3,4)	(262)	(3,6)	(214)	(3,0)
Écarts de taux liés aux activités internationales	(488)	(6,5)	(481)	(6,6)	(468)	(6,6)
Variations des taux d'imposition	–	–	(18)	(0,2)	–	–
Divers – montant net	(94)	(1,2)	(85)	(1,1)	3	0,1
Charge d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif	1 143 \$	15,2 %	1 092 \$	14,9 %	1 326 \$	18,6 %

Les actifs et les passifs d'impôt différé comprennent ce qui suit.

Actifs et passifs d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
	Bilan consolidé	Bilan consolidé
Actifs d'impôt différé		
Provision pour pertes sur créances	555 \$	530 \$
Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	–	7
(Produit) charge différé(e)	165	199
Prêts détenus à des fins de transaction	131	192
Décomptabilisation des actifs et passifs financiers	168	187
Goodwill	–	7
Avantages du personnel	659	671
Pertes pouvant être reportées en avant	313	285
Crédits d'impôt	360	184
Divers	294	265
Total des actifs d'impôt différé¹	2 645 \$	2 527 \$
Passifs d'impôt différé		
Valeurs mobilières	855 \$	1 457 \$
Immobilisations incorporelles	389	419
Goodwill	6	–
Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	10	–
Régimes de retraite	118	95
Total des passifs d'impôt différé	1 378 \$	1 971 \$
Actifs d'impôt différé nets	1 267 \$	556 \$
Présentés au bilan consolidé comme suit :		
Actifs d'impôt différé	1 588 \$	883 \$
Passifs d'impôt différé	321	327
Actifs d'impôt différé nets	1 267 \$	556 \$

¹ Le montant des différences temporaires, des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan consolidé s'établissait à 37 millions de dollars au 31 octobre 2013 (néant au 31 octobre 2012), dont un montant de 5 millions de dollars devrait expirer dans au plus 5 ans.

La variation de l'actif d'impôt différé net pour les exercices clos le 31 octobre 2013 et le 31 octobre 2012 se présente comme suit.

Charge (recouvrement) d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)

	2013				2012			
	État du résultat consolidé	Autres éléments du résultat global	Regroupements d'entreprises et autres	Total	État du résultat consolidé	Autres éléments du résultat global	Regroupements d'entreprises et autres	Total
Charge (recouvrement) d'impôt différé								
Provision pour pertes sur créances	(25) \$	– \$	– \$	(25) \$	(22) \$	– \$	– \$	(22) \$
Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	17	–	–	17	(31)	–	50	19
(Produit) charge d'impôt différé	34	–	–	34	(73)	–	–	(73)
Prêts détenus à des fins de transaction	61	–	–	61	74	–	–	74
Décomptabilisation des actifs et passifs financiers	74	(55)	–	19	4	86	–	90
Goodwill	13	–	–	13	33	–	–	33
Avantages du personnel	12	–	–	12	(11)	–	–	(11)
Pertes pouvant être reportées en avant	(28)	–	–	(28)	(167)	–	–	(167)
Crédits d'impôt	(176)	–	–	(176)	(104)	–	–	(104)
Autres actifs d'impôt différé	(11)	–	(18)	(29)	(189)	–	(29)	(218)
Valeurs mobilières	(265)	(337)	–	(602)	553	(153)	–	400
Immobilisations incorporelles	(91)	–	61	(30)	(8)	–	–	(8)
Régimes de retraite	23	–	–	23	53	–	–	53
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt différé	(362) \$	(392) \$	43 \$	(711) \$	112 \$	(67) \$	21 \$	66 \$

Certaines différences temporaires imposables liées aux participations de la Banque dans des filiales, des succursales et des entreprises associées, et liées aux investissements dans des coentreprises, n'avaient pas entraîné la comptabilisation de passifs d'impôt différé au 31 octobre 2013. Le montant total de ces différences temporaires s'établissait à 30 milliards de dollars au 31 octobre 2013 (26 milliards de dollars au 31 octobre 2012).

NOTE 28 : RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

Le résultat dilué par action est calculé au moyen de la même méthode que celle employée pour établir le résultat de base par action, sauf que certains ajustements sont apportés au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et au nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le but de tenir compte de l'effet dilutif de toutes les actions ordinaires potentielles qui seraient censées être émises par la Banque.

Le tableau suivant présente le résultat de base et le résultat dilué par action de la Banque.

Résultat de base et dilué par action

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Exercices clos les 31 octobre		
	2013	2012	2011
Résultat de base par action			
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	6 372 \$	6 171 \$	5 761 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	918,9	906,6	885,7
Résultat de base par action (en dollars)	6,93 \$	6,81 \$	6,50 \$
Résultat dilué par action			
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	6 372 \$	6 171 \$	5 761 \$
Effet des titres dilutifs			
Titres de Fiducie de capital II – série 2012-1	3	17	17
Actions privilégiées – séries M et N	–	–	25
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, y compris l'incidence des titres dilutifs	6 375 \$	6 188 \$	5 803 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	918,9	906,6	885,7
Effet des titres dilutifs			
Options sur actions potentiellement exerçables (en millions) ¹	2,9	3,3	4,5
Titres de Fiducie de capital TD II – série 2012-1 (en millions)	0,7	5,0	4,9
Actions privilégiées – séries M et N (en millions)	–	–	7,8
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	922,5	914,9	902,9
Résultat dilué par action (en dollars)¹	6,91 \$	6,76 \$	6,43 \$

¹ Pour les exercices clos les 31 octobre 2013, 2012 et 2011, le calcul du résultat dilué par action tient compte du nombre moyen pondéré d'options dans les cas où le prix des options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

NOTE 29 : PROVISIONS, PASSIF ÉVENTUEL, ENGAGEMENTS, GARANTIES, ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE ET SÛRETÉS

PROVISIONS

Le tableau suivant présente les provisions de la Banque aux 31 octobre 2013 et 31 octobre 2012.

Provisions

(en millions de dollars canadiens)

	Litiges	Restructuration	Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations			Total
			Divers			
Solde au 1 ^{er} novembre 2011	123 \$	5 \$	67 \$	58 \$	253 \$	
Ajouts	549	–	7	132	688	
Montants utilisés	(377)	(1)	(9)	(96)	(483)	
Montants non utilisés repris	(6)	–	–	(4)	(10)	
Écarts de conversion et autres	(3)	–	1	(1)	(3)	
Solde au 31 octobre 2012, avant provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan	286 \$	4 \$	66 \$	89 \$	445 \$	
Ajouter : provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan ¹					211	
Solde au 31 octobre 2012					656 \$	
Solde au 1 ^{er} novembre 2012	286 \$	4 \$	66 \$	89 \$	445 \$	
Ajouts	251	129	7	102	489	
Montants utilisés	(279)	(28)	–	(105)	(412)	
Montants non utilisés repris	(23)	–	(4)	(22)	(49)	
Écarts de conversion et autres	9	–	–	2	11	
Solde au 31 octobre 2013, avant provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan	244 \$	105 \$	69 \$	66 \$	484 \$	
Ajouter : provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan ¹					212	
Solde au 31 octobre 2013					696 \$	

¹ Pour plus de renseignements, se reporter à la note 7, Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur créances.

LITIGES

Dans le cadre normal des activités, la Banque et ses filiales font l'objet de diverses procédures et mesures réglementaires, y compris des recours collectifs et autres litiges ou différends avec des tiers. Des provisions pour litiges sont constituées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera des frais et que le montant peut être estimé de façon fiable. La Banque peut subir des pertes au-delà des montants comptabilisés lorsque la perte est supérieure à celle estimée par la direction, ou dans le cas de litiges pour lesquels une issue défavorable est raisonnablement possible. Selon la Banque, les pertes sont raisonnablement possibles lorsqu'elles ne sont ni probables ni peu probables. La Banque croit que la fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles, outre les provisions, pouvant découler des procédures judiciaires pour lesquelles il est possible de faire une telle estimation, va de zéro à environ 336 millions de dollars au 31 octobre 2013. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures dans lesquelles la Banque est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la Banque quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures, et susceptibles de faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la Banque exige beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. Les éléments déterminants de la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la Banque ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

De l'avis de la direction, d'après ses connaissances actuelles et les avis de ses conseillers juridiques, la Banque croit que l'issue de l'une ou de l'ensemble de ces procédures n'aura pas d'incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée ou sur ses flux de trésorerie consolidés. Toutefois, plusieurs incertitudes sont rattachées à ces procédures, dont certaines échappent à la volonté de la Banque, notamment le risque que les approbations externes requises à l'égard d'un règlement en particulier ne soient pas accordées. Il est donc possible que l'incidence de l'issue de ces procédures judiciaires ou mesures réglementaires puisse être importante sur les résultats d'exploitation consolidés pour n'importe laquelle des périodes de présentation.

Les principales poursuites judiciaires intentées contre la Banque ou les principales mesures réglementaires à l'encontre de la Banque sont décrites ci-dessous.

Litige Rothstein

TD Bank, N.A. a été nommée défenderesse dans de multiples poursuites devant les tribunaux étatiques et fédéraux de la Floride se rapportant à une affaire présumée de combine à la Ponzi de 1,2 milliard de dollars US qui aurait été montée, entre autres, par Scott Rothstein, associé du cabinet d'avocats Rothstein Rosenfeldt Adler («RRA»), de Fort Lauderdale, en Floride.

Le 11 juillet 2013, le plan de liquidation de la faillite de RRA a été homologué par la Bankruptcy Court des États-Unis pour le district sud de la Floride et comprend une ordonnance d'interdiction de poursuite (l'«ordonnance d'interdiction») en faveur de TD Bank, N.A. Bien que l'ordonnance d'interdiction puisse empêcher d'autres recours civils, TD Bank, N.A. ou la Banque font l'objet ou pourraient faire l'objet d'autres procédures judiciaires ou administratives liées à la fraude commise par Rothstein, dont l'issue est difficile à prévoir. Pareilles procédures pourraient donner lieu à des jugements, des règlements, des injonctions ou d'autres décisions défavorables pour TD Bank, N.A. ou la Banque. Deux causes civiles en instance sont expressément exclues de l'ordonnance d'interdiction.

Premièrement, l'appel de TD Bank du verdict rendu contre elle dans l'affaire *Coquina Investments v. TD Bank, N.A. et al.* se poursuivra. Le 18 janvier 2012, le jury dans l'affaire *Coquina* a rendu un verdict contre TD Bank, N.A. la condamnant à verser un montant de 67 millions de dollars US, dont 32 millions de dollars US en dommages-intérêts compensatoires et 35 millions de dollars US en dommages-intérêts punitifs. Le 3 août 2012, le tribunal de première instance a rendu une ordonnance sanctionnant la prétendue mauvaise conduite de TD Bank, N.A. et de son ancien conseiller juridique externe, Greenberg Traurig, lors de la communication préalable. Cette ordonnance établit certains faits selon lesquels TD Bank, N.A. aurait été au courant de la fraude commise par Rothstein et les systèmes de suivi et d'alerte de TD Bank, N.A. n'auraient pas été raisonnables. Cette ordonnance condamne TD Bank, N.A. et Greenberg Traurig à verser les frais engagés par la requérante pour produire ses requêtes. Le jugement et cette ordonnance ont été portés en appel devant la Cour d'appel des États-Unis du onzième circuit.

Deuxièmement, l'ordonnance d'interdiction ne s'applique pas à la requête visant à obtenir des sanctions contre TD Bank, N.A. déposée par les requérants dans le cadre de l'affaire *Razorback Funding, LLC, et al. v. TD Bank, N.A., et al.*, qui a été rejetée conformément à une entente de règlement conclue entre les requérants et TD Bank, N.A. en avril 2012. TD Bank, N.A. a contesté la requête visant à obtenir des sanctions et en conteste le fondement allégué.

Litige sur les frais de découvert

TD Bank, N.A. a été initialement nommée défenderesse dans six recours collectifs à l'échelle des États-Unis visant à contester la manière dont elle calcule et perçoit les frais de découvert : *Dwyer v. TD Bank, N.A.* (D. Mass.); *Hughes v. TD Bank, N.A.* (D. N.J.); *Mascaro v. TD Bank, N.A.* (D. D.C.); *Mazzadra, et al. v. TD Bank, N.A.* (S.D. Fla.); *Kimenker v. TD Bank, N.A.* (D. N.J.); et *Mosser v. TD Bank, N.A.* (D. Pa.). Ces recours ont été renvoyés devant la Cour de district des États-Unis pour le district sud de la Floride et ont maintenant été rejetés ou réglés. Les paiements relatifs à l'entente de règlement ont été versés aux membres du groupe formant le recours collectif en juin 2013; la Cour conserve sa compétence à l'égard des bénéficiaires et des distributions.

Le 21 août 2013, TD Bank, N.A. a été nommée défenderesse dans l'affaire *King, et al. v. Carolina First Bank n/k/a TD Bank, N.A. (D.S.C.)*, un recours collectif à l'échelle des États-Unis déposé devant le tribunal de la Caroline du Sud visant à contester les pratiques employées à l'égard des frais de découvert par la Carolina First Bank avant sa fusion avec TD Bank, N.A. en septembre 2010, ainsi que les pratiques à l'égard des frais de découvert par TD Bank, N.A. à partir du 16 août 2010 jusqu'à présent. Le 25 octobre 2013, TD Bank, N.A. a déposé une requête visant à rejeter en partie la plainte du demandeur. Cette poursuite n'en est qu'aux stades préliminaires, et les demandeurs n'ont pas réclamé de montant précis en dommages-intérêts.

Litige Glitnir

En janvier 2013, La Banque Toronto-Dominion (la Banque) a été nommée défenderesse dans l'affaire *Glitnir HF v. The Toronto-Dominion Bank*, une instance intentée devant la Haute cour britannique par Glitnir HF, une ancienne banque islandaise. La poursuite se fonde sur le fait que la Banque a mis fin à des transactions sur dérivés par suite de la faillite de Glitnir survenue en octobre 2008 durant la crise bancaire en Islande. Notamment, elle remet en cause le caractère approprié des taux de change, des taux d'intérêt et des écarts de la base utilisés par la Banque dans le calcul des montants de clôture relatifs à Glitnir. La cause devrait être entendue en octobre 2014.

RESTRUCTURATION

La Banque a entrepris certaines mesures au quatrième trimestre de 2013, qui devraient se poursuivre à l'exercice 2014, dans le but de réduire les coûts de manière durable et d'atteindre une plus grande efficacité de l'exploitation. Pour mettre en œuvre ces mesures, la Banque a comptabilisé une provision de 129 millions de dollars pour des initiatives de restructuration visant principalement l'optimisation des succursales et des biens immobiliers de détail.

ENGAGEMENTS

Arrangements relatifs au crédit

Dans le cadre normal des activités, la Banque prend divers engagements et conclut des contrats de passif éventuel. L'objectif principal de ces contrats est de rendre des fonds disponibles pour les besoins de financement des clients. La politique de la Banque sur les garanties à obtenir relativement à ces contrats et les types de garanties détenues est habituellement la même que pour les prêts consentis par la Banque.

Les lettres de crédit de soutien financier et les garanties d'exécution représentent des assurances irrévocables que la Banque effectuera les paiements dans l'éventualité où un client ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garantie additionnelle que les prêts consentis aux clients. Pour obtenir de l'information détaillée, se reporter à la rubrique «Garanties» ci-après.

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments émis au nom du client autorisant un tiers, sous réserve de conditions particulières, à tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un certain montant. La Banque est exposée au risque que le client ne règle pas les montants des traites, et ceux-ci sont garantis par les actifs qui s'y rattachent.

Les engagements de crédit représentent la partie non utilisée des crédits autorisés sous forme de prêts et d'engagements de clients au titre d'acceptations. La note 9 contient une description des types de facilités de liquidité que la Banque offre à ses conduits de titrisation.

La valeur des instruments de crédit indiqués ci-dessous représente le montant maximal du crédit additionnel que la Banque pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés.

Instruments de crédit

(en millions de dollars canadiens)

		<i>Aux</i>
	31 octobre	31 octobre
	2013	2012
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	16 503	15 802
Lettres de crédit documentaires et commerciales	200	279
Engagements de crédit¹		
Durée initiale de un an ou moins	32 593	31 845
Durée initiale de plus de un an	56 873	50 016
Total	106 169	97 942

¹ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et les prêts sur cartes de crédit, lesquels sont annulables sans condition en tout temps, à la discrétion de la Banque.

De plus, la Banque a un engagement de financer des placements dans des titres de participation privés pour une somme de 82 millions de dollars (249 millions de dollars au 31 octobre 2012).

Engagements ou contrats de location à long terme

La Banque a des obligations en vertu de contrats de location à long terme non résiliables visant les locaux et le matériel et mobilier. Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location simple pour les locaux et le matériel, dans les cas où le loyer annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 768 millions de dollars pour 2014; 732 millions de dollars pour 2015; 683 millions de dollars pour 2016; 617 millions de dollars pour 2017; 538 millions de dollars pour 2018; et 2 918 millions de dollars pour 2019 et par la suite.

Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location-financement, dans les cas où le paiement annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 32 millions de dollars pour 2014; 18 millions de dollars pour 2015; 12 millions de dollars pour 2016; 7 millions de dollars pour 2017; 6 millions de dollars pour 2018; et 28 millions de dollars pour 2019 et par la suite.

Les charges de location nettes relatives aux locaux, matériel et mobilier incluses dans les charges autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé ont été de 971 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 (914 millions de dollars en 2012; 877 millions de dollars en 2011).

Actifs affectés en garantie et sûretés

Dans le cadre normal des activités, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, y compris de contrats de rachat, de passifs de titrisation, de titres de fiducie de capital et de transactions d'emprunt de valeurs mobilières. Des actifs sont également déposés dans le but de participer aux systèmes de compensation et de paiement et aux institutions de dépôt ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales de territoires étrangers, ou encore à titre de garantie pour les règlements de contrats auprès de Bourses de dérivés ou d'autres contreparties de dérivés. Au 31 octobre 2013, des valeurs mobilières et d'autres actifs d'une valeur comptable de 133,9 milliards de dollars (144,1 milliards de dollars au 31 octobre 2012) étaient affectés en garantie relativement à ces transactions. Pour plus de renseignements, voir la note 8, Transfert d'actifs financiers. Certains prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers d'une valeur comptable de 11,6 milliards de dollars (11,7 milliards de dollars au 31 octobre 2012) ont aussi été affectés en garantie à l'égard des obligations sécurisées émises par la Banque.

Les actifs transférés par la Banque que le cessionnaire a le droit de vendre ou de redonner en garantie se présentent comme suit.

Actifs pouvant être redonnés en garantie ou vendus

(en millions de dollars canadiens)

		<i>Aux</i>
	31 octobre	31 octobre
	2013	2012
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	29 484	29 929
Autres actifs	120	120
Total	29 604	30 049

De plus, la Banque peut accepter des actifs financiers à titre de garanties que la Banque est autorisée à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaut. Ces opérations ont été conclues à des conditions normales de crédit et d'emprunt et de prêt de valeurs mobilières. Au 31 octobre 2013, la juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties que la Banque est autorisée à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaut s'établissait à 19,8 milliards de dollars (18,0 milliards de dollars au 31 octobre 2012). La juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties qui ont été vendus ou réaffectés en garantie (à l'exception des garanties en espèces) était de 3,3 milliards de dollars au 31 octobre 2013 (4,1 milliards de dollars au 31 octobre 2012).

Actifs vendus avec recours

Dans le cadre de ses activités de titrisation, la Banque fait habituellement des déclarations usuelles et donne des garanties d'usage à l'égard des actifs sous-jacents qui peuvent entraîner l'obligation de racheter les actifs. Ces déclarations et garanties indiquent que la Banque, en sa qualité de vendeur, a procédé à la vente des actifs de bonne foi et conformément aux lois et aux exigences contractuelles applicables. Si ces critères n'étaient pas satisfaits, la Banque pourrait devoir racheter les prêts.

GARANTIES

Les types de transactions suivantes représentent les principales garanties que la Banque a conclues.

Actifs vendus avec une obligation de rachat éventuel

La Banque vend des prêts hypothécaires au Fonds hypothécaire TD (le «Fonds»), un fonds commun de placement géré par la Banque. Les prêts hypothécaires sont entièrement garantis par des immeubles résidentiels et sont garantis par le gouvernement. La Banque continue de gérer les hypothèques. Dans le cadre de ses responsabilités de gestion, la Banque a l'obligation de racheter des prêts hypothécaires lorsqu'ils sont en défaut d'un montant égal à leur valeur comptable. Toute perte sur les prêts hypothécaires en défaut rachetés est recouvrée par la garantie gouvernementale. En outre, si le Fonds fait face à un événement d'illiquidité, par exemple s'il ne dispose pas de suffisamment de trésorerie pour honorer les rachats au gré des porteurs de parts, il a la possibilité de revendre les prêts hypothécaires à la Banque à la juste valeur. En règle générale, la durée de ces ententes ne dépasse pas cinq ans.

Rehaussements de crédit

La Banque garantit des paiements à des contreparties dans l'éventualité où les rehaussements de crédit de tiers à l'appui d'une catégorie d'actifs seraient insuffisants.

Options vendues

Les options vendues sont des contrats en vertu desquels la Banque concède à l'acheteur le droit futur, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter, à une date déterminée ou avant, une part précise d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'option est conclue et qui peut être réglée contre livraison ou au comptant.

Les options vendues peuvent être utilisées par la contrepartie pour couvrir le risque de change, le risque lié aux actions, le risque de crédit, le risque sur marchandises et le risque de taux d'intérêt. La Banque ne cherche pas à déterminer, aux fins comptables, si les clients concluent ces contrats sur dérivés à des fins de transaction ou à des fins de couverture et n'a pas déterminé si le bénéficiaire de la garantie possède l'actif ou le passif rattaché au sous-jacent. Par conséquent, la Banque ne peut pas déterminer quels contrats constituent des «garanties» suivant la définition qui en est donnée dans la note d'orientation concernant la comptabilité relative à l'information à fournir sur les garanties. La Banque emploie un cadre de risque pour définir les tolérances aux risques et elle établit des limites visant à s'assurer que les pertes ne dépassent pas les limites prédéfinies acceptables. En raison de la nature de ces contrats, la Banque ne peut pas faire d'estimations raisonnables du montant maximal à payer éventuellement à des contreparties. Au 31 octobre 2013, le notionnel total des options vendues était de 82 milliards de dollars (94 milliards de dollars au 31 octobre 2012).

Ententes d'indemnisation

Dans le cadre normal des activités, la Banque prévoit des indemnisations dans des ententes avec diverses contreparties à des opérations, comme des ententes de prestation de services, des opérations de crédit-bail et des ententes liées à des acquisitions et à des cessions. En vertu de ces ententes, la Banque peut être tenue d'indemniser les contreparties des coûts engagés par suite de diverses éventualités, comme des modifications des lois et des règlements et des réclamations en litige. Étant donné la nature de certaines ententes d'indemnisation, la Banque n'est pas en mesure de procéder à une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait éventuellement être tenue de verser à ces contreparties.

Dans la mesure permise par la loi, la Banque prévoit également des indemnisations pour les administrateurs, les dirigeants et d'autres personnes contre qui certaines poursuites pourraient être intentées dans l'exercice de leurs fonctions à la Banque ou, à la demande de la Banque, à une autre entité.

Le tableau ci-après contient un résumé, aux 31 octobre, du montant maximal des paiements futurs qui pourraient devoir être faits en vertu des garanties, compte non tenu des recouvrements possibles en vertu des dispositions de recours, ou à même les sûretés détenues ou affectées en garantie.

Montant maximal éventuel des paiements futurs

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	16 503 \$	15 802 \$
Actifs vendus avec une obligation de rachat éventuelle	341	581
Total	16 844 \$	16 383 \$

NOTE 30 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties sont considérées être liées lorsqu'une des parties a la capacité de contrôler directement ou indirectement l'autre partie ou d'exercer une influence notable sur l'autre partie dans la prise de décisions financières ou d'exploitation. Les parties liées de la Banque comprennent les principaux dirigeants, les membres de leur famille proche et leurs entités liées, les filiales, les entreprises associées, les coentreprises et les régimes d'avantages complémentaires de retraite pour les employés de la Banque.

TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS, LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE PROCHE ET LEURS ENTITÉS LIÉES

Les principaux dirigeants sont les personnes qui détiennent l'autorité et à qui incombe la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la Banque, directement ou indirectement. La Banque considère certains de ses dirigeants et administrateurs ainsi que les personnes avec qui ils ont des liens comme ses principaux dirigeants. La Banque accorde des prêts à ses principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées selon les conditions du marché qui, à l'exception des produits et services bancaires destinés aux principaux dirigeants, sont assujettis aux lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les membres du personnel.

Prêts aux principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Prêts aux particuliers, y compris les prêts hypothécaires	3 \$	6 \$
Prêts aux entreprises	181	201
Total	184 \$	207 \$

RÉMUNÉRATION

La rémunération des principaux dirigeants se présente comme suit :

Rémunération

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Exercices clos les 31 octobre</i>		
	2013	2012	2011
Avantages du personnel à court terme	25 \$	23 \$	23 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	2	1	2
Paiements fondés sur des actions	32	32	33
Total	59 \$	56 \$	58 \$

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, voir la note 25.

Dans le cadre normal des activités, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES, TD AMERITRADE ET SYMCOR INC.

Les transactions conclues entre la Banque et ses filiales répondent à la définition de transactions entre parties liées. Si ces transactions sont éliminées à la consolidation, elles ne sont pas présentées comme des transactions entre parties liées.

Les transactions conclues entre la Banque, TD Ameritrade et Symcor répondent également à la définition de transactions entre parties liées. Sauf celles décrites ci-dessous, au cours de l'exercice 2013, aucune transaction importante n'a été conclue entre la Banque, TD Ameritrade et Symcor.

Autres transactions avec TD Ameritrade et Symcor Inc.*i) TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION*

Une description des transactions importantes de la Banque et de ses sociétés liées avec TD Ameritrade est présentée ci-après.

Convention sur les comptes de dépôt assurés (auparavant les comptes de dépôt du marché monétaire)

La Banque a conclu avec TD Ameritrade une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt assurés à titre de comptes de passage désignés. TD Ameritrade procure des services de marketing et de soutien relativement aux comptes de dépôt assurés. La Banque a payé des frais s'élevant à 821 millions de dollars en 2013 (834 millions de dollars en 2012; 762 millions de dollars en 2011) à TD Ameritrade pour les comptes de dépôt. Les frais payés par la Banque sont fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 70,4 milliards de dollars en 2013 (60,3 milliards de dollars en 2012; 49,3 milliards de dollars en 2011), et une partie des frais est liée au rendement réel que la Banque a gagné sur les placements, moins les intérêts réels versés aux clients de TD Ameritrade, et le reste est fonction d'un taux de rendement convenu. La Banque gagne des honoraires de gestion équivalant à 25 points de base sur le solde quotidien moyen global dans les comptes de passage (assujetti à des ajustements fondés sur une formule précise).

Au 31 octobre 2013, les montants à recevoir de TD Ameritrade s'établissaient à 54 millions de dollars (129 millions de dollars au 31 octobre 2012). Au 31 octobre 2013, les montants à payer à TD Ameritrade s'établissaient à 103 millions de dollars (87 millions de dollars au 31 octobre 2012).

ii) TRANSACTIONS AVEC SYMCOR INC.

La Banque détient un tiers du capital de Symcor Inc. (Symcor), un fournisseur canadien de services d'impartition offrant une gamme diversifiée de solutions intégrées de services de traitement d'effets, de traitement et de production de relevés et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de la mise en équivalence. Au cours de l'exercice 2013, la Banque a payé 128 millions de dollars (128 millions de dollars en 2012; 139 millions de dollars en 2011) pour ces services. Au 31 octobre 2013, le montant à payer à Symcor s'établissait à 10 millions de dollars (10 millions de dollars au 31 octobre 2012).

La Banque et deux autres banques actionnaires ont également consenti une facilité de prêt non garantie de 100 millions de dollars à Symcor, sur laquelle aucun montant n'était tiré aux 31 octobre 2013 et 31 octobre 2012.

NOTE 31 : INFORMATIONS SECTORIELLES

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, les transactions et les activités de la Banque s'articulent autour de quatre grands secteurs d'exploitation : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, et Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social. Les résultats de Financement auto TD au Canada sont présentés dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada. Les résultats de Financement auto TD aux États-Unis sont présentés dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Les frais d'intégration, les coûts de transaction directs et les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle liés à l'acquisition de Services financiers Chrysler sont présentés dans le secteur Siège social.

Depuis le 1^{er} décembre 2011, les résultats du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada sont présentés principalement dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Gestion de patrimoine et Assurance. Les frais d'intégration et les coûts de transaction directs relatifs à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada sont présentés dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada. Depuis le 13 mars 2013, les résultats du portefeuille de cartes de crédit de Target aux États-Unis sont comptabilisés dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, et depuis le 27 mars 2013, ceux d'Epoch sont comptabilisés dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance.

La responsabilité des affaires de TD Assurance, qui incombait auparavant au chef de groupe, Services bancaires canadiens, Financement auto et Cartes de crédit, a été confiée au chef de groupe, Gestion de patrimoine et Assurance et Services communs de l'entreprise. Par conséquent, avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2011, les résultats des activités de TD Assurance ont été transférés des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada à Gestion de patrimoine et Assurance. Les résultats de la période antérieure ont été retraités de manière rétroactive pour 2011.

À compter du 1^{er} juillet 2013, le chef de groupe, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis a accédé au poste de chef de l'exploitation, TD, et par la suite, le 1^{er} novembre 2014, il devrait occuper le poste de président du Groupe et chef de la direction de la Banque. Également à partir du 1^{er} juillet 2013, le chef de groupe, Gestion de patrimoine, Assurance et Services communs de l'entreprise occupe le poste de chef de groupe, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Les responsabilités des affaires de Gestion du patrimoine seront confiées au chef de groupe, Services bancaires canadiens et Financement auto, TD et celles des affaires Cartes de crédit et Assurance, au chef de groupe, Développement interne, Stratégie de l'entreprise et Trésorerie, TD. La Banque procède actuellement à la mise au point du futur format de présentation de l'information financière et mettra ces résultats à jour aux fins de la présentation sectorielle à partir du premier trimestre de l'exercice 2014. Ces changements seront appliqués de manière rétroactive à tous les résultats comparatifs.

Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada comprend les services bancaires aux particuliers et aux entreprises au Canada de la Banque et offre des produits et des services financiers aux particuliers, aux petites entreprises et aux commerces. Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance offre des produits et des services d'assurance et de placement à des investisseurs institutionnels et de détail et comprend la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade. Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis offre des services bancaires, des services bancaires hypothécaires de même que d'autres services financiers aux États-Unis, principalement dans les États du nord-est et du centre du littoral de l'Atlantique, ainsi qu'en Floride. Le secteur Services bancaires de gros offre des produits et des services financiers aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux institutions. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social. Ce secteur comprend l'incidence des programmes de titrisation d'actifs, la gestion de trésorerie, la provision collective pour pertes sur créances dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et les Services bancaires de gros, l'élimination de certains ajustements en équivalence fiscale et les autres reclassements effectués par la direction, l'impôt au niveau de l'entreprise, ainsi que les produits et les charges résiduels non répartis.

Les résultats de chaque secteur d'exploitation reflètent les produits, les charges et les actifs du secteur. Étant donné la structure complexe de la Banque, son modèle d'information de gestion fait intervenir diverses estimations, hypothèses, répartitions et méthodes axées sur le risque pour calculer les prix de cession interne des fonds, les revenus intersectoriels, les taux d'imposition des bénéficiaires, les fonds propres et les charges indirectes, de même que les cessions de coûts pour mesurer les résultats par secteur d'exploitation. Les prix de cession interne des fonds sont généralement calculés aux taux du marché. Les revenus intersectoriels sont négociés entre les secteurs d'exploitation et avoisinent la juste valeur des services fournis. La charge ou le recouvrement d'impôt sur le résultat est en général ventilé entre les secteurs selon un taux d'imposition prévu par la loi, et ils peuvent être ajustés compte tenu des éléments et des activités propres à chaque secteur. L'amortissement des immobilisations incorporelles acquises par suite de regroupements d'entreprises est compris dans le secteur Siège social. Par conséquent, le résultat net des secteurs d'exploitation est présenté avant l'amortissement de ces immobilisations incorporelles.

Les produits d'intérêts nets au sein des Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un produit non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est ajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur des Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

La Banque achète des swaps sur défaut de crédit pour couvrir le risque de crédit du portefeuille de prêts aux grandes entreprises des Services bancaires de gros. Ces swaps ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture et sont évalués à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période considérée. Les prêts connexes sont comptabilisés au coût amorti. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des swaps sur défaut de crédit et celui des prêts entraînerait une volatilité du résultat net périodique, qui n'est représentative ni des caractéristiques économiques du portefeuille de prêts aux grandes entreprises ni du rendement de l'entreprise sous-jacente des Services bancaires de gros. Par conséquent, les swaps sur défaut de crédit sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes relatifs aux swaps sur défaut de crédit, en sus des coûts comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

Comme expliqué à la note 6, le 1^{er} août 2008, la Banque a reclassé certains titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente. Dans le cadre de la stratégie de négociation de la Banque, ces titres de créance sont couverts sur le plan économique, principalement avec des swaps sur défaut de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt. Ces dérivés ne sont pas admissibles au reclassement et sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont passées en résultat de la période. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des dérivés et celui des titres de créance reclassés entraîne une volatilité périodique des résultats, qui n'est pas représentative des caractéristiques économiques de la performance de l'entreprise sous-jacente du secteur Services bancaires de gros. Par conséquent, les dérivés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes sur les dérivés, en sus des coûts comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, sont constatés dans le secteur Siège social.

Le tableau suivant présente les résultats sectoriels pour les exercices clos les 31 octobre 2013, 31 octobre 2012 et 31 octobre 2011.

Résultats par secteur

(en millions de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 octobre

	2013					
	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada	Gestion de patrimoine et Assurance	Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	Services bancaires de gros	Siège social	Total
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	8 345	\$ 579	\$ 5 172	\$ 1 982	\$ –	\$ 16 078
Produits (pertes) autres que d'intérêts ¹	2 695	6 358	1 957	425	(251)	11 184
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	929	–	779	26	(103)	1 631
Indemnités d'assurance et charges connexes ¹	–	3 056	–	–	–	3 056
Charges autres que d'intérêts	5 136	2 821	4 550	1 541	994	15 042
Résultat avant impôt sur le résultat	4 975	1 060	1 800	840	(1 142)	7 533
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 321	153	273	192	(796)	1 143
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	–	246	–	–	26	272
Résultat net	3 654	\$ 1 153	\$ 1 527	\$ 648	\$ (320)	\$ 6 662
Total de l'actif au 31 octobre (en milliards de dollars canadiens)	290,3	\$ 27,5	\$ 239,1	\$ 269,3	\$ 36,3	\$ 862,5
	2012					
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	8 023	\$ 583	\$ 4 663	\$ 1 805	\$ (48)	\$ 15 026
Produits (pertes) autres que d'intérêts ¹	2 629	5 860	1 468	849	(286)	10 520
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 151	–	779	47	(182)	1 795
Indemnités d'assurance et charges connexes ¹	–	2 424	–	–	–	2 424
Charges autres que d'intérêts	4 988	2 600	4 125	1 570	715	13 998
Résultat avant impôt sur le résultat	4 513	1 419	1 227	1 037	(867)	7 329
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 209	261	99	157	(634)	1 092
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	–	209	–	–	25	234
Résultat net	3 304	\$ 1 367	\$ 1 128	\$ 880	\$ (208)	\$ 6 471
Total de l'actif au 31 octobre (en milliards de dollars canadiens)	282,6	\$ 26,4	\$ 209,1	\$ 260,7	\$ 32,3	\$ 811,1
	2011					
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	7 190	\$ 542	\$ 4 392	\$ 1 659	\$ (122)	\$ 13 661
Produits (pertes) autres que d'intérêts ¹	2 342	5 676	1 342	837	(18)	10 179
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	824	–	687	22	(43)	1 490
Indemnités d'assurance et charges connexes ¹	–	2 178	–	–	–	2 178
Charges autres que d'intérêts	4 433	2 616	3 593	1 468	937	13 047
Résultat avant impôt sur le résultat	4 275	1 424	1 454	1 006	(1 034)	7 125
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 224	317	266	191	(672)	1 326
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	–	207	–	–	39	246
Résultat net	3 051	\$ 1 314	\$ 1 188	\$ 815	\$ (323)	\$ 6 045
Total de l'actif au 31 octobre (en milliards de dollars canadiens)	258,5	\$ 26,7	\$ 198,7	\$ 220,3	\$ 31,3	\$ 735,5

¹ Avec prise d'effet en 2013, les produits d'assurance et les indemnités d'assurance et charges connexes sont présentés au montant brut à l'état du résultat consolidé. Les montants comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RÉSULTATS

Pour les besoins de la présentation des résultats selon la répartition géographique, les secteurs sont répartis en trois groupes : Canada, États-Unis et Autres pays. Les transactions sont surtout comptabilisées d'après le lieu de l'unité responsable de la comptabilisation des produits ou des actifs. Ce lieu correspond fréquemment au lieu de l'entité juridique qui mène les activités et au lieu du client.

(en millions de dollars canadiens)	Exercices clos les 31 octobre			Aux 31 octobre	
	2013			2013	
	Total des produits ¹	Résultat avant impôt sur le résultat	Résultat net	Goodwill	Total de l'actif
Canada	18 013 \$	5 233 \$	4 243 \$	1 554 \$	518 412 \$
États-Unis	7 205	1 040	877	11 694	262 682
Autres pays	2 044	1 260	1 542	49	81 438
Total	27 262 \$	7 533 \$	6 662 \$	13 297 \$	862 532 \$
			2012		2012
Canada	17 314 \$	5 358 \$	4 294 \$	1 549 \$	498 449 \$
États-Unis	6 101	474	472	10 713	241 996
Autres pays	2 131	1 497	1 705	49	70 661
Total	25 546 \$	7 329 \$	6 471 \$	12 311 \$	811 106 \$
			2011		2011
Canada	15 701 \$	4 510 \$	3 428 \$	1 455 \$	452 334 \$
États-Unis	5 708	796	631	10 753	221 576
Autres pays	2 431	1 819	1 986	49	61 583
Total	23 840 \$	7 125 \$	6 045 \$	12 257 \$	735 493 \$

¹ Avec prise d'effet au quatrième trimestre de 2013, les produits d'assurance et les indemnités d'assurance et charges connexes sont présentés au montant brut à l'état du résultat consolidé. Les montants comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

NOTE 32 : RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La Banque gagne et paie de l'intérêt sur certains actifs et passifs. Dans la mesure où les actifs, les passifs et les instruments financiers viennent à échéance ou font l'objet de refixations du taux à diverses dates, la Banque est exposée à un risque de taux d'intérêt. Le tableau ci-après présente les soldes des instruments sensibles aux taux d'intérêt selon la date d'échéance ou la date de refixation du taux, selon la plus proche. Les dates de refixation contractuelles du taux peuvent être rajustées selon les estimations de la direction à l'égard des remboursements ou des rachats anticipés qui n'ont pas de lien avec les variations des taux d'intérêt. Certains actifs et passifs sont présentés comme non sensibles aux taux, bien que le profil présumé pour la gestion réelle puisse être différent. Les dérivés sont présentés dans la catégorie Taux variable. Les politiques et procédures de gestion des risques de la Banque liées au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité sont décrites dans les sections ombragées de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion du présent rapport conformément aux exigences d'IFRS 7.

Risque de taux d'intérêt

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

								Aux	
								31 octobre 2013	
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Total 1 an et moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total	
Actif									
Liquidités et autres	10,5 \$	20,8 \$	0,8 \$	32,1 \$	– \$	– \$	0,3 \$	32,4 \$	
<i>Rendement effectif</i>		0,3 %	0,6 %		– %	– %			
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	0,1 \$	6,0 \$	9,0 \$	15,1 \$	25,3 \$	11,8 \$	49,7 \$	101,9 \$	
<i>Rendement effectif</i>		1,6 %	1,1 %		2,0 %	2,9 %			
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	0,7 \$	0,6 \$	2,0 \$	3,3 \$	2,6 \$	0,5 \$	0,1 \$	6,5 \$	
<i>Rendement effectif</i>		4,8 %	2,9 %		3,6 %	3,0 %			
Disponibles à la vente	0,4 \$	7,4 \$	39,5 \$	47,3 \$	21,2 \$	10,4 \$	0,6 \$	79,5 \$	
<i>Rendement effectif</i>		0,3 %	0,9 %		2,1 %	2,2 %			
Détenus jusqu'à leur échéance	– \$	1,1 \$	2,0 \$	3,1 \$	17,6 \$	9,3 \$	– \$	30,0 \$	
<i>Rendement effectif</i>		2,3 %	1,6 %		1,4 %	2,1 %			
Valeurs mobilières prises en pension	2,2 \$	46,4 \$	7,2 \$	55,8 \$	2,1 \$	– \$	6,4 \$	64,3 \$	
<i>Rendement effectif</i>		0,4 %	0,2 %		1,9 %	– %			
Prêts	15,3 \$	190,5 \$	47,4 \$	253,2 \$	157,5 \$	23,7 \$	10,5 \$	444,9 \$	
<i>Rendement effectif</i>		1,8 %	3,7 %		3,6 %	3,9 %			
Divers	55,9 \$	– \$	– \$	55,9 \$	– \$	– \$	47,1 \$	103,0 \$	
Total de l'actif	85,1 \$	272,8 \$	107,9 \$	465,8 \$	226,3 \$	55,7 \$	114,7 \$	862,5 \$	
Passif et capitaux propres									
Dépôts détenus à des fins de transaction	– \$	25,6 \$	19,8 \$	45,4 \$	0,7 \$	0,4 \$	1,1 \$	47,6 \$	
<i>Rendement effectif</i>		0,2 %	0,4 %		0,6 %	2,1 %			
Autres dépôts	196,2 \$	53,9 \$	49,3 \$	299,4 \$	54,8 \$	1,6 \$	187,7 \$	543,5 \$	
<i>Rendement effectif</i>		0,8 %	0,9 %		1,7 %	2,1 %			
Passifs de titrisation à la juste valeur	– \$	4,4 \$	8,5 \$	12,9 \$	6,6 \$	2,5 \$	– \$	22,0 \$	
<i>Rendement effectif</i>		0,9 %	1,0 %		1,7 %	2,6 %			
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	41,8 \$	– \$	– \$	41,8 \$	– \$	– \$	– \$	41,8 \$	
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	0,8 \$	27,7 \$	0,1 \$	28,6 \$	– \$	– \$	5,8 \$	34,4 \$	
<i>Rendement effectif</i>		0,4 %	0,4 %		– %	– %			
Passifs de titrisation au coût amorti	– \$	8,1 \$	2,6 \$	10,7 \$	12,0 \$	2,9 \$	– \$	25,6 \$	
<i>Rendement effectif</i>		1,9 %	1,5 %		1,9 %	2,9 %			
Billets et débentures subordonnés	– \$	– \$	0,2 \$	0,2 \$	7,6 \$	0,2 \$	– \$	8,0 \$	
<i>Rendement effectif</i>		– %	10,1 %		5,0 %	9,2 %			
Divers	55,9 \$	– \$	1,0 \$	56,9 \$	0,7 \$	– \$	30,0 \$	87,6 \$	
Capitaux propres	– \$	1,5 \$	1,7 \$	3,2 \$	1,2 \$	– \$	47,6 \$	52,0 \$	
Total du passif et des capitaux propres	294,7 \$	121,2 \$	83,2 \$	499,1 \$	83,6 \$	7,6 \$	272,2 \$	862,5 \$	
Position nette	(209,6) \$	151,6 \$	24,7 \$	(33,3) \$	142,7 \$	48,1 \$	(157,5) \$	– \$	

31 octobre 2012

Actif									
Liquidités et autres	5,7 \$	18,8 \$	0,4 \$	24,9 \$	– \$	– \$	0,2 \$	25,1 \$	
<i>Rendement effectif</i>		0,3 %	1,3 %		– %	– %			
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	0,2 \$	4,5 \$	13,1 \$	17,8 \$	24,2 \$	8,2 \$	44,3 \$	94,5 \$	
<i>Rendement effectif</i>		1,4 %	1,0 %		2,0 %	2,6 %			
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	0,5 \$	0,5 \$	0,4 \$	1,4 \$	4,0 \$	0,5 \$	0,3 \$	6,2 \$	
<i>Rendement effectif</i>		0,6 %	1,8 %		2,7 %	3,2 %			
Disponibles à la vente	3,4 \$	46,3 \$	7,8 \$	57,5 \$	26,0 \$	14,2 \$	0,9 \$	98,6 \$	
<i>Rendement effectif</i>		1,0 %	2,0 %		2,5 %	2,6 %			
Valeurs mobilières prises en pension	3,2 \$	45,8 \$	7,9 \$	56,9 \$	2,0 \$	– \$	10,3 \$	69,2 \$	
<i>Rendement effectif</i>		0,4 %	0,3 %		1,9 %	– %			
Prêts	8,2 \$	200,8 \$	40,0 \$	249,0 \$	134,3 \$	20,1 \$	5,4 \$	408,8 \$	
<i>Rendement effectif</i>		1,7 %	2,4 %		2,7 %	3,7 %			
Divers	68,1 \$	– \$	– \$	68,1 \$	– \$	– \$	40,6 \$	108,7 \$	
Total de l'actif	89,3 \$	316,7 \$	69,6 \$	475,6 \$	190,5 \$	43,0 \$	102,0 \$	811,1 \$	
Passif et capitaux propres									
Dépôts détenus à des fins de transaction	– \$	18,0 \$	19,4 \$	37,4 \$	0,1 \$	0,3 \$	1,0 \$	38,8 \$	
<i>Rendement effectif</i>		0,4 %	0,4 %		1,0 %	2,0 %			
Autres dépôts	193,4 \$	62,3 \$	36,6 \$	292,3 \$	49,6 \$	0,2 \$	145,7 \$	487,8 \$	
<i>Rendement effectif</i>		1,1 %	1,6 %		1,8 %	2,0 %			
Passifs de titrisation à la juste valeur	– \$	1,2 \$	4,8 \$	6,0 \$	17,4 \$	1,5 \$	0,4 \$	25,3 \$	
<i>Rendement effectif</i>		3,0 %	1,5 %		1,7 %	1,6 %			
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	33,4 \$	– \$	– \$	33,4 \$	– \$	– \$	– \$	33,4 \$	
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	1,2 \$	25,4 \$	2,0 \$	28,6 \$	– \$	– \$	10,2 \$	38,8 \$	
<i>Rendement effectif</i>		0,5 %	0,2 %		– %	– %			
Passifs de titrisation au coût amorti	– \$	10,8 \$	1,5 \$	12,3 \$	11,3 \$	2,6 \$	– \$	26,2 \$	
<i>Rendement effectif</i>		1,4 %	1,1 %		1,4 %	1,9 %			
Billets et débentures subordonnés	– \$	– \$	3,4 \$	3,4 \$	5,1 \$	2,8 \$	– \$	11,3 \$	
<i>Rendement effectif</i>		– %	5,5 %		4,8 %	6,0 %			
Divers	72,2 \$	0,4 \$	– \$	72,6 \$	– \$	1,8 \$	26,1 \$	100,5 \$	
Capitaux propres	– \$	0,5 \$	0,8 \$	1,3 \$	2,2 \$	– \$	45,5 \$	49,0 \$	
Total du passif et des capitaux propres	300,2 \$	118,6 \$	68,5 \$	487,3 \$	85,7 \$	9,2 \$	228,9 \$	811,1 \$	
Position nette	(210,9) \$	198,1 \$	1,1 \$	(11,7) \$	104,8 \$	33,8 \$	(126,9) \$	– \$	

Risque de taux d'intérêt par catégorie

(en milliards de dollars
canadiens)

	<i>Aux</i>							
	31 octobre 2013							
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Total 1 an et moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Dollars canadiens	(177,4) \$	110,7 \$	10,8 \$	(55,9) \$	94,5 \$	12,1 \$	(40,1) \$	10,6 \$
Monnaie étrangère	(32,2)	40,9	13,9	22,6	48,2	36,0	(117,4)	(10,6)
Position nette	(209,6) \$	151,6 \$	24,7 \$	(33,3) \$	142,7 \$	48,1 \$	(157,5) \$	- \$

	<i>Aux</i>							
	31 octobre 2012							
Dollars canadiens	(133,3) \$	122,5 \$	5,0 \$	(5,8) \$	62,8 \$	4,8 \$	(56,1) \$	5,7 \$
Monnaie étrangère	(77,6)	75,6	(3,9)	(5,9)	42,0	29,0	(70,8)	(5,7)
Position nette	(210,9) \$	198,1 \$	1,1 \$	(11,7) \$	104,8 \$	33,8 \$	(126,9) \$	- \$

NOTE 33 : RISQUE DE CRÉDIT

Il existe une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs ou de contreparties engagés dans des activités similaires sont situés dans la même région ou ont des caractéristiques économiques comparables. La capacité de ces emprunteurs ou contreparties à respecter des obligations contractuelles peut être également touchée par l'évolution de la situation économique, politique ou autre. Le portefeuille de la Banque pourrait être sensible à l'évolution de la conjoncture dans certaines régions géographiques.

Concentration du risque de crédit

(en millions de dollars
canadiens, sauf indication
contraire)

	<i>Aux</i>					
	Prêts et engagements de clients au titre d'acceptations ¹		Instruments de crédit ^{2,3}		Instruments financiers dérivés ^{4,5}	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Canada	74 %	76 %	50 %	52 %	39 %	32 %
États-Unis ⁶	25	23	46	44	19	21
Royaume-Uni	-	-	1	1	15	26
Autres pays européens	-	-	2	2	20	15
Autres pays	1	1	1	1	7	6
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	451 321 \$	416 071 \$	106 169 \$	97 942 \$	48 309 \$	60 475 \$

¹ En ce qui concerne le total des prêts et des engagements de clients au titre d'acceptations, la seule industrie dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentait comme suit au 31 octobre 2013 : immobilier, 8 % (8 % au 31 octobre 2012).

² Au 31 octobre 2013, la Banque avait des engagements et des contrats de passif éventuel s'établissant à 106 169 millions de dollars (97 942 millions de dollars au 31 octobre 2012), y compris des engagements de crédit totalisant 89 466 millions de dollars (81 861 millions de dollars au 31 octobre 2012), dont le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus.

³ En ce qui concerne les engagements de crédit, les industries dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentaient comme suit au 31 octobre 2013 : institutions financières, 17 % (16 % au 31 octobre 2012); pipelines, pétrole et gaz, 10 % (11 % au 31 octobre 2012); énergie et services publics, 8 % (8 % au 31 octobre 2012); gouvernement, entités gouvernementales et du secteur public et éducation, 7 % (10 % au 31 octobre 2012); fabrication-divers et vente de gros, 7 % (5 % au 31 octobre 2012); télécommunications, câblodistribution et médias, 7 % (6 % au 31 octobre 2012); automobile, 7 % (5 % au 31 octobre 2012).

⁴ Au 31 octobre 2013, le coût de remplacement courant des instruments financiers dérivés s'élevait à 48 309 millions de dollars (60 475 millions de dollars au 31 octobre 2012). D'après la région de la contrepartie ultime, le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus. Le tableau ne tient pas compte de la juste valeur des dérivés négociés en Bourse.

⁵ La plus importante concentration par type de contrepartie était auprès d'autres institutions financières (y compris les institutions financières non bancaires), soit 83 % du total au 31 octobre 2013 (74 % au 31 octobre 2012). La deuxième plus importante concentration était auprès des gouvernements et représentait 12 % du total au 31 octobre 2013 (21 % au 31 octobre 2012). Aucune autre industrie ne dépassait 5 % du total.

⁶ Les titres de créance classés comme prêts représentaient 1 % au 31 octobre 2013 (1 % au 31 octobre 2012) du total des prêts et des engagements de clients au titre d'acceptations.

Le tableau suivant présente le risque de crédit maximal lié aux instruments financiers, avant la prise en compte des garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit.

Risque de crédit maximal brut

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2013	Aux 31 octobre 2012
Trésorerie et montants à recevoir de banques	2 455 \$	2 361 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	28 855	21 692
Valeurs mobilières ¹		
Détenues à des fins de transaction		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	32 861	34 563
Autres titres de créance	9 616	7 887
Droits conservés	67	85
Disponibles à la vente		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	37 897	61 365
Autres titres de créance	38 936	33 864
Détenues jusqu'à leur échéance		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	25 890	–
Autres titres de créance	4 071	–
Valeurs mobilières prises en pension	64 283	69 198
Dérivés ²	86 752	113 648
Prêts		
Prêts hypothécaires résidentiels	185 709	172 075
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	118 523	117 369
Cartes de crédit	21 380	14 670
Entreprises et gouvernements	115 837	100 080
Titres de créance classés comme prêts	3 473	4 654
Engagements de clients au titre d'acceptations	6 399	7 223
Autres actifs	12 635	10 278
Total de l'actif	795 639	771 012
Instruments de crédit ³	106 169	97 942
Engagements de crédit annulables sans condition liés aux lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit	177 755	149 975
Total du risque de crédit	1 079 563 \$	1 018 929 \$

¹ Excluent les titres de capitaux propres.

² Le risque de crédit maximal brut pour les dérivés est fonction du montant de l'équivalent-crédit. Les montants ne tiennent pas compte des dérivés négociés en Bourse et des dérivés de crédit détenus à des fins autres que de transaction. Voir la note 10.

³ Le solde représente le montant maximal des fonds additionnels que la Banque pourrait être tenue de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés. Le risque maximal réel pourrait différer du montant présenté ci-dessus. Se reporter à la note 29.

Qualité du crédit des actifs financiers

Le tableau ci-après présente les expositions au bilan et hors bilan par pondération en fonction des risques pour certains actifs financiers qui sont soumis à l'approche standard pour couvrir le risque de crédit. Selon l'approche standard, les actifs reçoivent une pondération en fonction des risques prescrite par le BSIF qui se fonde sur des facteurs comme la catégorie de la contrepartie, la catégorie du produit, le bien donné en garantie et les notations de crédit externes. Ces actifs se rapportent surtout au portefeuille du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis de la Banque. Se reporter à la rubrique «Risque de crédit» de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion, qui porte sur la notation des risques pour l'approche standard.

Actifs financiers soumis à l'approche standard par pondération en fonction des risques

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2013							Aux
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Total
Prêts								
Prêts hypothécaires résidentiels	146 \$	273 \$	19 080 \$	– \$	1 649 \$	213 \$	3 \$	21 364 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	–	100	3 858	–	24 095	60	152	28 265
Cartes de crédit	–	–	–	–	13 987	–	119	14 106
Entreprises et gouvernements	4 456	1 832	–	–	2 797	44 505	1 094	54 684
Titres de créance classés comme prêts	–	571	–	–	–	9	–	580
Total des prêts	4 602	2 776	22 938	–	42 528	44 787	1 368	118 999
Détenus jusqu'à leur échéance	–	11 440	–	–	–	–	–	11 440
Valeurs mobilières prises en pension	–	2 085	–	–	–	–	–	2 085
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	–	–	–	1	–	1
Autres actifs¹	3 585	622	–	1	–	32	–	4 240
Total de l'actif	8 187	16 923	22 938	1	42 528	44 820	1 368	136 765
Instrument de crédit hors bilan	–	2 079	–	–	279	16 643	–	19 001
Total	8 187 \$	19 002 \$	22 938 \$	1 \$	42 807 \$	61 463 \$	1 368 \$	155 766 \$

31 octobre 2012

Prêts								
Prêts hypothécaires résidentiels	160 \$	176 \$	15 901 \$	– \$	1 452 \$	176 \$	2 \$	17 867 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	–	338	3 462	–	23 566	77	154	27 597
Cartes de crédit	–	–	–	–	7 419	–	14	7 433
Entreprises et gouvernements	3 010	1 797	–	–	2 602	39 703	1 225	48 337
Titres de créance classés comme prêts	–	15	–	–	–	11	–	26
Total des prêts	3 170	2 326	19 363	–	35 039	39 967	1 395	101 260
Détenus jusqu'à leur échéance	–	–	–	–	–	–	–	–
Valeurs mobilières prises en pension	–	1 998	–	–	–	–	–	1 998
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	–	–	–	2	–	2
Autres actifs¹	4 016	712	–	1	–	–	–	4 729
Total de l'actif	7 186	5 036	19 363	1	35 039	39 969	1 395	107 989
Instrument de crédit hors bilan	15	1 942	–	–	709	14 087	–	16 753
Total	7 201 \$	6 978 \$	19 363 \$	1 \$	35 748 \$	54 056 \$	1 395 \$	124 742 \$

¹ Les autres actifs comprennent les montants à recevoir de banques et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques.

Les tableaux ci-après présentent les expositions au bilan et hors bilan par notation de crédit pour certains actifs financiers de détail et autres que de détail qui sont soumis à l'approche fondée sur les notations internes (approche NI) avancée de l'Accord de Bâle III. Selon l'approche NI avancée, les actifs reçoivent une notation de crédit fondée sur des modèles internes de l'expérience de pertes de la Banque (par catégorie de contreparties) et sur d'autres hypothèses de risque clés. Se reporter à la rubrique «Risque de crédit» de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion pour en savoir plus sur la notation des risques de crédit pour les expositions au risque de détail et autres que de détail soumis à l'approche NI avancée.

Actifs financiers autres que de détail soumis à l'approche NI avancée par notation des risques

(en millions de dollars canadiens)

					<i>Aux</i>
					31 octobre 2013
	Qualité supérieure	Qualité inférieure	Actifs surveillés et classés	Douteux ou en défaut	Total
Prêts					
Prêts hypothécaires résidentiels ¹	107 232 \$	– \$	– \$	– \$	107 232 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ¹	26 728	32	–	–	26 760
Entreprises et gouvernements	27 167	27 340	617	133	55 257
Titres de créance classés comme prêts	2 504	158	120	173	2 955
Total des prêts	163 631	27 530	737	306	192 204
Détenus jusqu'à leur échéance	18 521	–	–	–	18 521
Valeurs mobilières prises en pension	52 711	9 487	–	–	62 198
Engagements de clients au titre d'acceptations	3 191	3 187	20	–	6 398
Autres actifs²	25 930	32	–	–	25 962
Total de l'actif	263 984	40 236	757	306	305 283
Instruments de crédit hors bilan	58 886	7 151	276	10	66 323
Total	322 870 \$	47 387 \$	1 033 \$	316 \$	371 606 \$

31 octobre 2012

Prêts					
Prêts hypothécaires résidentiels ¹	107 374 \$	– \$	– \$	– \$	107 374 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ¹	30 221	35	–	–	30 256
Entreprises et gouvernements	23 590	21 979	679	162	46 410
Titres de créance classés comme prêts	3 829	433	318	183	4 763
Total des prêts	165 014	22 447	997	345	188 803
Détenus jusqu'à leur échéance	–	–	–	–	–
Valeurs mobilières prises en pension	64 026	3 174	–	–	67 200
Engagements de clients au titre d'acceptations	3 584	3 576	51	10	7 221
Autres actifs²	18 148	39	–	–	18 187
Total de l'actif	250 772	29 236	1 048	355	281 411
Instruments de crédit hors bilan	52 388	6 247	201	6	58 842
Total	303 160 \$	35 483 \$	1 249 \$	361 \$	340 253 \$

¹ Comprennent les expositions assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) classées comme expositions aux emprunteurs souverains selon Bâle III et, par conséquent, comprises dans la catégorie Autre que de détail selon l'approche NI avancée.

² Les autres actifs comprennent les montants à recevoir de banques et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques.

Actifs financiers de détail soumis à l'approche NI avancée par notation des risques¹

(en millions de dollars canadiens)

						<i>Aux</i>
						31 octobre 2013
	Risque faible	Risque normal	Risque moyen	Risque élevé	Défaut	Total
Prêts						
Prêts hypothécaires résidentiels ²	27 357 \$	23 310 \$	4 736 \$	1 661 \$	160 \$	57 224 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ²	24 509	26 538	9 020	3 813	287	64 167
Cartes de crédit	1 073	2 420	2 919	1 651	53	8 116
Entreprises et gouvernements ³	403	2 967	2 255	1 153	80	6 858
Total des prêts	53 342	55 235	18 930	8 278	580	136 365
Détenus jusqu'à leur échéance	–	–	–	–	–	–
Instruments de crédit hors bilan	35 589	13 747	3 936	921	4	54 197
Total	88 931 \$	68 982 \$	22 866 \$	9 199 \$	584 \$	190 562 \$

31 octobre 2012

Prêts						
Prêts hypothécaires résidentiels ²	25 770 \$	15 508 \$	3 946 \$	1 541 \$	166 \$	46 931 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ²	11 510	25 177	17 401	5 693	293	60 074
Cartes de crédit	970	2 282	2 894	1 720	59	7 925
Entreprises et gouvernements ³	334	2 349	2 349	1 187	75	6 294
Total des prêts	38 584	45 316	26 590	10 141	593	121 224
Détenus jusqu'à leur échéance	–	–	–	–	–	–
Instruments de crédit hors bilan	20 597	17 191	6 299	1 218	4	45 309
Total	59 181 \$	62 507 \$	32 889 \$	11 359 \$	597 \$	166 533 \$

¹ Les expositions au risque de crédit liées aux filiales d'assurances de la Banque ont été exclues. Les instruments financiers détenus par les filiales d'assurances se composent principalement de valeurs mobilières disponibles à la vente et de valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont comptabilisées à la juste valeur dans le bilan consolidé.

² Excluent les expositions assurées par la SCHL classées comme expositions aux emprunteurs souverains selon Bâle III et, par conséquent, comprises dans la catégorie Autre que de détail selon l'approche NI avancée.

³ Les prêts aux entreprises et aux gouvernements du portefeuille de détail incluent les prêts aux petites entreprises.

La Banque gère ses fonds propres conformément aux lignes directrices établies par le BSIF. Les lignes directrices sur les fonds propres réglementaires évaluent les fonds propres compte tenu du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel. La Banque applique plusieurs directives, procédures et contrôles en matière de fonds propres pour réaliser ses objectifs.

Objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres :

- Posséder une structure de fonds propres appropriée, comme déterminée par :
 - la prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque;
 - les exigences en matière de fonds propres définies par les organismes de réglementation pertinents; et
 - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, selon le profil de risque et les niveaux de tolérance au risque de la Banque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres (après impôt), tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cible.
- S'assurer d'avoir facilement accès à des sources de fonds propres appropriés, à un coût raisonnable, afin de :
 - protéger la Banque contre des événements inattendus; ou
 - soutenir et faciliter la croissance des affaires ou les acquisitions en respectant la stratégie de la Banque et son appétit pour le risque.
- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accessibilité au financement requis.

Ces objectifs doivent cadrer avec l'objectif global de la Banque, qui est de fournir un rendement des capitaux propres satisfaisant pour les actionnaires.

Dispositif sur les fonds propres de Bâle III

Des changements ont été apportés aux exigences en matière de fonds propres qui sont mieux connues sous le nom de Bâle III, et approuvés par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). L'objectif de ces changements est de raffermir la réglementation mondiale en matière de fonds propres dans le but de conférer plus de résilience au secteur bancaire international.

Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. La somme des deux premières composantes représente les fonds propres de catégorie 1. Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, qui comprennent principalement les actions ordinaires, les résultats non distribués et les autres éléments du cumul du résultat global, représentent les fonds propres de la plus haute qualité ainsi que la forme prédominante des fonds propres de catégorie 1. Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent des ajustements réglementaires ainsi que des déductions pour des éléments tels que le goodwill, les autres immobilisations incorporelles et l'excédent des éléments de fonds propres (p. ex., les investissements importants dans les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières, les droits de gestion de prêts hypothécaires et les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires) par rapport aux seuils autorisés. Les fonds propres de catégorie 2 sont composés essentiellement des titres de créance subordonnés, de certaines provisions pour pertes sur prêts douteux et des participations ne donnant pas le contrôle dans les instruments de fonds propres de catégorie 2 des filiales.

Selon Bâle III, les actifs pondérés en fonction des risques sont plus élevés, surtout du fait que le seuil de pondération en fonction des risques est de 250 % pour les éléments qui ne sont pas déduits des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, que les expositions de titrisation sont pondérées en fonction des risques (auparavant déduites des fonds propres) et qu'une nouvelle exigence de fonds propres s'applique pour le risque de crédit lié à la corrélation de la valeur des actifs pour les institutions financières. Les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques.

Le CBCB est sur le point d'instaurer un nouveau ratio de levier financier qui serait mis en œuvre en 2018; ce ratio servirait de mesure supplémentaire aux exigences de fonds propres fondées sur le risque et vise à prévenir le levier financier excessif.

Situation des fonds propres et ratios des fonds propres

Le dispositif de Bâle permet aux banques admissibles d'établir leurs fonds propres en fonction de leur méthode interne d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques. Il établit les méthodes d'évaluation pour les risques de crédit, de marché et opérationnel. La Banque utilise des approches avancées pour la majorité de ses portefeuilles, ce qui lui permet d'aligner les fonds propres réglementaires et le capital économique avec encore plus de précision que conformément à Bâle I. Étant donné que, à l'origine, les principales autorités de réglementation n'avaient pas obligé les filiales bancaires américaines (TD Bank, N.A., y compris South Financial et Services financiers Chrysler) à se convertir à Bâle II avant d'être acquises par la Banque, les approches avancées ne sont pas encore utilisées pour la majorité des actifs de TD Bank, N.A.

Aux fins comptables, la Banque suit les IFRS pour la consolidation des filiales et des coentreprises. Aux fins des fonds propres réglementaires, les filiales d'assurances sont déconsolidées et présentées comme une déduction des fonds propres. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres selon la ligne directrice du BSIF sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent, et le test du capital minimal. À l'heure actuelle, aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les entités de la Banque sont soit consolidées, soit déduites des fonds propres, et aucun excédent de capital provenant d'une entité n'est constaté.

Certaines des filiales de la Banque doivent respecter la réglementation du BSIF ou celle d'autres autorités de réglementation. Un grand nombre de ces filiales ont des exigences minimales de capitaux à respecter, et ces dernières pourraient limiter la capacité de la Banque à affecter une partie de ces capitaux ou de ces fonds à d'autres fins.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, la Banque s'est conformée à la ligne directrice du BSIF sur les ratios de fonds propres et le ratio de l'actif par rapport aux fonds propres. Cette ligne directrice repose sur le cadre de «Bâle III – Dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires», publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Jusqu'au 31 octobre 2012, la ligne directrice reposait sur le dispositif réglementaire de Bâle II. Les cibles du BSIF pour les banques canadiennes à l'égard de leur ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, de leur ratio de fonds propres de catégorie 1 et de leur ratio du total des fonds propres sont respectivement de 7 %, 8,5 % et 10,5 %.

La situation des fonds propres réglementaires de la Banque aux 31 octobre était comme suit.

Situation des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ¹	25 822 \$	s. o.
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ^{1,2}	9,0 %	s. o.
Fonds propres de catégorie 1 ³	31 546 \$	30 989 \$
Ratio des fonds propres de catégorie 1 ^{2, 3, 4}	11,0 %	12,6 %
Total des fonds propres ^{3, 5}	40 690 \$	38 595 \$
Ratio du total des fonds propres ^{2, 3, 6}	14,2 %	15,7 %
Multiple de l'actif par rapport aux fonds propres ^{7, 8}	18,2	18,0

¹ À compter de 2013, la Banque a mis en œuvre le dispositif réglementaire de Bâle III. Par conséquent, la Banque a commencé à présenter les mesures fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires conformément à la méthode «tout compris».

² La ligne directrice définitive sur les normes de fonds propres reporte au 1^{er} janvier 2014 le début de l'application de la nouvelle exigence pour les fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC).

³ À compter de 2013, les montants sont calculés conformément au dispositif réglementaire de Bâle III, et sont présentés selon la méthode «tout compris». Avant 2013, les montants étaient calculés conformément au dispositif réglementaire de Bâle II.

⁴ Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond au total des fonds propres de catégorie 1 divisé par les actifs pondérés en fonction des risques.

⁵ Le total des fonds propres comprend les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.

⁶ Le ratio du total des fonds propres correspond au total des fonds propres divisé par les actifs pondérés en fonction des risques.

⁷ Le multiple de l'actif par rapport aux fonds propres correspond au total de l'actif plus les instruments de crédit hors bilan, tels que certaines lettres de crédit et garanties, moins les participations dans des sociétés associées, le goodwill et les immobilisations incorporelles nettes, divisé par le total des fonds propres.

⁸ À compter de 2013, les montants sont calculés conformément au dispositif réglementaire de Bâle III, et sont présentés selon la méthode transitoire. Avant 2013, les montants étaient calculés conformément au dispositif réglementaire de Bâle II.

La dispense accordée par le BSIF permet l'intégration progressive de l'effet des IFRS sur le calcul des fonds propres réglementaires selon la méthode linéaire sur cinq trimestres à compter du 1^{er} novembre 2011 jusqu'au 31 janvier 2013. L'ajustement des fonds propres réglementaires dans le cadre de la transition aux IFRS représente la différence entre les fonds propres de catégorie 1 nets ajustés selon les PCGR du Canada et ceux selon les IFRS au 31 octobre 2011, et l'incidence était pleinement intégrée au 31 janvier 2013. Pour le calcul du multiple de l'actif par rapport aux fonds propres, le BSIF prévoit aussi des mesures transitoires qui permettent l'exclusion des actifs titrisés et vendus dans le cadre de programmes soutenus par la SCHL avant le 31 mars 2010.

NOTE 35 : GESTION DES RISQUES

Les politiques et les procédures relatives à la gestion des risques de la Banque sont présentées dans le rapport de gestion. Les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion, en ce qui a trait au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés de 2013.

NOTE 36 : RENSEIGNEMENTS SUR LES FILIALES

La liste ci-après présente les filiales importantes détenues directement ou indirectement par la Banque.

FILIALES IMPORTANTES¹

AMÉRIQUE DU NORD	Emplacement du siège social ou du bureau principal²	Description
L'Assurance financière CT	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance
Meloche Monnex inc.	Montréal (Québec)	Société de portefeuille fournissant des services de gestion aux filiales
Sécurité Nationale compagnie d'assurance	Montréal (Québec)	Compagnie d'assurance
Primum compagnie d'assurance	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance
TD assurance directe inc.	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance
Compagnie d'assurances générales TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance
Compagnie d'assurance habitation et auto TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance
Gestion de Placements TD Inc.	Toronto (Ontario)	Conseils en placement et gestion de portefeuille
Gestion privée TD Waterhouse Inc.	Toronto (Ontario)	Conseils en placement et gestion de portefeuille
Financement auto TD (Canada) inc.	Toronto (Ontario)	Entité de financement automobile
Services de financement auto TD Inc.	Toronto (Ontario)	Entité de financement automobile
Financement d'équipement TD Canada Inc.	Oakville (Ontario)	Entité de financement de leasing
Services de Financement TD Résidentiel Inc.	Toronto (Ontario)	Prêteur hypothécaire
Services de financement TD inc.	Toronto (Ontario)	Entité de services financiers
Services d'investissement TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en fonds communs de placement
TD, Compagnie d'assurance-vie	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance
La Société d'hypothèques TD	Toronto (Ontario)	Société de prêt
La Société d'Hypothèques Pacifique TD	Vancouver (Colombie-Britannique)	Société de prêt
La Société Canada Trust	Toronto (Ontario)	Société de fiducie
Valeurs Mobilières TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières et placements
TD US P & C Holdings ULC	Calgary (Alberta)	Société de portefeuille
TD Bank US Holding Company	Cherry Hill (New Jersey)	Société de portefeuille
Epoch Investment Partners, Inc. ³	New York (New York)	Conseils en placement et gestion de portefeuille
TD Bank USA, National Association	Wilmington (Delaware)	Banque nationale américaine
TD Bank, National Association	Wilmington (Delaware)	Banque nationale américaine
TD Auto Finance LLC	Farmington Hills (Michigan)	Entité de financement automobile
TD Equipment Finance, Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Entité de financement de leasing
TD Private Client Wealth LLC	New York (New York)	Entité de services de courtage
TD Wealth Management Services Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Agence d'assurance
TD Vermillion Holdings ULC	Calgary (Alberta)	Société de portefeuille
TD Financial International Ltd.	Hamilton (Bermudes)	Société de portefeuille
Canada Trustco International Limited	St. James (Barbade)	Société de prêt intragroupe
TD Reinsurance (Barbados) Inc.	St. James (Barbade)	Société de réassurance
TD Reinsurance (Ireland) Limited	Dublin (Irlande)	Société de réassurance
Toronto Dominion International Inc.	St. James (Barbade)	Société de prêt intragroupe
TD Waterhouse Canada Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières
TDAM USA Inc.	Wilmington (Delaware)	Conseils en placement et gestion de portefeuille
Toronto Dominion Holdings (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de portefeuille
TD Holdings II Inc.	New York (New York)	Société de portefeuille
TD Securities (USA) LLC	New York (New York)	Courtier en valeurs mobilières
Toronto Dominion (Texas) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers
Toronto Dominion (New York) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers
Toronto Dominion Capital (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de placement dans les petites entreprises
AUTRES PAYS		
TD Bank International S.A.	Luxembourg (Luxembourg)	Services internationaux de courtage en ligne
TD Bank N.V.	Amsterdam (Pays-Bas)	Banque néerlandaise
TD Ireland	Dublin (Irlande)	Société de portefeuille
TD Global Finance	Dublin (Irlande)	Courtier en valeurs mobilières
TD Wealth Holdings (UK) Limited	Leeds (Angleterre)	Société de portefeuille
TD Direct Investing (Europe) Limited	Leeds (Angleterre)	Activités de courtage à escompte
Toronto Dominion Australia Limited	Sydney (Australie)	Courtier en valeurs mobilières
Toronto Dominion Investments B.V.	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille
TD Bank Europe Limited	Londres (Angleterre)	Banque du Royaume-Uni
Toronto Dominion Holdings (U.K.) Limited	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille
TD Securities Limited	Londres (Angleterre)	Courtier en valeurs mobilières
Toronto Dominion (South East Asia) Limited	Singapour (Singapour)	Banque commerciale

¹ Au 31 octobre 2013, la Banque détenait directement, ou par l'entremise de ses filiales, 100 % de l'entité et/ou 100 % des actions avec droit de vote et sans droit de vote émises et en circulation des entités énumérées ci-dessus.

² Chaque filiale est constituée en société ou structurée dans le pays où se situe son siège social ou son bureau principal, à l'exception de Toronto Dominion Investments B.V., une société constituée aux Pays-Bas dont le bureau principal est situé au Royaume-Uni.

³ Réfète la structure de participation au 1^{er} novembre 2013.

FILIALES DONT LA BANQUE DÉTIENT 50 % OU MOINS DES DROITS DE VOTE

La Banque consolide aussi certaines filiales dans lesquelles elle détient 50 % ou moins des droits de vote. La plupart de ces filiales sont des entités ad hoc soutenues par la Banque à différentes fins. Ces filiales ne sont pas énumérées dans le tableau des « Filiales importantes » qui précède.

Dans le cadre normal des activités, la Banque s'associe à des entités ad hoc, essentiellement au moyen des types d'opérations suivants : titrisation d'actifs, financement structuré, programmes de papier commercial, fonds commun de placement, location-financement d'immeubles commerciaux et fonds à capital fixe. Cette association de la Banque comprend le transfert d'actifs à ces entités, la conclusion de contrats dérivés, le consentement de facilités de rehaussement de crédit et de facilités de liquidité, la prestation de services de gestion de placements et administratifs, et la détention de participations ou d'autres investissements dans des entités. Pour plus de détails, voir la note 9, Entités ad hoc.

SOCIÉTÉS ÉMETTRICES DONT LA BANQUE DÉTIENT PLUS DE LA MOITIÉ DES DROITS DE VOTE

La Banque détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de sociétés émettrices sans détenir le contrôle de celles-ci si :

- un autre investisseur dispose du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec la Banque; ou
- un autre investisseur dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et d'exploitation de la société émettrice en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat; ou
- un autre investisseur dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de la société émettrice est exercé par ce conseil ou cet organe, ou si un autre investisseur dispose du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote aux réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe.

FILIALES SOUMISES À DES RESTRICTIONS LIMITANT LE TRANSFERT DE FONDS

Certaines filiales de la Banque doivent satisfaire à des exigences réglementaires, conformément aux lois applicables, afin de pouvoir transférer des fonds, y compris pour le versement de dividendes, le remboursement de prêts ou le rachat de débetures subordonnées émises, à la Banque. Ces exigences usuelles comprennent, entre autres, sans s'y limiter, des :

- exigences de l'organisme de réglementation local en matière d'adéquation des fonds propres et de l'excédent;
- exigences du dispositif de Bâle relatives au pilier 1 et au pilier 2;
- exigences d'approbation de l'organisme de réglementation local;
- lois locales sur les sociétés et sur les valeurs mobilières.

NOTE 37 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Vente des Services institutionnels TD Waterhouse

Le 12 novembre 2013, TD Waterhouse Canada Inc., une filiale de la Banque, a conclu la vente du secteur des services institutionnels de la Banque, connu sous le nom de Services institutionnels TD Waterhouse, à une filiale de la Banque Nationale du Canada. Le prix de la transaction a été de 250 millions de dollars, et sera soumis à certains mécanismes d'ajustement du prix. Cette vente sera comptabilisée au premier trimestre de l'exercice 2014.

Dividendes en actions

Le conseil d'administration de la Banque a annoncé un dividende en actions d'une action ordinaire par action ordinaire émise et en circulation ayant le même effet que le fractionnement d'actions ordinaires à raison de deux pour une. Les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 23 janvier 2014 pourront recevoir les dividendes à la date de versement du 31 janvier 2014. Au cours des périodes ultérieures, la Banque présentera les montants du résultat par action pour tenir compte des dividendes en actions. Le tableau suivant présente l'effet pro forma sur le résultat de base et le résultat dilué par action de la Banque, comme si les dividendes en actions étaient appliqués rétrospectivement à toutes les périodes présentées.

Résultat de base et dilué par action pro forma

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Exercices clos les 31 octobre		
	2013	2012	2011
Résultat de base par action pro forma			
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	6 372 \$	6 171 \$	5 761 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pro forma (en millions)	1 837,9	1 813,2	1 771,4
Résultat de base par action pro forma (en dollars)	3,47	3,40	3,25
Résultat dilué par action pro forma			
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	6 372	6 171	5 761
Effet des titres dilutifs pro forma			
Titres de Fiducie de capital II – série 2012-1	3	17	17
Actions privilégiées – séries M et N	–	–	25
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pro forma, y compris l'incidence des titres dilutifs	6 375	6 188	5 803
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pro forma (en millions)	1 837,9	1 813,2	1 771,4
Effet des titres dilutifs pro forma			
Options sur actions potentiellement exerçables (en millions) ¹	5,7	6,5	9,1
Titres de Fiducie de capital TD II – série 2012-1 (en millions)	1,5	10,0	9,9
Actions privilégiées – séries M et N (en millions)	–	–	15,5
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pro forma – dilué (en millions)	1 845,1	1 829,7	1 805,9
Résultat dilué par action pro forma (en dollars)¹	3,46 \$	3,38 \$	3,21 \$

¹ Pour les exercices clos les 31 octobre 2013, 2012 et 2011, le calcul du résultat dilué par action n'exclut pas l'incidence du nombre moyen pondéré d'options dont le prix d'exercice était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

GLOSSAIRE

Termes financiers et bancaires

Actifs administrés : Actifs appartenant aux clients pour lesquels la Banque fournit des services de nature administrative, comme la perception du revenu de placement et la transmission des ordres des clients (après sélection du placement par les clients). Ces actifs ne sont pas constatés au bilan consolidé de la Banque.

Actifs gérés : Actifs appartenant aux clients, gérés par la Banque, pour lesquels la Banque choisit des placements au nom des clients (selon une politique de placement). En plus de la famille de fonds communs de placement TD, la Banque gère des actifs au nom de particuliers, de caisses de retraite, de sociétés, d'institutions, de fonds de dotation et de fondations. Ces actifs ne sont pas constatés au bilan consolidé de la Banque.

Actifs pondérés en fonction des risques : Actifs calculés en appliquant aux risques au bilan et hors bilan un facteur prédéterminé de pondération des risques qui est prévu par la réglementation. Les facteurs de pondération des risques sont établis par le BSIF afin de convertir les risques au bilan et hors bilan à un niveau de risque comparable.

Actifs productifs moyens : Moyenne de la valeur comptable des dépôts auprès de banques, des prêts et des valeurs mobilières d'après les soldes quotidiens pour la période close le 31 octobre de chaque exercice.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) : Autorité de réglementation des institutions financières canadiennes à charte fédérale et des régimes de retraite de compétence fédérale.

Capital investi moyen : Montant égal aux fonds propres ordinaires plus le montant cumulatif moyen du goodwill et des immobilisations incorporelles après amortissement, après impôt sur le résultat, à la date du bilan.

Contrats à terme de gré à gré : Contrats obligeant une partie au contrat à acheter et l'autre partie à vendre un actif à un prix déterminé à une date ultérieure.

Contrats à terme standardisés : Contrats visant l'achat ou la vente de valeurs mobilières à un cours stipulé d'avance et à une date ultérieure donnée.

Conventions-cadres de compensation : Accords juridiques entre deux parties liées par de nombreux contrats de dérivés prévoyant le règlement net de tous les contrats au moyen d'un paiement unique, dans une seule monnaie, dans le cas d'un défaut ou de la résiliation d'un contrat.

Coût amorti : Coût historique d'un placement acheté à escompte ou à prime, augmenté ou diminué de la fraction de l'escompte ou de la prime qui est portée en résultat sur la période à courir jusqu'à l'échéance.

Couverture : Technique de gestion visant à réduire les risques auxquels les variations des taux d'intérêt, des taux de change et d'autres facteurs du marché exposent la Banque. Ces risques sont éliminés ou réduits au moyen d'opérations sur les marchés financiers afin d'établir une position compensatoire.

Entités ad hoc : Les entités ad hoc sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. Elles peuvent prendre la forme d'une société commerciale, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité juridique. Les entités ad hoc sont souvent créées aux termes d'accords juridiques qui imposent des limites au pouvoir de décision du conseil d'administration, du fiduciaire ou de la direction quant aux opérations de l'entité ad hoc.

Équivalence fiscale : Mesure financière non conforme aux PCGR qui consiste à majorer le produit et la charge d'impôt afin de les porter à un montant équivalent avant impôt du produit gagné sur certains titres exonérés d'impôt, afin de pouvoir comparer les produits d'intérêts nets provenant de sources imposables et ceux provenant de sources non imposables.

Évaluation à la valeur du marché : Évaluation reflétant les cours en vigueur sur le marché à la date du bilan pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires : Il s'agit d'une mesure principale des fonds propres selon Bâle III composée essentiellement des actions ordinaires, des résultats non distribués et des participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans des filiales. Les déductions réglementaires qui sont faites pour en arriver aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent le goodwill et les immobilisations incorporelles, les participations non consolidées dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, les actifs d'impôt différé, les actifs des régimes de retraite à prestations définies et les déficits de provisionnement.

Fonds propres ordinaires moyens : Les fonds propres ordinaires moyens correspondent au coût du capital calculé à l'aide du modèle d'évaluation des actifs financiers.

Juste valeur : Montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Marge d'intérêts nette : Produits d'intérêts nets exprimés en pourcentage des actifs productifs moyens.

Notionnel : Montant de référence servant à calculer les paiements pour les instruments financiers dérivés.

Options : Contrats qui confèrent à l'acheteur le droit futur, mais non l'obligation future, d'acheter ou de vendre une valeur mobilière, un taux de change, un taux d'intérêt ou un autre instrument financier ou une marchandise à un prix stipulé d'avance, à une date prédéterminée ou avant cette échéance.

Prêts douteux : Prêts dont la qualité a subi, de l'avis de la direction, une détérioration au point où la Banque n'a plus l'assurance raisonnable de recouvrer en temps opportun la totalité du capital et des intérêts.

Prêts hypothécaires à prime jumbo : Prêts hypothécaires consentis à des emprunteurs dont le crédit est irréprochable d'après les critères de crédit à taux préférentiel et les caractéristiques de crédit hypothécaire standard, mais dont le montant dépasse le plafond permis par les programmes hypothécaires des sociétés hypothécaires sous régime gouvernemental.

Prêts hypothécaires Alt-A : Prêts hypothécaires consentis à des emprunteurs dont le crédit est irréprochable d'après les critères de crédit à taux préférentiel, mais dont les caractéristiques, comme le ratio prêt-valeur, la documentation d'emprunt ou le type d'occupation ou de propriété, peuvent les rendre inadmissibles aux programmes standard de souscription de risque.

Profit économique : Outil de mesure de la création de valeur pour les actionnaires. Le profit économique représente le résultat net rajusté de la Banque, moins les dividendes sur actions privilégiées et une imputation au titre du capital investi moyen.

Provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat consolidé) : Montant imputé au résultat pour porter le total de la provision pour pertes sur créances, à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber toutes les pertes sur créances dans le portefeuille de prêts de la Banque.

Provision pour pertes sur créances (au bilan consolidé) : Le total de la provision pour pertes sur créances consiste en une provision évaluée collectivement pour prêts douteux relative à des contreparties particulières qui ne sont pas individuellement significatives et une provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. Cette provision est augmentée de la provision pour pertes sur créances inscrite à l'état du résultat et diminuée par les radiations nettes des recouvrements. La Banque maintient la provision à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber toutes les pertes sur créances dans le portefeuille de prêts.

Rajustement de la valeur du crédit (RVC) : Le RVC représente une nouvelle exigence pour les fonds propres qui mesure le risque de crédit attribuable au défaut de contreparties sur dérivés. Selon cette nouvelle exigence, les banques sont tenues de capitaliser sur les fluctuations potentielles de l'écart de crédit des contreparties pour les portefeuilles de dérivés. Selon la ligne directrice définitive sur les normes de fonds propres du BSIF, la nouvelle exigence pour les fonds propres touchés par le RVC entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Ratio d'efficience : Ratio qui exprime les charges autres que d'intérêts en pourcentage du total des produits et mesure l'efficience des activités de la Banque.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 : De nature plus permanente, les fonds propres de catégorie 1 comprennent principalement l'avoir en actions ordinaires, les résultats non distribués, les porteurs d'actions privilégiées et les instruments innovateurs. Ce ratio est le quotient des fonds propres de catégorie 1 par les actifs pondérés en fonction des risques.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions : Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions représente la principale mesure de la suffisance des fonds propres selon Bâle III et correspond au total des fonds propres de catégorie 1 divisé par les actifs pondérés en fonction des risques.

Ratio du total des fonds propres : Total des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Le ratio du total des fonds propres est le quotient du total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques.

Rendement de l'action : Quotient des dividendes versés au cours de l'exercice par la moyenne des cours extrêmes de l'action ordinaire pour l'exercice.

Rendement de l'avoir en actions ordinaires : Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage de l'avoir moyen en actions ordinaires. Il s'agit d'une mesure générale de l'efficience de la Banque quant à l'utilisation des capitaux propres.

Rendement du capital investi (RCI) : Mesure de la valeur pour les actionnaires exprimée par le quotient du résultat net rajusté, moins les dividendes sur actions privilégiées, par le capital investi moyen.

Rendement total pour les actionnaires : Variation du cours du marché majorée des dividendes versés au cours de l'exercice, exprimée en pourcentage du cours de l'action ordinaire à la clôture de l'exercice antérieur.

Résultats rajustés : Mesure financière non conforme aux PCGR utilisée par la Banque pour évaluer chacun de ses secteurs et pour mesurer sa performance globale.

Swaps : Contrats qui comportent l'échange de flux d'intérêt à taux fixe contre un taux variable et de monnaies différentes portant sur un notionnel pendant une période donnée.

Taux d'intérêt effectif : Taux qui actualise exactement les sorties ou les rentrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

Titre adossé à des actifs : Titre dont la valeur et les flux de revenus proviennent d'un ensemble déterminé d'actifs sous-jacents qui est garanti par cet ensemble d'actifs.

Titre adossé à des créances : Titre garanti transformé en plusieurs tranches de titres émises par une entité ad hoc. Chaque tranche de titres comporte un niveau différent de risque et de rendement qui répond aux exigences de l'investisseur. En cas de défaut, les remboursements du capital et les paiements d'intérêts sont effectués selon le rang de priorité de chaque tranche.

Titrisation : Opération par laquelle des actifs financiers, principalement des prêts, sont cédés à une fiducie qui finance habituellement l'achat de ces prêts en émettant différentes catégories de titres adossés à des actifs.

Valeur à risque (VaR) : Mesure utilisée pour surveiller et contrôler le niveau global du risque et pour calculer les fonds propres réglementaires requis pour le risque de marché dans les activités de transaction. La VaR mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pendant une période donnée.

Valeur comptable : Valeur à laquelle un actif ou un passif est constaté dans le bilan consolidé.

ANNEXE 99.4

RENDEMENT DE L'ACTIF, RATIO DE DISTRIBUTION ET RATIO FONDS PROPRES/ACTIF^{1, 2}

	Trois mois clos les				Exercices clos les		
	31 octobre 2013	31 juillet 2013	30 avril 2013	31 janvier 2013	31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Rendement de l'actif – comme présenté ³	0,73 %	0,69 %	0,81 %	0,83 %	0,77 %	0,79 %	0,84 %
Rendement de l'actif – ajusté ⁴	0,82 %	0,72 %	0,86 %	0,89 %	0,82 %	0,87 %	0,90 %
Ratio de distribution – comme présenté ⁵	50,3 %	50,9 %	45,3 %	41,2 %	46,8 %	42,4 %	40,2 %
Ratio de distribution – ajusté ⁶	44,7 %	49,1 %	42,4 %	38,3 %	43,4 %	38,7 %	37,6 %
Ratio fonds propres/actif ⁷	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	5,9 %	5,8 %

¹ Calculés selon l'*Industry Guide 3* de la Securities and Exchange Commission des États-Unis.

² Les résultats financiers de la Banque dressés selon les PCGR sont désignés «comme présentés». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR qui sont désignées «résultats rajustés» (c'est-à-dire les résultats comme présentés diminués des «éléments à noter», après impôt sur le résultat) afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'activité et de mesurer son rendement global. Se reporter à la section «Aperçu des résultats financiers» des états financiers consolidés annuels de 2013 (www.td.com/francais (onglet investisseur)) pour plus d'information, une description des résultats comme présentés, une liste des éléments à noter et un rapprochement des mesures non conformes aux PCGR.

³ Quotient du résultat net comme présenté disponible aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales par l'actif moyen total.

⁴ Quotient du résultat net rajusté disponible aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales par l'actif moyen total.

⁵ Quotient des dividendes déclarés par action ordinaire par le résultat de base par action comme présenté.

⁶ Quotient des dividendes déclarés par action ordinaire par le résultat de base par action rajusté.

⁷ Quotient du total des fonds propres moyens (y compris les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales) par l'actif moyen total.

ANNEXE 99.5

CALENDRIER DES ÉCHÉANCES D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

(en millions de dollars canadiens)

					31 octobre 2013	31 octobre 2012
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Dépôts ^{1, 2}	536 958 \$	37 033 \$	16 398 \$	694 \$	591 083 \$	526 419 \$
Passifs de titrisation ³						
Passifs de titrisation à la juste valeur	12 306	2 943	3 783	2 240	21 272	24 200
Passifs de titrisation au coût amorti	10 308	7 356	4 989	2 923	25 576	26 092
Billets et débentures subordonnés ³	149	–	–	7 834	7 983	11 318
Passif au titre des actions privilégiées	–	–	–	27	27	26
Passif au titre des titres de fiducie de capital ⁴	–	–	–	1 740	1 740	1 874
Passifs liés aux entités ad hoc	4 723	–	998	–	5 721	5 653
Paievements d'intérêts contractuels ^{5, 6}	3 060	3 521	2 062	20 733	29 376	30 401
Engagements en vertu de contrats de location simple	768	1 415	1 155	2 918	6 256	5 736
Engagements en vertu de contrats de location-financement	32	30	13	28	103	123
Ententes de services de réseau	27	–	–	–	27	52
Guichets automatiques	148	122	–	–	270	395
Technologie de centre d'appels	–	–	–	–	–	28
Licences de logiciels et entretien de l'équipement	112	51	–	–	163	215
Total	568 591 \$	52 471 \$	29 398 \$	39 137 \$	689 597 \$	632 532 \$

¹ Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être retirés au gré du déposant, les obligations sont considérées être à moins de un an.

² Les montants comprennent des dépôts détenus à des fins de transaction qui sont comptabilisés à la juste valeur et comprennent des ajustements au montant de base. Les paiements d'intérêts contractuels et courus sont également inclus.

³ Les montants sont présentés sur une base non actualisée.

⁴ Les montants ne comprennent pas les titres de Fiducie de capital TD II (TD CaTS II) qui n'ont pas de date d'échéance. Se reporter à la note 20 des états financiers consolidés de la Banque pour plus de renseignements.

⁵ Les montants comprennent les obligations d'intérêts cumulés et futurs estimatifs sur les dépôts à terme, les passifs de titrisation, les billets et débentures subordonnés, le passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital et le papier commercial adossé à des actifs fondés sur les taux d'intérêt et de change applicables, respectivement, au 31 octobre 2013 et au 31 octobre 2012. Les montants ne comprennent pas les rendements sur les instruments lorsque l'obligation de paiement de la Banque se fonde sur le rendement d'indices boursiers.

⁶ Les obligations liées aux intérêts sur les billets et débentures subordonnés et le passif au titre des titres de fiducie de capital sont calculées d'après leur date d'échéance contractuelle. Se reporter aux notes 18 et 20 des états financiers consolidés de la Banque pour plus de renseignements.

Code d'éthique

Le *Code de conduite et d'éthique professionnelle à l'intention des employés et des administrateurs* est intégré par renvoi au formulaire 6-K déposé auprès de la SEC le 17 janvier 2013.

Consentement du cabinet d'experts-comptables indépendant inscrit aux actionnaires

Nous consentons à ce qu'il soit fait mention de notre cabinet sous la rubrique «Experts» et à ce que soient utilisés dans le présent rapport annuel sur Formulaire 40-F nos rapports datés du 4 décembre 2013 sur le bilan consolidé de La Banque Toronto-Dominion (la «Banque») aux 31 octobre 2013 et 2012, et les états consolidés du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre 2013, 2012 et 2011, et sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque en date du 31 octobre 2013.

Nous consentons également à ce que soient intégrés par renvoi nos rapports datés du 4 décembre 2013 figurant dans les déclarations d'inscription de la Banque suivantes :

- 1) Déclaration d'inscription (Formulaire F-10 N° 333-185019),
- 2) Déclaration d'inscription (Formulaire F-10 N° 333-181769),
- 3) Déclaration d'inscription (Formulaire F-3 N° 333-83232),
- 4) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-12948),
- 5) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-101026),
- 6) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-120815),
- 7) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-142253),
- 8) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-150000),
- 9) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-167234), et
- 10) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-169721).

(signé) Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 5 décembre 2013

**Attestation conformément à l'article 302
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002***

Je, W. Edmund Clark, atteste ce qui suit :

1. J'ai examiné le présent rapport annuel sur formulaire 40-F de La Banque Toronto-Dominion.
2. À ma connaissance, le présent rapport ne contient pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important et n'omet aucun fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, au sujet de l'exercice visé par le présent rapport.
3. À ma connaissance, les états financiers et les autres éléments d'information financière présentés dans le présent rapport donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'émetteur aux dates de clôture des exercices présentés dans le rapport ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices présentés dans le présent rapport.
4. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(e) et 15d-15(e) de la loi de 1934) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(f) et 15d-15(f) de la loi de 1934) de l'émetteur, et nous avons :
 - a) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance que l'information importante relative à l'émetteur, y compris ses filiales consolidées, nous est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où le présent rapport est établi;
 - b) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ce contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus;
 - c) évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de l'émetteur et avons présenté dans le présent rapport nos conclusions sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, à la fin de la période visée par le présent rapport, conformément à notre évaluation; et
 - d) communiqué dans le présent rapport toute modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur survenue pendant la période visée par le rapport annuel et qui a touché de façon importante, ou qui devrait raisonnablement toucher de façon importante, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur; et
5. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons communiqué, d'après notre plus récente évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière, aux auditeurs de l'émetteur et au comité d'audit du conseil d'administration de l'émetteur (ou aux personnes qui remplissent les fonctions équivalentes) :
 - a) toutes les déficiences significatives et faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qu'il est raisonnable de croire qu'elles toucheront défavorablement la capacité de l'émetteur d'enregistrer, de traiter, de résumer et de présenter l'information financière; et
 - b) toute fraude, importante ou non, qui met en cause la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle important dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur.

Date : Le 5 décembre 2013

(signé) *W. Edmund Clark*

W. Edmund Clark

Président du groupe et chef de la direction

**Attestation conformément à l'article 302
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002***

Je, Colleen Johnston, atteste ce qui suit :

1. J'ai examiné le présent rapport annuel sur formulaire 40-F de La Banque Toronto-Dominion.
2. À ma connaissance, le présent rapport ne contient pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important et n'omet aucun fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, au sujet de l'exercice visé par le présent rapport.
3. À ma connaissance, les états financiers et les autres éléments d'information financière présentés dans le présent rapport donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'émetteur aux dates de clôture des exercices présentés dans le rapport ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices présentés dans le présent rapport.
4. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(e) et 15d-15(e) de la loi de 1934) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(f) et 15d-15(f) de la loi de 1934) de l'émetteur, et nous avons :
 - a) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance que l'information importante relative à l'émetteur, y compris ses filiales consolidées, nous est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où le présent rapport est établi;
 - b) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ce contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus;
 - c) évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de l'émetteur et avons présenté dans le présent rapport nos conclusions sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, à la fin de la période visée par le présent rapport, conformément à notre évaluation; et
 - d) communiqué dans le présent rapport toute modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur survenue pendant la période visée par le rapport annuel et qui a touché de façon importante, ou qui devrait raisonnablement toucher de façon importante, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur; et
5. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons communiqué, d'après notre plus récente évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière, aux auditeurs de l'émetteur et au comité d'audit du conseil d'administration de l'émetteur (ou aux personnes qui remplissent les fonctions équivalentes) :
 - a) toutes les déficiences significatives et faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qu'il est raisonnable de croire qu'elles toucheront défavorablement la capacité de l'émetteur d'enregistrer, de traiter, de résumer et de présenter l'information financière; et
 - b) toute fraude, importante ou non, qui met en cause la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle important dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur.

Date : Le 5 décembre 2013

(signé) Colleen Johnston

Colleen Johnston
Chef de groupe, Finances, Approvisionnement et
Communications et chef des finances

**Attestation conformément à l'article 1350 du titre 18
du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l'article 906
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002***

En ce qui concerne le rapport annuel de La Banque Toronto-Dominion Bank (la « Banque ») sur formulaire 40-F pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013, tel qu'il a été déposé auprès de la Securities and Exchange Commission à la date des présentes (le « rapport »), je, W. Edmund Clark, président du groupe et chef de la direction de la Banque, atteste, conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code, en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi intitulée *U.S. Sarbanes-Oxley Act of 2002*, ce qui suit :

1. le rapport respecte intégralement les exigences de l'alinéa 13(a) ou 15(d) de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*; et
2. l'information contenue dans le rapport présente fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque.

Date : Le 5 décembre 2013

(signé) *W. Edmund Clark*

W. Edmund Clark

Président du groupe et chef de la direction

**Attestation conformément à l'article 1350 du titre 18
du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l'article 906
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002***

En ce qui concerne le rapport annuel de La Banque Toronto-Dominion Bank (la « Banque ») sur formulaire 40-F pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013, tel qu'il a été déposé auprès de la Securities and Exchange Commission à la date des présentes (le « rapport »), je, Colleen Johnston, chef de groupe, Finances, Approvisionnement et Communications et chef des finances de la Banque, atteste, conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code, en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi intitulée *U.S. Sarbanes-Oxley Act of 2002*, ce qui suit :

1. le rapport respecte intégralement les exigences de l'alinéa 13(a) ou 15(d) de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*; et
2. l'information contenue dans le rapport présente fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque.

Date : Le 5 décembre 2013

(signé) Colleen Johnston

Colleen Johnston
Chef de groupe, Finances, Approvisionnement et
Communications et chef des finances